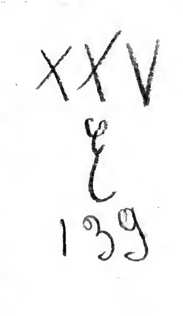
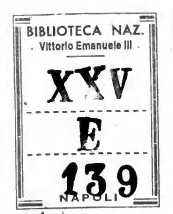



XXV
E
139


BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXV
E
139
NAPOLI







THÉORIE DU PROGRÈS



H. DE FERRON

THÉORIE DU PROGRÈS

TOME DEUXIÈME

Cherchez la liberté, et le reste vous sera donné par surcroît.



PARIS
GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue de l'École-de-Médecine, 17

LONDRES	NEW-YORK
Hipp. Baillière, 219, Regent's street	Baillière brothers, 440, Broadway

MADRID, C. BAILLY-BAILLIÈRE, PLAZA DEL PRINCIPE ALFONSO, 16

1867

RENNES. — TYPOGRAPHIE A. LEROY.

TABLE DES MATIÈRES

Première Partie.

HISTOIRE DU PROGRÈS PAR L'ÉTAT

Deuxième Partie.

HISTOIRE DU PROGRÈS PAR L'ÉTAT

Troisième Partie.

HISTOIRE DU PROGRÈS PAR LA LIBERTÉ

Conclusion.



PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE
DU
PROGRÈS PAR L'ÉTAT

I.

1. — Nous croyons avoir prouvé que le progrès de l'humanité à travers les siècles ne se fait pas en ligne droite, comme on le croit, mais par des cercles qui ont toujours été en s'élargissant. Nous avons montré toutes les nations s'élevant de la barbarie à la civilisation, en passant par des phases théocratique, aristocratique et démocratique, sous des formes de gouvernements variés.

Nous avons vu toutes les sociétés aboutir à la démocratie, et alors se dresser devant elles une terrible énigme. Depuis quelques années il apparaît aux yeux d'un grand nombre que nous sommes à une époque



analogue à celle où le monde romain se trouvait sous Auguste. Tout ce que nous avons fait, a été de donner la démonstration de ce qui avait été senti.

L'énigme à résoudre, c'est l'organisation de la démocratie. Toute la science politique de notre époque doit tendre à trouver les moyens par lesquels cette organisation peut se réaliser. Cette question fait partie de cette autre : quelles sont les conditions du progrès et par quels moyens se produit-il?

Deux moyens seulement se présentent : le progrès peut se faire par la direction de l'Etat ou par la liberté.

A priori, rien ne parait plus simple et plus sage que de confier la direction du progrès aux plus capables, aux meilleurs, ou même à une dynastie dont l'intérêt est le bien-être de la nation tout entière; et le sens commun ajoute : rien de plus fou que de laisser la liberté la plus complète à chaque individu, liberté de faire le mal comme le bien, liberté des ignorants comme des savants, liberté dont on peut être sûr à l'avance que beaucoup abuseront pour faire le mal, le sachant ou ne le sachant pas.

Cette théorie du gouvernement de la société par les meilleurs a de tous temps séduit les hommes : Socrate, Platon et Aristote, comme Campanella, Rousseau et Saint-Simon. Certes, il est impossible qu'une doctrine si universelle le long des siècles ne renferme pas une vérité, mais il est nécessaire de séparer cette vérité de l'erreur qui s'y trouve alliée.

Oui, il faut arriver au gouvernement des meilleurs; mais l'erreur consiste à croire, avec les politiques, qu'il existe un critérium matériel, fortune, position sociale, ou même instruction, pour les distinguer des autres citoyens. Le gouvernement de ces prétendus meilleurs, lorsqu'il a été établi, s'est toujours changé en gouvernement des pires, parce qu'il a toujours été fondé sur la force. L'homme est trop débile, moralement, pour rester bon pendant plusieurs générations, lorsqu'il possède le pouvoir de faire servir toutes choses à la satisfaction des tentations de son égoïsme.

L'histoire du passé prouve que le moyen des politiques et des philosophes, pour produire le gouvernement des meilleurs, est mauvais. L'histoire des temps modernes est venue montrer, que ce gouvernement se produisait d'autant mieux, que l'on se rapprochait davantage du régime de la liberté. L'opinion publique, parlant librement, est le seul critérium qui puisse distinguer ces meilleurs, dont la bonté ne peut être absolue, mais que chaque génération produit dans la mesure de ses forces.

Des faits modernes ont mis en lumière une théorie nouvelle, tellement absurde en apparence, que jamais, *a priori*, les hommes ne l'eussent inventée. C'est la théorie de la liberté, telle qu'elle s'est montrée en Angleterre depuis cent cinquante ans, produit fatal de l'équilibre des divers partis obligés de se supporter, malgré l'envie qu'ils avaient de se dévorer les uns les autres; théorie qui s'est produite en Amérique, résultat

fatal d'un peuple d'émigrants, clair-semé sur d'immenses pays, et dans l'impossibilité d'établir une centralisation par laquelle les puritains eussent pu imposer silence à leurs adversaires; théorie, enfin, que la Belgique, dans ces derniers temps, a importée chez elle, et qui y fonctionne, sans révolutions, depuis trente-quatre ans, ce que peuvent dire bien peu de peuples en Europe.

Ce n'est pas de cette théorie que nous allons nous occuper pour le moment, mais bien de la théorie du progrès et de l'organisation de la société par l'Etat, telle que l'ont pratiquée les Césars, les rois de France, Robespierre et Napoléon Ier. Il faut examiner le long de l'histoire, quels ont été les résultats produits par cette théorie politique. Il s'agit de savoir si, comme le prétend M. Duruy, « l'humanité avance, selon le » temps, par le despotisme aussi bien que par la li- » berté (1), » et s'il est utile, comme il l'ajoute, qu'imitant le vaisseau qui, dans la tempête, jette à la mer ses plus précieuses richesses, la société, même au prix de la liberté, essaie de sauver l'ordre et la civilisation compromises dans les longues tourmentes.

2. — Nous avons laissé Auguste maître du pouvoir à Rome.

Les riches espéraient le repos et la fin des guerres civiles, pour jouir des immenses richesses qu'ils avaient amassées; les pauvres espéraient tout de l'hé-

(1) *Histoire romaine*, p. 317.

ritier de César, qui avait montré tant de sympathies et de dévoûment aux prolétaires; les provinciaux qui avaient aidé Auguste à vaincre, n'espéraient pas moins, et enfin l'armée était toute dévouée à son chef.

La cité romaine acclama Auguste, parce que pour elle, c'était encore l'empire du monde. Dans la lutte contre les provinciaux, elle avait failli perdre l'empire, par ses discordes intérieures. Le pouvoir absolu pouvait seul maintenir cette unité qui permettait la continuation de l'exploitation de l'univers au profit d'une ville. « Le grand nombre des éléments divers ne pou» vait être forcé de s'agglomérer en un seul corps, que » par le commandement d'une volonté unique (1). »

C'est ce que sentirent les riches, qui profitaient de cette exploitation, et la plèbe à qui il en tombait des miettes, dans les distributions de blé et d'huile. Le poète épique du siècle exprimait l'opinion de ses contemporains : « Romain, souviens-toi que tu es fait pour » régir les nations; ton art, à toi, c'est d'imposer la » paix au monde, d'épargner les soumis et d'écraser » les rebelles (2). » Rome, en se donnant à Auguste, renonça à ce que les hommes pratiques appellent la

(1) Florus, IV, 3. Quod (imperii corpus) ita haud dubie nunquam coire et consentire potuisset, nisi unius præsidii nutu quasi anima et mente regeretur.

(2) Tu regere imperio populos, Romane, memento.
Hæ tibi erunt artes; pacisque imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos.
(Virg., *OEn.*, VI, 852.)

viande creuse de la liberté, pour la substantielle puissance sur le monde. Il fallut un fou, Caracalla, pour donner le droit de cité à l'empire romain tout entier.

Les caractères de César et d'Auguste étaient bien différents; l'un avait ce qu'il faut pour fonder une dynastie, l'autre ce qu'il faut pour l'asseoir solidement.

César était d'un caractère ardent, magnanime, éblouissant de génie; mais sous l'influence de son temps, il devint sans morale, comme sans pudeur, tout en conservant de hautes vertus. Il alliait les plus belles actions aux actions les plus égoïstes et les plus immorales. Il pilla l'Espagne et les Gaules pour payer ses dettes et se procurer les richesses nécessaires à sa grandeur (1). Il ne faisait aucun scrupule de vendre les villes et les royaumes. Il joignait l'éloquence aux talents militaires : « On ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans ses » opérations militaires, de sa prudence ou de sa har- » diesse (2). »

Il est impossible de ne pas être frappé du rapport de César et de Napoléon Ier, dans leur commun mépris de l'homme, de la morale ordinaire, et dans leur supériorité militaire et oratoire.

Auguste en différait entièrement. Autant César était guerrier, enthousiaste, orgueilleux, mais franc et violent même dans toutes ses allures, autant Auguste était peu guerrier, timide en apparence, et dissimulé dans sa politique.

(1) Suétone, 50. — (2) *Ibid.*, 54.

César s'était fait décerner le titre de dictateur à vie et d'*Imperator* pour lui et ses descendants. Prince du sénat, il dirigeait les débats de cette assemblée. Entouré d'un conseil privé composé de quelques sénateurs, il fabriquait même, de sa propre autorité, des sénatus-consulte. Tribun, c'est-à-dire représentant du peuple tout entier, il dirigeait le pouvoir législatif; comme *Imperator,* il possédait la force de soumettre toute volonté opposée à la sienne. C'était donc le pur despotisme. Il se fit offrir le bandeau royal par Antoine; des murmures l'avertirent qu'il n'était pas encore temps. Une expédition lointaine, pour lui donner plus de prestige, est alors préparée contre les Dèces, les Gètes et les Parthes. Il veut pénétrer jusqu'à l'Indus, sur les traces d'Alexandre, et ceindre sa couronne dans Babylone. La conjuration de Brutus arrêta ces projets.

Auguste fut plus habile, il arriva au pouvoir par une conduite pleine d'astuce, en ayant l'air de ne pas en vouloir. « Je crois, dit Montesquieu, qu'Octave est » le seul des capitaines romains qui ait gagné l'affec- » tion des soldats, en leur donnant sans cesse des » marques d'une lâcheté naturelle..... peut-être même » que ce fut un bonheur pour lui de n'avoir point » cette valeur qui peut donner l'empire et que cela » l'y porta. On le craignait moins (1). »

Par un chef-d'œuvre d'habileté diplomatique, Octave sut gagner la plèbe sans se compromettre envers

(1) Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains.*

le sénat, et traiter avec le sénat sans se compromettre aux yeux de la plèbe. En lui la plèbe acclama l'héritier de César, qui avait été le représentant de la cause démocratique; et aussi en lui le sénat acclama César faisant taire la révolution et donnant le repos à une société déchirée par la guerre civile.

Il fut aussi habile après qu'avant son arrivée au pouvoir. Nous allons assister, à partir d'Auguste et pendant cent ans, au spectacle le plus instructif. Nous verrons un pouvoir despotique s'élevant par degrés et conservant toutes les apparences de la liberté, si bien que sous Néron, on pouvait encore se croire sous la république, avec toutes ses institutions. Auguste avait compris que pour endormir les grands enfants qu'on appelle les hommes, il faut leur laisser les vieux mots et les vieilles enseignes, en se contentant d'en changer le sens peu à peu. « Il ne prit ni la royauté odieuse, » ni la dictature suspecte, mais il savait qu'il trouve- » rait dans les prérogatives mal définies des anciennes » magistratures, de quoi défrayer le pouvoir absolu » avec les lois de la liberté (1). » « La puissance tribu- » nitienne est le mot trouvé par Auguste pour désigner » la souveraineté, afin de n'employer ni le nom de roi, » ni le nom de dictateur, et de dominer cependant par » un titre, quel qu'il fût, les autres pouvoirs (2). » Le Tribunat, c'était la souveraineté du peuple faite homme, souveraineté absolue, au-dessus des lois, puisqu'elle

(1) M. Duruy, *Histoire romaine*, p. 375.— (2) Tacite, *Ann.*, III, 56.

avait tout pouvoir pour les faire et les défaire. Lorsque les Césars l'eurent rendu héréditaire, ce fut le despotisme héréditaire.

Durant tout son règne, Auguste donna l'espoir que la liberté refleurirait, lorsque l'ordre serait solidement établi. Voici ce qu'il insérait dans un édit : « Puissé-je » maintenir la république saine et sauve sur sa base, » et recueillir le seul fruit de ce bienfait que je solli- » cite, celui de passer pour le fondateur du meilleur » gouvernement et d'emporter en mourant l'espérance » que la république restera solidement assise sur les » fondements que j'ai jetés (1). »

Il ne faut pas croire que le despotisme, en aucun temps, ait pu s'établir du jour au lendemain, surtout chez les peuples qui ont traversé la liberté. L'âme garde toujours quelque chose de l'énergie qui a présidé à sa première éducation. Il ne peut s'établir chez eux qu'en conservant certaines apparences et formes de la liberté, qui lui permettent de déguiser le but vers lequel il marche. Le despotisme est trop horrible pour être accepté, s'il apparaissait tout-à-coup dans sa nudité aux yeux des hommes ; mais on s'habitue à tous les poisons, en les prenant à petites doses. C'est là ce que savait Auguste. Nous allons donc voir la gestation lente et suivie du despotisme dans toutes ses phases, à travers plusieurs générations qu'il transforme de plus en plus à son image.

(1) Suétone, *Auguste*, 39.

Pour ne pas effaroucher les Romains, Auguste ne prit pas au début un pouvoir trop considérable. Il se fit d'abord nommer consul pour six ans. Le sénat, renouvelé par lui, eut la décision des plus importantes affaires, au détriment de l'assemblée du peuple. Mais ce n'était pas assez, il craignait un retour de l'opinion, et les comices du peuple pouvaient lui donner des embarras en nommant des candidats qui lui seraient hostiles.

Aux premiers jours de l'an 27, il vint à la curie déposer ses pouvoirs. Ceux qui étaient dans le secret de la comédie, et les sénateurs, que la peur faisait trembler, se récrièrent contre cet abandon de la république. On presse Octave de ne pas abandonner la patrie, et il accepte lorsqu'on lui confirme le commandement suprême des armées. Dans la crainte du sort de César, il n'accepte encore le titre d'*Imperator* que pour dix ans. Il demande même que le sénat partage avec lui l'administration de l'empire. Les provinces sont donc partagées entre le sénat et Auguste, qui garde pour lui les plus difficiles à administrer ; mais ce sont celles où résident les armées. Le sénat n'aura pas un soldat dans ces paisibles provinces du centre qu'entoureront les vingt-cinq légions de l'empereur. En reconnaissance d'un tel désintéressement, le sénat, sur la proposition de Munacius Plancus, lui décerne le titre d'*Auguste,* auparavant réservé aux dieux.

Jusque-là (27 avant J.-C.) Auguste n'avait dans ses mains, d'une façon exceptionnelle, que l'autorité

militaire. Après avoir, pendant trois ans, organisé la Gaule et l'Espagne, il revint l'an 23 à Rome au milieu des acclamations. Il sentait que son autorité était encore mal assise, mais il n'osait en prendre davantage. Il fallait donc se la faire offrir. Le moyen était connu, il abdiqua de nouveau. Il savait que les Romains, entre n'avoir plus Auguste ou l'avoir comme despote, préféraient le despote. Il n'y a pas de despotisme auquel ne puisse arriver un pouvoir par ce moyen, en choisissant bien les moments de panique pour consulter la nation. C'est ce qu'Auguste sut comprendre. On lui donna, pour sa vie durant, la puissance tribunitienne avec le privilége de faire au sénat quelque proposition qu'il lui plût, et l'autorité proconsulaire, même dans les provinces sénatoriales : « Ainsi, Auguste allait avoir le » droit de proposer, c'est-à-dire de faire les lois, de » recevoir et de juger les appels, d'arrêter par le veto » tribunitien toute mesure, toute sentence, de con- » voquer le sénat et le peuple, et de présider, c'est- » à-dire de diriger à son gré les comices (1). »

Et l'on ne peut accuser Auguste d'usurpation, car tout se fait légalement. Ce sont les acclamations des citoyens qui l'ont porté au pouvoir. Il est prince au sénat, *Imperator* à l'armée, tribun au forum, proconsul dans les provinces. Ce qui était autrefois divisé entre plusieurs, est maintenant réuni entre les mains d'un seul, voilà toute la révolution. En effet, dans tous les temps, le despotisme ne fut autre chose que la réunion

(1) M. Duruy, *Histoire romaine*, p. 378.

des divers pouvoirs en une même main. Qu'importe qu'il y ait des lois, si l'empereur seul a le droit de les proposer, de les interpréter et de les faire exécuter? Avec ce pouvoir, on conduit la société où l'on veut, et nous verrons ce système aboutir, au bout de cent ans, au despotisme le plus terrible.

Il ne faut pas croire cependant que personne ne réclamât dans la société romaine. En dehors de la plèbe satisfaite et des peureux qui voulaient pratiquer en repos l'épicurisme, religion de l'époque, il y avait encore quelques vieux Romains (il y en eut même sous Néron) qui protestaient au fond de leur cœur, car que faire lorsque l'aveugle réaction pousse les sociétés dans les abîmes du despotisme?

Les élections de l'an 22 pour le consulat avaient été orageuses, celles de l'an 19 le furent plus encore. Il y avait là un danger, Auguste prit pour sa vie durant la puissance consulaire, mais il eut soin de conserver l'institution, de nom, et nomma chaque année trois, quatre et même un plus grand nombre de consuls (*consules suffecti*).

Auguste et ses successeurs furent obligés d'agrandir continuellement leur pouvoir. Il est un principe de science politique que l'expérience tire de l'histoire, aussi bien que de la connaissance de l'âme humaine. Il n'y a point de conciliation possible entre la liberté et l'autorité qui repose sur la force. Les mettre en présence dans une constitution, c'est mettre deux ennemis en face et les inviter au combat.

Ce qu'on laisse de liberté à une nation, lui sert à réclamer le reste, la liberté sert à conquérir la liberté. Mais ce que l'on donne de puissance à un homme, lui sert aussi à conquérir le reste; le despotisme s'engendre lui-même, et d'autant plus fatalement que, toujours les citoyens réclamant la portion de liberté qui leur manque, le pouvoir inquiet devant cette réaction libérale, ne voit de salut pour lui que dans un accroissement de force.

Le mépris de l'autorité durera aussi longtemps que l'on prendra la force brutale pour l'autorité qui doit régir les nations. Mais cette autorité de la force étant la seule qui puisse exister chez les nations qui sont privées de la liberté, son mépris engendre le désordre, et il se trouve un parti nombreux, puissant, intelligent et honorable, qui ne voit de remède à ce désordre, qu'en un pouvoir de plus en plus fort. Plus ce pouvoir fondé sur la force est fort, et plus il est haï et méprisé, et plus il faut le rendre fort, pour surmonter ce mépris et cette haine. Fatalement on est entré dans un cercle qui va toujours en se resserrant, et qui, chez nous comme chez les Romains, conduirait logiquement et fatalement au despotisme le plus absolu.

C'est la loi du cercle qui enserre tout développement comme tout progrès des choses.

Auguste, tribun, consul, imperator et proconsul, pouvait tout ce qu'il voulait; mais il eut soin de laisser dormir une grande partie de son pouvoir, afin que

l'on s'y habituât et que le régime despotique s'enracinât par le temps, sans que les Romains pussent se douter qu'ils y étaient soumis. Sous un régime semblable, l'avénement du despotisme pratique est une question de temps ; il arrive d'autant plus sûrement, que le chef de l'Etat est plus sage et laisse davantage opérer le temps et les institutions. Les bons despotes sont les plus dangereux, parce qu'ils masquent leur œuvre et permettent d'attacher une nation par mille liens dont ensuite elle ne peut plus se délivrer. Auguste prépara le gouvernement des Tibère et des Néron.

A n'y point regarder de près, la république subsistait. Il y avait un sénat dont les décrets étaient des lois, des consuls qui gardaient les honneurs de leur rang, des préteurs, des tribuns, des questeurs et des édiles. Les comices du peuple se réunissaient pour confirmer les lois, nommer aux magistratures et rejeter même, si bon leur semblait, les propositions du prince.

Les Romains possédaient encore la liberté, la souveraineté ; et la preuve, c'est qu'ils l'avaient déléguée à l'empereur. La preuve était sans réplique, aussi les Romains dormirent tranquilles sous le régime de cette liberté ; ils ne se réveillèrent que sous Tibère et sous Caligula.

Auguste avait toute l'apparence d'un simple citoyen. Il habitait au Palatin une modeste maison. Au sénat, il parlait, écoutait et votait comme un simple sénateur. S'agissait-il d'une rogation devant les comices,

Auguste venait voter dans sa tribu ; d'un jugement, il apportait sa déposition comme témoin, et l'avocat pouvait impunément le prendre à partie. Dans les élections, il conduisait au milieu de la foule, le candidat qu'il appuyait, et en le recommandant aux suffrages, il ajoutait : S'il le mérite.

Le sénat impérial a même plus de prérogatives que n'en eut jamais le sénat républicain : il gouverne une partie de l'empire, il a le trésor public sous sa garde, il est la source de toute légalité, même pour l'empereur qui tient de lui ses pouvoirs. Que lui manque-t-il donc? Il lui manque toute autorité, parce que « un seul homme a maintenant pour la vie le pou» voir exécutif, le pouvoir législatif et judiciaire ; ce » qui reste au sénat et au peuple n'est qu'un aban» don calculé du prince, qui leur laisse quelques ho» chets pour amuser leurs loisirs et les aider à oublier » leur déchéance (1). »

Nos études classiques nous donnent les plus fausses idées sur les empereurs romains. On se les figure généralement comme des monarques à la façon de Louis XIV et du Czar. Ce ne fut vrai que bien longtemps après Auguste, et la théorie du césarisme fut toujours celle que rapporte Hérodien : « Le principat n'est » point l'autorité d'un seul homme, mais l'antique et » commune autorité de tout le peuple romain (2), »

(1) M. Duruy, *Hist. romaine*, p. 380.

(2) Hérodien, liv. VIII, *Discours de l'empereur Maxime*.

c'est-à-dire la souveraineté du peuple romain incarnée dans un homme.

Auguste, après avoir satisfait en partie les besoins sur lesquels il s'était appuyé pour s'élever au pouvoir, devint essentiellement conservateur, et il essaya de donner de la solidité à la société. Il subit la loi de tous les hommes qui se figurent, à cinquante ans, que le seul progrès possible est celui qu'ils ont accompli.

Tout gouvernement qui repose sur la force, quelle que soit son origine, tend à s'arrêter, à devenir conservateur. Tout change incessamment dans la société, les idées, les mœurs et la science; un gouvernement doit donc, pour se mettre en rapport avec ce mouvement, condition du progrès, modifier incessamment ses idées et ses volontés. Mais son amour-propre s'y oppose; l'immense dignité d'un gouvernement ne peut subir ainsi les fantaisies de l'opinion publique.

En outre, la tendance manifeste du progrès politique, c'est de rendre de plus en plus inutile le pouvoir de la force, pour le remplacer par celui des mœurs et de la science. Tout pouvoir, jusqu'à ce jour, a dû défendre le *statu quo* comme son essence même, et considérer la liberté comme une tendance à sa nullification.

Auguste fut donc conservateur, et se servit de son pouvoir pour prendre toutes les mesures qui servent à la conservation et au *statu quo* social. Il tâcha d'introduire dans l'Etat, des divisions et des rangs, pour y ramener la subordination et la discipline. Cette hiérar-

chie fut fondée sur la richesse. Les sénateurs et les chevaliers formèrent les deux premiers ordres. Au-dessous des chevaliers venaient la classe moyenne; et enfin la plèbe urbaine, les prolétaires nourris aux dépens du trésor; après tous les envois dans les colonies, Auguste ne put diminuer le nombre de ces derniers au-dessous de 200,000.

Ces quatre classes devinrent quatre ordres dans l'Etat, et tendirent, par l'hérédité, à prendre la valeur des castes. Chaque ordre était muni de priviléges qui lui permettaient de transmettre la position de ses membres. Aux fils des sénateurs : les hautes fonctions de l'Etat, procurant richesses et honneurs, et par conséquent, le cens nécessaire pour devenir sénateur; aux fils des chevaliers, les fonctions d'administrateurs des provinces, d'intendants, de percepteurs, de receveurs, charges d'argent, qui en laissent toujours aux doigts. Cette classe était d'autant plus distincte que, pour y monter, il fallait en posséder le cens depuis deux ou trois générations.

La troisième classe comprenait tous les commerçants aisés, les sous-officiers de l'armée, les fonctionnaires subalternes, fonctions qui ne pouvaient conduire à la richesse, car les commerçants individuels avaient la concurrence des millions d'esclaves organisés pour toute industrie, et les grands fonctionnaires de l'Etat s'étaient réservé le monopole du pillage légal des provinces, en se faisant donner des appointements gigantesques.

Quant à la plèbe, elle était condamnée à demeurer plèbe, tout capital industriel et agricole lui manquant. Mais on la nourrissait et on l'amusait, en lui distribuant du pain, du lard, du vin et lui donnant des hommes à voir mourir. 10,000 gladiateurs et 3,500 bêtes fauves combattirent pour son plaisir.

Auguste avait bien compris les conditions de la stabilité, en posant des bornes au déclassement, comme on dit de nos jours. Lorsque les positions ont été fixes pendant plusieurs générations, ceux qui les possèdent, pensent y avoir un droit de propriété inaliénable; ils ont soin alors de protéger ce droit par des lois; tout usage se change en droit légal.

Auguste encouragea le travail; et tous les travaux immenses entrepris sous son règne eurent sans doute pour but, de donner à la plèbe le moyen de se relever par le travail en augmentant ses salaires, et de l'attacher à l'empereur par reconnaissance. « Il avait une » autre manière de faire la cour à la multitude, c'é- » tait de décorer sa ville. Il put se vanter de laisser » de marbre une ville qu'il avait trouvée de briques; » le Champ-de-Mars, autour duquel se groupèrent un » grand nombre de constructions splendides, forma » comme une cité nouvelle qui, pour maisons, avait » des temples, des théâtres et des portiques (1). »

Il s'occupa beaucoup de restaurer la religion, pierre angulaire de tout gouvernement conservateur; il bâtit

(1) M. Duruy, *Hist. romaine*, page 385.

un grand nombre de temples. La liberté des cultes fut protégée, toutes les divinités qui voulurent entrer dans le Panthéon romain, y furent admises; et chaque province de l'empire vit son dieu national adopté, enrichi par le gouvernement de Rome.

Il s'occupa de réformer les mœurs, en relevant le mariage, punissant les adultères, les célibataires; et réglant le divorce, la dot, les donations entre époux par la loi *Papia popea*. Ne craignant plus le passé, il eut le culte de ce passé, pour inculquer l'honneur de la tradition dans les esprits. La statue même de Pompée fut placée en face de son théâtre, sous une arcade de marbre.

Virgile célébra les heureux effets de cette paix de l'empire et les efforts d'Auguste pour relever la moralité sociale. « Grâce à toi, ô César, le bœuf se pro- » mène en sûreté dans ses prairies, Cérès et l'heu- » reuse abondance fécondent nos campagnes, les vais- » seaux voguent sans crainte sur les mers pacifiées, et » la bonne foi s'alarme même d'un soupçon (1). » L'imagination du poète lui faisait voir dans le présent ce qu'il espérait pour l'avenir; mais si le pouvoir peut établir la paix et l'ordre, il ne peut engendrer la moralité des âmes; il est même certain qu'il engendrera leur pourriture, car toute moralité vient de la liberté.

L'Italie tout entière avait conquis le droit de cité

(1) Virgile, *Géorgiques*.

et fut organisée sur le modèle de Rome, qui toutefois conserva des priviléges honorifiques et réels. Le provincial décoré de la toge, ne fut ni en droit, ni en dignité, l'égal du *quirite* de Rome.

L'Italie fut partagée en onze départements, placés sous la surveillance d'autant de questeurs. Les routes furent soigneusement réparées, et la police faite avec soin. Auguste donnait à tous son temps, ses soins, sa fortune même; dans ses longs voyages, il soulageait les villes obérées et rebâtissait celles que quelque fléau avait détruites.

Au système des impôts en nature, généralement suivi par la république, il substitua, en plusieurs pays, le système des impôts en argent, mesure singulièrement favorable aux provinces. Pour que cet impôt fût établi avec équité, il fit dresser un cadastre général.

Non seulement il répara les routes de l'Italie, mais il fit faire celles de la Gaule Cisalpine, et couvrit de chemins toute la Gaule et l'Espagne. Puis, sur toutes ces routes, un service de poste fut organisé. « Le » commerce et la civilisation y gagnèrent, et une vie » nouvelle circula dans cet empire si admirablement » disposé pour une longue et grande existence (1). »

Mais plus les bienfaits du césarisme sont grands, plus il est condamné par ses œuvres, s'il est prouvé plus tard qu'il momifie la société, au lieu de la maintenir, et que toute sa puissance se borne à en conserver la forme, pendant que l'âme s'en retire.

(1) M. Duruy, p. 394.

Auguste eut encore une autre gloire, celle de donner son nom à l'un des grands siècles littéraires. Lucrèce, Catulle, Cicéron, César, Salluste, Virgile, Horace, Tite-Live et Ovide, forment un cortége magnifique qui éblouit la postérité.

Mais tous ces hommes étaient nés sous la république, la plupart étaient plus âgés qu'Auguste. Auguste est né en 63 avant J.-C.; Cicéron en 107; Lucrèce en 95; Catulle en 87; Salluste en 86; Horace en 64; Virgile en 69. Auguste avait 34 ans lorsqu'il arriva au pouvoir, en 29 avant J.-C. Par conséquent, même Virgile et Horace, plus âgés que lui, étaient dans toute la maturité de leur talent.

Ce ne fut donc pas son gouvernement qui les forma. Un gouvernement n'a pas un tel pouvoir. La pléiade des grands hommes arrive comme une résultante de causes diverses, qui ont été les mêmes dans toutes les civilisations. Le pouvoir leur donne tout au plus la paix politique, qui permet à leur génie, trempé par la liberté, de produire dans le repos de l'esprit. Tout gouvernement, quelle que soit sa forme, qui maintiendra la paix dans la société, obtiendra le même résultat.

Les grands siècles coïncident avec la phase autoritaire et centralisante chez les nations, mais ce n'est pas cette autorité qui les produit; et la preuve, c'est qu'aucun des hommes nés sous l'autorité n'atteint à la hauteur de ceux qui sont nés sous la liberté.

Nous allons chercher les causes qui ont enfanté les grands siècles, afin de montrer qu'il n'est en aucune

façon au pouvoir d'un homme de les produire. Il est puéril de chercher leurs causes principales, aussi bien que celles des décadences morales et littéraires, dans la génération même où ces choses se montrent. Tous les grands faits de l'histoire ont leurs racines dans le passé.

L'homme est un composé de sentiment et d'intelligence. Au début de son existence, domine le sentiment, instinct qui pousse aux grandes choses, mais manque souvent de mesure et de raison. L'intelligence domine à la fin, mais quand elle est seule, elle manque de l'inspiration, de la vie, nécessaires pour produire ces grandes choses. Il existe enfin un âge intermédiaire, où le sentiment et la raison s'équilibrent, se complètent, où le sentiment exécute avec ardeur et force ce que dicte une intelligence élevée.

Les sociétés sont semblables à l'homme. Après leur décadence elles sont renouvelées par des peuples sortant des mains de la nature, et elles recommencent la phase sentimentale. Elles reçoivent alors l'inspiration de ces grandes synthèses qu'on appelle religions, et s'efforcent de réaliser l'idéal qui en découle. Cet idéal est double : divin et humain. Les religions résolvent ces questions que l'homme se pose dans tous les siècles : quelle est la condition de son bonheur, et par conséquent, quelle est sa nature, son origine ; quel est son but, quelle est sa destinée sur la terre et au-delà? L'idéal humain découle de l'idéal religieux, puisque la religion considère l'homme comme molécule intégrante

dans l'univers, et que l'idéal de l'homme, sur la terre, dépend du rôle et de la fonction qu'il croit remplir ici-bas.

A l'âge de la foi religieuse, l'homme se sent relié à l'univers, à l'humanité, à la patrie; il est en communion avec Dieu même. Les religions ont toujours touché au panthéisme par un côté : « *In Deo vivimus et sumus.* » Non seulement l'homme alors vit en Dieu, mais Dieu vit en lui; il est inspiré, il prophétise. Il sent dans son cœur, ces grands sentiments, ces grandes émotions, qui sont comme les sentiments de Dieu, de l'humanité et de la patrie tout entière. Le monde et l'humanité vivent en lui, sentent en lui. De là cette grandeur et cette exaltation de l'âme humaine, qui distinguent le premier âge de la vie des peuples.

Dans le dernier âge des sociétés, au contraire, l'époque critique est venue; la synthèse est détruite. Chaque homme, réduit à sa petite raison, ne participe plus à la raison de l'humanité; il est devenu un atome désagrégé dans l'univers, et son sentiment est réduit à la petitesse du sentiment d'un atome. L'esprit universel qui le soulevait au-dessus de l'humaine nature, n'est plus; il ne reste qu'un individu à l'esprit égoïste, étroit, terre-à-terre, et bientôt sans vie.

Mais il est un âge intermédiaire dans la vie des nations, où le sentiment participe encore à l'exaltation religieuse; où l'homme est sorti de la violence sauvage qui distingue l'âge chaotique; où les caractères se sont trempés dans le régime de la liberté poussé

jusqu'à la violence et la brutalité; où sous l'influence de la civilisation qui grandit, de l'autorité morale qui se fait entendre, les caractères perdent leur férocité, tout en gardant leur vigueur; où l'homme sent son individu se dégager de l'infini, et constituer une personne libre tout en se sentant encore en communion avec tout ce qui l'entoure; où la raison équilibre et guide le sentiment; où enfin l'intelligence se joint à la foi. Alors les grandes pensées, comme les grands sentiments, peuvent se montrer; ils trouveront des ouvriers dignes d'eux pour les renfermer dans la forme qui constitue les chefs-d'œuvre.

L'art vient alors donner une forme, un corps à l'idéal qui vit encore dans les âmes.

Aux grands siècles, l'art humain a ses racines dans la religion; il est divin, moral et social, tout ensemble. Il a pour mission d'exciter l'âme à la conquête de l'idéal, et de faire l'éducation du sentiment. Il est une partie de la morale, science des mœurs, à laquelle il prête son concours en poussant les hommes à l'accomplissement du bien et du beau. Pindare, Eschyle, Sophocle célèbrent les dieux, les héros et les grandes actions du passé, ils les offrent en exemple. Chaque Grec qui combat jouit, par l'imagination, de cette admiration que recueillent ceux qui ont défendu la patrie ou qui sont morts pour elle. Cicéron fait servir l'éloquence à sauver la république. Lucrèce, dont la physique seule est empruntée à Epicure, mais dont la morale est toute stoïcienne, sait

exprimer en beaux vers ce calme, cette élévation de l'âme qui, éprise de la science seule, dédaigne toutes les terreurs, et ne permet point aux passions égoïstes du présent de troubler la vérité du sage.

Virgile chante l'idéal de la vie des champs, dont les vertus si pures contrastent avec les vices de ces sociétés contre nature qui naissent dans les villes. Il chante l'origine de Rome, pour enfoncer plus avant dans le cœur romain l'amour de la patrie qui menaçait de s'éteindre. Tite-Live fait de même, il célèbre les héros et les belles actions du passé, pour les offrir en exemple à ses contemporains.

Dans les temps modernes, Dante et Milton, ces grands citoyens, n'ont-ils pas fait de leurs deux poëmes, deux sublimes protestations de l'âme humaine contre les vices et les malheurs de leur temps? Shakespeare, Corneille, Racine ont flagellé les crimes, couronné la vertu et tous les héroïsmes, d'une auréole empruntée aux plus beaux sentiments du cœur. Tous les peintres et sculpteurs de l'Italie, jusqu'à l'époque de Michel-Ange et de Raphaël, sont profondément empreints de l'esprit religieux. Il arrive trop souvent que l'artiste est moralement au-dessous de son œuvre; mais qu'importe? La voix de son temps l'inspire et parle en lui. L'artiste, comme une harpe éolienne, résonnant sous le souffle du vent, exprime les sentiments de son époque, et en anime ses poëmes et ses statues.

Un grand siècle a encore pour condition l'accomplissement de grandes choses dans le passé d'un peuple,

et une langue assez parfaite pour permettre de les chanter dignement. La Grèce n'a senti sa grandeur que depuis Marathon; Rome conquiert le monde dans les cent ans qui précèdent Auguste.

Voilà pourquoi les grands siècles n'ont pu venir avant Périclès, Auguste, Elisabeth et Louis XIV.

La foi, dans un idéal moral et religieux et un développement considérable de l'intelligence, sont donc les deux conditions essentielles de l'arrivée d'un grand siècle. Aussi le grand siècle ne peut durer que peu de temps, car le développement de la philosophie et des sciences annonce l'âge critique. L'homme ne construit que pour détruire et reconstruire sur un nouveau plan satisfaisant mieux son désir de la perfection.

Socrate, dont l'école devait jeter à bas le polythéisme grec, est le contemporain d'Eschyle, de Sophocle, de Phidias, de Xeuxis et d'Aristophane. Lucrèce et Cicéron vulgarisent la philosophie grecque à Rome, à l'époque de Virgile, d'Horace et de Tite-Live.

Bacon est le contemporain de Shakespeare et de Milton. Descartes, le destructeur du principe philosophique du passé, naît dix ans avant Corneille.

Kant opère la plus grande rénovation philosophique, depuis Socrate, vingt ans avant Klopstock, Schiller et Goëthe.

Si le grand siècle dure peu chez toutes les nations, il faut cependant remarquer qu'il dure moins à Rome que partout ailleurs. En Grèce, la civilisation produit successivement Eschyle (525), Pindare (520), Phi-

dias (498), Sophocle (495), Hérodote (484), Socrate (470), Aristophane (450), Platon (430), Aristote (384), Démosthènes (381), Praxitèle (360), Ménandre (342), Théocrite (290), Polybe (206); ce qui fait une période de 311 ans, et encore on trouve plus tard : Strabon (50 avant J.-C.), Denys d'Halycarnasse (vers l'an 1), Plutarque (50 après J.-C.), Lucien (120 après J.-C.), Pausanias (vers 130 après J.-C.), et d'autres encore.

Dans les temps modernes, par exemple en France, depuis Corneille (1606) jusqu'à nos jours, il s'est écoulé 260 ans, et le XVIIe siècle a été suivi de Voltaire, Montesquieu, Buffon, Rousseau, André Chénier, Châteaubriand, Hugo, Lamartine, Aug. Thierry, Guizot, Thiers, Musset et bien d'autres.

A Rome, nous trouvons un phénomène bien différent. La décadence commence après le siècle d'Auguste, après la mort des génies nés et élevés sous le régime de la liberté.

« Après Adrien (mort en 136), le mouvement » s'arrête; déjà la poésie épique est morte, les divers » genres lyriques s'éteignent successivement, l'histoire » n'est presque plus que la biographie, et la poésie, » comme la prose, n'offre que des noms obscurs (1). »

En effet, après le grand siècle viennent : Sénèque (né l'an 3 après J.-C.), Pline le naturaliste (en 23), Silius Italicus (en 25), Perse (en 34), Lucain (en 39), Ju-

(1) M. Duruy, *Histoire romaine*, p. 482.

vénal (en 42), Martial (en 43), Tacite (en 54), Stace (en 61), Suétone (en 70), et enfin Florus, sous Adrien. Après ces noms, « pour rencontrer un poète de quelque » valeur, il faut aller jusqu'à Némésianus, qui vivait » sous Numérien (284) (1). »

Qui donc connaît Némésianus?

La jurisprudence s'éteignit la dernière; Gaius, Papinien, Paul, Ulpien, Modestin, en continuèrent la tradition jusque sous Alexandre Sévère, mort en 235. La culture du droit civil ne porte pas ombrage au despotisme. Ces jurisconsultes, comme nos légistes au moyen-âge, furent les défenseurs du pouvoir absolu. Quant à l'éloquence, il n'en était plus question depuis longtemps; Auguste l'avait pacifiée, suivant l'expression que Tacite avait sans doute ironiquement empruntée à cet empereur.

En lisant l'histoire de Crémutius Cordus tué par Tibère (2), de Sénèque tué par Néron, de Lucain tué aussi par Néron, de Juvénal et de Tacite, qui ne purent publier leurs œuvres que grâce au hasard qui fit succéder Trajan à Domitien, on connaît facilement la raison de cette décadence si rapide et si frappante dans la littérature latine. Sous le régime du césarisme, la vie se retira d'abord de la tête de l'empire; les membres, quelque temps encore, se trouvèrent par leur éloignement à l'abri de l'ombre impériale.

Ce qui achève de montrer l'atmosphère étouffante

(1) M. Duruy, *Hist. romaine*, p. 482.

(2) Auteur d'un ouvrage perdu sur les guerres civiles de Rome.

du césarisme, c'est l'état de la science en l'an 70 après J.-C., sous Vespasien.

Dans notre ridicule et ignorante admiration de l'antiquité, nous avons osé comparer Pline le naturaliste à Buffon. On a cru honorer Buffon en l'appelant le Pline français, et Linné en l'appelant le Pline du Nord.

Pline venait après Aristote, après Théophraste, après toute l'école grecque, si exacte sur l'histoire naturelle. Le fétichisme de l'antiquité a pu seul nous faire voir en lui un naturaliste, lorsqu'il n'y avait qu'un compilateur sans aucune critique. Son histoire naturelle est remplie de contes de bonnes femmes qui n'étaient plus crus que par les portières d'Athènes, s'il y en avait. Il raconte, entre autres contes à dormir debout, qu'un petit poisson d'un demi-pied de long, s'attache à la carène des vaisseaux et arrête leur course. « Quoi de plus violent que la mer, que les » flots, les tourbillons et les tempêtes? Ajoutez la » force des voiles et des rames; eh bien! toutes ces » puissances, dirigées vers un même but, un petit » poissson (l'échinéis) les rassemble en lui seul. Que » les vents se précipitent, que les tempêtes se déchaî- » nent, il commande à leur fureur, il comprime leur » violence et contraint les vaisseaux à l'immobilité. Il » dompte les éléments et les maîtrise sans travail, par » une simple adhérence.

» De nos jours, Caligula fut arrêté dans son trajet » d'Asture à Antium. De toute sa flotte, sa quinque-

» rème seule restait immobile. Son étonnement ne » dura pas longtemps; des plongeurs, ayant cherché » autour du vaisseau, trouvèrent *un* échinéis adhérant » au gouvernail. Caligula fut indigné qu'un tel obs- » tacle eût neutralisé les efforts de quatre cents ra- » meurs (1). »

Voilà ce que devient la science sous le despotisme. L'éteignoir que l'on met sur la philosophie, sur l'histoire, sur l'éloquence et sur la littérature, éteint l'âme humaine tout entière.

Si, dans les temps modernes, notre grand siècle littéraire a été suivi de deux autres brillants encore, nous le devons à la liberté qui s'est réveillée au XVIIIe siècle, et qui n'a cessé de nous tenter et de nous tenir éveillés depuis lors, malgré nos moments de défaillance. L'idéal du progrès et de la liberté nous anime toujours; mais que ce flambeau vienne à s'éteindre, que le danger dont la science de l'histoire nous menace, vienne à se réaliser, que le césarisme s'établisse, et l'on verra lettres, arts, sciences même, tomber dans la plus complète décadence.

Auguste mourut en l'an 14 de J.-C. A sa mort, il se produisit une réaction vers la liberté; cette réaction est fatale lorsque disparaît l'homme dont le prestige a établi le despotisme que certaines gens appellent l'ordre.

La société romaine se partagea en deux camps : les

(1) Pline, liv. IX.

peureux et ceux dont l'âme avait encore conservé quelque énergie. La politique d'Auguste était vivement discutée. Les uns disaient que la piété filiale, la situation si grave de l'Etat, où les lois n'avaient plus d'abri, l'avaient seul poussé aux guerres civiles; que la seule ressource de la patrie déchirée, était le gouvernement d'un seul (1).

Les autres disaient que la piété filiale et les malheurs de la république n'avaient été qu'un prétexte; qu'avide de pouvoir, il avait, tout jeune encore, soulevé les vétérans à force de largesses, corrompu les légions du consul et usurpé le pouvoir à la faveur d'un décret du sénat (2).

Le successeur qu'Auguste s'était désigné, en le prenant pour collègue, en l'an 13, faisait peur par son caractère sombre et par les crimes dont l'opinion l'accusait. Mais ce qui manquait au parti qui avait conservé le ressouvenir de la liberté, c'était un idéal capable de promettre dans l'avenir le bonheur de tous; il ne rêvait qu'une restauration des formes et des priviléges du passé. Aussi le parti de la peur l'emporta. Ce dernier parti était puissant; les Romains avaient peu de confiance dans la durée de l'empire, chacun espérait ou craignait une révolution à la mort d'Auguste; ceux même qui désiraient un changement n'étaient pas sans inquiétude. Cette crainte générale permit à Tibère d'asseoir solidement le despotisme, et

(1) Tacite, I, 9. — (2) Tacite, I, 10.

de dire le mot de l'énigme du sphinx, qu'Auguste avait fait graver sur la pierre avec laquelle il scellait les actes de son gouvernement.

Velléius Paterculus, témoin oculaire, après avoir raconté la mort d'Auguste, ajoute : « Ce qu'il y eut » alors de crainte parmi les hommes, d'anxiété dans » le sénat, de confusion dans le peuple, d'effroi dans » le monde entier, en quel péril de vie ou de mort » nous nous trouvâmes, je ne puis le dire et personne » ne saurait l'exprimer. »

Tibère recommença la comédie qu'Auguste avait jouée à diverses reprises. Aux suppliques du sénat, il répondit par des paroles vagues sur la grandeur de l'empire et sa propre faiblesse. Il s'irrita bientôt en voyant le sénat ne pas lui imposer plus violemment le pouvoir, dont il paraissait avoir peur (1). Enfin, lorsque la frayeur de voir l'Etat rester sans chef eut rendu les instances des sénateurs presque générales, « il céda peu à peu, et sans avouer qu'il acceptait » l'empire, il cessa de refuser (2).

Le spectre de Brutus faisait encore peur à Tibère, et explique sa conduite. Les Romains ignoraient qu'ils n'étaient plus en république; le pouvoir d'un seul leur paraissait nécessaire, seulement jusqu'à ce que l'ordre eût été rétabli; celui qui leur eût montré trop visiblement qu'ils avaient un maître, et qu'il fallait définitivement renoncer à la liberté, eût pu s'en repentir.

(1) Tacite, I, 12. — (2) *Ibid.*, I, 13.

Auguste avait maintenu les comices du peuple. Il savait pouvoir les diriger à sa guise, et s'inquiétait peu de laisser le nom, pourvu qu'ils lui servissent d'instrument pour déguiser sa propre volonté.

Mais à sa mort les comices furent agités; Tibère les supprima. Au lieu de porter les lois et décrets devant l'assemblée du peuple, il les porta directement devant le sénat. Il était dans son droit, comme dans la logique des choses. L'empereur, nommé tribun à vie par le peuple, n'était-il pas le peuple lui-même fait homme, et dès lors, ne réunissait-il pas le droit de proposer les lois et celui de les examiner? Les passions et les coalitions des anciens partis, pouvaient-elles annihiler cette puissance souveraine que le tribunat lui donnait légalement? Tibère ne le pensa pas, aucun homme, dans sa position, ne le penserait, et les comices furent supprimés. Était-ce là le despotisme? Non certes. Ne restait-il pas, pour sauvegarder les libertés, un sénat composé de tout ce que la société renfermait de plus illustre et de plus honnête, et un prince choisi par le peuple qui, par ce choix même, l'avait déclaré le représentant de ses intérêts et l'exécuteur de sa volonté?

Quelques-uns murmurèrent, dit Tacite, mais le parti rallié à l'empereur l'approuva. Tous les ambitieux l'approuvèrent, parce que faire de l'opposition est un mauvais chemin pour arriver aux honneurs; tous ceux qui dépendaient du gouvernement l'approuvèrent aussi, parce que leurs places et leur avancement en dépendaient. L'administration romaine, quoique moins

compliquée que sous Dioclétien, était déjà fort nombreuse. Quand on parle de Rome à cette époque, il faut entendre l'Italie tout entière, dont tous les habitants étaient devenus citoyens romains. Le monde des fonctionnaires administrant la justice, percevant les impôts, gouvernant les provinces, était déjà considérable.

Enfin, l'armée l'approuva, parce que son instinct l'avertissait que c'était le gouvernement de l'armée que Tibère établissait. L'armée qui se soumet à une discipline sévère et à l'obéissance passive, sent son amour-propre engagé à croire que c'est la meilleure forme de gouvernement et celle qui donne les meilleurs résultats. L'armée déteste, par instinct, la liberté de discussion, qui est la base de la puissance civile, et qui semble démontrer que l'obéissance passive est une espèce d'esclavage.

Voilà comment Tibère, poussé par la logique des choses, par la logique de la forme de son gouvernement, par l'amour du despotisme inné au fond du cœur de chaque homme, et soutenu par ceux, fort nombreux, qui avaient intérêt à l'appuyer, fit faire un grand pas au despotisme. Il y arriva d'autant mieux, que, dans son habileté, il reprochait au sénat de rejeter sur le prince tous les soins du gouvernement (1), et que les Romains commençaient à s'habituer au nouveau régime.

Auguste avait possédé le pouvoir pendant 43 ans.

(1) Tacite, *Ann.*, III, 35.

A sa mort, une nouvelle génération s'était élevée, qui ne connaissait pas la liberté, ou ne la connaissait que par tradition. Elle avait sucé le despotisme avec le lait, elle avait été élevée sous cet air malsain du pouvoir qui inculque aux âmes pour seul idéal, la paix, le repos et la jouissance.

Il en est de l'homme politique comme de l'homme travailleur; l'habitude du repos rend toute liberté comme tout travail, fatigant et insupportable. L'âme, habituée à la léthargie, repousse tout ce qui demande de l'activité et de l'énergie. Lorsque le despotisme a régné sur deux ou trois générations, il devient indestructible; il engendre l'affaissement des âmes, et cet affaissement engendre le despotisme, en lui permettant de grandir et d'étendre ses racines. C'est ainsi que les sociétés s'enferment dans un cercle, sur l'entrée duquel il faut écrire, avec le Dante : *Lasciate ogni speranza, voi che entrate.*

Rien ne froisse l'homme et ne le fait entrer en fureur, comme la nouveauté politique, quand elle lui est hostile; cette nouveauté attaque son bonheur, son idéal, sa raison et son amour-propre. Mais lorsqu'on est né sous un régime politique, fût-ce le plus despotique, on ne connaît ce régime que peu à peu, et par l'habitude chacun de ses vices perd l'horreur que la nouveauté désagréable inspire. Puis, pour ceux qui n'ont pas assisté à la création de ce régime, il apparaît comme une abstraction qui nous domine et semble supérieure à notre puissance, comme toutes

choses dont on ne comprend pas parfaitement les causes. L'antagonisme et la colère contre le despotisme vont donc en diminuant, à mesure que les générations s'y accoutument, et aussi, à mesure qu'il s'établit plus solidement.

En outre, tous les despotismes ont des partisans de talent et de bonne foi. L'homme a trop besoin de sa propre estime et de celle des autres pour être sciemment du parti de l'erreur. Un parti qui n'aurait d'autres soutiens que des coquins, pourrait régner et opprimer un jour, par surprise, mais n'aurait aucune chance de durée. Ce qui fait la force et le danger du despotisme, c'est que l'on peut être son partisan de bonne foi. Le césarisme se présente avec les apparences les plus engageantes, puisqu'aux époques de troubles et de révolutions, il s'engage à réaliser le progrès démocratique, le bonheur de tous, en conservant la paix et l'ordre. Qui ne serait séduit!

La doctrine du progrès par l'autorité a été défendue, dans tous les temps, par des hommes d'une probité et d'un talent incontestables. On peut citer, comme exemple, les plus grands et les plus honnêtes jurisconsultes de Rome : Ulpien, Papinien, Modestin érigèrent, en principe, la doctrine de l'obéissance absolue (1). Ulpien accepta d'être préfet du prétoire, sous Héliogabale.

Les poètes eux-mêmes, qui expriment l'opinion publique de leur époque, professent la doctrine qui sert

(1) Dion Cassius.

de base au césarisme. Dans la *Pharsale*, Lucain fait dire à César, par ses soldats : « Il est temps que tu » saches que la fortune, c'est nous. » César leur répond : « La providence des dieux ne s'abaisse pas au » point de mettre la vie ou la mort du vulgaire dans » la balance des destinées ; le monde est emporté par » le mouvement des chefs des peuples, la vie du genre » humain se résume en quelques hommes (1). »

Tous nos légistes, avant la révolution de 89, ont été partisans du pouvoir despotique. Dante, Machiavel, Bodin et tous les politiques du passé, ont prêché cette doctrine. Il faut croire qu'il y a de fortes raisons à l'appui, même aux époques démocratiques. En effet, en voyant les inutiles efforts de la démocratie pour s'organiser, en présence d'une sciencce politique qui ne donne pas la solution du problème, où donc est le refuge, si ce n'est dans l'autorité d'un seul, autorité qui ne peut être dangereuse, quand elle proclame elle-même, comme Auguste, que celui qui en est revêtu est la personnification du peuple et le premier de ses mandataires ; et lorsque la civilisation, le niveau des lumières, la force de l'opinion publique paraissent devoir empêcher les abus de l'autorité ? Dès lors, convaincu et de bonne foi, on appuie le pouvoir, et si des délateurs infâmes, des excès de zèle ou l'arbitraire viennent produire des actes fâcheux, on se résigne à ce moindre mal, pour jouir d'un plus grand

(1) *Pharsale*, chant V, vers 342.

bien. L'on est d'autant plus rassuré sur le bon état de sa conscience, qu'on la voit critiquer le mal et l'excès du système que l'on approuve. Tout système politique n'a-t-il pas ses vices et ses excès?

On se figure généralement un Tibère, un Néron se soutenant complètement par leur propre force. C'est une grande erreur : ils étaient soutenus par l'opinion publique qui les supportait dans la crainte d'un mal plus grand, et qui, dans cette crainte, leur avait permis d'établir une puissance personnelle. Napoléon Ier l'avait compris, et un jour que Suard parlait avec sévérité devant lui sur les empereurs romains : « Fort » bien, dit-il, mais Tacite aurait dû nous expliquer » pourquoi le peuple romain tolérait et aimait même » ses plus mauvais empereurs (1). »

Dans le passé, on a pensé que les révolutions tenaient à la méchanceté de quelques individus, et que, pour établir le repos, il suffisait de déléguer un pouvoir un peu plus fort à un homme et à une dynastie. Si le mal sur la terre tient à quelques hommes, il suffit de supprimer ces quelques hommes. Tibère, avec les savants de son temps, trouvait cela fort logique. Napoléon ne le trouva pas moins logique, et déporta les révolutionnaires.

Dans tous les temps, les mêmes doctrines, au sein d'une nation, produiront le même résultat. A toutes les époques critiques, où l'on pensera que quelques soldats

(1) Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. II, p. 124. Ed. Charpentier.

ou agents de police de plus peuvent extirper le mal des sociétés, le césarisme romain sortira des faits, comme une conséquence sort d'un syllogisme bien fait.

Les lois qui ont présidé fatalement au développement social dans le passé, ne changeront que lorsque la science politique aura admis ce nouveau principe : le mal est dans la science imparfaite de l'homme, et dans les conditions mauvaises de l'organisation sociale; par conséquent, il est inutile de déléguer un pouvoir despotique pour supprimer les hommes dangereux, attendu que, les hommes supprimés, l'ignorance et l'erreur de tous n'en subsistent pas moins, ainsi que toutes les causes de révolutions et de dissolution qui font partie de la société même.

Chaque changement de règne est une nouvelle cause de peur, et par conséquent, une cause de progrès pour le despotisme. Ce qu'il y eut alors de crainte parmi les hommes, personne ne saurait l'exprimer, dit Velléius Paterculus; mais nous pouvons facilement le comprendre, nous qui avons vu tous les trembleurs de 1848. Le prince se garde bien de rassurer la société; il a trop d'intérêt à grandir le péril, pour avoir l'honneur et le profit de l'avoir sauvée; il profite de la terreur et du danger pour renforcer son pouvoir. Une effervescence se manifeste presque nécessairement, à la mort des premiers fondateurs d'une dynastie; le souvenir de la liberté est encore vivant; la tradition, c'est-à-dire l'habitude, n'a pas encore consacré leur droit. Cette réaction libérale, ces troubles, causent un

redoublement de frayeur; les peureux, qui sont nombreux, font perdre la tête à tout le monde, car la peur se communique. Le prince profite de cet effroi général pour supprimer le peu de liberté laissée par son prédécesseur. Voilà comment et pourquoi Tibère supprima les comices du peuple, conservés par Auguste; voilà comment et pourquoi on va d'Auguste à Néron, en passant par Tibère et Caligula.

Il s'établit autour du despotisme un zèle, une ardeur d'obéissance fondés sur la convoitise et sur la terreur, dont l'ardeur des peuples libres pour la vie politique approche à peine. C'est ainsi que Tacite (1) nous peint ce qui se passa à Rome à l'avènement de Tibère : « Consuls, sénateurs et chevaliers se ruent vers la » servitude, les plus illustres sont les plus empressés » et les plus fourbes. On se compose le visage, de » peur de paraître ou joyeux à la mort d'un prince, » ou triste au début d'un règne. »

Plus tard, on voit Gallus soutenir au sénat que, Tibère devant s'absenter de Rome, on ne pouvait rien faire de grand ou de digne du peuple romain, que devant César et sous ses yeux. Les affaires furent remises (2). Ennius, chevalier romain, fut dénoncé comme coupable de crime de lèse-majesté, pour avoir converti en argenterie une statue de Tibère. Tibère défendit d'admettre l'accusation; mais Capiton, célèbre jurisconsulte et chef d'une école célèbre de droit, se

(1) Tacite, *Ann.*, I, 7. — (2) *Ibid.*, II, 35.

récria hautement, comme s'il eût parlé au nom de la liberté, prétendit qu'on ne pouvait laisser un tel crime impuni. « Libre à César, sans doute, de rester » calme dans la douleur, mais il ne pouvait faire à » l'Etat le sacrifice de son ressentiment (1). »

Les hommes de génie servent le despotisme avec le génie de la bassesse. « L'infamie de Capiton fut d'autant plus insigne, que versé dans les connaissances » du droit civil et religieux, il déshonorait une éminente position d'homme public et un talent dis» tingué (2). »

« Cette époque fut tellement avilie, tellement » déshonorée par l'adulation, que non seulement les » hommes éminents de Rome, qui cherchaient pour » l'éclat de leur nom une sauvegarde dans de lâches » complaisances, mais même les anciens consulaires et » une foule de sénateurs obscurs se levaient, en dis» putant d'empressement, pour voter des flatteries » honteuses qui passaient toute mesure (3). »

Rien dans ce monde ne peut rester immobile, et le despotisme moins que tout autre régime politique. Il doit aller toujours en grandissant, sous peine de manquer à sa mission. Il n'y a que deux systèmes qui puissent donner le repos à une société, le despotisme absolu, ou la liberté complète. Le premier éteint tout combat, toute discussion; le second pose en principe le droit de chacun à travailler à son idéal, et par

(1) Tacite, *Ann.*, III, 70. — (2) Tacite, *ibid.*, — (3) Tacite, *ibid.*, III, 65.

conséquent, tout recours à la violence pour appuyer l'idée devient le plus grand des crimes.

Tout en affermissant la force du principat, Tibère rendit au sénat, comme une ombre du passé, en renvoyant à la décision des Pères, les requêtes des provinces et toutes les affaires publiques ou particulières. « Ce fut un grand jour que celui où les bienfaits de » nos aïeux, les traités d'alliance, les décrets des rois, » le culte même des dieux, passèrent sous les yeux » de ce sénat, libre comme autrefois de confirmer ou » de changer (1). »

Tout flatteur est maître de celui qui l'écoute, dit Lafontaine, et Tibère fut maître du peuple romain, en lui permettant de s'enorgueillir de ce qu'avaient fait ses ancêtres.

Tibère put donc, malgré de vains murmures, confisquer le lambeau de liberté qu'Auguste avait laissé. Ce progrès dans l'absolutisme ne se fit pas toutefois sans des protestations sourdes, qui remplirent de frayeur l'âme de Tibère, pour la fin de sa vie. Sa nature soupçonneuse se développa, quand il eut le pouvoir; et les âmes viles qui pullulent dans toutes les sociétés en décadence, ne demandèrent pas mieux que de tirer parti et profit de cette inclination.

« Une loi sur les crimes de lèse-majesté avait » existé anciennement, elle s'appliquait aux trahisons » dans l'armée, aux séditions dans Rome, aux actes » d'une administration coupable qui portaient atteinte

(1) Tacite, III, 60.

» à la majesté du peuple romain. Cette loi punissait » les faits, elle laissait les paroles impunies. Auguste, » le premier, l'appliqua aux libelles..... Mais ce fut » Tibère qui glissa dans l'Etat ce fléau terrible des » accusations de lèse-majesté, qui finit par tout dé- » vorer (1). »

Ces accusations permirent à Tibère d'assassiner légalement tous ceux qui lui faisaient ombrage. L'homme a tellement besoin de sa propre estime et de celle des autres, qu'il lui faut l'apparence de motifs honorables pour commettre les plus grandes cruautés. Tibère, représentant de la souveraineté et de la majesté du peuple romain, put se faire croire qu'il n'obéissait pas à sa haine, ni à la défense d'un despotisme oppresseur. Les flatteurs lui aidèrent à se convaincre que c'était pour le bien du peuple qu'il faisait mourir ses ennemis.

Le despotisme fondé sur la souveraineté du peuple a cela de terrible, qu'il revêt les apparences de la justice, obtient l'approbation des simples, et permet à tous les ambitieux de l'appuyer non seulement sans rougir, mais encore en se glorifiant de leur vertu; car ils peuvent cacher leur conscience derrière la raison légale, comme l'autruche cache sa tête derrière un arbre et se figure qu'on ne la voit pas. Montesquieu a dit, avec raison, que le despotisme le plus terrible était celui qui conservait la forme de la liberté.

L'organisation judiciaire des Romains, fort différente

(1) Tacite, I, 72, 73.

de la nôtre, fit produire à cette loi de lèse-majesté, les plus terribles effets et les plus malsains pour la moralité publique. Il n'y avait point, comme chez nous, de magistrats chargés d'accuser au nom de la société. L'opinion publique et chaque citoyen étaient chargés de dénoncer les crimes et les délits.

Cette mission était honorable, lorsqu'il s'agissait de défendre les intérêts de la société, qui sont conformes à ceux de la morale. Sous les empereurs, on crut continuer cette mission sainte; mais la dépravation qui en résulta, démontra combien l'incarnation de la souveraineté du peuple dans un homme renfermait de terribles conséquences.

Il ne faut pas croire que l'horrible délation qui se montra, ait pour condition absolue l'absence d'une magistrature chargée de veiller aux intérêts de la morale; elle sortirait tout aussi bien d'une magistrature comme la nôtre, chargée de parler au nom de la vindicte publique. Il se trouve toujours, à certaines époques, des hommes comme Jeffreys, au temps de la Restauration de Charles II, et comme ces procureurs du temps de la Restauration française, flagellés par Benjamin Constant, plus royalistes que le roi, et qui, sous prétexte de sauver la société, découvrent partout l'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Ceux que Tacite appelle délateurs remplissaient, en matière politique, la fonction de nos procureurs. La plus grande différence, c'est qu'ils n'avaient pas d'appointements fixes; ils étaient payés sur le produit des

confiscations, dues à leurs dénonciations. Ces fonctions furent remplies par des hommes d'une haute éloquence. Tel fut Domitius Afer, orateur qui se plaça entre les premiers, dit Tacite, et qui acquit une grande réputation en se chargeant de la poursuite et de la défense des accusés (1).

Pourquoi Tacite flétrit-il avec tant de colère la délation? Sans doute parce qu'elle s'attaquait à son parti, mais aussi parce qu'au fond de son âme il y avait un sentiment vrai qui a trouvé de l'écho dans tous les siècles. Les crimes politiques ne sont, en général, des crimes qu'aux yeux de l'esprit de parti. En politique, il ne s'agit plus seulement de dire, avec Pascal : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. » Non, dans le même pays, la vérité devient l'erreur, tous les vingt ans. Prostituer l'éloquence pour exciter à la répression d'intentions, de paroles, d'actes même qui deviendront dignes de louanges vingt ans après, voilà ce qui est digne de blâme; faire encourager, par l'éloquence, le développement du haineux et stupide esprit de parti, voilà ce qui n'est pas digne d'un gouvernement.

On conçoit tous les mauvais instincts que cette législation développa, à une époque de décadence où la faveur du prince était l'origine de tout honneur et de toute dignité. Des hommes pauvres, obscurs, mais remuants et ambitieux, surent profiter du caractère soupçonneux d'un prince comme Tibère, et furent,

(1) Tacite, *Ann.*, IV, 53.



dans la société, la cause d'une terreur semblable à celle dont nos pères ont pu juger l'effet en 93.

Tibère était soupçonneux, non seulement par caractère, mais encore par politique. Il sentait qu'il avait besoin de tenir en effroi ces puissantes familles romaines, qui auraient pu lui disputer l'empire, et qui pouvaient encore susciter contre lui des complots.

Libon Drusus fut accusé de conspirer; son seul crime était de descendre de Pompée, et d'être le parent de César. Les charges étaient absurdes, insoutenables. « Un ancien sénatus-consulte défendait de don-
» ner la torture, pour faire témoigner les esclaves, dans
» une cause où la tête de leur maître était en jeu.
» Tibère, fécond en ressources, inventa une jurispru-
» dence nouvelle, et les fit vendre à un agent du fisc,
» afin qu'on pût les forcer à déposer contre Libon,
» sans que la loi fût violée (1). »

Il faut admirer cette ironie sanglante de Tacite : *Sans que la loi fût violée!*

« Sous le consulat de Cossus et d'Agrippa, Crému-
» tius Cordus fut accusé (crime nouveau et jusque-là
» sans exemple) d'avoir publié des annales où il louait
» Brutus et nommait Cassius le dernier des Ro-
» mains (2). » Tacite nous apprend que, sous Tibère, Brutus et Cassius étaient devenus des brigands et des parricides. Crémutius Cordus, que l'air farouche avec lequel Tibère écouta sa défense, avait fixé sur son sort, se laissa mourir de faim. Les sénateurs ordonnèrent que

(1) Tacite, *Ann.*, II, 30. — (2) Tacite, *ibid.*, IV, 34.

ses livres seraient brûlés par les édiles. « Certes, il est » permis de rire, dit Tacite, de la folie de ceux qui » pensent, par leur pouvoir d'un jour, ordonner » l'oubli à leurs descendants. La pensée, au contraire, » grandit en puissance, quand on la proscrit. »

Voilà l'état moral de la société romaine, cinquante ans après l'établissement de l'empire. Bien des causes y contribuèrent, mais ce fut le despotisme qui donna aux mauvais instincts l'occasion et la possibilité de se développer à cette époque de décadence religieuse.

Rome, au temps d'Auguste, était arrivée à cette époque critique où la foi qui fait vivre les sociétés, est éteinte. La philosophie de Socrate avait détruit le polythéisme, mais n'avait pu remplacer cette foi par une autre. L'incrédulité atteignit bientôt toutes les couches sociales, en descendant des plus élevées aux autres.

Malgré toutes les grossièretés que le peuple avait mêlées au polythéisme et que les poètes avaient recueillies, il est certain que les religions des Egyptiens, des Grecs et des Romains, étaient des religions morales, prêchant la récompense de la vertu et la punition du vice; prêchant des dieux justes, moraux et saints, malgré les légendes étranges de leur mythologie. Ces légendes étaient reçues naïvement par les simples et avec un respectueux effroi par les savants, comme chez nous, ces passages de la Bible, objets de tant de railleries au XVIII[e] siècle, et devant lesquels il faut s'incliner et non comprendre. Personne ne les érige en exemple ni en précepte de morale.

Aux époques de foi, la religion possède une vertu moralisante; elle répond au besoin que l'homme a de soutenir ses instincts naturels, en l'absence d'une science morale bien assise.

Certes, il est très-beau à Socrate et à Platon de se guider par cet idéal du bien qui est le mobile le plus désintéressé de la vertu. Mais cet idéal est un produit de la philosophie et de la raison, auquel un bien petit nombre sont arrivés dans le passé. L'homme part de l'instinct qui le porte vers son bien, et comme son bien individuel est, en réalité, identique au bien idéal, il réalise ce bien idéal. Mais cette identité ne se constate que peu à peu, par le progrès de la science. Elle est restée toujours plus ou moins cachée pour la majorité des hommes. Les religions ont suppléé à cette insuffisance de la raison humaine. A l'époque des Césars romains, l'individu, affranchi de la foi religieuse, inclina et tomba dans l'égoïsme le plus complet.

Le même phénomène se reproduit à toutes les époques semblables de l'histoire; et les faits sociaux qui se passent autour de nous, nous aident à comprendre ce qui se passait au temps d'Auguste. La philosophie a détruit la foi et ne l'a pas remplacée; nous pratiquons le mauvais épicurisme, sans oser, toutefois, le professer dans nos livres et dans nos chaires. L'épicurisme (je ne parle pas de celui d'Epicure) est la philosophie pratique de toutes les époques critiques.

Ni l'école de Zénon, ni celle d'Epicure n'ont pu résoudre l'antagonisme du droit et du devoir, de l'é-

goïsme et du dévoûment. Les philosophes modernes n'ont pas été plus heureux ; ils ont fait faire bien peu de progrès à la question morale. Heureusement, le développement social, et la science économique qui en découle, ont fait apercevoir la solidarité qui unit les intérêts de tous les hommes. Cette solidarité résout l'antagonisme de l'intérêt particulier et de l'intérêt général ; elle seule donne une base solide et indestructible à la science morale, puisqu'elle absorbe l'égoïsme dans le dévoûment. Quoiqu'elle soit déjà réalisée à un certain degré dans notre société, elle est surtout un idéal et un principe pour construire une société moins imparfaite que la nôtre. Mais que de pas à faire avant d'en arriver là ! Aussi voyons-nous l'égoïsme déborder de toute part. « La société est réduite en poussière, » dit Benjamin Constant, et, dans les temps d'orage, » cette poussière devient de la boue. »

Tibère avait un de ces caractères que l'on rencontre fréquemment dans les temps de révolution. D'un tempérament vigoureux et ardent, dont l'âcreté paraissait par les boutons qui défiguraient son visage (1), il avait dû réprimer un caractère violent, en entrant dans la famille impériale par adoption.

Il manifesta de l'opposition sous Auguste, comme tous ceux qui peuvent espérer qu'un jour le pouvoir arrivera jusqu'à eux. Obligé de se retirer à Rhodes, pour ne point porter ombrage aux petits-fils d'Auguste, il y vécut surveillé comme un conspirateur ; son carac-

(1) Suétone, *Tibère*, 68.

tère y devint dissimulé. Les rapports qu'il eut depuis avec l'empereur furent aigres (1), et Auguste refusa longtemps de le laisser revenir à Rome. Lorsqu'il parvint à l'empire, c'était un homme de 56 ans, d'une grande intelligence, d'une grande capacité administrative, mais d'une humeur morose et hautaine. Il s'était senti haï et méprisé des Romains, il le leur rendit plus tard avec usure. Le mépris que nous avons pour les hommes vient souvent de notre conscience qui cherche à rabaisser le mépris que nous voyons dans les autres pour nous.

Il affectait les principes de la liberté; un sénateur disant qu'il l'avait fait entrer au sénat par son autorité, il le força à dire que c'était par la persuasion. Il répétait souvent que dans une ville libre, la langue et les pensées devaient l'être aussi (2).

Il est de mode, chez certains auteurs contemporains, de réhabiliter Tibère, par la raison qu'il fut un habile administrateur, et que les événements seuls le contraignirent à des actes cruels pour défendre sa position menacée. Il semble, d'après M. Duruy (3), qu'il y ait à peine une tache à son règne, et que cette tache ne devint grande, que lorsque la découverte des crimes de Séjan l'eut poussé dans la voie du sang. Cet historien montre l'habile administration de l'empire; mais cette corruption de l'opinion publique, cette basse

(1) Suétone, *ibid.*, 14, 15. — (2) Suétone, *ibid.*, 21, 22. — (3) *Hist. romaine*, p. 412.

flatterie, cette délation, toute cette turpitude du caractère romain, engendrée par le despotisme, c'est à peine s'il en parle.

On comprend la réhabilitation de Tibère, par ceux qui professent le dogme de la souveraineté du peuple incarnée dans un César. Lorsque le chef de l'Etat prétend avoir la mission de diriger la société, parce que cette mission lui a été confiée par le peuple souverain, le prince a le droit de réprimer les attaques à son pouvoir, par tous les moyens nécessaires, la déportation et la mort, si la prison ne suffit pas. La maxime : *Salus populi suprema lex*, le salut du peuple est la suprême loi, se change alors en : *Salus principis suprema lex*, le salut du prince est la suprême loi. Il est évident qu'alors ces deux maximes sont identiques.

Par une fatalité, qui se produit souvent dans l'histoire, les Césars romains ont eu bien rarement leurs fils pour successeurs. Auguste avait vu tous ses enfants et petits-enfants mourir avant lui; les descendants qu'il laissait étaient en bas âge; il avait fallu choisir Tibère, car ce n'est pas un petit ouvrage que de gouverner des peuples, quand on s'est arrogé le droit de les diriger dans tout ce qu'ils font.

Tibère vit aussi mourir son fils Drusus. Il hésita sur le choix de son successeur. Le petit-fils de son sang, Tib. Gemellus, n'était qu'un enfant. Le fils de Germanicus, Caïus César connu sous le nom de Caligula, était dans toute la vigueur de la jeunesse, il avait conquis l'affection du peuple, toujours attaché au sang de

Germanicus; mais cet amour même était, pour Tibère, un motif de haine.

Tibère mourut sons oser désigner son successeur. « Il s'en remit au destin d'une décision qu'il n'avait » point la force de prendre lui-même (1). »

Le sénat choisit Caïus Caligula. Les Romains étaient dans la crainte et se disaient : « Tibère, homme » d'une si longue expérience des hommes et des choses, » a été entraîné, transformé par le pouvoir. Caïus » César, à peine sorti de l'enfance, ignorant et nourri » dans le mal, suivra-t-il une meilleure voie (2)? »

Caligula avait l'amour du peuple romain, parce qu'il descendait de Germanicus. Il avait l'amour des soldats, par la même raison, et aussi parce qu'il avait été élevé au milieu d'eux et habillé comme eux. Il ne méritait l'amour ni des uns ni des autres.

Ce qui caractérise Caligula, à son avènement, c'est sa haine pour Tibère, que l'opinion publique avait accusé d'avoir fait empoisonner Germanicus. On prétend même, avec quelque vraisemblance, qu'il donna l'ordre à Macron d'étouffer le vieil empereur, dont l'agonie se prolongeait trop (3).

Aussi il n'eut rien de plus pressé que de faire une réaction politique contre l'administration de son prédécesseur. Du reste, l'opinion publique était tellement en faveur de cette réaction, qu'il n'eût pu facilement la braver sans danger, à son avènement. Il rappela

(1) Tacite, *Ann.*, VI, 46. — (2) Tacite, *Ann.*, VI, 48. — (3) Tacite, VI, 50.

les exilés et fit grâce à tous les criminels qui, sous le règne précédent, avaient encouru la disgrâce de l'empereur. Il permit de publier les ouvrages de Titus Labienus, de Crémutius.Cordus et de Cassius Sévérus. Suétone dit qu'il crut sa gloire intéressée à faire passer la vérité des faits à la postérité; lieu commun que n'ont pas manqué de répéter les historiens modernes, en racontant les prétendues vertus du commencement du règne de Caligula. Quand on connaît le coquin, comme le dépeint Suétone depuis son enfance, il est évident qu'il ne permit la publication de ces historiens que parce qu'ils étaient désagréables pour la mémoire de Tibère, en racontant les vertus du passé et faisant ressortir, par conséquent, la perversité du dernier règne. Dans cette voie de réaction qui lui plaisait, il essaya même de rétablir les comices du peuple, mais ce ne fut qu'une velléité. Le peuple, depuis qu'on le nourrissait, ne tenait guère aux comices; la classe dirigeante, née dans le repos du despotisme, n'avait plus l'habitude des agitations du forum, et ces agitations lui apparaissaient comme une terrible chose. Les générations sans ressort, nées sous le despotisme, voient avec terreur l'obligation de s'occuper elles-mêmes de leurs affaires politiques, et de repousser la plus légère atteinte au repos dans lequel elles digèrent.

Caligula défaisant, par haine de Tibère, ce que celui-ci avait fait, ne pouvait manquer de faire quelques bonnes actions qui lui valurent la popularité. « On lui décerna, en autres honneurs, un buste d'or,

» que le collége des prêtres devait porter en pompe
» au Capitole, suivi du sénat et d'un chœur de jeunes
» gens distingués de l'un et l'autre sexe, qui devaient
» chanter des hymnes à la louange du plus vertueux des
» Césars (1). »

Mais, après avoir satisfait sa vengeance, il passa à d'autres exercices plus en rapport avec son caractère naturel. Il donna de superbes combats de gladiateurs et fit représenter plusieurs fois les jeux du cirque. Il inventa même un spectacle nouveau : il fit un pont de bateaux, entre Baïes et Pouzzoles, dans un intervalle long de 3,600 pas (deux à trois kilomètres). Ces bateaux, couverts de terre, formaient comme une chaussée sur laquelle l'empereur se promena deux jours de suite; le premier jour, à cheval et revêtu d'une robe impériale de drap d'or, et le second jour, en équipage de cocher, conduisant un char.

Le règne de Caligula, commencé par une heureuse réaction, continué par des amusements frivoles, se termina par des crimes auprès desquels ceux de Tibère étaient de bonnes actions.

Suétone parle d'une maladie qu'il fit dans les premiers temps de son règne, mais il ne dit nullement que cette maladie ait été la cause d'un changement dans son caractère. Que quelques Romains n'aient pu s'expliquer autrement ce terrible règne qui avait bien commencé, cela se comprend. Ils n'étaient pas encore habitués à la folie césarienne, et la seule expli-

(1) Suétone, *Caligula*, 23.

cation qui leur sembla possible de ce changement dans Caligula, ce fut un philtre qu'on lui aurait donné, et qui, après son rétablissement, lui aurait ôté son libre arbitre. Les écrivains modernes ont presque tous adopté cette explication rapportée par Dion, qui écrivait cent cinquante ans après la mort de Caligula.

Suétone dit bien : « On prétend que Césonia lui » donna un philtre qui devait augmenter son amour » et qui ne servit qu'à le rendre frénétique (1). » Mais Césonia fut la troisième femme de Caligula, et il y avait longtemps qu'il avait commencé le cours de ses folies, lorsqu'il l'épousa.

La folie césarienne est une variété de ce que les médecins aliénistes ont appelé la monomanie d'orgueil. Cette folie d'orgueil est moins rare qu'on ne le croit. En cela, comme en toutes choses, il y a des degrés, et c'est une grande erreur de croire que l'on est nécessairement fou ou sain d'esprit. Ce sont là deux absolus qui n'existent qu'à l'état d'exception. Il y a entre la folie et la raison une multitude de degrés dans lesquels se tiennent la majorité des hommes.

Le docteur Leuret a fait une étude remarquable sur la folie d'orgueil (2). Il raconte l'histoire d'un jeune homme qui, par suite d'une excessive vanité due aux flatteries de ses parents, et sans aucune hallucination, en était arrivé d'abord à se croire noble, quoiqu'il s'appelât Dumont tout court, et enfin à se croire fils

(1) *Caligula*, 68.

(2) Leuret, *Fragments psychologiques sur la folie*, p. 308.

de Napoléon Ier. Il renia ses parents et les prit en haine, les regardant comme des imposteurs; ses parents effrayés le mirent dans une maison de santé.

Leuret raconte tout le traitement et conclut ainsi : Contre une pareille maladie, les moyens purement physiques eussent été inutiles. « Croire que l'on est » grand seigneur, quoiqu'on ne le soit pas, c'est » une maladie. Le remède à cette maladie, c'est la » douche d'eau froide; tant que la maladie durera, » nous emploierons le remède; dès qu'elle sera passée, » nous cesserons. Le malade, qui se voit dans l'alter- » native d'être grand seigneur et de souffrir, ou de » cesser d'être grand seigneur et de ne plus être » soumis à la douche, ne tarde pas à prendre ce der- » nier parti (1).

» La part de l'orgueil est si large dans la société, » que l'on s'étonne presque de voir les excès de » cette passion compter au nombre des aberrations » de l'esprit. Quels écarts si grands et si manifestes » pourra-t-on lui trouver, qui ne soient en quelque » sorte naturalisés chez nous? Pour qu'elle soit fo- » lie, faut-il qu'elle porte les hommes jusqu'à se » méconnaître et à croire leur nature supérieure à » celle des autres hommes? Mais cela se voit tous les » jours et partout. Faut-il qu'elle exige des hommages » qui ne sont dus qu'à la vertu, des adorations qui » n'appartiennent qu'à Dieu? Mais voyez ce qu'il faut » aux hommes riches et puissants; souvenez-vous de

(1) Leurel, p. 320.

» l'encens qui brûlait aux autels de Jules César et de » Néron; considérez autour de vous et jugez s'il ne » reste pas encore plus que des souvenirs de cet avi- » lissement.

» Sont-ce là des folies? Hélas! non, car nos yeux » s'y sont accoutumés, car nous en avons fait une » partie de notre raison et de nos croyances. L'orgueil » est folie, seulement à ceux qui, portant cette passion » à l'excès, sont en même temps si maladroits et si » aveugles, qu'ils manquent du talent et de la force » nécessaires pour imposer aux autres leur propre con- » viction. Ceux-là, on les abandonne aux médecins. » Etudions-les, tâchons de les guérir; peut-être un » jour on s'entendra aussi pour faire justice des » autres (1). »

La hiérarchie sociale, fondée sur de prétendus droits qui ne dérivent que de l'usage, fait croire aux diverses classes de la société qu'il y a des classes qui leur sont inférieures. Combien est petit le nombre des hommes qui ne méprisent pas ceux qui sont au-dessous d'eux, si ce n'est en paroles, au moins en pratique? Un noble méprise un bourgeois, un bourgeois méprise un petit marchand, un bottier méprise un savetier et celui-ci méprise le chiffonnier. Chacun exige le respect de ses inférieurs, non en qualité d'homme, mais en qualité de noble, de bourgeois ou de cordonnier. L'esprit vient en aide à cette prétention, en démontrant qu'il faut une hiérarchie dans la société, et que sans cette

(1) Leuret, p. 307.

hiérarchie, tout serait en désordre. On regarde alors sa position comme une des colonnes de la société, l'on peut s'admirer tout à son aise et prétendre, sans rire, au respect de ses inférieurs.

La hiérarchie sociale étant ainsi fondée sur des qualités de hasard et presque complètement extérieures à la valeur de l'homme lui-même, on a tout organisé sur ce plan, et l'opinion publique a ordonné que l'habit ferait le moine.

Pascal (1) dit admirablement : « La raison a été » obligée de céder, et la plus sage prend pour ses » principes ceux que l'imagination des hommes a té- » mérairement introduits dans chaque lieu. Nos magis- » trats ont bien connu ce mystère. Leurs robes rouges, » leurs hermines dont ils s'emmaillotent en chats » fourrés, les palais où ils jugent, les fleurs de lys, » tout cet appareil auguste était fort nécessaire. »

« S'ils avaient la véritable justice, si les médecins » avaient le vrai art de guérir, ils n'auraient que faire » de bonnets carrés. La majesté de ces sciences serait » assez vénérable par elle-même. Mais n'ayant que » des sciences imaginaires, il faut qu'ils prennent ces » vains instruments qui frappent l'imagination à la- » quelle ils ont affaire, et par là, en effet, ils s'attirent » le respect. »

On ne peut pas dire, avec Pascal, que nos savants n'ont qu'une science imaginaire, et nos juges, qu'une fausse justice; mais notre erreur, c'est de vouloir

(1) Pascal, ch. IV, p. 144. Edit. Louandre.

attirer le respect par des choses toutes matérielles; et, comptant là-dessus, de ne pas assez nous occuper de corriger ce que notre science ou notre justice pourraient encore avoir d'imaginaire.

L'opinion publique, chez les Romains comme chez nous, accordait la plus haute considération aux avantages extérieurs que le hasard donne aux hommes; et comme notre propre estime est l'écho des règles posées par l'opinion publique, les Romains, riches et puissants, prenaient d'eux-mêmes une haute opinion. La folie d'orgueil, dont parle Leuret, était fort répandue chez eux, comme chez nous.

Caligula montrait beaucoup de sens et de logique, en disant, comme le rapporte Philon : « Puisque ceux » qui conduisent les troupeaux de bêtes, ne sont pas » des bêtes comme elles, mais qu'ils sont d'une nature » plus excellente, il faut bien que ceux qui comman- » dent aux hommes si absolument, ne soient pas de » simples hommes comme ceux à qui ils commandent, » mais des dieux. »

Cela est logique; dans toute société, fondée sur une hiérarchie héréditaire, dans laquelle une classe d'hommes se déclare supérieure, les chefs de l'État se croiront supérieurs à cette classe, c'est-à-dire des demi-dieux, comme Louis XIV. La classe supérieure adhèrera à cette croyance, afin de trouver un appui à sa propre supériorité, d'après le principe : entre barbiers on se rase.

Les empereurs romains réalisèrent le prince-dieu à

au degré que l'on croit impossible depuis le christianisme; mais lorsque l'on voit l'intensité et les progrès de la folie d'orgueil chez quelques princes modernes, Henri VIII, Louis XIV, et certains rois d'Espagne, on soupçonne jusqu'où cette maladie mentale pourrait être portée chez les modernes. Malheureusement, on ne peut traiter à l'eau froide les rois et les empereurs atteints de la folie d'orgueil.

La race de César avait une influence magique sur le peuple romain. Tibère, qui n'en était pas, n'avait jamais été populaire; mais quand le vrai sang de César et de Germanicus reprit le sceptre sous Caligula, ce fut un tel enthousiasme à Rome, que, dans moins de trois mois, on immola 160,000 victimes.

Un nom répété par toutes les bouches, pendant plusieurs générations, va toujours en grandissant. Le César, entouré de cette auréole, reçoit lui-même, dans sa jeunesse, l'écho de cet enthousiasme, et sent son âme vibrer à l'unisson. A ses propres yeux, il apparaît au-dessus de la nature humaine, seul de son espèce et pour ainsi dire dieu. Le culte qu'autrefois, en France, on rendait à nos rois, et que certaines familles ont gardé jusque dans notre siècle pour le prince légitime, l'infatuation de certaines races aristocratiques, font comprendre ce qui se passe alors dans l'âme humaine.

L'homme se connaît si peu lui-même, qu'il prend toujours l'opinion que les autres expriment sur lui, pour la vérité. Or, les courtisans expriment toujours

l'adoration du prince. On conserve, à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, un devoir d'écriture de Louis XIV, ainsi conçu : « *L'hommage est dû aux rois, ils font ce* » *qui leur plaît.* » Et comment en douter, lorsque l'on voit Bossuet professer, comme doctrine politique, qu'il n'y a aucun intermédiaire entre Dieu et le roi.

Caligula, Néron, Domitien, Commode, qui succédèrent par hérédité, furent, suivant l'expression de Tacite, parlant de Néron, gonflés par la série de leurs ancêtres : « *Longa cæsarum serie tumentem* (1). » Au contraire, les meilleurs princes, Auguste, Tibère, Vespasien, Trajan, Adrien, parvinrent au trône par leur mérite personnel. Ceci prouve que la théorie du césarisme est fausse; car si aux époques de décadence, l'hérédité des Césars n'enfante que des monstres, il faut nécessairement des révolutions, pour les remplacer par des Vespasien ou des Trajan; et l'on n'a pas ce que l'on cherchait, c'est-à-dire le repos et la fin des révolutions.

On a souvent remarqué que, lorsqu'un homme ne sait pas borner ses désirs dans une honnête médiocrité et par un bon équilibre de goûts naturels, la satiété et la lassitude qui suivent les plaisirs de trop haut goût, rendent tous les hommes semblables à ces buveurs d'absinthe, qui commencent par un verre et finissent par une douzaine. Il faut réveiller les sens blasés et fatigués, par la nouveauté et par un plaisir

(1) Tacite, *Hist.*, I, 16.

de plus en plus fort, dût-il aller jusqu'à la douleur. Il en est de même du pouvoir absolu. Le prince atteint promptement les limites du possible, il lui faut alors l'impossible. La tyrannie, dit Josèphe, « s'enivre » d'elle-même, elle s'accroît promptement du plaisir » qu'elle éprouve à pouvoir impunément nuire à tout » le monde (1). »

Tibère décimait le sénat, par politique; Caligula, Domitien et Commode, pour le plaisir de la domination. Lorsque la volonté du prince est devenue le seul juge du juste et de l'injuste, « il n'est pas de » limite morale à ce que le prince-dieu peut qualifier » de crime (2). » Soupçonner sa justice devient un sacrilége. Pour se rendre compte de ce fait, il suffit de s'examiner, et de voir quelle blessure d'amour-propre nous recevons, lorsque quelqu'un au-dessous de nous a manqué à ce qu'il devait à notre considération. Les Césars jugent leur considération très-élevée, et la blesser, dans les plus petites choses, devient un crime irrémissible.

Suétone décrit la folie césarienne, dans Caligula : « Il était le plus vain des hommes, il se faisait appeler » l'homme pieux par excellence, le père des armées, » le meilleur et le plus puissant des Césars (3). » On doit remarquer que le sénat l'avait encouragé à le croire, en ordonnant que le jour où ce prince avait pris possession de l'empire serait appelé fête de Palès,

(1) *Histoire des Juifs*, 19, 1. — (2) Dubois-Guchan, *Tacite et son siècle*, t. I, p. 457. — (3) Suétone, *Caligula*, 30.

comme une indication qui attestait qu'il était le second fondateur de Rome (1).

« Il voulut prendre le diadème, mais on lui repré- » senta qu'un souverain tel que lui, était bien supérieur » à tous les rois, et alors il prit le parti de se faire » dieu (2). » Il se trouva des adulateurs qui lui donnèrent le titre de second Jupiter. Il se fit ériger un temple, et institua, en son honneur, un collége de prêtres et de sacrifices. Les plus riches courtisans achetaient à grand prix ces nouvelles dignités sacerdotales et le droit de sacrifier au nouveau dieu.

Ce qu'un pareil fou peut commettre de crimes en tous genres, on en peut lire le détail dans Suétone. Le résumé de sa politique, c'est cette parole connue : « Plût au ciel que le peuple romain n'eût qu'une » seule tête, pour l'abattre d'un seul coup ! »

Caligula régna près de cinq ans, et sa mort ne fut due qu'à la vengeance particulière de Cheréas, tribun militaire, qu'il avait pris pour sujet continuel de ses plaisanteries.

Les prétoriens firent pour la première fois usage de leur pouvoir, en acclamant Claude pour empereur. Celui-ci, plutôt par peur que par reconnaissance, leur donna de l'argent. Ce fait devint dans l'avenir un usage; et, à son avènement, chaque empereur distribua un don aux troupes.

Claude était fils du frère de Tibère, et, par conséquent, petit-fils de Livie, femme d'Auguste. Homme

(1) Suétone, *Caligula*, 22. — (2) *Ibid.*, 30.

trop bon pour vivre au milieu d'une pareille société, il s'était réfugié dans l'étude des livres. Ses distractions, son bégaiement et son sourire avaient été pris pour de l'imbécillité, et par cela même, lui avaient plus d'une fois sauvé la vie sous Tibère et Caligula. Il déclarait lui-même avoir contrefait l'insensé (1). C'était un savant dans toute la force du terme; il avait composé une histoire des Etrusques et une autre des Carthaginois. Elles sont perdues malheureusement toutes les deux. Mais les Romains qui, comme nous, ne prisaient un homme que par les avantages physiques ou extérieurs, méprisaient une tournure un peu grotesque et un homme qui avait eu l'esprit de prendre un sourire hébété, pour se faire pardonner d'être le neveu de l'empereur.

A la nouvelle de la mort de Caligula, les consuls, à la tête du sénat et des cohortes de la ville, s'étaient saisis de la place publique et du Capitole, déterminés à rétablir la république. Mais la multitude réclamait un empereur (2), persuadée que la puissance impériale était un frein à la tyrannie des grands et une sauvegarde pour lui (3). Le sénat dut céder à cette opinion publique, et Claude fut acclamé empereur par les soldats et le peuple.

Claude avait 50 ans. Comme tous les hommes qui ont passé beaucoup de temps avec les livres, il avait peu l'expérience des hommes, encore moins celle des

(1) Suétone, *ibid.*, 39. — (2) Suétone, *Claude*, 2. — (3) Josèphe, *Antiq. jud.*, XIX, 2.

femmes; il se laissa mener dans sa maison par sa femme et ses affranchis. Mais dans la direction politique, il eut une ligne à lui, ligne qui découlait de ses études. On l'avait relégué cinquante ans dans la compagnie des affranchis et des esclaves; devenu empereur, il s'occupa par-dessus tout d'alléger leur sort. Il porta des lois sévères pour empêcher les maîtres de tuer leurs esclaves ou de les reléguer dans l'île d'Esculape, dès que l'âge ou les maladies les rendaient impropres au service. Il ouvrit le sénat aux fils d'affranchis, et avait l'intention de donner le même droit à tous les Gaulois, aux Grecs, aux Espagnols et aux Bretons.

A l'opposition que ces réformes rencontrèrent dans le sénat, Claude répondit par un discours des plus remarquables. La découverte moderne de ce discours, sur deux tables de bronze qui sont conservées à Lyon, montre, dit Daunou, que Tacite n'invente pas les discours qu'il rapporte, mais qu'il se borne à en rendre l'expression plus resserrée et plus énergique.

Aux sénateurs qui réclamaient contre cette nouveauté, tendant à faire du sénat un ramas d'étrangers et pour ainsi dire de captifs, Claude répond : « Toutes » les choses que l'on regarde comme les plus anciennes, » ont été nouvelles dans un temps. Rome prit d'abord » ses magistrats parmi les patriciens, puis indistinctement dans le peuple, puis chez les Latins et enfin » parmi les autres peuples d'Italie. Ceci vieillira » comme le reste, et ce que nous voulons prohiber » aujourd'hui par des exemples, servira d'exemple à

» son tour (1). » Ce n'est pas trop mal pour un imbécile.

Suétone est rempli de mots pleins de bon sens de cet empereur. Dans une revue qu'il fit de l'ordre des chevaliers, il ne voulut point noter d'infamie un jeune homme sans mœurs, parce que son père était satisfait de sa conduite. Il se contenta de dire que la nature lui avait donné un censeur (2). Un jour, il effaça, à la prière d'un de ses amis, une note ignominieuse dont il avait flétri un citoyen. Cependant, dit-il, il faut que la rature paraisse (3).

Mais Claude décidait comme un homme qui a vécu dans son cabinet et en dedans de lui-même, c'est-à-dire contre les usages que l'on appelle le sens commun; la majorité des hommes ne pouvait manquer de le déclarer stupide et imbécile. C'est ce que remarque Suétone : « Cette stupidité le rendait méprisable et personne ne dissimulait ses sentiments (4). »

Les hommes ont tellement pris l'habitude d'avoir besoin de la robe impériale et de la robe fourrée, pour se décider à accorder leur respect, que le sens commun déclarait stupide un homme qui avait refusé les honneurs extraordinaires qu'on déférait aux empereurs, refusé même le titre d'empereur, et célébré sans aucune pompe ni cérémonie, au sein de sa famille, soit les noces de sa fille, soit le jour de naissance de sa petite-fille (5).

(1) Tacite, *Ann.*, XI, 14. — (2) Suét., *Claude*, 19. — (3) Suét., *ibid.* — (4) Suét., *ibid.*, 18. — (5) Suét., *ibid.*, 13.

Le règne de Claude, qui n'est guère connu que par les débordements de Messaline et par les faiblesses de l'empereur comme homme privé, est cependant le point de départ d'une institution qui devait avoir de graves conséquences dans la suite. Claude substitua aux grands, qui jusque-là avaient gouverné les provinces avec toute la tyrannie d'une autorité à peu près indépendante et irresponsable, des procurateurs qui n'étaient rien que par lui, et dont il lui était facile de surveiller l'administration (1). Ce changement fut en tout point semblable à celui qu'opéra Louis XIV en substituant les intendants aux gouverneurs dans l'administration des provinces. Ce fut par ce moyen que la royauté fit exécuter ses desseins destructifs de toute liberté et arriva peu à peu au pouvoir absolu. La haute classe de Rome vit ces procurateurs d'un œil de haine, comme la noblesse vit les intendants de Colbert.

Cette haute classe, froissée dans ses intérêts, prouva facilement que tous les actes et les paroles de Claude manquaient de noblesse. L'opinion des autres suivit l'opinion des intelligents, et Tacite, lui-même, subit l'influence de ce sens commun.

Nous avons encore un des pamphlets que le parti des sénateurs et des intelligents publia dans la joie qu'il éprouva à la mort de Claude. C'est l'*Apolocoquintose* du philosophe Sénèque, où il nous montre l'apothéose de Claude transformé en citrouille par la

(1) Tacite, *Ann.*, XII, 60.

vertu d'un champignon. Claude avait été empoisonné par un plat de champignons. On y voit Auguste au milieu de l'Olympe, déclarer qu'il ne veut pas être dans la société d'un idiot.

Ce pamphlet eut un grand succès parmi la haute classe de l'époque, et à vrai dire il ne manque pas de sel. La bourgeoisie de Rome voulait, comme la nôtre, la direction sociale; elle professait en politique la théorie autoritaire de la souveraineté du peuple, pourvu qu'elle fût chargée de gouverner en son nom. De là son antagonisme vis-à-vis de l'empereur, qui, lui aussi, avait la prétention de représenter cette souveraineté du peuple.

L'ambitieuse Agrippine, la deuxième femme de Claude, voulait l'empire pour son propre fils, Tib. Néron. Elle le maria à l'une des filles de Claude. On fit ensuite remarquer à Claude qu'Auguste avait adopté Tibère, pour donner un soutien à l'empire et à ses petits-fils. Claude se rendit aisément, comme un savant en histoire, à ces raisons tirées des précédents, et il adopta Néron, quoiqu'il eût lui-même un fils, Britannicus. Lorsque Néron eut l'âge suffisant, Agrippine fit empoisonner Claude; et pendant que le jeune Britannicus (il n'avait que 15 ans) était dans la douleur de la mort de son père, Néron, accompagné de son précepteur Burrhus, préfet du prétoire, se rendit au camp des prétoriens. Il y fit un discours de circonstance, promit des largesses et fut salué empereur. « La décision des troupes fut confirmée par les actes

» du sénat, et les provinces n'hésitèrent point (1). »

Sous l'influence de la timidité et du respect pour les grandes personnes, qui agit toujours sur un jeune homme, le règne de Néron, de 17 à 22 ans, promit plus de bonheur qu'il n'en réservait. Encore sous l'influence de ses précepteurs, « il prit l'engagement de » la clémence, dans les nombreux discours que Sé- » nèque publiait par la bouche du prince, pour » montrer la sagesse de ses leçons (2). » Mais l'enseignement d'une société corrompue devait bientôt l'emporter.

Si l'on veut faire une nouvelle étude de la maladie mentale appelée folie césarienne, il faut lire la vie de Néron dans Tacite et dans Suétone; seulement le sujet présente un autre type et un autre tempérament.

Néron fut élevé par deux philosophes, Burrhus et Sénèque. Burrhus, préfet du prétoire, était, dit-on, d'une vertu austère. Quant à Sénèque, il est assez connu; ses ouvrages sont le résumé de la morale antique la plus belle. On avait donc choisi les deux hommes les plus vertueux et les plus intelligents de l'époque, pour élever l'héritier présomptif de la puissance césarienne. Mais la fatalité est plus forte que les hommes, et il y a des choses qui découlent fatalement des faits. Qu'importe les beaux préceptes de Sénèque à son élève sur *la clémence, la colère* et *la sagesse!* Il y a un enseignement plus fort que tous les pédagogues, c'est celui des faits et de la pratique de ceux

(1) Tacite, XII, 69. — (2) Tacite, XIII, 11.

au milieu desquels vit l'enfant. L'enfant ferme son cœur à son ennuyeux pédant, fût-il Sénèque, et l'ouvre aux enseignements et aux théories qu'il voit pratiquer autour de lui. Or, Néron voyait pratiquer l'autorité absolue, et comme le despotisme est inné dans le cœur de l'enfant, il jugeait que cela était bon et agréable. Il voyait des hommes qui pratiquaient l'adoration d'eux-mêmes et regardaient comme le but de la vie, de vivre le plus agréablement possible, au moyen de la richesse que leur position sociale leur donnait; et il en concluait que sa position sociale lui donnant le pouvoir absolu et des richesses sans bornes, il avait le droit d'en user et d'en abuser comme chacun le pratiquait, et comme l'enseignait la définition romaine du droit de propriété.

Lorsque l'amour de la jouissance et de la domination suent par tous les pores d'une société, que peut faire un malheureux philosophe comme Sénèque, si ce n'est enseigner quelques lieux communs qui n'ont d'autre utilité que d'orner le discours d'un homme et surtout d'un empereur? Lorsqu'un homme a proclamé un beau système moral, comme celui des stoïciens, lorsqu'il a bien parlé en faveur de la vertu, il est tranquille sur la bonté de sa conscience, et trouve facilement, dans la pratique, de bonnes raisons pour se démontrer que ses actions ne sont pas en contradiction avec ce beau système. Après cela, quelques peccadilles ne sont pas grand'chose, lorsque la vertu de l'âme est fondée sur une si belle philosophie.

Sénèque put donc allier pas mal d'épicurisme pratique à beaucoup de stoïcisme théorique. Néron, son élève, fit de même, et commença par déclarer qu'il ne voudrait pas savoir écrire, quand on lui apportait une condamnation à signer. Malheureusement il savait écrire! Puis, bien rassuré sur la bonté de sa conscience et la solidité de la vertu que son admirable précepteur lui avait inculquée, il pensa qu'il pouvait se permettre de suivre l'exemple de tous les jeunes gens les plus illustres de son temps, uniquement occupés de chevaux, de plaisirs et de maîtresses. Cela faisait sans doute partie de la sagesse pratique, car personne, autre que son précepteur, n'y trouvait à redire, et au contraire, tout le monde avait l'air de le trouver charmant et le véritable but de la vie.

Les Parthes ayant été repoussés de l'Arménie, « l'on » proposa dans le sénat de voter des prières solen- » nelles, de décorer le prince de la robe triomphale, » de le faire entrer dans Rome avec les honneurs de » l'ovation, et de lui élever, dans le temple de Mars » vengeur, des statues de la grandeur de celle du » dieu (1). » Et tout cela, parce qu'un général habile avait repoussé l'ennemi, à 500 lieues de Rome. C'était rendre la tâche des courtisans de l'avenir bien difficile. Les sénateurs allèrent même jusqu'à proposer à Néron de faire commencer l'année en décembre, parce qu'il était né dans ce mois.

Sous un tyran, l'adulation part de la terreur; sous

(1) Tacite, XIII, 8.

un bon prince, elle part de la reconnaissance; sous un enfant, elle part de l'ambition; et voilà comment toujours elle fait son chemin.

Néron sentit bientôt les passions naître en lui, et ses précepteurs qui espéraient gouverner pendant que ces passions l'occuperaient, ne s'opposèrent point à ses plaisirs.

On l'avait fait épouser Octavie, sœur de Britannicus, mais il prit bientôt de l'aversion pour cette femme pleine de noblesse et de vertus. Timide comme Louis XV à ses débuts, il commença par s'éprendre d'une affranchie nommée Acté. Ce n'est pas en vain que l'on appelle maîtresse la femme qui plaît à un jeune homme. Agrippine, qui avait l'ambition de régner sous le nom de son fils, « frémissait de toute sa colère » de femme, d'avoir une affranchie pour rivale (1). » Bientôt la guerre se déclara entre la mère et le fils. Agrippine, dans sa jalousie insensée, alla jusqu'à menacer Néron de Britannicus, disant : « Britannicus » n'est plus un enfant, mais le vrai, le digne héritier » du pouvoir de Claude, de ce pouvoir qu'un étranger, » un adopté n'exerce que pour outrager sa mère (2). »

Ces menaces effrayèrent Néron, et la nécessité, la raison d'Etat fit entrer le fratricide dans son âme. Britannicus fut empoisonné par la savante Locuste. La violence d'Agrippine redoubla, elle se montra affable pour les tribuns et les centurions, comme si

(1) Tacite, XIII, 12. — (2) Tacite, XIII, 14.

elle eût cherché un chef et un parti; ses ennemis la dénoncèrent auprès de son fils.

Néron, pendant ce temps, commençait ses honteux désordres. Déguisé en esclave, il parcourait les rues de la ville, les lieux de débauches, les cabarets, et ceux qu'il associait à ses courses, pillaient et blessaient les passants. « La nuit se passait comme dans les villes » prises d'assaut (1). »

La perte de la liberté était loin d'adoucir les mœurs des grands de Rome, et à l'exemple de l'empereur, ils crurent pouvoir exercer leur férocité légalement. « On » fit, pour la punition des esclaves et la sûreté des » maîtres, un sénatus-consulte qui portait que dans » le cas où un citoyen serait tué par un de ses es- » claves, tous les autres, même ceux qui auraient été » affranchis par testament, seraient enveloppés dans » le supplice du meurtrier (2). »

Deux ans plus tard, un esclave de Pedanius Secundus, préfet de Rome, assassina son maître; le plus grand nombre des sénateurs se prononça pour l'exécution des quatre cents esclaves qui habitaient la maison de Pedanius. C. Cassius motiva même son avis en un discours que rapporte Tacite, et réfuta ainsi l'argument de la pitié : « Mais nous ferons périr des » innocents! Quand on décime une armée vaincue, le » sort respecte-t-il leur valeur? Il y a toujours quelque » chose d'injuste dans un grand exemple, mais les » malheurs individuels sont compensés par le bien

(1) Tacite, XIII, 25. — (2) Tacite, XIII, 32.



» général (1). » L'avis du supplice l'emporta, car cet argument de la raison est irréfutable; et la preuve, c'est qu'il a été professé par tous ceux qui avaient quelque notion de la politique.

Les ignorants qui ne connaissent que les raisons du cœur, et qui commençaient à être atteints par le stoïcisme et le christianisme, voulurent, armés de pierres et de torches, arrêter l'exécution. Néron dut garnir de soldats le chemin par où les accusés devaient aller au supplice. Et la justice eut son cours.

Lorsqu'on a la loi pour soi, on doit la maintenir; ne pas le faire, serait même un crime, car celui qui porte atteinte au droit d'un particulier, porte atteinte aux fondements de la société même. Ce qui prouve que l'on peut être très-honnête sénateur et faire périr 399 innocents.

Des plaintes s'élevèrent dans le sénat contre la perfidie des affranchis, qui avaient l'insolence de traiter leurs patrons sur le pied d'égalité et quelquefois même de rendre les coups qu'ils recevaient. On réclamait une peine plus sévère que celle de les reléguer loin de Rome. Le conseil de l'empereur répondit que cela ne se pouvait, parce que les affranchis formaient la presque totalité des habitants de Rome, et que c'était parmi eux que se recrutaient les citoyens, la plupart des chevaliers et un grand nombre de sénateurs. Sans ces raisons, Néron eût sans doute accédé au désir des descendants des soldats gaulois introduits au sénat

(1) Tacite, XIV, 43.

par César, et à celui des affranchis de la veille; il en eût fait une caste noble et eût enjoint aux affranchis du jour de s'incliner devant ceux qui étaient parvenus avant eux. C'est ainsi que cela doit se faire dans toute société bien organisée, car le déclassement est l'origine de tous les désordres et de toutes les révolutions.

Néron fit succéder Sabina Poppea à Acté. Poppea, mariée à Crispinus, chevalier romain, avait tout pour elle, esprit, beauté, noblesse et richesse, et avec cela de la pudeur. Elle sortait peu et le visage toujours à demi-voilé, nous dit Tacite; seulement elle ne faisait aucune différence entre un amant et un mari. « Quand » elle le vit bien épris et qu'il voulait la retenir plus » d'une nuit ou deux, elle disait qu'elle était mariée et » qu'elle ne pouvait renoncer à son mariage (1). » N'espérant pas réussir à lui faire répudier Octavie, aussi longtemps qu'Agrippine aurait quelque influence sur son fils, elle l'appelait un enfant en tutelle qui, au lieu d'être maître, n'avait même pas la liberté. Néron, pris par son amour-propre, songea dès lors à tuer sa mère; mais il y avait de quoi embarrasser un jeune homme de vingt-deux ans. Mais Anicetus, préfet de la flotte de Misène, offrit un ingénieux moyen : « Il proposa de construire un vaisseau, dont une » partie, en s'entr'ouvrant au milieu de la mer, la » noierait sans qu'elle s'y attendît. » Malheureusement, comme cela arrive souvent dans les nouvelles inventions, la manœuvre manqua et le navire ne s'en-

(1) Tacite, XIII, 46.

fonça que lentement, ce qui donna le temps aux matelots, qu'on n'avait pas mis dans le secret, de sauver Agrippine. A cette nouvelle, Néron voit dans sa frayeur la fille de Germanicus le dénonçant aux prétoriens et soulevant les soldats. Burrhus et Sénèque sont appelés en conseil, et Sénèque émet l'avis de la faire tuer par les soldats; mais Burrhus répond qu'ils sont trop attachés au sang de Germanicus pour exécuter ce crime. Heureusement un affranchi tira ces honnêtes gens d'embarras et alla tuer Agrippine.

« Les centurions et les tribuns, d'après le conseil » de Burrhus, baisant les mains de Néron, le félici- » tèrent d'avoir échappé à un danger imprévu. Bien- » tôt les courtisans se rendirent dans les temples, et, » à leur exemple, les villes de la Campanie les plus » proches témoignèrent leur joie par des sacrifices et » des députations (1). »

A 22 ans, quand on a tué sa mère, il est permis de n'être pas tranquille le lendemain du crime. On n'a pas encore sur le front cette assurance qui empêche de rougir. Néron se réfugia à Naples, et de là Sénèque envoya de sa part au sénat un discours apologétique, dans lequel il était dit qu'Agrippine s'était tuée elle-même pour se punir du crime qu'elle avait ordonné contre son fils; qu'on avait saisi un affranchi d'Agrippine, un de ses hommes les plus dévoués, un poignard à la main pour assassiner l'empereur.

Alors les grands ordonnèrent des prières dans tous

(1) Tacite, *Ann.*, XIV, 10.

les temples et des jeux annuels aux fêtes des cinq jours, anniversaire de la découverte du complot. Il fut décidé qu'une statue d'or serait consacrée à Minerve dans l'intérieur du sénat, et qu'on placerait auprès de cette statue l'image du prince; enfin, que le jour de la naissance d'Agrippine serait mis au nombre des jours néfastes (1).

Après ces belles délibérations, le seul Thraséas, qui avait accueilli ces flatteries par le silence, se retira du sénat, « ce dont on doit le blâmer comme chef de » parti, parce qu'ayant voté ou accepté les adulations » antérieures, il se sépara sur un *détail de servi-* » *lité* (2). »

Néron se rassura donc; il crut facilement, quand on lui dit que le nom d'Agrippine était odieux, et que sa mort avait ranimé pour lui la faveur publique. Il se mit en marche pour Rome et trouva encore plus d'empressement que les flatteurs n'en avaient promis. « C'étaient les tribus qui venaient à la rencontre du » prince, le sénat en habits de fête, des troupes de » femmes et d'enfants rangés suivant le sexe et l'âge, » et partout sur son passage des amphithéâtres pareils » à ceux qu'on dresse pour voir des triomphes. Néron, » fier et triomphant, monta au Capitole et rendit grâce » aux dieux (3). »

Caligula avait bien raison : ceux qui mènent les troupeaux d'hommes sont d'une autre race qu'eux; ils

(1) Tacite, *Ann.*, XII, 10. — (2) M. Dubois-Guchan, *Tacite et son siècle*, tome 1, page 470. — (3) Tacite, XIV, 13.

ont sur ces troupeaux le même droit que le berger sur ses moutons, quand il a faim.

La bonne foi de Caligua, de Néron et des autres, dans leur droit, est parfaitement facile à comprendre, et Louis XV a pu croire ce mot d'un courtisan : « Sire, tout ce peuple est à vous, » et rester honnête homme. Il n'y a pas d'immoralité pour un prince, puisque tout lui appartient. Il n'y a donc de sa part ni vol, ni meurtre, ni injustice. C'est ce que le sénat de Rome et le peuple romain prouvèrent parfaitement à Néron, qui se laissa convaincre.

Néron avait deux prétentions, d'être un grand artiste et de bien conduire des chevaux. Pour satisfaire ces deux goûts, il se fit construire un hippodrome où la foule le couvrit de ses applaudissements; mais, comme on n'aime pas à vaincre tout seul, des descendants de familles nobles concoururent avec lui et augmentèrent sa gloire.

Il fit ensuite construire un théâtre, et la jeunesse dorée de l'époque s'inscrivit en foule pour y jouer. « Ni la noblesse, ni l'âge, ni les charges qu'on avait » possédées, n'empêchèrent d'exercer l'art des his- » trions ; des femmes de qualité se dégradèrent » même (1). »

Néron monta sur la scène lui-même; ses courtisans l'applaudirent en l'écoutant jouer de la harpe et donnèrent à la beauté de sa voix des surnoms divins. « Cette licence plaisait au plus grand nombre; ils (Néron

(1) Tacite, XIV, 15.

» et les sénateurs) cherchaient encore des excuses hon-
» nêtes (1). » Ils en trouvèrent.

Dans ce temps-là, les sénateurs veillaient à l'observation de la morale. Un ancien préteur, Domitius Balbus, vieillard riche et sans enfants, était circonvenu par l'intrigue; un de ses parents, Valerius Fabianus, supposa un testament de concert avec deux chevaliers romains; le fait ayant été prouvé, ils furent condamnés aux peines portées par la loi Cornélia. Le même jour, on condamna Valerius Ponticus, qui avait essayé, pour de l'argent, d'enlever des coupables à la juridiction du préfet de Rome, pour les déférer au préteur, qui sans doute était moins sévère. Les sénateurs romains durent dormir bien tranquilles, après avoir ainsi acccompli leur devoir et vengé la morale.

Burrhus mourut de maladie ou de poison; on ne pouvait alors jamais bien savoir de quoi l'on mourait. « Le regret de sa mort resta grand dans la ville, par
» le souvenir de sa vertu et le choix de ses succes-
» seurs (2). » Néron lui donna pour successeurs Tigellinus, qui ne lui fit jamais de sermons.

Par la mort de Burrhus, « le parti des gens de bien (3) » fut réduit à un seul chef. Mais on eut soin de dire à Néron que Sénèque se moquait de sa voix quand il chantait et qu'il lui refusait le mérite de bien conduire les chevaux. Il avait en outre, disait-on, amassé 300 millions de sesterces (environ 55 millions de francs) et devenait dangereux pour l'empereur.

(1) Tacite, XIV, 21. — (2) Tacite, XIV, 51. — (3) Tacite, 52.

Sénèque, averti de ces accusations, demanda à se retirer de la cour; et comme il ne perdait jamais l'occasion de faire un discours, il en fit un que rapporte Tacite, et dans lequel il dit à Néron : « Nous avons » tous deux comblé la mesure, vous, de ce qu'un prince » peut donner à un ami, moi, de ce qu'un ami peut » recevoir d'un prince. Des bienfaits si grands irrite» raient l'envie; elle ne peut, comme tout ce qui est » mortel, atteindre jusqu'à vous, mais elle me menace » et m'avertit de songer à moi..... Souffrez que vos » vieux amis se reposent; vos talents et l'expérience » d'un long règne vous suffisent (1). »

Néron, en jeune homme qui a profité des leçons de son précepteur, lui répliqua par un discours que Tacite rapporte également :

« Tout ce que les circonstances demandaient de » vous, vous l'avez fait, en éclairant mon enfance et » ma jeunesse des lumières de votre raison, de vos » conseils et de vos préceptes. Ma vie tout entière se » ressentira de vos bienfaits. Quoique vos biens pa» raissent considérables, combien d'hommes en ont » possédé davantage, dont le mérite n'approchait » pas du vôtre. Mais vous êtes dans la force de l'âge, » capable de services et je ne fais que commencer à » régner. D'ailleurs, si quelquefois ma jeunesse s'é» gare sur une pente glissante, vous m'arrêtez, et

(1) Tacite, XIV, 53, 54. Nous prions le lecteur de vérifier dans *Tacite*, afin qu'on ne nous accuse pas d'inventer.

» votre appui prête à mon caractère que vous avez » formé, une force nouvelle (1). »

Après ce discours, Néron se jeta dans les bras de son ami qui dut être satisfait de son élève. Sénèque le remercia et se retira chez lui, où il vécut comme retenu par la maladie ou par l'étude de la philosophie.

Cependant, Néron n'avait pas encore osé répudier Octavie pour épouser Poppea, c'est-à-dire une noble et honnête femme du sang de Germanicus, pour épouser une courtisane. Néron avait beau accuser Octavie d'être stérile, le peuple n'avait pas l'air de comprendre aussi bien que les sénateurs, les nécessités de la politique. Il y eut même une émeute, lorsqu'on sut Octavie reléguée dans la Campanie, sous la garde de quelques soldats.

Poppea saisit cette occasion pour faire peur à Néron, en lui faisant entrevoir Octavie venant se mettre à la tête d'une émeute nouvelle; la première n'ayant échoué que parce qu'il manquait un chef. Néron, épouvanté et irrité, chercha et trouva un moyen de perdre Octavie. Il la fit accuser d'adultère par Anicetus qui l'avait déjà servi dans l'affaire d'Agrippine. Anicetus inventa plus de calomnies que Néron n'en demandait, et fit tous les aveux désirables en présence du conseil convoqué par l'empereur. Octavie, d'abord reléguée dans l'île de Pandataria, reçut quelques jours après l'ordre de mourir. Elle avait

(1) Tacite, *Ann.*, liv. XIV, 55.

vingt ans. « Sa tête fut coupée, portée à Rome et mon-
» trée à Poppea. A cette occasion, on décréta des
» offrandes dans les temples et des actions de grâces
» furent rendues aux dieux (1). »

Une coutume déplorable s'était propagée chez les Romains : on ne se mariait plus. Une loi avait été faite cependant afin de les pousser au mariage et de tâcher de faire procréer de véritables citoyens. Cette loi déclarait que les prétures et les gouvernements ne se donneraient qu'à ceux qui seraient pères de famille. Mais les Romains qui étaient très-forts sur le droit, étaient encore plus habiles pour éluder la loi que pour la faire. A l'approche des comices, ou lorsqu'on devait tirer au sort les provinces, un grand nombre de citoyens sans famille adoptaient des enfants, et à peine avaient-ils participé au partage des gouvernements, qu'ils les émancipaient. On rendit à cette occasion un sénatus-consulte pour empêcher cette fraude.

Timarchus, citoyen de l'île de Crète, extrêmement riche et puissant, avait blessé le sénat en disant qu'il dépendait de lui de faire décerner des éloges aux proconsuls qui avaient gouverné la Crète. Le grand Thraséas, qui avait eu le courage de ne rien dire quand le sénat avait voté des actions de grâces pour la mort d'Agrippine, prit la parole et dit :
« Opposons à ce nouvel orgueil des provinces une
» résolution digne de la sagesse et de la vigueur ro-
» maine; sans affaiblir la protection due aux alliés,

(1) Tacite, XIV, 64.

» repoussons l'opinion qui veut qu'un romain ait
» d'autres juges que ses concitoyens. Que le droit
» d'accuser soit maintenu, qu'on laisse aux habitants
» des provinces ce moyen de faire parade de leur
» crédit, mais que les éloges mensongers soient punis
» comme la calomnie (1). »

C'est ainsi que l'empereur, en laissant le sénat prendre une foule de décisions importantes, satisfaisait le juste orgueil des sénateurs romains. Aussi par reconnaissance, une fille de Poppea étant morte à trois mois, le sénat « vota pour cet enfant l'apothéose, le » coussin sacré, un temple et un prêtre (2). »

Néron, artiste par-dessus tout, donnait sans cesse de nouveaux spectacles. Des sénateurs et des femmes illustres parurent dans l'arène des gladiateurs. Une chose choqua cependant beaucoup les Romains, ce fut le nain bouffon Vatinius, qui arriva si haut par son crédit qu'il effaçait les plus pervers dans sa puissance à faire le mal. Mais c'était un simple manque d'habitude des Romains, qui avaient de la peine à se défaire de leur gravité pédante.

La plus belle fête de ce temps-là fut donnée par Tigellinus. Tacite en donne le récit, afin, dit-il, de raconter une fois pour toutes, les fêtes de ce règne.
« On construisit sur l'étang d'Agrippa un radeau que
» d'autres bâtiments faisaient mouvoir et sur lequel
» on servit le festin. Les navires étaient ornés d'i-
» voire. Les rameurs étaient jeunes et on les avait

(1) Tacite, XV, 20. — (2) Tacite, XV, 23.

» rangés suivant leur âge, ce qui était aussi leur habileté dans la débauche. Tigellinus avait rassemblé de tous les points de la terre des oiseaux, du gibier et même des poissons de l'Océan. Sur le bord de l'étang s'élevaient des lupanars remplis des femmes les plus illustres de Rome, et auprès se tenaient des courtisanes toutes nues. On commença par des danses et des poses obscènes. Quand le jour disparut, le bois voisin et les maisons d'alentour retentirent de chants et s'illuminèrent de clartés. Néron se souilla de tous les plaisirs permis et défendus, et il n'eût rien laissé pour combler la mesure de ses vices, si quelques jours après il n'eût épousé, avec toutes les cérémonies des unions solennelles, Pythagore, l'un des hommes de cette bande flétrie. L'empereur reçut le voile des épouses, les aruspices, la dot, le lit nuptial, les flambeaux de l'hymen, rien ne fut oublié, et l'on vit enfin ce que l'on cache dans la nuit, même avec une femme (1). »

Rome essuya bientôt un désastre, attribué par les uns au hasard et par les autres à la méchanceté de Néron; dans tous les cas, ce fut le plus terrible incendie que jamais eût éprouvé la ville. Des quatorze quartiers de Rome, quatre seulement restèrent debout. Néron en profita pour faire rebâtir une ville plus régulière.

On recourut aux expiations pour apaiser les dieux; mais une rumeur publique accusait Néron d'avoir lui-

(1) Tacite, XV, 37.

même donné l'ordre de l'incendie. « Pour faire cesser » ces bruits, Néron supposa des coupables et livra » aux tortures les plus raffinées, les hommes détestés » pour leurs forfaits que le peuple appelait chrétiens. » Ce nom leur vient du Christ qui, sous Tibère, » fut condamné au supplice par le procurateur Ponce-» Pilate. Cette secte pernicieuse, réprimée d'abord, se » répandait de nouveau, non seulement dans la Judée, » mais dans Rome même. Car c'est là que tous les » crimes et toutes les infamies affluent de tous les » coins du monde et trouvent des prôneurs. On saisit » d'abord ceux qui avouaient, et sur leur déposition, » il y en eut un grand nombre qui furent convaincus, » sinon d'avoir incendié Rome, du moins de haïr le » genre humain. On (c'est-à-dire le peuple romain) » insultait, comme pour s'en amuser, ceux qui allaient » mourir; on les couvrait de peaux de bêtes, pour les » faire déchirer par les chiens, on les attachait sur » des croix, quelquefois même on les allumait comme » des torches pour servir, quand le jour tombait, à » éclairer la nuit. Néron avait prêté ses jardins à ces » spectacles, et dans le même temps, il donnait des » jeux dans le cirque, se mêlant parmi le peuple en » habit de cocher. Quoique les chrétiens fussent cou-» pables et dignes des derniers supplices, on ne lais-» sait pas cependant de les prendre en pitié, comme » s'ils eussent été sacrifiés, non pas à l'utilité pu-» blique, mais à la cruauté d'un seul homme (1). »

(1) Tacite, XV, 45.

Cette pitié prouve que l'opinion des sénateurs commençait à se tourner contre Néron, car il était tout-à-fait injuste de lui reprocher le châtiment de scélérats comme les chrétiens, que Tacite juge lui-même dignes des derniers supplices. Les classes intelligentes de tous les pays et de tous les temps ont été parfaitement d'accord pour penser que la nouveauté politique et religieuse est un crime contre lequel les supplices ne sauraient être trop forts.

Dans cette réaction de l'opinion publique, la gravité romaine ne put pardonner à Néron de conduire lui-même ses chevaux, sous l'habit de cocher, ou de jockey comme on dirait aujourd'hui, de monter sur les théâtres et d'y chanter en s'accompagnant de la harpe. Les sénateurs n'étaient pas artistes et ne comprenaient rien aux beaux-arts. On pardonne facilement le genre de crimes que l'on commet soi-même, mais jamais ceux pour lesquels on n'a aucun goût. Les sénateurs lui reprochaient encore de n'avoir laissé au sénat qu'une ombre de pouvoir (1).

Une conjuration se forma contre un homme qui compromettait ainsi la dignité romaine. Voici quels furent, d'après Tacite (2), les principaux conjurés : « Pison; » d'une naissance illustre, qui s'était fait une grande ré- » putation par sou éloquence; il se livrait aux plaisirs » avec passion; prodigue et débauché, il n'en était » que plus cher à tous ceux qui, séduits par les dou- » ceurs toutes puissantes du vice, ne veulent point

(1) Tacite, XV, 51. — (2) Tacite, XV, 49.



» d'un maître austère et rigoureux ; le poète Lucain, » pour une cause toute personnelle, et par ressenti- » ment contre Néron qui étouffait sa renommée, en » lui défendant, par une vaniteuse jalousie, de mon- » trer ses vers; Latéranus, consul désigné, sans motif » de vengeance, mais par amour pour l'Etat; les sé- » nateurs Flavius Scévinus et Afranius Quintianus, » contre l'idée qu'on avait d'eux, car les excès avaient » énervé Scévinus, et sa vie était un long sommeil; » Quintianus était livré à des habitudes infâmes, mais » déchiré par Néron dans une satire, il cherchait à » venger son injure. »

Ce qui devait consoler les Romains, c'est qu'il y avait un des conjurés qui éprouvait le besoin de sauver l'Etat. Tous les principaux conjurés périrent, et Sénèque, entre autres, qui y fut impliqué sans preuves; mais Néron cherchait depuis longtemps à se défaire de son ancien précepteur qui, en se retirant de la cour, avait eu l'air de critiquer sa conduite.

Sénèque ne perdit pas l'occasion d'adresser un dernier discours à ses amis qui pleuraient sur son sort : « Que sont devenus, disait-il, les préceptes de la sa- » gesse? Qu'est devenue cette raison qui, depuis tant » d'années, s'est exercée pour vous prémunir contre » les coups du sort (1)? » C'était là, en effet, toute la sagesse que Sénèque et les stoïciens avaient retirée de l'étude de la philosophie. A une époque où l'on voyait la mort suspendue à chaque instant sur sa tête, il était

(1) Tacite, XV, 62.

utile de se cuirasser contre elle et de prononcer un beau discours en sa présence, comme le sauvage d'Amérique chante sa chanson de guerre pendant qu'on le taillade. Il manquait quelque chose à la morale des stoïciens, c'était le cœur.

Sénèque se fit ouvrir les veines. Beaucoup de conjurés montrèrent un grand courage en mourant. « Les meurtres se multiplièrent dans Rome, le Capitole était » rempli de victimes. L'un avait perdu son fils, l'autre » un frère, un parent, un ami; et cependant tous » rendaient grâce aux dieux, ornaient leurs maisons » de lauriers, tombaient aux genoux du prince, fati- » guaient sa main de baisers (1). »

Les Romains durent sentir alors ce qu'il en coûte, lorsqu'on a établi le césarisme; lorsqu'on a installé un gouvernement fondé sur l'armée et sur la souveraineté du peuple incarnée dans un homme; lorsqu'on l'a laissé jeter ses racines, et s'avancer, tantôt par la force et tantôt en rampant, vers le pouvoir absolu.

L'histoire de la Terreur, en France, peut seule nous faire comprendre ces temps. Sous Robespierre, les plus peureux criaient, le plus haut : vive la république! et souvent commettaient les plus grands crimes, pour se faire décerner un brevet de civisme. Quand la terreur, dans ces époques sans énergie morale, commence à planer sur une nation, elle alimente elle-même le despotisme qui l'a produite. C'est à qui, sous l'empire de la crainte, criera plus haut : vive César! et lui décer-

(1) Tacite, XV, 71.

nera plus de couronnes et d'adulations, quand il a commis quelque crime. La terreur enfante l'adulation, qui enfante l'agrandissement du pouvoir, qui enfante l'agrandissement de la terreur. Cercle terrible dans lequel les âmes les plus honnêtes, les plus fortes et les plus morales, voient leur honnêteté, leur courage et leur moralité s'en aller à vau-l'eau avec leur liberté morale étranglée par la peur.

Le cercle était si solide qu'il fallut un soulèvement dans les provinces, pour le briser. L'Espagne se révolta, sous Galba, et celui-ci marcha sur Rome; Néron, abandonné de tous, se résigna à mourir en s'écriant : « Quel artiste le monde va perdre! »

Romieu et nombre d'historiens de nos jours ont travaillé à réhabiliter les Césars de Rome et leur gouvernement. On trouve l'exposé complet de cette doctrine, dans deux gros volumes, *Tacite et son siècle*, publiés en 1861, par M. Dubois-Guchan, procureur impérial à Nantes, volumes pleins d'érudition, de savoir et de talent, dépensés à réhabiliter non seulement les Césars, mais surtout leur gouvernement. L'auteur développe une doctrine qui est généralement professée et approuvée par les politiques du passé et du présent, et dont le fondement est la hiérarchie et l'obéissance. De nos jours, peu d'hommes osent, comme M. Dubois-Guchan, exposer tout le système avec une crudité qui fait honneur à la logique; on connaît trop la maxime : Mieux vaut un sage ennemi, qu'un maladroit ami. Mais le philosophe doit considérer autre chose que les paroles officielles des partis.

« L'antiquité grecque attribuait la force de Sparte » à ce qu'on y savait surtout obéir, et Tacite exprime » sa propre pensée, quand il fait dire à Othon qu'à » défaut d'obéissance, il n'y a pas d'empire. On peut » s'étonner que des vérités si simples aient besoin du » patronage des noms et du temps, quand leur évi- » dence est palpable; mais quelle évidence le paradoxe » moderne épargne-t-il (1)? »

« C'est le tort des rationalistes, des utopistes et des » parlementaires, de ne songer qu'à l'intelligence des » hommes et des nations, et d'oublier leurs passions, » auxquelles il faut le frein d'une volonté prépondé- » rante. La royauté forte est cette volonté prépondé- » rante; les Césars furent le frein de l'univers (2). » » Les Césars sont indispensables aux classes indociles » qui n'ont pas ou n'ont plus les vertus de la li- » berté (3). Les Romains avaient épuisé, sous la ré- » publique, l'épreuve du pouvoir divisé (c'est-à-dire » libéral); le système était caduc, il ne restait plus que » l'essai du gouvernement unitaire (4). »

Pour les Romains et pour tous ceux qui jusqu'à nos jours ont professé la doctrine politique de l'Etat directeur de la société, il n'y a que deux gouvernements possibles : 1° celui qui est fondé sur une classe prépondérante, sur une aristocratie ayant au-dessous d'elles une masse plébéienne; classes reliées ordinairement par un pouvoir royal, mais toujours par des mœurs sévères,

(1) M. Dubois-Guchan, *Tacite et son siècle*, t. I, p. 581.— (2) *Ibid.*, t. I, p. 432. — (3) *Ibid.*, t. I, 596. — (4) *Ibid.*, p. 548.

probes, et par une unité de croyance politique et religieuse; 2° un pouvoir central unitaire fort et assis sur l'armée, comme celui des Césars, pour maintenir une société qui se dissout et dont les éléments disjoints sont toujours prêts à s'entre-choquer. Ces deux formes de gouvernement directeur étant seuls possibles, il est bien évident que, dans l'état de dissolution sociale où nous nous trouvons, absolument semblable à celui où se trouvait la société romaine sous Auguste, il n'y a de possible que le gouvernement unitaire des Césars.

Dans la thèse que soutiennent, avec M. Dubois-Guchan, la plupart des historiens, et surtout des politiques du passé et du présent, les Césars étant une fatalité, il faut les subir, parce que le bien qu'ils ont fait a, dit-on, surpassé le mal; et parce que ce mal, étant le résultat fatal de leur situation difficile, doit être excusé. Aussi, il faut voir avec quel zèle nombre d'historiens modernes ont défendu le césarisme comme institution, et par suite, plaidé les circonstances atténuantes pour les Césars. Nous avons déjà rapporté la réflexion de Napoléon à Suard, sur les empereurs romains. L'empereur revint plusieurs fois sur ce sujet : « Si le peuple » regretta Néron, dit-il à M. de Narbonne, c'est que, » pour ce temps, la bonté de l'institution l'emportait » sur les crimes de l'homme (1). »

C'est ce que disaient aussi les Romains sous Néron, sous Domitien et leurs pareils. Pline-le-Jeune, après

(1) Villemain, *Souvenirs contemporains*, t. I, 152.

avoir maudit Domitien, convient qu'il faut que l'empire obéisse à un seul, et que, grâce à ce principe d'unité qui joint l'Orient et l'Occident, l'univers échappe, par un seul maître, à plusieurs tyrans (1).

Sénèque proclamait les mêmes doctrines, dans un style magnifique : « Ce n'est pas sans raison que les » nations sont d'accord pour protéger leurs rois et » pour se sacrifier, s'il le faut, au salut du chef; car » ce n'est ni faire bon marché de soi, ni commettre » une folie, que de livrer au fer tant de milliers de » têtes pour une seule, fût-ce celle d'un vieillard (2). »

Ce devoir des gouvernés fut malheureusement peu compris de l'aristocratie, ajoute M. Dubois (3); et cependant il est bien certain que la maxime vraie, et la condition des gouvernements absolus, c'est la maxime : « Ce qui te plaît, t'est permis; l'empereur fait des lois » et n'en reçoit pas. » « *Quod regi placuit, legis habet* » *vigorem,* » dit le Digeste (tit. 4, 1).

Et c'est logique, car l'histoire démontre que les prétendus gouvernements tempérés sont fondés sur un équilibre instable, dans lequel, au bout de peu de temps, un pouvoir annihile l'autre; comme à Rome, la démocratie absorbe le patriciat et l'empire absorbe la démocratie; comme, en Europe, la royauté absorbe l'aristocratie, et la démocratie est en train d'absorber la direction sociale, à moins que ce ne soit l'empire qui absorbe la démocratie.

(1) Pline, *Panégyrique de Trajan*, 33.

(2) Sénèque, *de la Clémence*, I, 3. — (3) *Ibid.*, t. I, p. 436.

Tout gouvernement marche vers le développement total de son principe, et y arrive toujours quand il est poussé et soutenu par les besoins de son époque, et alors d'autant plus facilement qu'il rencontre plus de résistance. Voilà pourquoi, en bonne logique, M. Dubois-Guchan a raison, quand il dit que lorsque les gouvernements absolus ont leur raison d'être, comme à l'époque des Césars, la vraie maxime du gouvernement est : *Si veut le roi, si veut la loi.*

La nécessité du césarisme étant démontrée, les Césars furent ce que fatalement ils devaient être, tantôt bons et tantôt mauvais. Les nécessités politiques rendirent ce pouvoir tyrannique; le relâchement général le rendit dissolu et néanmoins ce pouvoir fut populaire, parce que sa tyrannie fut démocratique et que sa dissolution était conforme à l'esprit du temps. « Être corrompu ou corrompre, c'était la mode au temps de Tacite (1). C'était même une des conditions de leur pouvoir, d'éviter la perfection morale; elle les eût discrédités (2). » Les grands n'aiment pas les princes austères. Quant au peuple, il éprouve peu de sympathie pour un prince trop ennemi des plaisirs et trop économe.

La nécessité du césarisme étant bien démontrée pour les sociétés qui, comme la nôtre, ne peuvent plus, dit-on, supporter la liberté, il ne reste plus qu'à se résigner aux conséquences, c'est-à-dire à subir une suite de César,

(1) Tacite, *Mœurs des Germains*, XIX.

(2) M. Dubois-Guchan, t. I, p. 439.

d'Auguste, de Tibère, de Néron et d'Héliogabale pour terminer par Augustule. M. Dubois-Guchan montre sans peine l'illogisme de ceux qui ne se soumettent pas à une condition qui ressort fatalement de la nature humaine. Être parfaitement bon, parfaitement juste, » quand on est César, c'est être au-dessus non seule- » ment des hommes, mais de l'homme (1). »

Il ne reste plus qu'à montrer que le césarisme a été calomnié dans la personne des empereurs.

M. Dubois aurait dû s'arrêter, en voyant que son système le conduisait jusqu'à réhabiliter Néron. Il aura peut-être été entraîné par le bonheur de trouver l'occasion de plaider les circonstances atténuantes pour un homme. Il y a des choses qui se démontrent fausses par l'absurde, et le césarisme est une de ces choses, puisqu'on est conduit à admettre que malgré les Caligula, les Néron, les Domitien, les Commode, les Héliogabale, la bonté de l'institution l'emporte. Sous un pareil régime, il se trouve toujours des peureux, des ambitieux, des ignorants, des légistes et des procureurs pour en démontrer l'utilité et la nécessité.

Après tout, l'opposition des sénateurs, qui mettait l'empire en péril, fut la cause de la cruauté des Césars. S'ils n'avaient pas fait d'opposition, les empereurs n'auraient pas eu besoin de despotisme. Sous Vespasien, « un jour que le sénat délibère sur la res- » tauration du Capitole, récemment brûlé, Helvidius, » préteur désigné, opine, contrairement au sentiment

(1) M. Dubois-Guchan, t. I, p. 596.

» général, pour que cette restauration se fasse aux frais » du public, admettant seulement le concours de Vespa- » sien. Il substituait ainsi le public au prince, c'est-à- » dire la république à l'empereur (1). » Cela ne se pouvait souffrir.

« Helvidius était donc l'adversaire de Vespasien. » Arrien nous peint, dans un dialogue, l'attitude res- » pective du stoïcien et de l'empereur : comme Ves- » pasien demandait à Helvidius de s'abstenir du sénat, » un certain jour : — Que ne me prives-tu, dit Hel- » vidius, du titre de sénateur, comme tu le peux ? — » Va au sénat, reprit Vespasien, mais gardes-y le silence. » — Ne me demande pas mon avis, repart Helvidius, » je me tairai. — Mais, objecte l'empereur, il faut que » je le demande. — Il faut donc que je le donne » selon ma conscience, reprend le stoïcien. — Si tu » parles, tu mourras, dit enfin le prince. — Mais, répond » Helvidius, penses-tu que je me croie immortel? C'est » à toi de me tuer, et à moi de mourir (2). »

« Beau langage d'école, mais quoi de pratique? Quel » gouvernement serait possible avec ces frondeurs » tout d'une pièce, avec des chefs de parti qui ne » savent pas obéir et qui sauraient bien moins gou- » verner, » dit M. Dubois-Guchan (3).

« Néron eut de très-beaux jours, il avait de brillantes » facultés (4). Néron avait des talents personnels, il

(1) M. Dubois-Guchan, t. I, p. 473.

(2) Arrien, *Dissertation sur le manuel d'Epictète.* — (3) M. Dubois-Guchan, t. I, p. 474. — (4) *Ibid.*, t. I, p. 463.

» n'était que trop artiste dans la brillante acception » du mot; il était magnifique et libéral; il mit dans » le crime je ne sais quelle fougue native puisée dans » le sang des Domitieu (1)! L'opinion publique fut » le scorpion des Césars. Elle ne voulut voir que le » pire, chez la plupart, quoique les pires des Césars » eussent de bons côtés, et qu'il n'y en eût pas un » seul, j'ose le dire, qui n'ait été que méchant (2). » Il est fâcheux qu'on puisse en dire autant de presque tous ceux qui sont au bagne.

Réhabiliter Néron est chose facile pour l'esprit français. Courir les rues le soir et battre le guet, embrasser les femmes que l'on rencontre, ce sont là des peccadilles de jeune homme que comprenaient très-bien les Français autrefois; et vraiment les Romains étaient bien peu tolérants de crier lorsque cela tombait sur leur femme ou leur fille, en considérant les immenses services que les Césars rendaient à la société.

Tuer sa femme et sa mère, c'était une nécessité pour un prince dont le pouvoir était vacillant et menacé de tous côtés par les conspirations. *Salus populi suprema lex.* Il valait mieux que Néron tuât sa femme et sa mère, que de voir la société tout entière souffrir dans l'anarchie.

Il est facile de démontrer même que Néron a de bons sentiments. Ne voulut-il pas abolir les impôts et soustraire le peuple aux traitants? « Et ce fut par un » élan du cœur qu'il proposa au sénat de doter aussi

(1) M. Dubois-Guchan, t. I, p. 459. — (2) *Ibid.*, t. I, p. 536.

» magnifiquement le monde (1). » Mais les sénateurs, qui s'enrichissaient de l'impôt et qui savaient que, si l'empereur n'avait plus les impôts, il serait obligé de confisquer leurs biens, ne furent pas de cet avis.

Lorsque Pauline, femme de Sénèque, voulut mourir avec lui, Néron ordonna de la sauver, et sur les instances des soldats, les esclaves lui lièrent les veines et arrêtèrent le sang qui coulait.

En résumé, Néron était un prince qui ne commettait de crimes que lorsqu'il en avait besoin, et tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir trop aimé le plaisir et d'avoir trop cédé à sa vanité.

Après la réhabilitation de Néron, celle des autres Césars n'est plus qu'un jeu pour M. Dubois-Guchan; et, par exemple, il démontre très-bien que c'est à tort qu'on les accuse d'avoir persécuté les lettres et la philosophie. Les philosophes et les lettrés ne furent-ils pas pensionnés, sous la plupart des empereurs?

Il faut remarquer la théorie que l'auteur émet à ce propos, pour expliquer comment Domitien fit mourir saint Jean (2) : « En saint Jean, il croit punir un re-
» belle, comme il punissait des conspirateurs en cer-
» tains philosophes. Cette distinction que faisaient les
» empereurs, entre le rebelle et le lettré, entre le
» factieux et le penseur, est fondamentale; la révolte
» était punie, jamais la pensée, si la pensée n'était
» l'expression de la révolte. »

(1) M. Dubois-Guchan, t. I, p. 562. — (2) *Ibid.*, t. I, p. 431.

L'auteur trouve cette théorie tellement fondamentale, qu'il y revient : « Les Césars ne frappent pas » les lettres, ils ne frappent que les factieux lettrés (1). » Cette distinction est trop ingénieuse pour n'avoir pas beaucoup de succès et n'être pas favorablement accueillie par les partisans du césarisme.

Ce qui étonnera peut-être, mais seulement les gens irréfléchis, c'est que l'on puisse professer à ce point la doctrine du césarisme sans cesser d'être un partisan de la liberté. L'union de la liberté et de l'ordre a été réalisée par les Césars romains. « Le règne des Antonins est resté l'idéal des gouvernements terrestres, la » conciliation la plus élevée et la plus parfaite des deux » conditions indissolubles du bonheur social, l'ordre et » la liberté (2). » Ainsi l'idéal de l'union de la liberté et de l'ordre, a été réalisé sous les bons Césars romains. Que ne restait-on tranquille sous les autres? Jamais le prince n'eût été obligé de suspendre la liberté de ses sujets obéissants.

La doctrine du césarisme est exposée d'une manière plus concise et plus logique encore dans l'*Ère des Césars* de Romieu : « Il m'a paru que toujours, et » sans exception aucune, là où l'autorité publique » avait pour base la discussion et le suffrage uni- » versel, il devait arriver un jour où les compétiteurs » commandant des armées, les élections se feraient » sur un champ de bataille (3). » « La société euro-

(1) M. Dubois-Guchan, t. I, p. 591. — (2) *Ibid.*, t. I, p. 464. — (3) Romieu, *Ère des Césars*, p. 3.

» pécnne se trouve placée dans des conditions presque » semblables à celles qui caractérisaient l'époque où » parurent les Césars. C'est ce que je veux montrer » dans ce livre, laissant à un avenir prochain peut-» être, le soin de conclure des mêmes causes aux » mêmes effets. Déjà les esprits les moins clairvoyants » ont pu noter ce fait nouveau de l'intervention des » armées dans les questions d'ordre politique et social. » Les terribles pacifications d'Italie, d'Allemagne et » de Hongrie (1850), les coups de main de Paris et » de Palerme, ont réveillé l'importance militaire en-» dormie après Napoléon (1). »

« L'étude du présent et du passé m'a donné cette » croyance, qu'il y a un moment d'extrême civilisa-» tion chez les peuples où l'issue forcée est le césa-» risme (2). »

« Le césarisme que j'aperçois comme forme générale » de l'avenir très-prochain, que je vois même inau-» guré dès à présent dans nos mœurs, et que beau-» coup prendront pour la monarchie à mesure qu'il » se montrera, en diffère par un point capital : » celle-ci s'établit et dure à condition de croyances, » l'autre vit par lui-même et seul (3). »

« Il faut en ce pays volcanisé une armée à part, » comme est l'armée anglaise, où le soldat a sa car-» rière faite pour la vie, sûr d'une retraite à la fin de » ses jours et ne rêvant jamais à son clocher (4). »

(1) Romieu, *Ère des Césars*, p. 5. — (2) *Ibid.*, p. 29. — (3) *Ibid.*, p. 193. — (4) Romieu, le *Spectre rouge*, p. 87.

Il est impossible de dire avec plus de franchise qu'il faut une armée prétorienne. Du reste, Romieu montre que rien n'est plus facile à établir : « J'ai présidé » pendant seize ans, comme préfet, des conseils de » révision. J'ai vu nus et tremblants cent mille » jeunes gens, dont pas un seul n'aurait voulu être » reconnu propre au service, et cependant, arrivés à » la caserne, tous ces malheureux qu'on croirait pol- » trons, deviennent sous l'uniforme de véritables » héros. Le paysan n'est plus le paysan, c'est le » soldat, un être à part, un moine armé, soumis avec » abnégation et orgueil à la discipline des cloîtres. » Fier au dehors de l'habit qu'il porte, prêt à le faire » respecter partout. Ce n'est ni un homme ni un ci- » toyen, c'est un soldat; grand nom qui depuis les » débuts de l'histoire signifie : maître des événements » historiques (1). »

« La famille d'Auguste éteinte, il fallait bien que » l'institution suivît son vrai cours... Cette garde im- » périale créée par Auguste, qui, suivant l'heureuse » expression de Gibbon, savait que la loi colore, mais » que la force maintient, avait une solde double de » celle des autres troupes... Placée comme une me- » nace perpétuelle contre le peuple et contre le sénat, » elle assurait la tranquillité de la rue en même temps » que celle des délibérations. Le César pouvait siéger, » sans préoccupations, au temple de la fortune; laisser » en apparence la discussion très-libre autour de lui

(1) Romieu, le *Spectre rouge*, p. 84, 85.

» et se voir contredire sur les petites choses, sans » craindre d'opposition sur les grandes. Cet auxi» liaire du pouvoir a ses charges; la plus forte est » l'obligation de l'entretenir par une générosité tou» jours croissante et d'éviter les surenchères des con» currents. Le mépris du gouvernement civil et la loi » du sabre, deviennent les règles de conduite qui ani» ment de tels corps armés. Peu leur importent le » droit et le sens; peu leur importeut les précédents » et l'avenir; ils ne tiennent compte ni de ce qui se » pense, ni de ce qui se dit. Ils ne voient et n'ap» püient que ce qui se fait, et encore faut-il que ce » qui se fait soit à leur gré et à leur avantage. Je » suis loin de les blâmer (1). » Les camps apprennent à mépriser la tribune, avait dit Lamartine dans les *Girondins* (t. VIII).

En effet, après la mort de Néron, le dernier empereur sorti du sang de César, l'institution suivit son cours. Les compétiteurs se disputèrent le trône les armes à la main; l'anarchie dura dix ans et ne s'arrêta que sous la main énergique de Vespasien.

Déjà l'armée avait participé à l'avènement de Caligula, de Claude et de Néron; mais elle avait figuré au second plan, le sénat avait encore conservé le droit de nommer l'empereur par un sénatus-consulte. Lorsque Galba eut été nommé par l'armée d'Espagne, la fatale conclusion du césarisme apparut. Galba voulut parer le danger et arracher à l'armée la disposition de l'em-

(1) *L'Ère des Césars*, p. 48, 49.

pire, mais il était trop tard. Galba fut tué par ses soldats. Les faits ont une logique. Lorsqu'ils ont agi pendant longtemps, il arrive un moment où leur force est plus forte que la liberté humaine. Désormais les empereurs seront nommés par les armées; c'est l'armée, et non le sénat, qui aura le pouvoir de reconnaître ceux qui auront été adoptés par l'empereur.

Bien des hommes se demandent comment des empereurs comme Caligula ont pu régner 5 ans, Néron 14 ans, Domitien 14 ans, Commode 11 ans, Caracalla et Héliogabale, à la suite l'un de l'autre, 11 ans. On pense en général, à notre époque, qu'il est impossible que nos descendants voient le retour d'un pareil régime, parce que notre civilisation s'y oppose, et surtout la morale que le christianisme a apportée dans le monde. C'est là une question qu'il est urgent d'examiner, pour empêcher les hommes de notre temps de persister dans la doctrine politique de la souveraineté du peuple, qui conduit fatalement les nations dans les abîmes du césarisme.

Il y a trente ans que Tocqueville, dans l'introduction à son livre sur la démocratie en Amérique, a donné les raisons qui devaient faire trembler les nations modernes devant le spectre du despotisme. Dans le passé, « la puissance de quelques sujets élevait des barrières » insurmontables à la tyrannie du prince; et les rois, » se sentant d'ailleurs revêtus, aux yeux de la foule, » d'un caractère presque divin, puisaient dans le

» respect même qu'ils faisaient naitre, la volonté de » ne point abuser de leur pouvoir (1). »

La Révolution française, ayant pour objet de changer la forme ancienne de la société, a dû s'attaquer à la fois à tous les pouvoirs établis, traditions, mœurs, hiérarchie, pouvoirs. De là son caractère si singulièrement anarchique : « Mais écartez ces débris, vous » apercevrez un pouvoir central immense, qui a attiré » et englouti dans son sein toutes les parcelles d'au- » torité et d'influence qui étaient auparavant dispersées » dans une foule de pouvoirs secondaires, d'ordres, de » classes, de professions, de familles et d'individus. » On n'avait pas vu dans le monde un pouvoir sem- » blable, depuis la chute de l'empire romain. La Ré- » volution a créé cette puissance nouvelle, ou plutôt » celle-ci est sortie comme d'elle-même, des ruines » que la Révolution a faites. Les gouvernements qu'elle » a fondés, sont plus fragiles, mais cent fois plus » puissants qu'aucun de ceux qu'elle a renversés. »

En 1790, Mirabeau écrivait secrètement au roi : « Ce n'est donc rien que d'être sans parlements, sans » pays d'Etat, sans corps de clergé, de privilégiés, de » noblesse? L'idée de ne former qu'une seule classe » de citoyens, aurait plu à Richelieu : cette surface » égale facilite l'exercice du pouvoir. Plusieurs règnes » d'un gouvernement absolu, n'auraient pas fait autant » que cette seule année, pour l'autorité royale. »

Cette forme simple et grandiose du pouvoir que

(1) Tocqueville, *Démocratie en Amérique*, introd., p. 10. Edit. 1865.

Mirabeau entrevoyait, est maintenant visible à tous les yeux. « Cet idéal remplit surtout l'œil des princes; » ils le considèrent avec admiration et avec envie, non » seulement ceux que la Révolution a engendrés, mais » ceux même qui lui sont le plus étrangers et le plus » ennemis. Ils mêlent les rangs, égalisent les condi- » tions, substituent aux franchises locales l'uniformité » des règles, la diversité des pouvoirs, l'unité du » gouvernement. Ils s'appliquent à ce travail révolu- » tionnaire, avec une incessante industrie. On les a » vus soulever, au besoin, le pauvre contre le riche, » le roturier contre le noble, le paysan contre son » seigneur. La Révolution française a été, tout à la » fois, leur fléau et leur institutrice (1). »

M. Duruy, dans sa remarquable *Histoire romaine*, dit, en deux endroits, que « la cruauté de Tibère et de » ses successeurs, ainsi que la décadence de l'empire, » vint de ce que l'empire n'avait pas d'institutions gé- » nérales qui liassent le prince en même temps que les » sujets (2). » Rien de plus vrai, mais nous sommes dans la même situation; il ne faut pas prendre nos chartes pour des institutions. Ce ne sont que des morceaux de papier, quand elles ne s'appuient pas sur de véritables institutions possédant une force propre; et alors, dans les procès qui, malgré le contrat, naîtront nécessairement entre le pouvoir et la nation, il est clair que celui qui aura la force pour lui, décidera le procès en

(1) Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, p. 36.
(2) M. Duruy, *Histoire romaine*, p. 417 et 470.

sa faveur, parce qu'il croira, comme c'est naturel à l'homme, avoir aussi le droit pour lui. Les Romains croyaient avoir des institutions; le sénat ne se composait-il pas de l'élite de la cité; les comices du peuple n'existaient-ils pas sous Auguste? Que sont devenues ces deux prétendues institutions, devant un pouvoir assis sur le principe de la souveraineté du peuple et sur la force armée?

Il est impossible de craindre, au point où la civilisation est rendue, de voir un despotisme s'inaugurer par la conquête, ou se fonder uniquement sur la force. Les nations ont encore conservé assez de vigueur morale pour ne pas le souffrir, et pour faire tomber un pareil gouvernement sous le mépris. On peut même dire qu'il n'y a pas dans la société suffisamment d'éléments pervers pour asseoir un pouvoir semblable et le faire durer huit jours. Mais ce qu'il faut craindre, c'est un pouvoir enfanté et soutenu par cette doctrine de la majorité ignorante, *que l'on peut faire disparaître tout le mal des sociétés par des lois;* ce qu'il faut craindre, c'est de voir, sous prétexte de progrès, un gouvernement intervenir partout où il lui semble que la société marche mal, et organiser cette nouvelle forme du pouvoir absolu qui s'appelle la réglementation universelle.

Les dernières libertés provinciales ne s'effacèrent que tard, sous les empereurs romains. L'unité ne put se faire que lentement au milieu de peuples hétérogènes; mais nos rois ont fait d'avance cette œuvre

d'unification qui fit reposer le césarisme, non plus sur la force, mais sur la forme même de la société, sur sa constitution, *la constitution bureaucratique*.

Les légistes qui aidèrent la royauté au moyen-âge étaient imbus des doctrines du droit impérial romain. Partout où ils purent, ils firent intervenir l'autorité publique, ils remplacèrent les coutumes par des lois écrites, et l'autorité des provinces, ou des individus, par l'autorité royale. Tocqueville a démontré que la centralisation actuelle date de loin, et qu'elle n'est nullement l'œuvre de la Révolution (1).

Toutes les libertés provinciales et municipales furent peu à peu absorbées par les fonctionnaires de la royauté. Les élections municipales furent abolies complètement en 1692; les fonctions municipales furent alors mises en offices, c'est-à-dire que le roi vendit dans chaque ville, à quelques habitants, le droit de gouverner perpétuellement les autres.

Il en fut de même pour la justice et pour l'administration. La royauté avait tout envahi, en laissant debout la forme des anciennes libertés. « Ce fut une » œuvre de patience et d'adresse, plus que de force » et de plein pouvoir. Au moment où la Révo- » lution survint, on n'avait encore presque rien dé- » truit du vieil édifice administratif de la France; on » en avait, pour ainsi dire, bâti un autre en sous- » œuvre (2). »

(1) Tocqueville, *l'Ancien régime*, p. 73.

(2) Tocqueville, *ibid.*, p. 112.

On peut donc remarquer plusieurs choses importantes :

1° Que la France était arrivée sous le despotisme presque sans s'en apercevoir, absolument comme les Romains, sous le césarisme. Toutes les fois que l'on part d'un principe politique, le temps en tire toujours les conséquences extrêmes; en outre, tout mouvement continu est invisible pour les générations inattentives qui ne voient que ce qui se passe dans un espace de trente ans, et n'ont pas de mètre pour mesurer le chemin parcouru dans un siècle ou deux;

2° Qu'il est arrivé en France justement le contraire de ce qui est arrivé en Angleterre, où la forme de la féodalité et du despotisme s'est conservée, mais où, par un mouvement continu et presque insensible, on a bâti en sous-œuvre l'édifice de la liberté;

3° Enfin, que cette situation explique pourquoi, la Révolution de 89 jetant bas le vieil édifice féodal en France, et la centralisation opérée par la royauté, apparaissant seule à tous les yeux, l'opinion générale a cru que cette centralisation était l'œuvre de la Révolution. Aucun pouvoir n'a réagi contre cette tendance; le nombre des fonctionnairss a été en augmentant démesurément, sous tous les gouvernements qui se sont succédé.

La bureaucratie est devenue un véritable pouvoir dans l'Etat; chargée de faire exécuter les lois, elle les fait exécuter à sa guise, en vertu de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, qui, en fait, la rend irres-

ponsable. Le césarisme n'a plus à s'occuper de se fonder, il lui suffit de laisser faire son œuvre, pendant cinquante ans encore, à la bureaucratie. Il peut s'en rapporter à elle; chaque fonctionnaire s'efforçant de prendre un petit bout de ce qui reste de liberté d'action à l'individu, tout sera bientôt consommé.

Mais ce n'est là que le côté matériel de la question; le vice capital de la bureaucratie, c'est d'inculquer l'esprit de despotisme aux nations. Lorsque cent mille fonctionnaires, sans compter cinq cent mille soldats, pratiquent le droit de régler les destinées d'un peuple, ils professent en même temps la théorie qui appuie ce droit, car l'homme maxime toujours sa pratique. Tous, même les moins intelligents, prêchent cette théorie par leur pratique, qui agit plus efficacement que tous les discours, sur les ignorants. C'est ainsi que la théorie du pouvoir directeur, ou du césarisme, est professée dans le plus petit village et jusque dans la demeure du mendiant.

Ce n'est pas tout. La considération et les honneurs s'attachent aux fonctionnaires, que l'opinion publique proclame fractions du pouvoir suprême. Être fonctionnaire devient l'idéal de tout homme intelligent, surtout chez le Français vaniteux. Non seulement l'ancienne aristocratie et la bourgeoisie, mais tous ceux qui ont gagné un petit capital, poussent leurs fils vers ce que l'on appelle les honneurs. Ces familles sont bien obligées, elles-mêmes, de reconnaître le droit de commander, à la bureaucratie, dans laquelle elles veulent faire entrer leurs enfants.

La bureaucratie engendre donc une opinion publique favorable au césarisme, et cette opinion publique pousse le pouvoir à étendre la bureaucratie; cercle fatal.

Même sous Vespasien, l'empire romain n'eut pas cette multitude de fonctionnaires administrant le moindre village; Rome gouvernait les cités importantes, avait des collecteurs d'impôts partout, mais laissait au moins la liberté municipale dans les villages. La bureaucratie, chez les nations modernes, est, pour ainsi dire, comme la trame de la société, trame qui tient et attache chaque partie.

Mais ce que les Romains n'avaient pas, surtout, ce sont les chemins de fer et le télégraphe électrique, au moyen duquel on peut arriver à régler toutes les volontés, sur une même volonté, dans la même seconde, comme on règle toutes les horloges d'un pays, sur la même horloge.

La résistance passive, que les distances et les moyens imparfaits de communications opposaient au despotisme romain, est vaincue chez les nations modernes, et le despotisme peut accomplir son idéal jusqu'au bout.

Ce despotisme, qui est au-dessus de la nature humaine, produirait fatalement des conséquences analogues à celles qui se sont produites chez les Romains. Les Romains, qui certes ne manquaient pas de sens politique, sont arrivés à Caligula et à Néron sans s'en douter; ils se croyaient encore en république, tant la pente avait été insensible; tant Auguste et Tibère

avaient été habiles à dissimuler le chemin parcouru, et tant l'illusion est facile chez tout un peuple, sur le but vers lequel on marche.

Tocqueville a dit quelque part que le christianisme avait adouci même le despotisme, dans les temps modernes, et le sentiment général est porté à croire que depuis le christianisme, une décadence morale semblable à celle des Romains est impossible. N'est-ce pas une illusion?

Le christianisme n'a pu empêcher les maîtresses publiques de Louis XIV, ses adultères consacrés pour ainsi dire par la présence à la cour du confesseur en titre du roi. La société du temps de la Régence est connue; le régent était entouré de roués et de maîtresses. Le bouffon de cette basse-cour était le cardinal Dubois, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde. Il fut l'amant de Mme de Tencin, d'abord religieuse à Montfleury, puis chanoinesse de Neuville et qui ensuite quitta la vie religieuse. Ce paillasse dissolu fut nommé ministre, puis sacré archevêque de Cambrai par Massillon, puis enfin cardinal; et le pape Innocent XIII ratifia cette nomination. Enfin, pour combler la mesure, l'Académie française lui ouvrit ses portes, et l'assemblée du clergé de France le choisit pour son président. Est-ce assez d'infamies? Et cela se passait-il sous le paganisme? Non, mais après que le christianisme avait gouverné et possédé la société pendant plus de mille ans.

Tout Paris ne se racontait-il pas en riant cette con-

versation entre le comte de Noé et le régent, au sujet de cette nomination de Dubois à l'archevêché de Cambrai : « Comment, Monseigneur, vous faites cet » homme-là archevêque de Cambrai? Vous m'avez dit » que c'était un chien qui ne valait rien. — C'est à » cause de cela, répondit le régent; je l'ai fait arche- » vêque afin de lui faire faire sa première commu- » nion (1). »

Le règne de Louis XV, pendant cinquante ans, ne fut-il pas une longue débauche? Un homme de bonne compagnie avait honte d'entrer dans un salon avec sa femme. « Il était de bon air de dédaigner son » mari (2). »

C'est alors que l'on voit de braves gens comme l'avocat Barbier, dire ingénuement, à propos de vers dans lesquels on avait reproché à la Pompadour d'étaler la honte du roi : « A l'égard de honte, que » veut dire le public, qui en général doit être tou- » jours regardé comme un sot par les gens sensés? Si » c'est parce que le roi a une maîtresse? Mais qui n'en » a pas?... Sur vingt seigneurs de la cour, il y en a » quinze qui ne vivent point avec leurs femmes et » qui ont des maîtresses. Il est donc ridicule de vou- » loir que le roi qui est le maître, soit de pire con- » dition que ses sujets (3). »

Le marquis d'Argenson, dont ses contemporains font le modèle presque irréprochable de l'honnête

(1) Barbier, *Mémoires*. — (2) Marquis d'Argenson, *Mémoires*.
(3) Barbier, *Mémoires*.

homme, et dont M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, fait un sage à la façon de Vauban, avait abandonné sa femme et ses enfants pour vivre publiquement avec des maîtresses, souvent de bas étage. Si l'on n'était débauché, l'on passait pour un ours et non pour un être civilisé : « Tous ces MM. D'Agues-» seau, pour avoir eu des mœurs trop belles et trop » d'enfoncement dans l'étude, sont devenus sauvages » ou anthropophages et non amis de l'homme (1). »

Louis XV commença par des maîtresses et finit par le Parc-aux-Cerfs. Des pourvoyeurs étaient chargés d'épier les victimes que vendait la misère pour la luxure royale. Des petites filles de dix ans étaient élevées pour son agrément. Le roi ne dédaignait pas de leur apprendre lui-même à lire, dans les contes de Lafontaine. Est-ce que le rocher de Caprée, flétri par Tacite, offre rien de plus immonde?

Des gens de qualité se permettaient d'affreux attentats dans les rues; d'honnêtes femmes n'étaient pas en sûreté dans leurs propres maisons; des maris susceptibles furent tués dans la rue; des gentilshommes, en garnison à Strasbourg, passèrent la frontière pour aller suspendre les images les plus obscènes aux statues de saintes qui ornaient le jardin de la fiancée d'un prince du sang.

On peut lire toutes les preuves de cette immoralité des XVIIe et XVIIIe siècles, dans Saint-Simon, dans les Mémoires de Barbier, de d'Argenson, de Tallemant

(1) D'Argenson, *Mémoires*.

des Réaux. En en retranchant la moitié, il restera encore démontré que la moralité, même de la plus haute classe, peut tomber singulièrement bas, *depuis l'avènement du christianisme.*

Ce n'est pas seulement la France qui a montré, sous Louis XV, ce que la pourriture morale pouvait être dans les temps modernes, c'est l'Angleterre, sous Charles II; c'est la cour de Rome elle-même, sous un grand nombre de papes, et principalement sous Alexandre VI, Jules II et Léon X; c'est partout où l'homme, revêtu d'un pouvoir absolu, ou qu'il croit absolu, n'est plus refréné dans ses mauvais instincts, par la crainte de perdre ce pouvoir et par la sanction de l'opinion publique.

Cependant, la société du temps de Louis XV ne fut gangrenée que dans les hautes classes; la foi religieuse et les vieilles mœurs étaient encore tenaces, surtout dans les provinces; le vice n'eut pas le temps de descendre dans la classe moyenne, que son éloignement de Paris et la médiocrité de sa fortuue empêchaient, en même temps que ses mœurs honnêtes, d'imiter des plaisirs coûteux.

Mais aujourd'hui, l'absence des croyances religieuses et politiques est descendue jusqu'au fond de la société; rien ne s'oppose plus à une décadence complète. Il n'y a plus de distance entre Paris et les provinces, la contagion du vice se propagerait comme la peste. Il suffit de voir avec quelle célérité se répand la mode du jour et le goût effréné du luxe.

La bourgeoisie moderne se croit-elle donc plus ferme dans la vertu que cette vieille noblesse française dont la dignité, l'honneur et l'honnêteté étaient connus de l'Europe entière? Il est des milieux dans lesquels les âmes les plus fortes ne peuvent vivre longtemps sans s'affaisser. Tibère était allé cacher ses turpitudes à Caprée; la société romaine n'est arrivée aux vices éhontés des règnes de Claude et de Néron que lorsque quatre-vingts ans de despotisme eurent anéanti toute opinion publique, et par conséquent ôté le plus grand frein au penchant de l'homme vers les jouissances matérielles, et le seul frein de ce penchant aux époques où le scepticisme laisse le cœur humain en présence de ses instincts animaux. L'homme n'est grand, n'est vertueux, n'est sublime, que lorsqu'il se dévoue à une foi, à une idée; lorsque toute foi est vacillante et qu'un siècle de despotisme achève de l'éteindre, l'égoïsme natif et l'épicurisme grossier restent seuls au fond du cœur. L'homme est alors conduit à tous les excès logiques d'un bonheur qui ne trouve son assouvissement que dans la nouveauté et dans le progrès du mal.

Voilà pourquoi Montesquieu a pu dire : « J'ai vu » naître soudain, dans tous les cœurs, une soif insa- » tiable de richesse... J'ai vu tout un peuple chez qui » la générosité, la probité, la candeur et la bonne foi » ont passé, de tout temps, pour des qualités natu- » relles, devenir tout-à-coup le dernier des peuples... » J'ai vu la bonne foi bannie, les plus saintes conven-

» tions anéanties, toutes les lois de la famille, ren- » versées (1). »

Lorsque le combat s'établit trop fortement entre la conscience et l'intérêt, lorsque tout profit est du côté du vice, lorsque le vice, inséparable du despotisme, a seul la liberté de faire l'opinion, alors peu à peu les combattants sortent des rangs de la vertu pour se ranger du côté des honneurs. L'opinion des vicieux en prend plus de force, elle en engage d'autres à les suivre; et bientôt, par un cercle véritablement vicieux, il ne reste plus, pour combattre dans les rangs de la vertu, que quelques malheureux fous entêtés.

Ce n'est donc pas seulement la pulvérisation matérielle de notre société, mais encore sa pulvérisation morale qui la rend une proie facile pour le despotisme.

Plusieurs générations nous séparent sans doute de ces terribles conséquences, mais il faut fermer les yeux pour ne pas voir que nous commençons à descendre une pente fatale. Le goût effréné des jouissances matérielles et du luxe s'étend, comme une tache d'huile, sur la société. Cent ans dans cette voie, et nous arrivons fatalement aux mœurs des règnes de Néron et d'Héliogabale.

Si, à l'époque d'Auguste, lorsque Cicéron, Lucrèce, César, Salluste venaient de mourir, lorsque Tite-Live, Virgile, Horace entouraient le premier empereur romain, un homme se fût levé, et eût dit : Vous entrez dans l'époque de la décadence morale, artistique et

(1) Montesquieu, *Lettres persanes.*

littéraire; la délation et la luxure vont devenir vos vertus sociales; cette décadence aboutira à l'agonie de la société, sans que les révolutions ni les barbares s'en mêlent; on eût lapidé cet homme, comme un calomniateur public, on l'eût accusé du crime de lèse-majesté, ou, pour le moins, on l'eût regardé comme un fou.

Nous croyons que notre civilisation élevée nous soutiendra par son souffle! Mais les contemporains de Némésianus n'avaient-ils pas pour modèles Virgile, Tite-Live, Tacite, et les préceptes des stoïciens? L'homme ne vit pas d'imitation; l'idéal est lettre morte, quand il n'est pas dans son cœur. Il lui faut un souffle intérieur, une âme; et l'âme humaine était morte à l'époque de Némésianus.

Nos mœurs, dit-on, sont plus honnêtes aujourd'hui qu'au dernier siècle. Oui, mais parce que la liberté, qui depuis quatre-vingts ans a plus ou moins existé, a engendré une opinion publique puissante. Cette opinion publique force même les vicieux à parler, sinon à agir comme elle; elle les empêche de répandre leurs vices au dehors. Sous le régime de la liberté, la société vit dans l'honnêteté, parce que chaque parti, en présence des autres partis, a besoin d'une bonne réputation pour vaincre, et est obligé de répudier un homme qui serait un objet de scandale.

Voilà pourquoi nos gouvernements et nos mœurs, au moins extérieurement, sont honnêtes depuis quatre-vingts ans; et cette pression extérieure produit un effet moralisateur réel, que toutes les lois et tous les

règlements ont toujours été impuissants à produire.

M. Sainte-Beuve prétend que la doctrine qui veut donner à l'homme toutes les libertés « suppose un grand » fond de confiance dans la nature humaine (1). » Rien n'est plus faux, et c'est le contraire qui est vrai. La liberté seule peut engendrer la moralité des individus, comme des sociétés.

La conscience individuelle est trop faible pour résister aux tentations de la vie; elle a besoin d'être soutenue et corrigée par l'opinion publique, dont elle est en grande partie l'écho. Or, cette opinion disparaît avec la liberté. La liberté est le seul frein qui puisse être efficacement opposé à la débilité morale de la conscience, au moins dans nos époques critiques; elle doit donc être réclamée comme d'autant plus nécessaire, que l'on a moins de confiance dans la nature humaine; elle engendre la seule force qui puisse nous préserver de la pourriture romaine, comme elle a déjà guéri l'Angleterre après les Stuarts, et nous-mêmes, momentanément, après l'immoralité du XVIII[e] siècle.

Regardons autour de nous, et voyons en quel pays il reste encore des croyances et des idées morales dans la société. Allons aux Etats-Unis, allons en Angleterre, et là nous verrons le scepticisme religieux et l'immoralité de l'opinion publique complètement inconnus. Il ne faut pas s'en rapporter aux récits plus ou moins passionnés des touristes. Il y a un témoin

(1) M. Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. I, p. 409.

sûr de la moralité de l'opinion publique d'un peuple, c'est sa littérature. Comparons donc le dévergondage de nos romans et de nos pièces de théâtre les plus populaires, avec les productions de ces pays. Là on ne trouvera ni romans obscènes, ni gravures immondes, et cependant la commission qui surveille le colportage des livres, y est inconnue.

L'homme collectif ne fait le mal que dans deux circonstances : lorsqu'il ignore le bien, ou lorsque portant atteinte à sa liberté, on lui commande le bien. Dans ce dernier cas, il désobéit pour faire acte d'être libre ; parce que la liberté est son essence même et la condition première de tout son être. Voilà pourquoi les nations sont devenues sceptiques, immorales et irréligieuses, sous les régimes politiques de Charles II en Angleterre, et de Louis XIV en France.

Mais lorsqu'on ne touche pas à la liberté de l'homme, l'homme collectif incline de lui-même vers le bien, parce que le bien idéal est identique avec son bien particulier.

Il ne faut donc pas se faire illusion ; si le pouvoir absolu n'a pu réaliser complètement son idéal sous les Tudors et sous Louis XIV, les conditions nouvelles, matérielles et morales, le lui permettraient aujourd'hui. Il en trouverait la force suffisante, dans la peur que l'explosion socialiste de 1848 a mis dans le cœur des classes riches, et dans l'appui que les prolétaires donneraient à un pouvoir qui satisferait une partie de leurs désirs.

La révolution de 1848 a eu trois conséquences; elle a montré, aux yeux de tous : 1° qu'il y avait un problème social à résoudre; 2° que la solution socialiste, c'est-à-dire par l'Etat, était vaine, fausse et pleine de dangers; 3° que la société courait les plus grands risques, parce que l'idée de la direction et de la réforme sociale par l'Etat, était dans les têtes de la majorité des prolétaires. Ce n'est pas étonnant, puisque cette idée a été le seul enseignement politique que leur aient donné tous les gouvernements du passé.

Heureusement, l'Angleterre, les Etats-Unis et la Belgique nous ont appris que le spectre du socialisme n'apparaissait pas dans les pays où le gouvernement ne se chargeait pas, par sa pratique, d'enseigner cette doctrine aux masses populaires; et Romieu a proclamé une vérité, inexplicable pour lui, en disant : « Notre » révolution de 1848 a produit, en Angleterre, un » singulier effet, un contre-coup tout opposé à celui » qu'ont éprouvé les autres peuples. Les chartistes en » sont morts. » Oui, ils sont morts par la force de l'opinion publique, tandis qu'en France, les socialistes en vivent.

La commotion, en face de ce danger ignoré jusqu'alors de la plupart des savants et des intelligents, a été d'autant plus vive qu'elle était plus imprévue. On a vu se dresser un spectre, c'est-à-dire quelque chose de mystérieux et d'inconnu, qui, par la peur, a paralysé la raison humaine, et l'a rendue incapable de toute autre chose que de crier au secours.

C'est alors que la théorie du pouvoir fort, pour vaincre ce danger, a couru comme une traînée de poudre. Cette théorie s'est formulée, entre autres, dans les publications d'un homme qui représentait bien le type français, par l'alliance de l'intelligence et de la légèreté. Romieu a montré l'ère des Césars comme l'antidote du spectre rouge.

Cette théorie est au fond de bien des âmes qui n'ont pas lu ces livres, et de bien des cœurs même qui l'ignorent ou ne se l'avouent pas. Mais les événements sont de plus grands professeurs de logique que les docteurs en Sorbonne.

« Les temps ont marché, ce n'est plus seulement la » guerre civile qui nous attend, c'est la Jacquerie (1). » Et, pour qu'on n'en ignore, il rapporte un passage de Mézerai, qui montre les Jacques « embrochant un » gentilhomme tout vif et le faisant rôtir, en présence » de sa femme et de dix ou douze d'entre eux ; après » l'avoir violée, la forçant d'en manger, et enfin la » déchirant en pièces et la donnant en curée aux » chiens. » Certes, lorsqu'on a lu les procès de Carrier et de Lebon, ceci est un argument.

En 1852, les prolétaires s'apprêtaient à tirer les conséquences des principes posés par la bourgeoisie, auteur de la théorie de la souveraineté du peuple et du régime parlementaire. Le régime parlementaire n'a été, jusqu'à présent, que la théorie de la souveraineté

(1) Le *Spectre rouge*, p. 11.

du peuple, arrangée par les doctrinaires au profit de la souveraineté de la raison de la bourgeoisie.

Mais comme il a été démontré que cette prétendue souveraineté de la raison avait conduit à monopoliser la France et à abaisser son niveau moral, le peuple fut amené à croire que sa souveraineté était meilleure que celle-là.

La bourgeoisie, devant la logique du peuple, courba la tête, donna sa démission et but le remède amer qu'on lui présentait.

La peur, dit-on, passe après la panique, et le courage peut revenir pour combattre le despotisme. Mais ce qui ne revient pas, sans la liberté préalable, c'est la foi politique.

Romieu se charge d'asseoir, sur des fondements scientifiques, une théorie qui court les rues et les salons, à notre époque : « Je crois à des besoins so-
» ciaux, non à des droits naturels. Le mot droit n'a
» aucun sens pour mon esprit, parce que je n'en vois
» nulle part la traduction dans la nature. Il est d'in-
» vention humaine, et à ce titre, il m'est suspect. Il
» varie en tous lieux et en tous temps (1).

« C'est l'armée seule qui nous sauvera, et quand je
» dis nous, je ne veux pas dire la société telle qu'elle
» existe; je veux dire la société telle qu'elle doit être :
» la société ne se mêlant de rien, que de ses affaires
» de famille, d'intérêt et de plaisir; la société vivant
» au beau soleil de Dieu, vivant des arts et des sciences

(1) Le *Spectre rouge*, p. 5.

» qui font sa gloire, de la guerre qui fait sa grandeur,
» et de l'amour qui fait son paradis sur la terre (1). »

Qui n'a entendu mille fois répéter : Tout ce que je veux, c'est la paix, pour faire mes affaires; qu'est-ce que cela me fait, que ce soit Pierre ou Jacques qui règne, pourvu qu'on me laisse tranquille? Il faut une main de fer, pour museler le Français.

Ce ne sont donc pas là seulement les théories d'un homme paradoxal, comme on le reprochait à Romieu. Ce sont, au contraire, des théories qui s'affichent au grand jour. Elles ont fait bien du chemin depuis 1848 dans la société, sous la pression des faits, qui extraient de l'âme humaine les conclusions que l'âme n'aurait pas osé s'avouer à elle-même, sans cette nécessité.

C'est donc une erreur de croire que Romieu manquait de logique. Partout et toujours, lorsque l'on posera le principe de la souveraineté du peuple, on arrivera aux conséquences dont la société a eu peur en 1850; on arrivera en plus ou moins de temps au despotisme des ignorants sur les intelligents, et des pauvres sur les riches; à moins que pour se garer de ce danger, on ne se jette dans les bras du despotisme césarien.

Après Néron, en vertu de la loi des réactions qui a lieu même sous le despotisme, l'opinion publique, non seulement de Rome mais des provinces, se prononça pour un pouvoir plus moral et plus juste. Le césarisme ne pouvait changer de nature, mais sous

(1) Le *Spectre rouge*, p. 83.

l'influence de cette opinion, les hommes qui furent chargés de le pratiquer durent user de sagesse et de vertu. Avec Vespasien commence l'empire libéral et honnête.

Il s'est, de nos jours, répandu une singulière idée parmi les hommes, c'est que l'on pouvait constituer, de toutes pièces, une aristocratie. L'histoire du patriciat romain devrait cependant nous apprendre combien cette idée est fausse.

César trouve le patriciat romain à peu près anéanti, il le reconstitue avec de nouvelles familles. Auguste fit de même. Or, voici ce que nous lisons dans Tacite : « Claude admit au nombre des patriciens, les sénateurs » des familles les plus anciennes du sénat ou les plus » illustres. A peine restait-il quelques-unes de celles » que Romulus avait appelées *majorum gentium*, et » Brutus, *minorum gentium*. Les nouvelles familles » elles-mêmes, que Jules César avait créées, pendant » sa dictature, par la loi Cassia, et Auguste, dans son » principat, par la loi Senia, se trouvaient déjà » éteintes (1). »

Et voilà que Vespasien, pour la quatrième fois dans l'espace de cent ans, est obligé de renouveler le patriciat. Sur mille familles qui l'avaient composé, il n'en restait plus que deux cents ; Vespasien recruta l'ordre du sénat et celui des chevaliers, dans les familles les plus considérables et les plus distinguées de l'Italie et des provinces.

(1) Tacite, *Ann.*, XI, 25.

On ne constitue pas plus une aristocratie qu'un gouvernement. Ces sortes de choses sortent des circonstances et de la vie des nations, par l'usage de la liberté. Du césarisme, il ne ne sort rien que la mort.

Sous Vespasien, l'empire romain entre dans une ère de paix et de bonne administration. De l'an 69 à l'an 235, c'est-à-dire pendant 166 ans, on ne trouve que quatre mauvais princes sur quatorze. En même temps, deux doctrines morales, le stoïcisme et le christianisme, en s'emparant des esprits, essaient de galvaniser cette vieille société.

Deux philosophies se disputèrent la société romaine, à partir de César. D'abord l'épicurisme, philosophie à laquelle aboutissent naturellement toutes les sociétés aux époques critiques. La conquête du monde et les immenses richesses qui en furent la suite, avaient développé l'épicurisme pratique à Rome; Apicius, Lucullus et Crassus sont assez connus. Mais les Grecs vinrent leur apporter la théorie d'une philosophie qu'ils pratiquaient si bien. Le discours de César au sénat, dans l'affaire de Catilina, montre jusqu'à quel point le scepticisme était arrivé, pour avoir le droit de se prêcher en plein sénat.

L'envahissement de la société romaine par la doctrine d'Epicure fut une des grandes causes de l'établissement de l'empire. Les agitations du Forum empêchaient les Romains de jouir. Autrefois on avait sacrifié son bien-être à la liberté; sous Auguste, on sacrifia la liberté à son bien-être. Ce fut le parti des

épicuriens qui l'emporta ; et le stoïcisme fut vaincu avec Caton et Brutus.

Il y avait eu aussi, à Rome et de tous temps, des stoïciens sans le savoir, avant que la théorie stoïcienne n'eût été apportée par les Grecs. Le vieux Romain avait eu toute la dureté et l'intégrité du stoïcisme pratique. Ce germe se développa sous l'oppression de l'empire, et de même que l'épicurisme fut la philosophie du parti impérial, le stoïcisme devint la philosophie du parti de l'opposition. Auguste, sur le conseil de Mécènes, éloigna les stoïciens de son gouvernement.

Le stoïcisme devint la consolation de toutes les âmes fortes, de tous les cœurs libres encore; Thraséas, Helvidius, célèbres victimes des Césars, professaient tous deux le stoïcisme. Au sénat, la lutte fut toujours entre ces deux partis; les épicuriens voulant laisser tout l'honneur et la puissance du gouvernement à l'empereur, et les stoïciens voulant en revendiquer une partie pour le sénat (1). Ce qui veut dire que les premiers appuyaient le pouvoir absolu, et ne voulaient pas être troublés dans leur quiétude par les agitations toujours inséparables de la liberté.

Néron vint réaliser le règne d'Epicure dans toute sa gloire. Il ne fit, en cela, que suivre les mœurs des jeunes gens de son temps. Trouvez-moi des jeunes gens, dit Tacite, qui parlent d'autres choses que des histrions, des gladiateurs et des chevaux (2)?

(1) Tacite, *Ann.*, II, 35. — (2) *Dialogue sur les orateurs*, 29.

Entre le parti des stoïciens, ennemis de l'empire, et le parti des épicuriens, vils flatteurs du pouvoir même dans Caligula, il se forma un parti moyen qui voulut allier les profits de l'ambition et de la flatterie à la bonne renommée du stoïcisme. Les deux représentants principaux de ce stoïcisme bâtard sont Sénèque et Burrhus, les deux précepteurs de Néron. Il faut reconnaître cependant qu'ils essayèrent de croire à la vertu, et aidèrent à la réaction de l'opinion publique, qui éclata sous Vespasien, contre le vice éhonté. Cette réaction s'imposa, quoique à la longue, même aux Césars, et l'âge d'or du césarisme commença, l'âge de Vespasien, de Titus, de Trajan, d'Adrien et de Marc-Aurèle.

A cette époque, le césarisme possède une puissance absolue; il est accepté par tous. L'âme humaine se réveille à la vertu, l'opinion publique se déclare favorable aux bonnes choses; enfin les empereurs sont d'habiles administrateurs, comme Vespasien, ou des saints du stoïcisme, comme Marc-Aurèle. Le césarisme doit alors produire ses meilleurs effets; en tous cas, il doit être jugé par ses fruits, car on ne peut objecter que l'expérience s'est faite dans de fâcheuses conditions.

Vespasien, né dans la petite ville italienne de Réate, porté à l'empire par les légions d'Orient, était l'homme le mieux fait pour ramener dans les voies civiles, l'empire égaré dans les camps. D'origine plébéienne, il était diligent, économe et ferme. Après avoir reconstitué le sénat, il réorganisa l'armée, dont deux

années de guerre civile avaient favorisé l'indiscipline.

Puis il songea aux provinces, que l'on regarde en général comme ayant été à l'abri du despotisme des Césars. Mais les historiens anciens sont remplis de vexations contre les provinciaux, par les agents de l'empereur, et de plaintes des divers peuples. L'expérience confirme en tout temps que le despotisme d'un seul est impossible; tout despote est nécessairement servi par des milliers de sous-despotes, par lesquels il exerce son pouvoir au loin. Les fonctionnaires de tout gouvernement sont toujours la monnaie de ce gouvernement.

Ce que pouvait être cette tyrannie exercée dans les provinces romaines, les deux révoltes de la Gaule et de la Judée, que Vespasien eut à comprimer pendant son règne, le montrent suffisamment. Un seul passage de Tacite suffira pour juger de l'arbitraire auquel les malheureuses provinces étaient soumises : « Par une » juste répartition des charges, il (Agricola) apporta » quelque allégement à l'augmentation des tribus et des » fournitures de blé; et il coupa court à des abus » qui, inventés par l'avarice, étaient supportés avec » plus de colère que l'impôt lui-même. En effet, pour » insulter aux Bretons, on les forçait d'attendre à la » porte des greniers où l'on renfermait les récoltes, et » de vendre à un prix fixé le blé qui leur appartenait. Au lieu de faire approvisionner par les cités » les postes qui se trouvaient dans leur voisinage, on » leur assignait des cantonnements à l'extrémité du

» pays et sur des points impraticables; et ce qui de-
» vait tourner à l'avantage de tous, servait ainsi à la
» fortune de quelques hommes (1). »

Vespasien employait le seul moyen que le despotisme possède pour empêcher les exactions des fonctionnaires; il les faisait rendre gorge lorsque les cris, devenant trop hauts, parvenaient jusqu'à lui. « Ce
» sont des éponges, disait-il, qu'il faut laisser se rem-
» plir pour les exprimer ensuite. »

Après Titus et Domitien vient Trajan, qui régna vingt ans; ce fut le plus heureux règne des Césars. La tâche qu'il entreprit fut d'enseigner de nouveau aux Romains la liberté qu'ils avaient désapprise. Après avoir reçu les sénateurs comme collègue, il s'en alla revêtu de la robe blanche des candidats, recevoir la dignité impériale et jurer de ne point se mettre au-dessus des lois (2). Il s'entoura de sénateurs, de gens de lettres et de philosophes. Il imita Auguste dans ses rapports avec les Romains, les recevant et allant les visiter comme un simple citoyen; il diminua les impôts et mit de l'ordre dans les dépenses. Le sénat recouvra le droit de discuter en toute liberté.

Adrien, son successeur, fut un grand politique. Il essaya de rendre un nouveau Domitien impossible, en donnant à l'empire une organisation meilleure. Le préfet du prétoire, investi d'une autorité à la fois civile et militaire, forma une espèce de ministère supérieur, au-dessous duquel étaient quatre chancelleries

(1) Tacite, *Vie d'Agricola*, 19. — (2) Pline, *Panégyrique de Trajan*.

pour l'expédition des affaires. Il s'efforça de tirer le sénat de l'opprobre et ne traitait les affaires importantes qu'avec son concours.

Il donna le premier rang aux magistratures civiles, et le troisième aux fonctions militaires. Il fit faire un code sous le nom d'*Édit perpétuel;* il visita toutes les provinces de l'empire, entouré seulement de quelques jurisconsultes. Ses voyages durèrent onze années, pendant lesquelles il essaya de redresser les abus. Il encouragea les artisans et les marchands, il institua des corps d'arts et métiers (1).

Après lui, Antonin-le-Pieux fit régner une paix profonde, de 138 à 161.

Enfin, Marc-Aurèle (161-180) a été un type de chef de l'Etat, qu'aucun autre n'a surpassé en aucun temps. Il continua de poursuivre partout l'arbitraire et de mettre l'unité dans l'administration. Ce saint du paganisme n'en persécuta pas moins les chrétiens, tant il est facile aux plus honnêtes, aux plus vertueux, de s'opposer aux doctrines du progrès, et de les regarder comme perverses, avec la meilleure foi du monde. Lorsque le christianisme s'imposa, mais trop tard, l'empire n'était plus qu'un cadavre incapable de contenir la vie; il dut appeler les barbares pour enterrer cette charogne qui s'appelait la société romaine, et dont la puanteur empêchait de sentir la moralité de sa doctrine.

Commode (180), fils de Marc-Aurèle, vint pendant

(1) Aurelius Victor, *De Cæsaribus*.

douze ans interrompre la série de ces règnes heureux. Le système était plus fort que les hommes, et toutes les précautions prises par Adrien étaient inutiles devant un pouvoir au-dessus de la nature humaine.

Après Pertinax et Septime-Sévère vient Caracalla. Par la constitution antonine, il fit citoyens romains tous les habitants libres des provinces. Ce fut pour Caracalla surtout une mesure fiscale, car il y avait un impôt sur les successions des citoyens, et l'empereur eut soin d'augmenter cet impôt immédiatement après la proclamation de la constitution antonine.

Mais ce serait cependant avoir une courte vue que d'attribuer cette importante mesure à une aussi petite cause. Les petites causes ne sont jamais que l'occasion des grands événements.

Lorsque l'empire commença, Rome était un ramassis d'affranchis et d'oisifs enrichis; la force réelle fut bientôt dans les provinces qui constituèrent seules les armées. Toute force réelle s'aperçoit un jour de sa puissance; les provinces s'en aperçurent le jour où elles nommèrent Galba pour empereur. « Alors, dit » Tacite, un grand secret d'Etat fut révélé, on sut » que le prince pouvait être nommé ailleurs qu'à » Rome (1). » Ce fut la conquête de Rome par les provinciaux. Dès lors ce mouvement ne s'arrêta qu'à Caracalla, sous lequel, par suite de la pression des

(1) Tacite, *Hist.*, I, IV. *Evulgato imperii arcano, posse principem alibi quam Romæ fieri.*

provinces, tous les habitants libres de l'empire devinrent citoyens romains.

M. Amédée Thierry, dans une vue neuve et vraie, a montré le tableau de la réaction des peuples conquis sur la cité conquérante (1); il a dit avec vérité : Nos historiens ont eu le tort de ne raconter que l'histoire intérieure de Rome après l'empire; ils ont suivi le cadre de Salluste, de Tite-Live, de Tacite, qui n'ont pas su s'élever au-dessus de l'esprit étroit du citoyen romain. Rome semblait toujours commander à l'univers, lorsque c'était déjà l'univers qui commandait à Rome. Rome était toujours le nom de cette force qui produisait l'unité de l'empire, même lorsque les provinces en furent la réalité. C'est ce qui apparaît clairement à nos yeux modernes, parce que nous voyons tous les développements de ce grand mouvement provincial qui a tout renouvelé dans Rome, religion, droit et mœurs.

C'est donc à tort que M. Am. Thierry a pris pour épigraphe de son livre ces vers du Gaulois Rutilius Numatianus, préfet de Rome en 414 :

Fecisti patriam, diversis gentibus unam ;
Profuit invitis, te dominante capi;
Dumque affert victis patrii consortia juris,
Urbem fecisti quod prius orbis erat (2).

« A tant de nations diverses tu assures une même » patrie ; ceux qui luttèrent contre toi ont été con-

(1) M. Am. Thierry, *Tableau de l'empire romain*, 1 vol.

(2) Rut. Numat., *Itinerium*, I, 62.

» traints de bénir ton joug. Offrant à tes vaincus le » partage de tes lois, tu as fait une ville de ce qui » était avant toi le monde. »

Le livre de M. Thierry prouve le contraire. L'idée romaine n'est pour rien dans l'œuvre de Rome, car cette idée c'était de dominer l'univers et de barricader les portes de la cité. Ce sont les provinciaux qui ont forcé cette porte et qui ont produit l'unité du monde occidental.

L'illusion qui représente Rome constituant avec intention cette unité, vient de cette immense erreur qui fausse toute l'histoire et qui attribue aux chefs des nations le mérite de l'œuvre qu'ils ont accomplie sans le savoir et même malgré eux. L'histoire de l'empire romain montre une fois de plus toute la puissance de la fatalité dans les faits du passé. Dans l'antagonisme des diverses forces sociales, la fatalité est une résultante composée avec toutes ces forces, mais qui n'est aucune d'elles.

L'action directrice des Césars fut bonne, quand elle tendit à réaliser l'idéal égalitaire que leur imposait les provinces; elle fut détestable, quand elle étouffa toute liberté et toute vie dans l'empire. Cette dernière action fut bien l'œuvre des Césars seuls, car le besoin de dominer et de tout accommoder à sa mesure sort du cœur de l'homme aussi naturellement que l'eau sort du fleuve.

Après Héliogabale et Alexandre-Sévère, on tombe dans une anarchie militaire qui dure cinquante ans.

Vingt empereurs reconnus par le sénat et trente tyrans proclamés dans les provinces, se partagent les lambeaux de l'empire. Ce fut un cataclysme général, et la conclusion de ce mot de Septime-Sévère à ses fils, en mourant : « Enrichissez les soldats et moquez-vous » du reste (1). »

Dioclétien (284), arrivant après cette anarchie, rétablit l'ordre dans l'empire. Il trouva inutile de jouer plus longtemps la comédie de prince de la république; il prit franchement les insignes et les attributs de l'autorité absolue; il ne se montra plus qu'étincelant d'or et de pierres précieuses mêlées à la pourpre. Ce qui avait été du temps de Caligula et de Domitien une hyperbole d'adulation, devint règle d'étiquette. Lorsqu'on se présentait devant son *visage sacré*, on dut se prosterner la face contre terre.

Dioclétien crut que cette adoration du pouvoir en relèverait la force. Les empereurs essayaient de tous les moyens, pour parvenir à ce but; Trajan, Tacite et Probus, avaient essayé inutilement de la simplicité républicaine. Quand un corps social est paralysé par trois cents ans de despotisme, il ne lui reste plus qu'à mourir. Dioclétien avait cependant toute l'habileté nécessaire pour ranimer ce cadavre, si cette tâche eût été possible.

Il commença par diviser l'empire en trois parties, et en donna deux à gouverner à deux Césars, ses associés à l'empire; puis il affaiblit les pouvoirs subal-

(1) Dion Cassius.

ternes, en les divisant. Les provinces furent partagées, et par exemple, la Gaule fut coupée en 14 gouvernements. Il veilla à la bonne administration, et réprima les exactions autant qu'il put. Il ne veilla pas moins attentivement au progrès des sciences et au développement de l'instruction de la jeunesse. Mais il trouvait peu de ressources : à Rome on ne comptait plus que deux professeurs de droit.

Malgré les cruelles persécutions qu'il dirigea contre les chrétiens, obéissant, comme tous les pouvoirs, à cette erreur qui fait voir la cause de la décadence dans les théories nouvelles, il se laissa diriger par cette atmosphère stoïcienne et chrétienne qui gagnait de plus en plus l'empire; ses lois sont pleines de rigueurs contre l'attentat aux bonnes mœurs.

Il mit de l'ordre dans la société, en réagissant contre le déclassement social. Dès avant lui, les princes avaient donné, à qui leur plaisait, des titres honorifiques d'offices publics, et à ces titres était attaché un traitement. Les Césars jugeaient, avec raison, qu'un pouvoir comme le leur, vivant de sa propre vie et absolu, avait besoin, pour être solide, d'être entouré d'une classe d'hommes jouissant de privilèges semblables au leur, et empruntant leurs droits à l'hérédité. Une société dans laquelle les honneurs, la richesse et les fonctions sont héréditaires, peut seule comprendre et défendre un pouvoir héréditaire, qui a la prétention d'être au-dessus de la société.

Les Césars créèrent donc une sorte de noblesse

cliente du prince, et composée de perfectissimes, de clarissimes et d'éminentissimes. Les perfectissimes transmettaient leurs priviléges jusqu'à la troisième génération; les clarissimes étaient les membres du sénat.

Contre la décadence sociale, voilà quels étaient les remèdes que la science politique fournissait.

Après Dioclétien, l'empire continue encore de vivre sous Constantin, Julien, Théodose, pour aller s'effondrer sous l'invasion barbare ou dans la fange du Bas-Empire.

Certes, on ne peut dire que le césarisme ait été la seule force qui ait réduit la société à l'état de faiblesse où nous allons la trouver. Il est certain que l'esclavage, que l'affaiblissement des croyances dataient d'avant lui. Mais nous allons voir si, comme le prétendent ses partisans, le césarisme est un remède contre les maladies sociales, et si c'est un bon lit pour coucher le malade.

Le nombre des esclaves possédés par les Romains, était immense. Athénée a pu dire, avec raison, que plusieurs Romains comptaient leurs esclaves par milliers. Mais il s'agit ici principalement des citoyens de la ville de Rome qui, en conquérant le monde, avaient fait un immense butin de prisonniers. Il s'en faut qu'en Gaule et en Espagne, le nombre des esclaves fût aussi grand qu'à Rome et dans le centre de l'Italie. Les habitants de la Gaule et de l'Espagne devaient les acheter, et par conséquent, leur nombre fut d'autant plus limité que tout l'or affluait à Rome,

par les impôts et les dilapidations des fonctionnaires romains.

Il n'est pas étonnant que, sous cette invasion d'esclaves, la population libre de l'Italie disparut, pour ainsi dire, ou ne se renouvela que par les nombreuses émancipations testamentaires, faites sous l'influence de la vanité ou des idées morales que le christianisme faisait pénétrer peu à peu.

A Rome et en Italie, il serait impossible de déterminer la part qui doit être attribuée, dans la décadence, aux deux causes de l'esclavage et du césarisme; il faut donc nous reporter dans les provinces; nous examinerons plus particulièrement l'histoire de la Gaule sous les empereurs romains.

Lorsque les dévastations de la conquête, par César, furent terminées, la Gaule, sillonnée de voies romaines, s'assimila promptement la civilisation des vainqueurs. Déjà, avant César, Narbonne, Arles et Marseille étaient des marchés importants. Après la conquête, Lyon devint le centre d'un grand commerce; quatre grandes voies militaires et commerciales, construites sous Auguste, vinrent y aboutir des quatre extrémités de la Gaule (1). Telle fut l'affluence des étrangers dans cette ville que, sous Tibère, on y voyait un autel élevé, en l'honneur de Rome et d'Auguste, par soixante peuples différents (2).

Cette première création fut la charpente d'un grand

(1) M. Améd. Thierry, *La Gaule sous l'administ. rom.*, ch. I.

(2) Strabon.

système de viabilité, complété successivement par des embranchements sur les métropoles, par des communications de cité à cité, de municipe à municipe. Les vieilles routes du commerce gaulois, telles que la Seine, la Saône, le Rhône, la Loire, la Garonne, furent améliorées par des travaux de navigation. Drusus, frère de Tibère, commença l'endiguement du Rhin, par d'immenses travaux qui ne furent achevés que sous Néron.

Sous cette influence, Bordeaux sortait rapidement de l'obscurité; son port commençait à réunir les flottes marchandes de la Bretagne et de l'Espagne. Toulouse était déjà célèbre et importante, ainsi que Vienne. Nîmes fut couverte de monuments par Auguste et par Adrien. Les cités, enrichies par la paix et par le commerce, commencèrent à se parer de somptueux édifices.

La Gaule possédait des terres fertiles, de beaux pâturages et des mines de diverses sortes. Elle exporta en Italie des chevaux, des bestiaux, des laines, des viandes salées et du vin (1). Les mines de fer, de plomb et d'étain furent exploitées, ainsi que l'or charié, en assez grande abondance alors, par les fleuves et les rivières. L'agriculture prit un grand essor. La récolte en blé était assez abondante pour permettre des exportations en Italie. La vigne se multiplia.

Ces productions variées donnèrent naissance à de nombreuses industries. Les fonderies gauloises donnaient un airain de première qualité, fort recherché à Rome (2);

(1) Pline, XIV, 27; Strabon. — (2) Pline, XXXIV, 20.

les Bituriges trouvèrent l'art d'étamer les métaux ; les Mandubiens, celui de les argenter et de les dorer. Le luxe des Romains rendit cette dernière industrie très-florissante (1). Pline nous apprend que nos ancêtres inventèrent les tonneaux cerclés, pour contenir les liquides. On voit que notre esprit inventif date de loin.

Le pays possédait beaucoup de fabriques d'étoffes de laine. Arras fabriquait pour la confection, des saies militaires, des draps rouges très-estimés, dont les qualités supérieures égalaient, disait-on, la pourpre d'Orient. Langres et Saintes fournirent des capotes et des capuchons de drap à longs poils, appelés *cucules*, vêtement d'hiver et de voyage, dont l'usage devint général en Italie. Les toiles peintes ou blanches sorties des manufactures gauloises, étaient très-recherchées. Enfin, l'esprit ingénieux des Gaulois ne tarda pas à s'approprier les industries ordinaires de l'Italie (2).

Les débris d'élégantes poteries antiques dont le sol est jonché dans quelques-unes de nos provinces, attestent que les arts n'étaient pas plus négligés que les travaux manuels (3).

Au point de vue industriel, l'Espagne était encore plus avancée que la Gaule. Columelle, un Espagnol, nous a donné la description de l'état florissant de l'agriculture en Espagne, sous le règne de Tibère (4).

(1) Pline, XXXIV, 48.

(2) Voyez, pour tous ces détails, M. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*. — (3) M. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, t. I, p. 25. — (4) Columelle, *De re rustica*.

Pline, sous le règne de Vespasien (69 de notre ère), parle des 360 villes de l'Espagne. Dès l'époque de César, elle était devenue romaine. Elle adopta la langue des vainqueurs et leurs institutions, elle s'éleva à un état de prospérité et de grandeur qui contre-balança l'importance de l'Italie elle-même. Quintilien, Sénèque, Lucain, Columelle, Silius Italicus, Pomponius Mela, Martial, vinrent de l'Espagne à Rome au premier siècle.

On comprend donc l'éloge que Pline met dans la bouche des provinciaux à la fin de ce siècle : ils disent tous que les vrais principes de la loi sociale, les lois, l'agriculture, les sciences, ont pénétré par toute la terre avec la puissance de Rome. Ils protestent que le genre humain, éclairé par les arts, lui est redevable de son bonheur et d'un progrès visible; ils célèbrent la beauté majestueuse des villes et l'aspect riant de la campagne, ornée et cultivée comme un immense jardin; ils chantent ces jours de fêtes où tant de nations oublient leurs anciennes animosités au milieu des douceurs de la paix.

Gibbon (1) ajoute : « Quelque doute que puisse » faire naître le ton de rhéteur, que l'on aperçoit » dans ce passage, il est conforme à la vérité. Il était » presque impossible que l'œil des contemporains dé» couvrît dans la félicité publique les semences ca» chées de décadence et de destruction. Une longue » paix, un gouvernement uniforme, introduisit un

(1) Gibbon, *Décadence de l'empire romain*, ch. II.

» poison lent et secret dans toutes les parties de l'em-
» pire. Les âmes perdirent cette force, cette énergie,
» si capable de produire de grandes choses. Le feu
» du génie disparut et l'on vit même s'évanouir
» l'esprit militaire. »

La prospérité des provinces fut due à ce que la conquête mit fin aux guerres civiles dans les divers pays. La paix permit à la civilisation de naître; mais cette civilisation fut si peu le produit du césarisme, que le beau temps de l'Espagne est sous Tibère, et celui de la Gaule sous Trajan, c'est-à-dire au premier siècle de l'empire. A cette époque, les provinces avaient encore conservé un peu de liberté et d'initiative. L'organisation des provinces, au point de vue politique et industriel, ne fut complet qu'au IIIe siècle. Or, c'est au moment où l'idéal césarien se réalise complètement, que la décadence marche avec une vitesse effrayante.

Les effets véritables du césarisme comme ceux de la liberté, ne se font sentir qu'à la longue. Nous allons donc voir maintenant ce que devint, sous ce régime, la Gaule si florissante.

Les artisans de la Gaule avaient la tendance naturelle à s'organiser en colléges ou corporations. Mais sous les premiers empereurs, Rome craignait tellement les provinces, que l'autorisation de créer les colléges fut rarement donnée. L'histoire la plus curieuse sous ce rapport, est celle que rapporte Pline. Un incendie avait éclaté à Nicomédie, et faute de secours,

un grand nombre de maisons avaient été consumées. Pline était gouverneur de la province, on lui demanda l'autorisation d'organiser un corps particulier pour le service des pompes, en un mot, un corps de pompiers. Pline écrit à Trajan : « Maître, voyez si vous » trouvez bon qu'on établisse un collége d'ouvriers, » composé seulement de 150 hommes; j'aurai soin de » n'y laisser entrer que des ouvriers, et d'empêcher » qu'ils n'abusent de leurs priviléges. Le petit nombre » rendra la surveillance facile (1). »

Le despotisme a peur de son ombre. Trajan refusa l'autorisation, sous prétexte que la province avait été autrefois agitée par des factions. Il ajouta qu'il était plus sage de réunir seulement les instruments nécessaires, sans créer, sous quelque nom que ce fût, une association qui pourrait devenir dangereuse.

Mais lorsque le despotisme eut enlacé les provinces de ses routes, de ses légions et de ses fonctionnaires; lorsque l'esprit d'opposition contre la conquête romaine se fut entièrement effacé, et que l'engourdissement eut commencé, alors les empereurs virent, au contraire, dans ces colléges, un moyen de diriger l'industrie et les ouvriers. Alexandre-Sévère (222) rompit avec le système de ses prédécesseurs et se montra favorable aux associations ouvrières; à Rome, il organisa divers colléges. Ses successeurs poussèrent la société dans cette voie nouvelle, et s'en firent un moyen de gouverner. A cette époque, la société avait déjà perdu

(1) Pline, Épît. X, 42.

toute énergie et toute vitalité, mais ce fut seulement alors que le césarisme trouva qu'elle était digne de la liberté et incapable d'en abuser.

Au IIIe siècle, les ouvriers se divisent en trois groupes, selon qu'ils travaillent : 1° dans les manufactures et ateliers de l'Etat; 2° dans les professions nécessaires à la subsistance du peuple; 3° dans les métiers libres.

Manufactures de l'Etat. — L'Etat possédait la plus grande partie des mines, des carrières et des salines, qu'il faisait exploiter par ses ouvriers. Il avait, en outre, de nombreuses manufactures répandues dans les provinces de l'empire; c'étaient les ateliers des monnaies, les fabriques d'armes et de machines de guerre, les ateliers d'où sortaient les vêtements et fournitures de toute espèce pour l'armée. En toute chose, le gouvernement s'isolait de l'industrie particulière et fabriquait tous les objets dont il avait besoin.

Il y avait dans ces ateliers des esclaves, des affranchis et des hommes libres. Ceux-ci contractaient un engagement, en y entrant; mais cet engagement devint, plus tard, un véritable esclavage. Lorsque la décadence et la dépopulation vinrent, et qu'on eut de la peine à trouver des ouvriers, on leur appliqua les règlements les plus sévères.

Chaque atelier formait une communauté, héritant de ceux qui mouraient sans héritiers légitimes. L'ouvrier d'une manufacture publique n'eut pas même la liberté du mariage, il ne pouvait épouser une femme

qu'en faisant partager sa propre servitude à sa postérité. Il faut, dit Constantin, que les ouvriers des monnaies restent toujours dans leur condition, et qu'ils ne puissent en être affranchis par le privilége d'aucune dignité (1).

Une Novelle de l'an 438 porte « que les armuriers » doivent être tellement assujettis à leur travail, qu'ils » demeurent jusqu'au dernier soupir, eux et leur fa- » mille, dans la profession qui les a vu naître (2). »

L'Etat, en vertu du pouvoir souverain conféré par le peuple, sous Auguste, et que la tradition avait transformé en pouvoir de droit divin, l'Etat put légalement confisquer toute liberté individuelle, pour cause d'utilité publique, et de citoyens libres faire des serfs attachés à ses ateliers.

Professions nécessaires à la subsistance du peuple. — Comme chez beaucoup de nations modernes, l'Etat avait cru nécessaire de réglementer les boulangers, les bouchers et autres; lorsque les Césars se furent chargés de nourrir et d'amuser le peuple romain, ces ouvriers devinrent de véritables fonctionnaires publics. Gaius parle de colléges de boulangers et de naviculaires (chargés du transport des blés), comme existant à Rome et dans les provinces; les tables alimentaires prouvent qu'il y avait des distributions de blé aux pauvres, bien ailleurs qu'à Rome.

A l'origine, entraient dans ces associations ceux qui

(1) Cod. Justin., liv. XI, tit. VII.
(2) Cod. Théod., Novelle, liv. I, 1, 13.

voulaient. Les colléges étaient une société organisée, ayant des magistrats électifs; ils possédaient une caisse commune. Mais bientôt ceux qui en faisaient partie furent enchaînés à leur métier presque aussi fortement que les serfs des manufactures publiques. Le fils d'un boulanger était fatalement destiné, par sa naissance, à la profession de son père; le gendre tombait sous la même loi. Dans les testaments, les legs étaient regardés comme nuls, si ceux qui sont gratifiés des biens d'un boulanger n'en acceptent pas les fonctions. Enfin, les biens des boulangers devinrent attachés aux boulangeries, et on leur défendit d'en disposer. Mais comme probablement ces lois ne suffisaient pas encore, on attacha des honneurs à ces professions. Constantin, Julien, Théodose, donnèrent aux naviculaires le rang de chevaliers, après cinq ans d'exercice. Les principaux des marchands de porcs (on distribuait de la viande de porc au peuple) obtenaient de droit le titre de comte (1).

Corporations des métiers libres.—Chaque collége était composé des artisans exerçant le même métier, dans la même ville; la loi encourageait même la fusion des métiers semblables, par exemple des divers ouvriers du bâtiment, maçons, charpentiers, menuisiers. Il se recrutait par l'apprentissage, pendant lequel le jeune ouvrier donnait son travail, quoique les parents fussent obligés de le nourrir et de l'entretenir.

Le collége contenait une caisse commune, dont les

(1) Cod. Théod., liv. XIV, tit. IV, 1, 10, *Ann.*, 419.

ressources étaient les contributions, les donations et les héritages. Il nommait ses magistrats, mais en outre, se mettait sous le patronage d'un homme assez riche pour être libéral, et assez bien auprès du pouvoir pour être un utile protecteur. L'Etat intervint dans le choix de ces patrons auxquels Agathias, l'historien d'Alexandre-Sévère, donne le nom de défenseurs.

Les Césars, permettant les associations d'ouvriers, voulurent avoir la haute-main sur elles et leur direction; ce qui leur fut facile, puisque les lois qui défendaient les associations subsistaient encore, et que, pour former un collége, il fallait obtenir un sénatus-consulte ou un décret impérial. Soumises au régime de l'autorisatiou, et vivant toujours sous la crainte d'une dissolution, elles ne pouvaient jouir d'aucune liberté.

Mais comme le régime de la réglementation amène la négligence et la paresse, on fut obligé d'en arriver, pour les associations des ouvriers libres, aux mêmes mesures que pour ceux de l'Etat. On en vint à déclarer que les membres affiliés à un collége ne pourraient rompre l'engagement qu'ils avaient contracté. Les magistrats avaient l'ordre de saisir ceux qui s'enfuyaient, ainsi que leurs biens et leurs familles, pour les livrer à la corporation (1).

Il fut même impossible aux ouvriers libres de rester en dehors de la corporation; car tout individu qui travaillait à son compte supportait une patente élevée, connue sous le non de *chrysargue;* impôt portant éga-

(1) Cod. Théod., XIV, tit. VII, LI, Ann., 397.

lement sur les colléges, mais qui se divisait entre chacun de leurs membres.

Les habitants riches des villes formaient un ordre à part. Ces notables, appelés *curiales*, étaient ceux qui possédaient au moins vingt-cinq *jugera* de terre; ils composaient une corporation héréditaire, et la loi avait établi entre eux une solidarité pour le paiement des redevances municipales, l'impôt étant réparti par cité. Si des terres étaient restées en friche, si la population avait diminué, les curiales ne devaient pas moins fournir la somme totale. Enchaînés à leur condition par des règlements sévères, ils ne pouvaient se soustraire aux charges qui les ruinaient. L'Eglise, l'armée, l'administration leur étaient fermées, et 192 lois du Code Théodosien s'occupent à punir et empêcher les ruses par lesquelles ils cherchaient à se débarrasser de leur titre. Il leur était même défendu d'abandonner leurs fonctions pour entrer dans un collége d'artisans.

Par une loi de l'année 326, Constantin défendit d'élire prêtre un curiale : « Il faut, dit-il, que les » riches portent les charges du siècle, afin que les » pauvres soient nourris des biens de l'Eglise. »

L'armée elle-même devint une servitude. Les soldats étaient recrutés parmi les prolétaires; on leur imprimait sur le bras ou la jambe, afin de les reconnaître, un stigmate indélébile : « Le légionnaire était » marqué comme l'esclave voleur ou fugitif, le camp » devenait un bagne (1). »

(1) M. Duruy, *Histoire romaine*, p. 546.

Le césarisme, s'étant donné pour mission de protéger la société romaine contre la dissolution qui la minait, avait été conduit à assigner à chacun le poste qu'il ne devait jamais quitter. Tous eurent leur consigne et leur chaîne : le colon fut asservi à la terre, le curiale à la cité, le marchand à sa boutique, l'ouvrier à sa corporation, le soldat à l'armée. La liberté individuelle disparut du monde romain, pour faire place à la hiérarchie, à l'ordre, réalisés avec une perfection que les socialistes et les autoritaires les plus fanatiques de notre époque peuvent envier.

On pourrait croire que ce fut la faute des empereurs, et qu'ils auraient pu s'arrêter devant cet excès de réglementation. C'est une erreur, car cet état de choses fut la conséquence logique et fatale du césarisme inauguré sous Auguste.

Il est bien démontré, par toute l'histoire, qu'il y a impossibilité de concilier ensemble la liberté et l'autorité directrice de la société, c'est-à-dire le césarisme, puisque ce sont deux forces qui prétendant à la même mission sont nécessairement en antagonisme. Or, du moment que le césarisme est entré dans la voie de la compression de la liberté, il produit, dans les premiers temps, une réaction libérale, qui le force à comprimer encore davantage; et il est obligé de serrer toujours davantage, jusqu'à ce que de nouvelles générations, non habituées à la liberté, consentent enfin à subir son joug.

Puis lorsque le pouvoir est devenu le maître absolu,

voici ce qui arrive : Tout homme naît avec la ferme conviction que sa raison est la vérité même, et qu'en toutes choses, il voit la vérité avec plus de clarté que les autres. Il suffit d'avoir entendu les hommes discuter, pour savoir combien chacun regarde sa raison comme un critérium certain. On admet bien sa faillibilité en théorie, car la crainte de l'ironie des autres nous y force, mais la pratique n'est jamais conforme à cette théorie.

Sous ce rapport, les Césars sont absolument comme le commun des mortels. Trajan et Domitien ont une égale confiance en eux. Il en résulte que, lorsque la liberté est sans force et que le César a conquis le pouvoir incontesté, il réglemente le plus qu'il peut, pour ne pas laisser une seule défectuosité dans la société.

Les Césars partent de ce principe, qu'au milieu de l'égoïsme de leur époque, il faut qu'un pouvoir impartial fasse régner la justice. Dès lors le césarisme proclame que, s'appuyant sur des ministres éclairés et choisis parmi les plus capables, il est la source la meilleure du progrès social, et de ce qui est juste.

Or, comme dans nos sociétés imparfaites, une foule de défectuosités apparaissent aux yeux les moins clairvoyants, le César croit faire un acte indubitablement bon, en les faisant disparaître; lorsque trente empereurs se sont succédés, et ont travaillé dans le même sens, il y a bien de l'apparence pour que toutes ces défectuosités de la société aient été l'objet de décrets, c'est-à-dire pour que la société tout entière

ait été réglementée dans chacun des actes de ceux qui la composent.

Ce n'est pas tout : il en est de la réglementation sociale comme de la protection en industrie; c'est un chapelet qu'il faut dévider jusqu'au bout, une fois qu'on a commencé. Si vous protégez une industrie, seulement celle des fers, par exemple, vous faites souffrir toutes les autres qui emploient du fer, et qui ne peuvent plus soutenir la concurrence contre l'étranger ; il faut donc fatalement les protéger toutes.

De même, les mauvaises lois naissent les unes des autres, en matière de réglementation. « De même, dit » Gratien, que nous empêchons les ouvriers des mon- » naies de se marier en dehors du collége, de même » nous défendons à leurs filles de chercher des maris » en dehors de la fabrique. » Sans cette double défense, le collége menaçait de s'éteindre.

Par le régime de la liberté, il s'établit un équilibre des diverses industries; mais dès que cet équilibre, issu de l'antagonisme naturel des forces, est rompu sur un point, il se détruit sur tous les autres. Aussitôt que des corporations se forment sous le patronage de l'Etat, elles obtiennent un monopole, et il faut fatalement régler le prix de l'ouvrage, sous peine de voir ce prix devenir exagéré.

Mais il y a surtout une raison qui force le césarisme à tout réglementer. Une fois l'initiative individuelle annihilée par la tutelle de l'Etat, le grand ressort de l'âme humaine est cassé, et la société ne marche plus

que sous l'impulsion acquise dans les siècles précédents. Tout se fait avec négligence, et bientôt l'Etat se voit forcé d'envisager le travail comme un devoir envers la société, et comme une fonction publique. La destruction de la liberté individuelle produit un ralentissement dans la force sociale. Le césarisme, pour parer à ce ralentissement, administre des remèdes qui, sous le nom d'encouragements, ne sont qu'une nouvelle réglementation.

Le césarisme aggrave donc la maladie qui le produit ; cette aggravation nécessite de nouveaux remèdes, c'est-à-dire de nouveaux règlements; et par ce cercle, on arrive fatalement et nécessairement à la réglementation universelle, au socialisme césarien.

Ce n'est pas à l'origine du césarisme que l'on peut se douter de la voie où l'on s'engage. L'énergie est encore grande, une portion de liberté subsiste encore, on parle même beaucoup de liberté; et comme Auguste, on ne veut le pouvoir directeur que jusqu'au moment où la république rétablie pourra marcher seule, et où les citoyens seront redevenus dignes de la liberté.

Mais ce moment n'arrive jamais, pour deux raisons : 1° parce que celui à qui l'on ne permet pas de se mettre à l'eau, ne peut jamais être jugé savoir nager; et 2° parce qu'il est absurde de penser qu'un César qui possède le pouvoir suprême, se démettra de ce pouvoir en faveur de la société. Il est évident qu'il sera toujours convaincu que la société n'est pas encore

capable de marcher seule; et les défectuosités inhérentes à la nature humaine, lui fourniront des arguments péremptoircs pour le croire.

Enfin il arrive un certain moment où tout retour en arrière est impossible. De même que l'influence du césarisme ne s'aggrave qu'au bout de plusieurs générations, de même l'influence de la liberté ne peut se faire sentir qu'au bout de plusieurs générations; une convalescence est d'autant plus longue, que la maladie a duré plus longtemps. Il arrive un certain moment où il faudrait cinquante ans, peut-être, pour rétablir les forces sociales.

Que deviendra l'Etat pendant ce temps, où prendra-t-il des impôts, comment se fera-t-il obéir dans une société élevée dans la haine de l'autorité? La société elle-même ne mourra-t-elle pas dans ce changement de régime? On est acculé; il ne reste plus qu'à se traîner et à mourir. C'est ce que fit la société romaine.

La Gaule était restée longtemps une des provinces les plus civilisées et les plus riches de l'empire. Mais dès la fin du III[e] siècle, les écrivains font entendre de sinistres plaintes, et ce qui surtout est plus probant, l'art est dans une profonde décadence. Les petites pierres, ce que l'on appelle le petit appareil, remplacent les pierres de taille dans les édifices.

Enfin, au IV[e] siècle, on alla jusqu'à démolir les œuvres d'art, qu'on ne savait plus même admirer. Pour construire les remparts des villes, on prit les pierres des temples et des palais. C'est ainsi qu'à Tours, à

Orléans, à Angers, à Bordeaux, à Saintes, on a recueilli de précieuses sculptures dans les débris des anciennes murailles (1). Ce seul trait nous laisse deviner l'état général de l'industrie à cette époque.

L'industrie humaine est un immense cercle dans lequel l'agriculture est l'origine et la cause de la prospérité de l'industrie manufacturière, et celle-ci est la cause de la prospérité agricole. Toutes les industries particulières sont solidaires, par exemple de celle du fer; et celle-ci périclite ou progresse selon que les industries qui s'en servent, sont en décadence ou en prospérité. Il faudrait être plus qu'un homme de génie pour régler toutes ces choses; il faudrait avoir la science absolue de la statistique et de la prévision.

La conclusion fatale de la réglementation de l'industrie, c'est la réglementation des prix. Toute corporation est un monopole, et tout monopole tend à hausser ses prix, sans subir le prix naturel que la concurrence établit.

Dioclétien, pendant son dix-huitième consulat, rendit une ordonnance pour fixer le prix des marchandises et le salaire des ouvriers. « Le prix des denrées, » dit-il dans son préambule, a dépassé toutes les » bornes, par le désir effréné du gain. C'est pourquoi » nous ordonnons que, dans tout l'empire, on se con» tente des prix que nous avons fixés dans le tableau » suivant : »

(1) M. de Caumont, *Cours d'antiquité monumentale.*

Voici quelques-uns de ces prix en monnaie actuelle :

Hectolitre de froment..................	23f 50
Viande de bœuf et de mouton (la livre)...	» 50
Vin commun (le litre)..................	1 »
Poulet.............................	2 40
Souliers de paysan.....................	4 80
Journées de maçon, menuisier, forgeron, boulanger......................	2 »

La peine de mort était infligée à quiconque ne se conformait pas à ce tarif; mais il était tellement en disproportion avec la valeur réelle des objets, que partout on désobéit aux ordres de Dioclétien. Il y eut des exécutions; les marchés ne furent plus approvisionnés, les denrées renchérirent encore (1).

Mais dans un temps de décadence, il y a deux phases : d'abord tout renchérit, parce que l'activité humaine produisant moins, l'offre diminue et la rareté des marchandises fait hausser les prix. Mais bientôt, la misère de chacun augmentant, la consommation diminue à son tour, et la diminution de la demande fait baisser les prix.

La période de l'avilissement ne tarda pas à venir; alors tout commerce cessa, chacun se contenta de végéter sur le morceau de terre qu'il possédait. Les incursions des Germains, qui commençaient, poussèrent encore à l'avilissement du prix des marchandises en faisant enfouir l'argent.

Sous Valentinien, on voit l'hectolitre de froment

(1) Lactance, *De morte persec.*, VII, 9.

tomber à 13 fr. 50, et il y eut une baisse semblable sur les autres marchandises (1).

Au temps de Pline, le prix de l'argent, évalué en marchandises, était à peu près le même que de nos jours (2). Trois siècles après, Symmaque (3), dans ses lettres, dit que de son temps, la puissance de l'or avait prodigieusement augmenté. Or, depuis Pline, la quantité d'argent n'avait pas changé sensiblement; pour que l'équilibre fût rompu, il fallait donc que la quantité de marchandises eût diminué.

Le taux de l'usure s'accrut avec le haut prix de la monnaie. La loi dut autoriser le cultivateur à réclamer, à titre d'intérêt, un tiers, c'est-à-dire 33 p. °/ₒ en sus de la semence qu'il avait prêtée.

Saint Ambroise dit qu'il a vu plusieurs fois, sur le marché, des enfants que leurs pères vendaient comme esclaves, pour s'acquitter envers un créancier (4).

Les guerres civiles contribuèrent à cette décadence; mais comme elles ne furent que très-momentanées, si on les compare aux trois siècles qui séparent Auguste de Constantin, il faut bien attribuer la principale cause de la décadence au régime que le pouvoir avait imposé à la société.

La misère ne se fit pas moins sentir dans les campagnes que dans les villes. « L'excès de la souffrance

(1) M. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, t. I, p. 84.

(2) Dureau de la Malle, *Economie politique des Romains*, t. I, p. 110.

(3) *Epist.*, X, 42.

(4) *Tobia*, III, 10; VIII, 29.

» produisit enfin un de ces terribles soulèvements po-
» pulaires qui n'ont d'autre cause que la misère (1). »
Les colons, enchaînés à la terre, ne purent plus payer leurs redevances; ils abandonnèrent leurs champs, et sous le nom de Bagaudes, en bandes nombreuses, ils pillèrent pendant quinze ans les villes et les campagnes (270-285).

M. Am. Thierry et la plupart des historiens ont trop montré le beau côté de la conquête du monde par les Romains et de son unification par les empereurs. Tout jugement doit être une différence entre la somme des avantages et celle des inconvénients. M. Guizot, qui a fait cette différence pour le césarisme romain, conclut ainsi : « Les bienfaits du despotisme
» sont courts, et il empoisonne les sources mêmes
» qu'il ouvre; il ne possède qu'un mérite d'excep-
» tion, une vertu de circonstance, et dès que son
» heure est passée, tous les vices de sa nature éclatent
» et pèsent sur la société (2). »

L'empire romain avait fait longtemps aux barbares le même effet que Marius à ce soldat gaulois envoyé pour le tuer. L'aspect du vieil empire, quoique sale et décrépit, les terrifiait. Mais ils s'enhardirent, avec la facilité de piller, et se préparèrent à la grande invasion, en renversant quarante-cinq cités des Gaules, sous Julien. Ils s'aperçurent alors qu'au lieu d'un corps vivant, ils n'avaient devant eux qu'un cadavre

(1) M. Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, t. I, p. 86.

(2) M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, 2e leçon.

et qu'un fantôme, dont ils avaient à tort pris la forme pour la vie.

Lorsqu'ils se présentèrent au IVe siècle, ce fantôme s'évanouit à leur seule approche.

Auguste avait confisqué la liberté romaine, sous prétexte de la préserver de ses excès, et en promettant de rétablir la république aussitôt que les Romains en seraient redevenus dignes. On vient de voir à quelle extrémité aboutit ce projet, conçu à l'époque où le grand parti conservateur romain se jeta avec effroi dans les bras du césarisme.

Mais, dira-t-on, quel rapport y a-t-il entre le césarisme romain, fondé sur une fausse science politique, édifiant une organisation factice de la société sur une hiérarchie qui emprisonnait chaque homme aussi durement que les castes de l'Inde, et nos sociétés modernes, qui entrent à pleine voile dans l'ère de la liberté commerciale, à l'intérieur comme à l'extérieur? N'a-t-on pas à l'intérieur détruit les derniers vestiges des monopoles, ceux des boulangers, des courtiers, etc.? Ce n'est pas pour en établir d'autres.

Qui sait?

La destruction de ces monopoles du passé ne coïncide-t-elle pas avec l'organisation d'autres plus en rapport avec les conditions modernes de l'industrie? Le monopole des transports par les chemins de fer, donné à des compagnies auxquelles l'État permet de détruire la concurrence de la batellerie et du roulage, en abaissant leurs tarifs pour les remonter ensuite; le

monopole des transports maritimes, accordé sous forme de subventions considérables; le monopole des voitures de place et des omnibus dans les villes; le monopole des usines à gaz, ne forment-ils pas le commencement d'une nouvelle organisation de l'industrie à l'intérieur?

Si les villes, ne faisant qu'imiter l'État, ont le droit de concéder ces monopoles, où s'arrèteront-elles? Le système de dépenses dans lequel elles sont engagées, les poussera de plus en plus dans cette voie, sans qu'elles puissent trouver jamais la limite d'un droit qui se prétendra fondé sur l'utilité publique.

En outre, de toutes parts le mot d'association retentit et des sociétés ouvrières se forment. Il suffit de rappeler les nombreuses sociétés de coopération fondées par M. Schulze-Delistzsch. L'Allemagne, l'Angleterre, la France même, sont entrées dans cette voie. La condition industrielle qui a suivi la Révolution de 89 est une condition provisoire, due à une réaction contre les corporations de l'ancien régime; mais cet état d'isolement ne peut durer, l'homme a trop besoin de s'associer pour ne pas le faire.

Il est évident qu'un pouvoir qui prétendra diriger la société, sera fatalement conduit à réglementer toutes les associations qui, par suite du développement industriel, tendent à absorber la société toute entière. Or, nous venons de voir comment le premier pas dans cette voie entraine tous les autres, et comment cette réglementation universelle produisant des indi-

vidus mous, lâches, sans confiance en leur propre énergie, de vrais socialistes qui attendent de l'Etat : *Panem et circenses,* les nations entrent dans la décadence qui doit les conduire, au bout d'un siècle ou deux, au Bas-Empire.

Ce qui empêche de croire, nous l'avons déjà dit, que notre histoire puisse ressembler à celle de l'empire romain, c'est que les faits semblables qui se présentent, ont une figure un peu différente, et la majorité des hommes ne les reconnait pas. Où est, dit-on, la possibibité de ces distributions de blé, de viande, d'huile et de vin, qui se faisaient à la plèbe de Rome et de toutes les grandes villes, sous les empereurs romains?

Elles sont, sous une autre forme, dans le travail que l'Etat distribue par ses grands travaux publics et qui poussent à l'augmentation des salaires. Il est facile d'exagérer dans ce sens, car tous les gouvernements partent de ce principe qu'ils contribuent à la richesse sociale en dépensant beaucoup d'argent et en contribuant à sa circulation. C'est un axiome qui court les rues dans ce spirituel pays de France, où les bacheliers ignorent toute leur vie que la monnaie est une marchandise comme une autre, qui n'enrichit pas plus une nation par sa circulation, qu'une paire de souliers qui passerait de main en main sans que personne pût mettre ses pieds dedans. Dans un pays où la science des Smith, des Say, des Ricardo, des Rossi et des Mill, n'a pas encore pénétré au-delà de la couche de quelques

professeurs et écrivains qui prêchent à peu près dans le désert, toutes les erreurs les plus grossières dans la pratique de l'économie politique, sont possibles et même sont certaines.

Si la circulation de l'argent est la richesse, comme on le croit, il suffit en effet de favoriser beaucoup le travail pour rendre une nation riche. Les gouvernements ont tous une raison de plus que les particuliers pour professer cette économie politique du sens commun; c'est que sa pratique leur donne une importance et une influence considérables.

Le budget de l'Etat tend à devenir colossal, et l'on peut dire des 2 milliards actuels, ce que sous la Restauration on a dit du premier : Regardez-les bien, car vous ne les reverrez jamais. Il n'y a pas de limites à l'impôt, car personne n'a su définir l'impôt; les définitions en sont trop nombreuses, pour qu'il y en ait une de vraie. Personne n'a su dire : Ceci appartient à l'Etat et ceci appartient au particulier. Dans la pratique, l'Etat prend ce dont il a besoin; mais on voit où cela mène : il peut prendre tout ce dont il a besoin, et ses besoins sont sans limites, dans la doctrine que l'Etat doit diriger la société.

En face d'une immense démocratie, bien autrement intelligente que celle de Rome, et par conséquent bien autrement difficile à contenir pour ceux qui ont la prétention de la diriger, les besoins de l'Etat iront sans cesse en augmentant, ainsi que le budget qui doit servir à activer le travail; et l'on arrivera, sans

s'en douter, à la pratique du droit au travail qui faisait en 1848 tant de peur à la bourgeoisie.

On croira peut-être avoir donné de la question démocratique une solution supérieure à celle des empereurs romains. Elle sera supérieure comme intention morale, mais non pour le résultat final, qui sera de détourner l'industrie des travaux qui tendent réellement à augmenter ce capital social que les générations du passé nous ont légué pour en tirer un revenu, et que nous devons léguer à nos descendants augmenté et perfectionné. La société en arrivera à faire le travail de l'écureuil dans sa cage, tout en croyant travailler avec profit, et l'on aboutira par cette voie à la misère de l'Espagne, qui se crut riche à tout jamais parce qu'elle possédait les mines du Pérou, et qui se trouva un beau jour sans industrie, sans commerce et sans énergie pour les créer.

Il est une raison qui semble bien convaincante pour démontrer qu'il n'existe aucun rapport entre la société romaine et la nôtre. « Depuis huit cents ans, » nous voyons se développer chez nous, cette classe » moyenne dont la décadence abolit à Rome, la li- » berté (1). »

Qu'importe le développement de la classe moyenne, si par peur, chacun de ceux qui la composent travaillent en faveur du despotisme. Ce développement devient un danger de plus, puisqu'il rend plus puissante la force, qui peut enfanter chez nous le despotisme.

(1) M. H. Taine, *Essais de critique et d'histoire*, p. 381.

Supposons : que la liberté de la boulangerie, la liberté du courtage, la liberté de bâtir des salles de théâtres... etc., ne suffisent pas pour réorganiser la société sur de plus solides bases ; que l'on ne permette pas à la vraie liberté de travailler à cette œuvre ; que l'antagonisme continue de subsister entre cette liberté et l'autorité ; que la liberté comprimée continue de menacer à chaque instant la machine sociale d'explosion. On verra que la logique des principes est plus forte que toute la bonne volonté des chefs de l'Etat ; on verra le parti très-nombreux qui prétend que la liberté et le déclassement social sont la source de tous les maux, démontrer sans réplique que la société ne peut rester sans cesse sous la menace de cette explosion ; que le seul moyen de la prévenir, c'est de faire une chaudière tellement solide, c'est-à-dire un pouvoir tellement fort, que toute tentative de le briser soit inutile.

Le seul moyen de bâtir ce gouvernement, c'est de l'asseoir sur les fondements d'une nouvelle hiérarchie sociale, qui rétablisse le respect des classes inférieures pour les classes supérieures. Le parti qui professe cette doctrine comme remède de nos maux, est en majorité parmi la classe s'intitulant supérieure, en France, quoiqu'elle n'ose encore l'avouer qu'à mots couverts en présence du sang versé il y a moins de cent ans pour conquérir l'égalité. A la moindre peur politique nouvelle, cette opinion regagnera tout le terrain qu'elle semble perdre dans les moments de

calme. La cause de l'égalité n'est pas plus définitivement gagnée que celle de la liberté.

Des apparences contraires ne prouvent rien; Rome n'a pas été bâtie en un jour, ni le despotisme de Dioclétien non plus.

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE
DU PROGRÈS PAR L'ÉTAT
DANS LES TEMPS MODERNES.

I.

1. — Jusqu'au XVIe siècle de notre ère, le pouvoir central était faible, sans armée pour faire exécuter ses ordres à l'intérieur, et surtout sans fonctionnaires, relevant directement de lui, pour les exécuter. On peut donc dire que tout le progrès qui s'est fait dans les sociétés modernes, depuis l'an 1000 jusqu'en 1500, s'est fait par la liberté dont jouissaient les classes dirigeantes : noblesse, clergé et bourgeoisie. Et il en a été de même chez toutes les nations de l'antiquité; le pouvoir central, absorbant toutes les libertés individuelles, ne s'est jamais établi qu'au déclin des sociétés.

Les cités libres de l'Italie, au moyen-âge, sont célèbres; les libertés des diverses provinces de la France ne le sont pas moins; et l'on sait qu'à cette époque, le pouvoir des empereurs d'Allemagne était tout nominal.

Louis XI, en France, Henri VII, en Angleterre, Ferdinand V, en Espagne, tentèrent les premiers, avec quelque succès, de fonder un pouvoir fort. Mais, de cette tentative à la réalisation, il s'écoula bien du temps. Il y a, par exemple, de Louis XI à Louis XIV, deux cents ans, pendant lesquels la société conserva encore une grande part de liberté, et par conséquent, cette énergie de l'âme qui est la condition nécessaire du progrès.

Il faut bien séparer deux choses, dans l'œuvre des rois de France à l'intérieur : d'abord ils firent la police dans la société; ils empêchèrent les guerres de seigneur à seigneur; ils firent régner le droit dans les justices, en organisant l'appel à la justice du roi. Ils formèrent un pouvoir modérateur entre les diverses parties de la société; ils assurèrent la liberté des diverses classes, les unes vis-à-vis des autres; mais en même temps ils confisquèrent peu à peu à leur profit ces libertés dont jouissaient la noblesse, le clergé et la bourgeoisie, et imposèrent leur propre direction à la société qui, jusqu'alors, s'était dirigée elle-même librement.

L'histoire du pouvoir royal en France est très-instructive. On y voit comment toute institution politique

tend toujours *per fas et ne fas* à la réalisation de son idéal, et comment elle y arrive toujours quand elle s'appuie sur un besoin social.

On y voit combien les théories politiques ont d'influence, dans la pratique de la vie, contre l'opinion de ceux qui croient les théories inutiles, et qui ne veulent que des gens pratiques. Pythagore disait : Les nombres régissent l'univers ; il est plus juste de dire : Les idées régissent le monde.

Le pouvoir absolu de Louis XIV n'a été que la réalisation de la doctrine scientifique du régime féodal sur la propriété. Suivant le principe du droit féodal, souveraineté et propriété sont même chose ; et comme la royauté ne s'était constituée que par l'absorption de toutes les souverainetés des seigneurs, il en résultait que Louis XIV, qui résumait toutes ces souverainetés, avait un droit absolu, non seulement sur les personnes, mais encore sur les biens de tous ses sujets. « Les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement » la disposition pleine et libre de tous les biens qui » sont possédés, aussi bien par les gens d'Eglise que » par les séculiers..... Tout ce qui se trouve dans l'é» tendue de leurs Etats, de quelque nature qu'il soit, » leur appartient au même titre, et les deniers qui » sont dans leur cassette et ceux qu'ils laissent dans » le commerce de leurs peuples (1). »

Dans la pratique, il en était ainsi. C'est cette théorie qui autorisait toutes les exactions, comme les banque-

(1) *Mémoires de Louis XIV*. Edit. Dreyss.

routes multipliées sur les emprunts publics, comme la vente et le retrait indéfini des libertés municipales ; et qui permettait aux rois et aux ministres de commettre ces exactions, et de rester d'honnêtes gens.

Voilà à quoi aboutit une idée, travaillant pendant cinq cents ans, sans que la nation, pour ainsi dire, s'en doutât, tant l'œuvre était lente et souterraine.

2. — Louis XI convoqua deux fois les Etats-Généraux à Tours, et en obtint tout ce qu'il désira. Ces Etats, si redoutés par Philippe de Valois, par Jean et par Charles VI, et qui avaient failli, sous ce dernier, renverser la royauté, devinrent, entre les mains de Louis XI, les instruments du pouvoir. C'est que Louis XI s'en servit contre la coalition des grands seigneurs, et qu'il eut, alors, l'appui de la bourgeoisie et du clergé, c'est-à-dire de l'immense majorité de la France. Toutes les fois que la royauté travailla contre la féodalité, elle trouva l'appui de la France ; elle le trouva même lorsqu'elle devint oisive, arbitraire et auteur d'exactions.

Il se forma ainsi en faveur du pouvoir absolu, une tradition nationale qui alla en croissant, et subsista ensuite par elle-même et sans cause, comme toutes les choses qui se transmettent par tradition. Ce ne sera pas seulement Louis XIV qui écrira : « La France est une » monarchie. Le roi y représente la nation entière, et » chaque particulier ne représente qu'un seul individu » envers le roi. Par conséquent, toute puissance, toute » autorité résident dans les mains du roi, et il ne peut

» y en avoir d'autre dans le royaume que celle qu'il » établit (1). »

L'avocat Barbier, héritier des doctrines de la bourgeoisie, nous dira : « Le roi ne doit pas trouver de » résistance de la part de ses sujets; c'est un souverain » absolu, maître de faire exécuter ses volontés, quelque » parti qu'il prenne dans les affaires, suivant la rai- » son politique de son gouvernement dont il ne doit » aucun compte. La volonté du souverain est la seule » loi pour les sujets, soit en matière d'Etat, soit en » matière de religion (2). »

Cette opinion de la bourgeoisie française prit de la force, surtout au XVIe siècle. Le XVIe siècle est le plus tourmenté de tous les siècles de notre histoire, c'est le siècle des guerres de religion, des Etats d'Orléans si agités, de la Saint-Barthélemy et de la Ligue qui forçait la royauté à se mettre à sa tête. Sous Henri III, l'anarchie était partout. Chaque gouverneur se cantonnait dans sa province, et comptant sur la dissolution prochaine de la monarchie, y vivait en maître. La féodalité sortait du tombeau.

Henri IV et surtout Richelieu rétablirent l'ordre. Mais ce fut Louis XIV, aidé de Louvois et de Colbert, qui prit réellement la direction sociale; c'est en cela, croyons-nous, qu'il se trompa. Il prétendit diriger la conscience et l'industrie de ses sujets. Voyons quelles en furent les conséquences.

Le 22 octobre 1685, l'édit de Nantes est révoqué.

(1) *Mémoires de Louis XIV.* — (2) Barbier, *Mémoires.*

L'assemblée du clergé, depuis nombre d'années, réclamait contre la tolérance du protestantisme, chaque fois qu'elle accordait au roi une faible part de ses revenus, sous forme de don gratuit, c'est-à-dire tous les cinq ans. Le don gratuit qu'elle accordait était proportionné à ce que la royauté avait retiré de liberté aux protestants, dans les années précédentes (1). En fait, l'édit de Nantes n'existait plus que de nom en 1685; on avait retiré aux protestants jusqu'à la liberté d'ouvrir des écoles pour leurs enfants. Parce qu'ils vivaient tranquilles, on crut pouvoir les forcer à changer de religion. On commença par des missions, et on finit par des dragonnades et par des massacres.

Toutes les cruautés contre les protestants devinrent légales, par trois ordonnances qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. Par la première : leurs enfants leur furent enlevés, pour être instruits dans la religion catholique; par la deuxième : leurs mariages furent déclarés nuls, et les enfants de ces unions déclarés bâtards; par la troisième : les protestants qui, après avoir abjuré, se rétractaient dans une maladie et refusaient les sacrements de l'Eglise catholique, furent condamnés à être, après leur mort, traînés sur la claie, ou s'ils guérissaient, condamnés aux galères à perpétuité.

Bossuet, Bourdaloue, Racine, La Bruyère, Arnauld, Mme de Sévigné, les parlements, l'Université, tous les

(1) Voir pour les détails et les textes : M. Lanfrey, *L'Eglise au XVIIIe siècle et les Philosophes.*

corps ayant voix dans le royaume, applaudirent; et sans aucun doute aussi, la majorité de la nation. « Les dragons ont été de très-bons missionnaires, » écrit Mme de Sévigné le 28 octobre 1685; et dans une autre lettre : « Rien n'est si beau, jamais aucun roi » n'a fait, ni ne fera rien de plus mémorable. »

A la mort du ministre Letellier, qui avait surtout poussé à cette révocation, Bossuet entonna son éloquence : « Prenez vos plumes sacrées, vous qui com» posez les Annales de l'Eglise..... Poussons jusqu'au » ciel nos actions de grâces, et disons à ce nouveau » Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau » Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les » six cent trente Pères disaient autrefois dans le con» cile de Chalcédoine : Vous avez affermi la foi, vous » avez exterminé les hérétiques. C'est le digne ouvrage » de votre règne, c'en est le propre caractère! Par » vous, l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette » merveille. C'est le vœu des Eglises, c'est le vœu des » évêques (1). »

Deux cent cinquante à trois cent mille protestants passèrent la frontière, malgré les troupes envoyées pour les en empêcher. Louvois osait écrire : « Il n'y » a point d'inconvénient *de dissimuler les vols* que » font les paysans aux gens de la religion prétendue » réformée, et même Sa Majesté désire que l'on leur » promette, outre la dépouille des gens qu'ils arrête» ront, trois pistoles pour chacun de ceux qu'ils amè-

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Letellier.*

» neront à la plus prochaine place (1). Sa Majesté » désire que vous fassiez en sorte que les paysans des » Ardennes courent sus et même *fassent main basse* » sur ceux des religionnaires qui auront l'insolence de » se défendre (2). »

Quelle différence peut-on trouver entre Louis XIV, poussant au vol et à l'assassinat contre ceux qu'il forçait à s'expatrier, et la Convention faisant guillotiner ceux qui tentaient d'émigrer?

Cette persécution eut pour effet de réveiller l'exaltation religieuse chez les protestants et fut suivie de la guerre des Cévennes.

Un véritable délire religieux envahit comme une folie épidémique les paysans des montagnes du Dauphiné et du Vivarais. Afin d'empêcher la contagion de gagner, on envoya des troupes pour disperser leurs assemblées religieuses. Le fanatisme rendit ces paysans plus forts que les armées du grand roi; le maréchal de Broglie fut battu par Jean Cavalier. Il fallut envoyer contre eux le maréchal de Montrevel, puis le maréchal de Villars.

Il se commit des deux côtés toutes les horreurs que le fanatisme religieux amène à sa suite. La guerre, loin de s'apaiser, s'irritait par toutes les exécutions. Bâville, intendant du Languedoc, proposa à la cour de renouveler la dévastation qu'il avait déjà accom-

(1) M. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 503, lettre de Louvois à Fautrier, 31 décembre 1685. — (2) *Ibid.*, Louvois au marquis de Lamberl, 30 janvier 1686.

plie dans le Palatinat, pendant qu'il servait sous les ordres de son maître Louvois. Il fit connaître la nécessité, selon lui, de ravager complètement une certaine partie du Languedoc, afin de mettre un désert entre les catholiques et les protestants. Le roi accepta le projet, qui consistait à détruire 470 villages et hameaux, en donnant trois jours aux habitants pour se rendre dans les lieux qu'on leur désignait. Comme la démolition était trop lente et que l'hiver approchait, M. de Julien, l'exécuteur de cette œuvre, reçut de Versailles l'autorisation de remplacer la sape par le feu. Pas une cabane ne resta debout; les récoltes furent incendiées également, et défense fut faite aux habitants de revenir ensemencer leurs champs.

L'exemple de Bâville explique très-bien comment les despotes, souvent de très-braves gens au fond, arrivent par la fatalité, c'est-à-dire sans le vouloir, à commettre ces actions : « J'ai toujours con-
» damné la révocation de l'édit de Nantes, écrivait
» Bâville aux ministres; c'est une faute énorme, elle
» a précipité le royaume dans une crise dangereuse;
» mais revenir sur ses pas, c'est s'enfoncer plus avant
» dans l'abîme. On avilirait le roi sans apaiser les
» protestants. Ils ont le cœur profondément irrité.....
» C'est pourquoi il faut marcher en avant, achever
» rapidement les conversions, fermer son cœur à la
» pitié, la bouche à l'humanité et à la religion, et
» sauver l'Etat. C'est la suprême loi (1). »

(1) Rulhières, *Éclaircissements sur la révocation de l'édit de Nantes.* Paris, 1788.

On voit ici clairement le cercle dans lequel s'enferme le despotisme. Exercé par des hommes, il est nécessairement faillible, et les fautes du despote l'entraînent, malgré son honnêteté et sa vertu, à ordonner les actes les plus horribles.

Louis XIV ne se borna pas à purger son royaume de l'hérésie; il força son voisin, le duc de Savoie, de faire la guerre à ses propres sujets, les Vaudois, et lui envoya Catinat à la tête d'une armée pour l'aider dans cette bonne œuvre.

Dès le 9 mai, Catinat annonçait à Louvois les premiers résultats de ses ordres impitoyables : « Le pays » est parfaitement désolé, il n'y a plus du tout ni » peuple ni bestiaux. Les troupes ont eu de la peine par » l'âpreté du pays; mais le soldat a été bien récom- » pensé par le butin. M. le duc de Savoie a autour de » lui 8,000 âmes entre ses mains. J'espère que nous » ne quitterons point ce pays-ci, que cette race de » barbets n'en soit entièrement extirpée. J'ai ordonné » que l'on eût un peu de cruauté pour ceux que l'on » trouve cachés dans les montagnes, qui donnent la » peine de les aller chercher, et qui ont soin de pa- » raître sans armes lorsqu'ils se voient surpris étant » les plus faibles. Ceux que l'on peut prendre les » armes à la main et qui ne sont pas tués, passent par » les mains du bourreau. » Notez que ces procédés et ce langage sont de l'homme qui a toujours passé pour le plus humain des généraux du XVII[e] siècle (1).

(1) M. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 24.

Quatre mois après, à la fin d'octobre, le marquis d'Arcy écrivait au roi que la mortalité était si grande parmi les prisonniers calvinistes, qu'à Verrue où ils étaient 900 d'abord, il n'en restait plus, disait-on, que 150, et sur ce nombre si terriblement réduit, à peine 10 ou 12 qui ne fussent pas malades. A cette douloureuse communication, Louis XIV ne trouvait rien à répondre, si ce n'est cette raillerie sinistre : « Je vois que les maladies délivrent le duc de Savoie » d'une partie de l'embarras que lui causait la garde » des révoltés des vallées de Luzerne, et je ne doute » point qu'il ne se console facilement de la perte » de semblables sujets, qui font place à de meilleurs » et de plus fidèles (1). »

On ne peut s'empêcher de trouver Tacite bien sévère dans ses jugements sur Tibère qui, comme le prouve M. Dubois-Guchan, fut obligé pour la sûreté de l'Etat de faire mourir, légalement aussi, quelques sénateurs trop puissants; et l'on ne s'étonne plus que les modernes ne croient pas possible le retour des Tibère depuis le christianisme, puisqu'ils ont, d'un commun accord, donné le nom de grand roi à Louis XIV.

Mais, dira-t-on, tout cela est dû au fanatisme religieux, et nous sommes délivrés de ce fanatisme par l'incrédulité. Le fanatisme religieux est-il donc le seul?

(1) Le roi au marquis d'Arcy, 8 novembre 1685. (M. Camille Rousset, t. IV, p. 27.)

Le fanatisme révolutionnaire a fait ses preuves; mais le fanatisme conservateur serait-il plus doux devant une révolution sociale menaçante?

Voyons maintenant ce que le gouvernement de Louis XIV fit de l'industrie en prétendant la diriger.

Nos anciens rois de France avaient rendu une foule d'ordonnances sur les métaux, le commerce du blé, la sortie et l'entrée des marchandises, etc., mais en l'absence des mille fonctionnaires et douaniers de notre époque, ces ordonnances étaient lettres-mortes et n'eurent qu'une influence peu considérable; heureusement, car la plupart étaient entièrement opposées à ce que la science économique a démontré être la vérité.

C'est sous Louis XIV et avec Colbert, que la société fut réellement soumise à la direction, par l'Etat, de ses intérêts économiques.

Une grave erreur consiste à croire que le développement de l'industrie date en France de Colbert. Les expéditions de Louis XII et de François Ier avaient développé le goût des arts et du bien-être chez les gentilshommes français. Ce goût développa l'industrie. Les Italiens eux-mêmes furent bientôt surpris de notre luxe.

Le XVIe siècle vit construire les beaux palais de la Renaissance, décorés, comme celui de Chambord, par Cousin, Pilon et Puget; ceux de Blois, d'Anet, de Meudon, de Fontainebleau, de Chenonceaux, pour ne citer que les plus célèbres. On peut voir, au Louvre,

une magnifique collection de pièces d'orfèverie française de cette époque.

La famille des Etienne est célèbre par ses livres; elle produisit, pendant le XVIe siècle, quatre générations d'imprimeurs. On compta bientôt à Paris huit cents imprimeurs, libraires et relieurs (1).

Les manufactures d'étoffes de soie, d'or, d'argent et de damas, firent de rapides progrès. Les fabriques de soieries de Lyon et de Tours s'établirent; et suivant un auteur contemporain, trente ans après Henri II, qui le premier en France, avait porté des bas de soie, cinquante mille personnes en faisaient usage (2). Senlis rivalisa avec la Flandre, pour les dentelles, et Nîmes avec Florence et Milan pour les serges fines.

A la fin du XVIe siècle, il y avait, en France, treize fonderies de canon, et dès 1535, un Vénitien admirait les canons de France, qu'il trouvait supérieurs à ceux d'Italie.

Sur le bien-être dans les villes, à l'époque de la Saint-Barthélemy, nous avons la relation d'un étranger, témoin oculaire et impartial, puisqu'il n'était d'aucun parti de France : « La chose la plus remar-
» quable, à mes yeux, c'est la grande abondance de
» vivres. Le tiers de la population, dans tous les lieux
» habités, s'occupe de ce commerce-là, comme taver-
» niers, pâtissiers, hôteliers, rôtisseurs, bouchers,
» fruitiers..... Tout ouvrier, tout marchand, si chétif

(1) Alexis Monteil, *Histoire des divers Etats au XVIe siècle.*

(2) Voyez Leber, *Appréciation de la fortune au moyen-âge,* p. 298.

» qu'il soit, veut manger du mouton, du chevreuil,
» de la perdrix, aussi bien que les riches (1). »

Bordeaux expédiait ses vins en Angleterre. Rouen, avec ses quatre grandes foires, était regardée comme la seconde ville du royaume; le Vénitien Giustiniano, qui y passa en 1535, vit jusqu'à deux cents navires dans son port. Lyon était devenu très-populeux, et le centre du commerce de la France avec l'Italie; ses manufactures d'étoffes d'or, d'argent, de soie, occupaient un nombre considérable d'ouvriers filateurs, dévideurs, tisserands et teinturiers (2).

Dès 1528, André Navagero écrivait au doge de Venise que Paris avait un nombre infini de marchands, un grand nombre de belles rues et tant de boutiques, que c'était presqu'une merveille. Dans les quartiers marchands régnait une grande activité. Les rues étaient encombrées de charrettes, de mulets, de passants (3). En 1586, à Paris, on ne comptait pas moins de 151 professions régulièrement organisées en jurandes.

Aussi, l'on voit établir des tribunaux de commerce à Lyon, en 1549, et successivement à Toulouse, Nîmes, Rouen, Paris, Reims, Bordeaux, Poitiers, et Amiens en dernier lieu (1567).

« Toutes gens, disait Claude de Seyssel (dans les
» premières années du règne de François Ier), toutes

(1) Voyage de Jérôme Lippomano, en 1577 dans, les *Relations des ambassadeurs vénitiens.*

(2) Voyez *Ambassadeurs vénitiens,* Navagero, 1528.

(3) *Ambassadeurs vénitiens,* ibid.

» gens se mêlent de marchandises, et pour un mar-
» chand que l'on trouvait du temps du roi Louis XI,
» l'on en trouve, en ce règne, plus de cinquante, et
» si en a par les petites villes plus grand nombre
» qu'il n'en soulait avoir par les grosses et principales
» cités (1). »

« Depuis ce temps-là (la guerre de Cent-Ans), la
» paix longue qui a duré en ce royaume, jusqu'aux
» troubles qui se sont émeuz pour la diversité des
» religions, le peuple s'est multiplié, les terres dé-
» sertes ont été mises en culture, le pays s'est peuplé
» d'hommes, de maisons et d'arbres. On a défriché
» plusieurs forests, landes et terres vagues; plusieurs
» villages ont été bastis, les villes ont été peuplées, et
» l'invention s'est mise dedans les testes des hommes
» pour trouver les moyens de profiter, de trafiquer,
» et d'avoir de l'or et de l'argent (2). »

« Au XVI[e] siècle, tout le monde, dit un contem-
» porain (3), avait abandonné le drap pour la soie,
» jusqu'aux marchands, simples bourgeois, gens de
» pratique, ouvriers et artisans. »

Les guerres de religion vinrent arrêter ce mouvement de progrès industriel. Elles durèrent de 1560 à 1589, c'est-à-dire 29 ans. C'est trop, sans aucun

(1) *Comparaison du règne de Louis XI et de Louis XII,* par Cl. de Seyssel.

(2) Discours sur l'extrême cherté, 1574, *Archives curieuses de l'hist. de France*, 1[re] série, t. VI.

(3) Barth. Laffemas, *Réglement pour dresser les manufactures.*

doute, mais malgré tout le mal qui se commit, ce ne put être qu'un moment d'arrêt. L'industrie de la France, déjà plus forte, put soutenir ce nouvel assaut sans trop dépérir. Elle se releva bien vite, sous Henri IV. L'agriculture, la culture des mûriers et l'élevage des vers à soie furent encouragés. Des ouvriers italiens furent appelés, pour la production d'étoffes de soie à la façon d'Italie. Des mines d'argent, de plomb, d'étain, de fer, de cuivre, furent ouvertes dans les Pyrénées, dans les Cévennes, dans le Lyonnais et dans les montagnes de l'Auvergne.

Sous Louis XIII, les fabriques de soieries de Tours comptèrent 700 moulins, 800 métiers et 20,000 ouvriers (1). A sa mort, on fabriquait à Paris, à Tours, à Lyon, à Montpellier, des satins façon de Gênes, des fils d'or, des velours, des taffetas qui ne craignaient pas ceux d'Italie; à Poitiers, à Nérac, à Niort, on préparait des peaux de vaches, de buffles et de chamois, comme en Allemagne. Le Forez et le Limousin fabriquaient beaucoup de quincaillerie, dont une partie était exportée dans les Indes par les Espagnols. On faisait à Saint-Quentin, à Laval, à Louviers, des toiles aussi bonnes que celles de Hollande; à Amiens, des camelots, des serges et des toiles; à Rouen, à La Rochelle, d'excellents maroquins; dans l'Ile-de-France, des passements que l'Espagne achetait en grande quantité. On pouvait opposer à l'Angleterre les draps de Berry et de Normandie, les serges de

(1) M. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, t. II, p. 153.

Nîmes, de Sommières, de Saint-Maixent et de Chartres, les bas de soie et d'estames d'Etampes et du pays de Dourdan (1).

On voit donc combien il est inexact de croire que Colbert ait créé l'industrie en France. La vérité est que, le premier, il l'a encouragée, d'après un système raisonné et suivi, en faisant des douanes un régime protecteur, et non plus un simple instrument d'impôt.

L'intervention des rois de France dans l'organisation de l'industrie s'explique par un état de choses qu'ils n'avaient pas créé. Cet état, c'est l'organisation des corps et métiers.

Les corporations romaines avaient persisté, dans certaines villes, à travers tous les malheurs des premiers siècles qui suivirent l'invasion des barbares. Dès que le calme et la prospérité revinrent un peu dans la société, les bourgeois s'organisèrent partout en corps de métiers. Cette organisation précéda même celle des communes.

Le corps de métier était une association de tous les artisans de la même ville exerçant la même profession. C'était un moyen pour l'artisan de se protéger contre les officiers du seigneur et contre la concurrence des ouvriers des autres villes. Cette association, fondée en partie sur l'égoïsme de la cité, devint l'organisation de toute l'industrie au moyen-âge.

(1) Tous ces détails sont tirés d'un Mémoire, présenté à Richelieu par M. de la Gomberdière (1634), inséré dans les *Variétés historiques et littéraires*, de M. Ed. Fournier, collection Janet, t. III.

Ce sont les maîtres qui règlent les statuts; aussi les avantages sont pour eux, et leurs priviléges bien mieux définis que ceux des simples ouvriers (1). Les corporations devinrent de plus en plus égoïstes et étroites. Aux XIV[e] et XV[e] siècles, le droit d'exercer une profession commençe à devenir héréditaire; il est presque impossible, pour quiconque n'est pas fils de maître, d'être reçu; l'obligation du chef-d'œuvre écarte les apprentis et les ouvriers qui ne sont pas assez riches pour faire une pareille dépense.

Jean et Charles VI rendirent des ordonnances pour régir les corporations, et pour réglementer le choix de la matière première, la manière de travailler, la forme et la qualité des produits. Le roi ne fit en cela que céder aux sollicitations des corporations elles-mêmes, qui étaient en rivalité.

Pour juger jusqu'à quel point cette manie de réglementation était poussée, il suffit de rapporter ce trait entre mille : Les chausses avaient d'abord été attachées avec un simple cordon, qui les serrait à la ceinture. A la fin du XIV[e] siècle, la mode vint de les attacher au justaucorps par des aiguillettes. Les anciens du métier se récrièrent, prétendant que les règlements étaient violés, et obtinrent des lettres royales qui condamnaient les novateurs à rentrer dans les limites des statuts. Il fallut une grande pression de l'opinion publique et des requêtes au roi, pour qu'il fût permis enfin de garnir les chausses d'aiguillettes (2).

(1) Pour l'*Histoire des corps et métiers*, voir M. Levasseur, t 1.
(2) Ordonnance du 23 octobre 1398.

Le XVI[e] siècle est rempli de querelles des diverses corporations qui empiétaient les unes sur les autres, comme cela était inévitable. Les merciers voulurent mettre, eux-mêmes, des houppes de soie aux bonnets qu'ils exposaient en vente. Les bonnetiers s'y opposèrent. Un pareil procès durait quelquefois un siècle et donnait lieu à seize jugements en forme rendus par le Parlement (1).

La royauté intervint de plus en plus dans la réglementation de l'industrie; il n'y avait qu'une bonne manière d'intervenir, c'était de détruire peu à peu le monopole des corporations; mais la plupart des rois de France ne songèrent qu'à l'exploiter et à en tirer de l'argent. Ils créèrent et vendirent des offices de jurés maçons, jurés charpentiers, etc., et une multitude d'autres qui n'offraient même pas l'apparence de l'utilité.

Mettant la main sur les priviléges des corporations, ils les déclarèrent propriétés royales; ils abolirent l'élection, s'emparèrent du droit de nommer leurs chefs, et vendirent à un grand nombre d'artisans le droit d'y entrer. Ils créèrent, dans nombre de villes, des maîtres de chaque métier et vendirent les lettres de maîtrises. C'était là exploiter le monopole, sous prétexte de le détruire.

S'il était difficile à la royauté incapable des Valois, de faire mieux et de réformer des corporations qui avaient une grande puissance, il n'en était plus de

(1) M. Levasseur, II, 86.

même sous la monarchie absolue de Louis XIV ; le roi pouvait faire ce qu'il voulait et Colbert aussi. Il suffisait, pour donner un élan extraordinaire à l'industrie, tout en conservant les corporations, qu'il eût été très-difficile d'abolir d'un seul coup sans jeter la perturbation dans l'industrie et dans les intérêts, de permettre à chaque ouvrier de travailler librement et de former des associations rivales. Mais en France, comme partout, les pouvoirs se sont toujours défiés de la liberté individuelle, plus difficile à gouverner que des corporations faciles à diriger, quand on en tient la tête.

Colbert, loin de supprimer les corps de métiers, les reconstitua fortement; il avait besoin d'avoir sur eux une autorité absolue pour faire exécuter ses règlements industriels. Le nombre des corporations, qui était de 60 à Paris en 1672, s'éleva à 129 en 1691. Il prescrivit à ses agents d'y faire entrer tous les maîtres et d'interdire le droit de travailler à ceux qui refuseraient, convaincu que c'était le seul moyen « de composer un corps de personnes capables, et de fermer » la porte aux ignorants (1). »

Il est impossible de ne pas honorer le caractère de Colbert et son dévoûment aux intérêts de l'industrie. On sent même vibrer le cœur en lui, on sent que son but n'est pas seulement de satisfaire l'espèce d'idole appelée Louis XIV, mais de faire son métier d'honnête homme, en cherchant à procurer à ses concitoyens les

(1) Instruct. Recueil des règ., I, 65.

moyens de se tirer de la misère. Il se trompa dans les moyens, voilà tout ce que l'on peut dire contre lui, et il se trompa comme se tromperont toujours ceux qui voudront remplacer la liberté par l'autorité.

Son plan se composait de deux parties distinctes : 1° favoriser l'industrie, par la création de fabriques de toute espèce, et 2° favoriser la vente des produits, en les protégeant contre la concurrence du dehors par des droits de douane. Examinons l'exécution de ces deux moyens.

Pour favoriser l'industrie, son système consistait à concéder des monopoles à certains individus, qui avaient alors le droit de tuer toute industrie pouvant faire concurrence à ces monopoles. Il est donc facile de comprendre pourquoi Colbert, malgré tout son génie, fit un peu de bien et beaucoup de mal. Le privilége donné à Reyal pour la fabrication du savon, fut regardé, dans tout le Midi, comme une calamité publique. « Cette nouveauté détruit un des plus grands négoces » du royaume (1), » écrit le prévôt des marchands de Lyon. Toutes les industries dont Colbert s'occupa, pour les protéger, furent érigées en priviléges.

En outre, de 1664 à 1668, en quatre ans, il y eut 150 règlements nouveaux sur le travail. En 1669, Colbert résuma cette législation en quatre grandes ordonnances qui réglaient, dans toute l'étendue du royaume, la fabrication et la teinture de tous les objets que la France fabriquait. L'instruction du

(1) Lettre à Colbert, du 22 avril 1666.

18 mars 1671, sur la teinture, ne compte pas moins de 317 articles, qui forment un vrai manuel du teinturier, auquel on était obligé de se conformer, quoiqu'il contînt des erreurs qui nous semblent plutôt les rêveries d'un alchimiste que les prescriptions d'un législateur (1). Une des ordonnances de 1669 ne permettait pas de faire d'étoffes qui eussent moins d'une demi-aune de largeur. Les Auvergnats et les habitants d'Alby n'obtinrent qu'à grand'peine la permission de continuer leur fabrication pour banderoles et pavillons. Il y eut des centaines de réclamations; quelques-unes seulement obtinrent satisfaction, et toutes les autres industries souffrirent beaucoup ou moururent.

Deux ans après la mort de Colbert, les fabricants de soieries de Tours attribuaient à la funeste influence de ces règlements la ruine totale de leur industrie. Les Italiens, les Hollandais, les Anglais repoussaient les étoffes qui étaient conformes aux règlements de Colbert, mais qui ne l'étaient pas à leur goût. « De » près de sept mille métiers qui étaient à Tours, en » 1666 et 1667, il n'y en a pas à présent plus de » mille bien travaillant, dont la plupart même sont » réduits à la dernière misère (2). » Un intendant écrit à Colbert, en 1674 : « J'ai été à Sapte; cette » manufacture se détruit faute de débit, et c'est dom» mage, car c'est très-beau et très-peuplé d'ou-

(1) M. Levasseur, *Hist. des classes ouvrières.*

(2) Supplément au Recueil des règlements, I, 152.

» vriers (1). » Et cependant Colbert forçait les marchands à faire exclusivement leurs achats dans les fabriques qu'il avait créées (2).

Les établissements fondés par Colbert furent ruinés, de son vivant même, ou peu après sa mort. La manufacture des Gobelins est la seule que le temps ait respectée. La manufacture de tapisserie de Beauvais, confiée à Hinard, avec un privilége de trente ans (1664), ne dura guère. En 1722, elle était en pleine ruine.

L'histoire la plus curieuse est celle de l'industrie de la dentelle. Cette industrie était développée à Bourges, à Issoudun, à Aurillac et à Alençon. Colbert donna un privilége exclusif aux entrepreneurs de point de France. Les femmes qui faisaient auparavant des dentelles de divers genres, se trouvèrent privées d'ouvrage, ou obligées de faire un nouvel apprentissage. Partout il y eut résistance; c'est à Alençon que l'opposition fut la plus violente. Depuis longtemps on faisait de la dentelle dans la ville et dans les environs; plus de huit mille personnes vivaient de cette industrie. « Les petites bergerottes des champs y travaillent » même, » dit l'intendant (3). Il y avait des cols d'Alençon qui se vendaient jusqu'à deux mille livres. Lorsqu'on voulut organiser la manufacture de point de France, et empêcher toute autre fabrication, les femmes s'ameutèrent au nombre de plus de mille. Les ouvrières demandaient la seule liberté de travailler

(1) Correspond. admin., III, 807. — (2) *Ibid.*, III, 809.

(3) Correspondance administrative sous Louis XIV, III, 748.

comme par le passé, prenant l'engagement de n'imiter aucun des modèles de la manufacture (1).

Colbert n'accepta pas cet accommodement; il chargea le gouverneur de la province et le gouverneur de la ville de rétablir l'ordre. A la fin de 1665, la directrice de la manufacture était obligée d'écrire : « De » huit mille ouvrières que l'on comptait y avoir, » nous n'en avons que sept cents, dont je ne saurais » compter que sur deux cent cinquante, qu'on puisse » juger, qu'en leur montrant jusqu'à Pasques, pourront » parvenir à la perfection de Venise (2). »

Voilà comment les gouvernements protégent les industries, quand ils s'en mêlent. C'est la caresse de l'âne tuant son maître. Et quel gouvernement aura la prétention de trouver des ministres plus intelligents et plus honnêtes que Colbert?

Mais les gouvernements, dira-t-on, sont plus habiles aujourd'hui, ils sont au niveau de la science, se laissent inspirer par elle, et ne font plus de pareilles erreurs.

Si les gouvernements de l'an 2000 ne font pas les mêmes fautes que Colbert, ils en commettront d'autres non moins graves; probablement plus graves encore, car les questions de l'avenir sont bien autrement difficiles que de régler la fabrication de la dentelle.

S'il y eut jamais un ministre qui crut être dans la bonne voie, ce fut Colbert. Il consultait les parties intéressées, et avait l'assentiment de la classe ouvrière

(1) Correspondance administrative sous Louis XIV, III, 746 et suiv.

(2) Lettre du 30 novembre 1665.

dans l'accomplissement de ses réformes; il avait celui de presque tous les hommes versés dans ces matières, et les artisans eux-mêmes reconnaissaient alors, en principe, la nécessité des règlements. Il arrivera la même chose à tous les gouvernements directeurs de la société; ils auront presque toujours l'appui des intéressés et des savauts, daus leurs règlements; et dès lors, ils marcheront à pleines voiles, en traitant de fous ou de criminels ceux qui les critiqueront. C'est qu'ils n'auront pas réfléchi que le progrès ici-bas ne se fait que par les hommes qui n'ont pas le sens commun, puisque tout progrès est d'abord une dérogation à ce qui existe et à ce qui est généralement accepté.

Le seconde partie du plan de Colbert consistait à protéger les fabriques contre la concurrence étrangère.

« La protection douanière apparut dès que la royauté » eut de vastes domaines. On en voit les premières » traces sous Philippe-le-Bel. Elle commença à se » montrer plus manifestement, quand la France fut » plus unie sous Louis XI, et surtout sous François Ier. » Henri IV ne fait que continuer ce système, dont » Colbert sera le législateur et dont il portera la res- » ponsabilité dans l'histoire (1).

Il est clair qu'une industrie réglementée comme celle que nous venons de passer en revue, ne pouvait soutenir la coucurreuce contre celle des pays libres comme l'Angleterre, la Hollande et la Suède.

(1) M. Levasseur, II, 149.

Les tarifs de 1632 étaient fort élevés. Sous la minorité de Louis XIV, ils avaient été doublés et quintuplés. Le 18 avril 1667, une déclaration royale augmenta de nouveau considérablement les droits d'entrée d'un grand nombre de marchandises étrangères, telles que draperies, bonneteries, tapisseries, dentelles, glaces, ferblanc. La plupart des taxes se trouvèrent presque triplées.

Les étrangers répondirent par une élévation de tarifs sur nos produits. Le grand pensionnaire de Hollande augmenta les droits sur les vins, eaux-de-vie et autres produits français (1). Les Anglais prirent une semblable mesure. Les négociants français et les cultivateurs se plaignirent à leur tour, du tort fait au commerce, et l'animosité croissante des deux nations fut une des causes de la guerre de 1672.

Colbert, pour trouver des débouchés à l'industrie française, encouragea la marine. A l'avènement de Louis XIV, le commerce maritime était dans le plus déplorable état. « Les Anglais, les Hollandais, les » Suédois, se sont tellement emparés du commerce, » qu'il n'y a pas un négociant français qui ait des » navires un peu considérables (2). »

Colbert voulut faire, pour le commerce, ce qu'il avait fait pour l'industrie : le relever par des monopoles. Il forma de nouvelles compagnies, pour remplacer les anciennes, créées par Richelieu, et qui n'avaient

(1) M. Pierre Clément, *Histoire de Colbert*, p. 336.

(2) *Mém. de* 1659, Forbonnais, I, 282.

pas réussi. Les deux plus importantes furent celle des Indes-Orientales et celle des Indes-Occidentales. On ne marchanda pas les faveurs; le roi donna quatre millions à la première, et fournit le dixième du capital de la seconde; on força les seigneurs et les magistrats à prendre des actions. On donna à ces compagnies le monopole du commerce maritime, des primes à l'importation et à l'exportation, enfin plusieurs immunités de douane.

Tout fut inutile. La Compagnie des Indes-Occidentales ne put jamais compléter son capital, et dès 1672, elle entra en liquidation. Dans l'espace de dix ans, elle avait perdu 3,523,000 livres.

La Compagnie des Indes-Orientales eut à peu près le même sort; elle ne fit que languir. Cependant, en 1675, on distribua un dividende de 10 p. °/₀ pour engager les actionnaires à continuer leurs versements, dividende factice prélevé sur le capital. Manière de procéder que certains pipeurs d'actionnaires de nos jours ont imité du grand roi. La Compagnie se traîna jusqu'en 1718 et liquida en laissant 10 millions de dettes. Dès 1671, Colbert écrivait au Havre à l'intendant Berryer : « Il faut avoir beaucoup de force » pour résister au malheur de cette Compagnie. »

En effet, il devait être bien étonné que lui, un homme de génie, doué de toute l'activité, de toute la persistance et de toute l'intelligence qui font les grands hommes, aidé de la toute-puissance du plus grand roi des temps modernes, ne pût imiter les Hol-

landais, ces marchands de harengs qui, en 1606, avaient donné 75 p. % aux actionnaires de leur Compagnie des Indes-Orientales, et qui, en 1675, donnaient 40 %.

Colbert dut sans doute accuser les Français d'incapacité et de peu de dévoûment à leur pays. Ce fut la seule bonne raison qu'il eut à se donner pour expliquer ce fait inexplicable. Il ne put jamais se douter qu'il avait oublié d'emprunter aux Hollandais une chose qui cependant ne coûte rien, savoir la liberté qui seule allume l'âme humaine, la distingue de l'âme des bêtes, et lui donne l'activité et l'intelligence nécessaires pour surmonter tous les obstacles.

A la mort de Colbert, la plupart de ses manufactures disparurent. Mais on continua à diriger l'industrie, et comme il y avait toujours quelque chose à faire pour la perfectionner et atteindre les fraudes, on entassa règlements sur règlements. En outre du motif de l'intérêt public, l'homme, et le fonctionnaire est un homme, trouve un plaisir infini à commander à son semblable. Tous les intendants firent des règlements pour leurs provinces. Plus les années s'écoulaient, plus le progrès et la mode laissaient les règlements en arrière et plus ils devenaient insupportables.

On connaît la fin du grand règne. La révocation de l'édit de Nantes, la guerre de 1689 contre l'Europe, et le boulet du despotisme que chaque Français traînait aux pieds, produisirent la misère que chacun sait. Les intendants, dans leurs rapports sur chaque province, ont dit ce que devint la France; à Lille, en

Picardie, à Alençon, à Sédan, à Mézières, à Reims, à Lyon, en Provence, en Languedoc, en Bretagne, dans le Maine, dans le Perche, en Touraine, dans le Limousin, dans l'Angoumois; enfin, dans toute la France, on eut à déplorer la misère et la décadence.

Mais les rapports des intendants sur ce triste état, n'empêchèrent pas de faire la guerre de la succession d'Espagne, et les impôts allèrent sans cesse en augmentant avec la dépense. De 116 millions en 1700, le budget atteignit 258 millions en 1707 ; et sous le ministère Desmarets, il fut en moyenne de 273 millions. Il ne faut pas oublier que les provinces payaient leur administration par des budgets particuliers.

Voïci dans quelle situation, Louis XIV mourant, laissa les finances : « 86 millions de rentes dont le » remboursement aurait coûté plus de 2 milliards; » 542 millions en charges et offices divers vendus » pour avoir le droit de prélever des droits sur les » marchandises; 596 millions en billets divers; 137 millions dépensés sur les revenus futurs, et 185 millions » de dettes diverses. En total, une dette de plus de » 3 milliards 460 millions, et pour la payer, 800,000 » livres en argent comptant (1). »

Il ne faut pas oublier que ce total vaudrait aujourd'hui au moins sept milliards.

Mais les dettes ne sont rien, en comparaison de la misère qui couvrit la France dans la dernière moitié du règne de Louis XIV. Nous en emprunterons les

(1) M. Levasseur, *Recherches sur le système de Law*, ch. I.

preuves à Vauban, à Boisguilbert et à Fénelon. Ce ne sont pas là des esprits avariés par les fausses idées modernes ni des ennemis de l'autorité royale.

Vauban commence ainsi son *Traité de la Dîme royale*, publié en 1707, mais dont la préface et le gros de l'ouvrage étaient, suivant Vauban lui-même, en grande partie terminés dès 1698 :

« La vie errante que je mène depuis quarante ans » et plus, m'ayant donné occasion de voir et de vi- » siter plusieurs fois, et de plusieurs façons, la plus » grande partie des provinces de ce royaume, tantôt » seul avec mes domestiques et tantôt en compagnie de » quelques ingénieurs, j'ai souvent eu occasion de » donner carrière à mes réflexions, et de remarquer le » bon et le mauvais des pays, d'en examiner l'état et » la situation, et celui des peuples dont la pauvreté » ayant souvent excité ma compassion, m'a donné lieu » d'en rechercher la cause. Ce qu'ayant fait avec » beaucoup de soin, j'ai trouvé qu'elle répondait par- » faitement à ce qu'en a écrit l'auteur (1) du *Détail* » *de la France* (2). »

« Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis » plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien » remarqué que, dans ces derniers temps, près de la » dixième partie du peuple est réduite à la mendicité » et mendie effectivement ; que des neuf autres par- » ties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire

(1) Boisguilbert. — (2) *Dîme royale*, préface. Œuvres de Vauban, édit. Guillaumin, 1851, p. 33.

» l'aumône à celle-là, car eux-mêmes sont réduits, à » très-peu de chose près, à cette malheureuse condi» tion; que des quatre autres parties qui restent, trois » sont fort malaisées, et embarrassées de dettes et » de procès, et que dans la dixième, où je mets tous » les gens d'épée, de robe, toute la noblesse haute, » la noblesse distinguée et les gens en charges mili» taires, les bons marchands, les bourgeois rentés et les » plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent » mille familles; et je ne croirais pas mentir, en di» sant qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, » qu'on puisse dire être fort à leur aise (1). »

Boisguilbert, lieutenant-général au baillage de Rouen, est un digne prédécesseur de Quesnay, de Turgot et de Say. Il a publié : 1° le *Détail de la France* sous le présent règne (1697); 2° *Supplément au Détail de la France* (1697); 3° *Factum de la France ou moyens très-faciles de rétablir les finances de l'Etat* (1707); 4° *Traité du commerce des grains*; 5° *Cause de la rareté de l'argent*; 6° *Dissertations sur la nature des richesses* (2).

Ces divers ouvrages sont une protestation contre le régime du gouvernement de Louis XIV, protestation qui a été reconnue vraie par tous les économistes modernes. On y voit la détestable économie politique dont les théories prévalaient aux applaudissements de tous ceux qui passaient pour savants, et de tous ceux qui suivaient le sens commun de l'époque; on y voit

(1) *Ibid.*, p. 36. — (2) Edit. Guillaumin, 1851.

les détestables impôts qui rongeaient la France, et la détestable manière de les percevoir.

Le *Détail de la France* obtint peu de succès auprès des gouvernants. Ils répondirent par cette défaite : qu'on ne pouvait accepter ces réformes qu'après la conclusion de la paix. Le moment de faire des réformes ne vint pas plus pour le gouvernement de Louis XIV, qu'il ne vient pour tous les gouvernements qui ont figuré sur le théâtre du monde, à moins qu'ils ne soient issus d'une révolution et que les réformes ne soient une condition même de leur installation.

Il faudrait citer tout le *Supplément* de Boisguilbert (1); en voici quelques phrases : « Faut-il attendre » la paix pour faire labourer les terres dans toutes les » provinces, où la plupart demeurent en friche par le » bas prix des blés qui n'en peut supporter les frais?... » Faut-il attendre la paix, pour faire payer les pro- » priétaires de fonds par ceux qui les font valoir, » desquels nul maître ne recevant rien, où il ne se fait » nul achat dans les boutiques, où ne satisfaisant pas » aux dettes précédentes, les marchands sont obligés » de faire banqueroute?

» Faut-il attendre la paix pour faire cesser d'arra- » cher les vignes, comme on le fait tous les jours, » pendant que les trois quarts des peuples ne boivent » que de l'eau, à cause des impôts effrayants sur les » liqueurs, qui excèdent de quatre à cinq fois le prix » de la marchandise?

(1) Edit. Guillaumin, p. 242.

» Faut-il attendre la paix pour ordonner que les
» tailles seront justement réparties dans le royaume,
» et que l'on ne mettra pas de grandes recettes à rien
» ou à peu de chose, pendant qu'un misérable qui
» n'a que ses bras pour vivre, lui et toute sa famille,
» voit, après la vente de ses chétifs meubles ou des
» instruments dont il gagne sa vie, enlever les portes
» et les sommiers de sa maison, pour satisfaire au
» surplus d'un impôt excédant quatre fois ses forces?

» Faut-il attendre la paix pour sauver la vie à deux
» ou trois cent mille créatures qui périssent, au moins,
» tous les ans, de misère, surtout dans l'enfance, n'y
» en ayant pas la moitié qui puisse parvenir à l'âge
» de gagner leur vie, parce que les mères manquent
» de lait, par faute de nourriture et par excès de tra-
» vail? »

Il faut avouer que les nations ont la vie dure; il est bien étonnant qu'il y ait encore des hommes sur la terre, depuis le temps qu'il existe des gouvernements qui se chargent de diriger les nations dans la voie du progrès.

Boisguilbert commence le *Factum de la France*, en reconnaissant que son mémoire, le *Détail de la France*, » n'eut aucune réussite, on n'y fit pas même la » moindre attention..... » « La raison en était qu'il y » avait encore de l'huile dans la lampe..... Mais au- » jourd'hui (1707) que tout a pris fin faute de matière, » on doit espérer un meilleur succès (1). » Boisguil-

(1) Edit. Guillaumin, p. 248.

bert disait des vérités si simples, si évidentes, qu'il devait, en effet, s'étonner de ne pas voir ces vérités convaincre tout-à-coup le chef de l'Etat et tous ses ministres.

Après avoir montré toutes les entraves que la perception des impôts mettait au commerce, tous les ennuis et les pertes de temps que le moindre marché entraînait (pour vendre un muid de blé, il fallait payer 17 droits à 7 ou 8 bureaux), Boisguilbert ajoute (1), parlant au nom des Français : « Sire, quoique vous ne » vouliez qu'être payé et recevoir le plus d'argent qu'il » est possible, la manière dont vous en usez semble » être inventée pour nous ruiner et vous aussi ; car » comme toute richesse et la vôtre ne peuvent pro- » venir que de la vente des biens qui croîtront sur » votre terre, ce que vous faites fait tout périr ; mais » que Votre Majesté compte ce qui lui en revient et » nous le lui doublerons, pourvu qu'elle nous laisse » la liberté de vendre et de consommer ce que bon » nous semblera. Ce qui nous sera bien facile, puisque » nous ferons trois fois plus de débit de cette sorte » que de l'autre. »

Il est temps d'ajouter un dernier trait à ce tableau. Voici une lettre que Fénélon écrivait en 1695 à Louis XIV (2) : « Depuis trente ans, vos ministres ont » renversé toutes les maximes de l'Etat. On n'a plus » parlé de l'Etat ni des règles de la justice, on n'a parlé

(1) *Détail de la France*, ch. VII. — (2) Annales des Académiciens de l'Académie française.

» que du roi et de son bon plaisir. On a poussé vos » revenus et vos dépenses à l'infini. On vous a élevé » jusqu'au ciel pour avoir, disait-on, effacé la gran- » deur de tous vos prédécesseurs, c'est-à-dire pour » avoir appauvri la France entière, afin d'introduire » à la cour un luxe monstrueux et incurable. On a » rendu votre nom odieux et toute la nation française » insupportable à nos voisins. »

Il paraît que c'était moins beau de près que de loin.

« En voilà assez, Sire, pour reconnaître que, vous » avez passé votre vie entière hors du chemin de la » vérité et de la justice. Tant de troubles affreux qui » ont désolé l'Europe depuis plus de vingt ans; » tant de sang répandu, tant de scandales commis, » tant de provinces saccagées, tant de villes et vil- » lages mis en cendres, tant d'exactions endurées » par la France, voilà ce que vous appelez votre » gloire. Cependant vos peuples meurent de faim. La » culture des terres est presque abandonnée, les villes » et les campagnes se dépeuplent; tous les métiers » languissent et ne nourrissent plus leurs ouvriers, » tout commerce est anéanti. Vous avez détruit la » moitié des forces réelles de votre Etat, pour faire et » pour défendre de vaines conquêtes au dehors. *Au » lieu de tirer de l'argent de ce pauvre peuple, il fau- » drait lui faire l'aumône et le nourrir; la France en- » tière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans » provisions*. Les magistrats sont avilis et épuisés; la » noblesse dont tout le bien est en décret, ne vit que

» de lettres d'Etat. Vous êtes importuné de la foule
» de gens qui demandent et qui murmurent. C'est
» vous-même, Sire, qui vous êtes attiré tous ces em-
» barras; car tout le royaume ayant été ruiné, vous
» avez tout entre vos mains et personne ne peut plus
» vivre que de vos dons. Voilà ce grand royaume
» qu'on vous dépeint comme un Etat si florissant. »

Dieu nous préserve des grands rois!!!

Mais quand on choque l'opinion traditionnelle, on a toujours tort; et malgré Vauban, Boisguilbert et Fénélon, il faut s'y résigner, la mode d'admirer Louis XIV ne passera que le jour où toutes les nations reconnaîtront, avec l'Angleterre, que l'autorité dirigeante fondée sur la force, est la plus grande calamité qui puisse atteindre une nation.

Il y a cent et quelques années que Vico a montré que les héros sont des produits de l'imagination des peuples enfants, qui ne peuvent comprendre qu'un grand homme soit produit par son temps et ne le produit pas. Mais suivre Vico, c'eût été entrer dans une voie dangereuse. En détruisant la fausse admiration du passé, on détruit le fondement du principe d'autorité de la coutume et le principal argument pour réprimer les tentatives orgueilleuses du présent.

La tradition en est venue jusqu'à nous : ce sont les rois et les empereurs qui sont les bergers des peuples, et sans les bergers les pauvres moutons ne sauraient trouver d'herbe.

On a organisé l'Université tout exprès pour ensei-

gner cette sage doctrine, au moyen de laquelle le besoin d'un pouvoir directeur se fait généralement sentir. Si bien que cent ans après Vico, on enseigne encore l'histoire comme l'enseignait Rollin, et les savants, comme les ignorants, sont encore parfaitement convaincus que les grands rois font les grands peuples.

Si l'habitude de notre fausse éducation; si, plus tard, notre intérêt politique; si l'effroi de froisser le sens commun; si le bon ton classique, car nous sommes toujours classiques; si notre sentiment, enfin, n'inclinait pas notre croyance, il serait cependant bien facile de nous convaincre qu'un capitaine de gendarmerie s'occupant, de 1638 à 1715, uniquement à maintenir l'ordre, la paix et la liberté de chacun dans la société, eût obtenu à l'intérieur des résultats de neaucoup supérieurs à ceux de Louis XIV avec tout son budget et toute sa puissance. C'est ce que nous allons achever de montrer, en passant en revue son influence sur les grands hommes, qui sont les rayons de sa gloire.

L'influeuce littéraire de Louis XIV est aussi nulle que son influence industrielle a été désastreuse.

Louis XIV est né en 1638, et n'a commencé à régner par lui-même qu'en 1661.

Or en 1661 :

Arnaud, né en 1612, avait 49 ans;

Corneille, né en 1606, avait 55 ans et son génie était éteint depuis *Rodogune*, en 1646;

Pascal, né en 1623, avait 38 ans, et est mort en 1662;

La Fontaine, né en 1621, avait 40 ans;

Mme de Sévigné, née en 1626, avait 35 ans;

Molière, né en 1622, avait 39 ans, et avait représenté un grand nombre de ses pièces, entre autres les *Précieuses ridicules;*

Bossuet, né en 1627, avait 34 ans;

Boileau, né en 1636, avait 25 ans;

Poussin, né en 1594, avait 65 ans;

Lesueur, né en 1611, était mort depuis 1655;

Condé, né en 1621, avait 40 ans, et avait depuis longtemps gagné les batailles de Rocroy (1643), de Fribourg (1644), de Nordlinguen (1645) et de Sens (1648);

Turenne, né en 1611, avait 48 ans, et avait, par ses victoires, contribué au traité de Westphalie (1648), battu Condé et la Fronde, et reçu le bâton de maréchal, en 1660.

Tous ces grands hommes étaient donc déjà formés en 1661, et la plupart arrivés à la maturité ou au déclin de leur talent.

Catinat né en 1637, Vauban né en 1633, Racine né en 1639, véritablement contemporains de Louis XIV, ont pu seuls recevoir les encouragements de son génie.

Or, Racine mourut du chagrin de la disgrâce du roi, pour avoir, en présence des calamités publiques, remis à Mme de Maintenon un Mémoire sur la réforme des finances.

Le *Traité de la Dîme royale*, de Vauban, fut condamné au pilori, par un arrêté du conseil privé de Louis XIV (14 février 1707), comme renfermant des choses contraires à l'ordre et à l'usage du royaume.

Louis XIV lui décernait un plus beau titre que celui de maréchal de France, en l'appelant : « Un insensé » pour l'amour du public. » Vauban mourait six semaines après cet arrêté.

Catinat fut obligé de servir sous les ordres de Villeroi, et écrivait à ses amis : « Je me mettrai jusqu'au » cou, pour l'aider. » Mme de Maintenon le fit mettre de côté : « Il ne servira plus, disait-elle ; le roi n'aime » pas à confier le bien de ses affaires à ceux qui n'ai- » ment pas Dieu. » En effet, Catinat n'approuvait ni la révocation de l'édit de Nantes, ni le culte pour Louis XIV. Il était évident qu'il était athée.

Voilà ce que Louis XIV a fait des grands hommes qu'il n'a pas été obligé de subir comme ceux qui étaient nés avant lui. Voilà comment, par son génie, il a influencé le mouvement littéraire, artistique et militaire, qui l'a fait un grand roi.

Louis XIV, dit-on, a eu le mérite de choisir et de récompenser les hommes de génie qui se trouvaient sous son règne.

Le génie s'impose par sa puissance, et tout puissants qu'ils fussent, Auguste et Louis XIV furent obligés, en débutant, de s'entourer de Virgile, d'Horace, de Molière, de Boileau, de Condé, de Turenne, que l'opinion publique, seul juge compétent, avait, à juste titre, proclamés grands hommes, et présentés au monde. Ces hommes de génie daignèrent faire grand, Louis XIV; mais Louis XIV n'est pour rien dans leur grandeur.

Il suffit à un roi d'un peu de bon sens et de gloriole, pour s'entourer des grands hommes que proclame l'opinion publique, surtout quand ils ne s'occupent pas de politique. Si ce compliment est fait à Louis XIV, par comparaison avec les chefs d'Etat qui n'ont pas eu cette intelligence dans le passé, c'est lui faire un mince compliment, et faire une satire bien amère de la royauté.

Lorsque Louis XIV, arrivé au faîte de la puissance, et dans toute la maturité de son jugement, crut pouvoir choisir par lui-même, il choisit Villeroi pour général en chef, et Chamillard pour contrôleur général des finances et ministre de la guerre. On ne peut accuser l'opinion publique de lui avoir désigné ceux-là.

Parmi les contemporains, cependant quelques-uns, et entre autres Saint-Simon, avaient vu l'homme que cachait le manteau royal : « Sa première entrée dans » le monde fut heureuse en esprits distingués de toute » espèce; ses ministres, au dedans et au dehors, étaient » alors les plus forts de l'Europe; ses généraux les » plus grands, leurs seconds les meilleurs. Les mouve- » ments dont l'Etat avait été si furieusement agité, » au dedans et au dehors, depuis la mort de Louis XIII, » avaient formé une quantité d'hommes qui compo- » saient une cour d'habiles et illustres personnages (1). »

La coïncidence de ces grands hommes avec son règne fit tourner la tête à Louis XIV; il crut les

(1) *Mémoires*, t. XIII, p. 2.

avoir créés. « Ce ne sont pas les bons conseils ni les » bons conseillers qui donnent la prudence au prince, » c'est la prudence du prince qui seule forme les » bons ministres et produit tous les bons conseils qui » lui sont donnés (1). Les fautes que j'ai faites et qui » m'ont donné des peines infinies, ont été par com- » plaisance, et pour me laisser aller trop nonchalam- » ment aux avis des autres (2). »

Une véritable adoration de lui-même commença, et l'on revit, dans les temps modernes, la maladie mentale, que l'on peut appeler la folie césarienne.

« Si le roi n'avait eu peur du diable, dit Saint- » Simon, il se serait fait adorer. » Beaucoup de ceux qui l'entouraient, étaient prêts à le faire. Le duc de Richelieu écrivait (3) : « Je prie le roi à genoux qu'il » me permette de lui aller faire quelquefois ma cour, » car j'aime autant mourir que d'être deux mois sans » le voir. »

Le maréchal de La Feuillade, connu par sa bravoure dans dix campagnes, fit ériger à ses frais, en 1686, sur la place des Victoires à Paris, une magnifique statue de Louis XIV debout, couronné par la Victoire, et tenant à ses pieds quatre esclaves enchaînés qui représentaient autant de nations vaincues. Il se passa trois années avant qu'averti, par les scrupules de

(1) *Instructions pour le Dauphin*, rédigées par Louis XIV. Œuvres de Louis XIV, 6 vol. in-8°, 1806.

(2) *Réflexions sur le métier de roi*, ibid.

(3) Dans les lettres de Mme de Maintenon.

quelques âmes pieuses, Louis XIV eût fait éteindre les feux qui brûlaient devant sa statue, et rendre à la famille La Feuillade la somme qui avait servi à fonder ce luminaire idolâtre (1). On peut lire le récit de cette apothéose dans Saint-Simon. On n'avait rien vu de semblable depuis les empereurs romains.

Ce ne sont pas seulement les courtisans qui essaient de pratiquer la fable du *Corbeau et du Renard;* ce ne sont pas seulement les hommes d'Etat, comme Louvois et Colbert, les maréchaux, comme La Feuillade et Luxembourg, qui demandent la permission d'adorer à deux genoux; c'est l'Académie patronée et pensionnée, d'où sortirent les louanges du grand roi, comme d'un concert unanime. Pélisson l'appelle « un miracle » visible. » Boileau chante le passage du Rhin, et l'on a soin de nous faire apprendre au collége son épitre par cœur, pour nous démontrer que Boileau fut un grand poète et Louis XIV un grand roi. Bossuet, dans l'oraison funèbre de Condé, s'écrie : « Laissons ce » passage du Rhin, le prodige de notre siècle et de la » vie de Louis-le-Grand. »

Napoléon, dans ses *Mémoires*, n'est pas tout-à-fait de cet avis : « Le passage du Rhin est une opération » militaire de quatrième ordre, puisque, dans cet en- » droit, le fleuve est guéable, et qu'il n'était d'ailleurs » défendu que par une poignée d'hommes. »

Voltaire est un de ceux qui ont le plus contribué à faire croire que les rayons du XVIIe siècle sont des

(1) Lemonley, *Essai sur le gouvernement de Louis XIV*, p. 122.

rayons de Louis XIV. « Il a traité un roi qui avait » fondé des académies, comme les moines traitaient » jadis les princes qui dotaient les églises (1). » Mais Voltaire a fait aussi un panégyrique de Louis XV, et un jour, en s'adressant à ce roi, il osa l'appeler Trajan.

Ce fut la religion elle-même qui ordonna l'adoration. Bossuet fonda le droit divin de la monarchie, sur les maximes de l'Ecriture sainte : « O rois, vous êtes des » dieux; » s'écrie le grand évêque, dans le même temps où Lebrun remplissait Versailles de l'apothéose de Louis XIV. Le *Cinquième avertissement aux protestants* écrit contre Jurieu, qui avait fait l'apologie de la révolution d'Angleterre, est consacré tout entier à cette déification des rois sur la terre.

Après le concert des grands personnages, des savants et des représentants de la religion, en l'honneur du dieu-roi, vient celui du peuple. Les hommes, comme les enfants, adorent tout ce qu'ils ne comprennent pas et ce qui leur paraît au-dessus d'eux. Cette adoration, par la masse humaine, est ce qui achève de décider le héros à s'adorer lui-même.

Il est naturel à l'homme qui se voit sur les hauteurs, de sentir sa tête tourner; mais l'homme à qui le hasard a donné un pouvoir suprême, n'oserait jamais aller jusqu'à l'adoration de lui-même, s'il n'entendait dans son cœur l'écho de l'adoration publique. Qui pourrait résister à se croire demi-dieu, quand tout

(1) Lemontey, *Monarchie de Louis XIV*, p. 171.

le monde le croit? La croyance de la plupart des hommes n'est que l'écho de l'opinion publique.

Louis XIV, qui se sentait devenir dieu, régla lui-même toutes les cérémonies du culte qu'on devait lui rendre : « Ceux-là s'abusent lourdement qui s'imagi-» nent que ce ne soient là (il parle de l'étiquette) » que des affaires de cérémonies. Les peuples sur qui » nous régnons, ne pouvant pas pénétrer le fond des » choses, règlent d'ordinaire leurs jugements sur ce » qu'ils voient au dehors. Comme il est important au » public de n'être gouverné que par un seul, il lui » est important aussi que celui qui fait cette fonction, » soit élevé de telle sorte au-dessus des autres, qu'il » n'y ait personne qu'il puisse ni confondre, ni com-» parer avec lui, et l'on ne peut, sans faire tort à » tout le corps de l'Etat, ôter à son chef les moindres » marques de supériorité qui le distinguent des autres » membres (1). »

Comme la raison humaine se fait accroire de singulières choses, quand elle n'est pas équilibrée par la critique du voisin.

L'étiquette devint la vraie constitution de l'Etat. On peut lire, dans Saint-Simon, des détails tristes et curieux à ce sujet, et l'on verra surtout combien ce procédé est utile pour abaisser les caractères et les intelligences, en condamnant les esprits les mieux trempés à faire, de vaines puérilités, la grande occupation de leur existence.

(1) *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 66.

Une fois au-dessus des hommes, Louis XIV se crut naturellement au-dessus de la morale humaine. Morale vient de mœurs, qui signifie relations des hommes entre eux. La seule morale d'un chef absolu, c'est la relation du maître à l'esclave. « La volonté de Dieu » est que quiconque est né sujet, obéisse sans discer- » nement. Il est sans doute de certaines fonctions où, » tenant pour ainsi dire la place de Dieu, nous sem- » blons être participants de sa connaissance, aussi » bien que de son autorité; comme par exemple : en » ce qui regarde le discernement des esprits, le par- » tage des emplois et la distribution des grâces (1). »

« Soyez le maître. Ecoutez, consultez votre conseil, » mais décidez. Dieu qui vous a fait roi, vous don- » nera les lumières qui vous sont nécessaires, tant que » vous aurez de bonnes intentions (2). »

Et comme les rois ont toujours de bonnes intentions, leur volonté inspirée de la grâce de Dieu est la morale. Voilà pourquoi le roi ordonnait à Créqui d'envoyer aux galères tous les hommes de la ville d'Epinal, qui s'étaient battus pour le duc de Lorraine, leur souverain. Il fallut que de Lionne lui écrivît qu'on allait publier par toute la chrétienté que jamais le Turc n'avait commis cette injustice ni cette inhumanité (3).

Louvois faisait de même, par délégation de l'inspiration du Saint-Esprit. Par caractère, l'opinion pu-

(1) *Instructions pour le Dauphin.* — (2) Art. 33 de l'*Instruction au duc d'Anjou.*—(3) M. d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. III.

blique lui importait encore moins qu'au roi. Le vol, le faux, l'assassinat, lui semblaient légitimes, dès qu'ils paraissaient servir les intérêts de son maître. En 1674, il écrivit au comte d'Estrades, qu'il ferait bien sa cour au roi, s'il pouvait enlever le plénipotentiaire de l'empereur au congrès de Cologne. Il indique la route que le baron de Lisola doit suivre et ajoute : « Même il n'y aurait pas grand inconvénient à le » tuer, parce que c'est un homme fort impertinent » dans ses discours. »

Nous avons montré comment Louis XIV fut amené à croire que tout lui appartenait dans les biens de ses sujets. L'orgueil humain est bien habile à maximer les pratiques les plus désastreuses, par une science qui paraît admirable. Mme de Maintenon demandait au roi des secours pour quelques misérables : « Un roi fait l'au- » mône en dépensant beaucoup, » répondit-il. Mot précieux et terrible, remarque J.-B. Say, qui montre comment la ruine peut être réduite en principes. Les rois ont d'autant plus de facilité à croire à cette théorie, que le sens commun est avec eux ; et Napoléon lui-même était imbu de cette fausse doctrine sur laquelle nous engageons à lire le spirituel pamphlet de Bastiat, intitulé : « *Ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas.* »

Lorsque la grêle a brisé toute les vitres d'une ville, on se dit : Bon, les vitriers vont gagner de l'argent, et cela fera aller le commerce. — Voilà ce que l'on voit. Mais ce que l'on ne voit pas, c'est que l'argent

qui ira de la poche du propriétaire des maisons chez le vitrier, n'ira pas chez le libraire ni chez le marchand de vin.

Il en est de même des dépenses d'un gouvernement. Ce qu'il dépense pour moi, je ne le dépense pas moi-même. Je ne puis donc voir en quoi le roi Louis XIV faisait l'aumône en dépensant l'argent de ses sujets. Mais le désir de faire de grandes choses, de beaux monuments, pousse invinciblement un chef de l'Etat à croire à cette fausse théorie.

Les rois ont trop d'affaires pour pouvoir se mettre au courant des progrès de la science et vérifier ce que deux ou trois hommes qui s'appellent Smith et Say, qui s'appelleront d'un autre nom dans cent ans, ont démontré. Toute maxime du sens commun est une vérité incomplète, une moitié de vérité qui, érigée en principe, conduit aux plus fatales conséquences. Or, un pouvoir directeur est toujours obligé de suivre cette science du sens commun, qui seule parvient jusqu'à lui, et le conduit à dépenser des millions pour bâtir Versailles ou le Louvre, sous prétexte d'enrichir la nation. Il crée des industries factices, il détourne le travail des lois qui dérivent de la nature des choses, et il arrive à une catastrophe d'autant plus grande, qu'il s'est plus éloigné de ces lois naturelles que la liberté seule fait suivre aux nations.

A toute médaille, il y a deux côtés. On nous accusera de n'avoir montré que le côté laid de Louis XIV; mais nous reconnaîtrons facilement qu'il faudrait être

bien abandonné du ciel, pour n'avoir, jamais dans sa vie, fait aucun bien, surtout quand on dispose de la toute-puissance. Notre tâche n'est pas de présenter l'autre côté; on le trouvera facilement dans Voltaire et nos autres historiens. Tout ce que nous prétendons, c'est que les maux infligés à la France, par le gouvernement de Louis XIV, sont de beaucoup supérieurs aux biens qu'il lui a procurés; c'est que, sans son pouvoir absolu, la France eût été beaucoup plus grande au dedans et au dehors, et n'en eût pas été moins illustrée par tous les grands hommes que l'on connait.

Les hommes sont toujours portés à penser que les erreurs du passé ne se reproduiront pas dans l'avenir, parce que des changements sont survenus dans la société. Non, sans doute, il n'existe plus en France d'aristocratie qui adore le roi, pour se faire adorer elle-même dans les provinces. La royauté de droit divin est morte, et nous ne pouvons plus avoir qu'une royauté assise sur la souveraineté du peuple.

Mais l'erreur vient par mille chemins, et bien souvent par celui par lequel on l'attendait le moins. Certes, personne ne prétendra plus posséder la nation en vertu du droit divin; mais qu'importe, s'il la possède en vertu de la souveraineté du peuple? Aucun prince ne prétendra plus que tous les biens de ses sujets lui appartiennent; mais qu'importe, s'il est juge de la meilleure manière d'administrer la richesse nationale, et s'il pense que cette meilleure manière, c'est la dépense de cette richesse par l'Etat? Les hommes,

depuis cent ans, sont trop imbus du préjugé de la science et de l'égalité, pour qu'on leur donne un despotisme qui ne soit pas fondé sur la science et sur l'égalité. Si jamais dans un danger pressant, la nation, y compris les savants, éprouvait le besoin de se réfugier dans les bras du despotisme, comme les Romains au temps d'Auguste, les savants se chargeraient eux-mêmes d'en faire la science et les lois.

La correspondance de Napoléon, sous le Consulat, est admirable; elle respire l'intérêt général, le dévoûment du chef de l'Etat à la France. Mais, en 1806 et 1808, tout est absorbé au profit du moi. Napoléon parle de l'empereur Charlemagne, son prédécesseur (1). A force de parler seul, au nom de la France, il arrive à : *L'Etat, c'est moi*, non plus par le droit divin, mais par le droit populaire; et s'il n'a dit le mot, c'est que Louis XIV l'avait dit avant lui. Dans sa correspondance avec le prince Eugène, on voit l'omnipotence devenir une véritable tyrannie. Il enjoint à son beau-fils de faire arrêter et d'envoyer en France tout individu qui se permettrait des publications en faveur du pape; de pendre le libraire qui les imprimerait; de recourir à la mitraille au moindre soulèvement; de fusiller tout porteur ou distributeur d'une cocarde adoptée comme insigne de ralliement à la cause de l'Eglise, fût-ce même un cardinal.

(1) « Considérant que lorsque Charlemagne, empereur des Français, notre auguste prédécesseur. » Décret de 1809, confisquant le pouvoir temporel du Saint-Siége.

Dans le *Moniteur* du mois de juillet 1810, il adresse ces paroles au fils de son frère Louis, enfant que l'on destinait au grand-duché de Berg : « N'oubliez ja-» mais, dans quelque position que vous placent ma » politique et l'intérêt de mon empire, *que vos premiers » devoirs sont envers moi, vos seconds envers la France.* » Tous vos autres devoirs, même ceux envers les » peuples que je pourrais vous confier, ne viennent » qu'après. »

L'étiquette que Napoléon avait installée à sa cour, pensant, comme Louis XIV, que c'était une chose de première importance pour la dignité de l'empereur, le séparait tellement, non seulement de ses sujets, mais même de ses propres chambellans, qu'aucun d'eux n'aurait osé lui adresser la parole, sans être interrogé. On lit, avec le plus grand étonnement, que Las-Cases, qui se dévoua jusqu'à le suivre à Sainte-Hélène, lui était presque complètement inconnu, quoiqu'il eût été son chambellan pendant plusieurs années. « Je n'avais » nulle idée juste de vous, je n'avais aucune connais-» sance exacte de ce qui vous concernait... Vous étiez » pour moi dans la masse. Vous étiez dans mon esprit » d'une façon tout-à-fait banale (1). »

Napoléon donnait de bonnes raisons pour la restauration de toute l'étiquette de l'ancienne cour; il en avait d'autant plus besoin, qu'empereur de nouvelle race et servi par ses anciens compagnons, il eût pu craindre qu'on ne lui « eût frappé journellement sur l'épaule (2). »

(1) *Mémorial*, conversation du 21 juin 1816. — (2) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

Mais cette étiquette avait tous les inconvénients ordinaires. « A présent que je suis hors de la question, » disait-il, que me voilà simple particulier, que je réfléchis en philosophe sur le temps où *j'avais à faire » les œuvres de la Providence*, je vois combien le hasard entrait dans les destinées de ceux que je gouvernais, combien la faveur, le crédit, pouvaient être » accidentels. L'intrigue est parfois si habile, le mérite est si gauche, que mon atmosphère, avec la » meilleure volonté du monde, devait être encore une » véritable coterie. Et pouvais-je faire mieux? D'autres » ont-ils mieux fait? Le vice est donc dans la nature » du poste, dans la force des choses (1). »

Il est impossible de mieux dire. Oui, le vice est dans la nature du poste; lorsqu'un homme s'élève au-dessus de ses semblables, il s'isole fatalement, et lorsqu'il veut diriger la société, il dirige au hasard, trompé par tous ceux qui ont intérêt à le tromper; il met la main sur un intrigant, quand il croit prendre un honnête homme. Si cette méprise arrivait à Napoléon Ier, que serait-il donc arrivé à son sixième successeur, qui n'aurait pas eu son génie ni les souvenirs de sa jeunesse pour le préserver de se croire Dieu tout-à-fait, et qui aurait eu, pour le croire, l'idée de descendre du grand homme?

Lorsqu'une chose est nouvelle et que les hommes l'ont vue naître, ils la comprennent, la mesurent et la jugent plus ou moins à sa valeur. Mais les générations

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, 8 octobre 1816.

qui reçoivent des idées et des institutions par tradition, se prosternent devant ces institutions.

L'empereur racontait lui-même une anecdote qui peint spirituellement comment les choses se passent : « Louis XV demandait à un courtisan combien il avait » d'enfants. — Quatre, Sire, répondit-il. — Le roi, » ayant eu plusieurs fois occasion de lui parler, lui » fit précisément toujours la même question : Un tel, » combien avez-vous d'enfants? Et l'autre toujours ré- » pondait : Quatre, Sire. — Enfin, le soir, au jeu, le roi » ayant demandé encore : Un tel, combien avez-vous » d'enfants? — Six, répondit-il cette fois. — Comment » diable, reprit le roi, mais il me semble que vous » m'aviez dit quatre? — Ma foi, Sire, c'est que j'ai » craint de vous ennuyer, en vous répétant toujours » la même chose (1). »

Les rois et les empereurs s'ennuient facilement. Il faut varier leurs plaisirs et leurs flatteries; les courtisans le savent, voilà pourquoi fatalement, au bout de cinq ou six règnes d'une même dynastie, on a chance d'arriver à Louis XV.

Le règne de Louis XV fut un despotisme doucereux, qui commença par ces paroles de Villeroi, au jeune prince : « Voyez, mon maître, tout ce peuple » est à vous (2). »

Tout l'arbitraire que Louis XIV avait mis dans le gouvernement, mais qu'il avait contenu par son propre despotisme, se donna libre carrière sous la Régence et

(1) *Mémoires*, 17 juin 1816. — (2) Saint-Simon.

sous le paresseux Louis XV. Chaque intendant, chaque traitant, chaque courtisan, put impunément être un despote dans le domaine de son activité. Blackstone a pu dire, avec raison : « Ce qui empêcha la France » d'aboutir au despotisme turc, ce fut le parlement. »

Lisez l'histoire d'Espagne au XVIII[e] siècle, lisez l'histoire d'Italie, lisez l'histoire d'Allemagne, la leçon est la même partout, la même décadence a suivi le pouvoir absolu. Partout l'absolutisme d'un grand homme se change en arbitraire et corruption chez ses successeurs; partout les vices de la cour deviennent les vices d'une classe puissante de la société, et partout il s'élève une théorie pour défendre et honorer ces vices. La débauche devient de bon ton, et l'on n'est pas un galant homme, si l'on n'a des maîtresses et des dettes. Au temps d'épicurisme où nous sommes, ces théories ne sont pas difficiles à trouver.

Un grand homme fonde un empire et une dynastie. Son quatrième ou cinquième successeur, que le hasard a fait un débauché ou un crétin, n'en veut pas moins diriger la société, et la dirige à la façon d'Héliogabale; les peuples sont obligés de subir ce joug, parce que ces tristes extrémités sont encore préférables aux inconvénients d'une révolution dans nos époques critiques. Il ne faut pas oublier que toute révolution, désormais, sera une révolution sociale, où les ignorants voudront résoudre, en trois jours, des problèmes que peut résoudre seule la transformation lente de la société par la liberté.

Le besoin de réformes agitait cependant les esprits sous Louis XV, même parmi les ministres et les hommes attachés au gouvernement. Il suffira de citer Choiseul, le marquis d'Argenson, Machault, le marquis de Chauvelin qui, ministre, combattait pour la liberté contre le cardinal Fleury (1). Louis XV avait raison de dire : « Ceci durera bien autant que moi. » Le despotisme tient debout par son seul aplomb, il oppose par la masse de ses fondements, dans les esprits et dans les choses, une force de résistance qui rend impuissante la volonté des meilleurs, même lorsqu'elle a pour appui l'opinion publique.

Mais bientôt le courant de réformes devint un torrent, par l'action des encyclopédistes. En même temps, des économistes, comme Adam Smith, Hume, Quesnay, Turgot, réfutèrent toutes les erreurs de la science politique suivie jusqu'alors. Enfin, Turgot montra l'âge d'or dans l'avenir, et comme prix des efforts des sociétés dans la voie de la science.

Lorsque Louis XV mourut, ce besoin de réformes fit explosion. Malesherbes et Turgot furent appelés au ministère (24 août 1774). Ici se présente un phénomène bien curieux à étudier : les réformes étaient devenues impossibles.

Lorsqu'un homme, par suite d'excès et de régime contre nature, s'est donné une maladie organique, comme la goutte ou une gastrite, il met fin à ses excès et appelle un médecin pour le guérir. Mais ce

(1) Voltaire, lettre du 8 septembre 1731.

médecin sait que, pour guérir une maladie venue en trente ans, et faisant pour ainsi dire partie de l'organisation, il faut presque autant de temps qu'elle a mis à se former. Voilà pourquoi il fut impossible à Malesherbes et à Turgot, c'est-à-dire à l'alliance de la vertu et de la science, de guérir la société malade.

L'édit du 13 septembre 1774 proclama la liberté du transport des grains à l'intérieur du royaume, et l'abolition de toutes les barrières et péages qui empêchaient le blé d'aller là où il en était besoin. Cet édit eut tout d'abord pour effet de faire renchérir les grains; car chacun, croyant que tout le blé de sa province allait s'en aller ailleurs, commença par faire une provision double de celle qui lui était nécessaire.

C'est à tort que l'on a mis ce renchérissement sur le compte d'une mauvaise récolte. La nation, accoutumée à veiller sur ses approvisionnements, comme sur un dépôt sacré, s'irrita contre un édit qui semblait la menacer de famine. Le mécontentement fut général. Le blé fut rare sur les marchés, le pain fut cher, il y eut des émeutes. La classe savante de la société, proclamant que c'était la faute de Turgot, le peuple le crut, et poussé par la misère, arrêta les voitures de grains, brûla les greniers, pilla les boutiques de boulangers, et alla, jusque sous les fenêtres du château de Versailles, effrayer le roi par ses cris.

L'édit de 1776, sur la liberté du travail, fut l'acte le plus important du ministère de Turgot. On lit, dans le préambule, ces paroles d'un esprit tout nou-

veau : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, » en rendant nécessaire la ressource du travail, a fait » du droit de travailler la propriété de tout homme, » et cette propriété est la première, la plus sacrée et » la plus imprescriptible de toutes. » L'édit abolissait les corvées, les jurandes et les maitrises. Il suffirait, désormais, pour s'établir marchand ou fabricant, de faire connaître son nom, sa demeure, et de se conformer aux ordonnances générales de police.

Les maîtres de tous les métiers virent avec terreur la destruction de leurs priviléges; les propriétaires ne furent pas moins furieux, car il avait fallu suppléer aux corvées, qui pesaient uniquement sur le paysan et le manœuvre, par une contribution proportionnelle que devaient payer, sans distinction, tous les propriétaires.

Dès lors le peuple, la cour, le clergé, les propriétaires et le Parlement furent contre Turgot, et une clameur telle s'éleva contre lui, que Louis XVI dut l'abandonner.

Quand on entre sous le régime de la réglementation, il faut tout réglementer et donner des priviléges à tous, sous peine d'une injustice criante. La nation française était donc une nation composée de privilégiés; le peuple même avait son privilége, qui était de garder, pour sa consommation exclusive, le blé récolté dans sa province. Lorsqu'une nation en est arrivée à ce point, il faut, sous peine de la plus révoltante injustice, abolir tous les priviléges à la fois; agir autre-

ment, ce serait ruiner ceux qui exceptionnellement perdraient les leurs. Or, cela est impossible, car c'est ameuter la nation tout entière contre soi, dans le même moment. Voilà ce qu'apprit Turgot, et voilà ce qui rendait une révolution fatale.

Le Parlement, personnification de tous les préjugés de l'époque, résuma, par la bouche de l'avocat-général Séguier, les murmures de la France entière et les décrets de la science du sens commun :

« Tous vos sujets, Sire, sont divisés en autant de » corps différents qu'il y a d'Etats différents dans le » royaume. Ces corps sont comme les anneaux d'une » grande chaîne, dont le premier est dans la main de » Votre Majesté, comme chef et souverain administra- » teur de tout ce qui constitue le corps de la nation. » La seule idée de détruire cette chaîne précieuse de- » vrait être effrayante. Les communautés de mar- » chands et artisans sont une portion de ce tout in- » séparable qui contribue à la police du royaume. » Elles sont devenues nécessaires, et pour nous ren- » fermer dans ce seul objet, la loi, Sire, a établi des » règlements, a érigé des corps de communautés, a » créé des jurandes, parce que *l'indépendance est un » vice dans les constitutions politiques*, parce que » l'homme est toujours tenté d'abuser de la liberté.

» Le but qu'on a proposé à Votre Majesté est d'é- » tendre et de multiplier le commerce en le délivrant » des gênes, des entraves, des prohibitions intro- » duites, dit-on, par le régime réglementaire. Nous

» osons, Sire, avancer la proposition diamétralement
» contraire... *Ce sont ces gênes, ces entraves, ces pro-*
» *hibitions, qui font la gloire, la sûreté, l'immensité*
» *du commerce de la France...* »

« Dès que l'esprit de subordination sera perdu, l'a-
» mour de l'indépendance va germer dans tous les
» cœurs. Tout ouvrier voudra travailler pour son
» compte; les maîtres actuels verront leurs boutiques
» et leurs magasins abandonnés. Le défaut d'ouvrage
» et la disette qui en sera la suite, ameutera cette
» foule de compagnons échappés des ateliers où ils
» trouvaient leurs subsistances, et la multitude que
» rien ne pourra contenir, causera les plus grands
» désordres. »

« D'ailleurs, donner à tous vos sujets indistincte-
» ment la faculté de tenir magasin et d'ouvrir bou-
» tique, c'est violer la propriété des maîtres qui com-
» posent les communautés. La maîtrise, en effet, est
» une propriété réelle qu'ils ont achetée, et dont ils
» jouissent sur la foi des règlements (1). »

Ce discours prononcé dans le lit de justice tenu pour forcer le Parlement à enregistrer l'édit de Turgot, est remarquable, en ce qu'il montre deux choses : d'abord, que les corps constitués appelés parlements,

(1) Ce discours de l'avocat du roi, Séguier, prononcé dans le lit de justice du 12 mars 1776, se trouve dans les Œuvres de Turgot, édition Guillaumin, II, p. 333, en note. Voyez aussi un discours prononcé le même jour et dans le même sens par Antoine d'Aligre, premier président du Parlement, t. XXIII du *Recueil des anciennes lois françaises*.

académies et autres, représentent en général l'état de la science avec cinquante ans de retard. Il n'y a d'exception que dans les époques de révolution, parce qu'alors ces corps sont, comme tout le reste, reconstitués de fond en comble; mais il suffit de bien peu d'années de repos pour les faire rentrer dans l'ornière.

En second lieu, que la réglementation, en créant des priviléges, crée des propriétés factices, parasites, dont la société ne peut plus se défaire. La même question s'était présentée au temps des Gracques; les Romains qui possédaient les biens du domaine public, y avaient fait des défrichements, des constructions, les avaient reçus par héritage, possédaient des droits réels que la société leur avait laissé prendre, et dans lesquels le juste et l'injuste étaient si étroitement unis, que l'on ne put les démêler et que la république en mourut.

De même en France, n'était-ce donc pas une propriété réelle que ce droit de maîtrise acheté ou reçu en héritage? La justice exigeait que l'on indemnisât tous ces intérêts, en les expropriant pour cause d'utilité publique. On voit d'ici l'impossibilité. Le pouvoir directeur, depuis trois cents ans, avait conduit la société dans une impasse. Il n'y a pas de roi, d'empereur ou de ministre qui dénoue un pareil problème. Ce n'est pas seulement au point de vue moral que les sociétés portent la peine de leurs fautes, c'est encore, et bien plus, au point de vue de leurs intérêts matériels.

Ce n'est que sous le régime de la liberté que les fautes ne s'accumulent pas; car alors, lorsqu'une faute est commise, la logique des faits montre l'erreur par les conséquences fâcheuses qui la suivent; une réaction se fait dans l'opinion publique, et la faute est réparée. Il n'est pas nécessaire aux sociétés libres d'avoir une grande science pour marcher dans la voie du progrès; l'expérience de chaque jour suffit. Mais sous un pouvoir directeur, même avec l'intelligence et le génie de Colbert, de Louis XIV ou de Napoléon, les fautes et les erreurs s'accumulent fatalement, parce que la science d'un homme ou de quelques hommes est bien petite en comparaison de l'inextricable difficulté de la science sociale.

Après le renvoi de Turgot, tout se précipita vers une révolution.

Nous avons vu deux écoles politiques au XVIIIe siècle (1), celle des encyclopédistes et celle de Rousseau. Ces deux écoles devinrent deux partis dans la Révolution française. « Il y avait deux manières d'envi- » sager la question : fallait-il anéantir toute force » dans le pouvoir, ou s'étudier à rendre la force dans » ce pouvoir bienfaisante et tutélaire (2)? »

Le premier parti se composa principalement de la bourgeoisie, qui, se sentant nombreuse, intelligente et forte, prétendit réagir contre ce gouvernement des deux derniers siècles, pouvant se résumer en deux mots : oppression de l'individu.

(1) Voir t. I, p. 235 et suiv. — (2) M. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. I, p. 442.

Le second parti se composa principalement des prolétaires, de tous ceux à qui leurs occupations ne laissent pas le temps d'approfondir les questions politiques. Les ignorants ont une tendance à voir dans le pouvoir de l'Etat pour faire le bien, la solution de toutes les difficultés politiques; quand il ne faut qu'une loi pour corriger le mal, il serait bien fâcheux de ne pas la faire. C'est toujours le lieu d'appliquer l'axiome de Bastiat : Ce que l'on voit, c'est la force donnée au pouvoir pour faire le bien; ce que l'on ne voit pas, c'est qu'on lui donne en même temps la force pour faire le mal. Ce que l'on voit, c'est un mal quelquefois corrigé; ce que l'on ne voit pas, c'est la réglementation de l'homme et la destruction de toute son énergie pour le bien.

On n'échappe pas à ce danger en remplaçant le pouvoir d'un seul par celui des majorités. Il existe aujourd'hui un dogme en politique, c'est que pour produire le progrès, il suffit d'exécuter ce qu'auront décidé une suite de majorités dans la série des générations. En vertu de ce principe, on se croit en droit de supprimer l'action des minorités. C'est la plus grande de toutes les erreurs; la majorité ne représente qu'un certain degré de la science, nécessairement mêlé de beaucoup d'erreurs. Qui redressera ces erreurs? Sera-ce la majorité? Non certes, les erreurs comme les vérités, se transmettent, à moins que des excentriques comme Descartes, Turgot ou Rousseau ne viennent les détruire et forcer les majorités à se redresser dans les générations suivantes.

Les excentriques sont le sel des nations; sans eux, les majorités patauperaient à la suite les unes des autres dans le faux, le bas et l'égoïsme du sens commun.

On a dit que le droit social et le droit individuel ne pouvaient coexister, qu'ils étaient antagonistes; ils le sont certainement, mais le bien que produit cet antagonisme est supérieur de beaucoup au mal qu'il entraîne. Sans la concurrence de la liberté individuelle, le pouvoir central, quelque bien disposé qu'il soit, fera nécessairement des fautes graves; disposant d'une grande force, il ira trop vite et entrera dans une voie mal éclairée, où la société rencontrera des fondrières.

La majorité a le droit de s'associer pour réaliser les idées qu'elle croit justes et bonnes; mais il faut que ce soit sans anticiper sur la liberté des minorités, de s'associer aussi pour réaliser les idées contraires.

De deux choses l'une : la majorité essaie de réaliser un idéal vrai ou un idéal faux. Dans le premier cas, rien ne prévaudra contre elle, et la liberté individuelle aura seulement pour résultat de redresser quelques erreurs de détail, qui, sans la critique, auraient lieu certainement. Dans le cas où elle est dans le faux, ce qui peut arriver, la libre concurrence de la liberté individuelle est encore plus nécessaire.

L'existence de deux partis, composés des partisans du droit individuel et des partisans du droit social, donne l'explication des luttes terribles qui devaient sortir des entrailles mêmes de la Révolution.

Les sentiments qui éclatent dans les cahiers du Tiers,

sont ceux-ci : Etablir l'unité politique de la nation, c'est-à-dire des trois sociétés qui composaient la nation française, n'en faire qu'une, par l'égalité devant la loi; garantir l'égalité par la liberté. Voilà, dans leur essence, les principes de 89.

Dès la vérification des pouvoirs, le Tiers se prononça pour la vérification en commun, c'est-à-dire pour l'égalité. Le vote par tête fut une demande encore plus significative de ce principe. C'était la destruction des ordres, c'est-à-dire un changement dans la constitution de la France.

Quant à la liberté comme garantie de l'égalité, les idées étaient moins nettes. Le Tiers, reparaissant sur la scène politique, après deux siècles, croyait avoir une doctrine politique bien définie; mais l'expérience montre qu'il y a loin de la théorie à la pratique, et que celle-ci force à définir une foule de mots que l'on avait cru comprendre parfaitement, et que l'on s'aperçoit contenir des sens bien différents.

Il en est ainsi du mot liberté. Ce mot signifie deux choses : 1° liberté de l'individu; 2° liberté de la nation vis-à-vis du gouvernement, c'est-à-dire souveraineté du peuple. Ce mot contient donc les deux doctrines opposées que nous avons vu se dessiner au XVIIIe siècle; elles sont tellement différentes l'une de l'autre, que si elles ne s'équilibrent, elles se détruisent réciproquement, et que la seconde aboutit au despotisme, comme la première à l'anarchie.

Les constituants étaient animés d'un vif sentiment

de liberté individuelle, ainsi que le constate la *Déclaration des droits*, de 1791 :

« Art. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi est permis, et nul ne peut être contraint de faire ce qu'elle n'ordonne pas.

» Art. 8. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires.

» Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme.

» Art. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique. Cette force est donc instituée pour l'usage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. »

Mais au milieu du conflit qui s'éleva entre le pouvoir royal et l'Assemblée constituante, le mot de liberté prit de plus en plus le sens d'indépendance de la nation vis-à-vis du pouvoir. Les attaques dont cette assemblée fut l'objet à propos de la destruction de la constitution factice de la société française, la forcèrent à appuyer surtout sur le principe de la souveraineté du peuple, pour établir son droit de réformer les abus. Le sens de liberté individuelle que la nation avait certainement aussi compris en 1789, devint en sous-ordre au lieu de rester sur le pied d'égalité comme cela doit être.

La souveraineté du peuple ne pouvait manquer, en France, de dévier dans le despotisme du peuple. L'é-

ducation politique que la royauté avait donnée à la nation, depuis deux cents ans, par sa pratique, avait innoculé ce principe que l'Etat est tout, peut tout, et que par conséquent pour que tout soit bien, il suffit que l'Etat veuille le bien. En outre, la destruction de toutes les libertés depuis deux siècles, avait rendu l'individu inapte à toutes les libertés. On le sentait bien, et si chacun avait confiance en soi, chacun voyait l'incapacité de tous les autres.

Enfin il manquait une idée aux partisans de la liberté individuelle; par réaction, ils tombèrent dans l'excès opposé à celui du régime des corporations. Dans la séance du 14 juin 1791, Chapelier ayant dénoncé à l'Assemblée constituante des coalitions qui avaient eu pour but de forcer les entrepreneurs de travaux à augmenter le prix de la journée de travail, l'Assemblée rendit un décret ainsi conçu :

« Art. 1. L'anéantissement de toute espèce de cor-
» porations de citoyens de même état et profession,
» étant une des bases fondamentales de la constitu-
» tion française, il est défendu de les rétablir de fait,
» sous quelque forme et sous quelque prétexte que ce
» soit.

» Art. 2. Les citoyens de même état ou profession,
» entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les
» ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne
» pourront se trouver ensemble, se nommer de prési-
» dents, ni de secrétaires ou syndics, tenir des re-
» gistres, prendre des arrêtés ou délibérations, former

» des règlements sur leurs prétendus intérêts com-» muns. »

C'était proscrire l'esprit d'association, et l'association est le seul moyen de salut des petits. L'individualisme, pris dans le sens de vie indépendante de chaque individu, n'est qu'à l'usage de ceux qui n'ont pas besoin de leurs semblables pour vivre, c'est-à-dire de ceux qui vivent de leurs rentes. Voilà ce que le club des Jacobins n'eut pas de peine à montrer, et cette vérité fit sa force.

L'arrivée de la Constituante à Paris, fut la fin de sa souveraineté; elle fut détrônée à son tour par le peuple de Paris. Le club des Jacobins devint bientôt le véritable pouvoir dominant dans l'Etat. Les événements de la guerre extérieure, en nécessitant l'enthousiasme populaire, vinrent encore donner plus de force à ce pouvoir extra-légal, qui prétendit tout gouverner et tout diriger. Dès lors, la Révolution, guidée par l'inspiration des ignorants, versa bientôt complètement dans la doctrine de Rousseau que Robespierre se chargea de réaliser sous la Convention.

L'Assemblée constituante, au lieu de proclamer la liberté des cultes, se crut en droit de reconstituer l'Eglise sur ses antiques bases, afin de la ramener à sa première pureté de mœurs. La constitution du clergé fut l'œuvre de jansénistes comme Camus et Grégoire, de légistes comme Treilhard, et de disciples de Rousseau comme Robespierre. Mais ces hommes auraient été impuissants, si la majorité de l'Assemblée n'avait

été plus ou moins favorable à l'omnipotence de l'Etat, et à son droit à tout régler, pourvu qu'il ait l'intention de bien faire; doctrine qui parut encore bien plus certaine, lorsque l'Etat fut devenu la nation.

« La constitution du clergé n'a été qu'une rigou-
» reuse application des maximes de l'ancienne mo-
» narchie... On peut s'en convaincre en lisant la fa-
» meuse consultation que Louis XIV demanda sur ses
» droits, touchant l'administration de l'Eglise, à Le-
» vayer de Boutigny, l'un de ses maîtres des requêtes.
» Le savant jurisconsulte distingue dans l'Eglise le
» corps politique et le corps mystique (1). Dans toute
» sa vie extérieure et sociale, elle dépend entièrement
» du prince, car elle est dans l'Etat, et l'Etat n'est
» pas en elle. Le corps mystique, qui comprend la
» doctrine, la discipline, les sacrements, semblerait
» devoir échapper à toute domination purement ter-
» restre; il n'en est rien..... Le prince ne se mêle
» pas, sans doute, de la foi, mais dès que cette foi se
» traduit en actes publics, elle tombe sous son con-
» trôle (2). »

L'ancien avocat au Parlement, Treilhard, était un partisan de cette doctrine. Les jansénistes combattaient l'omnipotence spirituelle du pape et des évêques; ils appuyèrent donc un projet qui remettait la nomina-

(1) Levayer de Boutigny, *Traité de l'autorité des rois, touchant l'administration de l'Eglise.*

(2) M. Ed de Pressensé, *L'Eglise et la Révolution française*, p. 122.

tion des évèques au choix des électeurs. Quant à Rousseau, voici ce qu'il avait écrit : « Il y a une » profession de foi purement civile, dont il appar- » tient au souverain de fixer les articles, sans pou- » voir obliger personne à les croire; il peut bannir » de l'Etat quiconque ne les croit pas; il peut le ban- » nir non comme impie, mais comme insociable, comme » incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et » d'immoler au besoin sa vie à ses devoirs; que si » quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces » dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il » soit puni de mort; il a commis le plus grand des » crimes, il a menti devant les lois. »

La disposition la plus importante de la nouvelle constitution du clergé fut la nomination des évèques par les mèmes électeurs qui choisissaient les administrateurs et les députés. C'était évidemment empiéter sur le droit qu'a l'Eglise, comme toute association de gens qui ont la même croyance, de faire leurs règlements de discipline intérieure.

Le clergé se mit aussitôt en guerre contre la Révolution qui, jusqu'alors, avait été soutenue au moins par une grande partie du clergé inférieur. Il se ligua d'une manière plus étroite avec la noblesse dissidente. C'est à partir de ce moment que les tentatives contre-révolutionnaires se multiplièrent. L'abbé Maury disait avec joie, en parlant de l'Assemblée : « *Nous aimons* » *ses décrets, il nous en faut encore trois ou quatre.* »

Le décret sur la constitution du clergé avait été

sanctionné le 26 décembre 1790. Le pape refusa de le reconnaître; les évêques de France décidèrent que toute érection d'évêché faite sans le concours du pape serait nulle, et que les métropolitains refuseraient l'institution aux évêques nommés selon les formules civiles.

L'Assemblée avait mis le pied dans une voie qui conduisait aux abîmes. Pour rompre l'opposition du clergé, elle décréta que les ecclésiastiques jureraient d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir la constitution civile du clergé. Dès lors, la guerre fut ouvertement déclarée; les évêques firent des mandements pour exciter la désobéissance aux lois; ils disaient que l'on ne pouvait s'adresser pour les sacrements aux prêtres constitutionnels, qualifiés d'intrus; que ceux qui y participaient, devenaient par leur seule présence, coupables de péchés mortels. Ces écrits produisirent l'effet attendu; des troubles religieux éclatèrent de toutes parts, entre autres dans le Calvados, dans le Gévaudan et surtout dans la Vendée.

L'Assemblée législative se rassembla le 1er octobre 1791. Elle hérita de la faute commise par la Constituante et fut obligée de porter des peines contre les prêtres qui exciteraient des troubles par leurs discours.

Le roi refusa de sanctionner cette dernière loi. Ce fut l'origine d'une division sans remède entre la royauté et l'Assemblée. Cette division engendra la journée du 20 juin 1792, dans laquelle une multitude immense, sous la conduite de Santerre, de Chabot, de Gonchon et du marquis de Saint-Hurugues, força les portes des

Tuileries et défila devant le roi en lui demandant à grands cris la sanction des décrets. Un bonnet rouge fut présenté à Louis XVI au bout d'une pique; il le mit sur sa tête, mais refusa la sanction.

La royauté était avilie; le roi n'avait plus qu'à mourir. Le peuple de Paris avait compris toute la force de ses insurrections sous prétexte de pétitions, et dans la suite, il ne manqua pas de s'en souvenir.

En avril 1792, la guerre avait commencé contre l'Autriche et une partie de l'Allemagne, excitées par les émigrés. Nos troupes subirent des revers. Dès lors, l'opposition à l'intérieur devint un danger qui poussa l'Assemblée aux mesures les plus énergiques. La Gironde, par la bouche de Vergniaud et de Brissot, demanda la déchéance du roi, puisque, par son opposition, il paralysait les forces du pays. Le 5 juillet, l'Assemblée proclama la formule solennelle : *Citoyens, la patrie est en danger*. L'effet fut immense dans Paris. Les sections réunies de nouveau le 10 août, aidées des Marseillais, marchèrent sur les Tuileries et en enfoncèrent les portes. Le roi se réfugia dans l'Assemblée. Mais les chefs de la multitude avaient la toute-puissance, et ils étaient résolus d'en user; ils vinrent demander à l'Assemblée la déchéance du roi; il fallut les satisfaire.

Le 19 août, l'armée des étrangers, partie de Coblentz, remontait la Moselle. Le 24 août, elle mit le siége devant Verdun. Verdun pris, la route de Paris était ouverte. Déjà plusieurs des ministres parlaient de se retirer sur Saumur.

Par suite d'une réaction contre les actes de l'Assemblée et contre le 10 août, les royalistes formaient en ce moment la majorité de la nation, comme le reconnaissait Danton lui-même, devant la Commune révolutionnaire : « Le 10 août a divisé la France en deux » partis, dont l'un est attaché à la royauté et l'autre » veut la république. Celui-ci, dont vous ne pouvez » vous dissimuler l'extrême minorité dans l'Etat, est » le seul sur lequel vous puissiez compter. Mon avis » est que pour déconcerter les royalistes, il faut leur » faire peur. »

La nouvelle de la prise de Verdun arriva le 1er septembre. Le tocsin sonna, et les massacres du 2 septembre commencèrent. Les prisonniers enfermés aux Carmes, à l'Abbaye, à la Conciergerie, à la Force..... furent massacrés par une compagnie de trois cents égorgeurs, soudoyés par la Commune.

Les étrangers furent repoussés par Dumouriez, et des succès nombreux suivirent nos premiers revers.

La Convention s'ouvrit le 21 septembre 1792. La scission du roi et de l'Assemblée législative avait amené la déchéance de Louis XVI. La Convention, dès la première séance, abolit la royauté et proclama la République. La mort du roi eut pour but de rendre tout retour en arrière impossible.

Cependant de nouveaux revers de nos armées nécessitèrent une levée extraordinaire de trois cent mille hommes. Ce fut le signal de l'insurrection de la Vendée, qui, déjà en 1792, avait été sur le point de se lever sous

le marquis de la Rouërie. Cette insurrection fut plus religieuse encore que royaliste. Dès lors la Convention, prise entre cette insurrection et les victoires des alliés, n'eut de ressources, pour sauver la République, que dans le régime de la Terreur inauguré par Danton, et que continuèrent Robespierre et le Comité de salut public.

Ainsi la loi sur la constitution du clergé donna des forces immenses au parti hostile à la Révolution; la sanction pénale de cette loi fut la cause de la scission du roi et des assemblées; cette scission amena la déchéance du roi, le royalisme et l'insurrection de la Vendée à l'intérieur, et sous la pression du danger de la patrie, l'abominable régime de 93 comme une conséquence logique et fatale, subie par une foule de Français, plutôt que l'invasion étrangère. La Terreur de 93, dit Macaulay, dans son étude sur Barrère, a reculé de plus de cent ans le règne de la liberté en France. « Les trois ou quatre cents ivrognes qui mas» sacrèrent les prisonniers (journées de septembre), » ont fait pour l'ancien régime et contre la liberté, » plus que toutes les armées du roi, plus que l'An» gleterre elle-même avec tous les milliards qui ont » soldé ces armées (1). » Voilà où conduit un seul faux pas dans la voie de la souveraineté.

Un fait qui frappe en lisant l'histoire de la Révolution française, c'est la croyance générale du temps qu'elle inaugurait une ère nouvelle, et l'adhésion que

(1) M. Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 89.

les générations suivantes, chez les divers peuples, ont donnée à cette idée.

Jusqu'alors, toutes les constitutions des peuples étaient nées sous l'empire de l'instinct, qui a guidé les nations vers le vrai et le bien, mais qui a dû subir les conditions factices de sociétés reposant sur la conquête d'un peuple par un autre. Ces conditions sont les invasions, les conquêtes, les aristocraties et les royautés de droit divin.

Aussi, dans tout le passé, la coutume et la prescription ont été données pour fondement au droit. Toutes les fois qu'il s'est agi de réformer un point de la coutume, les Romains du temps des Gracques, comme les Français de 89, ont regardé comme un droit ce qu'ils avaient coutume de faire ou de posséder.

La philosophie du XVIII[e] siècle prit pour mission de passer tous ces droits au crible de la raison et de rejeter ceux qui ne reposaient que sur la prescription. Bossuet lui-même avait dit : Il n'y a pas de droit contre le droit, c'est-à-dire la prescription ne prescrit jamais contre le droit naturel.

La Révolution française venant à la suite du travail des philosophes, eut pour but de remplacer l'instinct par la raison et la science, comme principes générateurs de la constitution sociale; de construire une société nouvelle en prenant pour bases des conditions tirées de l'étude de l'homme en lui-même et du monde dans lequel il vit, et non plus les conditions contre nature qui ont présidé aux sociétés sorties de la conquête.

Il est certain qu'il existe une harmonie entre l'homme et l'univers, harmonie qui est un idéal que l'homme a pour mission de découvrir. Cet idéal, c'est le droit qui résulte de la nature des choses, suivant la profonde définition de Montesquieu.

La Révolution est donc une rénovation de la science des droits et une reprise *ab ovo* de toutes les institutions; c'est la fin d'un monde social qui a parcouru les diverses périodes dont Vico a tracé la loi et le commencement d'un autre. Voilà pourquoi elle commence une ère nouvelle. On comprend l'enthousiasme qui saisit une génération à l'aspect d'une œuvre aussi grandiose.

Jusqu'alors la politique idéale était restée dans les livres des philosophes, et c'est à peine si leurs systèmes avaient eu de l'influence sur le gouvernement des Etats. Si Platon, Aristote, Cicéron et bien d'autres avaient étudié l'homme en lui-même pour connaître la forme de gouvernement qui lui convient, il ne s'était jamais trouvé aucun peuple qui eût concédé à ses philosophes le droit de faire passer leurs théories dans la pratique et de remplacer une société fondée par l'instinct, par une société fondée par la science et la raison.

Les Anglais avaient fait aussi une révolution, mais, comme le remarque Macaulay, ils n'avaient proclamé que les droits des Anglais, tandis que les Français ont proclamé les droits de l'homme.

Malheureusement si la science de l'homme, tirée de

son étude dans la voie de Socrate, avait fait de grands progrès, il n'en était pas de même de la science politique et économique. Enflammés par l'idée de construire un monde social nouveau, trompés par une fausse histoire, qui leur montrait toujours dans le passé le progrès comme l'œuvre de quelques individus, les hommes de 89 ignorèrent que le temps est la condition indispensable du progrès dans nos sociétés, où le juste et l'injuste, le vrai et le faux, sont mêlés en toutes choses avec une inextricabilité que la science d'une génération est impuissante à débrouiller.

Le danger était de ne pas voir que, dans les droits les plus injustes, comme l'esclavage par exemple, il se mêle presque toujours un droit juste, comme le prix de l'esclave, prix représentant le travail accumulé du maître lui-même.

En fait, l'homme s'approprie toutes choses, leur imprime sa force, sa fécondation, et alors il y a dans ce qu'il possède, esclave, terre, métier ou fonction sociale, quelque chose qui lui appartient et qui est sa propriété inaliénable. Mais s'il a un droit sur l'objet auquel il a communiqué sa force et sa puissance, il n'en résulte nullement qu'il ait le droit de posséder cet objet. C'est la question de l'esclavage. Il est évident que, celui qui achète 2,000 francs un esclave, a un droit en lui, mais ce droit à 2,000 francs, ne constitue pas le droit à l'appropriation de l'homme.

Nous héritons des institutions bonnes et mauvaises de nos ancêtres, pourquoi donc faire porter à une

seule génération le poids des fautes de cinquante générations? Il n'y a qu'un principe juste, en fait de réforme, c'est celui de l'indemnité pour cause d'expropriation publique de tous les droits légués par le passé. Mais cela est impossible à une génération, et était surtout impossible au temps de Turgot et de la Révolution française. Racheter d'un seul coup tous les droits de maîtrise, toutes les charges vendues depuis deux siècles, tous les priviléges féodaux et les autres, une génération ne le pouvait. « Ils veulent être libres » et ne savent pas être justes, » dit Siéyès. Une génération ne pouvant fournir le capital nécessaire à ce remboursement, on préféra faire faillite; mais en froissant ainsi des droits légitimes mélangés à des droits factices que l'on avait raison d'abolir, on prépara une violente opposition contre la Révolution, et cette opposition engendra la Terreur.

Certes, il serait injuste de rejeter la faute tout entière sur ceux qui ont fait la Révolution. La royauté leur avait légué une société arrivée dans une impasse, et une de ces terribles commotions qui renouvellent les nations était presque inévitable. Mais il faut que cette leçon serve pour l'avenir.

La méthode du progrès par l'État est fatalement entremêlée de réactions qui, souvent, emportent en arrière au-delà du point de départ du progrès que l'on avait tenté. Par la liberté seule, on reconstruit en même temps que l'on abat. Tout ce qui est remplacé disparaît de soi-même, et il ne faut pas qu'on s'y

trompe, cette méthode lente est beaucoup plus prompte que l'autre. C'est l'histoire du lièvre et de la tortue.

La Constituante, comme tous les gouvernements qui se sont succédés depuis, a commis l'erreur de croire, avec J.-J. Rousseau, que l'on pouvait donner, en un jour, une bonne constitution à un peuple, et qu'il suffisait, pour cela, de trouver un législateur. Les membres de cette Assemblée s'érigèrent donc en législateurs. Il est clair que la majorité des hommes a toujours la volonté de faire le bien, et le progrès des lumières faisait croire qu'ils en avaient aussi la puissance.

Mais la constitution d'un peuple est comme celle de l'homme ; quand elle est mauvaise, il n'y a pas de médecin qui puisse la rétablir ni en un jour ni en un an ; car il faut appeler constitution, non ces chiffons de papiers dont nous comptons dix en soixante-cinq ans, ce qui donne une moyenne de six ans et demi pour chacune, mais bien l'organisation sociale elle-même.

Charger une génération de faire la constitution d'un peuple, c'est d'abord usurper sur l'avenir et sur toutes les générations futures, et ensuite, c'est vouloir que cette constitution soit faite sous l'influence des intérêts particuliers, des réactions particulières et des erreurs particulières à cette génération.

Quand une nation n'a pas de constitution, la charte qu'elle peut inscrire en tête de ses lois, doit avoir pour seul but d'assurer l'exercice de la liberté, afin d'arriver

à cette constitution ; et les gouvernements doivent avoir une seule mission et une seule fonction : maintenir la liberté de tous les membres et de toutes les parties qui composent le corps social. Une constitution est l'œuvre du temps par la liberté. Faire régner la liberté dans le monde, comme voie et moyen du progrès, c'est là, semble-t-il, un assez beau rôle, et que tous les chefs d'Etats s'empresseront d'adopter, lorsqu'ils auront reconnu l'absurdité de leur prétention à diriger les sociétés, comme si chez eux la science infuse était héréditaire.

Le génie de de Maistre a bien compris l'inanité des constitutions écrites. « L'essence d'une loi fondamentale » est que personne n'ait le droit de l'abolir ; or com- » ment serait-elle au-dessus de tous, si quelqu'un l'a » faite (1)? » Ce qu'un homme ou une génération ont fait, l'expérience ne prouve que trop qu'un autre homme ou une autre génération peuvent le défaire.

Une constitution solide ne peut sortir que du régime de la liberté continué pendant longtemps. D'abord, parce qu'alors, chaque pas est vérifié par l'expérience de plusieurs générations avant de passer en coutume et avant d'être définitivement accepté. Une constitution repose alors sur la véritable sagesse humaine, et sur cette tradition et cette coutume que les hommes s'accordent tous à regarder comme une autorité supérieure à celle d'un homme ou d'une génération. Ensuite, parce qu'une constitution qui se produit ainsi est

(1) De Maistre, *Principe générateur des Constitutions*, chap. I

en rapport avec toutes les idées, les mœurs, l'état intellectuel d'un peuple; elle est « *écrite ès-cœurs* » des hommes. Alors elle est inébranlable, elle défie les émeutes. Il n'est plus même besoin de demander si chaque génération a le droit de la détruire, car cette idée ne peut venir à ceux dont elle satisfait en grande partie les idées et les goûts. Tout le besoin que l'on sent dans ces conditions, c'est de perfectionner ce qui existe; et alors l'idéal, le vrai idéal, celui qui n'est pas le rêve utopique d'une génération, sort de ce travail incessant à travers les siècles.

La véritable constitution anglaise est le rapport qui existe entre les institutions et l'esprit de la nation. Voilà pourquoi elle est inébranlable et pourquoi en même temps elle se modifie sans cesse et se développe vers un idéal qui, au bout de plusieurs générations, peut se trouver sans secousse, entièrement différent de ce qu'il était auparavant. Ce qui y est écrit n'a en soi que peu de valeur. Benjamin Constant démontre que les ministres ont réellement le pouvoir exécutif en Angleterre, et que la royauté y a pour seul rôle de maintenir la liberté entre les diverses parties de la nation. Or, le conseil des ministres, ce pouvoir exécutif, rouage essentiel de la constitution, n'a jamais fait partie d'aucune charte. « Cette constitution turbulente, toujours » flottante entre la prérogative et le privilége, pré- » sente une foule d'autorités pour ou contre (1). »

(1) Hume, *Histoire d'Angleterre*, Jacques Ier, année 1621.

Les lois anglaises contiennent tout, le despotisme et la liberté; mais l'esprit public n'en tire que la liberté.

Si les hommes de 89 ont fait table rase, c'est parce qu'ils se sont trouvés en présence d'une constitution despotique qui était l'œuvre des rois et non des générations précédentes. Cette constitution, au lieu d'être inscrite dans leur cœur, excitait en eux une profonde antipathie. Ils ne pouvaient continuer ce qui n'avait pas marché depuis deux cents ans, ce qui était en complet désaccord avec les idées, les mœurs et les besoins de leur temps. Faire seulement ce qu'auraient dû faire les générations pendant ce temps d'arrêt était impossible, car la raison et l'expérience de deux cents ans ne peuvent se trouver en deux ans, et la science politique était et est encore trop débile pour qu'elle puisse marcher sans avoir constamment l'expérience à ses côtés.

Les auteurs de notre Révolution se sont donc trouvés dans la nécessité de faire plus qu'il n'était possible à une génération, et par conséquent la fatalité les poussa dans une voie où les fautes étaient inévitables. Mais leur œuvre eût-elle été plus exempte de fautes qu'elle ne l'a été, qu'elle n'en aurait peut-être pas moins été momentanément détruite par des hommes qui n'étaient pas mûrs pour la pratiquer, et dont elle contrariait les habitudes et les mœurs.

Par toutes ces causes, une réaction invincible se déclara après la Terreur contre la Révolution elle-même, et ne s'arrêta que dans les bras du despotisme.

Cependant il y eut un essai de liberté sous le Directoire. Mais le Directoire ne sut pas plus que les gouvernements qui le précédèrent, qu'en politique il faut toujours céder aux réactions pour les annihiler. Les Conseils se renouvelaient partiellemement chaque année. Les élections de l'an V (mai 1797) introduisirent d'une manière légale le parti royaliste au sein de la législature. Le Conseil des Anciens et surtout le Conseil des Cinq-Cents se montrèrent hostiles au gouvernement. Ils demandèrent la liberté illimitée de la presse, qui permettait aux journalistes d'attaquer le Directoire et sa politique.

Le parti modéré, en voyant le danger de la République, se joignit au parti directorial. Lorsque l'opinion publique, par une réaction violente, se tourne vers une certaine idée, on peut être certain que cette réaction en produira une autre en sens contraire. Mais le Directoire, au lieu d'encourager cette réaction qui n'aurait fait qu'augmenter devant les excès de la réaction royaliste, employa la force armée contre les Conseils. Les troupes cantonnées autour de Paris entrèrent dans la ville, sous le commandement d'Augereau. Le coup d'Etat du 18 fructidor se fit sans résistance et sans effusion de sang, tant la réaction royaliste avait encore peu de force à cette époque.

Une soixantaine de membres des Conseils furent condamnés à la déportation à Cayenne, et parmi eux *Carnot* qui, membre du Directoire, s'était opposé à ce coup d'Etat; trente-cinq journalistes furent condamnés

à la même peine; les élections de quarante-huit députés furent cassées; les lois en faveur des prêtres et des émigrés furent rapportées. Le Directoire crut avoir ruiné le parti royaliste et relevé le parti républicain, commettant l'erreur ordinaire de prendre le silence qui suit un coup d'Etat pour une victoire définitive.

Les élections de l'an VI, faites sous cette défaite temporaire des royalistes, eurent lieu dans un sens entièrement opposé à celles de l'an V, c'est-à-dire dans un sens républicain avancé et non moins hostile au Directoire; tant il est vrai que la réaction se serait faite d'elle-même, mais d'une manière modérée, si le Directoire avait eu la sagesse de se borner à maintenir la liberté de chaque parti. Le 22 floréal, les élections de ceux que le Directoire appelait les anarchistes, furent en grande partie annulées. On vit alors dans une opposition commune et le parti royaliste et le parti républicain avancé.

Au milieu de l'anarchie gouvernementale qui suivit la lutte entre les républicains modérés du Directoire et les républicains avancés, le parti royaliste ne pouvait manquer de faire beaucoup de progrès.

Bonaparte arriva d'Egypte, et le 18 brumaire eut raison des républicains avancés. Les Conseils furent dissous, le Directoire fut renouvelé et composé de Bonaparte, de Siéyès et de Ducos.

Il était donc bien démontré que le Directoire avait eu tort de s'alarmer des élections royalistes de l'an V; qu'il s'était, comme à plaisir, placé en face du parti

républicain avancé, et qu'il mit toute la nation contre lui, en voulant diriger l'opinion pnblique, au lieu de se confier à la loi des réactions qui, sans recours à la force, modèrent toutes les sautes de vent qui semblent menacer la paix intérieure des nations.

Il n'y a que deux forces en politique : l'opinion publique se réglant elle-même quand on la laisse faire et se maintenant alors dans la modération ; et la force armée, qui ne semble pacifier les partis que pour créer des réactions violentes par la compression. Ces réactions violentes amènent bientôt une opinion presque unanime contre le pouvoir qui a employé la force ; cette opposition engendre la nécessité d'un déploiement de forces plus considérables, qui engendre une opposition plus violente, et on est entré dans un cercle, où chaque cause engendrant l'effet, on est conduit fatalement à une révolution ou au despotisme. Ce fut le despotisme qui suivit le 18 brumaire.

Il se trouva un homme doué d'un immense génie, qui pensa que s'il mettait ce génie à la place des médiocrités qui gouvernaient la France depuis plusieurs années, la société marcherait beaucoup mieux.

Nous allons donc assister à une expérience bien utile et bien intéressante : la direction d'une société par un homme de génie, par un de ces hommes comme il en parait tous les mille ans, par un de ces législateurs comme en appelaient Platon et Rousseau, en songeant à Lycurgue et à Numa. Sans doute il va conduire les Français au port de salut, dans un nouvel âge d'or, à

l'abri des révolutions, sous l'égide des lois sages enfantées par son génie si supérieur à celui du reste des mortels; sans doute il va les habituer à cette liberté que tous les gouvernements promettent de donner lorsqu'on sera sage.

Bonaparte rétablit l'ordre, la paix et la confiance dans la société. Le Directoire l'avait bien fait. Oui, le Directoire, composé d'hommes médiocres pour la plupart, avait su tirer la France de la plus triste situation et avait accompli une œuvre de génie, aussi longtemps qu'il ne s'était pas jeté dans l'arbitraire.

« La situation de la République était décourageante » au moment de l'installation du Directoire; il n'existait aucun élément d'ordre et d'administration. Au » dedans, l'anarchie et le malaise étaient partout; le » papier-monnaie, parvenu au dernier degré de ses » émissions et de son discrédit, détruisait tout commerce (on en avait émis pour 38 milliards); la famine se prolongeait, chacun refusant de vendre ses » denrées, car c'eût été les donner; les arsenaux » étaient épuisés et presque vides. Au dehors, les armées étaient sans caissons, sans chevaux, sans approvisionnements. Les soldats étaient nus et les » généraux manquaient souvent de leur solde de huit » francs numéraire par mois, supplément indispensable, quoique bien modique, de leur solde en assignats. Enfin, les troupes mécontentes et perdant » leur discipline à cause de leurs besoins, étaient de » nouveau battues et sur la défensive. Cette crise s'é-

» tait déclarée après la chute du Comité de salut » public... Les hommes chargés de remédier à une » aussi grande désorganisation, étaient la plupart or- » dinaires, mais ils se mirent à l'œuvre avec ardeur, » courage et bon sens (1). »

« Lorsque les directeurs, dit Bailleul cité par M. Mignet, » entrèrent dans le Luxembourg, il n'y avait pas un » meuble. Dans un cabinet, autour d'une petite table » boiteuse, l'un des pieds étant rongé de vétusté, ils » déposèrent sur cette table un cahier de papier à » lettre et une écritoire à calumet, qu'heureusement » ils avaient eu la précaution de prendre au Comité » de salut public. Là, assis sur quatre chaises de » paille, en face de quelques bûches mal allumées, le » tout emprunté au concierge Dupont, qui croirait » que c'est dans cet équipage que les membres du » nouveau gouvernement, après avoir examiné toutes » les difficultés, je dirai plus, toute l'horreur de la » situation, arrêtèrent qu'ils feraient face à tous les » obstacles, qu'ils sortiraient la France de l'abîme où » elle était plongée ou qu'ils périraient (2)?

» En six mois, le Directoire releva la France de » cette déplorable situation. L'argent remplaça le pa- » pier sans secousse; les propriétaires anciens vécurent » à côté des propriétaires de biens nationaux; les » routes et les campagnes redevinrent d'une sûreté » parfaite; les armées ne furent que trop victorieuses; » la liberté de la presse reparut; les élections suivirent

(1) M. Mignet, *Histoire de la Révolution*, ch. XII. — (2) Bailleul.

» leur cours légal, et l'on aurait pu dire que la France » était libre, si les nobles et les prêtres avaient joui » des mêmes garanties que les autres citoyens (1). »

Carnot organisa un plan de campagne contre l'Autriche. Les trois généraux Jourdan, Moreau et Bonaparte, furent vainqueurs en Italie et en Allemagne. L'Autriche, par l'armistice de Léoben, renonça à la Belgique qui fut annexée à la France. « Toutes les » puissances confédérées avaient mis bas les armes, et » l'Angleterre elle-même demandait à traiter (2). » Les préliminaires de Léoben furent suivis du traité de Campo-Formio.

Pendant ce temps, Hoche avait pacifié la Vendée, et le Directoire avait réprimé facilement à l'intérieur la conspiration de Babœuf.

La seconde coalition contre la France fut désorganisée par Masséna en Suisse, et par Brune en Hollande. « Seule, l'armée d'Italie avait été moins heureuse, mais » cette frontière ne fut point entamée malgré la défaite » de Novi, et Championnet la défendit habilement (3) ».

Bonaparte, revenant d'Egypte, arriva à Paris le 24 vendémiaire, le jour même où Masséna annonçait ses célèbres victoires en Suisse. Il ne trouva donc point la France en si grand danger qu'il l'a dit et qu'on l'a cru d'après lui. Masséna, Brune, Desaix, Kléber, Bernadotte, Soult, Moreau, Jourdan, et la pléiade de généraux que Napoléon ne créa pas plus que Louis XIV n'avait créé

(1) M[me] de Staël, *Considérations sur la Révolution française.*

(2) M. Mignet, ch. XII. — (3) *Ibid.*, ch. XIII.

les grands hommes qui l'entouraient, auraient pu, à son défaut, gagner la bataille de Marengo. Pendant le Consulat, de 1799 à 1804, il n'y eut en fait de troubles intérieurs que la conspiration royaliste de Cadoudal. Rien n'était donc plus facile que d'établir la liberté, d'en faire jouir enfin les Français, et de faire se produire chez eux l'esprit de liberté qui ne s'engendre que sous la liberté.

Accomplir cette œuvre, c'eût été prendre un plus beau rôle que celui des César et des Alexandre, un rôle unique dans l'histoire et pour lequel la postérité aurait mis Bonaparte au-dessus de tous les grands hommes du passé; tandis que, lorsque les hommes seront dégrisés des fumées de la gloire militaire; lorsque les générations futures auront goûté à la liberté; lorsqu'une éducation plus saine nous aura appris à admirer les grands hommes qui mènent leurs semblables dans la voie du bonheur, et non ceux qui en font tuer davantage et avec le plus de génie, on se rappellera seulement que Napoléon a laissé la France dépeuplée et misérable.

Il n'accepta pas les fonctions de grand-électeur, avec six millions de revenus, que lui destinait le projet de constitution de Siéyès : ce rôle de pondérateur des pouvoirs était loin de lui convenir : « Comment avez-» vous pu imaginer, dit-il, qu'un homme de quelque » talent et d'un peu d'honneur, voulût se résigner au » rôle d'un cochon à l'engrais de quelques millions? » L'histoire des héros du passé trouble la tête des chefs

d'Etat; il leur semble s'abaisser s'ils se réduisent au rôle de défenseur de la liberté chez les peuples. En cela, du reste, ils ne font que céder à l'opinion du sens commun, qui considère peu ces rois débonnaires n'accomplissant pas l'œuvre, seule glorieuse, de pétrir l'humanité comme une pâte. Napoléon avait raison, les Français l'eussent considéré comme un cochon à l'engrais de six millions. Il n'eut ni le courage ni le désir de mépriser cette opinion.

Il paraîtrait à un homme raisonnable que la mission de défendre la liberté, la justice, et de maintenir l'ordre dans la société, est la mission la plus sublime. Mais non, quand on se sent quelque talent, et qui ne s'en sent pas, on veut en outre diriger la société et penser pour elle. « La nation était entre les mains du » grand homme ou du despote, il dépendait de lui de » la conserver affranchie ou de l'asservir. Il aima » mieux l'accomplissement de ses projets égoïstes, et » il se préféra tout seul à l'humanité entière (1). »

Il faut dire comme excuse atténuante, que la nation française le poussa, presque, à prendre le rôle de dictateur, par la lassitude des uns et par l'ambition ou l'enthousiasme des autres. Le Français aime la gloire par-dessus tout; dans les moments de danger, il s'incarne dans ce qu'il comprend le mieux comme l'idéal du législateur, c'est-à-dire dans le grand général qu'il adore. Nous n'avons guère varié depuis cinquante ans, et nous en sommes encore en politique, à

(1) M. Mignet, ch. X V.

l'admiration du despotisme du Consulat et de l'Empire en vingt volumes in-8°.

Bonaparte entrevit de bonne heure l'espoir de s'emparer du pouvoir. Lorsque nous sortons du collége, notre jeune imagination rêve toujours d'accomplir les actes d'un des héros dont nous avons lu l'histoire. Pour l'un, c'est Robinson Crusoë; pour un autre, c'est Alexandre ou César. La plupart des hommes abandonnent bientôt ce premier rêve de leur imagination; mais Bonaparte vivait à une époque où l'homme pouvait continuer le rêve de l'enfant.

Après le 18 fructidor, les temps n'étaient pas mûrs et les Français encore trop agités par la Révolution. Il partit pour l'Egypte et put se consoler en pensant qu'il conquerrait l'Orient, s'il ne conquérait pas la France. Alexandre ou César, les événements devaient décider. La résistance de Saint-Jean-d'Acre et les dissensions du Directoire décidèrent pour César.

Il revint donc bien décidé à guider la société tout seul, comme l'avaient fait les empereurs romains. Cette tradition n'avait jamais été interrompue; la royauté française n'a été qu'une perpétuelle restauration du césarisme romain, qui se trouva presque complètement réalisé par Louis XIV. Napoléon, en prenant ce rôle, se trouvait donc dans la tradition du pouvoir en France, tradition qu'on a bien à tort confondue avec la tradition nationale.

« Les prétextes ne manquent jamais : le sortilége » le plus puissant dont Bonaparte se soit servi pour

» fonder son pouvoir, fut la terreur qu'inspirait le
» nom seul du jacobinisme... On se donne volontiers
» l'air de craindre les partis battus, pour motiver des
» mesures générales de rigueur. Tous ceux qui veu-
» lent favoriser l'établissement du despotisme, rap-
» pellent avec violence les forfaits commis par la dé-
» magogie (1). »

Il se trouve toujours des peureux et des ambitieux pour acclamer le despote, et aussi des hommes nombreux qui ne font pas attention que, du moment où par une réaction, l'opinion publique est fortement tournée contre le désordre, la démagogie n'est plus à craindre; et qu'alors la liberté peut se fonder sous la sauvegarde de l'opinion publique devenue conservatrice. Jamais une minorité n'a pu imposer son joug, si ce n'est dans des moments comme 93, où la Révolution se trouvait devant ce dilemme, être ou ne pas être; et où la nation était décidée à tout subir, même 93, plutôt que de rétrograder à la restauration de l'ancien régime.

De même que César n'avait pu prendre les dehors du despotisme dans une société au milieu de laquelle un grand nombre d'âmes vibraient encore au seul nom de la liberté, de même Napoléon comprit qu'il fallait quelque temps pour habituer les Français au nom qui signifie dictature.

La constitution de l'an VIII fut corrigée sous son inspiration; elle conservait les formes de la liberté,

(1) Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution*, 4e partie, c. II.

mais le despotisme était au fond et surtout dans son développement fatal.

Voici les plus remarquables dispositions de cette constitution :

« Art. 25. Il ne sera promulgué de lois nouvelles que lorsque le projet en aura été proposé par le gouvernement, communiqué au Tribunat et décrété par le Corps législatif.

» Art. 44. Le gouvernement propose les lois et fait les règlements nécessaires pour assurer leur exécution.

» Art. 75. Les agents du gouvernement ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une décision du Conseil d'Etat. »

Examinons ces trois articles, et d'abord l'art. 25, qui réserve l'initiative des lois au gouvernement.

M. Duruy a raison de dire : « Le droit de pro-» poser, c'est le droit de faire la loi (1). » Car ce n'est pas seulement le droit de faire telle loi particulière, qui pourrait trouver de l'opposition dans un certain moment; mais c'est le droit beaucoup plus considérable de réaliser un idéal politique, de pousser une nation dans la voie du progrès que l'on désire, fût-ce même le progrès du despotisme.

Le droit exclusif de proposer la loi, quand on part, comme le césarisme, du principe que les nations ont besoin d'être dirigées et que chacun de leurs actes doit être l'objet d'une réglementation, c'est une force qui doit aboutir au despotisme légal, pour le distin-

(1) M. Duruy, *Histoire romaine*, p. 378.

guer du despotisme oriental, devenu impossible de nos jours. On ne crée pas ce despotisme par une loi, mais par mille lois, dans lesquelles il est divisé, caché, et qui le réalisent d'autant mieux, au bout de cinquante ans, que les hommes ne l'aperçoivent pas.

Le droit de proposer la loi, c'est le droit de faire la constitution d'un peuple, sa vraie constitution. En réglant chacun de ses actes, en s'opposant à certains de ses désirs et de ses goûts, en lâchant la bride aux autres, on arrive au bout d'un siècle à réformer ou déformer son tempérament, à le rendre malingre ou robuste, selon qu'on lui donne le régime du despotisme légal ou celui de la liberté.

Ce despotisme existe à peu près tout fait en France dans la collection des lois de tous les régimes du passé. Depuis le 1er juillet 1789, jusqu'au mois d'octobre 1791, l'Assemblée nationale a fait 2,557 lois. En onze mois et demi, l'Assemblée législative en a fait 1,712. En cinquante-sept mois, la Convention en a fait 11,210. Total, 15,479 lois en moins de six ans. Dans cet arsenal, on peut toujours trouver des armes à sa convenance, en les dérouillant un peu.

Cette multiplicité des lois est une ressemblance de plus de notre époque avec celle des Césars. Tacite dit : « On souffrait alors des lois comme autrefois on » avait souffert par les crimes (1). » Dans nos sociétés ignorantes, où l'association d'idées par les mots forme le raisonnement de la majorité des hommes, quand un

(1) Tacite, *Ann.*, III, 25.

gouvernement peut montrer qu'il a la loi pour lui, il peut tout oser, car chacun est convaincu qu'il est dans son droit. Un peuple qui a cette épée de Damoclès suspendue sur sa tête, ne devrait pas dormir en paix.

« Ajoutons que la France se trouve dans un état » particulier relativement à l'initiative. Toutes les lois » révolutionnaires subsistent; il n'y a pas une action » simple et légitime, pas un sentiment naturel qui » n'ait été l'objet d'une loi pénale; il n'y a pas un » devoir dont une loi n'ait prohibé l'accomplissement; » il n'y a pas une vertu qu'une loi n'ait proscrite, » pas une trahison qu'une loi n'ait salariée, pas un » forfait qu'une loi n'ait ordonné. Il y a des lois qui » prononcent la peine de mort contre quiconque ré- » pand une nouvelle hasardée, la peine de mort contre » quiconque donne asile à un inconnu, la peine de » mort contre quiconque correspond avec son père et » le nourrit à l'étranger. Certes, le gouvernement ac- » tuel n'a pas l'intention de faire usage de ces lois, » mais elles existent pourtant; est-il juste, est-il pos- » sible de refuser aux organes du peuple le droit de » demander leur annulation (1)? »

B. Constant aurait pu ajouter qu'une loi de brumaire an III, permet d'arrêter tout individu rencontré sans papiers hors de son canton. En février 1848, on recourut à une loi de la Révolution pour empêcher les partisans de la réforme de se réunir dans des banquets.

(1) B. Constant, Œuvres; édition Laboulaye, t. I, p. 215.

Art. 44 de la constitution de l'an VIII : « *Le gouvernement propose les lois et fait les règlements nécessaires pour assurer leur exécution.* »

Ainsi, non seulement la société est régie par des lois nombreuses datant de tous les régimes, mais le gouvernement fait encore les règlements nécessaires pour assurer leur exécution, et ce qui en est la conséquence, pour les expliquer, les commenter dans tous les cas nombreux où elles paraissent obscures dans leur texte, devant les faits particuliers, si variés dans la pratique.

Or rien n'est plus facile, en commentant une loi, que d'en faire une nouvelle. Les langues sont si peu certaines, les mots et les phrases surtout, trahissent si souvent la pensée des hommes, que pour empêcher les commentaires de détruire la loi, les Anglais ont dû admettre qu'on la prendrait à la lettre. On se moque d'eux, on a peut-être tort; le principe anglais est un principe de liberté : nous voulons la loi et rien que la loi; si elle est mauvaise, on la changera.

Le principe français, peut-être plutôt bon que mauvais, en matière civile, devient détestable en matière politique. Il laisse entrer dans la loi toutes les passions humaines, avec tous les partis pris, les préjugés et les raisonnements faux, qui ne semblent pas très-rares parmi les hommes, ni même parmi les juges. C'est donc bien là le principe qui convient au gouvernementalisme, qui lui permet de se mouvoir avec latitude dans la loi, ayant pour cela deux moyens, le commentaire par des

ordonnances et par des règlements, et la pression morale sur des juges qui attendent leur avancement de son bon vouloir.

La déformation de la loi par les ordonnances et règlements de l'autorité, est fatale dans tout pays où n'existe pas ce troisième pouvoir que l'on appelle le pouvoir judiciaire. Or, en France, ce pouvoir n'existe pas; la magistrature n'y exerce qu'une fonction de police ou de justice civile; elle se déclare incompétente toutes les fois qu'intervient au procès un acte quelconque de l'autorité.

Montesquieu a démontré la nécessité de la division du gouvernement, en pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire. Le besoin de ce troisième pouvoir ressort de ce fait qu'il faut un juge dans les conflits de l'Etat et des citoyens. Un exemple de pouvoir judiciaire exerçant un pouvoir politique, était donné à Montesquieu par le Parlement de Paris, qui refusait d'enregistrer ce qui n'était pas conforme aux lois traditionnelles du royaume. Mais le Parlement, ne se revivifiant pas par le pays, se servait souvent de son pouvoir pour défendre des usages arriérés et destinés à tomber.

Les Américains ont pu, libres de toute tradition, faire entrer dans leur constitution ce que la science politique avait démontré vrai. Ils ont compris que laisser l'ordre judiciaire dans la main du pouvoir central, c'était rendre ce pouvoir maître et juge des conflits qui s'élèvent entre les citoyens et lui; et que soit

qu'il s'agisse des grandes illégalités, comme la violation de la charte en 1830, soit qu'il s'agisse bien plutôt de ces petites illégalités qui forment une continuité d'entorses données à la loi, c'était le plus sûr moyen pour laisser détruire toute liberté.

En outre, ils ont trouvé la solution pratique d'une grave difficulté politique, qui n'avait pas été résolue avant eux. Voici la question : à côté de la constitution, il y a les assemblées législatives; elles font des lois qui ne sont pas toujours d'accord avec la constitution, et cependant elles n'ont pas mission de la modifier. Par exemple, sous prétexte de régler une liberté, rien n'est plus facile que de la supprimer; si bien qu'il arrivera que la liberté suivant la loi ne sera plus la même que la liberté suivant la constitution.

Si l'on s'adresse à un tribunal, en France, ce tribunal déclarera certainement que la loi est l'application plus ou moins bien faite de la constitution, mais que le pouvoir judiciaire ne peut discuter le caractère de la loi.

« Avec un pareil raisonnement, qu'est-ce que la » constitution? C'est un mot. Il n'y a pas de constitu- » tion qu'on ne puisse violer par une loi. La constitu- » tion déclare que la liberté individuelle sera respectée, » que nul ne sera distrait de ses juges naturels, que » les accusés seront jugés par le jury. Viendra un mo- » ment d'agitation, et l'on fera une loi qui renverra » les citoyens devant des commissions militaires..... » C'est ici que l'Amérique a fait faire un grand pas à

» la question. Elle a établi un pouvoir judiciaire in-» dépendant qui, placé entre les lois du congrès et la » constitution, a le droit de dire : Cette loi est con-» traire à la constitution, elle est nulle (1). »

Aux Etats-Unis, la constitution domine les législateurs comme les simples citoyens; elle est une loi au-dessus de toutes les lois faites par ceux qui n'ont pas pour mission spéciale de la changer. Les législateurs d'un moment peuvent obéir à un moment de panique, à des circonstances exceptionnelles pour faire des lois exceptionnelles que leurs commettants n'ont pu leur donner mission de faire. Tout parlement non constituant, qui change la constitution, outre-passe son mandat. Cette défense de modifier la constitution n'a nul inconvénient aux Etats-Unis, puisque la nation s'est réservé le droit de la changer, quand elle le jugera nécessaire.

Mais ce n'est pas en se mettant directement en antagonisme avec le législateur que le juge américain remplit sa fonction politique. « La cause de son pou-» voir est dans ce seul fait : les Américains ont reconnu » aux juges le droit de fonder leurs arrêts sur la con-» stitution plutôt que sur les lois. En un mot, il leur » est permis de ne point appliquer les lois qui leur » paraîtraient inconstitutionnelles (2). »

Or, du jour où le juge refuse d'appliquer une loi, dans un procès, elle perd à l'instant une partie de sa

(1) M. Laboulaye, *Constitution des Etats-Unis*, leçon 22.

(2) Tocqueville, *Démocratie en Amérique*, ch. VI.

force morale. Si les procès se multiplient, et si la plupart des arrêts sont dans le même sens, la loi tombe dans l'impuissance; et alors, sous cette pression du pouvoir judiciaire, le peuple change sa constitution, ou la législature rapporte la loi.

On voit ici qu'à côté d'un léger inconvénient, qui est de laisser un simple magistrat (dont on peut appeler devant la Cour suprême) juge entre la constitution et la loi, il y a la solution de la difficulté la plus grande peut-être de toute la science politique, savoir : le respect de la constitution par la législature, ou ce qui revient au même, le respect de la tradition et de l'expérience des siècles par une génération isolée. Il est clair qu'en dehors des époques révolutionnaires comme la nôtre, ce respect de l'expérience des siècles est une des conditions premières d'une bonne politique. Et en même temps que cette solution pousse à la révision de la constitution, elle n'y pousse que par une longue suite de décisions judiciaires, qui donnent à l'opinion publique le temps de s'éclairer et d'étudier la question dans les divers procès particuliers qui ont fait naître le conflit.

Mais il importe de remarquer que le pouvoir judiciaire ne peut être un pouvoir politique que lorsque les juges sont véritablement indépendants, c'est-à-dire lorsqu'ils sont nommés par le suffrage de leurs concitoyens.

L'Assemblée constituante de 89, remplie d'hommes éminents, au courant de tous les progrès de la science politique, avait organisé la justice d'après les meilleurs

principes. Elle vota pour l'indépendance des juges une solution bien autrement bonne que celle de l'inamovibilité de juges nommés par le pouvoir, et attendant de lui leur progrès dans les honneurs et dans les places lucratives. Cette solution, c'est celle de l'élection des juges, qui a pour elle la sanction d'un siècle d'expérience aux Etats-Unis.

Une discussion des plus remarquables s'engagea à la Constituante. Bergasse, Thouret, Adrien Duport y prirent part et firent admettre à l'unanimité le principe de l'élection des juges par le peuple.

« Si les tribunaux sont trop subordonnés au pou-
» voir exécutif, dit Duport, ou que leurs relations
» avec lui soient trop intimes, son influence peut aisé-
» ment devenir dangereuse pour la liberté. Le despo-
» tisme a de trop profondes racines sur la terre, pour
» espérer qu'il en soit facilement banni. Comprimé de
» toute part, il cherchera sans doute à se reproduire
» de quelque côté. Fermons-lui la porte de la justice. »

Aussi, reprenait Bergasse : « Tous ceux qui ont
» voulu changer l'esprit des nations, se sont-ils sin-
» gulièrement attachés à organiser au gré de leurs
» desseins le pouvoir judiciaire. Trop habiles pour en
» méconnaître l'influence, on les a vus par la seule
» forme des jugements, selon qu'ils se proposaient le
» bien ou le mal des peuples, appeler les hommes à la
» liberté et à toutes les vertus qu'elle fait éclore, ou
» les contraindre à la servitude et à tous les vices qui
» l'accompagnent. »

Avec autant de soin que l'on a mis depuis à placer les juges au-dessus de la censure de l'opinion, et à assurer le respect, en quelque sorte religieux, de la chose jugée, les constituants de 1789 prirent à tâche, au contraire, de soumettre directement les juges à l'opinion. « Car, dit Bergasse, s'il est des hommes que » dans l'exercice de leur ministère, il importe d'envi-» ronner le plus possible de l'opinion, c'est-à-dire de » la censure des gens de bien, ce sont les juges; plus » leur pouvoir est grand et plus il faut qu'ils aper-» çoivent sans cesse à leurs côtés, la première de toutes » les puissances, celle qu'on ne corrompt jamais, la » puissance redoutable de l'opinion. »

L'élection des juges, voilà ce qui paraîtra sans doute bien paradoxal à ceux qui chaque jour traitent d'utopies ce qu'ils ignorent être réalisé par des millions d'hommes vivant actuellement sur la terre. Mais comme elle a pour elle la Constituante, qui fut sans contredit la plus remarquable de toutes nos assemblées par le talent; comme elle a pour elle l'expérience d'un siècle en Amérique, aux applaudissements de la nation entière, il faut croire que la pratique en est moins impossible qu'on ne le suppose.

L'Angleterre a montré par une coutume qui dure depuis des siècles, que pour rendre une bonne justice, il n'était nul besoin d'un corps judiciaire nombreux et organisé comme le nôtre. Chez elle, la basse-justice est rendue par un grand nombre de propriétaires fonciers, siégeant dans les comtés et administrant en

même temps les affaires civiles. La haute-justice est rendue par un petit nombre de juges de profession (soixante en tout), qui se transportent deux fois chaque année dans les comtés. Ces soixante juges, qui sont tous égaux et reçoivent 30,000 fr. par an, siégent dans toutes les villes et y rendent la justice civile et criminelle, assistés de jurés qui résolvent les questions de fait. Le jury, en matière civile, peut être réclamé pour tous les procès au-dessus de 125 fr.

Si le jury peut fonctionner aux applaudissements des Anglais, sous une législation civile aussi compliquée que celle d'Angleterre, comment donc ne pourrait-il pas fonctionner en France? Et alors, réduisant les juges à une centaine de présidents de jury, chargés d'appliquer la loi, comment ne serait-il pas facile de leur appliquer l'élection parmi les jurisconsultes?

Nous venons de voir les véritables principes de 89 sur une des questions les plus importantes de la constitution des peuples, sur l'organisation de la justice. Ces principes sont conformes à la science, à l'expérience, et on peut le dire sans crainte, à l'idéal que toutes les nations sont appelées à réaliser dans l'avenir.

Ce fut la constitution de l'an VIII qui substitua la nomination des juges par le pouvoir à leur élection. Il est vrai que les juges étaient encore nommés sur les listes communales ou départementales (art. 67), qui se composaient des citoyens désignés par le suffrage comme les plus propres et les plus dignes de gérer les affaires publiques (art. 7). Mais ils étaient choisis

par le pouvoir sur ces listes, et dès lors ils furent dans sa main.

La tentative de la Révolution, pour fonder un véritable corps judiciaire, troisième pouvoir dans l'Etat, avorta donc. La Révolution avait été obligée d'entreprendre de tout refaire, puisque l'ancienne royauté n'avait rien laissé de l'ancienne constitution française, que le despotisme à tous les degrés. Les nouvelles institutions, n'étant pas fondées sur les mœurs publiques, sur l'expérience individuelle des hommes, devaient laisser beaucoup à désirer dans la pratique et ne pouvaient produire immédiatement leurs bienfaits. L'opinion publique abandonna trop facilement la tentative de la Constituante.

Le despotisme est une maladie constitutionnelle pour les peuples; il ne faut pas croire qu'ils puissent en guérir en quelques années. Il faut la volonté énergique de plusieurs générations qui se succédant, progressent dans la pratique de la liberté. Mais en France nous avons peu de ténacité; et malgré toute notre intelligence, nous sommes si naïfs en politique, que lorsqu'un gouvernement nous affirme qu'il nous donnera la liberté le jour où nous nous en serons rendus dignes, nous trouvons son raisonnement admirable; et nous attendons en confiance que l'un de ces matins, nous nous réveillions tous ensemble capables de la liberté. Jusque-là, nous admettons comme évident qu'il est juste et bon que le pouvoir pratique le despotisme.

Si jamais la nation française a le sérieux désir d'inaugurer le régime de la liberté dans ses institutions, il faut qu'elle se risque à passer par cinquante ans au moins de tribulations et d'efforts. Tout est à faire, mœurs, esprit et lois. Quant aux lois, cela veut dire qu'il faudra réduire nos cent mille lois à quelques centaines, laissant le reste de la vie sociale confié, comme en Angleterre et en Amérique, aux mœurs et à la science des particuliers.

Mais il faut choisir : cinquante ans d'efforts, ou cinq cents ans de césarisme et la décadence du Bas-Empire; il n'y a pas de milieu, parce que, selon que l'on entre dans une voie ou dans l'autre, on marche vers l'idéal liberté et vers l'idéal despotisme. Malheureusement, nous sommes infectés de l'esprit d'arbitraire et d'intolérance. Nous voulons tous des lois pour forcer nos adversaires à ne pas faire ce qui nous déplaît, ou à faire ce qui nous plaît. Nous poussons sans cesse nos gouvernements à faire des lois dont plus tard ils useront contre nous. L'esprit de liberté que nos pères ont eu un moment en 89, nous reviendra, espérons-le, par une de ces réactions qui gouvernent la politique depuis le commencement du monde.

La constitution de 1848, dans son article 3, a cru trouver un moyen de réviser la constitution en dehors de l'action du pouvoir judiciaire. Elle porte que cette révision devra être demandée à trois reprises différentes et à un mois d'intervalle, par le Parlement et par les trois quarts des suffrages exprimés.

Cette solution donne encore accès aux résolutions violentes, aux changements brusques et aux coups d'Etat. Il y a loin de là à cette sage lenteur, à ce grand nombre d'années nécessaires en Amérique pour qu'il s'établisse une jurisprudence qui pousse à la réforme de la loi ou de la constitution.

La constitution de 1852 a cherché aussi à résoudre le problème du conflit entre le pouvoir législatif et la constitution, ou de la révision de la constitution, car c'est au fond le même.

Dans les art. 25 à 33, on voit que le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques; il s'oppose à la promulgation des lois inconstitutionnelles; enfin, il règle par des sénatus-consulte, le sens des articles de la constitution et tout ce qui n'a pas été prévu par elle, quoique nécessaire à sa marche. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Néanmoins, toute modification fondamentale doit être soumise au suffrage universel.

Mais un grand corps politique, dont chaque membre nommé par le chef de l'Etat, est choisi parmi ceux qui lui sont dévoués, ne peut modifier la constitution que dans le sens favorable au pouvoir.

Il est vrai que le suffrage universel sera convoqué, si le chef de l'Etat et le Sénat jugent que la modification est fondamentale, ce qui est bien large. Et puis, le jour où il s'agirait d'une modification fondamentale dans la constitution, serait probablement le jour où un conflit serait né, par exemple, entre le chef de

l'Etat et le Corps législatif. Ce conflit donnerait lieu à un moment de trouble; et le suffrage universel, pour sortir de ce moment de trouble, accepterait par oui et par non, toute modification proposée par le chef du gouvernement. Il n'y a donc pas encore là cette sagesse de la solution des Etats-Unis, qui seule évite la possibilité des modifications par des changements brusques ou par des coups d'Etat.

En résumé : faire juger ce qui est conforme à la constitution, par un pouvoir indépendant du pouvoir central, telle est la solution trouvée et appliquée pour la première fois dans le monde politique par le peuple des Etats-Unis.

Nous arrivons enfin à ce terrible art. 75 de la constitution de l'an VIII : « *Les agents du gouvernement ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une décision du Conseil d'Etat.* »

Remarquons d'abord que cet article, tout aussi vivant aujourd'hui qu'en l'an VIII, fait partie d'une constitution qui a été abrogée par cinq autres constitutions postérieures, ce qui prouve sans réplique que les gouvernements s'arrogent le droit de prendre dans toutes les lois du passé, tous les articles non textuellement abrogés, de sorte que nous sommes régis, en fait, par les cent mille lois, ordonnances ou décrets, qui ont été fabriqués depuis deux cents ans!

En Angleterre et en Amérique, tout conflit politique finit par un procès, parce que le pouvoir judiciaire

est indépendant du pouvoir central. En France, on n'a pas recours à la justice administrative, car on n'a pas confiance en elle dans les questions politiques. Et alors il est naturel qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, tout conflit finisse par un procès, et en France, par une révolution.

Il est impossible de dire pourquoi on garde cet article 75, si ce n'est parce que les pouvoirs successifs ont eu assez de force pour maintenir, dans toutes les lois du passé, les articles qui leur conviennent, et pour repousser ceux qui ne leur conviennent pas.

L'art. 75 de la constitution de l'an VIII est la pierre angulaire du despotisme. Armé de cet article, il n'y a pas de chose qu'un pouvoir ne puisse faire exécuter, pas d'acte arbitraire dont il ne puisse se charger, lorsque des circonstances graves le demanderont. Avec l'organisation de notre administration, dans laquelle chaque fonctionnaire relève directement de l'Etat, pour son avancement et souvent pour la conservation de sa place, un fonctionnaire n'est pas un citoyen, c'est un des cent mille bras de l'Etat.

L'expérience prouve que, parmi les fonctionnaires, il y en a un certain nombre qui, par ambition, exécuteront tout ce que le pouvoir demandera ; et en outre, que la plupart des autres obéiront en vertu de la doctrine de l'obéissance passive, doctrine qui est pour eux ce que l'honneur de la discipline est pour le militaire, doctrine que leur intérêt leur prouve de bonne foi être la seule vraie et bonne pour la société. Ils

obéiront même en condamnant l'acte qu'on leur commande, car il y a un contrat entre le fonctionnaire et l'Etat; l'Etat donne la place et le fonctionnaire doit remplir son mandat; on doit servir celui qui vous paie, voilà la doctrine de l'immense majorité des fonctionnaires.

D'ailleurs, on doit obéir aux lois existantes, et l'Etat présentant son ordre appuyé sur une loi qu'il lui est facile de trouver dans la collection, la conscience du fonctionnaire est tranquille.

Il faut être le peuple le plus spirituel de la terre, pour avoir chargé l'Etat d'autoriser les poursuites contre ceux qui ont exécuté les ordres de l'Etat. Un peuple moins ingénieux n'aurait jamais trouvé cela, non plus que notre pénalité pour attentat à la liberté individuelle. Notre Code condamne les attentats à la liberté individuelle, de la peine des travaux publics, s'ils sont commis par des particuliers, de la peine de la dégradation civique, s'ils sont commis par des fonctionnaires (1).

Les Anglais et les Américains ont résolu différemment la question des fonctionnaires. Aux Etats-Unis, tous les fonctionnaires sont salariés, mais ils sont tous soumis au principe de l'élection populaire, même les juges et surtout les juges. Il n'y a donc pas de danger que les fonctionnaires prennent parti pour l'Etat contre la nation.

En Angleterre, beaucoup de hautes fonctions sont

(1) V. M. Faustin Hélie, *Commentaire sur le Code pénal.*

gratuites; et tous les fonctionnaires peuvent être directement cités, par chaque particulier lésé, devant les tribunaux ordinaires, sans aucune espèce d'autorisation. « La responsabilité des agents est reconnue en Angle- » terre, depuis le dernier échelon jusqu'au degré le » plus élevé. Lors de l'élection de M. Wilkes, l'un des » principaux commis des ministres ayant, avec quatre » messagers d'Etat, saisi ses papiers et arrêté cinq ou » six personnes, considérées comme ses complices, » M. Wilkes obtint 25,000 fr. de dommages-intérêts » contre cet agent qui n'avait agi cependant que d'après » des ordres ministériels. Les quatre messagers d'Etat » furent attaqués à la cour des plaids, par les autres » personnes arrêtées, et condamnés à 50,000 fr. d'a- » mende (1). »

M. Laboulaye, éditeur des œuvres de Benjamin Constant, ajoute en note : On avait saisi les papiers de Wilkes, en vertu d'un *general warrant*, c'est-à-dire par mesure de police ou de sûreté, et non en vertu d'un mandat judiciaire. Le *chief-justice* Pratt, depuis lord Camden, déclara que les *general warrants* étaient inconstitutionnels, illégaux et absolument nuls.

En France, où chacun a la prétention de parvenir aux honneurs des fonctions publiques, nous trouvons ces lois fort mauvaises, ou déclarons, pour n'avoir pas à les adopter, qu'elles sont tout au plus bonnes pour les Anglais; et, en conséquence, nous nous décernons un brevet d'incapacité pour les exécuter chez nous.

(1) Benjamin Constant, *Principes de politique*, ch. XI.

Ceci prouve qu'en France, la fonctiocratie est devenue la véritable aristocratie et qu'elle y fait l'opinion publique.

M. Leplay a fait une étude complète sur les dangers de la fonctiocratie : « Telle branche d'administration » qui n'occupait, il y a un demi-siècle, qu'un simple » commis, est successivement devenue un bureau, une » division, une direction (1).

» Les agents de la bureaucratie restent étrangers » aux passions qui agitent l'Occident. Ils n'ont point » à souffrir des révolutions. Sous tous les régimes, ils » ont le même moyen de succès; ils doivent plaire au » chef dans lequel s'absorbe leur personnalité, et dont » le bon vouloir décidera de leur avenir. Quel que soit » l'homme chargé de conduire, selon le système du » jour, leur groupe administratif, ils veulent se rendre » indispensables à force de zèle et de souplesse. Ils » adaptent, avec une inépuisable fécondité de moyens, » l'appareil de la centralisation à ses aspirations et à » ses convenances (2).

» Sous tous les régimes, la bureaucratie étend son » empire en compliquant les affaires. Quant aux moyens » employés, ils sont trop variés pour être exposés » méthodiquement. Les plus efficaces se tirent des » arrêtés, règlements ou circulaires à l'aide desquels, » nonobstant le contrôle des autorités compétentes, les » bureaux envahissent à la longue le domaine des lois » et des coutumes ou en modifient l'esprit; et lorsqu'on

(1) M. Leplay, *Réforme sociale*, t. II, p. 247. — (2) *Ibid.*, II, p. 246.

» étudie à fond certaines branches d'administration, on
» reconnait que l'intention du législateur s'est trouvée,
» à la longue, faussée par ce travail persévérant, et
» en quelque sorte souterrain. Ces envahissements de
» la bureaucratie s'accomplissent surtout à la faveur
» de la théorie gouvernementale qui conseille de sim-
» plifier outre mesure les lois, en laissant en principe
» au pouvoir exécutif et en fait aux bureaux le soin
» de les compléter (1). »

L'immense développement de la fonctiocratie, et le désir de chacun de ses membres de rester irresponsable, a imposé à l'opinion publique la maxime de l'obéissance passive, même en fait d'administration. On concède à peine que l'agent doive examiner s'il tient son ordre d'une autorité compétente, de celui qui a le droit de le lui donner. Mais on veut qu'à cela près, il exécute les yeux fermés. C'est-à-dire que tous les Français sont censés connaître la loi, et exposés à des peines s'ils ne la connaissent pas, sauf les fonctionnaires publics qui se rendraient coupables de désobéissance s'ils la connaissaient, ou du moins s'ils lui obéissaient plutôt qu'à leur supérieur.

Si chaque fonctionnaire pouvait être pris à partie pour ses actes devant un tribunal ordinaire, il saurait qu'il doit non seulement examiner si l'ordre lui a été donné par son chef hiérarchique, si cet ordre est dans les attributions de ce chef, mais encore s'il n'est pas contraire à la loi. On objecte que l'administration serait

(1) M. Leplay, *ibid.*, t. II, p. 247.

entravé par ce droit de juger les ordres. En faisant cette objection, on pense sans doute aux nombreux actes arbitraires commis chaque année depuis cent cinquante ans en France, et l'on s'effraie du nombre de procès, justes ou injustes, que le droit de les traduire en justice aurait amenés.

Qu'on se rassure, la liberté, en cela comme en toute chose, est un remède qui détruit la cause du mal lui-même, c'est-à-dire qu'elle rendrait tous ou presque tous ces procès sans cause.

En Angleterre, les procès intentés contre les fonctionnaires sont excessivement rares. Pourquoi? Parce que chaque fonctionnaire agit avec la pensée que, s'il agit contre la loi, il sera puni. Son premier devoir est donc de connaître la loi qu'il est chargé d'appliquer, et de ne commettre aucun acte contraire à cette loi. Le droit de le poursuivre le rend circonspect, savant, intelligent, juste et intègre. Voilà pourquoi les fonctionnaires anglais commettent peu d'actes arbitraires, et pourquoi on leur fait très-rarement de procès.

« Il ne m'a pas paru qu'aux Etats-Unis, en rendant » tous les fonctionnaires responsables des tribunaux, » on eût affaibli les ressorts du gouvernement. Il m'a » semblé au contraire, que les Américains, en agissant » ainsi, avaient augmenté le respect qu'on doit aux » gouvernants, ceux-ci prenant beaucoup plus de soin » d'échapper à la critique (1). »

Comme le remarque Benjamin Constant : « Que l'on

(1) Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique.*

» ne craigne pas que les fonctionnaires, comptant sur
» l'indulgence des jurés, soient trop enclins à désobéir;
» leur tendance naturelle, favorisée encore par leur
» intérêt et leur amour-propre, est toujours l'obéis-
» sance. Les faveurs de l'autorité sont à ce prix (1). »

Lorsqu'en Angleterre un fonctionnaire a failli, l'individu lésé le traduit devant un tribunal ordinaire, et il gagne ou perd son procès, selon qu'il a raison ou tort, mais personne ne s'en prend au gouvernement, de l'arbitraire de l'acte du fonctionnaire public.

En France, les ministres seuls sont responsables, et encore depuis 1852, c'est le chef de l'Etat seul qui couvre l'inviolabilité des fonctionnaires. Qu'en résulte-t-il? C'est qu'en tout temps, quand un commissaire de police ou un garde-champêtre vous a vexé arbitrairement, la haine que mérite l'agent remonte jusqu'au gouvernement. Il est impossible d'empêcher les individus qui croient avoir à se plaindre, de ne pas céder à la logique qui, dans une série de causes, fait toujours remonter à la cause première.

Il en résulte donc que le gouvernement endosse personnellement la haine de tous ceux qui sont mécontents par suite d'actes arbitraires ou qu'ils croient arbitraires avec raison, jusqu'à ce que le contraire n'ait été jugé; et c'est ainsi qu'il se forme en France une opinion publique hostile au pouvoir et sans respect pour lui.

On s'étonne après cela que les Français ne respectent

(1) *Principes de politique*, ch. XI.

pas l'autorité, et sans réfléchir aux causes qui amènent ce respect et que nous étudierons plus tard, on conclut que les Français ne sont pas nés pour la liberté.

En France, le sens commun déclare que laisser poursuivre un fonctionnaire, c'est attenter à la dignité du gouvernement et à l'ordre qui repose sur cette dignité.

En Angleterre, d'après un autre sens commun, le grand-juge permet d'assigner devant la cour de Dublin le chef de la police municipale qui, lors de la conspiration des *Fenians,* avait délivré les mandats en vertu desquels la maison du journal l'*Irish People* fut envahie et tous les papiers saisis.

Quel est le sens commun qui a raison; celui des Français ou celui des Anglais?

Les Français disent : Ne voyez-vous pas que si chaque mécontent, chaque malôtru a droit de traîner les fonctionnaires devant la justice et de leur faire dire des injures par son avocat, la dignité du gouvernement en souffrira?

Oui, voilà ce que l'on voit, répondra l'Anglais, mais ce que vous ne voyez pas, c'est qu'en France, où l'on ne peut poursuivre les fonctionnaires, on se dit aussi : Ah! si l'on pouvait les poursuivre, on en verrait de belles; et l'opinion, partant de là, admet qu'un grand nombre d'entre eux font des actes illégaux et pire encore; il en résulte que le corps des fonctionnaires est peu respecté. En Angleterre, où chacun a le droit de les poursuivre, on poursuit très-peu, parce que les fonc-

tionnaires y regardent à deux fois avant de donner prise, et l'on se dit : Puisque l'on a le droit de poursuivre et que l'on ne poursuit pas, c'est que les fonctionnaires respectent les lois et pratiquent leur devoir; donc, ils sont à la fois respectables et respectés.

Voici, pour terminer, des paroles de Tocqueville : « J'ai essayé de faire comprendre le sens de cet article 75 à des Américains et à des Anglais, et il m'a » toujours été très-difficile d'y parvenir.

» Quand je cherchais à leur faire comprendre que » le Conseil d'Etat n'était point un corps judiciaire, » dans le sens ordinaire du mot, mais un corps administratif dont les membres dépendaient du roi, » de telle sorte que le roi, après avoir souverainement » commandé à l'un de ses serviteurs appelé préfet, de » commettre une iniquité, pouvait commander souverainement à un autre de ses serviteurs appelé conseiller d'Etat, d'empêcher qu'on ne fît punir le premier; quand je leur montrais le citoyen lésé par » l'ordre du prince, réduit à demander au prince lui-même l'autorisation d'obtenir justice, ils refusaient » de croire à de semblables énormités et m'accusaient » de mensonge et d'ignorance (1). »

Ce fut principalement après la paix d'Amiens que Bonaparte jeta les fondements de sa puissance future ; il comprit qu'il fallait, pour aller plus loin, rompre avec le parti libéral du 18 brumaire. En ventôse an X (mars 1802), les tribuns les plus énergiques furent

(1) *Démocratie en Amérique*, t. I, ch. VI, p. 174.

éliminés par une simple opération du sénat; le Tribunat fut réduit à quatre-vingts membres; le Corps législatif subit une épuration semblable. Alors il se rapprocha du parti religieux en faisant le Concordat.

On croit généralement que Bonaparte a rétabli l'exercice du culte catholique en France. C'est une erreur.

Même la constitution de 93 avait reconnu la liberté des cultes; il est vrai qu'on déportait les prêtres qui refusaient le serment. Après le 18 thermidor, Boissy-d'Anglas fit passer un décret (3 ventôse an III) portant que, conformément à l'art. 122 de la constitution, l'exercice d'aucun culte ne pourrait être troublé, et en outre, que la République n'en salarierait aucun. C'était la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat. A la suite de ce décret, le clergé, qui avait refusé le serment, jouit d'une certaine liberté (1). Sur un rapport présenté par Lanjuinais, le 1er juin 1795, les églises furent rendues au culte. A Paris, l'affluence dans les églises fut considérable aux fêtes de Pâques 1796. Près de trente églises avaient été abandonnées aux insermentés, et entre autres celle de Saint-Roch. Deux évêques, ceux de Saint-Papoul et de Troyes, officièrent pontificalement en toute liberté. L'évêque de Saint-Papoul consacra soixante-dix prêtres, aux Blancs-Manteaux. Le culte se rétablissait de toute part et comme de lui-

(1) Voir, pour ce qui concerne le rétablissement du culte des insermentés, les *Annales religieuses*, plus tard : *Annales de la religion*, publiées par l'abbé Sicard.

même, malgré les tracasseries et le mauvais vouloir des autorités départementales.

Un relevé fait au ministère des finances nous apprend que trois ans après le décret du 3 ventôse an III (21 février 1795), le culte était rétabli dans quarante mille communes (1).

Le Directoire se montra d'abord hostile au clergé, malgré la constitution du 5 fructidor an III (1795), dont l'art. 324 porte : « Nul ne peut être empêché » d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il » a choisi. » Sous prétexte de poursuivre les prêtres factieux, on poursuivit les prêtres insermentés, ce qui était absolument contraire à la liberté des cultes.

Après les élections de 1797, Camille Jordan, Boissy-d'Anglas et Royer-Collard firent voter, presqu'à l'unanimité, au Conseil des Cinq-Cents, un projet qui faisait cesser la déportation des prêtres insermentés. Sans le coup d'Etat du 18 fructidor, la liberté des cultes, comme toutes les autres libertés, eût été imposée au Directoire par l'opinion publique.

Deux conciles nationaux furent assemblés à Paris, en 1797 et en 1801. Le premier commença par faire une profession solennelle de foi catholique, et puis écrivit au pape pour le supplier de hâter l'œuvre de pacification dans l'Eglise. Le second concile dut se séparer, sur l'injonction de Bonaparte qui préparait le Concordat, et qui prétendait que rien ne se fît en dehors de lui.

(1) *Annales de la religion*, V, p. 97.

Ce qui précède suffit amplement pour prouver qu'une énergique réaction religieuse avait eu lieu de 1795 à 1802 (1), et que la liberté eût suffi pour rendre la religion plus florissante que jamais. C'est donc à tort que le légat du pape disait, dans une circulaire pour l'institution de la fête Saint-Napoléon : « Si vos fils » demandent qui a fait si heureusement de si grandes » choses pour le christianisme, vous leur direz que » c'est notre empereur qui a imité les rois illustres, » Cyrus, Darius, pour restaurer la maison de Dieu (2). »

Le Concordat rétablissait le pouvoir temporel du pape; en outre, il faisait en réalité du culte catholique la religion de l'Etat, puisqu'il reconnaissait que ce culte était celui de la majorité des Français, et que le chef du gouvernement en faisait profession lui-même. Aussi, après le Concordat, le clergé catholique compara Napoléon à un nouveau Moïse, à un nouveau Mathathias, à un nouveau Cyrus. Il vit, dans son élévation, le doigt de Dieu, et dit que la soumission lui était due, comme dominant sur tous; et à ses ministres, comme envoyés par lui, parce que tel était l'ordre de la Providence.

Le catéchisme qui a été reçu dans toutes les églises, pendant le règne de Napoléon, et seul enseigné par tous les évêques et prêtres, montre la décadence morale dans laquelle entre le clergé d'une religion, quand il allie ses intérêts à ceux de l'Etat.

(1) Voyez, pour plus de détails, *l'Eglise et la Révolution française*, par M. Ed. de Pressensé.

(2) *Archives de l'empire*, portefeuille Concordat, II, p. 137.

« D. Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont, en particulier, nos devoirs envers Napoléon Ier, notre empereur?

» R. Les chrétiens doivent obéissance aux princes qui les gouvernent, et nous devons, en particulier, à Napoléon Ier, notre empereur, l'amour, le respect et la fidélité..... Honorer et servir notre empereur, est donc honorer et servir Dieu même.

» D. Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leurs devoirs envers notre empereur?

» R. Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même, et se rendraient dignes de la damnation éternelle. »

Napoléon, en abandonnant le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et en établissant le Concordat, a scellé cet enchevêtrement de l'Eglise et de l'Etat qui a causé tant de troubles, de luttes, de haines depuis soixante ans, et qu'il est pour ainsi dire impossible, aujourd'hui, de débrouiller.

Nous avons donc ici un nouvel exemple de ce qui s'est passé dans toute l'histoire : les hommes, soit par ignorance des causes réelles des événements, soit par passion politique, ont attribué aux grands hommes l'initiative d'importants faits politiques, lorsque les grands hommes n'étaient, tout au plus, que les exécuteurs, souvent maladroits et inhabiles, de ce qui était désiré et demandé par les sociétés elles-mêmes.

Armé de la constitution de l'an VIII, Napoléon n'eut

pas de peine à s'emparer du pouvoir absolu. La conspiration de la machine infernale et celle de Cadoudal furent des prétextes, comme il s'en trouve toujours. Il attribua la machine infernale aux républicains, quoique Fouché, préfet de police, bien renseigné, essayât de lui faire comprendre que c'était une conspiration royaliste; mais il avait bien plus besoin de se débarrasser des républicains que des royalistes, qu'il espérait gagner bientôt. C'est pourquoi « cent trente » démocrates furent déportés par un sénatus-consulte » demandé et obtenu de nuit (1). »

Il dit au sénat : « Je vous invite à me faire connaître » votre pensée. » Et le sénat répliqua, le 14 floréal : « Le sénat pense qu'il est du plus grand intérêt du » peuple français de confier le gouvernement de la » république à Napoléon Bonaparte, empereur hérédi- » taire. » Dans le Tribunat, Carnot eut seul le courage de combattre l'empire. « C'était une exaltation de flat- » terie et un fanatisme de servitude. Les Français se » jetaient dans l'Empire, comme ils s'étaient jetés dans » la Révolution (2). »

Tout le monde connaît ce rêve qu'on appelle le premier Empire : des victoires éblouissantes, l'empire d'Occident presque rétabli, mais plusieurs millions d'hommes restés sur les champs de bataille; des travaux gigantesques entrepris; tous les pouvoirs réunis dans les mains d'un seul homme; la liberté la plus limitée entièrement effacée; et, pour finir, la con-

(1) M. Mignet, *Hist. de la Révolution*, ch. XIV.— (2) *Ibid.*, ch. XIV.

struction, en 1810, de huit prisons d'Etat, pour renfermer ceux dont la sûreté de l'Etat exigeait l'emprisonnement sans le scandale d'un procès.

Pour montrer combien les hommes trouvent de bonnes raisons pour défendre les pires choses, lorsqu'ils sont entrés dans une fausse voie, il faut lire la défense que Napoléon fait lui-même de cette dernière mesure, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* (20 juillet 1816).

Le pouvoir d'un seul et la destruction de la liberté de la presse engendrent fatalement de nombreux abus. « Et c'est parce que je savais très-bien que toute cette » fourmillière d'abus devait exister, et parce que je » voulais rendre plus difficile les tyrannies subalternes, » que j'avais imaginé, pour notre temps de crise, mon » organisation des prisons d'Etat..... Après les crises » dont nous sortions (Napoléon se trompe, les prisons » d'Etat sont de 1810), avec les factions qui nous » avaient divisés, les complots qui avaient été tramés, » ceux que l'on tramait encore, des emprisonnements » étaient indispensables, et ils n'étaient qu'un bien- » fait, car ils remplaçaient l'échafaud. Or, je voulais » rendre ces emprisonnements légaux, je voulus les » enlever au caprice, à l'arbitraire, à la haine, à la » vengeance. Nul, par ma loi, ne pouvait être empri- » sonné, détenu comme prisonnier d'Etat, sans la dé- » cision de mon conseil privé. Seize personnes le com- » posaient, les premières, les plus indépendantes, les » plus distinguées de l'Etat. Moi-même, ne m'étais-je » pas interdit de la sorte, la faculté d'une arrestation

» capricieuse?.... Les prisonniers avaient de plus pour » eux la commission de la liberté individuelle du sénat » dont on a ri dans le public, parce qu'elle ne faisait » point d'étalage de ses efforts et de ses résultats. »

Ces résultats étaient aussi nuls que ceux de la commission de la liberté de la presse, liberté qui, comme on sait, était réduite au *Moniteur* et au *Journal des Débats* dont le gouvernement était devenu propriétaire. L'arbitraire de la police devint si terrible que Napoléon s'en plaignit lui-même au Conseil d'Etat, le 13 décembre 1811. « La police, disait-il, agit comme il » lui plaît, fait arrêter qui elle veut, et retient les » individus aussi longtemps qu'il lui convient. » — « Ceux que la police arrête, répondit le comte Ré- » gnaud, surpris de la juste mais tardive indignation » du maître, sont envoyés dans les prisons d'Etat, et » se trouvent soustraits, par là, à la protection de la » justice (1). »

Napoléon se faisait donc une illusion d'enfant, lorsqu'il ajoute, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène :* « Après de telles précautions, je n'hésite pas à pro- » noncer que, par la signature de ce décret (sur » l'institution des prisons d'Etat), la liberté civile se » trouvait assurée en France autant que possible. On » méconnut ou l'on feignit de méconnaître cette vé- » rité : car nous autres Français, il faut que nous » murmurions de tout et toujours. Je le répète, les » Français, à mon époque, ont été les plus libres de

(1) Voir Œuvres de Benjamin Constant, t. I, p. 369, note.

» toute l'Europe, sans en excepter même les Anglais. »

Lorsque l'on voit un grand génie comme Napoléon se convaincre, et de bonne foi certainement, par des raisonnements aussi futiles; lorsque l'on voit les hommes qui composaient son sénat, son conseil privé, ne faire aucune réclamation contre un pareil arbitraire et exécuter les ordres de l'empereur avec l'obéissance la plus passive, qui donc soutiendra que le despotisme romain n'est plus possible? Sans la chute de Napoléon, ce n'était qu'une affaire de temps, et il faut bien remarquer que son gouvernement n'est pas tombé sous l'action de la France; qu'il était tellement solidement construit, que sans les circonstances extérieures, il avait des chances de longue durée.

Napoléon avait cédé à cette même illusion qui avait fait créer le Comité de salut public. On ne prévoit jamais les conséquences des institutions que l'on installe, mais l'expérience prouve que toute chose se développe, et que si vous mettez l'arbitraire dans un seul point, malgré toutes vos précautions, il se développera avec le temps, parce qu'il y aura toujours des hommes intéressés à user du despotisme, pour leur propre jouissance, pour leurs intérêts particuliers et pour faire du zèle.

Tout cela était logique et découlait fatalement de la constitution de l'an VIII. Il y avait dans cette constitution un antagonisme qui devait nécessairement finir par l'anéantissement du pouvoir ou de la liberté.

Napoléon avait été nommé consul à vie en 1802,

par 3,368,250 voix sur 3,557,885 votants. C'était donc bien l'élu de la nation. Il en conclut, d'après la doctrine de Rousseau, que l'autorité illimitée réside dans la société entière, qu'elle est transportée au représentant de cette société. De même que Rousseau avait dit que le corps social ne pouvait nuire à l'ensemble de ses membres ni à chacun d'eux en particulier, Napoléon dit que le dépositaire du pouvoir, l'homme constitué société, ne peut faire de mal à la société, parce que tout le tort qu'il ferait, il l'éprouverait fidèlement, tant il est la société elle-même. De même que Rousseau dit que l'individu ne peut résister à la société, parce qu'il lui a aliéné tous ses droits, sans réserve, Napoléon prétend que l'autorité du dépositaire du pouvoir est absolue, parce qu'aucun membre de la société ne peut lutter contre la réunion entière..... L'autorité du dépositaire du pouvoir ne peut être arbitraire, car ce n'est plus un homme, c'est un peuple (1).

D'un autre côté, la nation nomme des représentants pour défendre chaque année ses intérêts et faire acte de souveraineté.

Il se trouve donc, sous un pareil régime, deux souverainetés en antagonisme. Le chef de l'Etat dit : Le peuple, c'est moi, je suis la nation elle-même tout entière, puisqu'elle m'a nommé par acclamation son représentant. Lorsque j'agis, c'est donc le peuple lui-même qui agit; les députés, qui individuellement re-

(1) Voir Benjamin Constant, t. I, p. 276, note.

présentent seulement des intérêts locaux, ne peuvent, par leur réunion, représenter la nation elle-même comme corps social. Une majorité elle-même n'est qu'une majorité d'intérêts locaux, et si aucun de ceux qui la composent ne représente en quoi que ce soit la souveraineté du peuple qui est indivisible, leur réunion ne peut représenter cette souveraineté à un degré quelconque.

Les représentants disent de leur côté : La souveraineté du peuple est parfaitement divisible, et la preuve, c'est qu'elle change d'avis à chaque génération. Ce qu'une génération, celle de 1804, a pensé, ne peut être imposé à tous les siècles à venir, comme la vérité absolue. La prétendue aliénation qu'un peuple fait de sa souveraineté au profit d'un homme, est ce que les jurisconsultes appellent un *pactum in illicito*, c'est-à-dire que le peuple donnerait ce qu'il n'a point le droit de donner, puisqu'il disposerait de la souveraineté de toutes les générations à venir. Il faut donc que chaque génération ait le droit de faire acte de souveraineté, en réalisant ce qu'elle croit utile et vrai. Les députés de la nation constituent cette souveraineté progressive dont ils sont la seule incarnation vraie, puisqu'ils vont se retremper chaque année dans leur source, et qu'ils représentent nécessairement l'opinion et l'esprit de leur temps; tandis qu'une dynastie, dont la fondation remonte à cinquante ou cent ans, a bien pu se détourner de l'impulsion qui l'avait fait naître, par la tendance qu'a toute dynastie à s'isoler de la nation,

et à confondre deux idéals en un seul, celui de la nation et celui du représentant du pouvoir. Si à l'origine ces deux idéals se confondent, il n'en est plus de même au bout de cent ans, lorsque pendant ce temps on a regardé l'idéal national du côté de l'intérêt dynastique.

Le conflit ne peut manquer de s'engager entre ces deux souverainetés. Une fois le conflit né, il faut que l'un des deux cède. Ce ne sera pas le pouvoir central, ayant pour lui la force armée et le zèle de tous les ambitieux; ses raisons sont donc jugées les meilleures et l'emportent nécessairement.

Dès lors la compression rend l'opposition plus vive, et l'on entre dans un cercle qui conduit à la suppression complète du pouvoir législatif. Cette conclusion est aussi certaine et aussi fatale que celle du théorème du carré de l'hypothénuse.

Napoléon, qui l'avait compris, prit un sage parti pour empêcher l'antagonisme de naître entre les deux pouvoirs, ce fut de supprimer, dès le début, le pouvoir législatif. « La constitution du 16 thermidor an X » (1802) éconduisit le peuple de l'Etat (1). »

Les assemblées de canton, les colléges d'arrondissement et les colléges de département formaient trois degrés d'élection, sur chacun desquels le pouvoir exerçait son influence. Les électeurs furent nommés à vie, et cependant purent perdre cette fonction pour acte contraire à l'honneur ou à la patrie, ce dont était juge le gouvernement. Le premier consul put en

(1) M. Mignet, ch. XIV.

augmenter le nombre. Le chef de l'Etat choisit les députés, les sénateurs et les tribuns, sur une liste présentée par ces électeurs. Il était impossible, par une suite de triages aussi habiles, de ne pas avoir le bon graiu sans le moindre mélauge d'ivraie. Aussi jamais personne n'entendit parler de conflit entre les deux pouvoirs, sous le premier Empire.

Un sénatus-consulte du 28 floréal an XII (1804), du même jour que la proclamation de l'Empire, modifia la constitution de l'an VIII, et la seule tribune où l'on eût parlé jusqu'alors, le Tribunat, devint silencieux. « A dater de ce jour, pendant dix ans, la » France fut gouvernée à huis-clos (1). »

Ce développement du despotisme, résultant de la constitution de l'an VIII, était tellement logique, que tout se fit légalement. Le suffrage populaire, qui est la suprême loi, nomme Napoléon consul à vie, puis empereur. Sous l'Empire, tout fonctionne comme sous la République, sénat et corps législatif. Aucun fait ne se passe sans une loi ou un décret légal. « Le sénat » donna une existence légale aux changements dont » nous fûmes témoins dans la suite, et transforma » sans convulsions, sans mouvements révolutionnaires » et par des gradations insensibles, une république » démocratique en monarchie absolue (2). »

Il est tout-à-fait faux de croire que sans les guerres où il se trouva continuellement engagé, on eût pu éviter le despotisme. Il eût été moins violent, sans

(1) M. Mignet, ch. XIV. — (2) *Mémoires* du comte Miot.

doute, et peut-être n'eût-il été complet que sous un de ses successeurs ; mais il serait sorti fatalement de la constitution de l'an VIII, et de la proclamation de l'empereur comme seul représentant de la souveraineté nationale. Par le seul fait du pouvoir directeur qui lui fut délégué, toute vie politique se trouva enrayée et s'arrêta d'elle-même. On eut beau créer les commissions de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, rien ne fonctionna, rien ne progressa que le despotisme. La liberté étant la condition de la vie des sociétés, il serait étrange qu'elle absente, une chose sans vie pût agir.

On a prétendu que les conquêtes de Napoléon, la mort de plusieurs millions d'hommes, le saccagement de l'Europe entière, avaient eu pour compensation la diffusion des principes de la Révolution française dans toute l'Europe, et le renversement de la vieille féodalité de l'Autriche, de l'Italie et de l'Allemagne. Oui, voilà ce que l'on voit, mais ce qu'on ne voit pas, c'est que cette action violente a été suivie de la réaction tout aussi violente de la Sainte-Alliance, dans laquelle les rois, aidés de la puissance nécessaire que les peuples leur avaient donnée pour chasser l'envahisseur, ont rétabli un pouvoir absolu plus fort qu'il n'avait jamais existé auparavant. Le nom français est devenu, et reste encore, quarante ans après, l'objet de la haine et de la crainte des Espagnols, des Anglais et des Allemands. Si nos principes ont fructifié dans l'Europe, c'est par une conquête toute morale, depuis que nous



avons été vaincus et humiliés. L'homme s'abusera-t-il donc toujours, de croire que le bien, le vrai et le juste puisse s'imposer par la force? L'exemple de l'Angleterre, de sa prospérité et de sa paix profonde, sous le régime de la liberté, a plus fait pour la propagande de la liberté, que n'auraient pu faire cent ans de victoires, comme celle d'Austerlitz. « Nous pouvons boule-
» verser les empires par des victoires, disait Vergniaud,
» mais nous ne ferons de révolutions chez les peuples
» que par le spectacle de notre bonheur. »

Les brillantes victoires furent expiées par l'humiliation de la défaite; et de ce règne si brillant, il ne restera, aux yeux de nos successeurs de plus en plus enthousiasmés de paix, d'humanité et de science, qu'un rêve rempli d'erreurs et d'illusions qui servira d'épouvantail aux générations futures.

Napoléon a été un des hommes les plus extraordinaires de l'histoire, un des quatre ou cinq héros à qui il a été donné de bouleverser le monde. On l'a de bonne heure comparé à César. Dès le mois d'octobre 1800, Fontanes, dans une brochure anonyme, fit un parallèle de César, de Cromwell, de Monck et de Bonaparte; il conclut que Bonaparte ressemblait à César seulement; puis, que, tous les bienfaits du nouveau régime consulaire tenant à un seul homme, il fallait lui confier un pouvoir héréditaire (1).

Fontanes avait-il sondé la profondeur de cette vue, qui lui était inspirée sans doute et qui avait un but

(1) M. Thiers, *Consulat et Empire*, t. II, p. 210.

tout de circonstances? Depuis 1800, les événements n'ont fait que nous montrer de plus en plus la similitude de la phase politique de l'Europe actuelle et de celle du monde romain de César et d'Auguste.

L'incarnation de la souveraineté dans César fut le dernier pas de cette longue marche, qui commence à la retraite du peuple sur le Mont-Sacré, pour secouer le joug de l'aristocratie sabine, pour conquérir l'égalité et la puissance. Le mot de Siéyès : « Qu'est-ce que le » Tiers? Tout, » fut le couronnement de ces efforts séculaires qui commencent à Louis-le-Gros, et qui, en 1789, aboutirent à l'égalité et à la puissance. Chez les Français comme chez les Romains, la conquête définitive de l'égalité fut suivie du despotisme, parce que de longues discordes développèrent un immense désir de paix, et que les deux génies assez puissants pour accomplir la pacification abusèrent, pour détruire la liberté, de la puissance que les besoins du temps avaient mis entre leurs mains.

La ressemblance entre César et Napoléon est complète jusque dans des détails qui paraissent de peu d'importance, et qui, toutefois, pourraient ne pas concorder, sans que l'identité de leurs rôles fût moins bien prouvée.

Tous deux eurent pour unique mobile, dans leur vie, l'amour de la gloire. La gloire d'Alexandre empêchait César de dormir, à vingt ans. Napoléon, à Brienne, lisait les *Vies* de Plutarque. Tous deux durent préparer de loin leur élévation à l'empire; César, par sa

conquête des Gaules; Napoléon, par son expédition d'Egypte, qui avait pour but de frapper l'imagination des contemporains et de l'entourer d'un mystérieux reflet. Tous deux furent de grands guerriers, de grands hommes d'Etat, de grands orateurs et même de grands écrivains. Tous deux eurent une activité dévorante. Tous deux arrivèrent dans une société agitée par les mêmes problèmes, et tous deux les résolurent de la même manière, en s'emparant de la direction suprême pour prix de la paix qu'ils rétablirent entre les partis. Tous deux, incarnation de la souveraineté du peuple, après la défaite du patriciat, crurent que cette révolution toute politique était la seule, et que, pour les institutions sociales, il fallait retourner en arrière. Tous deux restaurèrent la religion, la noblesse et toutes les institutions du passé, tout en se disant peuple et incarnation du peuple. Tous deux s'élevèrent, par un jeu de bascule, entre le parti populaire, qui voyait en eux son incarnation, et le parti de l'ancien régime, qui voyait en eux le représentant de la paix et même de la restauration de l'ancien régime. Tous deux combattirent un parti par l'autre, et se posèrent *Imperator* à la tête de leur armée fascinée, au-dessus de ces deux partis devenus impuissants. Tous deux sentirent le besoin d'occuper la nation par de grands exploits, et le temps manqua seul à César pour aller dans l'Inde. Tous deux s'isolèrent dans une autocratie qui amena la désaffection de la nation et leur chute. Tous deux laissèrent, à leur mort, la question sociale tout entière à résoudre.

César fut assassiné avant d'avoir pris le titre de roi; mais qu'importe; son successeur, Auguste, vingt ans après, sut profiter de l'amour que le nom de César réveillait dans le cœur des Romains. De nouveaux troubles enfantèrent une nouvelle dictature; et Auguste, comme tous les grands hommes du passé, au lieu de faire servir cette dictature au rétablissement de la vraie liberté, en profita pour établir le despotisme et le transmettre aux successeurs que l'on connaît.

A Rome, comme en France, la révolution avait deux côtés. Le débat politique, ayant pour but le déplacement de l'autorité, trouva une solution dans César couronnant la souveraineté populaire. Mais il y avait aussi la question sociale, qui avait pour but de modifier les bases mêmes de la société romaine.

Ce socialisme se montre d'abord dans la réclamation populaire des lois agraires, qui fut une demande de droit au travail, ayant pour condition essentielle le droit aux instruments de travail. Si on compare cette réclamation au communisme qui s'est produit de nos jours, on se persuade facilement qu'il n'y a pas d'analogie; mais le communisme n'est qu'une secte très-partielle dans le grand mouvement socialiste de notre époque; et ce mouvement a principalement pour caractère la revendication d'une répartition plus équitable des instruments de travail, capital et intelligence. Il ne s'agit pas ici de faire une répartition nouvelle, par une commission de savants; mais d'entrer dans une voie qui conduise, d'elle-même et sans secousse, à une meilleure organisation de la société.

La situation des deux sociétés, au temps de César et dans le nôtre, est donc absolument semblable, et les mêmes questions se présentent pour être résolues.

A l'époque d'Auguste, la science politique était si peu avancée, qu'il était presque impossible que l'on se doutât de la seule méthode qui peut amener cette solution. On n'avait pas conscience de ce mouvement continu et incessant qui se produit dans la constitution des sociétés, sous l'empire de la liberté et des efforts individuels pour réaliser les aspirations sociales. On ne croyait donc qu'aux grands hommes et aux révolutions faites et dirigées par eux. Le peuple, comme César et Auguste crurent à cette théorie politique, et le césarisme fut inauguré.

On ignorait alors que, seulement sous le régime de la liberté, une révolution reçoit tous ses développements légitimes; que toutes les questions s'y dénouent pacifiquement, parce que la solution de toutes les questions dans ce monde, c'est le progrès incessant, le perpétuel devenir.

César ne pouvait avoir ces nouvelles notions philosophiques et sociales; Napoléon, qui venait après le XVIIIe siècle, dans lequel la théorie du progrès avait été si magnifiquement élucidée par Locke, par Montesquieu, par Turgot et par Condorcet, Napoléon, qui venait après les admirables débats de la Constituante, ne les a pas eues non plus. Il méprisait trop les théoriciens, qu'il appelait des idéologues; et cependant, dit avec raison M. Laboulaye : « Ces théoriciens, que dé-

» daignent les esprits courts et superbes, sont toujours » ceux qui écrivent la pièce que jouera l'avenir (1). »

Le génie peut donc s'allier aux vues les plus étroites; et rien ne nous parait plus erroné que la théorie suivante du héros : « Lorsque des faits extraordinaires » attestent un génie éminent, quoi de plus contraire » au bon sens, que de lui prêter toutes les passions et » tous les sentiments de la médiocrité? Quoi de plus » faux que de ne pas reconnaître la prééminence de » ces êtres privilégiés qui apparaissent de temps à » autre dans l'histoire, comme des phares lumineux » dissipant les ténèbres de leur époque et éclairant » l'avenir. Nier cette prééminence, serait d'ailleurs » faire injure à l'humanité, en la croyant capable de » subir longuement et volontairement une domination » qui ne reposerait pas sur une grandeur véritable et » sur une incontestable utilité (2). »

Il nous paraît urgent de montrer que le héros a une mission toute autre que de dissiper les ténèbres de son époque, et d'éclairer l'avenir comme un phare lumineux.

L'enfance de l'histoire ressemble beaucoup à l'histoire des enfants : les enfants ignorent toute science, et par conséquent, la cause de toute chose. Pour eux, chaque objet qui se meut est un être animé d'un esprit libre, qui prend en lui-même son mobile d'action. De même, les peuples à l'origine ont adoré les fleuves,

(1) M. Laboulaye, *l'Etat et ses limites*, p. 57.

(2) *Vie de César*, préface.

les nuages, les vents, les volcans, la mer, les astres;... en un mot, tout ce qui se meut et tout ce qui est cause; jugeant, d'après eux-mêmes, que ces objets étaient des êtres animés. Plus tard, la science a montré que beaucoup d'êtres n'avaient qu'une force réfléchie, et n'agissaient qu'en vertu d'une communication de mouvement, comme la bille qui roule longtemps après que la force initiale a disparu.

La première science, toute physique, qui naquit en Grèce avec Thalès, montra l'engendrement des causes et rétablit à l'état d'êtres inanimés, tous les corps de la nature organique. Mais une science bien plus difficile à faire que la physique, c'était la science de l'homme, et par conséquent, celle des sociétés et des causes qui produisent leurs mouvements. La multiplicité des forces qui agissent, rend la science sociale la plus compliquée de toutes les sciences.

Dans l'ignorance des causes de ses actes et de ses révolutions, l'humanité attribua tous ses mouvements aux héros qui étaient à sa tête et qui paraissaient la conduire.

Les temps modernes ont recommencé la phase historique de la jeunesse des nations et de la croyance à la direction de leur mouvement, par les rois et les héros pasteurs des peuples. Vico, le premier, a montré que la principale cause du développement des sociétés était l'activité de l'humanité tout entière, activité bien inconsciente de son œuvre dans le passé, mais dont cependant les héros ne sont que les représentants. Les

héros sont des types dans lesquels les peuples incarnent leur âme, leurs instincts et leurs actes (1).

Cette idée ne détruit pas le héros, mais l'explique. Oui, il existe des âmes supérieures douées d'un instinct, d'une intelligence et d'une volonté qui les rendent capables de guider l'humanité dans les moments solennels où son salut est en danger. Mais cette intelligence est un reflet de la grande âme sociale dans une âme individuelle, plus harmoniquement organisée que les autres; l'âme du héros, c'est l'âme d'une génération tout entière condensée dans une seule âme.

Le grand homme vient pour représenter une idée, en être l'incarnation et la réaliser. Mais c'est l'idée qui engendre le grand homme, avant que le grand homme ne puisse réaliser l'idée. Napoléon a été l'incarnation et le produit de l'idée de 89; la Révolution a engendré Napoléon avant que Napoléon pût réaliser en partie la Révolution.

Les grands hommes ont toujours compris, quoique obscurément, combien leur rôle était peu individuel; ils ont senti que la force qui les animait, n'était pas à eux. Aussi ils ont tous été fatalistes; ils ont eu la conscience d'une force immense qui était en eux, et ne pouvant s'en faire honneur, ils l'ont rapportée à une puissance divine dont ils n'étaient que les instruments. Ce n'est que plus tard, que l'orgueil du grand homme croissant avec ses succès et l'adulation, il arrive à croire que toute son œuvre est à lui.

(1) Voir t. I, p. 127.

L'histoire du héros, c'est l'histoire même de l'âme humaine. L'âme, force qui vient des profondeurs de l'infini, reçoit sur son passage des communications de mouvement par toutes les forces qu'elle rencontre. Ces forces qui la modifient, elle les modifie aussi, comme le corps modifie le son qu'il reçoit et lui donne une intensité et un timbre particulier. Le héros reçoit de même la communication de toutes les forces du dehors, de celles des membres de la société dans laquelle il vit, de celles dues à toutes les circonstances qui agissent; il en est comme la résultante; force composée et cependant qui a une vie propre, puisqu'elle produit ce que l'ensemble même des forces n'aurait pu produire, aussi longtemps qu'elles seraient restées isolées et ne seraient pas venues se condenser en un même point.

Le héros, pas plus que les simples mortels, qu'il le sache ou qu'il l'ignore, ne communique directement avec la divinité, ne reçoit son inspiration du Saint-Esprit. Si les peuples l'ont cru dans le passé, c'est qu'ils ignoraient la généalogie du héros et adoraient, comme toujours, ce qu'ils ne comprenaient pas. Et quant à lui, s'il l'a cru, c'est que son âme était en cela comme en toute autre chose, l'écho des croyances de son temps; c'est qu'il avait autre chose à faire qu'à débrouiller la vérité de cette idée; et qu'enfin l'explication que l'opinion publique lui offrait, lui paraissant suffisamment de son goût, il n'avait garde d'en chercher une autre.

Les génies inventeurs, qui eux-mêmes empruntent tant à leurs prédécesseurs, ne doivent pas être confondus avec les héros que les sociétés mettent à leur tête; Carlyle a eu le tort de les confondre sous le nom commun de héros. Les premiers sont trop en avant de leur génération pour qu'elle les choisisse comme guide; ce sont des génies solitaires, des excentriques, des hommes en dehors du sens commun, comme Socrate, Descartes, Vico, Saint-Simon. Ces génies inventeurs sont, ou incompris ou combattus à outrance, et ne conduisent jamais les hommes qu'après leur mort. Le progrès auquel ils ont travaillé, mettra deux ou trois générations, souvent plus, pour faire son chemin dans le monde, pour devenir le sens commun; et nul n'est moins propre que l'inventeur pour réaliser son idée. Mais au bout de ce temps viendra un génie pratique comme César ou Napoléon en politique, qui démêlera ce qu'il y a d'applicable dans les idées nouvelles au moment où il vit et qui les fera passer dans les faits.

Il est donc entièrement faux de dire que le héros dissipe les ténèbres de son époque et éclaire l'avenir. On peut défier d'en montrer un seul dans l'histoire qui ait inventé quoi que ce soit au-delà des idées qu'il avait instinctivement puisées dans la génération qui l'a vu naître. Son génie est tout pratique : c'est le dictateur romain sauvant la patrie en danger; c'est Charlemagne refoulant les invasions du Nord et du Midi; c'est Napoléon réalisant en partie et consolidant les principes de 89.

Ces explications étaient absolument nécessaires pour connaître quel rôle doit jouer le héros dans l'histoire, et quelle part lui est due légitimement dans la direction de l'humanité.

Il en résulte qu'il doit éviter par-dessus tout, sous peine de manquer aux conditions de sa nature, de ne pas rester en communication avec ses semblables, de ne plus recevoir d'eux les impulsions dont il doit composer la résultante sociale, en un mot, de confisquer la liberté individuelle. C'est cependant ce qu'ont fait tous les héros du passé, ne se doutant pas de ce qui faisait leur force, se croyant des hommes providentiels, relevant directement de la divinité; ils ont tous voulu s'élever au-dessus de la condition humaine et fonder un gouvernement absolu, image de leur propre puissance, qu'ils croyaient ne relever que d'elle-même après Dieu.

Mais ce qui devait arriver est arrivé. Dans cet isolement, le souffle divin s'est retiré, parce que le souffle divin, c'était le souffle de l'humanité elle-même. *Vox populi*, *vox Dei*. César comme Napoléon n'ont plus écouté cette voix populaire qui parlait en eux, ils n'ont plus écouté que leur raison individuelle. Alors le héros est descendu au rang des plus simples mortels, montrant des infirmités morales et intellectuelles d'autant plus misérables, qu'elles contrastaient avec des prétentions plus excessives à s'élever au-dessus de l'humaine nature.

Le peuple ignore aussi, que le héros c'est le peuple,

et qu'il le crée en lui soufflant son âme, à la manière de Dieu créant l'homme. Le peuple pousse donc le héros à s'emparer du gouvernail d'une manière absolue, car il a confiance en lui. Mais la voix du peuple ne doit pas être un fétichisme; la voix du peuple, ce n'est pas la voix d'un moment de frayeur dans lequel le peuple, comme le roi, dit : « Mon » royaume pour un cheval. » La génération qui prend le héros pour pilote, ne se doute pas de la longueur du voyage; elle est dans le vrai en le prenant pour son guide, elle est dans le faux en l'imposant aux générations suivantes. Le sens commun d'une génération est toujours un mélange d'erreurs et de vérités. La voix qui doit guider l'humanité, ce n'est pas la voix d'une génération, mais une voix se modifiant incessamment sous l'empire de l'expérience et de la science. Le héros, homme d'action et non de pensée, reflet du sens commun jusque dans ses erreurs, au lieu d'arrêter ce mouvement qui conduit au despotisme, y pousse lui-même, joint sa force à celle du peuple; et quand il a fondé son pouvoir sur des bases artificielles, quand il a remplacé la force morale qui l'a soulevé, par la force des soldats et de l'armée des ambitieux, le héros s'est évanoui et le despote a pris sa place.

« Jamais assurément on ne fut plus excusable de se » confier à un homme, car jamais terreur ne fut » moins simulée que celle qu'on fuyait, car jamais » génie ne fut plus réel que celui auprès duquel on » cherchait un refuge. Et cependant, après quelques

» années, ce sage devenu fou, fou d'une autre folie
» que celle de 93, mais non moins désastreuse, immo-
» lait un million d'hommes sur les champs de bataille,
» et laissait la France vaincue, noyée dans son sang,
» dépouillée du fruit de vingt ans de victoires... Qui
» donc eût pu prévoir que le sage de 1800 serait l'in-
» sensé de 1812 et de 1813? Oui, on aurait pu le
» prévoir en se rappelant que la toute-puissance porte
» en soi une folie incurable : la tentation de tout
» faire quand on peut tout faire, même le mal après
» le bien (1). »

Nous avons démontré l'impuissance du césarisme pour le progrès, par l'histoire des successeurs d'Auguste et par celle de Louis XIV. Il nous reste à montrer que Napoléon n'a pas été plus heureux, et qu'on a bien à tort attribué à son génie, l'initiative de la plupart des progrès politiques réalisés au XIXe siècle.

Dans la proclamation que Louis-Napoléon, président de la République, mit en tête de la constitution de 1852, on trouve résumée l'œuvre politique de Napoléon Ier. Il n'a dû rien oublier de cette œuvre que nous allons alors passer en revue, avec la certitude de n'en laisser de côté aucune partie importante.

« La Révolution n'avait rien fondé de définitif.
» Seul, le Premier Consul rétablit l'unité, la hiérarchie
» et les véritables principes du gouvernement. Ils sont
» encore en vigueur.

(1) M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XX, p. 795. Ce XXe volume a été écrit depuis 1852.

» Ainsi l'administration de la France confiée à des » préfets, à des sous-préfets, à des maires, qui substi- » tuaient l'unité aux commissions directoriales; la » décision des affaires, au contraire, donnée à des » conseils, depuis la commune jusqu'au département; » ainsi la magistrature affermie par l'inamovibilité des » juges, par la hiérarchie des tribunaux, la justice » rendue plus facile par la délimitation des attributions, » depuis la justice de paix jusqu'à la Cour de cassa- » tion. Tout cela est encore debout. De même notre » admirable système financier, la Banque de France, » l'établissement des budgets, la cour des comptes, » l'organisation de la police, nos règlements militaires » datent de cette époque.

» Depuis cinquante ans, c'est le Code Napoléon qui » règle les intérêts des citoyens entre eux. C'est en- » core le Concordat qui règle les rapports de l'Etat » avec l'Eglise. »

« Enfin, la plupart des mesures qui concernent le » progrès de l'industrie, du commerce, des lettres, » des sciences, des arts, depuis les règlements du » Théâtre-Français jusqu'à ceux de l'Institut, depuis » l'institution des prud'hommes jusqu'à la création de » la Légion-d'Honneur, ont été fixés par des décrets » de ce temps.

» On peut donc l'affirmer : la charpente de notre » édifice social est l'œuvre de l'empereur, et elle a ré- » sisté à sa chute et à trois révolutions. »

Examinons les principales de ces institutions :

Codification. — Les peuples éprouvent le besoin de codifier, lorsqu'il s'est fait une révolution dans l'Etat et que le droit naturel philosophique tend à remplacer le droit civil (1). Ce désir se manifesta sous les empereurs romains, comme à l'époque de la Révolution française.

Sous la législation féodale, il s'était formé une réaction en faveur du droit romain, c'est-à-dire du droit des jurisconsultes stoïciens et chrétiens, dont les préceptes sont réunis dans les codes qui portent le nom de Justinien. Nos légistes, au lieu de demander le droit naturel, rationnel, au nom de la philosophie qui n'était pas née, le demandèrent au nom du droit romain qui, en le prenant dans Ulpien et dans Papinien, était bien réellement la plus belle législation connue, fondée sur le droit naturel. Ce fut l'œuvre de Pothier et de Domat de consacrer l'assimilation de la coutume française et du droit romain.

Depuis longtemps les légistes sentaient le besoin de remplacer le droit des coutumes par un code unique. Le célèbre Dumoulin, sous Henri II, ne proposait jamais qu'un remède à tous les maux du royaume : fondre toutes les lois en une. « Il n'y a rien de plus louable, » rien de plus utile et de plus désirable que la rédac- » tion, en une loi brève, claire et juste, de toutes les » coutumes si variées et souvent obscures (2). Henri III chargea le savant Brisson de faire un code des lois

(1) Voir Vico.

(2) Dumoulin, *De concordia et unione consuet. franciæ.*

françaises. Les ordonnances de Louis XIV, les efforts de d'Aguesseau, attestent le désir puissant de la volonté nationale d'avoir une législation uniforme, en même temps que la France se faisait une. La Révolution française fut l'avènement au pouvoir des idées du droit philosophique; les derniers vestiges du droit féodal disparurent, et le besoin de codification se fit sentir de nouveau, puisqu'il s'agissait de renouveler toutes les lois.

La Constituante fit une loi politique et un code des délits et des peines; elle vota le nouveau principe des successions, mais elle légua législativement, à l'assemblée qui devait la suivre, l'obligation de faire un code des lois civiles. Ce fut la Convention seulement qui donna suite à ce projet. Quarante-huit membres composèrent le premier comité de législation civile; le 9 août 1793, Cambacérès déposa le projet de code civil (1). Soixante séances furent consacrées à sa discussion. Mais les événements ne permirent pas d'achever l'œuvre.

Après la tourmente, le désir d'un code homogène reparut, et dans ce moment de violent besoin de repos, qui commence en 1799, les trois consuls Roger-Ducos, Bonaparte et Siéyès, crurent pouvoir terminer l'adresse de la constitution de l'an VIII, au peuple français, par ces mots: « Citoyens, la Révolution est fixée » aux principes qui l'ont commencée, elle est finie. » Sous l'influence de cette étrange illusion et du désir de l'opinion publique, la codification commença.

(1) On trouvera le projet de Code civil de la Convention dans l'ouvrage de M. Acollas : *Nécessité de refondre nos codes.*

On ne saurait nier que l'esprit nouveau n'ait pénétré dans nos codes; mais ce serait étrangement s'abuser de croire qu'ils sont la réalisation complète des principes de la Révolution française. La révolution politique seule était finie, mais la révolution sociale était à peine commencée, et c'est à celle-là que s'applique le Code civil.

Voici une des conclusions de M. Rapetti : « Tous » nos codes sont diffus; la loi est obscurcie par un » entourage de définitions inutiles, de suppositions de » faits, de vaines théories d'école et de jurisprudence; » superfluités qui rendent la loi inaccessible au commun » des hommes, qui embarrassent, loin de seconder le » travail de l'interprétation (1). » « Le Code civil n'a » évidemment nulle valeur doctrinale, c'est une tran- » saction faite à propos, entre des partis fatigués de » lutter et incapables de s'entendre, rien de plus (2). » De là, les contradictions.

A l'apparition du Code civil, Dard crut faire une œuvre utile, en publiant un ouvrage dans lequel chacun de ses articles est mis en présence de la coutume, de l'édit ou de la loi antérieure dont l'article est formé. Cet ouvrage prouve, sans le vouloir, que les avocats qui ont fait le Code civil, avaient d'abondantes bibliothèques et une vaste mémoire, à la place du génie des législateurs. Ils se sont contentés, presque toujours, de copier Dumoulin, d'Aguesseau, Pothier et

(1) *Encyclopédie nouvelle* de Jean Reynaud et Pierre Leroux, article Code. — (2) M. Courcelle-Seneuil, *Journal des Economistes*, juin 1865.

les ordonnances de Louis XIV. « De tous les auteurs » qui ont servi à la rédaction de nos lois civiles mo» dernes, Pothier est sans contredit celui qui a été le » plus mis à contribution. Il a été suivi avec une éton» nante servilité, même dans ses défauts (1). »

Le Code Napoléon n'est pas plus l'œuvre de Napoléon, que les Capitulaires de Charlemagne ne sont l'œuvre de Charlemagne, en ce sens, que ni l'un ni l'autre n'ont été les inspirateurs des codes qui portent leur nom. Il serait impossible de citer aucun principe important du Code Napoléon, émanant de l'empereur Napoléon. On pourrait, au contraire, citer plusieurs de ses discours au Conseil d'Etat, dont les principes sont en complète hostilité avec l'esprit de la Révolution, et même avec la civilisation chrétienne (2).

(1) Dard, *Code civil*, avec des notes indicatives des lois romaines, coutumes, ordonnances, etc., qui ont rapport à chaque article.—Paris, 3e édit., 1827.

(2) Voyez, à ce sujet, *Nécessité de refondre nos codes*, par M. Emile Acollas, 1866. L'auteur cite, entre autres, la preuve suivante :

Mariage d'après l'idéal du Premier Consul. — « Un mari doit avoir » un pouvoir absolu et le droit de dire à sa femme : Madame, vous ne » sortirez pas, vous n'irez pas à la comédie, vous ne verrez pas telle ou » telle personne (*Mémoires* de Thibeaudeau). » « Nous n'y entendons rien, » nous autres peuples d'Occident, nous avons tout gâté, en traitant les » femmes trop bien. Nous les avons portées, à grand tort, presqu'à » l'égal de nous; les peuples d'Orient avaient plus d'esprit et de jus» tesse; ils les avaient déclarées la véritable propriété de l'homme. Et, » en effet, la nature les avait faites nos esclaves ; ce n'est que par nos » travers d'esprit qu'elles osent prétendre à être nos souveraines..... » La femme est donnée à l'homme pour qu'elle fasse des enfants. Or, » une femme unique ne pourrait suffire à un homme pour cet objet; » elle ne peut être sa femme quand elle est grosse; elle cesse d'être sa » femme quand elle ne peut plus lui donner d'enfants. L'homme, que » la nature n'arrête ni par l'âge ni par aucun de ces inconvénients, » doit donc avoir plusieurs femmes..... » (*Mémorial de Sainte-Hélène.* Edit. Delloye, t. IV, p. 227.)

On a beaucoup vanté le génie universel de Napoléon, lorsqu'il présidait à la rédaction du Code civil, et prenait part à la discussion. Il n'y avait là rien de bien extraordinaire : « Se faisant, chaque jour, ins-
» truire par MM. Portalis, Cambacérès, et surtout
» Tronchet, de la matière qu'on devait traiter le len-
» demain au Conseil d'Etat, il y pensait vingt-quatre
» heures, écoutait ensuite la discussion, puis, avec un
» souverain bon sens, fixait exactement le point où
» l'on devait s'arrêter, entre l'ordre ancien et l'ordre
» nouveau (1). » Il eut le mérite des hommes d'action, celui de vaincre la résistance du Corps législatif qui, comme toute assemblée délibérante, aimait les tergiversations et faisait de l'opposition au Code civil, afin d'en faire au Premier Consul, dont le pouvoir lui semblait trop grandir.

Administration.— Sous le gouvernement de Louis XIV, l'administration centrale avait absorbé toutes les libertés provinciales. L'intendant, dans sa province, devint progressivement ministre des finances, ministre de l'intérieur, ministre des travaux publics, ministre du commerce. Au-dessous de l'intendant, et nommé par lui, se trouvait, dans chaque canton, un fonctionnaire : le subdélégué. Le gouvernement des villes était confié à un corps municipal élu, au XVe siècle, par tous les bourgeois, c'est-à-dire par les habitants de la ville, et au XVIIIe, par un corps de notables. Les fonctions du corps municipal se réduisent de plus en plus. Les villes ne

(1) M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XX, p. 725.

peuvent ni établir un octroi, ni lever une contribution, ni administrer leurs biens, sans qu'il intervienne un arrêté du conseil des ministres, sur le rapport de l'intendant.

Jusqu'à la Révolution, la paroisse rurale de France conserve, dans son gouvernement, quelque chose de cet aspect démocratique qu'on lui avait vu dans le moyen-âge. Mais ce ne sont que de vaines apparences de liberté qui recouvrent une impuissance réelle. « On » découvre, en petit, comment le gouvernement le » plus absolu peut se combiner avec quelques-unes » des formes de la plus extrême démocratie, de telle » sorte, qu'à l'oppression, vient encore s'ajouter le » ridicule de n'avoir pas l'air de la voir (1). »

Le collecteur et le syndic, les deux seuls fonctionnaires de la commune, sont devenus partout des instruments du pouvoir central. Alors, comme aujour- » d'hui, l'administration tenait donc tous les Français » en tutelle, et si l'insolence du mot ne s'était pas en- » core produite, on avait du moins déjà la chose (2). »

En 1787, on plaça, à côté de l'intendant, une assemblée provinciale qui devint le véritable administrateur du pays. Dans chaque village, un corps municipal fut élu, et remplaça le syndic chargé de l'ordre public et de l'administration. L'intendant fut conservé, malgré l'institution des assemblées provinciales, et nous trouvons là le modèle complet de notre administration

(1) Tocqueville, *Ancien régime*, p. 99. — (2) Tocqueville, *ibid.*, p. 101.

actuelle. Il est vrai que les assemblées provinciales, composées d'hommes qui administraient pour la première fois, furent assez médiocres, et que la délimitation confuse des pouvoirs de l'intendant et de l'assemblée amena des conflits ; mais le principe était posé.

La Révolution française ne maintint pas les intendants. L'art. 78 de la constitution de 93 porte : « Il » y a dans chaque commune de la République une » administration municipale ; dans chaque district une » administration intermédiaire ; dans chaque départe» ment une administration centrale. » L'art. 1er, section II, de la constitution de 91 est semblable. « La » tradition révolutionnaire constante, il est aisé de la » suivre dans les chartes de 1791, 1793, 1795, est » *décentralisatrice*, en ce sens qu'elle supprime les in» tendants, qu'elle ne les remplace pas par des pré» fets, et qu'elle met l'administration publique des » communes, des districts, des départements, sous le » contrôle direct des électeurs. La centralisation qui » nous opprime aujourd'hui a été restaurée, aggravée, » exagérée par le premier empire (1). »

Malgré les preuves contraires les plus évidentes, on entend cependant encore tous les jours répéter cette accusation : la Révolution a détruit les libertés provinciales, donc elle a établi la centralisation ou plutôt achevé l'œuvre commencée par la royauté.

Autant de mots, autant d'erreurs. D'abord il n'y avait plus de libertés provinciales, quoiqu'il y eût en-

(1) *Le Génie de la Révolution*, par M. Chassin, t. I, p. 459.

core des provinces; les intendants avaient tout autant de pouvoirs que nos préfets (1); la Révolution acheva l'œuvre d'unification de la France, en effaçant les provinces, centre de vie politique; mais elle les remplaça par les départements, centre de vie administrative. On confond deux choses : la centralisation politique et la centralisation administrative. La Révolution a achevé la première et détruit la seconde. Elle ne connaît pas les préfets, mais elle place à la tète du département un conseil nommé par les habitants, et comme pouvoir exclusif, un comité directeur pris dans le seiu de ce conseil. Elle pensa avec raison qu'après avoir détruit les provinces, centres dangereux par leur grandeur et leur ancien esprit d'indépendance, on pouvait sans danger donner toute liberté aux départements.

Quant à la confiscation de la liberté sous la Terreur et à l'envoi de proconsuls armés d'un pouvoir absolu, ce ne fut qu'un fait anormal, comme le régime de la Terreur lui-même, et qui ne fait pas plus partie de la tradition de la Révolution que la Saint-Barthélemy ne fait partie de la tradition chrétienne.

Il est vrai qu'après la destruction des provinces, des corps de la noblesse et du clergé, tous les gouvernements qui se sont succédé ont eu plus de facilité encore pour étendre leur despotisme bureaucratique; mais c'est un sophisme d'accuser la Révolution de ce résultat, car toutes ses constitutions renferment la li-

(1) Tocqueville, *Ancien régime.*

berté et la décentralisation administrative comme contre-poids de la centralisation politique.

« Mais quand cette génération vigoureuse qui avait » commencé la Révolution eut été détruite ou énervée... » et que la nation éperdue commença à chercher » comme à tâtons son maître, le gouvernement absolu » trouva pour renaître et se fonder des facilités pro- » digieuses, que découvrit sans peine le génie de celui » qui allait être tout à la fois le continuateur de la » Révolution et son destructeur... On ressaisit la cen- » tralisation dans ses ruines et on la restaura; et » comme en même temps qu'elle se relevait, tout ce » qui avait pu autrefois la limiter restait détruit, des » entrailles mêmes d'une nation qui venait de ren- » verser la royauté, on vit sortir tout-à-coup un pou- » voir plus étendu, plus détaillé, plus absolu que » celui qui avait été exercé par aucun de nos rois. » L'entreprise parut d'une témérité extraordinaire et » son succès inouï, parce qu'on ne pensait qu'à ce » qu'on voyait et qu'on oubliait ce qu'on avait vu. » Le dominateur tomba, mais ce qu'il y avait de plus » substantiel dans son œuvre resta debout. Son gou- » vernement mort, son administration continua de » vivre, et toutes les fois qu'on a voulu depuis abattre » le pouvoir absolu, on s'est borné à placer la tête de » la liberté sur un corps servile (1).

» Ce ne sont pas, comme on l'a dit tant de fois, les » principes de 1789 en matière d'administration pu-

(1) Tocqueville, *Ancien régime*, p. 341.

» blique, qui ont triomphé en 1800, mais bien au
» contraire ceux de l'ancien régime qui furent tous
» remis alors en vigueur (1). »

Cependant, la création des préfets répondait à un besoin utile; Napoléon eut raison de revenir à l'organisation de 1787. La Constituante avait eu le tort de ne pas séparer le pouvoir exécutif du pouvoir législatif dans l'administration des départements. En outre, le département, tout en s'administrant lui-même, doit le faire suivant les lois et la charte du pays; il faut un représentant du pouvoir central pour veiller à cet intérêt national. Mais les préfets créés par Napoléon ne se sont pas bornés à cette œuvre utile; délégués de pouvoirs qui ont la prétention de diriger la société, ils prennent pour principale fonction de diriger leurs départements dans la voie où ces pouvoirs veulent engager la société; et pour atteindre ce but, ils sont obligés de supprimer toute liberté départementale.

Magistrature. — La hiérarchie judiciaire actuelle fut organisée par la constitution de l'an VIII, et se composa de tribunaux de première instance, de tribunaux d'appel et d'un tribunal de cassation. La seule différence avec la constitution de l'an III, c'est que dans celle-ci il n'y avait qu'un tribunal civil par département, et que l'appel se portait devant le tribunal civil d'un des trois départements voisins. La Cour de cassation avait été instituée par la loi du 22 décembre 1790 et organisée le 19 avril 1791.

(1) Tocqueville, *Ancien régime*, p. 115.

En outre, d'après la constitution de l'an VIII, les juges, au lieu d'être élus par les citoyens, furent nommés à vie par les consuls. Dans le cas où le pouvoir nomme les juges, ils doivent être inamovibles, à moins de vivre sous un despotisme semblable à celui des Turcs. Mais Napoléon trouva moyen d'allier la nomination des juges par le pouvoir et leur révocation à volonté. Le préambule de la constitution de 1852 est dans l'erreur par rapport à l'inamovibilité des juges. Il suffit pour s'en convaincre de lire le titre IX du sénatus-consulte organique de la constitution de l'an X (4 août 1802) :

« Art. 78. Il y a un grand-juge ministre de la justice.

» Art. 82. Le tribunal de cassation, présidé par lui, a droit de censure et de discipline sur les tribunaux d'appel et les tribunaux criminels; il peut, pour cause grave, *suspendre les juges de leurs fonctions*, les mander près du grand-juge pour y rendre compte de leur conduite.

» Art. 83. Les tribunaux d'appel ont droit de surveillance sur les tribunaux civils de leur ressort, et les tribunaux civils sur les juges de paix de leur arrondissement.

» Art. 84. Le commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation, surveille les commissaires près les tribunaux d'appel et les tribunaux criminels; les commissaires près les tribunaux d'appel, surveillent les commissaires près les tribunaux civils.

» Art. 85. Les membres du tribunal de cassation sont nommés par le sénat, sur la présentation du Premier Consul, qui présente trois sujets pour chaque placc. »

C'est toujours le même système : déguiser le despotisme sous des formes légales; mettre plusieurs degrés de juridictions, mais à une condition, c'est que le pouvoir gardera toujours le dernier dans sa main.

Comme le despotisme est condamné fatalement à toujours marcher dans sa voie, huit prisons d'Etat vinrent plus tard couronner ce bel édifice judiciaire; nous l'avons vu, elles étaient destinées à des prisonniers arrêtés et détenus par simple mesure de police et sans aucune espèce de jugement.

Ce fut la charte de 1814 qui inaugura réellement l'inamovibilité des magistrats.

On ne peut trop s'étonner de la facilité avec laquelle on prend les Français par des mots. Nous le demandons en bonne vérité : quel besoin est-il de l'inamovibilité pour juger impartialement les 99 p. % des procès dans lesquels il s'agit de mur mitoyen ou de partage d'un héritage? On ne peut faire l'affront aux juges français de croire qu'ils ont besoin d'être inamovibles pour juger impartialement dans ces sortes d'affaires.

Mais un individu peut avoir deux genres de procès : procès contre un particulier, procès contre l'administration et l'Etat. Il est clair que, si l'inamovibilité est nécessaire, c'est pour ceux qui jugent ces derniers. L'Etat, partie adverse, possédant un immense pouvoir,

peut influencer le juge, et le juge se trouve influencé de lui-même par sa propre position, s'il n'est pas inamovible. Or, les conseils académiques, les conseils de préfecture et le conseil d'Etat, chargés de vider tous les conflits des particuliers avec l'Etat, sont-ils inamovibles? Le Français a pris l'ombre pour la proie. Voyant son ignorance de toutes les questions politiques, les différents pouvoirs lui ont donné l'inamovibilité des juges, là où elle ne sert à rien, et ont gardé la movibilité, là où elle est indispensable pour une justice impartiale.

On voit donc combien il est faux de dire que Napoléon Ier ait fait faire le moindre pas à la question judiciaire. Il est retourné de cent ans en arrière, et le perfectionnement de la hiérarchie empruntée aux gouvernements précédents, n'a été qu'un perfectionnement de despotisme.

Tout cela est destiné à disparaître, et l'on peut prévoir un jour prochain où les Français, mieux éclairés sur l'importance du pouvoir judiciaire pour le maintien de la liberté, réclameront son organisation suivant les progrès de la science politique et les exemples que donnent l'Amérique et l'Angleterre.

Finances. — Lorsque Napoléon arriva au Consulat, les finances publiques étaient dans un état déplorable, quoique le Directoire les eût trouvées dans un état bien plus déplorable encore, comme nous l'avons vu. Le Premier Consul continua avec énergie, persévérance et intelligence, l'œuvre du Directoire, œuvre que lui

rendit plus facile le rétablissement de la paix intérieure.

Il prit pour ministre des finances Gaudin, que la Révolution avait trouvé premier commis des finances, et qui avait été nommé plus tard commissaire à la trésorerie nationale. « En arrachant définitivement la » France aux partis violents qui se la disputaient de » nouveau, le 18 brumaire avait donné au ministre des » finances ce levier invisible, mais tout-puissant, qui » manquait à ses prédécesseurs : la confiance. Une des » premières et peut-être des plus hardies mesures du » gouvernement consulaire, fut, en ce qui concernait les » finances, de revenir en partie aux anciennes méthodes » d'impôt et aux formes de perception que l'As- » semblée constituante avait eu le tort de dédaigner. » L'ancien premier commis des finances avait sur » ce point une expérience des affaires qui lui fut des » plus utiles... Il fit adopter la création d'une direc- » tion générale des contributions directes, à l'instar » de celle des vingtièmes qui existait avant la Révo- » lution... Une autre disposition d'une incontestable » utilité, fut celle des obligations des receveurs géné- » raux, disposition empruntée d'ailleurs à l'ancienne » monarchie (1). »

Les contributions indirectes que l'opinion repoussait violemment encore sous le Consulat, furent rétablies sous l'Empire, et la Restauration de 1814 se fit à ce cri : Plus de droits réunis!

(1) M. P. Clément, *Portraits historiques*, le duc de Gaëte.

On voit qu'ici encore Napoléon n'a fait preuve que de génie pratique, et non d'invention, pour répartir les impôts. D'ailleurs, un système d'impôts emprunté à l'ancienne monarchie, progressif par en bas, puisque les impôts indirects payés par un individu sont loin d'être proportionnels à sa fortune, ne peut être la réalisation du principe proclamé par la Révolution : les impôts sont proportionnels à la fortune de chacun.

« La chambre des comptes chargée de surveiller la » gestion de tous les financiers du royaume, date du » commencement du XIV[e] siècle (1). » Elle prit de l'importance en même temps que le pouvoir royal. « A l'époque de Louis XIV, la chambre des comptes se » composait d'un premier président, de douze prési- » dents, de soixante-dix-huit maîtres des comptes, de » trente-huit correcteurs, de cent quatre-vingt-deux » auditeurs, d'un avocat général et d'un procureur » général (2).

Cette chambre fut supprimée par la loi du 7 septembre 1790, et fut remplacée par un bureau de comptabilité qui, paraît-il, fonctionna assez bien, puisqu'il fut conservé jusqu'en 1807. Mais, malgré cette preuve d'utilité, dans son amour de l'ancien régime, Napoléon rétablit la cour des comptes en 1807, sous prétexte « que la France manquait d'une institu- » tion analogue à ce qu'étaient autrefois les chambres

(1) *Diction. des institutions de la France*, par M. Chéruel.

(2) M. Chéruel, *ibid.*

» des comptes, qui avaient le droit de poursuivre » d'office les abus dont la connaissance parvenait » jusqu'à elle, et que, relégué au fond de son palais, » il ne pouvait savoir que ce qu'on voulait bien lui » dire, personne n'ayant mission de l'avertir des choses » qu'il lui importait le plus de connaître (1). »

Il était facile de donner ces pouvoirs au bureau de comptabilité, mais l'empereur savait que les Français, qui passent pour de grands révolutionnaires, sont, le plus ordinairement, de profonds adorateurs du passé. Voilà pourquoi il tint à ne rien conserver de ce que la Révolution avait cru pouvoir fonder sur la raison, et à fonder, au contraire, ses institutions sur la tradition.

La création de la Banque de France fut une imitation de toutes les banques qui existaient alors, principalement de la Banque d'Angleterre, qui date de 1694, et qu'un acte du Parlement a créée sous le titre de Gouvernement et Compagnie de la banque d'Angleterre.

Quant aux mesures qui concernent les progrès de l'industrie, du commerce, des lettres, des sciences, des arts..... il est permis de douter que des règlements soient ce qu'il y a de mieux pour les encourager. On encouragea Luce de Lancival, mais on persécuta Mme de Staël et Châteaubriand.

Tous ces détails prouvent, une fois de plus, que les héros n'inventent rien; que leur œuvre est toute pratique; et que, par conséquent, ils ont tort de vouloir

(1) M. Pierre Clément, *Portraits historiques*, le duc de Gaëte.

prétendre à la direction sociale, quand leur mission consiste uniquement à réaliser le progrès des siècles et le progrès de la science, sous l'impulsion des idéologues. Ils commettent donc un crime contre le progrès, quand ils confisquent la liberté, sous prétexte que leur raison est supérieure à celle des autres.

Un exemple de la faiblesse des grands hommes, quand ils se séparent de la génération qui les a soulevés, c'est la création d'une nouvelle aristocratie par Napoléon. Enter l'aristocratie héréditaire sur le mérite personnel; prétendre pratiquer l'égalité, parce que l'on met l'inégalité à la portée d'un plus ou moins grand nombre, est une des idées les plus étranges qui puisse traverser le cerveau d'un homme.

L'action des grands hommes, en politique, va en grandissant, à mesure que l'on remonte le cours des siècles. La tradition n'est qu'exagérée, lorsqu'elle nous montre l'immense influence des Lycurgue et des Numa. Plus un peuple est ignorant, et plus il cède au besoin de s'incarner dans un homme qui lui paraît au-dessus de la nature humaine, parce qu'à ces époques primitives, la science et la capacité sont le monopole de quelques-uns.

L'influence des grands hommes va en décroissant, à mesure que le niveau intellectuel s'élève et que l'égalité des hommes se réalise. C'est donc surtout de nos jours que le héros doit se réduire à son véritable rôle, qui est de représenter les aspirations et les besoins de son époque, et d'y joindre la puissance pra-

tique nécessaire pour la réalisation de ces besoins. Le génie d'un homme est amplement remplacé par le génie de l'humanité tout entière. Certes, il existera toujours des hommes en qui les nations auront confiance; mais le ménage social est devenu trop compliqué et trop vaste, pour que l'on accorde mission à un seul homme de tout diriger. La division du travail a envahi la politique, comme l'industrie. Il y a encore de grands jurisconsultes, de grands guerriers, de grands philosophes, de grands savants, de grands agriculteurs, de grands industriels..... Mais tout cela, c'est la monnaie du héros, et il n'y aura plus de héros.

J. de Maistre a très-bien compris la puissance actuelle des nations et la petitesse des hommes devant la force qui les pousse : « Ce qu'il y a de plus frappant » dans la Révolution française, c'est cette force en- » traînante qui courbe tous les obstacles. Son tour- » billon emporte, comme une paille légère, tout ce » que la force humaine a su lui opposer. Personne n'a » pu contrarier sa marche impunément..... On a re- » marqué, avec grande raison, que la Révolution fran- » çaise mène les hommes, plus que les hommes ne la » mènent. Cette observation est de la plus grande » justesse, et quoiqu'on puisse l'appliquer plus ou » moins à toutes les grandes révolutions, cependant » elle n'a jamais été plus frappante qu'à cette époque... » On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les » hommes qui mènent la révolution, c'est la révolution » qui emploie les hommes (1). »

(1) De Maistre, *Considération sur la France*, ch. I.

Il est vrai que de Maistre ne voit dans la Révolution qu'un grand châtiment de Dieu, point de vue étroit et faux; mais ce qu'il a bien compris, c'est que dans les révolutions ce sont les idées qui s'imposent aux chefs de l'Etat et les mènent, bien loin que ceux qui paraissent commander, découvrent et conduisent les idées. Les idées d'une révolution sont une fatalité, parce qu'elles remontent à plusieurs siècles qui ont tout disposé pour rendre leur réalisation nécessaire; elles sont devenues la substance même de la croyance et de l'aspiration humaine. C'est un fleuve accumulé derrière une digue, et qui, la digue rompue, emporte des générations entières.

Napoléon avait essayé une réalisation fausse des principes de la Révolution; la Restauration pensa que ces principes étaient jugés faux et prit pour idéal la restauration du passé, qui seul était logique avec le rétablissement du droit divin établi par la charte :

« Louis, par la grâce de Dieu..... L'autorité tout » entière réside, en France, dans la personne du roi. »

L'hérédité de la pairie est rétablie; l'alliance du trône et de l'autel est consommée, par la présentation de la loi sur le sacrilége; le droit d'aînesse tend à rétablir une classe privilégiée, détruisant l'égalité que la Révolution avait cru conquérir.

Il y a une chose bien plus importante à considérer dans un gouvernement, que les constitutions, chartes et libertés qu'il donne ou promet de donner : c'est la tendance qui ressort logiquement de son principe et

de sa situation; c'est son idéal souvent ignoré de lui-même, mais qui se réalisera avec le temps, comme une conséquence sort des prémisses. Tout présent est gros de l'avenir, toutes choses se développent dans ce monde.

Pour juger un gouvernement, on ne doit donc pas se fier aux apparences plus ou moins libérales, mais se fonder seulement sur cet idéal qui, pour progresser lentement, n'en arrive pas moins à sa réalisation, par une série de petits efforts accomplis sous différentes générations.

C'est un procès de tendance, dira-t-on. Oui. Tout gouvernement a une tendance et y marchera malgré tous les obstacles; et c'est sur cette tendance seule qu'on doit le juger. Qu'importe, qu'au milieu de la contradiction enfantée par le jeu des partis, il paraisse tantôt marcher vers la liberté et tantôt vers un autre idéal, tout cela n'est qu'une illusion qui endort les hommes dans une paix trompeuse. Les Romains d'Auguste ne se voyaient pas aller au despotisme de Caligula, parce qu'Auguste parlait beaucoup de liberté et leur en donnait les apparences; mais au fond, chacun de ses actes conduisait peu à peu la société au régime du pur despotisme; les Romains ne se réveillèrent qu'à la mort de Tibère, lorsqu'il était trop tard.

Aussi longtemps que l'on a ignoré la loi du progrès universel, qui condamne toute chose à être dans un perpétuel devenir, les hommes ont pu s'endormir sous une constitution qui paraissait leur offrir quelques garanties de paix et de liberté. Mais la science de

l'histoire ne permet plus cette fausse sécurité qu'aux hommes qui n'ont pas réfléchi sur la logique des faits et sur l'empire de l'idéal dans le monde.

L'idéal, c'est-à-dire l'idée, conduit le monde, et pourquoi? C'est que les idées ne sont que la systématisation scientifique des instincts populaires ou gouvernementaux, et ces instincts sont partout la représentation d'intérêts moraux ou physiques. En dernière analyse, les idées mènent le monde, parce qu'elles représentent des intérêts.

La plupart des hommes, dans les partis, n'ont que des semblants d'idées, mais tous ont des intérêts qui les guident vers la réalisation de leur idéal. Les philosophes et les savants ne font que donner une forme scientifique à ces intérêts particuliers, en montrant le système général politique dont ils font partie; en réunissant, sous un même drapeau, les intérêts similaires qui, sans cela, pourraient ignorer qu'ils ont un même idéal. Il y a donc une idée principe et but dans chaque parti, et Napoléon Ier lui-même avait tort de s'emporter contre les idéologues, car un même principe, une même idée présidait à tous ses actes.

Voilà ce que comprit la bourgeoisie, sous la Restauration; et de là ce procès de tendance, cette guerre qui commença dès le début, sourde d'abord, et qui descendit dans la rue en 1830.

Le gouvernement de 1815 voulait gouverner en s'appuyant sur l'influence des propriétaires et de l'an-

cienne aristocratie, que l'on aurait rétablie au moyen du droit d'aînesse et des faveurs de tous genres; le gouvernement de 1830 voulut gouverner en s'appuyant sur la bourgeoisie financière et manufacturière. Le système fut le même : gouverner. Car, encore moins à cette époque qu'aujourd'hui, on se doutait qu'une nation peut subsister sans être gouvernée. On créa donc un collége électoral de censitaires à 200 fr., et l'on crut avoir trouvé « la meilleure des Républiques. »

Cette expérience était nécessaire, pour apprendre plusieurs choses essentielles à savoir en politique :

1° D'abord, qu'il est impossible à un Parlement de gouverner. Tout corps a une tendance à s'isoler de l'esprit qui l'a produit et à prendre un esprit propre. Au sein du Parlement français, il se forma des partis en dehors du pays; et ces partis donnèrent le spectacle de luttes fondées sur l'égoïsme, sur des animosités particulières, sur des coalitions formées pour prendre le pouvoir d'assaut. Deux partis se produisirent dans le sein de la majorité; « le roi règne et gouverne, » disaient le roi et M. Guizot; « le roi règne et ne gou- » verne pas, » disait M. Thiers, mais le ministre gouverne. Discussion que l'on crut très-profonde, et qui repose sur la pointe d'une aiguille. L'Etat gouverne ou ne gouverne pas, voilà une question capitale en politique, mais que ce soit Louis-Philippe ou M. Thiers, on ne voit pas bien en quoi le bonheur des nations en dépend.

On comprend qu'un homme comme César, Louis XIV,

Napoléon, gouverne, car un homme comme eux a un plan dans la tête, et toujours un même idéal qui le guide dans sa pratique. Mais un gouvernement parlementaire, dont la majorité vacille chaque année, qui voit les ministres se succéder à chaque instant, ne peut avoir qu'une incapacité d'exécution remarquable, par suite de l'hésitation des ministres à commencer ce qu'ils n'auront probablement pas le temps d'achever, et de leur molle énergie pour exécuter des plans amendés contre leur propre opinion. Tout Parlement qui a réellement gouverné dans quelque histoire que ce soit, s'est incarné dans une dictature : Cromwell ou le Comité de salut public.

On a beaucoup accusé le gouvernement de 1830 d'avoir faussé les élections par tous les moyens dont il disposait. Il est facile de démontrer que tous les pouvoirs qui prétendront à la direction de la société seront obligés de l'imiter. A moins de changer de nature et d'abdiquer, le césarisme doit intervenir dans les élections et les diriger par tous les moyens dont il peut user.

Dans tous les pays où le pouvoir a un idéal à réaliser, il lui importe beaucoup que la majorité soit favorable à cet idéal, et surtout que les élections prouvent l'adhésion du pays lui-même à sa réalisation. Sous le régime du vote universel, la seule pression que l'on puisse exercer, c'est la pression administrative par les préfets, sous-préfets, maires, adjoints, gardes-champêtres, gendarmes, instituteurs,

juges de paix... et généralement par tous les individus qui, de près ou de loin, dépendent du gouvernement. La conclusion logique et fatale du césarisme, sous le suffrage universel, c'est donc l'intervention de la fonctiocratie dans la lutte électorale, et l'extension de plus en plus grande de cette fonctiocratie, afin qu'aucune partie du corps social ne puisse bouger sans que l'Etat veille à ce que ce mouvement se fasse suivant les règlements et l'idéal du pouvoir. On peut pronostiquer cette conclusion aussi sûrement que l'on prédit qu'il lèvera du blé, quand on en a semé dans un sol bien préparé.

Mais lorsqu'il existe un corps de 200,000 électeurs seulement, le procédé change un peu. Ces 200,000 électeurs ont tous une certaine richesse et une certaine instruction. Il est difficile de les influencer par le gendarme, le garde-champêtre ou l'instituteur. Ils savent même se défendre contre le préfet ou le maire; en un mot, ils entendent ne relever que d'eux-mêmes et voter selon leur propre jugement. Des hommes riches et savants, comment donc les influencer? Par un moyen bien simple : ils pratiquent l'opinion qu'eux seuls doivent diriger la société, parce qu'eux seuls sont indépendants et savants. Leur offrir des places, c'est les mettre à même de faire profiter la nation de leur science et de leur indépendance. On peut donc être certain qu'ils accepteront; mais, en même temps, l'intérêt inclinant leur croyance, ils croiront plus facilement que le gouvernement, dont ils font partie,

possède toutes les vertus et capacités nécessaires au bonheur de la nation. Ils ne s'apercevront pas du sophisme qui trompera leur conscience, car lorsque l'homme trouve un motif honorable pour une de ses actions, il se donne bien garde d'en chercher un autre, ou de l'admettre si on le lui présente.

Voilà pourquoi M. Guizot put leur dire : « Vous » sentez-vous corrompus ? » Ils ne se sentaient pas corrompus.

En Angleterre, où le roi ne gouverne pas, il lui importe peu que la majorité soit whig ou torie. Aussi le gouvernement n'exerce aucune pression électorale, et c'est bien à tort que l'on confond la corruption électorale telle qu'elle existe en Angleterre, et celle qui se montra sous la Restauration et le gouvernement de 1830. En Angleterre, la corruption est l'effet des particuliers, elle ne peut donc être que l'exception, et d'ailleurs un particulier, quelque riche qu'il soit, a bien peu de chance d'arriver, s'il n'a, outre l'appui des sommes qu'il dépense, l'opinion locale.

Mais un gouvernement qui se sert de la corruption, corrompt tout un pays, non seulement par les fonds qu'il donne, mais par les milliers de fonctionnaires qui agissent pour lui, et par tous ceux auxquels il promet des places, des priviléges et des concessions industrielles. La corruption gouvernementale corrompt donc le pays lui-même tout entier, tandis que la corruption individuelle est limitée à quelques hommes.

2° La seconde chose qu'enseigne l'expérience de

1830, c'est qu'il ne suffit pas de choisir pour classe gouvernante, une classe de mœurs honnêtes et probes, comme était incontestablement l'immense majorité de la bourgeoisie en 1830, pour avoir un gouvernement honnête et moral.

C'est une opinion bien répandue que, pour résoudre le mieux possible une question politique, il suffit d'en remettre la solution aux mains de ceux qui sont intelligents et compétents. C'est là une erreur démontrée par toute l'histoire. Un problème politique peut recevoir plusieurs solutions, selon l'idéal vers lequel on veut aller. Par conséquent, ceux qui ont la prétention au savoir, ont besoin, comme les autres, de subir l'influence de la tendance des masses, sous peine de tomber dans l'égoïsme de caste ou de classe.

S'il est très-facile à chaque homme d'identifier son intérêt avec l'intérêt général, il est encore bien plus facile à toute une classe d'identifier son intérêt avec l'intérêt du corps social tout entier. Lorsque la grande industrie, la grande agriculture et le haut commerce sont prospères, tout l'argent qu'ils gagnent ne se répand-il pas en salaires dans les veines de la société, et de là une prospérité générale du corps social?

Or, le moyen de rendre l'industrie et le commerce prospères, n'est-ce pas de les protéger contre la concurrence des pays étrangers? Il est vrai que la science dit le contraire, mais c'est qu'au lieu de ne regarder que ce que l'on voit, elle montre ce que l'on ne voit pas; il n'en est pas moins constant que le sens commun

proclame que la protection est le meilleur moyen de rendre l'industrie prospère. Donc protégeons-la, donc protégeons-nous, afin que le pays tout entier soit prospère.

La science a beau montrer que tous les tarifs qui enrichissent cinquante maîtres de forge, ruinent 25 millions d'agriculteurs et 10 millions d'industriels, qui ne peuvent renouveler leur outillage toutes les fois que les progrès incessants de la mécanique l'exigent, le sens commun, qui est toujours pour ce qui est apparent, penche pour la protection, prétendant que, lorsque chacun sera protégé, tout le monde y gagnera. Il y a longtemps qu'Adam Smith a dit : « Quand des industriels s'assemblent, on peut s'attendre à ce qu'une » conspiration va s'ourdir contre les poches du public. »

Voilà l'histoire de 1830 à 1848.

Bastiat appelle cela le vol à la prime ou au tarif, en vertu de cette définition du vol : « Quiconque a soustrait frauduleusement une chose qui ne lui appartient » pas, est coupable de vol. » (Code pénal, art. 379.) Il est vrai que l'on commença par faire une loi, pour éviter de tomber sous cet article. Mais ce vol, pour être légal et pour être fait en toute bonne foi, ne rentre-t-il pas dans la définition de prendre dans la poche du voisin ce qui ne vous appartient pas? Voilà comment une classe probe et honnête, gouvernant seule la société, arrive à faire légalement, et pour le plus grand bien du pays, des lois qui sont l'exploitation du pays par elle-même.

Mais ce n'est pas tout. Si les ouvriers exigeaient des salaires élevés, les industriels, protégés par les tarifs, pourraient voir leurs bénéfices s'en aller. Or, s'ils pouvaient s'entendre pour leurs réclamations, cela pourrait bien arriver. Donc une loi contre les coalitions, par laquelle toute coalition, même la plus pacifique, est déclarée délit et punie sévèrement. Les législateurs rassurèrent leur conscience, en se disant que cette loi était égale pour tous, puisqu'elle s'appliquait aux patrons comme aux ouvriers. Comme si la coalition de vingt-cinq ou trente individus pouvait être connue; comme si la fusion entre diverses compagnies n'était pas une coalition.

Un grand nombre d'hommes sont persuadés que sous le règne de Louis-Philippe, la France a joui de la liberté, liberté modérée, il est vrai, mais enfin de la liberté; et ils en concluent que si les Français n'ont pas su s'y tenir, c'est qu'ils sont incapables de la pratiquer.

Cette étrange illusion peint bien le caractère français; nous avons cru jouir de la liberté, parce que nous avons eu celle de bavarder à tort et à travers, et que tous les ânes de haute futaie du pays, comme dit Rabelais, ont eu le droit de prêcher tous les matins.

La liberté consiste bien moins dans le droit de parler que dans le droit d'agir; or, sous le gouvernement de 1830, nous n'avons jamais eu la liberté d'agir. Lorsque le pouvoir a la prétention d'avoir seul la direction sociale, il sent qu'il ne peut laisser ni liberté

d'association, ni même liberté de réunion, car on s'en servirait pour élever des œuvres qui se trouveraient en opposition avec le but qu'il cherche à atteindre. On avait promis la liberté d'enseignement, mais on se garda bien de la donner, car c'est par l'enseignement que l'on dirige le monde.

La première de toutes les libertés, c'est la liberté d'association, ayant pour but d'accomplir un acte. C'est l'action qui doit être libre surtout, pour que l'homme soit libre; la liberté de la presse est tout-à-fait insuffisante quand elle est seule. Si toute association ayant pour but l'éducation, la religion, la propagation des idées, est prohibée ou soumise à la permission de la police, la liberté n'existe pas.

Comment s'y prend-on en Angleterre, lorsque des individus veulent tenter quelque réforme ou organiser une œuvre de politique, d'éducation, de charité ou de science? Ils provoquent par la presse des réunions publiques; ils tâchent, par leurs discours, d'échauffer les cœurs au dévoûment pour l'œuvre qu'ils veulent réaliser; puis, tout en provoquant des *meetings* dans chaque ville, ils forment une association parmi ceux qui manifestent le plus de dévoûment à l'œuvre entreprise.

Ils ont donc besoin tout à la fois de la liberté de la presse, de la liberté de réunion et de la liberté d'association. Une liberté isolée ne peut aboutir à rien. Isolée, la liberté de la presse n'est qu'un moyen de surexciter l'opinion publique, de la rendre brûlante, sans lui permettre de dépenser cette surexcitation, si

ce n'est dans des émeutes. On ne concilie la liberté avec l'ordre que dans les pays où, comme en Angleterre, en Belgique et aux Etats-Unis, la liberté est tout entière.

Avec la liberté complète, l'opinion publique sachant qu'elle s'imposera toujours au bout de peu de temps, a confiance en sa force morale et méprise la violence.

En France, depuis cinquante ans, nous n'avons jamais joui que d'une demi-liberté, sauf quelques instants de bourrasques, dans lesquels la liberté participe nécessairement de la violence de l'état des esprits. Il nous a donc fallu toujours attendre qu'au bout de quinze à vingt ans, les conséquences désastreuses d'un système de gouvernement apparussent à tous les yeux. Alors, devant l'impossibilité de les empêcher par des moyens pacifiques, la colère s'empare de nous et nous faisons une révolution. Puis après la tempête, et au moment où, dans une réaction en faveur de l'ordre, la liberté fonctionnerait avec calme, les hommes graves et savants en politique ont soin de rétablir les conditions qui au bout de vingt ans amèneront de nouveau et infailliblement le même résultat.

Le gouvernement de 1830 a été caractérisé par deux mots : « La France s'ennuie ; » « qu'a fait le gouver-» nement? Rien, rien, rien. »

La France s'ennuyait, parce que le gouvernement ne faisait rien ; et le gouvernement ne faisait rien parce qu'il ne permettait pas au pays de préparer les questions par la liberté.

Le régime de la liberté peut seul faire mûrir les questions dans un pays. Ni la science de quelques hommes éminents, compétents, ni le pouvoir de faire des enquêtes officielles avec tout le soin qu'on voudra, ne peuvent remplacer les débats publics, qui se font au sein d'une nation par l'usage de toutes les libertés. L'enquête nationale, qui sort du choc de toutes les opinions individuelles, ne peut être faussée, comme les enquêtes officielles, faites de bonne foi sans doute, mais à un point de vue déterminé d'avance. Il en sort une opinion publique droite, ardente et fortement accentuée, qui est la seule boussole dont puissent se servir les gouvernements pour se diriger; qui seule peut leur désigner clairement ce que réclament les besoins de l'époque où ils vivent; enfin qui seule peut leur donner la puissance pour l'exécution et les animer de cette volonté forte qui triomphe de tous les obstacles.

Sans toutes les libertés, le régime parlementaire est un moulin qui moud à vide; cela fait un bruit monotone qui agace au bout de peu de temps, parce qu'on voit qu'il ne se produit pas de farine.

Ce fut la cause de la révolution de 1848, date de l'avènement de la question sociale dans la politique. On installa la république, parce que l'on ne savait trop quoi installer; mais on ne put lui donner le milieu qui seul lui aurait permis de vivre. Aussi longtemps que les partis qui divisent une nation, auront tous pour système de recourir à la force, ou, ce qui revient au même, de s'emparer du gouvernement pour réaliser

leurs idées, toute tentative d'établir une république aboutira fatalement à une dictature.

La république n'est possible que chez une nation qui professe la doctrine du progrès par la liberté; voilà pourquoi elle existe aux Etats-Unis, malgré les politiques qui prétendent qu'elle est impossible dans les grands Etats. Avec la liberté, toutes les formes de gouvernement sont bonnes et possibles; sans elle, aucune n'est bonne ni possible.

Le fait capital de la révolution de 1848, c'est l'avènement du socialisme. Ce mot nouveau a besoin d'être défini. Le socialisme comprend deux idées bien distinctes : 1° une réforme de la société; 2° cette réforme faite par l'Etat.

Ce second caractère est surtout ce qui le distingue; car s'il suffisait, pour être socialiste, de demander une réforme de la société, tout le monde serait socialiste. Les partis ne diffèrent que du plus au moins dans leur désir de changer la société; ils ont tous un idéal vers lequel ils voudraient la conduire, et qui la rendrait très-différente de l'état actuel. Certains partis prétendent ne pas vouloir de réformes radicales; mais toutes les réformes sont radicales, car tout mouvement, si petit qu'il soit, peut devenir immense s'il est multiplié par le temps.

Par exemple, selon que l'on établit le droit intégral de tester, ou le droit pour tous les enfants de partager également, on peut arriver au bout d'un siècle à une transformation complète de la société, comme l'ont

démontré Tocqueville (1) et M. Leplay (2). La révolution de 1830 pouvait être le commencement d'une réforme radicale de la société, car elle aboutissait à une féodalité financière, qui a été signalée par M. Toussenel (3), par Sismondi (4), et par Proudhon, dans ses divers ouvrages, principalement dans son traité sur la Bourse.

Lorsque le socialisme fit son apparition en 1848, on crut voir apparaître une chose toute nouvelle, et l'on fut frappé de stupeur en voyant combien cette chose était déjà grande à sa naissance. On avait bien entendu parler des saints-simoniens, des phalanstériens, des cabétiens, mais on prenait leurs doctrines pour des rêves de cerveaux détraqués qui pouvaient tout au plus convertir quelques cerveaux détraqués comme eux, et qui, dans tous les cas, ne pouvaient pas halluciner la majorité du peuple français. Lorsqu'en 1848 et dans les deux années qui suivirent, on vit se former un parti socialiste formidable, qui donnait trois mois à la société pour se réformer sur de plus justes bases, on accusa les saints-simoniens, phalanstériens, cabétiens et autres, d'avoir produit ce résultat. On accusa en outre le gouvernement de 1830 d'avoir toléré la diffusion de ces doctrines, et de n'avoir pas sévi contre ceux qui les propageaient dans leurs écrits.

Quelle illusion et quelle ignorance! l'origine du socialisme est bien autrement profonde.

(1) *Démocratie en Amérique.* — (2) *Réforme sociale.* — (3) *Les Juifs rois de l'époque.* — (4) *Nouveaux principes d'économie politique.*

Le socialisme a surtout pour caractère de vouloir réformer la société par l'Etat. Tous les gouvernements du passé qui ont eu la prétention de diriger la société, ont donc pratiqué et enseigné le socialisme. Le gouvernement des Césars de Rome et tous ceux qui se sont succédés en France, se font remarquer dans cette voie. Pour appuyer leurs prétentions, nos gouvernements ont fait professer dans leurs écoles, que tous les progrès du passé ont été accomplis par l'Etat. N'est-ce pas la science historique que l'on trouve dans tous les traités d'histoire, surtout ceux à l'usage des colléges? C'est à peine si, depuis cinquante ans, l'on se doute que, dans les événements du passé, les nations sont intervenues. On a regardé comme une doctrine dangereuse et subversive de l'ordre, celle qui prétend que ce sont les nations qui, par leurs mouvements libres et continus, produisent tous les grands faits de l'histoire.

L'histoire, sous ce rapport, a été l'image de la science politique. Les savants depuis Platon et Aristote, jusqu'à Machiavel, Grotius, Bodin et Montesquieu, ont fait consister toute la science politique dans la science de l'Etat. Bien régler l'Etat, leur a semblé tout le problème, et toute la solution du problème politique.

Pour la pratique de cette doctrine, on a créé une multitude de fonctionnaires chargés de régenter les nations, d'exécuter les règlements qui doivent produire le progrès, et d'empêcher que les citoyens n'essaient de le réaliser par d'autres voies et moyens. Ils acceptent volontiers cette mission, car l'homme naît

avec une certaine confiance en lui-même et avec l'égoïsme, c'est-à-dire avec un despote dans le cœur. Le fonctionnaire a une raison de plus que les autres hommes, pour regarder ses concitoyens comme des élèves incapables de se bien conduire sans un maître d'études, sans des pensums, et pour croire à la doctrine de la direction de la société par l'Etat : c'est qu'il trouve ainsi un argument pour démontrer à lui et aux autres, l'utilité de la part de despotisme qu'il aime à exercer.

Ce n'est pas tout. Vinet a raison de dire que presque tous les catholiques professent le principe d'où découle le socialisme (1). Le principe de l'annihilation du catholique devant le pape, seul représentant de l'Eglise, ou celui de l'annihilation de l'individu devant l'Etat, sont un seul et même principe. La question qui s'agite entre les catholiques libéraux et ceux que l'on a appelés ultramontains, est donc plus grave qu'on ne pense; l'abandon du gallicanisme, formulé par Bossuet, n'est pas seulement une question religieuse, mais une question sociale. En exagérant le principe d'autorité jusqu'à faire régler la question des rabats et des bréviaires par le pape, les ultramontains annihilent l'individu, et lui donnent, pour seule méthode de l'esprit, l'obéissance passive, c'est-à-dire le principe et la méthode même du socialisme.

Ce que l'on n'a pas assez remarqué, c'est que les plus ignorants, comme les plus savants, ont une mé-

(1) Vinet, *l'Education, la Famille et la Société.*

thode générale pour juger toutes choses et pour décider toutes leurs actions. Cette méthode, que l'on ne voit pas et qui conduit le monde, produit des révolutions lentes bouleversant bien plus profondément les sociétés que les émeutes et les changements de dynastie, qui paraissent si graves aux yeux de ceux qui ne voient que ce que l'on voit.

Les masses n'ont pu puiser, jusqu'ici, leurs principes politiques chez les savants ni dans les livres; elles les ont puisés dans ce qu'elles voyaient au milieu d'elles, c'est-à-dire dans la pratique des gouvernements, car les masses s'instruisent, comme les enfants, par l'exemple, bien plus que par les livres. La liberté, comme principe de progrès, découle de l'étude de l'économie politique et de l'histoire vraie; comment les masses ignorantes pourraient-elles connaître ce principe : « Il s'en faut de beaucoup que la liberté soit aimée comme principe, par les masses, autant qu'on se l'imagine (1)? » Elles ne connaissent la liberté que comme délivrance d'un joug; mais leur vrai principe social, c'est celui du pouvoir conduisant et modifiant la société.

Que les vrais instituteurs du socialisme fassent donc leur *meá culpá* et ne se déchargent pas sur les autres. Ce sont tous ceux qui professent la doctrine autoritaire. Il y a deux cents ans que tout le monde prêche cette doctrine au peuple français et surtout la pratique

(1) Vinet, *ibid.*, p. 342.

sur lui, afin de la bien faire entrer jusque dans la tête des plus imbéciles et des plus ignorants.

Le danger de cet enseignement séculaire ne s'est montré que de nos jours, parce que l'idée d'une réforme radicale de la société ne pouvait naître qu'à notre époque, dans un grand nombre d'esprits. Le même problème se présente à la fin de toutes les sociétés; lorsqu'après de longs efforts, les sociétés construites sur la prédominance d'un petit nombre sur le plus grand, ont été détruites, les hommes sentent ou comprennent qu'il est nécessaire d'en construire une autre.

La doctrine du socialisme devint si populaire à Athènes, à l'époque critique, qu'elle fut le sujet des comédies d'Aristophane. Cicéron fit, dans sa *République*, la description d'une cité idéale, qu'il place dans le passé, par une illusion historique. Les utopistes, les socialistes, pour les appeler par leur nom moderne, naissent dans l'antiquité, comme chez nous, à l'avènement de la démocratie; et c'est une preuve de plus de la ressemblance des diverses phases de la vie de tous les peuples.

Cette doctrine socialiste est d'autant plus dangereuse aujourd'hui, que la transformation de l'industrie fait croire à la possibilité de transformer immédiatement la société par l'Etat. L'industrie individuelle tend partout à faire place à l'industrie sociétaire; en suivant cette voie, qui est fatale pour les sociétés modernes, et en se guidant par le principe d'autorité,

on arrive, au bout d'un siècle, à avoir réalisé une société communiste, presque sans s'en douter. Tous les systèmes socialistes reposent sur une organisation savante de l'atelier, du phalanstère, comme l'appelle Fourier; Owen, qui a le premier appliqué un système socialiste, était un grand manufacturier anglais. Ce que des individus n'ont pu faire, il suffira de quelques lois et règlements pour que l'Etat réussisse à l'accomplir, lorsque d'immenses ateliers auront envahi toute l'industrie.

On comprend maintenant combien est ridicule cette explication de la subite conversion de tout un peuple à des doctrines nouvelles, par une douzaine d'hommes; lorsqu'il est prouvé, par l'histoire tout entière, que les doctrines nouvelles ont toujours besoin d'une très-longue lutte pour détruire les idées qu'elles rencontraient. Le christianisme n'a vaincu le monde romain qu'au bout de trois siècles de dévoûment, de sacrifices et de martyrs.

Les masses ne comprendront le progrès par la liberté, que lorsqu'elles l'auront vu pratiquer au milieu d'elles. Or, leur gouvernement approche, quoi qu'on fasse. Dépêchez-vous donc de les instruire et de les initier à ce principe de liberté, vous qui tenez à jouir de ce que vous possédez; car c'est le seul moyen d'empêcher un héros du socialisme de venir, dans un moment de crise, bouleverser la société, sous prétexte de la perfectionner.

Vous ne craignez pas ce danger, dites-vous, et vous

serez assez forts pour museler le peuple. Mais alors ce sera en déléguant un pouvoir immense, qui deviendra indépendant, ne relevant que de lui-même, et qui, pour ne plus dépendre de vous, s'appuiera sur les masses, en satisfaisant une partie de leurs besoins. Alors naîtra un antagonisme entre l'Etat et la bourgeoisie. L'Etat, pour combattre cet antagonisme, s'appuiera davantage sur les masses, qui l'appuieront à leur tour, lui permettront d'augmenter son pouvoir; et l'on verra au bout d'un siècle, un despotisme socialiste qui fera tomber les sociétés modernes dans un état semblable à celui de l'empire romain.

Nous sommes à l'un de ces moments terribles dans la vie des nations, où deux voies se présentent, l'une qui conduit au progrès, l'autre qui conduit aux abîmes. Le moment est solennel, car soit que nous entrions dans la voie de la liberté, soit que nous continuions celle du césarisme, au bout de peu de générations, il sera à peu près impossible de revenir en arrière, ou du moins on ne le pourra que par une de ces crises qui tuent souvent le malade au lieu de le guérir.

Après 1848, la société effrayée, d'un côté par le socialisme et de l'autre par une démocratie autoritaire, héritière du Comité de salut public, fit une volte-face subite et s'éloigna de la liberté.

Il arriva une fois de plus que la liberté conquise par une révolution, trouva des cœurs disposés à exercer l'autorité; chaque parti voulut s'emparer par la

force de la direction sociale. Le désordre pouvait sortir de ce conflit; la société moderne prend facilement peur, elle se remit entre les mains du prince Louis-Napoléon Bonaparte.

L'immense majorité de huit millions de voix, qui lui furent données, prouve combien peu l'ordre était menacé. Un coup de main contre l'ordre était impossible en 1852, devant huit millions d'hommes dont l'attention était éveillée par la peur du socialisme, et qui, affamés d'ordre, auraient soutenu le pouvoir de leurs cœurs et de leurs bras.

Ces huit millions de voix prouvent combien les Français étaient mûrs pour la liberté; car un peuple est mûr pour la liberté, lorsqu'il aime l'ordre avec cette ardeur. Ils avaient subi la loi des réactions, en vertu de laquelle l'opinion publique, comme toujours, sous le régime de la liberté, était devenue fanatique de l'ordre. La liberté leur fut enlevée au moment où ils étaient devenus capables de la supporter.

Sous la liberté, l'ordre est l'idéal de tous; le chef de l'Etat devient l'objet du respect de tous et des soins de tous; aucune émeute n'est possible alors; aussi l'*utopie* de l'ordre par la liberté est aujourd'hui réalisée par soixante millions d'hommes en Europe et en Amérique.

Au contraire, sous l'autorité, on est fanatique de la liberté, et comme on tombe du côté où l'on penche, on tombe alors dans des révolutions démagogiques. Le régime de l'autorité produit la haine de l'autorité et

pousse au désordre même ceux qui naturellement seraient les plus grands partisans de l'ordre.

Aussi les savants, depuis six mille ans, et les gouvernements bien intentionnés, éclairés et habiles, qui se sont mis à la suite des savants, n'ont jamais pu réussir à faire régner l'ordre par l'autorité. Cette méthode leur paraît cependant si certaine, que malgré ce long échec, ils n'en continuent pas moins à recommencer le travail de Sisyphe, et ne veulent pas comprendre que la science politique du passé doit s'incliner devant l'éclatante réfutation qu'en donnent depuis cent ans, soixante millions d'hommes sur la terre.

La constitution de 1852 est presque copiée sur celle de l'an VIII : « J'ai soumis à votre jugement les bases » d'une constitution empruntée à celle de l'an VIII; » approuvées, elles vont devenir le fondement de notre » constitution politique (1)... »

Il semblerait, qu'en suivant la tradition napoléonienne, on eût dû prendre la constitution des Cent-Jours, rédigée par Benjamin Constant, et dans laquelle Napoléon Ier reconnaît que le peuple français ne peut être conduit que par la liberté. Remonter à la constitution de l'an VIII, c'est donner à penser que les actes additionnels de 1815 ne font pas partie de cette tradition.

Nous n'examinerons pas la constitution de 1852; tous ceux qui vivent sous son empire sont à même de

(1) Proclamation au peuple français, précédant la constitution de 1852.

la juger par ses résultats; et puis, la liberté dont elle laisse jouir, n'est pas peut-être suffisante pour permettre de l'étudier en conscience.

Il est cependant une conclusion de la proclamation qui la précéda, que nous tenons à réfuter : « Dans » notre pays monarchique, depuis huit cents ans, le » pouvoir central a toujours été en s'augmentant. » Dès lors, comme nul peuple ne peut aller contre sa tradition nationale, il a paru évidemment prouvé, qu'il devait en être de même dans l'avenir, à tous ceux qui confondent la tradition des gouvernements du passé, avec la tradition des peuples. Les partisans du pouvoir fort, nécessaire pour museler les Français, se sont jetés comme des affamés sur cet argument scientifique, qui montre notre courant national nous portant depuis huit cents ans vers le pouvoir absolu. Cette conclusion a, surtout, paru irréfutable à tous ceux auxquels on a enseigné que notre histoire diffère, sous ce rapport, essentiellement de l'histoire d'Angleterre.

Il n'est cependant pas difficile de vérifier que le même fait de la croissance du pouvoir royal s'est passé en Angleterre, et dans tous les autres pays de l'Europe, comme chez nous; que, par exemple, l'histoire d'Angleterre est tout-à-fait semblable à la nôtre jusqu'en 1688. Jusqu'à cette époque, le pouvoir royal y marche aussi sans cesse en s'augmentant; les Tudors d'abord et les Stuarts ensuite, sont bien près d'y établir le pouvoir absolu.

Mais lorsque ce pouvoir eut terminé son œuvre en constituant l'unité de la nation, les Anglais le brisèrent, comme on brise le moule lorsque la cloche est fondue, et le remplacèrent par un pouvoir simplement chargé de veiller au maintien de l'ordre et de leurs libertés. Leur bourgeoisie, plus fortement constituée que la nôtre, accomplit l'œuvre pour laquelle la nôtre a été impuissante : de rompre cette prétendue tradition nationale, tendant à faire de nous un peuple de momies, que le gouvernement se chargerait d'embaumer avec d'autant plus de soin que la mort et la pourriture seraient plus réelles, et qu'il couvrirait de bandelettes dorées, appelées honneurs et galons officiels.

Mais en vérité, il faut avouer que notre histoire est bien différente de celle des Anglais depuis 1688. Ils ont vécu dans la paix intérieure depuis lors; ils ont vu leur bien-être et leur moralité incessamment s'élever à mesure que se développait chez eux la liberté; tandis que chez nous, depuis cent ans, nous avons subi huit révolutions et une douzaine de constitutions; après avoir initié les peuples au progrès et versé notre sang pour le triomphe du droit, nous sommes impuissants à réaliser ce que nous enseignons si bien aux autres; et nous reculons au lieu d'avancer, comme un voyageur qui verrait en gravissant une montagne, le terrain céder sous ses pas.

Tout porte à croire que nous avons eu tort de ne pas continuer à rendre notre histoire semblable à celle des Anglais, et de ne pas penser, comme eux, que la

liberté seule rend solide le chemin par lequel les nations s'avancent vers le progrès.



TROISIÈME PARTIE

HISTOIRE

DU

PROGRÈS PAR LA LIBERTÉ

I

1.— Nous croyons avoir expliqué l'illusion de ceux qui n'ont pas aperçu la liberté dans les sociétés antiques, au moins dans leurs premières phases. On a pris Sparte pour le modèle sur lequel elles auraient toutes été construites, parce qu'on ne les a examinées qu'aux époques critiques, où l'autorité morale et les mœurs sont remplacées par une multitude de lois, et même par le césarisme.

L'idée du progrès de toutes choses, nouvelle dans le monde, a montré des sociétés sans cesse en mouvement, traversant des phases diverses, au lieu de ces sociétés uniformes qui figurent dans les annales des historiens de tous les peuples, des Français comme

des Chinois. A l'aide de cette idée, on découvre facilement la liberté, à l'origine de toutes les sociétés, puisqu'elles ont alors, pour caractère principal, l'absence d'un gouvernement central fortement organisé.

C'est donc par la liberté que s'est élevé cet admirable peuple grec, disséminé en Europe, en Asie et en Afrique; mais dont Athènes était la capitale et comme la fleur. C'est à Athènes, dans la ville où la liberté individuelle s'est maintenue avec le plus de force, au dire de tous les historiens, que le progrès politique, philosophique et artistique s'est développé avec le plus d'éclat.

Les historiens, imbus de l'idée du progrès par l'Etat, de la tradition des rois pasteurs des peuples, n'ont pu apercevoir ce qu'ils ne cherchaient pas; mais il est facile de démontrer que le progrès s'est fait par la liberté, dans les temps modernes; et cette démonstration suffira pour réfuter l'erreur où l'on est sur ce qui s'est passé aux premiers âges des peuples anciens.

Nous croyons pouvoir dire, avec Mme de Staël : « C'est la liberté qui est ancienne et le despotisme » qui est moderne. Dans tous les Etats européens, » fondés au commencement du moyen-âge, le pouvoir » des rois a été limité par celui des nobles. Les diètes » en Allemagne, en Suède, en Danemark, les parle» ments en Angleterre, les cortès en Espagne, les corps » intermédiaires en Italie, prouvent que les peuples » du Nord ont apporté avec eux des institutions qui

» resserraient le pouvoir dans une classe, mais qui » ne favorisaient en rien le despotisme (1). »

Ce qu'a dit Mme de Staël, pour réfuter ceux qui voulaient fonder la doctrine du despotisme sur des droits acquis, Sismondi l'a démontré dans son *Histoire de France* et dans celle des républiques italiennes. Il ajoute : « Le peuple français ne dut le degré quelconque » de liberté dont il jouit dans le moyen-âge, qu'à sa » propre valeur ; il l'acquit, comme la liberté doit tou- » jours être conquise, à la pointe de son épée. »

La meilleure définition que nous trouvions de la liberté, est celle-ci : La liberté est l'indépendance des commandements d'autrui. C'est là un absolu, et si l'on examinait l'histoire du passé à la mesure de cette définition, on ne trouverait pas un seul homme libre depuis six mille ans, si ce n'est le sauvage qui vit seul dans les forêts. Et encore ce sauvage est l'esclave de toutes les lois de la nature qui mettent un obstacle à ses volontés.

Les mots abstraits représentent pour l'homme, qui ne peut connaître l'essence des choses, des séries de faits : la série des rouges, des beaux, des libres. Chaque qualité des objets peut, comme la chaleur, exister à tous les degrés, et de même que cette collection des phénomènes chauds, nous l'appelons : *la chaleur*, de même la collection des phénomènes libres, à un degré quelconque, nous l'appelons : *la liberté*. Lorsque nous disons que tel être est libre, nous vou-

(1) Mme de Staël, *Considérations sur l'histoire de France*, ch. II.

lons donc dire simplement que la qualité *libre* lui convient à un degré quelconque.

Il semble que cette idée aurait évité un grand nombre de discussions, dans lesquelles il a été impossible de s'entendre; chacun ne voulant pas accorder que ce que l'adversaire entendait par la liberté, fût la liberté. La croyance à l'absolu, dans ce qui fait partie de la connaissance humaine, même en dehors des mathématiques, a été le caractère distinctif du passé, et aussi la cause principale de toutes ses misères, de toutes ses discussions, de presque toutes ses guerres politiques et religieuses, de toutes ses persécutions, tortures, tueries et bûchers. Chacun, parlant au nom de la vérité absolue, s'est cru le représentant de Dieu sur la terre et a fait endurer à ses semblables tous les maux imaginables, sous prétexte de leur faire du bien.

Quel était, au moyen-âge, le degré de liberté des diverses parties du corps social, ou, ce qui revient au même, quelle était la force de la puissance qui limitait cette liberté? Et enfin, comme position définitive de la question, quel a été, du Xe au XVe siècle, la force qui nous a conduit, de la barbarie et du chaos, à une civilisation relativement belle et à une organisation sociale qui, sans être parfaite, a été autant au-dessus des sociétés antiques, que le serf et le colon partiaire sont au-dessus de l'esclave? Voilà la question qu'il faut résoudre.

Lorsque Hugues-Capet monta sur le trône, la désorganisation sociale était à peu près complète; il n'y

avait plus d'assemblées nationales, parce que les chefs francs ne reconnaissaient plus le pouvoir du roi. « Le fief était la confusion de la propriété et de la souve- » raineté. On retournait de la sorte au berceau de la » société, au temps patriarcal, à cette époque où le » père de famille était roi dans l'espace que paissaient » ses troupeaux (1). »

La liberté du seigneur était presque absolue, sauf les devoirs du vassal, qui étaient peu considérables. L'aristocratie était donc, comme dans la cité romaine, constituée en véritable démocratie, car tous ses membres étaient égaux ou croyaient l'être. Le plus mince aleutier s'estimait à l'égal d'un roi. « Tenir en aleu, dit la » *Somme rurale*, si est tenir terre de Dieu seulement » et ne doivent cens, rente ne relief, ne autre rede- » vance à vie ne à mort. »

On comptait, en France, soixante-dix mille fiefs. Le propriétaire du fief devait le service de guerre à son suzerain; en dehors de ce service, il était maître chez lui.

La royauté s'attaqua de bonne heure aux possesseurs des grands fiefs, qui étaient égaux et souvent supérieurs en puissance aux rois de France; mais ses progrès furent excessivement lents, et Boulainvilliers (2) a pu dire : « Pour atteindre efficacement ce but (l'anéantis- » sement des grands seigneurs), l'administration du

(1) Châteaubriand, *Analyse de l'histoire de France*. Féodalité, mœurs générales du XII[e] au XIV[e] siècle.

(2) Boulainvilliers, *Histoire du Gouvernement de France*, t. III, lettre XIII.

» cardinal de Richelieu et le règne de Louis XIV ont
» plus fait, en trente ans, que toutes les entreprises
» des rois précédents n'avaient pu gagner en douze
» cents ans. »

L'ouvrage du comte de Boulainvilliers est une protestation énergique et savante, en faveur des libertés et des droits que l'aristocratie française avait conservés presque intacts jusqu'au règne de Louis XIII. Il est inutile d'insister sur la preuve de libertés qui avaient encore laissé des traces en 1789, après deux cents ans de pouvoir presque absolu.

Examinons maintenant les libertés des bourgeois des villes et des communes. Dans certaines villes, les habitants se réunissaient dans la grande église ou sur la place du marché; et là, ils prêtaient, sur les choses saintes, le serment de se soutenir les uns les autres, de ne point permettre que qui que ce fût, fit tort à l'un d'entre eux ou le traitât de serf. C'était cette *conjuration*, comme s'expriment les anciens documents, qui donnait naissance à la commune. Tous ceux qui s'étaient liés de cette manière prenaient le nom de communiers. Ils constituaient un gouvernement électif, dont les membres prenaient le nom de consuls dans le midi de la France, et de jurés ou d'échevins dans le nord.

Dans le midi, où les anciennes villes romaines subsistèrent et ne furent pas trop saccagées par l'invasion, on trouve le régime communal établi de très-bonne heure (XII[e] siècle) à Marseille, à Arles, à Nîmes, à

Béziers, à Toulouse, et même dans un grand nombre de petites villes et de bourgs (1).

Le pouvoir attaché aux fonctions de consuls s'élève, pour quelques villes, jusqu'à la plénitude de l'Etat républicain, et pour la plupart, à un niveau très-élevé. Les statuts sont rédigés avec méthode, avec ampleur. Un grand nombre d'entre eux sont de véritables codes civils et criminels, débris de la jurisprudence romaine conservée dans le droit coutumier.

Les communes, dans le nord, furent moins nombreuses, et surtout eurent plus de peine à s'établir. On a fait l'honneur à Louis-le-Gros (1108 à 1137) d'avoir encouragé le mouvement des communes. Augustin Thierry (2) a fort bien remarqué qu'au commencement du XII[e] siècle, le pouvoir du roi de France ne s'exerçait que sur un bien petit pays, puisqu'il était limité par la Somme et la Loire.

Or, le mouvement communal se propage surtout dans les pays situés en dehors de ces limites, et pas une des villes relevant directement de la couronne, n'obtint un affranchissement aussi complet que celui des villes seigneuriales. Paris n'eut jamais de commune, elle eut seulement des corps de métiers et une justice bourgeoise. Orléans entreprit, sous Louis-le-Jeune, de s'ériger en commune, mais une exécution militaire et des supplices châtièrent, disent les *Chroniques de Saint-*

(1) Voir Augustin Thierry, *Histoire du Tiers-Etat.* Tableau de l'ancienne France municipale.

(2) Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France,* lettre XIII.

» *Denis,* « la forsennerie de ces musards qui, pour » raison de commune, faisaient mine de se rebeller et » dresser contre la couronne. »

La commune de Laon fut abolie en 1331 par Philippe VI. L'ordonnance porte : « Avons ordonné que » jamais commune, corps, collége, eschevinage, maire, » jurés, ou aucun autre état ou ligue à ce appartenant, ne soient institués ou établis à Laon.

» Nous, considéré le bon gouvernement qui a été » en ladite ville, par nos gens, depuis que la commune a été abattue, et qui est ainsi et a été ès autres » cités et bonnes villes de notre royaume, ès quelles il » n'y a nul état de commune, ni d'eschevinage... »

Le peu de sympathie de la royauté pour la liberté municipale se montre ici clairement; son idéal fut en tout temps le gouvernement des villes par *ses gens.*

Le mouvement communal fut universel et spontané par toute la France. « L'histoire est là pour attester » que dans ce grand mouvement d'où sortirent les » communes et les républiques du moyen-âge, pensée » et exécution, tout fut l'ouvrage des marchands et » des artisans qui formaient la population des villes. » Dans la plupart des chartes des communes, on ne » saurait guère attribuer aux rois que le protocole » (*concessi*), la signature et le grand sceau. Evidemment les dispositions législatives sont l'œuvre de la » commune elle-même. Pour s'en convaincre, il suffit » d'examiner et de comparer entre eux ces actes dont » on raisonne beaucoup trop sur la foi d'autrui (1). »

(1) August. Thierry, lettre XIII sur l'*Histoire de France.*

Les communes s'élevaient à la file, les dernières imitant l'organisation des précédentes. On voit la commune de Laon s'organiser sur le modèle des communes de Saint-Quentin et de Noyon, et ensuite la charte de Laon servir de patron pour celles de Crespy et de Montdidier. Plusieurs communes demandèrent que la *constitution*, qu'elles arrachaient à leur seigneur, fût mise sous la garantie du roi de France, et de là le *concessi* qui est en tête de plusieurs, et la signature du roi. On peut en voir un exemple dans la nouvelle charte que les habitants de Dijon se donnèrent, d'accord avec leur duc, mais en exigeant la garantie de Philippe-Auguste.

Il faut cependant reconnaître que la plupart des rois, pour se rendre populaires, favorisèrent les communes, c'est-à-dire la lutte des bourgeois contre les seigneurs. C'est ainsi que les libertés lyonnaises, qui remontaient au temps de l'empire romain, ayant été violées par l'évêque, la ville de Lyon devint partie du royaume, par la volonté libre de ses habitants.

Les rois de France ne détruisirent point tout d'abord les communes, dans les villes seigneuriales qu'ils ajoutèrent successivement à leurs domaines. « La reconnaissance du gouvernement républicain des villes du » Languedoc, dans les premiers temps qui suivirent » la conquête de ce pays, était de nécessité indispensable pour le maintien de cette conquête. Il en fut » de même pour les grandes communes de Normandie, » d'Anjou, de Bretagne, de Guienne et de Provence (1). »

(1) Aug. Thierry, lettre XIII.

La plupart des villes conservèrent leur liberté pendant tout le moyen-âge, et ce fut lentement que la royauté, s'inquiétant de ces foyers de libre discussion et d'indépendance, intervint avec succès dans l'administration des villes. Cette révolution se fit si lentement que Tocqueville a pu dire que la forme de la liberté existait encore, lorsque le despotisme le plus absolu régnait partout avec Louis XIV.

« Entrons dans la commune même, voyons ce qui » s'y passe. Nous sommes dans une espèce de place » forte, défendue par des bourgeois armés; ces bour- » geois se taxent, élisent leurs magistrats, jugent, pu- » nissent, s'assemblent pour délibérer sur leurs af- » faires, tous viennent à ces assemblées; ils font la » guerre pour leur compte, contre leurs seigneurs; ils » ont une milice. En un mot, ils se gouvernent, ils sont » souverains (1). » L'organisation intérieure des communes se réduisait à deux éléments fort simples, l'assemblée générale des habitants et un gouvernement investi d'un pouvoir exécutif.

Non seulement les villes avaient des fortifications, mais la maison de chaque bourgeois était une citadelle. Après la longue guerre que la petite commune de Vezelay, dans le Nivernais, soutint contre l'abbé de Vezelay, celui-ci ayant été à la fin vainqueur, on le voit ordonner la démolition des fortifications des maisons de bourgeois (2).

(1) Guizot, *Civilisation en Europe*, leçon 7e. — (2) Aug. Thierry, *Histoire du Tiers-Etat*, préface du 2e volume du *Recueil des monuments inédits de l'Histoire du Tiers-Etat.*

Le régime communal se propagea dans les campagnes. L'influence morale du christianisme détruisit peu à peu le servage; une sorte d'émulation se déclara sur ce point, entre les propriétaires de serfs. Le sentiment chrétien, la puissance de l'opinion publique et l'intérêt, furent le mobile de cet affranchissement. Les serfs d'un village allaient s'établir dans des pays voisins où l'on jouissait de la liberté, et les seigneurs qui résistaient à ce courant, s'exposaient à voir leurs terres devenir désertes. Presque tous les villages affranchis en foule dans les XIIIe et XIVe siècles, obtinrent une forme plus ou moins complète de régime municipal.

La France fut couverte de chartes; on peut en voir le détail dans le *Tableau de l'ancienne France municipale,* par Augustin Thierry. La formation d'une grande classe sociale, la bourgeoisie, fut la conséquence nécessaire de l'affranchissement de toutes les villes. Composée, à l'origine, du corps des marchands, la bourgeoisie compta bientôt dans son sein des magistrats et des lettrés, et conquit une importance de plus en plus grande dans l'Etat. La puissance lui vint avec la richesse et la science. On peut juger de cette puissance, en lisant l'histoire des Etats-Généraux, principalement des Etats-Généraux de 1355 et 1356.

« On ne saurait étudier ce qui nous reste des Etats-
» Généraux du XIVe siècle, et surtout des Etats pro-
» vinciaux du même temps, sans s'étonner de la place
» que le Tiers-Etat occupait dans les assemblées et de

» la puissance qu'il y exerçait (1). » Deux siècles écoulés, depuis la renaissance des libertés municipales, avaient donné aux riches bourgeois des villes, l'expérience de la vie politique, et le désir de vouloir dans l'Etat, tout ce qu'ils avaient trouvé bon dans la cité.

Malgré les misères de la guerre de Cent-Ans, la bourgeoisie s'était élevée à un haut degré de force et de puissance, à l'époque des Etats-Généraux de 1356. Le roi Jean venait d'être battu et fait prisonnier à Poitiers. Les dilapidations des derniers règnes, les défaites de la noblesse, à Crécy et à Poitiers, amenèrent une assemblée fortement résolue à réformer l'Etat. Etienne Marcel, prévôt des marchands, fut le chef de la bourgeoisie, et Robert Lecoq, évêque de Laon, à la tête du clergé, se réunit à lui.

L'assemblée créa un comité chargé de rechercher les abus, les vols et les dilapidations du gouvernement. « Et voulurent sçavoir les députés plus avant, (ce) » que le grand trésor qu'on avait lessé au royaume » du temps passé, en dixièmes, en maltôtes, en » subsides et en forges de monnoies et toutes autres » extorsions, dont leurs gens avaient été formenés et » triboulés et les soudoyers (soldats) mal payés, et » le royaume mal gardé et défendu estoit devenu. » Mais de ce, ne savait nul à rendre compte. » A la suite du rapport de Robert Lecoq, des impositions furent votées, mais la perception des *aides* devait rester aux mains des Etats; les dépenses devaient être

(1) Tocqueville, *l'Ancien régime*, p. 154.

surveillées par douze commissaires; le prince renonçait à l'altération des monnaies; enfin les députés proclamaient leur droit de se réunir sans convocation royale.

Le Dauphin, en présence de l'adhésion énergique de la France, dut consacrer ces votes par une ordonnance royale. Cette ordonnance, évidemment dictée par Lecoq et Marcel, proclame une réforme universelle de l'Etat (1). Dans le préambule, la royauté fut forcée d'avouer que, sous son administration, « subgiez ont » estés grevez et dommagiez.... la justice feblement » soustenue, le diz royaume gouverniez par aucunes » gens avaricieux, convoiteux et négligents. » En conséquence, il est stipulé que les Etats pourront se réunir spontanément si besoin est; le principe de convocation annuelle est nettement posé et la mission des Etats-Généraux est définie avec précision; c'est « d'adviser » et pourvoir sur le bon gouvernement du royaume. » L'ordonnance déclare que les votes des Etats auront force obligatoire; que tout impôt, ancien ou nouveau, non voté par les Etats, est et demeure aboli; que les Etats répartiront, lèveront les impôts et en surveilleront l'emploi; elle renferme toute une réforme judiciaire, et pose, en principe, que les magistratures cesseront d'être vendues ou affermées; que la royauté ne donnera plus de lettres de rémission, dans les cas de viol, de guet-apens, d'incendie et de violence exercée sur des

(1) Voir *Origines de la démocratie*, par M. Fréd. Morin, p. 255. On y trouve une longue analyse de cette ordonnance.

citoyens munis de sauf-conduit; elle stipule le droit de tous les citoyens d'avoir des armes; donne mission aux magistrats des communes de sonner le toesin d'alarme, toutes les fois qu'on attentera aux biens et à la liberté des habitants; elle donne, aux paysans, le droit de tuer le gibier qui dévaste leurs moissons.

Le Dauphin avait signé avec colère; aussi, il attendait une occasion favorable, pour reprendre l'autorité. La révolte des *Jacques* fut cette occasion. Les paysans, en voyant l'affaiblissement de la royauté et de la noblesse, s'armèrent, se réunirent et se jetèrent sur les châteaux : dans la Champagne et la Picardie seulement, ils étaient plus de cent mille. Des excès horribles, dus à une haine longtemps couvée, furent commis. Ces excès amenèrent, comme toujours, une réaction en faveur du pouvoir royal; le Dauphin, à la tête de la noblesse, défit les *Jacques*, et entra dans Paris, à l'aide d'un certain nombre de bourgeois de Paris ayant à leur tête l'échevin Jean Maillart.

Cette réforme de l'Etat, n'ayant pu réussir, on vit de nouveau, en 1383, pendant la folie de Charles VI, tous les maux qui tombent sur une nation dont les institutions ne sont pas bien assises et dont le salut dépend de la raison ou de la folie d'un homme.

L'essai de révolution de 1356 avait été tenté par la haute bourgeoisie, par le clergé et par l'Université dont Robert Lecoq était ancien maître; celui de 1383 fut tenté par les corps de métiers, ayant pour chef Simon Caboche.

Uue nouvelle réaction amena, en 1414, l'extermination du parti populaire. La royauté reprit ses anciennes traditions de gouverner sans contrôle et de travailler à l'agrandissement de son pouvoir. Les Etats-Généraux ne furent plus convoqués que de loin en loin, quoiqu'à chaque fois les députés du Tiers réclamassent des Etats-Généraux périodiques.

Pour juger de l'intelligence politique de la bourgeoisie, au commencement du XVII[e] siècle, il suffit de lire l'histoire des Etats-Généraux de 1614, dans lesquels le Tiers présenta, sous le titre de *Lois fondamentales de l'Etat,* un recueil où les institutions politiques, civiles, ecclésiastiques, judiciaires, militaires et économiques sout passées en revue et décidées avec un sens admirable. Mais tout ce bon sens et cette intelligence politique échouèrent de nouveau devant la désunion des trois ordres. Un orateur de la bourgeoisie, ayant osé dire que les Français ne formaient qu'uue seule famille, la noblesse se plaignit au roi, de ces paroles, comme d'un affront : « C'est grande insolence, » dit le baron de Senecé, président de la noblesse, de » vouloir établir quelque sorte d'égalité entre le Tiers » et la noblesse. » Le clergé, de son côté, refusait de prendre aucuue part des charges publiques : « Ce » serait, disait-il, diminuer l'honneur dû à Dieu. »

Ces divisions, qui se présentent plus ou moins dans tous les Etats-Généraux de notre histoire, entre les trois ordres composant la nation, ont été une des principales causes de notre insuccès à empêcher la royauté

de confisquer toutes nos libertés et à nous donner une véritable constitution. Sans ces divisions, dues, soit au mépris, soit à la jalousie, soit à la légèreté et à l'irritabilité de notre caractère, l'ordonnance de 1357, rédigée par Robert Lecoq, pouvait devenir notre grande charte.

Ces divers essais de réforme de l'Etat n'ayant pu, pour diverses causes, aboutir à une bonne constitution politique pour la France, nos historiens les plus illustres, même parmi ceux qui sont partisans des idées modernes, nous enseignent que la royauté a fait l'œuvre de la démocratie française, en détruisant les libertés du moyen-âge, et qu'il est fort heureux que les tentatives de la nation n'aient pas réussi à empêcher le développement du pouvoir absolu. Ils trouvent admirable la politique de Louis XI, de Richelieu et de Louis XIV à l'intérieur; MM. Guizot, Aug. Thierry, Th. Lavallée et leurs disciples, et aussi une certaine école démocratique, professent que le progrès se fait aussi bien par le despotisme que par la liberté.

La doctrine du césarisme est devenue notre seule philosophie de l'histoire de France; « qu'un établissement plus régulier que la monarchie sans limites, eût » moins valu qu'elle, pour l'avenir du pays, cela ne » peut plus être aujourd'hui un sujet de doute (1). » La conclusion, c'est qu'il faut continuer cette méthode qui a l'expérience pour elle, et qu'en voulant la changer il pourrait bien nous arriver malheur. Les événements

(1) Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire du Tiers-Etat.*

contemporains semblent venir appuyer cet argument, et voilà comment savants, ignorants, légitimistes, démocrates, catholiques et protestants, la nation française tout entière, croit et professe le dogme autoritaire (1). »

C'est toujours la même erreur, le même système historique réfuté par Vico. On a pris les chefs de l'Etat, c'est-à-dire le nom des événements, pour la force qui a produit ces événements, sans s'inquiéter de leurs vraies causes.

Les historiens nous montrent Louis XI, avec l'aide de son barbier Olivier Ledaim, et de son compère le prévôt Tristan, possédant un pouvoir assez fort pour lui permettre de ruiner les maisons d'Alençon, d'Armagnac, de Nemours et de Saint-Pol, les chefs de la féodalité; et en même temps de réunir, sans compter les confiscations sur ces grandes maisons, onze provinces à la couronne de France : la Picardie, l'Artois, la Bourgogne, l'Anjou, le Maine, la Provence, le duché d'Alençon, le Perche, la Guyenne, le Roussillon et la Cerdagne.

Pour que l'histoire nous présente de si grands et de si difficiles résultats comme uniquement dus à Louis XI, assisté de ses deux compères, il faut certainement que ces trois hommes aient valu chacun Roland, qui à Roncevaux arrêtait seul l'armée des Sarrazins. Mais

(1) Voir, pour la réfutation de ce système, *Philosophie de l'histoire de France;* dans le tome III des Œuvres de M. Ed. Quinet, et M. Fr. Morin, *Origines de la démocratie.*

l'histoire nous montre Louis XI renfermé dans son château du Plessis-les-Tours avec Tristan et Olivier Ledaim! Il n'y a plus alors qu'une explication à tous ces merveilleux résultats, c'est qu'il avait une armée de géants invisibles commandés par ce Gargantua dont Rabelais est le premier à avoir écrit l'histoire et qui ont vaincu pour lui.

La bourgeoisie a été, en réalité, la force qui a exécuté l'œuvre que l'on prête à la royauté; la puissance à laquelle elle était arrivée dès 1355, prouve qu'elle aurait vaincu la féodalité bien avant 1789, si la royauté, appuyée sur la noblesse, ne lui avait retiré les libertés sous lesquelles elle avait grandi. Nous aurions alors évité, comme les Anglais, de passer pendant deux siècles sous un pouvoir absolu, qui a développé tous les défauts de notre caractère; qui a changé notre vivacité en impatience, et notre amour du progrès en inconstance; qui nous a acculés dans une impasse, puisqu'il nous a rendus incapables de la liberté, dont nous ne pouvons cependant apprendre à nous servir qu'en vivant sous la liberté. Nous pouvons mourir dans ce cercle vicieux, et c'est la royauté qui nous y a renfermé.

Le rôle de la royauté a été de détruire la féodalité en s'appuyant sur la bourgeoisie, et de détruire les libertés des villes et des provinces en s'appuyant sur la noblesse. Par ce jeu de bascule, elle est parvenue à établir le pouvoir absolu. Voilà la tradition du pouvoir royal.

C'est en vertu du sophisme qui consiste à confondre la partie avec le tout, que l'on a pu confondre la tradition royale avec la tradition nationale. La tradition nationale voulait aussi la destruction de la féodalité; mais elle a prouvé dans toutes les assemblées des Etats-Généraux, qu'elle voulait de plus la conservation des libertés du royaume, le droit de voter les impôts et de veiller incessamment au bon gouvernement de la France. Entre deux maux, elle a choisi le moindre; elle a moins craint le pouvoir absolu que la féodalité; mais elle a constamment fait effort pour les éviter tous les deux; et Marcel aux Etats de 1355, comme Robert Miron aux Etats de 1614, ont proclamé assez haut quelle a été de tous temps la tradition constante de la France.

Ce n'est pas seulement le progrès politique que l'on peut constater au moyen-âge sous le régime de la liberté, c'est encore le progrès scientifique et artistique.

Paris devint le centre de nombreux colléges qui donnaient l'instruction la plus variée. L'histoire, selon son antique méthode, nous montre les Universités fondées par les rois; c'est une pure illusion. Ainsi, l'Université de Paris passe pour avoir été fondée en 1200, par Philippe-Auguste. On devrait dire réglementée, car, dès la fin du XI[e] siècle, nous voyons les écoles de Paris tenues par d'illustres docteurs, Anselme de Laon (1033), Guillaume de Champeaux (1060), Abeilard (1079). Une grande liberté régnait dans ces écoles; quiconque avait la licence d'enseigner, pouvait

établir sa chaire où il lui plaisait. On connait les cours célèbres d'Abeilard, sur la montagne Sainte-Geneviève. Telle était l'affluence des écoliers autour des docteurs, qu'Albert-le-Grand, ne trouvant pas de local assez vaste pour contenir ses auditeurs, professait en plein air.

Après sa réglementation, sous Philippe-Auguste, l'Université de Paris conserva encore de grandes libertés; elle formait une véritable république se gouvernant elle-même. Elle prit un si prodigieux développement, qu'elle proposa un jour d'envoyer à un enterrement vingt-cinq mille écoliers, pour en augmenter la pompe. Le nombre des hommes éminents qu'elle produisit est considérable; il suffit de citer : Albert-le-Grand, saint Thomas-d'Aquin, Roger Bacon, Henri-le-Grand, Henri de Luze, Alain de l'Ile, saint Bonaventure, Scott, Gilles de Rome, saint Bernard, Nicolas Oresme, Accurse, Barthole, Pierre d'Ailly, Gerson, etc... Les Universités des autres villes jouissaient aussi de grandes libertés.

Une multitude de colléges s'élevèrent auprès des Universités, et furent fondés par des particuliers. Tels furent la Sorbonne, le collége des Bernardins, celui de Cluny, celui d'Harcour, fondé par Raoul d'Harcour, « *in gratiam pauperum Normanorum*, » ceux du cardinal Lemoine, de Presles, de Montaigu... Ils furent, plus tard, incorporés dans l'Université.

Dans toutes les affaires importantes qui concernent le dogme ou l'Etat, l'Université est consultée; elle protége Philippe-le-Bel et les libertés gallicanes contre les

violences de Boniface VIII; à l'assemblée des notables, en 1413, c'est elle qui rédige les remontrances si remarquables de la nation; dans la personne de son chancelier, elle gouverne le concile de Constance. Voilà quelle vigueur la liberté donne aux institutions qu'elle crée et qu'elle anime.

Au XVIe siècle, la décadence commence avec la prédominance de la réglementation royale. L'Université fut réduite au rôle de corporation enseignante, sous la protection et la direction du pouvoir royal. Mais ce qu'il y eut de fâcheux surtout dans cette révolution, c'est qu'en vertu de cette protection, elle prétendit au monopole, elle défendit d'enseigner en dehors d'elle, et arriva au XVIIIe siècle momifiée par des méthodes et par un enseignement surannés.

Le progrès industriel, si considérable en France après la guerre de Cent-Ans, se produisit également sous le régime de la liberté.

Les corporations s'organisèrent de toutes parts. Les corps de métiers existaient avant le XIIIe siècle et même avant le XIIe; mais c'est seulement vers 1200 qu'on les aperçoit constitués d'une manière régulière. Le corps de métiers fut d'abord une institution libre; il fut le germe et l'origine de toutes les libertés communales. Il est lui-même une commune au petit pied; c'est une association de tous les artisans exerçant la même profession dans une ville, pour sauvegarder les droits du travail. Comme la commune, il a son administration intérieure, ses lois, ses priviléges, ses ma-

gistrats, ses revenus. Les prud'hommes sont chargés de faire respecter les règlements et de défendre les intérêts de la communauté. Véritables magistrats électifs, ils jugent les contestations survenues entre les gens du métier; l'artisan, pour le fait de son industrie, relève de ses pairs.

On sait, par la révolution que tenta Caboche à la tête des métiers de Paris, quelle puissance la classe ouvrière avait atteinte alors. On sait aussi, par les rapports des ambassadeurs vénitiens, à quel degré de prospérité l'industrie parvint en France, antérieurement au XVIIe siècle. Les corporations font partie du cortége d'Isabeau de Bavière, de la reine Anne, d'Eléonor d'Autriche, etc..., à leur entrée dans Paris. A l'entrée d'Anne de Bretagne (1504), on voit figurer tous les représentants des corps de métiers avec de magnifiques costumes, robes de velours et de damas, robes de satin cramoisi, robes de drap écarlate sur fond violet. Ils avaient fait faire un dais dont le ciel était de drap d'or broché, semé de lis et de roses (1).

Plusieurs corps de métiers s'étaient organisés en confréries, sous l'invocation d'un même saint, et l'on fêtait ce patron avec beaucoup de magnificence. L'honneur du corps ne permettant pas qu'on laissât les membres pauvres dans l'indigence, on était charitable à la fois par esprit de charité et par ostentation. Pendant les repas qui avaient lieu à l'occasion des fêtes des patrons, on faisait des distributions gratuites de pain à tous

(1) M. Levasseur, t. I, p. 481.

les pauvres qui se présentaient, et en outre l'on envoyait du pain, du vin et de la viande aux hôpitaux. Les orfèvres de Paris avaient un hospice à eux. Dans plusieurs villes, ils donnaient, à l'Ascension, une forte somme aux hospices de la ville, pour avoir, sans doute, le droit d'y être bien soignés.

Malgré l'imperfection inhérente à toutes choses humaines, malgré l'esprit de monopole qui se faisait jour dans les corporations, néanmoins elles étaient encore, au commencement du XVe siècle, loin de montrer tous les vices que l'on vit se développer au XVIe siècle, sous le patronage de la royauté.

La royauté, à qui la liberté des corps de métiers formant autant de petites républiques, ne pouvait convenir, fit des règlements de police générale qu'elle imposa autant qu'elle put. Elle intervint dans les discussions des métiers, elle octroya et confirma les statuts, et s'arrogea enfin le droit de créer des maitres dans chaque métier. Elle s'empara de la direction des corporations, mais comme compensation, elle appuya leurs prétentions aux monopoles industriels. « Henri IV confirme, comme ses prédécesseurs, et donne ainsi à la » communauté le droit d'écraser légalement, au nom » de son monopole, tout essai de concurrence (1). »

La ville de Beaujeu obtint, en 1556, la maitrise et la jurande pour tous ses métiers; et Henri III nous apprend, dans une de ses ordonnances (décembre 1581), qu'il était chaque jour supplié par des artisans qui

(1) M. Levasseur, t. II, p. 80.

voulaient qu'on établît dans leur bourgade, à leur profit, des corporations et des maîtrises. Il donne, en outre, la liste d'un grand nombre de jurandes établies au XVI[e] siècle par ses prédécesseurs.

Ainsi la royauté, au lieu de maintenir les droits du travail libre, confirmait le monopole par ses ordonnances. La réglementation et le bon ordre étaient, dès ce temps-là, l'idéal du pouvoir. Il n'est pas étonnant que, sous ce régime, tout l'égoïsme inné dans le cœur de l'homme se développât promptement. Le travail devint le privilége d'une aristocratie nouvelle. Les simples compagnons qui n'étaient pas assez riches pour faire le chef-d'œuvre et payer les frais de la réception, ou qui n'étaient pas fils de maîtres, furent condamnés à rester dans leur état de prolétaires.

La royauté, par la création d'offices, substitua sa volonté dans le choix de certains magistrats, à la libre élection des artisans. En 1543, les vendeurs et déchargeurs de poisson de mer à la halle de Paris, qui jusque-là avaient été élus par la corporation des chasse-marées, devinrent des officiers du roi. Le roi se réserva le droit de les nommer et de leur faire acheter leurs charges au profit du Trésor. Ce fut à la fois une mesure d'autorité et une mesure financière (1).

Une fois entré dans cette voie, les besoins du Trésor menèrent loin. Henri II créa des offices de jaugeurs, marqueurs, mesureurs, vendeurs, contrôleurs de vin dans toutes les villes situées sur les bords de la Seine,

(1) Ordonn. de mars et septembre 1543.

de l'Yonne, de la Marne, de l'Oise, et donna le droit de vendre ces offices à Marc Bechot, graveur de la monnaie, auquel il devait beaucoup d'argent (1).

Charles IX créa des offices de jurés maçons, de jurés charpentiers dans chaque ville du royaume. Des lettres de maîtrises furent vendues, sous tous les règnes, à l'occasion des mariages ou naissances des membres de la famille royale. On défendit à tous les métiers de recevoir aucun aspirant au chef-d'œuvre, avant que toutes les lettres du roi n'eussent été écoulées.

Les rois, au XVI[e] siècle, s'imaginèrent donc de considérer le droit de travailler comme un privilége que le roi pouvait vendre (2). Letrône disait avec raison en 1775 : « L'Etat n'a établi les communautés industrielles que pour y trouver des ressources, tantôt » par des brevets qu'il vend, tantôt par de nouveaux » offices qu'il crée et que les communautés sont forcées de racheter. L'édit de 1673 vint tirer les dernières conséquences des principes de Henri III, en » obligeant toutes les communautés à prendre des » lettres de confirmation, moyennant finances, et l'on » força tous les artisans qui n'étaient pas encore en » communauté à s'y réunir. »

On voit donc que si les corporations ont abouti à l'égoïsme et au monopole, elles ne l'ont pu qu'avec l'aide de la royauté; rien ne serait plus injuste que d'attribuer cette conclusion au régime de la liberté, sous lequel les monopoles sont impossibles, et sous le-

(1) Edit de 1553. — (2) Tocqueville, *Ancien régime*, p. 182.

quel les simples compagnons auraient bien su se défendre contre l'égoïsme des maîtres.

La France, sous le régime de la liberté, progresse en toutes choses du Xe au XVIe siècle, malgré les malheurs du temps, malgré la guerre de Cent-Ans, malgré les guerres de religion, malgré l'absence de chemins. Ce progrès s'arrête à la fin du XVIe siècle, lorsque les guerres intérieures sont terminées, lorsque l'ordre, la paix, règnent partout, et que des routes et des canaux sont ouverts dans toutes les directions.

Nous avons vu à quelle extrémité Louis XIV et Colbert réduisirent l'industrie française. Le progrès de l'industrie n'a repris son cours qu'avec le régime de la liberté commerciale, au XIXe siècle.

II

Si la liberté est ancienne en France, elle ne l'est pas moins en Angleterre. Vers l'an 900, Alfred-le-Grand disait dans son testament : « Les Anglais doi» vent être libres comme leur pensée. »

De tous temps exista le *Wittenagemot* saxon, qui était le grand conseil de la nation, son assemblée législative et judiciaire. Cette assemblée élisait le monarque et faisait avec lui les lois et les traités. Les fidèles ou vassaux venaient à l'assemblée à la suite de leurs seigneurs et y eurent au moins voix consultative.

Aussi après la conquête normande, les vieilles insti-

tutions et lois anglo-saxonnes devinrent l'idéal de la nation anglaise.

Quarante ans après cette conquête, Henri I[er] est obligé de donner une charte de libertés aux barons. Mais ce fut surtout la Grande-Charte arrachée à Jean-sans-Terre en 1215, qui fonda la liberté en Angleterre; et dès le principe, la liberté exista pour la bourgeoisie comme pour l'Eglise et l'aristocratie.

Commines, qui avait visité les pays les plus riches et les plus prospères du continent, déclare que de tous les pays, l'Angleterre est le mieux gouverné. Il parle de sa constitution comme d'une chose sainte et juste, qui protégeait le peuple sans rien retirer du respect que l'on devait au prince.

Après la conquête, les Normands s'étaient partagé les terres; les villes, considérées comme une propriété indivise, entrèrent dans le domaine du roi. Les bourgeois durent payer des taxes lourdes, mais leur sûreté et leur liberté furent maintenues. Aussi beaucoup d'habitants des campagnes, opprimés par les seigneurs, vinrent se réfugier dans les villes. Les rois eurent soin de favoriser cette émigration et cette prospérité des villes qui faisait leur force contre les barons.

Il y eut sans doute séparation dès l'origine entre la chambre des grands seigneurs, tenant leur droit de l'hérédité, et la chambre des communes, dont le droit ne reposait que sur le choix des baillis ou l'élection. Cette dernière chambre se composait des représentants de la petite noblesse, de ceux des comtés nommés par

l'élection des francs-tenanciers, et des bourgeois élus par les villes et les bourgs. L'ordre de convocation adressé au shérif lui enjoignait de faire élire deux chevaliers pour représenter le comté, deux citoyens pour chaque cité et deux bourgeois pour chaque bourg.

C'est cette alliance de la petite noblesse et de la bourgeoisie qui a fait la force des parlements anglais, en liant les intérêts de ces deux classes. En France, la noblesse, comme le reste de la nation, a eu soif d'égalité. Le plus petit hobereau de province s'est cru l'égal du duc de Normandie, et est venu siéger à côté de lui au Parlement. Les grands seigneurs attachèrent peu d'importance à un Parlement ainsi composé, et eux seuls auraient eu assez de puissance pour en maintenir l'usage. En Angleterre, les hauts barons composant la première chambre, ont tenu beaucoup à leur assemblée; et le roi, par opposition, rassemblait la chambre des communes pour avoir une force et un point d'appui contre la chambre haute.

Après la victoire des hauts barons sur Richard II, renversé par le duc de Lancastre, qui prit le nom d'Henri IV (1399), il se fit une réaction contre l'oppression aristocratique. La petite noblesse et la bourgeoisie mirent toutes leurs forces au service de la royauté. Cet appui et la guerre des Deux-Roses dans laquelle l'aristocratie fut décimée et perdit une partie de ses terres par la confiscation, amena le despotisme des Tudors (1485).

Ce despotisme de la royauté n'eut pas le temps d'ar-

river au même degré qu'en France, comme l'a fait remarquer Macaulay : « C'est depuis longtemps la mode, » mode introduite par Hume, de décrire la monarchie » anglaise du XVIe siècle comme une monarchie absolue. » Elle peut paraître telle en effet à un observateur superficiel... Ceux qui disent que le pouvoir d'Elisa-» beth était absolu, ne font pas assez d'attention à ce » qui constituait son pouvoir. Son pouvoir se compo-» sait de l'obéissance volontaire de ses sujets, du sen-» timent général de sécurité, dont ils jouissaient sous » son gouvernement. C'était là la force et l'unique » force qu'elle eût à ses ordres pour mettre à exécu-» tion ses décrets, pour résister aux ennemis étran-» gers et pour étouffer les trahisons intérieures. Il n'y » avait pas dans la cité de Londres un quartier, pas » une centurie dans un des comtés d'Angleterre, qui » n'eût pu triompher de la poignée d'hommes armés » qui composaient la maison de la reine. Si un souve-» rain ennemi la menaçait, si un grand seigneur am-» bitieux levait l'étendard de la révolte, elle ne pou-» vait avoir recours qu'aux milices de sa capitale et à » l'armée de ses comtés, aux bourgeois et aux francs-» tenanciers d'Angleterre, commandés par les négo-» ciants et les propriétaires.

» Les Anglais du XVIe siècle étaient sans aucun » doute un peuple libre. Ils n'avaient pas à la vérité » l'apparence de la liberté, mais ils en avaient la » réalité. Ils n'avaient pas une aussi bonne constitu-» tion que nous, mais ils avaient pour user de la leur

» cette force et ce courage sans lesquels la meilleure
» constitution est aussi inutile que les proclamations
» royales contre le vice et l'immoralité, et qui suf-
» fisent sans constitution à tenir en respect les gou-
» vernements. Les parlements, il est vrai, étaient ra-
» rement convoqués et traités sans grand respect. On
» violait souvent la Grande-Charte, mais le peuple
» possédait contre un mauvais gouvernement systé-
» matique, une garantie plus efficace que tout le par-
» chemin qui ait jamais reçu la signature royale, et
» toute la cire qui ait jamais reproduit l'empreinte du
» grand sceau (1). »

Macaulay fait ici l'histoire de tous les prétendus pouvoirs absolus du moyen-âge; il a raison de dire qu'il y a une chose plus importante que toutes les chartes et sans laquelle elles ne sont que de fragiles morceaux de papier, c'est le courage et l'amour de la liberté.

Henri VIII essaya de lever un emprunt forcé. L'opposition qu'il rencontra fut telle que cet esprit entêté et impérieux, effrayé, recula prudemment (2). Vers la fin du règne d'Elisabeth, le peuple, atteint par les monopoles, força l'altière reine à reculer devant une lutte; et elle accorda ce que ses sujets demandaient, pendant qu'il était encore en son pouvoir de l'accorder avec dignité et bonne grâce.

Cependant, il est certain que la royauté anglaise

(1) Macaulay, *Burleigh et son temps.*

(2) Macaulay, *Histoire d'Angleterre,* ch. I.

était entrée dans la voie qui conduisit la royauté française au despotisme de Louis XIV. Mais un fait important vint peser fortement sur les destinées de l'Angleterre. Ce fut la réforme de Luther.

Les historiens nous racontent qu'Henri VIII établit le protestantisme en Angleterre; que Marie, sa fille, rétablit le catholicisme; qu'Elisabeth, son autre fille, rétablit le protestantisme, et que la nation anglaise obéit comme une girouette à tous ces caprices royaux.

C'est le cas de se demander comment certains historiens peuvent se regarder sans rire. Il faut que la vieille méthode historique ait bien faussé les esprits, pour qu'on se permette encore d'expliquer l'histoire des trois derniers siècles, comme s'il s'agissait de l'histoire de Lycurgue et de Numa, et de lui appliquer tous les faux systèmes dont une obscurité mystérieuse protége la démonstration, pour les temps antiques.

C'est une grande erreur de regarder la réforme comme une explosion soudaine. Luther fut précédé des Vaudois, des Albigeois, de Lollard, de Wiclef et de Jean Huss.

Wiclef, en 1366, avait soulevé l'opinion publique anglaise, contre l'exploitation ultramontaine. Sous le règne de Henri IV (1399-1413), la chambre des communes proposait une confiscation des biens du clergé, plus complète et plus violente que celle qui eut lieu sous l'administration de Cromwell. La chambre réussit, au moins, à priver le clergé de ses plus énormes priviléges. « Au commencement du règne de

» Henri VIII, une lutte s'engagea entre le clergé et » les cours de justice; la victoire resta aux cours de » justice. Un des évêques, à cette occasion, déclara » que le commun peuple nourrissait les préjugés les » plus violents contre son ordre, et qu'un membre du » clergé n'avait aucune chance de se voir rendre jus- » tice par un tribunal laïque (1). » Voilà ce qui se disait en Angleterre, plusieurs mois avant les prédications de Martin Luther.

La nation anglaise était profondément chrétienne, comme elle l'a montré dans tout le cours de son histoire et le montre encore de nos jours; mais pour elle, comme pour toutes les races germaniques, la hiérarchie était l'accessoire et non la chose principale dans la religion. Il en résulta que lorsque les Allemands et les Saxons rejetèrent le pouvoir du pape, ils pensèrent n'avoir fait qu'une réforme peu importante, et ne s'en jugèrent pas moins bons chrétiens, puisqu'ils croyaient au Christ et à sa doctrine.

Lorsque Henri VIII prit le titre de chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, il fit une chose agréable à sa nation, car l'intervention d'un prêtre étranger dans l'administration de ses affaires choquait la fierté nationale. Mais le roi, pas plus que le peuple anglais, ne crut se séparer du catholicisme, dont tous les dogmes et tout le culte furent conservés; ils ne virent, dans ce changement, qu'une affaire d'administration intérieure. La preuve c'est que Henri VIII n'avait pas en-

(1) Maucaulay, *Essais historiques : Burleigh et son temps.*

tendu renoncer au titre de *défenseur de la foi*, que lui avait donné le Saint-Siége, pour sa *Défense des sept sacrements, contre Martin Luther*. Il fit brûler, comme hérétiques, les protestants qui niaient *la présence réelle*, et décapiter, comme coupables de haute trahison, les catholiques qui lui refusaient le serment de suprématie.

C'est donc bien à tort que Henri VIII a été présenté comme ayant introduit la réforme de Luther, en Angleterre.

Lorsque la reine Marie reconnut de nouveau le pouvoir spirituel du pape, il n'y eut absolument rien de changé dans la nation; ce fut une affaire qui se passa tout entière entre la reine et le pape. Et, cependant, ses sujets la suivirent si peu dans cette voie, que le protestantisme fit, par réaction, des progrès qui, sous Elisabeth, aboutirent véritablement à un changement de religion.

« On ne peut croire qu'un peuple, qui tenait entre » ses mains les moyens de contenir ses princes, eût » souffert qu'un prince lui imposât une religion géné- » ralement détestée. Il serait absurde de supposer que, » si la nation eût été décidément attachée à la religion » protestante, Marie eût pu rétablir la suprématie du » pape. Il serait également absurde de supposer que, » si la nation eût ressenti du zèle pour l'ancienne reli- » gion, Elisabeth eût pu rétablir l'Eglise protestante... » En fait, les protestants se soulevèrent contre l'une » des deux sœurs, et les catholiques contre l'autre; ces » soulèvements, sans résultats, montrèrent clairement

» la faiblesse et l'insignifiance des deux partis (1). »

Le travail de la réforme se faisait au-dessous de cette question de forme, consistant à savoir qui porterait le titre officiel de chef de l'Eglise. Cinquante ans plus tard, éclate la lutte des presbytériens et des anglicans; et l'on peut juger, par cette lutte, s'il eût été possible de faire changer la nation anglaise de religion à volonté.

La réforme a exercé une grande influence sur les destinées de l'Angleterre. M. Guizot a pu dire, avec raison : « C'est une grande tentative d'affranchisse- » ment de la pensée humaine, et, pour appeler les » choses par leur nom, une insurrection de l'esprit » humain contre le pouvoir absolu, dans l'ordre spirituel (2). » Mais nous jugeons la réforme, comme tous les faits du passé, avec les yeux de notre temps, en mettant, dans l'intention de ses auteurs, tous les résultats qu'elle a produit. La réforme nous apparait comme un événement bien plus radical qu'il n'a paru à ceux qui l'ont faite; et si les Anglais ne se sont pas émus tout d'abord à son sujet, c'est qu'ils n'en comprenaient pas toute l'importance.

L'émancipation de la raison individuelle n'était nullement dans l'esprit de Luther, ni surtout de Calvin. Les chefs de la réforme avaient la prétention de remplacer le pouvoir du pape par un pouvoir plus légitime à leurs yeux. Calvin et son Eglise furent aussi

(1) Macaulay, *Burleigh et son temps.*

(2) *Histoire de la Civilisation en Europe*, XII[e] leçon.

intolérants que l'Inquisition ; ils crurent avoir atteint la dernière limite de ce qu'il était permis à l'esprit humain de connaître et de pratiquer.

Mais qu'importent les doctrines que les hommes mettent dans leurs livres et dans leurs discours? Ce qui convertit les masses, qui ne lisent pas les livres, ce sont les faits et les événements. Or, la pratique de Calvin, comme celle des autres réformateurs, était l'usage de la liberté individuelle et l'insurrection contre l'autorité du pape; voilà pourquoi la réforme aboutit plus tard à cette liberté individuelle. Ce fut, comme dans toutes les réformes du passé, un produit de la fatalité bien plus que de la volonté humaine.

Si la dynastie protestante des Tudor, aimée et respectée de toute l'Angleterre, eût laissé plus longtemps des représentants, il est difficile de dire ce qui serait arrivé, et il est possible que le pouvoir royal eût été longtemps encore en grandissant; car le despotisme est une machine solide, qui marche aussi longtemps qu'une petite pierre sur la route ne la fait pas verser. En France, ce fut le besoin d'argent et la dilapidation des finances; en Angleterre, ce fut le remplacement des Tudor éteints, par la dynastie écossaise des Stuart.

Les Stuarts, étrangers et catholiques, furent antipathiques aux Anglais. Le despotisme ne put être souffert de leur part; ils choquèrent les préjugés de la nation. Les préjugés sont souvent la science et la religion des peuples, c'est toujours leur croyance, et s'attaquer à la croyance d'un peuple, c'est s'attaquer

à son orgueil le plus intime, à ce qu'il prend pour le bien et la morale même. Il en résulte une exaltation des âmes qui produit les révolutions.

Nous allons donc voir se produire un phénomène bien habituel dans l'histoire; l'ère des révolutions sanglantes va s'ouvrir, lorsque le développement par la liberté s'arrête. Nous allons voir cet état révolutionnaire enfanter le régicide, la haine de l'autorité, les émeutes, tous les désordres, tous les crimes et tout ce qui, suivant nos politiques modernes, prouverait que les Anglais n'étaient pas dignes de la liberté.

La résistance de Hambden à des actes arbitraires enflamma tous les cœurs, et la lutte commença. La royauté y perdit la tête, comme en France.

La ressemblance entre la Révolution anglaise et la Révolution française est frappante. Pour s'en convainere, il suffit de lire l'*Histoire de la Révolution* par Hume, mort en 1776. De Maistre a pu faire un extrait de cette histoire et lui donner ce titre : *Histoire de la Révolution française par Hume*. Il y a là 30 pages qui semblent réellement vouloir décrire toute la Révolution française, même dans ses plus petits faits (1).

« Point de roi, point de noblesse. Egalité univer-
» selle. C'était le cri général.....

» C'était une grande jouissance pour les nouveaux
» maîtres de dépouiller les seigneurs de leurs noms de
» terre, et lorsque Montrose fut exécuté en Ecosse, ses
» juges ne manquèrent pas de l'appeler Jacques Graham.

(1) De Maistre, *Considération sur la France*, ch. XI.

» L'anéantissement de la monarchie fut le prélimi- » naire de la mort du roi. Ce prince fut détrôné de » fait, et la constitution anglaise fut renversée par le » bill de non-adresse, qui le sépara de la constitution... » La mort du roi mit le sceau à la destruction de la » monarchie. Elle fut anéantie par un décret exprès » du Corps législatif. On grava un sceau national avec » la légende : *L'an premier de la liberté*. Toutes les » formes changèrent, et le nom du roi disparut de » toute part devant ceux de représentants du peuple. » Le banc du roi s'appela banc national; la statue du » roi fut renversée et l'on grava ces mots sur le pié- » destal : *Exiit tyrannus regum ultimus*.

» Les égaliseurs rejetaient toute espèce de dépen- » dance et de subordination. Un parti considérable » prêchait contre les dîmes et les abus du sacerdoce; » ils prétendaient que l'Etat ne devait protéger ni » solder aucun culte, laissant à chacun la liberté de » payer celui qui lui conviendrait le mieux... Les ré- » publicains ardents abolirent les noms de baptême » pour leur substituer des noms extravagants, ana- » logues à l'esprit de la Révolution... Ils décidèrent » que le mariage n'étant qu'un simple contrat, devait » être célébré par devant les magistrats civils... Ces » hommes pensèrent à se donner une forme régulière » de gouvernement. Ils établirent un grand comité ou » conseil d'Etat, qui était revêtu du pouvoir exécutif; » ce conseil commandait les forces de terre et de mer, » faisait exécuter les lois et préparait toutes les affaires

» qui devaient être soumises au Parlement... L'As-
» semblée travaillait à un nouveau plan de représen-
» tation, et à l'en croire, dès qu'elle aurait achevé la
» constitution, elle rendrait au peuple le pouvoir dont
» il était la source... En attendant, de simples dis-
» cours, des intentions mêmes, quoiqu'elles ne se fus-
» sent manifestées par aucun acte extérieur, portèrent
» le nom de conspiration. Affirmer que le gouverne-
» ment d'alors n'était pas légitime, soutenir que l'As-
» semblée des représentants ou le comité exerçaient
» un pouvoir tyrannique et illégal, c'était se rendre
» coupable de haute trahison... Toutes les prisons
» d'Angleterre furent remplies d'hommes que les pas-
» sions du parti dominant présentaient comme sus-
» pects... »

Une fois les passions excitées, l'amour du despotisme, naturel à l'homme, vient s'exalter dans la colère; et l'on a le despotisme des républicains de 93 ou celui des Indépendants de la révolution d'Angleterre. Les Indépendants firent expulser du Parlement une centaine de membres presbytériens, comme la Montagne fit expulser les Girondins. Alors toute résistance se tut dans le Parlement.

Les Indépendants avaient appelé la force au secours de la tolérance et de la liberté, ils immolèrent leur doctrine ce jour-là même; comme plus tard, en France, les républicains du Directoire, quand ils appelèrent l'armée pour détruire les royalistes. Dans toutes les révolutions, il se trouve des Cromwell et des Napo-

léon. La liberté et la tolérance ne se fondent que par la liberté et la tolérance. Dans le passé, les partis ont toujours pratiqué cette doctrine, que la liberté même pouvait se fonder sur la force; tous les crimes politiques sont venus fatalement de cette erreur. Les partisans de la liberté et de la tolérance doivent laisser l'emploi de la force aux partisans de la force et de l'intolérance.

Après le despotisme de Cromwell, comme après celui de Napoléon, vint une restauration qui se termina en Angleterre par l'avènement de Guillaume III, prince aux idées libérales, et en France par celui de Louis-Philippe.

Comment se fait-il que deux révolutions, si semblables jusque-là, aient ensuite abouti à deux résultats si différents?

La cause principale est celle-ci : Les Etats modernes de l'Europe peuvent se diviser en deux groupes, 1° ceux qui ont reçu fortement l'empreinte de la civilisation romaine; ce sont, en allant par degrés, l'Italie, l'Espagne et la France; la population barbare y a été peu considérable en comparaison de celle qui avait subi l'éducation du césarisme romain et en avait conservé la tradition; au bout de quelques siècles, cette tradition reparut et, après une lutte plus ou moins vive, l'emporta sur l'esprit germain; 2° les pays qui, comme l'Angleterre et l'Allemagne, ont été presque entièrement peuplés par des races sortant de leurs forêts. Chez eux, la tradition de l'individualisme, qui carac-

térise l'homme à l'état barbare, l'a emporté sur la tradition romaine; chez eux seulement, la réforme de Luther, qui au fond repose sur le principe de l'individualisme, a pu s'établir. Alors ces peuples, en défendant l'indépendance individuelle, défendirent leur religion même; alors le principe de liberté fut invincible, parce que la religion d'un peuple développe dans le cœur humain la force la plus grande qui se soit encore manifestée au sein des sociétés.

On a coutume en France d'attribuer l'établissement de la liberté en Angleterre au sang-froid de la race anglaise et à son respect des lois. C'est là prendre l'effet pour la cause. « Le sophisme des ennemis de la » raison humaine, c'est qu'ils veulent qu'un peuple » possède les vertus de la liberté avant de l'avoir ob- » tenue (1). » Attendre qu'un peuple soit digne de la liberté pour la lui donner, c'est attendre qu'un homme sache nager pour lui permettre de se mettre à l'eau.

On doit juger du caractère d'un peuple par son histoire; or, l'histoire d'Angleterre présente plus de violences, de guerres civiles, d'assassinats juridiques, enfin plus de périodes d'anarchie que celle d'aucun peuple de l'Europe. Trois rois sont déposés et tués : Edouard II, Richard II et Henri VI; Edouard V est assassiné; Marie d'Ecosse et Charles Ier périssent sur l'échafaud; Jacques II est chassé; une foule de princes du sang royal meurent de mort violente; partout on voit l'arbitraire et des réactions sanglantes.

(1) Mme de Staël, *Considération sur la France*, 6e partie.

Aussi longtemps que la constitution des Anglais a voulu les opprimer, ils se sont débattus comme des taureaux furieux, et c'est pourquoi le nom de *John Bull* leur a été donné. C'est donc bien mal à propos que l'on nous dit : « Imitons l'Angleterre dans son » respect pour ses lois fondamentales (1). »

Il faudrait commencer par rendre les conditions semblables ; il faudrait que la constitution fût légère à tous, en garantissant la liberté à tous. Il est ridicule de dire à un homme chargé d'un lourd fardeau et dont les jambes sont attachées : Imitez cet homme, libre dans ses mouvements, dans son respect pour les lois de l'équilibre et dans la modération de ses efforts.

Il est facile de constater toute cette violence du caractère anglais, sous la restauration des Stuarts.

Les puritains, sous Cromwell, avaient montré la plus cruelle intolérance. Les détails mêmes de la vie privée étaient réglés par eux. Le long Parlement ordonna, en 1644, qu'un jeûne strict serait observé le jour de Noël, qui, jusqu'alors et depuis, a été, en Angleterre, un jour de joie et de réunion des familles. Une des premières résolutions adoptées par le Parlement Barebone, fut que personne ne serait admis à un emploi public, avant que la chambre ne fût bien convaincue de sa sainteté (2).

Après la restauration, les Anglais se précipitèrent sous le despotisme de Charles II, comme les Français

(1) M. Troplong, Rapport sur le sénatus-consulte de 1866.

(2) Voir Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, ch. II.

sous celui de Napoléon. Des milliers d'individus saluèrent avec enthousiasme la théorie de Hobbes en faveur du pouvoir absolu. Faire profession de *Hobbisme* devint une condition essentielle pour être un gentleman accompli. « La chambre des communes fut, pendant » quelques années, plus zélée pour la royauté que le » roi, plus zélée pour l'épiscopat que les évêques (1). »

Les peines les plus sévères furent portées contre les non-conformistes, principalement contre les puritains. Ce fut un crime de se rendre à une église dissidente; un simple juge de paix pouvait déclarer la culpabilité, sans l'assistance d'un jury, et, à la troisième récidive, il pouvait prononcer une sentence de déportation pour sept ans.

Les ventes des biens nationaux, n'ayant pas été confirmées par le Parlement, furent annulées par les tribunaux. Le souverain, les évêques, les chapitres, la noblesse et la gentry royaliste, rentrèrent dans leurs propriétés confisquées, et en chassèrent même les acquéreurs qui les avaient payées à leur véritable prix.

Un changement plus important encore s'opérait dans les mœurs de la société. Les passions et les plaisirs, que les puritains avaient si sévèrement réprimés, se déchaînèrent avec une ingouvernable violence. Les hommes se plongèrent dans les amusements frivoles et les plaisirs criminels, avec l'âpreté fougueuse qu'une abstinence forcée produit naturellement. Il semble, en lisant Macaulay, qu'on lise l'histoire de la réaction

(1) Macaulay, *Hist. d'Angleterre*, ch. II. Elections de 1661.

thermidorienne et de l'orgie du Directoire en France; tant les mêmes causes, en tous pays, ont toujours produit les mêmes effets.

Une réputation de politesse et d'esprit ne pouvait plus s'obtenir que par quelque violation des convenances et de la vertu. La littérature entière se fit l'entremetteuse des désirs bas; on déversa la honte, non sur le crime et le mensonge, mais sur l'innocence et la vérité. Le clergé lui-même faisait la guerre au schisme, avec autant de vigueur qu'il mettait de mollesse à faire la guerre au vice. Les écrits licencieux d'Etherege et de Wycherley étaient, avec l'approbation spéciale du chef de l'Eglise, récités publiquement par les lèvres des femmes, tandis que Bunyan, l'auteur du *Voyage du Pèlerin*, expiait, dans un cachot, le crime d'avoir prêché l'Evangile aux pauvres. « C'est » un fait incontestable, mais très-instructif, que les » années pendant lesquelles le pouvoir politique de » l'Eglise anglicane atteignit à son pouvoir culminant, » furent précisément les années pendant lesquelles la » vertu nationale descendit au plus bas. Presqu'aucun » rang, presqu'aucune profession n'échappa à l'infec- » tion de l'immoralité régnante; mais les hommes qui » s'occupaient de diriger la chose publique, furent » peut-être la partie la plus corrompue de cette so- » ciété corrompue (1). »

« La restauration de Charles II rendit ce change- » ment étonnamment rapide et violent. La passion de

(1) Macaulay, règne de Charles II.

» la débauche devint une preuve d'orthodoxie et de » fidélité, un titre à des emplois et à un rang élevé. » Une corruption générale et profonde souilla les » mœurs des classes les plus influentes, et se répandit » dans toutes les branches de la littérature... Les excès » de cette époque nous rappellent les fantaisies d'une » bande de voleurs de grand chemin qui se diver- » tissent dans une taverne avec leurs beautés favo- » rites. Dans le libertinage à la mode, il y a une fé- » rocité froide et sèche, une impudence, une bassesse, » une grossièreté qui ne peuvent être égalées que par » les héros et héroïnes de la littérature ignoble et » sans âme qui les encourageaient. Un seigneur d'un » esprit très-distingué court le monde vêtu en pail- » lasse; un autre se place à sa fenêtre pour haranguer » la multitude, dans un état de nudité absolue. Le » troisième dresse une embûche pour assommer un » homme qui l'a offensé. Une société de gentilshommes » d'un rang élevé et fort influents, se forme pour se » pousser à la cour, en répandant des histoires des- » tinées à perdre une innocente jeune fille, histoire » sans nul fondement. On trouve dans le palais un » enfant mort, fruit d'une intrigue de quelque demoi- » selle d'honneur avec quelque courtisan, et peut-être » avec Charles lui-même; toute la troupe des bouffons » et des complaisants s'en empare, on le porte en » triomphe au laboratoire du roi, et là, après une » grossière plaisanterie, Sa Majesté le dissèque pour » l'amusement de l'assemblée et pour celui de son

» père qui est sans doute au nombre des spectateurs. » Cette dissolution honteuse ou plutôt, si nous osons » hasarder le mot propre, cette polissonnerie de sen- » timents et de mœurs ne pouvait que s'étendre de la » vie privée à la vie publique. Les railleries cyniques, » les sophismes épicuriens, qui avaient banni d'une » partie de la vie l'honneur et la vertu, exercèrent » sur tout le reste la même influence. La seconde gé- » nération des hommes d'Etat de ce règne se compose » de dignes élèves de l'école où ils s'étaient formés, » la salle de jeu de Grammont et la salle d'atours de » Nell... Quand la moralité politique des classes nobles » et riches en est venue là, il est facile de comprendre » dans quel effroyable état devaient se trouver les » professions qui sont même, dans les époques les » plus rigides, tout particulièrement susceptibles de » corruption. L'Angleterre n'a jamais vu de tels juges » et un tel barreau. Jones Scroggs, Jefferies, North, » Wright, Sawyer, Williams, sont encore aujourd'hui » la honte de nos chroniques légales... Le rôle que » jouait l'Eglise n'était pas aussi atroce, mais les rail- » leurs devaient s'en divertir prodigieusement. Jamais » on ne vit proclamer si haut des principes pour les » abandonner ensuite honteusement (1). »

Cette réaction politique et licencieuse amena bientôt elle-même une réaction nouvelle. On se demanda si le roi était un protestant bien sincère, en voyant que les papistes n'étaient pas traités avec la même rigueur

(1) Macaulay, *Essais sur l'histoire d'Angleterre, Essai sur Hallam.*

que les presbytériens. La maussade rigidité des puritains ne valait-elle pas mieux que l'impiété et la licence des Buckingham et des Sedley?

L'incapacité du gouvernement laissa la flotte hollandaise venir remonter la Tamise et brûler les vaisseaux qui se trouvaient à Chatam. L'opinion publique fit volte-face et le Parlement lui-même fit de l'opposition.

« Quelques mois après la paix de Nimègue, une » grande crise éclata dans la politique anglaise. A » l'enthousiasme de fidélité avait succédé une désaffec- » tion profonde. L'esprit public avait fait à reculons » tout le chemin qu'il avait fait de 1640 à 1660, et » se trouvait encore une fois dans les mêmes disposi- » tions qu'à l'époque de la réunion du long Parle- » ment (1). »

Un nouveau Parlement, assemblé dans ces circonstances, amena une majorité tellement hostile à la politique du roi, qu'elle demanda l'exclusion du trône contre le duc d'York, frère du roi. Les millions d'hommes qui, à l'époque de la restauration, penchaient du côté des prérogatives royales, penchaient maintenant vers le parti des puritains.

Ce fut en vain que Charles offrit d'accorder aux communes toutes les sécurités qu'elles pourraient désirer en faveur de la religion protestante, pourvu qu'elles ne touchassent pas à l'ordre de succession. Elles exigeaient le bill d'exclusion et ne voulaient entendre parler d'aucun compromis.

(1) Macaulay, ch. II.

Un nouveau Parlement fut convoqué à Oxford. Cette réunion des chambres ressembla plus à la réunion d'une diète polonaise qu'à celle d'un parlement anglais. Les membres whigs étaient accompagnés de leurs serviteurs et fermiers, tous armés, et échangeant des paroles de défi avec les gardes du roi. Tout annonçait des événements graves, et l'on apercevait les signes avant-coureurs de grands troubles.

Une réaction se fit de nouveau dans l'opinion publique, sous l'influence de la peur d'événements semblables à ceux de la Révolution. La violence des whigs donna de la force au parti de la peur. On disait avec raison que le roi était resté dans la légalité et n'avait refusé qu'une chose, c'était d'exclure son frère du trône, ce que l'on devait attribuer à un bon sentiment.

La vraie politique des whigs eût été de se soumettre avec patience à cette réaction qui était la conséquence de leurs fautes. Ils prirent une résolution bien différente. Les têtes chaudes du parti proposèrent des soulèvements à Londres et en divers points du royaume; on ouvrit des négociations avec les presbytériens d'Écosse. Pendant que les chefs de l'opposition whig arrangeaient ainsi des plans de rébellion ouverte (1), quelques-uns de leurs complices méditèrent l'assassinat du roi et de son frère. Les deux complots furent découverts, et comme les deux conspirations se rattachaient l'une à l'autre, il ne fut pas difficile au gou-

(1) Macaulay, *Conspiration whig.*

vernement de n'en faire qu'une, des deux, et de confondre ceux qui n'avaient fait que conspirer avec ceux qui avaient voulu assassiner.

La juste indignation excitée par le complot de *Rye-House*, s'étendit à tout le parti whig. Le roi en profita pour atteindre la liberté dans ses chefs les plus honorables et les plus vertueux. L'alliance de la vertu et de la liberté fait ombrage aux pouvoirs, car elle suffit pour tuer moralement tous les despotismes de la terre. Russell et Sydney furent les plus nobles victimes. « Ils » furent décapités au mépris de la loi et de la justice. » Russell mourut avec la force d'âme d'un chrétien, » et Sydney avec la force d'âme d'un stoïcien (1). » Essex se donna la mort à la tour de Londres. Beaucoup d'autres furent envoyés à la potence. Les verdicts de culpabilité étaient obtenus sans difficultés des jurys torics et les châtiments les plus rigoureux étaient infligés par des magistrats dévoués à la cour.

Charles II abusa du courant de l'opinion publique en faveur du pouvoir, et rentra dans la carrière du pouvoir absolu. La nation l'y poussait par la plus indigne flatterie et par les maximes les plus absolutistes. L'Université d'Oxford condamna tous les principes de liberté. Locke fut banni de son sein, pour avoir refusé son adhésion.

Charles II mourut inopinément, sur ces entrefaites. Son successeur fut son frère, le duc d'York, sous le nom de Jacques II.

(1) Macaulay.

Le duc d'York était antipathique à la nation anglaise, d'abord parce qu'il était catholique, et ensuite à cause de son caractère dur et impitoyable. Son administration, en Ecosse, avait été signalée par des lois odieuses, des châtiments barbares et des jugements dont l'iniquité dépasse toute limite. Il était catholique d'autant plus fanatique, qu'on le forçait à simuler le protestantisme.

Les tories, mettant la question politique avant la question religieuse, accueillirent Jacques II, représentant du pouvoir absolu, avec enthousiasme. Car la seule ressource des aristocraties déchues de leur force, c'est de s'appuyer sur le pouvoir absolu auquel elles savent être nécessaires, comme son soutien et comme son plus bel ornement. La conspiration de Rye-House avait tourné l'opinion publique contre les whigs; aussi un déluge d'adresses, exprimant la plus profonde vénération pour sa personne et la haine la plus amère pour le parti whig, pleuvaient autour du roi. Les Universités, les villes, les légistes et les marchands, rivalisèrent de servilité. Des élections pour un nouveau Parlement eurent lieu sous l'empire de cet enthousiasme. Dans les comtés hostiles, on employa tous les moyens gouvernementaux en usage. Le résultat des élections dépassa les plus ardentes espérances de la cour. Jacques dit, qu'à l'exception de quarante membres, la chambre des communes, composé de 513 membres, était telle qu'il l'aurait formée lui-même. Sûr de l'appui parlementaire, Jacques pensa qu'il pouvait jeter le masque

de l'hypocrisie officielle qui l'étouffait, et se donner le plaisir de la vengeance contre ceux qui avaient attaqué son honneur et sa vie.

Les hommes qui ont voulu établir le despotisme ont presque toujours été aveuglés par la passion. Ils ont commis la faute de compter sur l'opinion publique d'un moment, et ont essayé de fonder immédiatement leur pouvoir. L'opinion s'est alors toujours retirée, et ils sont tombés dans le vide. Les Césars ont seuls réussi, parce qu'ils n'ont jamais compté sur l'opinion d'un moment, mais sur un système modéré, longtemps soutenu, pour les mener à leur but. Quand on voit la modération, le calme dans un gouvenement qui tend à la direction sociale, on est sur le vrai chemin du despotisme.

Le roi désirait, par-dessus tout, obtenir du Parlement le vote du revenu pour sa vie entière, l'admission des catholiques romains aux emplois publics, et le rappel de l'*habeas corpus*, qui protégeait la liberté individuelle. Les communes votèrent au roi, pour sa vie durant, le même revenu dont avait joui son frère. Mais la chambre, réunie en comité pour examiner la question religieuse, conclut à ce que le roi fît exécuter les lois pénales contre toutes les personnes qui n'appartenaient pas à l'Eglise d'Angleterre. La colère de Jacques II fut grande. Les communes, dans leur dévoûment au roi, revinrent sur leur décision, et votèrent une proposition portant qu'elles s'en remettaient avec une entière confiance à la promesse de Sa Majesté de protéger la religion qui leur était chère.

Les délibérations de la chambre furent interrompues par l'insurrection de Monmouth. Monmouth, fils naturel de Charles II, s'était retiré en Hollande, avec beaucoup d'hommes illustres du parti whig. Ces réfugiés organisèrent un complot, et réussirent à décider Monmouth à se mettre à leur tête. Le duc d'Argyle, réfugié écossais, fut l'âme de ce complot. Une descente eut lieu en Angleterre, mais les whigs restèrent froids, et on ne trouva de sympathie que dans quelques villes, comme Bridgewater, Taunton, Bristol... L'armée royale détruisit l'armée whig, à Sedgmoor. Monmouth fut pris et décapité.

Les Anglais se vantent que rien dans leur révolution ne ressemble aux dix-huit mois de la Terreur en France; mais après l'insurrection de Monmouth, ils subirent une horrible réaction dans laquelle le grand-juge Jeffreys montra toutes les horreurs que peut enfanter la violence judiciaire; et le colonel Kirke, toutes les horreurs qu'une soldatesque peut commettre au nom d'un pouvoir absolu.

Les détails qui suivent sont tirés de l'histoire de l'Ecossais Hume, partisan des Stuarts, et de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, par Macaulay. On ne peut accuser un Anglais d'avoir calomnié son pays.

Cinq cents prisonniers avaient été faits, à la bataille de Sedgmoor. Ceux qui n'avaient pas été pendus, à Bridgewater, furent conduits à Taunton, à pied et enchaînés deux à deux. L'enseigne de l'auberge du *Cerf-Blanc* servit de potence; Kirke, s'amusant de sa propre

cruauté, en fit exécuter un certain nombre, pendant qu'il y buvait à la santé du roi ou du grand-juge Jeffreys. Voyant leurs pieds tressaillir dans les convulsions de la mort, il s'écria qu'il fallait de la musique pour leur danse, et donna l'ordre que les trompettes et les tambours se fissent entendre. Il lui vint dans l'esprit de faire pendre trois fois le même homme, pour s'instruire, disait-il, par cette bizare expérience. On coupa tant de cadavres en quartiers que le bourreau avait du sang jusqu'à la cheville. Le pays entier du Sommersetshire fut abandonné à la discrétion des soldats de cet homme.

Après Kirke, vint le grand-juge Jeffreys. La justice des tribunaux allait remplacer la justice militaire, et l'éclipser par son atrocité.

Le catholique Jacques II, obligé de subir la pression de l'opinion publique, qui n'entendait pas raison sur la religion protestante, fut aise de trouver un prétexte pour décimer cette religion; et une insurrection, qui n'avait obtenu qu'une très-faible sympathie dans le pays, fut suivie, après sa défaite, d'une atroce persécution. La première chose, pour un catholique, c'était d'abattre le parti puritain et presbytérien, qui était l'âme du protestantisme. « Jeffreys, accompagné de » quatre autres juges, partit pour une tournée dont » le souvenir durera aussi longtemps que notre race » et notre langue (1). »

On avait eu soin de remplir les prisons, pour l'ar-

(1) Macaulay, *Histoire d'Angleterre.*

rivée du grand-juge. Raconter toutes ses infamies serait trop long; quelques exemples suffiront. A Dorchester, il y avait plus de trois cents prisonniers; 292 furent condamnés à mort. Dans le Sommersetshire, 283 prisonniers furent, en quelques jours, pendus, écartelés et coupés par quartiers. Jeffreys put se vanter, avec raison, d'avoir fait pendre plus de traîtres que tous ses prédécesseurs ensemble depuis la conquête. « De tels massacres exciteraient le dégoût, quand bien » même les victimes auraient été généralement détestables. Mais la plupart étaient, au contraire, des » personnes d'une vie sans tache et d'une profonde » piété (1). » On les regarda comme des martyrs, et quelques-uns chantaient des hymnes religieux sur l'échafaud.

Les massacres judiciaires, en France, tombèrent sur les royalistes et les prêtres; en Angleterre, sur les puritains. Voilà toute la différence. Les Anglais n'ont même pas à nous envier notre Fouquier-Tinville. Jeffreys trouva, avant lui, la manière d'introduire de bonnes plaisanteries dans les condamnations à mort. « Sa bonne humeur augmentait avec les supplices; il » riait, beuglait, plaisantait et jurait, avec un tel entrain, que beaucoup le croyaient ivre du matin au » soir; mais il était difficile de distinguer en lui la » folie produite par les passions mauvaises, de la folie » produite par l'eau-de-vie (2). Il y avait une sorte » d'enthousiasme diabolique dans la manière dont il

(1) Macaulay, *Histoire d'Angleterre.* — (2) Macaulay.

» prononçait la sentence contre les accusés. Les pleurs » et les supplications des condamnés semblaient le » chatouiller voluptueusement, et il aimait à les épou- » vanter, en leur faisant une description minutieuse » de leur supplice (1). »

Cependant les rebelles condamnés à mort furent moins à plaindre que les survivants; 841 furent condamnés à la déportation. On les concéda à des personnes favorisées par la cour de Jacques II, à condition qu'ils seraient transportés, comme esclaves, dans les Indes-Occidentales et ne pourraient être émancipés avant dix ans. Les courtisans de White-Hall l'emportèrent sur les tories de l'Ouest qui prétendaient avoir droit à ces concessions, à cause des dommages qu'ils avaient subis pendant l'insurrection de Monmouth. Ces malheureux condamnés furent entassés à fond de calc, dans de petits bâtiments. Un cinquième fut jeté en pâture aux requins, avant la fin du voyage. Les autres arrivèrent à l'état de squelettes.

A son retour, « Jeffreys reçut une réception cor- » diale, car il était un juge selon le cœur de son » maître. Jacques, dans son salon et à table, parlait » du massacre de ses sujets révoltés avec une gaîté » qui frappait d'horreur les ministres étrangers (2). » Plus tard, après la chute de Jacques II, le roi et son grand-juge essayèrent de rejeter l'un sur l'autre l'atrocité des *assises sanglantes*, mais ils étaient dignes l'un de l'autre. Tel maître, tel valet. C'est ce que pensa

(1) Macaulay, *ibid.*, p. 498. — (2) Macaulay.

Jacques II, en nommant Jeffreys lord chancelier. Le massacre de l'Ouest fut suivi de celui de Londres, où l'on pendit et l'on brûla encore.

Après avoir abattu les puritains en s'appuyant sur les tories et sur l'Eglise anglicane, Jacques II essaya d'abattre cette Eglise anglicane. Il se persuada que ses membres, quelque chose qu'il fît, agiraient conformément à leurs principes. Il avait été déclaré du haut de mille chaires, et solennellement confirmé par l'Université d'Oxford, que la tyrannie la plus effroyable du plus dépravé des Césars ne serait pas un motif suffisant pour justifier la résistance des sujets à l'autorité royale; et Jacques en concluait que la masse des gentilshommes et des ecclésiastiques tories se laisserait piller, opprimer et insulter sans rien dire

Ce sont là des doctrines que les partis mettent en avant, de bonne foi, lorsqu'ils ont la victoire, et ils y croient alors fermement. Il n'y a que ceux qui n'ont pas assez réfléchi sur les mobiles de la croyance humaine, qui expliquent les revirements politiques par la mauvaise foi, ou qui, comme Jacques II, croient à la solidité des principes de conduite émis par les partis.

Jacques II conféra les plus hautes dignités de l'Eglise anglicane à des catholiques avoués. L'Université d'Oxford refusant de recevoir pour président un nouveau converti au catholicisme, il en chassa les professeurs. Il voulut forcer celle de Cambridge à conférer le degré de maître ès-arts au Père Francis, moine benédictin. Le catholique John Massey fut nommé

doyen de Christ-Church. Cette place, dans l'Université d'Oxford, lui conférait la direction d'un grand nombre de jeunes gens de haute naissance. En vertu du statut qui avait donné à Elisabeth la suprématie spirituelle, Jacques II rétablit la commission chargée de surveiller le clergé anglican.

Enfin, croyant le moment venu, et son despotisme assez solide, il publia un édit de tolérance par lequel il accordait à tous ses sujets pleine et entière liberté de conscience, même aux dissidents. Il espérait ainsi se rallier les presbytériens et les puritains qu'il avait fait décimer par Jeffreys, et, avec leur appui, faire passer la tolérance en faveur des catholiques; puis arriver ainsi progressivement à la suprématie de l'Eglise catholique. Six évêques unis au primat du royaume furent emprisonnés, pour avoir protesté contre cet édit. Le piége était trop grossier pour attirer les dissidents eux-mêmes.

Jacques II avait été obligé de proroger la chambre dont il avait dit lui-même que presque tous les membres étaient tels qu'il les aurait choisis.

L'Angleterre, à son avènement (1685), s'était prosternée à ses pieds; elle lui donna, à cette époque, des preuves du dévoûment le plus absolu et de la plus grande bassesse; en 1688, moins de trois ans après, elle le laissa tomber dans le mépris universel.

L'opinion se retourna si bien contre lui, qu'il suffit au prince d'Orange d'apparaître, pour que tout le monde l'abandonnât. Il est vrai que le prince d'Orange

portait sur son étendard : « Je maintiendrai les libertés publiques de l'Angleterre et la religion protestante. » Guillaume n'avait que 15,000 hommes lorsqu'il débarqua en Angleterre. Mais il n'eut pas besoin de combattre; Jacques II, abandonné même de sa fille, la princesse Anne, dut s'embarquer pour fuir.

La situation était bonne pour l'Angleterre; le nouveau roi devait son trône aux acclamations des Anglais, et ce roi n'avait pas de force militaire qui pût imposer sa volonté. Aussi, les bienfaits immédiats de la révolution de 1688 furent l'acte de tolérance, qui n'exceptait que les catholiques, et un changement radical dans le vote des subsides, qui furent votés dorénavant pour chaque année, au lieu d'être votés pour toute la vie du roi. En outre, toutes les dépenses de l'armée et de la flotte durent être soumises, chaque année, à l'examen de la chambre. Une loi garantit aux juges l'inamovibilité et précisa les cas de haute trahison. Avant 1688, dit Macaulay, les tribunaux anglais étaient un abattoir où chaque parti à son tour traînait ses adversaires, toujours certain d'y trouver les mêmes égorgeurs avides de toucher leur salaire.

Depuis ce moment, l'Angleterre a marché d'un pas gigantesque dans la voie du progrès et de la sécurité intérieure, et cependant souvent au milieu des crises les plus formidables. C'est qu'elle avait rencontré le principe qui calme les nations sans les endormir : le principe de la véritable liberté.

Il ne s'est pas fondé *a priori*. La tolérance religieuse

fut acceptée bien à contre-cœur, car rien n'est moins tolérant que les sectes religieuses, et celles qui ont figuré dans la révolution anglaise, avaient montré un fanatisme qui n'a jamais été surpassé. Mais ce principe est sorti fatalement des faits; de l'équilibre qui se produit entre des partis nombreux; de leur danger commun vis-à-vis des prétentions absolutistes et catholiques des Stuarts; de la nécessité des diverses sectes non seulement de se tolérer, mais de s'allier pour combattre l'ennemi commun; enfin, de l'installation d'une dynastie protestante, venue d'un pays où dominait la secte tolérante des Arminiens.

Bientôt on vit cet état de choses enfanter l'ordre, la paix, la prospérité; alors la doctrine de la liberté fut la constatation d'un fait que la nation anglaise avait produit sans le savoir et même sans le vouloir; pour la formuler, on n'eut besoin que de réduire en principe la relation de la cause à l'effet.

Cette doctrine est devenue ensuite un phare lumineux qui a guidé la nation anglaise dans la voie du progrès. Nous retrouvons ici le cercle que nous avons déjà rencontré tant de fois, comme méthode logique, présidant au développement de toutes choses; les faits engendrent la théorie, et la théorie engendre les faits.

On peut voir, en effet, que la tolérance et la liberté anglaises ont subsisté par la force des choses, même depuis 1688, et malgré les attaques des partis et du pouvoir. A peine l'Eglise anglicane fut-elle sauvée de la persécution des Stuarts par l'avènement

de Guillaume III, que les prêtres revinrent à leurs anciens errements d'obéissance passive et d'intolérance.

Si un habitant de la lune descendait sur la terre, il serait étrangement surpris de voir, dans tous les pays, des hommes défendre, au péril de leur vie, le droit d'obéir passivement à un pouvoir qu'ils n'ont pas même établi. Pour qu'une cause ait des martyrs, il faut qu'il y ait au fond un grave intérêt. Cet intérêt n'est pas difficile à découvrir : on peut être certain qu'en tous temps et en tous pays, ceux qui réclament le droit d'obéir passivement, réclament, par là même, le droit de commander absolument.

Lorsque les anglicans virent Guillaume III disposé à traiter avec tolérance toutes les sectes dissidentes, leur haine fut à son comble. Saucropt, archevêque de Canterbury et primat d'Angleterre, sept évêques et quatre cents membres de la haute Eglise refusèrent le serment d'allégeance. Ils comprirent que la suprématie de l'Eglise anglicane ne pouvait se fonder que sur la royauté de droit divin, qui appuie cette suprématie parce qu'elle a besoin elle-même d'une Eglise qui fonde le droit divin des rois. Ils regrettèrent la royauté absolue.

Il en fut de même des tories. Lorsque l'aristocratie a été vaincue par la royauté, il y a alliance entre l'aristocratie et la royauté. Le maintien de tous les priviléges de l'aristocratie repose sur le besoin que la royauté divine a d'une aristocratie pour la soutenir. L'aristocratie soutient la royauté, comme la royauté maintient l'aristocratie. Elles reposent toutes les deux

sur le même principe : la tradition. Voilà comment il se fait qu'en Angleterre, comme en tout pays, il s'est trouvé un parti dont le premier principe politique était l'obéissance au pouvoir absolu. Et la preuve que ce droit d'obéissance passive est, sous une forme déguisée, le droit de commander, et non le droit d'obéir, c'est qu'il n'y a eu jamais de plus fougueux partisans de la liberté que les partisans du droit divin, quand ils ont été opprimés par le pouvoir.

Guillaume III, produit de l'esprit de tolérance que l'oppression de Jacques II avait momentanément inculqué aux partis, maintint la tolérance; mais la reine Anne, qui lui succéda, rétablit la suprématie de l'Eglise anglicane, en frappant les dissidents protestants non moins sévèrement que les catholiques. Il leur fut défendu, non seulement de tenir une école publique ou privée, mais d'exercer même le préceptorat dans les familles. En cela elle ne fit que céder à l'opinion publique; le peuple anglais, égaré par un clergé fanatique, ne pouvait pardonner leur tolérance aux ministres whigs. Un prédicateur, du nom de Sacheverell, avait prêché dans l'église Saint-Paul en faveur du droit divin des rois, de l'obéissance passive des sujets, et contre la tolérance accordée aux non-conformistes. Le peuple avait poussé le délire jusqu'à démolir les maisons de plusieurs non-conformistes, au cri de *Sacheverell for ever!* Ce prédicateur, protégé par la reine, quoique traduit devant la chambre des lords, avait été simplement suspendu pour trois ans.

Ce n'est pas seulement la royauté, l'Eglise et l'aristocratie, qui sont pour le pouvoir absolu, mais aussi le peuple, parce que l'on est d'autant plus intolérant que l'on croit avoir des doctrines plus absolument vraies; et l'on croit d'autant plus posséder ces doctrines absolues, que l'on est plus ignorant.

Que reste-t-il donc à cette malheureuse liberté? Il reste l'effort des partis qui la réclament lorsqu'ils sont opprimés, mais qui l'abandonnent aussitôt qu'ils ont reconquis la puissance; il reste quelques hommes de science, des théoriciens, des idéologues, comme on les appelle, qui démontrent, l'histoire à la main, que tout progrès dans le passé s'est fait par la liberté, et que l'absolutisme n'a jamais conduit qu'à des abîmes. Aujourd'hui beaucoup, même parmi eux, se sentent atteints de défaillance; mais qu'importe la tristesse du moment, la victoire est assurée à la science; tôt ou tard la vérité renverse tous les obstacles. Le despotisme momentané n'a-t-il pas lui-même son utilité? Lorsque la science des livres est impuissante, il faut que les faits parlent; il faut un cours de politique qui démontre à tous les yeux que la théorie de l'Etat directeur conduit au despotisme et à la décadence. Et alors, on ouvre ses yeux et son cœur à la liberté.

Dans le traité d'Utrecht, le parti whig avait fait insérer l'expulsion, hors de France, du catholique Jacques III, frère de la reine Anne, ainsi que la négation de ses droits à la couronne d'Angleterre. Mais Anne travailla, avec son frère, à annuler cette clause.

Heureusement la division se mit dans le camp des tories, dont quelques-uns, le lord trésorier Oxford à leur tête, se déclarèrent pour la maison de Hanovre. La reine mourut de chagrin de cet échec (12 août 1714).

Les membres du conseil privé, aussitôt la mort de la reine, proclamèrent Georges Ier, fils de l'Electeur de Hanovre. Il était arrière-petit-fils de Jacques Ier; Aucun n'était plus indigne de monter sur le trône, mais un monstre même eût été agréé, pourvu qu'il fût protestant.

Il restait encore un parti jacobite puissant, qui voulait la restauration des Stuarts, composé de tories et de peuple. Il y eut des émeutes dans lesquelles on brûla une image de Guillaume III, et l'on insulta ceux qui célébraient l'anniversaire de la naissance du roi. La chambre whig répondit en donnant le droit à Georges de suspendre l'acte de l'*habeas corpus*.

Jacques III essaya une descente en Ecosse; mais le protestantisme séparait les Ecossais du descendant de leurs anciens rois. Le mouvement fut facilement réprimé.

Les whigs, par peur des jacobites, abandonnaient les libertés publiques à la royauté. En 1727, la chambre des communes abandonnait l'emploi des subsides et donnait le pouvoir de suspendre l'acte de l'*habeas corpus*. Le roi, aidé de Robert Walpole, gouverna absolument, au moyen de la corruption la plus effrontée. Les consciences venaient s'offrir, et l'on débattait les prix comme au champ de foire. Aussi on appela Walpole le maquignon des consciences.

Heureusement Georges Ier n'était pas de taille à relever le pouvoir absolu, malgré ses prétentions. Le sommeil dans lequel Walpole plongea la nation pendant vingt-cinq ans (1721-1742) n'eut d'autre résultat que de laisser arriver une génération née sous la maison de Hanovre, et habituée à la tolérance.

Les révolutions n'ont tant de peine à faire leur chemin, que parce que les hommes ne peuvent se défaire des habitudes et des idées de toute leur vie. Pour qu'une révolution soit assise, il faut que de nouvelles générations naissent et s'élèvent sous l'empire de nouvelles idées. L'homme a horreur du nouveau; le nouveau le froisse, en lui disant que jusque-là il n'a été qu'un ignorant rempli de préjugés. Voilà pourquoi tout changement rencontre une résistance violente; voilà aussi ce qui montre l'impossibilité de tout changer en un jour dans une nation, et pourquoi on n'aboutit ainsi qu'à une réaction.

Est-ce à dire qu'il faille se croiser les bras et attendre tout du temps? Oh! non certes; il faut au contraire appliquer tous ses efforts les plus énergiques à développer l'intelligence sociale, à élever le niveau intellectuel de tous, et s'y appliquer d'autant plus promptement et avec plus d'ardeur, que le bras du levier étant plus long, le résultat se produit plus lentement.

Georges II succéda à son père et continua de se laisser conduire par Robert Walpole. Le prétendant Charles-Edouard fit, en 1745, une nouvelle expédition

en Ecosse. Ces diverses tentatives semblaient venir à point pour raffermir l'union des diverses sectes protestantes et la domination des whigs. Aussi, en 1756, apparaît le ministère de William Pitt, que l'on a appelé le Grand Whig. Par réaction, il fit succéder l'administration la plus intègre à celle de Walpole. L'opinion publique, en récompense, le rendit assez fort pour se passer de la faveur du souverain et contrarier souvent ses vues.

La liberté portait ses fruits, comme toujours, au bout de plusieurs générations seulement. A la corruption sur laquelle Robert Walpole s'était appuyé pendant vingt-cinq ans, succéda le réveil de l'esprit religieux et de la probité nationale. L'opinion publique, née sous la liberté, est pour tous les peuples le frein et le stimulant de la moralité; mais, toute opinion publique née sous la force, est fausse; on s'y soumet par hypocrisie, et ce vice contient tous les autres.

Voilà pourquoi toute souveraineté, tout pouvoir oppresseur, qu'il soit royal, républicain, anglican, puritain même, engendre la corruption. Lorsque la force qui contenait l'âme humaine est tombée, il ne reste plus qu'une âme avilie.

On dit souvent que la liberté n'est possible que dans les sociétés animées de l'esprit religieux comme l'Angleterre et les Etats-Unis; mais il est tout aussi juste de dire, que les seules sociétés libres sont religieuses. L'homme n'a de ferveur que pour les croyances qu'il a adoptées librement : la liberté enfante la fer-

veur religieuse, et celle-ci enfante la liberté, en la rendant bonne et morale. Il en est de même de la moralité, elle est enfantée par la liberté, et cet état moral des âmes asseoit la liberté, en lui ôtant ses aspérités et ses défauts. C'est par une succession de ces réactions à l'infini, que se construit le vrai progrès.

Avec William Pitt commence le règne de l'autorité morale. En politique, l'opinion publique s'était auparavant manifestée bien des fois, mais par saccades, par réactions tantôt bonnes, tantôt mauvaises; son empire régulier n'a commencé que sous le régime de la liberté; ce n'est qu'au bout de cinquante ans que les effets de la liberté ont apparu à tous les yeux dans toute leur beauté. On pouvait même, sous Walpole, lui reprocher de n'avoir enfanté que la corruption la plus infecte. Mais, à partir du premier Pitt, apparaît le caractère grave et moral de l'Angleterre, mélange de raison et de puritanisme.

Georges III (1760-1820) essaya en vain de relever la royauté anglaise, réduite à jouer le rôle d'un doge de Venise. Ce fut son idée fixe, idée à laquelle il revint après chacune des éclipses de sa raison, qui commencèrent dès 1765. Mais il eut beau donner le pouvoir aux tories, et entre autres à lord Bute, qui avait été son précepteur, l'Angleterre était décidément prononcée en faveur du gouvernement de la nation par elle-même. La royauté manquait de la seule base qui, à défaut de l'opinion publique, puisse fonder le despotisme, c'est-à-dire une armée. L'Angleterre est la seule

nation chez laquelle les armées permanentes n'aient pas pris des proportions gigantesques depuis cent cinquante ans; elle a été servie en cela par sa position insulaire; aussi est-elle la seule qui ait fondé la liberté.

Les bienfaits de la tolérance furent tels, qu'en 1780, le Parlement modifia les peines atroces portées contre les catholiques, et que l'expédition de Charles-Edouard avait fait remettre en vigueur. La tolérance commençait, comme toujours, par les classes éclairées de la société; mais un fanatique de l'autre siècle, l'Ecossais lord Gordon, ameuta la populace au cri de : *No popery*, à bas le pape! Cent mille hommes assiégèrent le Parlement, incendièrent les édifices publics, démolirent les chapelles catholiques et furent maîtres de la capitale pendant trois jours.

En Angleterre, les émeutes ont contre elles une force qui vaut mieux que les armées, c'est l'opinion publique et le respect de l'autorité. Mais cette force-là, les seuls pays libres la possèdent et peuvent la posséder. Quoi qu'on fasse, tout pouvoir directeur est l'âme d'un parti, dont il réalise les idées; dès lors, il a contre lui la réunion de tous les autres partis. Ainsi, sous notre Restauration, il y eut une coalition des anciens républicains, des bonapartistes et de la bourgeoisie financière et industrielle. Sous le gouvernement de 1830, il en fut de même. Cette coalition attaque le pouvoir avec toutes les armes loyales ou non, ridicule, calomnie, etc. On voit le légitimiste donner la main au républicain pour démolir le pouvoir. Le lé-

gitimiste croit ne démolir que le pouvoir particulier qui est devant lui, mais toutes ses attaques portent contre le pouvoir lui-même, aussi bien celui qu'il désire que celui qu'il déteste. Il y a surtout un déplorable résultat obtenu, c'est que l'opinion publique ne peut résister à ce ridicule qui tue, à ce déluge de sarcasmes et de raisons, où la vérité se mêle à la calomnie; l'opinion publique se tourne contre le pouvoir en lui-même et l'enveloppe dans un sentiment de haine et de mépris.

Mais supposons un pouvoir comme en Angleterre, dont toute la fonction se borne à faire exécuter les lois et à maintenir l'ordre; qu'une émeute ait lieu, c'est-à-dire qu'un parti veuille s'emparer de la direction sociale par la force, aussitôt tous les autres partis, qui souffriraient de sa dictature, se réunissent contre lui et défendent le pouvoir, en lui offrant le concours de leurs bras et de leurs acclamations. Un pouvoir qui a pour lui dans le danger, l'opinion de tous les partis moins un, et l'opinion rendue ardente par la liberté, est un pouvoir qui ne tombera jamais. L'opinion apprend ainsi à voir dans le pouvoir le défenseur de la liberté; et le respect du pouvoir naît dans tous les cœurs, en s'accompagnant de l'amour et du dévoûment.

Voilà pourquoi en Angleterre on aime et respecte le pouvoir, pourquoi l'Anglais se lève et se découvre quand il entend le *God save the Queen*. Mais il n'aime et respecte le pouvoir que depuis cent cinquante ans,

comme le prouve surabondamment toute son histoire et principalement sa conduite sous Charles Ier, Charles II et Jacques II.

On peut donc dire que la liberté engendre le respect et la force du pouvoir, comme la force morale du pouvoir engendre la liberté. Ces deux choses se produisent réciproquement par un cercle qui va en s'élargissant. Au contraire, le césarisme produit le mépris de l'autorité; ce mépris entraînant répression, engendre un despotisme plus grand, qui engendre un mépris plus grand; et il n'y a de solution que dans une révolution ou dans le despotisme le plus complet.

Aussi, lorsqu'une émeute éclate en Angleterre, un grand nombre de citoyens vont se mettre à la disposition du pouvoir et prêtent serment de l'aider à maintenir l'ordre. Ce sont des *policemen* temporaires; leurs fonctions sont remplies librement par les hommes les plus illustres. Lorsque le prince, devenu Napoléon III, habitait Londres, il a lui-même rempli cette fonction.

Voilà ce qui permet au gouvernement anglais de surmonter toutes les émeutes, de quelque parti qu'elles viennent. Voilà ce qui fait qu'un policeman, armé d'un simple bâton inoffensif, est mieux obéi que nos agents de police armés d'un sabre ou d'une épée. Tout le monde, en cas de rébellion, prête main-forte au policeman. L'émeute de 1780, pas plus que les autres, ne put donc réussir.

L'Angleterre, dans sa lutte gigantesque et terrible

contre Napoléon, a continué de river dans son cœur l'amour de la liberté, la haine du despotisme et des armées permanentes nombreuses. On vit alors ce que ce régime enfante de force et de vitalité dans une nation au bout de quelques générations. Il était loin, ce temps où un petit Etat, la Hollande, venait brûler les vaisseaux anglais dans la Tamise.

L'Angleterre a sauvé la liberté, qui n'avait plus d'asile sur le continent. La haine de Napoléon pour l'Angleterre fut la haine du despotisme pour la liberté. Il en est encore de même aujourd'hui. En France, il est de mode de détester l'Angleterre; on dit nettement qu'on la voudrait au fond de l'eau, cette perfide Albion, qui a commis tous les crimes politiques. Mais examinez quels sont surtout ceux qui professent cette opinion. Si vous tirez ceux qui la répètent par tradition depuis la guerre de Cent-Ans, vrais moutons de Panurge, qui répètent et croient ce qu'ils ont entendu dire, il reste ceux qui détestent la liberté et qui, par cela même, détestent l'argument vivant et irréfutable que l'on appelle l'Angleterre. L'aspect de la liberté leur cause une antipathie; ce sentiment les pousse, à leur insu, à ne chercher que les défauts chez les Anglais, et à dresser la liste de tous les méfaits qu'ils ont commis.

C'est le cas de dire : on voit la paille dans l'œil de son voisin et l'on ne voit pas la poutre qui est dans le sien. Avant 89, la politique française a eu la plus détestable réputation. On le comprend facilement, en



voyant les procédés de l'ancienne royauté et de ses agents. On lit dans les *Mémoires de Louis XIV*, à l'année 1666 : « J'ai eu ce matin une conversation » avec M. de Sidney, gentilhomme anglais, qui m'a » entretenu de la possibilité de ranimer le parti *répu-* » *blicain* en Angleterre. M. de Sidney m'a demandé » pour cela 400,000 livres. Je lui ai dit que je ne » pouvais en donner que 200,000. »

On appela de Suisse un autre Anglais, M. de Ludlow, pour causer avec lui du même dessein ; mais il refusa de venir, se défiant du gouvernement.

Or, en quelle année cela se passait-il? En 1666, sous Charles II, qui, remonté sur le trône en 1660, n'avait rien fait de désagréable à la France; qui, au contraire, lui avait cédé, en 1662, moyennant 400,000 livres sterling, la ville de Dunkerque; puis, en 1665, avait fait la guerre à la Hollande, l'ennemie de Louis XIV. Au commencement de 1666, Louis XIV, qui voyait avec plaisir les deux marines rivales s'entre-détruire, mais qui ne voulait pas laisser l'Angleterre écraser la Hollande, déclara la guerre à Charles II. Ce fut alors que le grand roi Louis XIV, le représentant du droit divin, s'allia aux républicains de Hollande, et chercha à réveiller le parti républicain en Angleterre, c'est-à-dire à y susciter la guerre civile. Et ce n'est pas seulement quand la guerre est déclarée, que Louis XIV emploie ce moyen déloyal ; « toutes les fois que l'au- » torité de Charles II paraît prendre le dessus, et que » le parti national est sur le point d'être écrasé, l'am-

» bassadeur français, Barillon, porte son influence de » ce côté, donne de l'argent aux chefs de l'oppo- » sition, lutte contre le pouvoir absolu, dès que c'est » un moyen d'affaiblir une puissance rivale de la » France (1). »

Le 1er juin 1670, le grand roi s'engagea, par un traité secret, à fournir à Charles II, en cas de révolte de ses sujets, des troupes françaises pour les dompter. Il demandait en retour que Charles déclarât la guerre à la Hollande, et laissât opérer le partage de la monarchie espagnole au profit de la France, à la mort du faible Charles II d'Autriche. A ces conditions, Louis promettait une pension annuelle de cinq millions de francs et six mille hommes de troupes françaises. Charles II trouvant les conditions trop dures et hésitant, « Louis pensa que le plus utile ambassadeur qu'il » pût envoyer à Londres, serait une belle, licencieuse » et rusée Française. Cette femme fut Louise de » Quérouailles, que nos grossiers ancêtres appelaient » Mme Carwell. Elle triompha de toutes ses rivales, fut » créée duchesse de Portsmouth, comblée de richesses » et obtint un empire qui ne cessa qu'avec la vie de » Charles II (2). » Est-ce assez sale?

Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, celle dont Bossuet a fait l'oraison funèbre et sœur du roi d'Angleterre, fut le chaperon que l'on donna à cette

(1) M. Guizot, *Civilisation en Europe*, 14e leçon.

(2) Macaulay, *Histoire de la révolution d'Angleterre*, règne de Charles II.

Louise de Quérouailles. Il va sans dire qu'en échange de sa fille d'honneur, la duchesse d'Orléans rapporta un acquiescement complet à toutes les volontés du roi de France.

Les Anglais ont des défauts comme tous les peuples; ces défauts ont le tort de nous être antipathiques et nous en faisons des vices. Le gouvernement anglais a commis des crimes contre l'étranger. Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. Ils sont envahisseurs, c'est vrai, et en cela ils diffèrent de la France, car ils ont gardé ce qu'ils ont pris, tandis que les Français ne l'ont pu. Mais si l'Inde ne nous appartient pas, ce n'est pas manque de bon vouloir. Reprocher aux Anglais d'avoir fait ce que la force seule nous a empêché de faire, c'est trop visiblement de l'envie.

La question de la réforme électorale avait maintes fois été posée en Angleterre, lorsqu'elle le fut de nouveau en 1819, par sir Francis Burdett.

Depuis l'adjonction des députés de l'Ecosse et de l'Irlande, la chambre des communes se composait de 658 membres, dont :

Quatre-vingts représentants des comtés; vingt-cinq pour les grandes villes; cent soixante-douze pour les bourgs; huit pour les ports; deux pour les universités; douze pour les comtés et bourgs du pays de Galles; quatre-vingt-cinq pour l'Ecosse, et cent pour l'Irlande.

Des bourgs autrefois considérables avaient fini par

ne plus consister que dans le château du seigneur et les maisons de ses fermiers. Ils n'en avaient pas moins conservé le droit de nommer un représentant. Le propriétaire du château vendait souvent sa voix, qui était unique, et la vendait plusieurs centaines de mille francs. C'était ce que l'on appelait les bourgs pourris. Dans d'autres localités, il s'agissait d'acheter vingt-cinq ou trente voix ; et il se trouvait toujours des acheteurs.

Un tel état de choses était monstrueux, et le second Pitt avait fait des motions réitérées pour le modifier. La terrible lutte que l'Angleterre eut à soutenir contre Napoléon, fit ajourner ces projets.

Le 1er juillet 1819, sir Francis Burdett posa la réforme parlementaire, et ne comptant pas sur la bonne volonté des représentants des bourgs pourris et des privilèges, il fit appel à l'opinion publique de la nation tout entière, en demandant le suffrage universel. Cette proposition *extravagante* fut enterrée sous les moqueries des conservateurs. Mais l'émotion fut grande dans les villes comme Manchester et Birmingham. Des meetings de quatre-vingts et cent mille individus eurent lieu. A Manchester, les réformistes défilèrent avec des banières portant : Suffrage universel. — Vote au scrutin secret. — Abolition de la loi sur les céréales. — Union et liberté.

La police eut le malheur d'intervenir au milieu d'une discussion qui n'annonçait nul projet d'émeute. Un régiment de hussards chargea, et cinq cents personnes furent foulées aux pieds des chevaux ou frappées de

coups de sabre. Voilà quel fut, pour le moment, le seul résultat de la proposition de Francis Burdett.

Mais la Révolution française avait inoculé à tous les pays un désir de réforme qui devait aboutir encore mieux en Angleterre qu'ailleurs. Il n'y avait pas cinq ans que Napoléon était sur son rocher de Sainte-Hélène que les Napolitains, les Piémontais, les Espagnols et les Portugais se soulevaient contre l'absolutisme installé en 1815. Georges Canning, le partisan de la liberté civile et religieuse dans l'univers, fut imposé (1822) comme ministre à Georges IV, par l'opinion publique.

En 1829, l'Angleterre adopta l'émancipation des catholiques.

La liberté, comme le despotisme, se nourrit de sa propre substance ; sa possession et son usage, dans chaque degré, engendrent le désir de l'étendre et, en même temps, en donnent la puissance. C'est l'histoire du marteau qui, d'abord de pierre, a servi à fabriquer celui de bronze qui, lui-même, a servi à fabriquer celui de fer.

En 1829, les catholiques romains étaient exclus de toutes les fonctions publiques; les protestants non orthodoxes ne pouvaient être admis dans les corporations municipales et au Parlement, qu'en se soumettant à l'épreuve de la communion selon le rite anglican. Les catholiques et les protestants dissidents se trouvèrent d'accord pour détruire un pareil régime. Quand une réforme est mûre, elle s'impose toujours, sous le régime de la liberté.

Ce fut Robert Peel qui fit adopter cette réforme, après l'avoir combattue pendant dix ans. Mais, en Angleterre, un homme politique sait modifier ses idées par l'expérience et suivant les circonstances. Il sait qu'il faut céder à l'opinion publique, quand elle est bien prononcée, sous peine de voir arriver une révolution.

En France, sous prétexte de maintenir la dignité du pouvoir, qui ne doit pas se laisser arracher une réforme, mais la donner *motu proprio*, comme le pape, on répond : Vous demandez une réforme, c'est pour cela que je ne l'accorderai pas, mais lorsque vous ne la demanderez plus, je la proposerai moi-même (1). Notre intelligence est diminuée par notre vanité, décorée du nom de dignité. Les partis surtout sont habiles pour faire une vertu de ce qui est vice, chez chacun de ceux qui les composent.

La révolution de 1830 eut un grand retentissement en Angleterre. Le 2 novembre suivant, un ministère wigh et libéral se constitua ; lord Grey, lord Brougham, lord Melbourne, lord Palmerston, lord Landsdowne, en furent les principaux membres. Ce ne fut que le 7 juin 1832 que lord Grey put faire adopter la réforme parlementaire. Cinquante-six bourgs pourris furent privés du droit de nommer un représentant; trente, peu importants, n'en nommèrent plus qu'un au lieu de deux; cinquante-une localités nouvelles envoyèrent un ou deux députés. Devinrent électeurs dans les comtés, tous propriétaires de biens rapportant

(1) M. Guizot, en 1848.

250 fr. par an; tous fermiers ayant un bail de 20 ans et valant 2,500 fr.; dans les villes, les habitants ayant un loyer de 250 fr. par an.

On voit que cette réforme soumettait l'Angleterre à un régime bien autrement démocratique que notre loi de 1830.

En 1846, vient la réforme des lois sur les céréales : après la guere de quinze ans contre Napoléon, le sol de l'Angleterre se trouva endetté d'une somme énorme. L'aristocratie anglaise profita de sa popularité pour faire voter une loi (1815) qui avait pour objet de maintenir le prix du blé à 34 fr. 76 c. l'hectolitre, en empêchant toute concurrence étrangère. Le revenu des terres quintupla en moins de quinze ans.

Mais, en 1835, vivait à Manchester un manufacturier de toiles de coton, Richard Cobden, que son industrie avait élevé à une grande fortune, et qui, quoique sans grande instruction, était, par son bon sens, devenu un économiste incomparable. Son programme, qui est celui de l'école de Manchester, se compose de trois principes : liberté commerciale, liberté politique et la paix. Une association formidable se forma (1838-1846) sous ses auspices. Des meetings se succédèrent sans interruption; Cobden, Bright et d'autres prononcèrent des centaines de discours, et, en 1845, l'agitation soulevée dans le pays par la ligue, contre la loi des céréales, devint si formidable, que Peel comprit encore, comme en 1829, que c'en était fait de l'aristocratie, si elle ne cédait pas.

En Angleterre, où l'ordre des planteurs de choux (1) n'est pas considéré comme l'idéal de l'ordre social, on laissa l'opinion publique se former; on laissa les droits de réunion et d'association travailler librement contre la législation; et Robert Peel, qui, en qualité de chef du parti tory, avait défendu les lois sur les céréales, vint lui-même proposer leur réforme, quand il lui fut bien démontré que cette réforme était exigée par la majorité de la nation.

Une chose bien remarquable, c'est que, sous le régime de la liberté, tous les partis travaillent au progrès, même ceux qui y semblent le plus opposés; car c'est seulement en agissant ainsi qu'ils peuvent avoir quelque crédit et arriver au pouvoir. En Angleterre, depuis cent cinquante ans, les whigs succèdent aux tories et les tories aux whigs; et tous, sous la pression de l'opinion publique, sont forcés de réaliser les réformes que le temps et l'expérience ont mûris.

Cette succession des partis au pouvoir est une condition indispensable, pour la bonne santé des nations et pour leur marche dans une voie qui les préserve de tous les excès. En vertu de l'imperfection humaine, tout parti ne possède qu'une portion de la vérité, quoiqu'il prétende posséder la vérité tout entière. Après avoir accompli le bien que l'opinion publique lui avait donné mission de réaliser, il veut arriver aux dernières conséquences de son système, et alors commence l'excès et le faux.

(1) Voyez Sterne, *Tristram Shandy.*

Mais alors aussi naît une réaction qui fait arriver au pouvoir le parti opposé, afin de rétablir l'équilibre; l'excès vient de nouveau, l'opinion se retourne et toutes ces réactions se succèdent sans interruption, avec le plus grand avantage pour une nation, car tous les partis qui viennent successivement au pouvoir y accomplissent le bien que l'opinion réclame, et ne sont renversés que le jour où l'excès commence. C'est ainsi que les nations, sans avoir besoin de génies transcendants pour les diriger dans la pratique, accomplissent un progrès continu, par une suite de petits efforts effectués sous l'inspiration du bon sens de chaque génération.

Cette succession de réactions est inévitable, car deux principes, vrais tous les deux, quoique ennemis en apparence, sont en présence dans les luttes politiques : l'ordre et la liberté. Jusqu'à présent, l'imperfection de la science sociale n'a permis à aucun parti de les concilier dans une même synthèse.

Cette loi des réactions peut se vérifier dans l'histoire entière de tous les peuples; elle seule explique les événements, en en donnant la cause. Mais elle ne produit le progrès que sous le régime de la liberté; car alors tout excès ne pouvant se produire qu'à un faible degré, la réaction que cet excès suscite, n'exige qu'un faible changement de direction, qui peut se faire avec ordre et avec calme.

En France, au contraire, chacune de nos réactions aboutit à une révolution. La réaction libérale du XVIIIe siècle amena 89; après Thermidor, vient une

réaction conservatrice qui ne s'arrête qu'au despotisme; en 1815, une réaction libérale qui produisit 1830; puis arrive une réaction conservatrice représentée par Louis-Philippe et M. Guizot, suivie d'une nouvelle réaction libérale en 1848, laquelle s'est changée en une réaction conservatrice en 1852. Maintenant, enfin, nous recommençons une réaction libérale.

Sous le régime de l'autorité, les réactions ne peuvent aboutir qu'à des révolutions, car l'excès et le mal s'accumulent; dans l'effort qu'une nation fait alors pour les combattre, elle est comme un homme qui pousse violemment contre un obstacle; il perd son équilibre lorsque l'obstacle cède tout-à-coup, et tombe violemment du côté où il poussait.

Trente ans se sont écoulés depuis la réforme électorale en Angleterre; et déjà l'on peut prévoir avec certitude, qu'une nouvelle extension du droit de suffrage est sur le point de s'opérer. Le vote universel lui-même sera conquis dans un temps qui n'est pas éloigné, car on a vu M. Gladstone, l'homme d'Etat le plus éminent de l'Angleterre, l'appuyer de son éloquence.

La conclusion de l'histoire d'Angleterre, c'est que les Anglais ne sont devenus dignes de la liberté que par la pratique de la liberté. La corruption la plus infecte grandit avec le despotisme de Charles II, continue sous le bigot Jacques II, va en décroissant à partir de la révolution de 1688, pour disparaître à l'avènement du premier Pitt, en 1750. Il a fallu

soixante-dix ans, c'est-à-dire plus de deux générations, pour produire ce résultat moral; le premier effet de la liberté avait été de permettre aux consciences de se vendre au maquignon Horace Walpole.

Si nous en croyons Montesquieu, le plus grand observateur du XVIIIe siècle, le spectacle de l'Angleterre, en 1729, était hideux. « Les Anglais ne sont plus » dignes de la liberté; ils la vendent au roi; si le roi » la leur redonnait, ils la lui vendraient encore. » L'argent est souverainement estimé, la vertu peu. » Les ministres, uniquement occupés de vaincre leurs adversaires, étaient fort indifférents au bien public.

Le respect du pouvoir était aussi nul que l'amour de la liberté : « Il n'y a guère de jour que quelqu'un » ne perde le respect au roi. » Et Montesquieu rapporte à l'appui le trait suivant : Dans un bal déguisé, lady Denham se permettait de dire à Georges II : Quand viendra donc le prince de Galles (il était élevé en Allemagne)? Craint-on de le faire voir? Serait-il aussi sot que son père et que son grand-père? On connait l'adoration actuelle des Anglais pour le représentant du pouvoir, depuis qu'il se borne à la fonction de maintenir l'ordre et la liberté.

A cette époque, les Anglais étaient aussi peu religieux que peu respectueux envers le pouvoir. « Je » passe en France (dit Montesquieu) pour avoir peu » de religion, en Angleterre, pour en avoir trop.... » Si quelqu'un parle ici de religion, tout le monde se » met à rire. » En présence de l'état religieux actuel

de l'Angleterre, il faut reconnaître que l'autorité de l'opinion publique, issue de la liberté, est plus puissante que toutes les lois et tous les règlements sanctionnés par la gendarmerie, pour élever le niveau moral d'une nation.

Toutes les taches que l'on peut découvrir dans le caractère anglais s'effacent devant le fait suivant : En 1865, les dons volontaires de l'Angleterre pour les ouvriers du Lancashire, affamés par la crise du coton, se sont élevés à treize millions cinq cent mille francs. En France, la souscription ouverte en faveur des ouvriers français produisit quatre cent trente mille francs ; plus de trente fois moins, pour une population moitié plus grande, car l'Irlande ne compte pas (1).

En Angleterre, à côté du Parlement, il y a la liberté individuelle, et c'est là le véritable équilibre des pouvoirs. La chambre des communes gouverne, dit-on ; c'est là ce que l'on voit, mais ce que l'on ne voit pas, c'est qu'elle subit l'opinion publique, et que cette opinion publique a pour origine les droits de réunion et d'association, bien plus encore que la liberté de la presse. Ce sont donc les droits de réunion et d'association qui gouvernent l'Angleterre. L'histoire de l'émancipation des catholiques et de l'abrogation de la loi des céréales le démontrent.

La liberté individuelle fait de la nation entière un immense conseil d'Etat, ne relevant ni de la chambre, ni du pouvoir, préparant en toute liberté, et discutant

(1) *Lettres sur l'Angleterre*, par M. Louis Blanc.

les éléments de toutes les questions et de toutes les lois. Lorsqu'une nation est éclairée par la discussion, elle décide mieux dans les affaires politiques que les conseils d'Etat composés des hommes les plus consciencieux, les plus intelligents et les plus compétents. Tous les systèmes deviennent des utopies, quand ils ne subissent pas l'épreuve de la pierre de touche qu'on appelle le sens commun, incapable de découvrir la vérité, mais en résumé, le meilleur juge encore pour décider entre la vérité et l'erreur, lorsqu'on a la liberté de l'éclairer et d'élever son niveau intellectuel.

Le sens commun ne doit être repoussé que dans une de ses prétentions, celle de posséder la vérité absolue et de fermer la bouche à ceux qui ne pensent pas absolument comme lui.

Le seul conseil d'Etat que puisse accepter la démocratie, c'est la nation tout entière discutant les questions par le droit de réunion, et prouvant ce qui est bon par le droit d'association, et l'initiative individuelle. La parole n'a jamais prouvé grand'chose; tout ce qui n'est pas réalisé est impossible, a dit spirituellement M. de Girardin. En effet, les faits seuls prouvent. Voilà pourquoi le droit d'association est un droit sans lequel tout progrès, petit ou grand, est impossible.

Enfin, c'est le droit de faire, et non le droit de parler, qui développe, chez un peuple, cette qualité pratique si remarquable en Angleterre; c'est par lui que la liberté entre dans les mœurs de chaque indi-

vidu, qu'elle arrive à intéresser son intelligence, ses habitudes et ses besoins; c'est donc par lui qu'elle devient indestructible chez les nations.

CONCLUSION.

I

DE LA SIGNIFICATION DE L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Vico et Saint-Simon ont fait comprendre l'histoire, en en découvrant les lois.

Vico a détruit, en l'expliquant, l'illusion qui faisait placer l'âge d'or en arrière, au début des sociétés; les héros ont fait place à l'humanité, le mythe à la réalité. Il a montré que la vie des nations était, en tous points, comparable à celle des individus; qu'elle se composait d'une enfance, d'un âge mûr et d'une vieillesse.

Saint-Simon, analysant cette vie des nations, a, par sa division en époques organiques et en époques critiques, permis d'apercevoir la loi du progrès, cachée jusqu'alors. La série du progrès ne se fait pas en ligne droite, mais se compose de toutes les époques organiques des sociétés successives. Pour décider s'il y a progrès dans la marche de l'humanité, on a donc tort de comparer l'enfance des sociétés modernes, leur âge chaotique, avec l'âge organique de Rome, ou avec son époque césarienne. En comparant le XI[e] siècle, que

Baronius appelle le siècle de fer, au siècle d'Auguste et même de Dioclétien, on commet la même erreur que si l'on comparait un pepin à une poire, demandant lequel de ces deux objets est la décadence de l'autre. On peut comparer seulement deux pepins ou deux poires, c'est-à-dire deux objets semblables. Il en est de même en sociologie : les âges organisateurs sont les pepins des sociétés, et les âges organiques en sont les fruits.

L'âge organique des sociétés chrétiennes, même avec la féodalité et le servage, est supérieur aux âges organiques de la Grèce et de Rome, avec l'esclavage pour base de la société. Ces derniers, avec l'émancipation des esclaves, sont supérieurs à ceux de l'Inde et de l'Egypte, dans lesquels les castes étaient fermées à tout jamais, et les parias sans espoir.

Au moyen des séries, dont Saint-Simon emprunta l'idée à Condorcet, on peut vérifier que l'inégalité des richesses, de l'instruction et de l'état moral entre les individus, comparée aux divers âges organiques, forme une série décroissante.

La loi de succession des âges organiques et des âges critiques, âges de progrès et âges de décadence, découle fatalement de la débilité de l'esprit humain. Les grandes synthèses qui produisent les âges organiques, sont toujours imparfaites; ce sont de simples stations dans le chemin de la vérité. L'homme sent toujours le besoin d'une vérité plus grande. Les défauts d'une synthèse se montrent un jour; la série des faits qu'elle

a servi à éclairer et à classer, est terminée; d'autres faits se sont montrés, qui ne peuvent y entrer. Alors la critique vient fatalement, et aussi le doute et la décadence. L'humanité n'a pu, jusqu'à présent, aller d'une croyance à une autre, qu'en passant par le doute; la croyance ancienne obstrue tous les chemins que la nouvelle doit suivre, pour arriver à l'esprit humain.

Voilà pourquoi les âges critiques suivent fatalement les âges organiques. L'âge critique commence par des attaques contre l'ancienne synthèse; puis vient un âge analytique, qui reprend la science au début, et taille, par une multitude d'efforts, une multitude de matériaux qui paraissent d'abord sans lien et sans relation; puis enfin, après l'observation désordonnée, sans règles, sans lois, vient une nouvelle synthèse reliant les faits qui avaient débordé de l'ancienne, et les faits nouveaux qui ont été découverts. C'est là l'histoire de toutes les sciences, comme des sociétés elles-mêmes.

Depuis le commencement du XVIII[e] siècle, nous sommes en plein âge critique.

Les hommes de notre génération sont divisés entre deux opinions; les uns ne voient que la décadence et vont jusqu'à parler de la fin du monde. Ils ne se trompent que de peu, car nous assistons réellement à la fin d'*un monde*. La vieille forme sociale est en train de se démolir; elle tombe toute seule, sans qu'aucun étai, loi, règlement, institution, soit capable de la soutenir. La science est un marteau démolisseur auquel rien ne résiste. On peut condamner Galilée, mais cent

ans après cette condamnation, la terre n'en tourne pas moins pour tout le monde.

Les autres ne voient que le progrès; ils sont éblouis par un mouvement scientifique sans exemple, et par l'application merveilleuse de cette science à l'industrie.

Mais le progrès des machines ne suffit pas; il faut encore qu'il n'apporte pas avec lui la misère et l'abrutissement. Malgré le désir de pallier les plaies sociales, on n'a pu réfuter Ch. Fourier, Malthus, Sismondi, ni le tableau de cette misère ressortant des enquêtes faites en Angleterre et en France. MM. Villermé (1), Blanqui (2) et d'autres ont exposé notre misère, qui est affreuse.

En Angleterre, la situation se résume par ces mots que prononça M. Bouverie, membre de la chambre des communes, lors de la discussion du bill de M. Villiers (juillet 1862) sur l'assistance des pauvres : « Si vous » n'y prenez garde, la pauvreté mangera la propriété. »

La statistique du ministère de la guerre, sur les conscrits exemptés, montre d'une manière irréfutable l'influence jusqu'à présent pernicieuse des machines sur la population. De cette statistique, « il résulte » clairement que c'est dans les parties du territoire » où la population est le plus condensée, où l'industrie » a le plus d'activité, où la civilisation a pris tout » son développement, qu'un plus grand nombre d'in-

(1) M. Villermé, membre de l'Institut, *Tableau de l'état moral et physique des ouvriers.*

(2) M. Blanqui, membre de l'Institut, *les Classes ouvrières en France.*

» dividus arrivent péniblement à la puberté, et pré-
» sentent, à cette époque de virilité, des formes
» grêles et sans vigueur (1). »

Sismondi montre qu'il tend à se produire, par le développement du progrès de l'industrie mécanique, un antagonisme immense entre deux classes de la société, les capitalistes et les prolétaires. On ne doit pas oublier que la transformation de l'industrie s'étend à l'agriculture, et que le nombre des prolétaires peut décupler en cinquante ans (2).

Ce n'est pas seulement la forme, mais surtout, l'âme de la société qui est en décadence. « Le temps est hors » de ses gonds, » dit Hamlet; on entend, comme chez les Romains, des voix qui crient : « Les dieux s'en » vont. » A l'âge philosophique a succédé l'âge sceptique; tout lien des âmes est détruit.

Ceux qui pensent ont l'air de bâtir une tour de Babel; quant aux autres, ils pratiquent la morale d'Epicure, sans s'inquiéter d'où vient le vent. L'égoïsme et l'épicurisme rongent la sociéte, comme un cancer.

Il y a juxta-position d'individus que le hasard a fait naître dans la même contrée; mais il n'y a plus de société. Il ne faut pas que les restes de chaleur et de lumière conservés sous la cendre de l'ancienne société nous fassent illusion, qu'ils nous trompent, comme ils ont trompé les Romains. Le christianisme lui-même ne peut nous préserver de la décadence. L'expérience

(1) M. Dufau, *Traité de statistique*, p. 180.

(2) Voir Introduction, p. 10.

du passé montre que les maximes les plus belles sont compatibles avec la pratique la plus hideuse. La foi seule fait d'une doctrine une force vive, et où est notre foi?

Les uns attribuent notre décadence à la littérature qui n'en est que la peinture; les autres, à ce que les classes supérieures semblent avoir abdiqué leur initiative morale et intellectuelle; à ce que le monde et le demi-monde se font concurrence de luxe, de futilité, d'oisiveté et d'ignorance.

Il y a d'honnêtes gens qui proposent d'opposer à ce torrent boueux des sermons et des petits livres de morale. Autant s'en prendre à l'arbre que le vent fait tomber sur vous, et lui adresser de beaux discours.

Nous ne pouvons pas faire que nous ne soyons dans un âge critique; mais nous pouvons efficacement travailler à combattre son action délétère, en attendant mieux. L'action se combat par l'action, l'égoïsme par le dévoûment, l'oisiveté par le travail, le scepticisme par la croyance; mais pour cela, il faut avoir la liberté de se dévouer, de travailler et de croire, et on ne l'a que par les libertés de réunion et d'association, qui seules réchauffent les âmes par le contact, par la réunion des forces individuelles et par l'espoir du succès que donne cette réunion.

Un régime de non-liberté est toujours corrupteur; il fait disparaître le dévoûment des sociétés. Ne pouvant empêcher l'activité humaine et la richesse de se dépenser, il laisse se produire tous les excès du luxe,

toutes les turpitudes qui peuvent naître au sein d'une société riche, oisive, égoïste et sans foi. Sous ce régime, une génération égoïste en enfante une qui vaut moins qu'elle; la débauche va toujours en grandissant, parce que toute débauche arrive au blasement, et qu'il faut des jouissances de plus en plus fortes pour réveiller les sens. Dans ce cercle vicieux, la décadence enfante la décadence. Puis, la société corrompue corrompt à son tour le pouvoir, qui ne demande pas mieux que d'abuser de la puissance qu'il possède pour la jouissance. Puis, le pouvoir corrompt la nation; et une fois entré dans ce cercle de réactions sans fin, on est poussé fatalement vers la pourriture complète.

Pour être entraînés vers cette décadence, nous avons contre nous, une industrie qui accumule dans nos sociétés plus de richesses que le pillage du monde entier n'en avait amassé à Rome. Toutes nos merveilleuses inventions sont aussi puissantes pour le mal que pour le bien. Si la féodalité financière se constitue; si cette richesse inouïe ne se dissémine pas entre des millions de mains, sous l'influence de la liberté et de l'association, la décadence est certaine et proche.

II

LE CÉSARISME NOUS MENACE.

La science de l'histoire montre que notre société est arrivée à une époque semblable à celle de la société romaine sous Auguste. Le problème de l'organisation de la démocratie se présente devant nous et plus terrible que jamais.

Les prolétaires n'admettront jamais que l'invention des machines doive rendre plus intolérable leur esclavage du travail, au lieu de le diminuer; que ces machines soient trop puissantes pour la production, lorsque des millions d'hommes manquent de pain, d'habits et de souliers; que l'on doive laisser perdre la force inventée par le génie et le labeur de toutes les générations du passé, sous prétexte qu'il n'y a pas de consommateurs et de débouchés. Il y a là une énigme à deviner; il y a là la preuve de la défectuosité de l'organisation sociale actuelle.

La plupart des économistes prétendent que la misère des ouvriers provient de leur faute, « que l'amé» lioration de leur sort dépend presque toujours de » leur volonté (1). »

Cependant M. Villermé écrit lui-même : « Une » grande partie de la classe ouvrière, exposée à toutes

(1) M Villermé, *Tableau de l'état des ouvriers*, t. II, p. 364.

» les chances imprévues de l'industrie, au rabais de
» location de ses bras, aux chômages et aux privations
» qui en sont la suite; sans prévoyance, sans éducation,
» sans moralité, sans frein, passant fréquemment,
» dans les temps meilleurs, du travail forcé à l'orgie,
» et de l'orgie au travail forcé, s'abrutit, se corrompt,
» s'énerve et succombe prématurément à la débauche,
» aux maladies, à l'indigence (1). »

La doctrine de la liberté morale absolue a permis trop commodément aux classes dirigeantes, de rejeter sur l'individu les fautes de la société entière, pour que cette doctrine n'ait pas eu tout le succès qu'elle a eu et qu'elle a encore. Elle leur a évité de remplacer la punition par l'éducation, ce qui eût demandé plus de peine que de payer un bourreau.

Il est si facile de dire avec le Pharisien : Je ne suis pas comme ce Publicain, ce misérable qui pourrait économiser sur son nécessaire dix centimes par jour, afin de ne pas mourir de faim dans les temps de chômage de chaque année; qui pourrait, après s'être livré pendant douze heures au travail abrutissant de faire manœuvrer la machine, venir goûter les joies de la famille, s'il en a une; mais non, il préfère aller au cabaret achever de s'abrutir. Moi, j'ai plus de stoïcisme et de vertu. J'économise souvent sur mon nécessaire pour entretenir mon luxe, ce luxe qui fait vivre les ouvriers. Je ne m'enivre plus, car c'est de mauvais ton; et je n'ai pas plus d'enfants que mes moyens ne

(1) Tome II, p. 324.

me permettent d'en élever. Il est vrai que les maîtresses ne sont pas à la portée de tout le monde; mais l'homme, en vertu de sa liberté morale, est parfaitement libre de se priver du luxe des plaisirs de l'amour.

Jusqu'à ce que nous n'ayons trouvé une autre solution du problème, nous serons menacés de deux maladies terribles : le socialisme utopique et le despotisme; et il ne serait pas impossible qu'un jour ces deux maux n'en fissent qu'un, ne s'ajoutassent l'un à l'autre pour étouffer la civilisation, sous prétexte de réaliser le progrès. Ce danger n'est pas une illusion, puisqu'il est facile de démontrer que capitalistes et prolétaires y poussent également.

Les capitalistes poussent au despotisme par peur.

On en est arrivé à dire, non seulement qu'il faut empêcher les partis d'employer la force et la violence, mais qu'il faut faire taire les partis; c'est-à-dire qu'il faut faire taire l'âme humaine, qu'il faut inaugurer le régime du silence, car chaque homme, qu'il le veuille ou non, est dans un parti.

Un grand nombre d'hommes, de nos jours, demandent, comme sous Auguste, à se réfugier dans les bras du despotisme, pour y pourrir en paix. Cette frayeur que ne manqueront pas de renouveler les circonstances critiques de la vie des pouvoirs et des nations ; la doctrine politique généralement professée de la direction du progrès par l'Etat; les traditions du pouvoir; tout nous pousse à une nouvelle tentative de césarisme.

Le césarisme progresserait par le même jeu de bascule à l'aide duquel s'est élevée la royauté française ; il se servirait de la frayeur des capitalistes pour maîtriser les masses, et s'appuierait sur les prolétaires, pour vaincre l'opposition des capitalistes. Il se changerait fatalement en despotisme; toute opposition le pousserait à s'organiser davantage, à se construire en entier, à couronner l'édifice. Devant l'opposition qu'il engendre, la fatalité lui crie marche! et il arrive à avoir peur de son ombre.

Dans le silence de la campagne, le chant de la cigale est un cri perçant ; dans le silence du despotisme, le moindre mot réveille une critique amère en chaque âme. Il devient séditieux de dire que César était chauve, et l'on est forcé de punir cette parole comme coupable de lèse-majesté.

Chaque homme contient un despote en dedans de lui, les chefs de l'Etat comme les simples mortels. On peut à peine citer deux hommes depuis trois mille ans qui, en possession du pouvoir fort, n'en aient pas abusé.

Ce qui rend le pouvoir absolu nécessairement mauvais : c'est qu'il est obligé fatalement de se déléguer à une multitude de sous-despotes; c'est la débilité de la nature humaine ; ce sont l'orgueil, la sottise, l'ignorance et toutes les mauvaises passions qui sont au cœur de l'homme, comme une nichée de reptiles dans un trou, et qui en sortent aussitôt que rien ne s'oppose à leur libre essor, c'est-à-dire aussitôt que l'homme possède la puissance de faire ce qui lui plait.

Lafontaine a donc enseigné unc vérité bien profonde, dans la fable des *Grenouilles demandant un roi.* Le malin bonhomme s'y connaissait : il vivait sous Louis XIV.

Le despotisme est parvenu à s'établir pour deux siècles en France, malgré la puissance de l'aristocratie, malgré les libertés provinciales et les libertés municipales, malgré les associations de toutes sortes et les parlements. Pour combien de temps s'établirait-il sur une société réduite en poussière, dont les esprits et le corps sont sans force, parce qu'ils sont sans lien? Combien lui faudrait-il de temps pour s'établir sur une société aussi faible que la nôtre?

« Au milieu de l'avenir, on peut déjà découvrir » trois vérités très-claires. La première est que tous » les hommes de nos jours sont entraînés par une » force inconnue qu'on peut espérer régler et ralentir, » mais non vaincre; qui tantôt les pousse doucement » et tantôt les précipite vers la destruction de l'aris» tocratie. La seconde, que, parmi toutes les sociétés du » monde, celles qui auront toujours le plus de peine à » échapper pendant longtemps au gouvernement absolu, » seront précisémemt les sociétés où l'aristocratie n'est » plus et ne peut plus être. La troisième, enfin, que » nulle part le despotisme ne doit produire des effets » plus pernicieux que dans ces sociétés-là; car, plus » qu'aucune autre sorte de gouvernement, il y favorise » le développement de tous les vices auxquels ces » sociétés sont spécialement sujettes.

» Les hommes n'y étant plus attachés les uns aux » autres par aucun lien de castes, de classes, de cor- » porations, de famille, n'y sont que trop enclins à » se retirer dans un individualisme étroit où toute » vertu publique est étouffée. Le despotisme, loin de » lutter contre cette tendance, la rend irrésistible, car » il retire aux citoyens toute passion commune, toute » occasion d'agir ensemble; il les mure dans la vie » privée. Ils tendraient déjà à se mettre à part; il les » isole. Ils se refroidissent les uns pour les autres; » il les glace (1). »

Si le césarisme parvenait à vaincre l'un par l'autre les deux adversaires, les capitalistes et les prolétaires, alors le despotisme des Césars romains ne serait rien en comparaison du régime de centralisation auquel nous serions soumis.

Le perfectionnement des armes de guerre, le développement des armées permanentes et de la bureaucratie, les chemins de fer, le télégraphe électrique, permettraient en peu de temps de réduire chaque individu à l'état de marionnette qui ne saurait faire aucun mouvement sans que l'on ait tiré la ficelle. Le césarisme moderne, ce serait une seule tête faisant remuer à sa guise, et dans la même minute, toutes les têtes d'une nation.

Le césarisme moderne n'aurait probablement pas la cruauté de celui des Romains, car nous ne sommes pas préparés à l'effusion du sang par les combats de

(1) Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, Avant-propos.

gladiateurs. Mais, pour connaître le caractère qu'il prendrait, il suffit de se rappeler les lettres de cachet de la monarchie absolue, les déportations du Directoire et du Consulat, les huit prisons d'Etat, construites en 1810, et l'organisation de l'empire romain à partir de Dioclétien.

Ce qui fait notre danger, c'est qu'au fond, ceux qui demandent un pouvoir fort, proclament une vérité. Aux époques critiques où l'autorité morale est en décadence, où chaque parti voudrait s'imposer par un coup de main, il est nécessaire de donner au pouvoir une force assez énergique pour réprimer toutes les tentatives de désordres. Ce pouvoir fort sera tenté de joindre la direction à la protection de la société; et il réalisera son désir, si l'opinion qui pousse au césarisme ne change pas, et s'il n'est équilibré par la liberté individuelle la plus entière.

On dira peut-être que toutes ces craintes sont chimériques, que ce sont des moulins à vent. Mais les moulins à vent peuvent faire beaucoup de mal quand on s'approche trop près d'eux. La société peut être lancée pour plusieurs générations dans un chemin rempli de fondrières et de chutes. Cette tentative de césarisme peut tuer pour un temps l'âme d'une nation, comme le despotisme turc a tué l'âme des Grecs; comme le despotisme des rois d'Espagne a tué l'âme des Espagnols.

Ce n'est donc pas une thèse futile que de soutenir qu'il faut combattre sans relâche cette doctrine poli-

tique, généralement professée et pratiquée par les conservateurs comme par les révolutionnaires, par les capitalistes comme par les prolétaires, par les gouvernements comme par les gouvernés, que le progrès s'est fait dans le passé par la direction de l'Etat, et qu'il doit se faire de même dans le présent et dans l'avenir.

Cette théorie politique, enseignée aux ignorants par la pratique des gouvernements, aux savants par l'éducation, par les historiens et par ceux qui s'occupent de la science politique, peut devenir la cause d'un immense danger pour une société parvenue à l'âge critique.

III

DES MOTIFS D'ESPÉRER QUE LES SOCIÉTÉS MODERNES GUÉRIRONT DU CÉSARISME ET QU'ELLES RÉSOUDRONT LE PROBLÈME SOCIAL.

Heureusement plusieurs raisons doivent faire espérer que nous serons préservés d'un césarisme aussi durable que celui des Romains.

Une première raison, c'est la concurrence qui existe entre les diverses nations de la civilisation moderne. L'idée d'un empire d'occident, après avoir échoué dans les mains du plus grand homme de guerre des temps

modernes, a peu de chance de se réaliser. Rome avait tout absorbé, et en dehors de la solution du progrès par le césarisme, rien ne fut possible. Les nations qui composent la civilisation actuelle pourront, chacune suivant leur génie, essayer la solution du problème social, les unes par l'Etat, et les autres par la liberté. L'Angleterre et les Etats-Unis ne semblent pas devoir d'ici longtemps abandonner cette dernière voie.

Si la direction du progrès par l'Etat conduit à la faiblesse et à la mort, si la direction du progrès par l'initiative individuelle conduit à la vie et au progrès, il faudra bien, de toute nécessité, que les nations qui se sont engagées dans la fausse voie la quittent pour entrer dans celle que l'expérience aura démontrée la meilleure. Si elles ne le font pas, elles disparaîtront fatalement de la surface de la terre.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est l'immense extension que, depuis cent ans, ont prises les races germaniques dans le monde. L'Allemagne a vu, dans ces derniers temps, sa population s'accroître considérablement; les Anglo-Saxons couvrent bientôt toute l'Amérique du Nord; les Anglais ont conquis dans l'Inde un royaume de 60 millions d'habitants; leurs colonies prospèrent partout, l'Australie tend à devenir un continent anglais.

Les races latines, au contraire, sont en décadence, ou au moins dans le *statu quo*. L'Espagne a peine à se relever de sa torpeur; l'Italie, après le moment d'effervescence que lui donne le désir de l'unité et de

l'expulsion de l'étranger, retombera probablement dans le calme de la réglementation. La population de la France elle-même n'a qu'un accroissement bien inférieur à celui de l'Allemagne. Les races latines se montrent impuissantes à la colonisation; leurs essais ne servent qu'à les appauvrir d'hommes et d'argent. La France a eu par ses idées une immense influence, mais son extension au dehors a été nulle. En trente-six ans, elle n'a pu fonder une colonie à sa porte; devant le régime qu'elle a offert aux colons européens, ils ont préféré faire mille lieues de plus pour aller s'établir en Amérique.

Si cet état de choses continue, l'équilibre du monde sera bientôt rompu. Au temps de progrès incessant où nous sommes, celui qui ne progresse pas décline.

Si on n'y prend garde, la race saxonne, fortifiée par le régime de la liberté, remplacera les autres races du globe, en vertu de la loi de Darwin sur la *concurrence vitale*, qui montre l'extinction des races les plus faibles, parmi tous les êtres de la création, au profit des races les plus fortes.

Une seconde raison de croire que les sociétés modernes éviteront les derniers développements du césarisme, c'est qu'avec les progrès de l'industrie et de la science sociale, on doit arriver à résoudre ce fatal problème qui s'est présenté à la fin de toutes les sociétés du passé : l'organisation de la démocratie. Sa solution, qui se fera peu à peu, rendra inutile ce pouvoir du césarisme, qui prend toute sa force dans la

nécessité de maintenir la cohésion d'une société en décadence, dont toutes les parties tendent à se séparer et à s'entre-choquer.

On peut donc espérer que l'idéal d'une société plus parfaite, entrevu de nos jours, sera réalisé par quelques-unes des nations modernes. Les principes de cette société nouvelle ont été l'objet des pensées des hommes les plus remarquables de notre époque. Pour les exposer avec quelques développements, il faudrait un volume sur l'économie politique, un volume sur la philosophie et un volume sur l'art. On ne peut ici qu'en tracer les idées principales. Nous allons seulement passer en revue les principes qui doivent, croyons-nous, servir de bases à la société future.

IV

PRINCIPE D'ASSOCIATION.

Ce qui est le plus évident dans le progrès moderne, c'est le progrès industriel, c'est la conquête des forces de la nature, devenues esclaves de la volonté de l'homme. Nous ne sommes qu'au début, et déjà nous disposons d'assez de force pour vêtir, nourrir et loger le genre humain tout entier. Il est vrai que jusqu'à présent cet accroissement gigantesque de puissance n'a

pas produit le résultat qui semble en être la conséquence naturelle, délivrer l'homme d'une partie de l'esclavage du travail. La condition physique et morale de l'ouvrier attaché à l'industrie a plutôt rétrogadé que progressé dans les grands centres industriels. C'est que l'on n'a pas encore pu concilier l'antagonisme qui se pose logiquement entre le capitaliste et le salarié, le plus fort tendant toujours à réduire la part du plus faible.

Quel est donc le principe qui remplacera cet antagonisme par l'harmonie? Ce principe sera celui de l'association.

Le mouvement des esprits s'est énergiquement porté vers l'association; depuis quelques années, il a produit trois espèces de sociétés : 1° les sociétés de production; 2° les sociétés de consommation; 3° les sociétés de crédit (1).

En 1848, le principe de l'association fut à l'ordre du jour en France; on s'en occupa beaucoup; puis le silence se fit, surtout à partir de 1852, et il sembla que la tentative avait avorté. La Constituante, poussée par l'opinion publique, avait cependant voté une somme de 3 millions pour encourager les associations

(1) M. Eugène Véron, *les Associations ouvrières*, 1865; — M. Batbie, *le Crédit populaire*; — M. Cochut, *Associations ouvrières*, 1861; — M Lemercier, *Etudes sur les Associations ouvrières*, 1857; — M. Casimir Périer, *les Sociétés de Coopération*, 1864; — M. Baudrillard, *la Liberté de travail, l'Association, la Démocratie*, 1865; — M. Louis Reybaud, *Mémoire sur les Associations ouvrières* (dans le *Journal des Economistes*, 1852).

de Paris et des départements. Il semble étrange de dire que ce fut justement à cause de cet encouragement que les sociétés ne réussirent pas; et cependant les faits le prouvent.

Vingt-huit associations reçurent à Paris une part des 3 millions votés. Quelques-unes reçurent de 30,000 à 200,000 fr. De ces vingt-huit associations il n'en existait plus que neuf en 1865, et l'on pouvait constater que quatre seulement avaient réussi plus ou moins.

Parmi celles qui, datant aussi de 1848, n'ont obtenu aucune subvention, douze existent encore, parmi lesquelles onze sont en pleine prospérité.

Il est facile de se rendre compte de ce fait qui, tout d'abord, semble une ironie du sort ou inventé par un parti pris contre l'intervention de l'Etat. D'abord l'expérience a constaté que toute association qui débute par une grande entreprise, fera des fautes sur une grande échelle, et se ruinera. En second lieu, l'Etat n'accorde son argent que contre le droit d'imposer ses conditions et de dicter certains articles de la charte de l'association.

On aperçoit de suite les avantages de la liberté. Dans l'état d'inexpérience commune à tous, les subventionnés ont compté surtout sur la subvention, les autres ont compté surtout sur l'intelligence et la volonté humaine, pour surmonter les obstacles et trouver les moyens pratiques.

En 1865, vingt-cinq associations ouvrières fonction-

naient à Paris seulement, et une quinzaine étaient en voie de se former. Le capital des cimiers, de 1,000 fr. en 1850, s'était élevé à 25,000 fr.; celui des facteurs de pianos s'était élevé de 250 fr. à 163,000 fr.; celui des tourneurs en chaises, de 315 fr. à 50,000 fr. Le capital des maçons était de 20,000 fr., celui des menuisiers en fauteuils de 90,000 fr., celui des lunettiers de 120,000 fr. Cette dernière association faisait pour plus de 400,000 fr. d'affaires; les menuisiers en fauteuils en faisaient pour 300,000 fr.; les facteurs de pianos pour 200,000 fr.; les menuisiers en bâtiments pour 120,000 fr. (1).

L'Angleterre et l'Allemagne nous ont considérablement dépassés dans cette voie. L'association des moulins de Leeds, en Angleterre, fondée en 1847, a fait en 1854 pour 1,500,000 fr. d'affaires, et réalisé 188,475 fr. de bénéfice.

La plus florissante de toutes les associations est celle de Rochdale, qui a commencé par n'être qu'une association de consommation. Au mois de novembre 1843, quelques tisserands en flanelle de la ville de Rochdale se réunirent pour acheter en gros et vendre en détail les objets de première consommation. Ils étaient vingt-huit, et décidèrent que chacun d'eux prélèverait chaque semaine sur son salaire la somme de vingt centimes, qu'ils déposeraient dans une caisse commune, jusqu'à ce que le capital nécessaire fût amassé.

(1) Voyez pour le détail, *les Associations ouvrières*, par M. Eug. Véron, tableau, p. 432.

A la fin de 1844, la société établit un magasin de vente de provisions et de vêtements, et annonça qu'elle construirait des maisons saines pour les associés; qu'elle fabriquerait elle-même les objets les plus nécessaires, afin de les avoir à meilleur marché encore que par l'achat en gros; qu'elle consacrerait une partie de ses bénéfices à l'instruction des membres de l'association; enfin, qu'elle organiserait la production industrielle, en fondant des ateliers de production.

Pour faire tout cela, ils avaient un capital de 700 fr. Le dédain, la moquerie et l'inexpérience accompagnèrent les premiers pas. Mais lorsque la vertu, c'est-à-dire la pratique du bien, est d'accord avec l'intérêt, on soulève des montagnes.

L'un des associés, Charles Howarth, eut, après bien des déboires, une idée qui fit la fortune de l'association. Ce fut de faire participer tous les acheteurs, associés ou non, aux bénéfices, en leur attribuant des dividendes proportionnés au chiffre de leurs achats. Tous les trois mois, on forme deux parts du bénéfice net; l'une va aux actionnaires, et l'autre est répartie entre les acheteurs. Il est arrivé que le dividende des achats s'est élevé jusqu'à douze pour cent, pour un trimestre. Comme on peut laisser ce boni pour se former un capital dans l'association, il en résulte que l'on s'enrichit en achetant des objets de consommation, et que beaucoup d'ouvriers renoncent au cabaret, pour grossir leurs dividendes.

En 1850, le nombre des associés était de 600, et la

vente de chaque semaine s'élevait à 5,950 fr. En 1863, le chiffre de vente du premier semestre est monté à 1,876,250 fr., ce qui, pour toute l'année, promettrait un chiffre de vente de plus de 3,700,000 fr.

Parmi les grandes associations de production, il faut citer : la fabrique de bougies de Belmont, qui, fondée sous le patronage de la Société d'encouragement de Manchester, emploie plus de cinq cents jeunes ouvriers, auxquels on donne l'éducation intellectuelle et morale; l'association de Birstall, près de Leeds, pour la confection des vêtements, qui comprend 657 membres; son chiffre d'affaires varie de 3 à 400,000 fr.; neuf associations de tailleurs, dont plusieurs font pour plus de 100,000 fr. d'affaires; celle de Liverpool, fondée en 1850, avec 12 membres et 1,250 fr. de capital, fait actuellement pour 150,000 fr. d'affaires.

La statistique des associations, pour 1863, publiée par ordre de la chambre des communes, porte à 454 le nombre de celles dont les statuts ont été enregistrés, pour l'Angleterre seulement, car la statistique de l'Écosse et de l'Irlande n'a pas encore été publiée.

Le chiffre d'affaires des 381 associations qui ont envoyé leurs comptes, s'élève à plus de 65 millions. Ce mouvement est des plus rapides; la *Revue d'Edimbourg*, d'octobre 1864, porte à 800 le nombre des associations.

Mais les sociétés de consommation ne sont qu'un palliatif, le salaire ayant toujours une tendance à se réduire à la limite du strict nécessaire; si l'ouvrier se nourrit

et se loge à meilleur marché, il verra, dans les moments de crise, son salaire s'abaisser à cette nouvelle limite de ce qui est absolument indispensable pour vivre. D'un autre côté, les sociétés de production ne peuvent se multiplier que bien lentement, si elles sont obligées de mettre plusieurs années pour ramasser un mince capital. Lorsque des expériences multiples auront bien déterminé les conditions de succès, il sera nécessaire que les premiers pas soient moins laborieux. C'est à cette condition de progrès que viennent répondre les associations connues sous le nom de *sociétés coopératives de crédit.*

Pour pouvoir emprunter, il faut posséder quelque chose qui garantisse la dette. Pour emprunter, il semble donc que l'ouvrier doive commencer par s'enrichir, et comme son salaire suffit à peine à ses besoins, il est enfermé dans un cercle vicieux.

Ce n'est pas qu'il manque d'hommes pouvant mettre quelques centimes chaque jour de côté; les caisses d'épargnes prouvent le contraire; mais que peuvent ces capitaux de deux sous, quand ils sont isolés, en présence des nécessités qu'exige l'industrie mécanique?

Un Allemand, M. Schulze (de Delitzch) a trouvé le moyen de sortir de ce cercle. Dans la combinaison trouvée par lui, le fonds social se compose des sommes que paient les associés comme droit d'entrée (1 à 2 fr.), et des cotisations mensuelles auxquelles ils s'obligent (25 c.) jusqu'à ce qu'ils aient parfait une somme déterminée, ordinairement de 60 fr., et qui constitue

une action. Dès que le fonds social s'élève à quelques centaines de francs, il permet de faire des emprunts au nom de l'association. Les sommes empruntées à 4 ou 5 p. 0/0 sont prêtées à 5 p. 0/0, ce qui, avec un droit de commission de un quart p. 0/0 par mois, produit 8 p. 0/0 par an. Au moyen de ce bénéfice, l'association voit augmenter son capital. Ce que les associés paient d'une main, ils le retrouvent de l'autre.

Le sociétaire peut emprunter sous sa seule signature jusqu'à concurrence de la somme qu'il possède dans la banque. S'il présente des garanties de moralité et de capacité, il peut même excéder cette somme; mais alors il lui faut la garantie d'un autre associé. Et c'est ici surtout que se découvre le principe nouveau de ces banques, qui est le principe de mutualité et de solidarité. Si l'on avait réparti les pertes entre l'association tout entière, l'on n'aurait eu qu'une société de secours mutuels, et l'on eût été exposé à des pertes nombreuses, car il est impossible qu'un conseil d'administration, si capable qu'il soit, se trouve chaque jour au courant de la solvabilité de tous les sociétaires. Cette connaissance est beaucoup plus facile pour l'associé qui nécessairement vit en relations intimes avec celui qui invoque sa garantie. Cette disposition rappelle les banques d'Ecosse qui prêtent à des individus n'offrant que leur garantie morale, lorsque ces individus peuvent présenter la garantie de deux ou trois autres personnes, offrant également une garantie morale.

Les sociétés coopératives, ayant uniquement pour but de procurer du crédit, présentent encore un autre caractère nouveau; quoiqu'elles reposent sur le principe de l'association, elles laissent cependant chaque individu parfaitement libre et indépendant dans son industrie particulière; elles diffèrent donc des association antérieures, dans lesquelles l'individu était obligé d'aliéner une partie de sa liberté d'action. Elles peuvent être d'un secours immense pour développer l'industrie dans la famille, partout où cette division du travail est possible. Au point de vue moral, ce serait un progrès immense (1); mais il ne faut pas oublier que dans toutes les industries qui demandent de puissantes machines, l'association doit nécessairement venir se joindre à la coopération.

Le rapport de M. Schulze pour 1862, comprend 511 sociétés coopératives de crédit en Allemagne. 243 seulement avaient envoyé à l'agence centrale leur compte des opérations de 1862. Ces 243 banques comptaient, à la fin de 1862, environ 69,000 actionnaires; les bonis des actionnaires s'élevaient à 4 millions 500,000 fr.; leurs versements ou dépôts, à plus de 10 millions; les fonds dont elles disposaient, à plus de 27 millions; les avances faites aux actionnaires avaient atteint 88 millions 800,000 fr., et l'association avait réalisé un bénéfice de 405,000 fr. (2). En

(1) Voyez *l'Ouvrière*, par M. Jules Simon. — (2) Voyez l'Introduction de M. Horn à l'ouvrage de M. Batbie.

1864, le nombre des banques de crédit mutuel s'élevait en Allemagne à près de 700.

M. Leplay, trop attaché à des moyens de réforme sociale tirés du passé, s'est donc complètement mépris lorsqu'il a intitulé son chapitre 42 : « *Les communautés* » *de travailleurs, fréquentes au moyen-âge, se restreignent* » *de plus en plus au profit de l'activité individuelle* (1). » Il a fait une fausse application de la méthode sérielle de Saint-Simon. Il est bien vrai que, depuis cent ans et même davantage, les associations ouvrières sont en décadence. Saint-Simon répond : L'individualisme progresse à toutes les époques critiques; dans ces époques, il y a presque solution de continuité dans les séries; mais l'époque critique n'est qu'un état provisoire, et le contraire même d'une véritable société. De ce que les sociétés industrielles du passé sont détruites, il ne s'ensuit nullement que nous ne soyons en train d'en construire d'autres sur un plan nouveau.

Le présent doit continuer le passé, telle est la loi de l'histoire donnant raison à l'école historique; mais il y a une exception, c'est aux époques de rénovation des sociétés, à la fin de la vie d'un peuple. L'enfant ne continue pas le vieillard, il le recommence en essayant de le perfectionner dans tous ses développements; et c'est ce qui donne raison de nos jours à l'école rationnelle.

Les sociétés de crédit mutuel ont eu surtout pour effet, jusqu'à présent, avec leurs moyens encore li-

(1) M. Leplay, *Réforme sociale*, t. I, p. 355.

mités, de donner à l'ouvrier un point d'appui pour retirer un de ses pieds du gouffre de la misère, afin qu'avec son courage et sa moralité, il fasse effort pour retirer l'autre. L'espérance est la vertu moralisante par excellence.

Est-ce à dire que, d'ici longtemps, ces sociétés mettront les ouvriers à même de commanditer des usines comme le Creusot, ou des filatures de coton comme celles de Mulhouse? Non, mais elles leur permettront de construire en petit des modèles de sociétés industrielles, dans lesquelles leurs intérêts auront une juste satisfaction. Lorsque ces sociétés auront subi l'épreuve du temps et de l'expérience, on ne pourra plus leur opposer l'impossibilité d'une plus équitable répartition de la richesse. Il faudra que tout le monde suive, bon gré mal gré, parce que la notion de la justice acceptée par la conscience générale s'impose à tous, et que, d'ailleurs, peu à peu le travail sociétaire, actif et intelligent, tuera partout où il est possible, le travail salarié, par le seul fait de la concurrence.

Les tentatives et réalisations modernes du principe d'association font donc espérer qu'à force de chercher et de tenter, les hommes trouveront ce passage, plus difficile que celui du pôle nord, qui conduit des sociétés du passé fondées sur la conquête et sur l'instinct, à des sociétés moins imparfaites fondées sur la science et la raison. On peut entrevoir un état social, dans lequel l'association remplaçant l'antagonisme, tous les progrès industriels, au lieu d'être une source

d'esclavage et de misère, seraient une cause de liberté et de bien-être pour tous. L'antagonisme de la machine et de l'ouvrier disparaîtra par l'association et la coopération; alors le travail de la génération présente, devenant réellement l'égal du capital, travail accumulé des générations passées, chaque homme pourra, par son travail et sa moralité, s'élever à l'aisance; alors l'héritage que lèguent les générations du passé, en science, inventions, instruments de travail, profitera réellement à tous, se partagera justement entre tous; alors cet héritage, allant sans cesse en augmentant, la part de chacun ira sans cesse en augmentant; alors, enfin, les machines verront s'ouvrir près d'elles le débouché de millions de consommateurs, et ne chômeront plus avant que la société entière ne soit au moins vêtue et nourrie.

L'invention des associations de crédit mutuel, aussi bien que celle de la société de Rochdale, eût été impossible en France (1). En effet, suivant la loi de 1863 sur les sociétés commerciales, le capital doit être divisé en actions cessibles (art. 34 et 36). Or, l'association ne peut exister qu'avec le droit de choisir ses associés. En outre, la loi ne permet pas de diviser ce capital, en actions de moins de 100 fr. Dix autres obstacles se seraient opposés aux tentatives de Rochdale et de M. Schulze, qui sont partis d'un essai en petit, se perfectionnant en marchant.

Pour permettre de suivre l'exemple de l'Allemagne

(1) M. Casimir Périer, *les Associations de coopération.*

et de l'Angleterre, on va faire en France une loi sur les sociétés coopératives. Cette loi sera un lien, comme toute loi; elle empêchera toute expérimentation nouvelle, tout perfectionnement; et dans dix ans il faudra faire une nouvelle loi pour nous permettre de suivre les nouveaux progrès de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Le fléau de la multiplicité des lois et des règlements mettra la nation française à la queue du monde, tandis qu'elle était à sa tête dans le passé. C'est que dans le passé les lois répressives n'ont pu empêcher les idées de voler en l'air, et nous avons mené le monde par les idées; mais aujourd'hui il s'agit de pratique, de réalisation, et toute loi qui règle un fait industriel, est une entrave, un boulet qui empêche de faire aucun pas dans les sentiers que notre temps est condamné à explorer.

« Je crois que l'association coopérative finira par » régénérer les masses populaires, et par elles, la so- » ciété elle-même, » a dit J. Stuart Mill. C'est qu'en effet ce genre d'association n'est nullement à l'usage des ouvriers seuls, mais bien à l'usage de la société tout entière, et c'est ce qui fait son importance.

C'est donc une grande illusion de croire que la révolution est terminée, et de considérer l'individualisme actuel comme sa forme définitive. On a pris pour la révolution cette destruction de la société féodale, commencée depuis plusieurs siècles, et qui s'acheva en 89.

Une révolution politique, dit Proudhon avec beau-

coup de profondeur, n'est possible que lorsqu'elle a été précédée d'une révolution sociale. Toute révolution politique nouvelle est actuellement impossible; il faut, auparavant, que l'association libre ayant renouvelé les bases de la société, la rende comme un roc de granit sur lequel tous les despotismes essaieront de mordre en vain. Alors disparaîtra tout cet échaffaudage de pouvoirs équilibrés, que les grands-prêtres de la politique ancienne ont essayé de bâtir dans leurs constitutions, et qui les font ressembler aux jongleurs réussissant, à force d'habileté, à maintenir un échaffaudage de choses diverses sur le bout de leur nez. Mais au bout de cinq minutes, la fatigue ou un coup de vent arrivent, et voilà toutes ces choses qui tombent à terre.

V

PRINCIPE DE SOLIDARITÉ.

Par l'association sera réalisé dans le monde le principe de solidarité.

L'homme trouve en lui deux principes innés qui se combattent : l'égoïsme et la sympathie. Dans le premier âge surtout, nous ressentons involontairement les sentiments des autres; nous souffrons et nous nous réjouissons en eux. Mais, d'un autre côté, nous rapportons

tout à notre moi. La pitié, la charité, le dévoùment sont des développements de cette sympathie naturelle, si facilement détruite par l'égoïsme, lorsque l'éducation et l'intérêt ne viennent pas la soutenir dans le combat de ces deux sentiments contraires.

La réalisation du principe de solidarité vaincra, pour jamais, l'égoïsme dans ce qu'il a de mauvais.

En théorie, rien de plus évident que le principe de la solidarité. Prenons une famille associée pour l'exploitation d'une ferme. N'est-il pas de l'intérêt de chacun de ses membres que tous les autres soient habiles, adroits, forts, aient les meilleurs instruments, et surtout soient animés du vif désir de bien faire?

De même, dans les grandes familles qu'on appelle nations, chacun devrait être intéressé à ce que tous les autres fussent habiles, savants, bien outillés et actifs. Le produit d'une nation est un total qui se partage chaque année entre ses membres, et il est de l'intérêt de tous que ce produit soit le plus grand possible. Les revenus de l'agriculture en France peuvent être doublés, seulement par l'instruction de la classe agricole.

Il y a solidarité entre toutes les parties du corps social (1). Que feraient les industriels de leurs produits, si les agriculteurs ne les achetaient, et réciproquement? Que feraient de leurs produits les patrons de toute espèce, industriels, propriétaires, si les salariés, les travailleurs n'avaient le moyen de les acheter? Plus les

(1) Voyez Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XI, p. 410.

travailleurs seront riches, plus ils achèteront de produits, et plus les capitalistes industriels seront riches. Plus les capitalistes prospèreront, et plus ils feront travailler ; c'est-à-dire plus les ouvriers toucheront de salaires.

C'est surtout par l'intelligence que l'homme est solidaire. Mon voisin, aussi bien que l'étranger, ne fait pas la plus petite découverte, n'acquiert pas la moindre dose d'habileté et de force dont je ne profite ; car il échangera contre mon produit, un produit mieux fait et meilleur qu'auparavant. L'intérêt de chacun est donc que l'intelligence de tous soit élevée et cultivée ; que la vivacité remplace la lourdeur et la bêtise.

Le principe de solidarité a été senti de tous temps ; l'homme s'est élevé progressivement de la famille à la tribu, à la cité et à la nation ; et il a compris qu'il y avait des intérêts communs, moraux et matériels entre les membres de ces sociétés. Mais dans l'organisation actuelle de l'industrie, l'antagonisme vient contre-balancer, et le plus souvent détruire tous les effets de cette solidarité.

On n'a jamais pu s'élever à une organisation sociale dans laquelle ces intérêts communs ne fussent pas combattus et vaincus par les intérêts égoïstes.

Non seulement il y a antagonisme entre les divers industriels, entre les filateurs, entre les maîtres de forges, mais dans le sein de chaque industrie il y a antagonisme entre les patrons et les ouvriers, entre les propriétaires et les fermiers.

Les classes élevées distribuent l'instruction avec parcimonie, par crainte de la *concurrence sociale*, afin de pouvoir conserver et transmettre plus sûrement leur position: les patrons réduisent le plus qu'ils peuvent les salaires, car leurs bénéfices s'en augmentent d'autant; les ouvriers font le moins possible d'ouvrage, pour un prix donné, car ils n'ont nul intérêt à travailler avec activité et intelligence.

Qui résoudra cet antagonisme? L'association seule, parce qu'elle identifie le patron et l'ouvrier, le capitaliste et le salarié; parce qu'elle détruit l'antagonisme entre les individus, pour ne conserver que la concurrence entre les diverses associations d'une même industrie ; concurrence qui est le sel de la terre, puisqu'elle entretient l'activité et le progrès.

Il doit y avoir solidarité entre les diverses industries, qui ne peuvent vivre que par la prospérité les unes et les autres, puisque la vente est un échange; solidarité entre les divers membres d'une même association, qui ne peuvent s'enrichir que par la valeur de chacun d'eux; solidarité morale entre tous les hommes, car les vicieux sont une cause d'immoralité pour les bons, les paresseux et les incapables sont une lourde charge pour les intelligents et les actifs; solidarité entre les diverses nations, car la nature leur a réparti des climats, des sols, des plantes, des produits et des besoins divers.

La solidarité doit devenir un principe universel, pour régler tous les rapports d'homme à homme, de nation à nation, et pour changer la pitié naturelle, si

fragile, en un sentiment de fraternité indestructible, parce qu'il sera fondé sur l'intérêt.

Alors, on comprendra que la condition de tout progrès, que la chose la plus utile, c'est d'augmenter la valeur de tous les hommes; qu'ils sont actuellement des forces peu rétribuées, parce qu'ils ont peu de valeur; que l'on doit distribuer avec profusion la science et l'intelligence qui ne coûtent pas plus à ceux qui les distribuent, que la lumière matérielle communiquée à la chandelle d'un voisin. Quand on a donné toute son âme et toute son intelligence, on les a encore tout entières, et l'on a, de plus, la joie d'avoir accompli son devoir et son intérêt.

Par l'association, le salaire de chacun allant en grandissant, la consommation augmentera, ce qui augmentera la production, ce qui augmentera le salaire de chacun; et alors enfin, l'homme sera entré dans un cercle qui lui donnera l'espérance fondée d'abolir progressivement cette misère morale et physique, qui souille encore toutes les sociétés chrétiennes, et menace de les conduire à la mort.

Le monde romain ne put se renouveler, même au point de vue moral. Le stoïcisme et le christianisme avaient badigeonné la société romaine; mais les plaintes amères de saint Jérôme et des premiers Pères de l'Église montrent combien peu le christianisme avait changé le fond des cœurs. L'invasion des Barbares fut le véritable baptême de sang qui nettoya les immondices et l'égoïsme sceptique de cette société.

Les sociétés modernes seront renouvelées, au point de vue moral, par la réalisation du principe de solidarité. On peut affirmer que le progrès n'est réel, n'est solide, que lorsque l'intérêt est en harmonie avec la morale. Le progrès doit consister à détruire dans les faits l'antagonisme de l'intérêt et du devoir. Il y a longtemps que les philosophes répètent : C'est par la pratique du bien que l'on est heureux. Il faut dire : C'est par la pratique du bien que l'on devrait être heureux. La nature humaine est trop débile pour dire longtemps, avec les stoïciens : Douleur, tu n'es qu'un mot, tu n'es pas un mal !

Aussi longtemps que la lutte du droit et du devoir sera aussi difficile que par le passé, le devoir succombera le plus souvent ; l'on aura une société composée d'âmes d'une vertu et d'une énergie admirables, passant leur vie à se lamenter sur le misérable état moral du reste de la race humaine, et à essayer vainement de l'améliorer.

Il se peut que quelques âmes fortement trempées se plaignent que l'on abaisse ainsi leur vertu exceptionnelle, de même que les chevaliers du moyen-âge se plaignaient de l'invention de la poudre à canon, qui détruisait leurs insignes prouesses ; mais l'âge démocratique demande une vertu qui soit à la portée de la race humaine tout entière.

La poudre à canon n'a pas détruit le courage, pour l'avoir mis à la portée de tous. La morale qui réalisera l'harmonie de l'intérêt et du devoir, doublera l'énergie

et le pouvoir de l'âme humaine, pour réaliser le bien, et remplacera, par une vertu utile à l'humanité, cette vertu orgueilleuse du passé, qui se prétendait d'autant plus belle, qu'elle se livrait à des combats plus difficiles, plus impossibles et souvent plus inutiles, à tout autre qu'à celui qui combattait.

VI

ÉDUCATION.

On ne peut pas plus dire au flot de l'océan humain qu'au flot de l'océan terrestre : Tu n'iras pas plus loin. Tout ce qu'une génération peut faire, c'est de préparer le lit du courant, de faciliter son arrivée au but qu'il doit atteindre, et de prendre des mesures pour empêcher les dévastations et les ravages. C'est l'éducation qui fera ces choses.

Malgré l'opposition qu'elle rencontre, l'éducation des masses se fera, parce qu'elle repose sur un intérêt. Dernièrement, les industriels français ont demandé l'instruction des ouvriers français, comme le seul moyen de soutenir la concurrence contre les produits des ouvriers étrangers. Mais, avec nos programmes d'éducation actuelle, c'est à peine si l'on peut se douter de toute l'importance de l'instruction pour tous. Ses adversaires n'ont pas si tort qu'on le croit; ils pré-

tendent qu'elle est une chose inutile et nuisible. Ils ont raison, puisqu'ils parlent de la science que l'on a cherché à leur faire entrer dans la tête. Au résultat, ils sentent qu'ils n'en sont ni plus capables, ni plus intelligents, ni plus moraux, et que cela leur suscite un grand nombre de concurrents pour les places qui donnent le droit de régenter, de gouverner la société, et de s'en faire des rentes. Ils peuvent se rassurer : on n'enseignera les vers latins ni aux ouvriers des villes, ni à ceux des campagnes.

Les uns conservent cette science pédante et inutile par routine; les autres, par peur de la science qui pourrait servir à résoudre les questions politiques du moment, et par peur du déclassement social. Les gouvernements la conservent par une frayeur vague et par intérêt; que deviendraient-ils, si tout le monde était aussi savant qu'eux?

La science a été, est et sera toujours révolutionnaire, parce qu'elle est progressive. Galilée est de tous les temps; on ne peut permettre d'enseigner que la terre tourne, et que c'est par la liberté que les sociétés s'avancent vers le progrès.

L'éducation dont le programme nettoiera les écuries du pédantisme, se produira le jour où la liberté d'association forcera l'enseignement actuel à se modifier par la concurrence. Ce jour-là, l'éducation et la science commenceront leur véritable rôle, et l'on pourra seulement alors juger de leur importance.

Il y a longtemps que Rabelais, Molière et les savants

de Port-Royal appelaient la raillerie et la raison sur les études de leur temps; on n'en continua pas moins à montrer à lire aux enfants, en leur faisant épeler du latin; plus tard, à leur faire composer et parler le latin de cuisine; enfin, pour achever leur éducation, à leur faire raisonner en *Baralipton.*

Malheureuse humanité! Il y a des gens qui prétendent que tu es sotte, sans jugement, paresseuse et incapable de t'élever au-dessus de l'ignorance, et qu'eux, les gens d'esprit, sont chargés de te conduire comme un troupeau d'ânes que l'on bâtonne au besoin.

Ne le crois pas! Ce sont les mêmes hommes qui te font encore consacrer dix belles années de ton existence à écrire en grec et en latin; à apprendre par cœur l'aride table des matières de la science, lorsque ton intelligence neuve et curieuse demande avec avidité à se nourrir de toutes les choses belles, bonnes et intéressantes qui composent la vraie science.

On t'a fait dépenser, en pure perte, autant de labeur intellectuel que de sueurs et de sang, pour qu'au bout de six mille ans d'efforts tu sois couchée encore sur un lit de misère et d'ignorance.

Ne les crois pas, ceux qui prétendent avoir le monopole de te conduire, pour s'attribuer tout ce que tu fais de grand et de bien, pour fabriquer des histoires où ils racontent leurs risibles prétentions à faire tourner la terre, et oublient la terrible passion que tu endures pour conquérir le progrès. Ces gens-là, dans leurs traités de science politique, ont érigé en dogme

le droit de te charger comme une bête de somme; et, lorsque ne pouvant plus aller, tu as résisté, ils t'ont assommée, en t'appelant méchante bête.

Réclame le droit de faire tes affaires toi-même; il ne pourra t'arriver pis; et ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au moins tu pourras t'étendre à ton aise, hors du lit de Procuste sur lequel on t'a couchée, comme si tu ne devais jamais grandir.

Si l'on ne s'expliquait le programme de l'Université par la transmission routinière des mêmes idées d'une génération à l'autre, on n'y trouverait d'explication que le but de faire apprendre tout ce qu'il peut y avoir de plus inutile dans la science. Mais les hommes qui la dirigent sont trop intelligents pour n'avoir pas trouvé de meilleures raisons, afin de se persuader que ce résultat de la routine a été la conséquence d'un profond raisonnement, et que l'enseignement de cette science inutile, n'ayant aucun rapport avec la pratique de la vie, a pour but d'enseigner aux jeunes générations que la science doit être désintéressée, qu'elle ne doit pas avoir pour but l'utile, mais le vrai.

C'est en voyageant dans ces espaces imaginaires que l'on a fait du peuple français le peuple utopique par excellence. La vivacité de notre intelligence toujours prête à créer des synthèses, notre impatience de l'action, notre caractère, notre tempérament et nos traditions, tout se réunit pour faire de nous le peuple qui essaie de joindre la pratique à la théorie. L'Anglais est surtout pratique; l'Allemand est surtout théo-

rique. Nous, nous avons les deux instincts, qui peuvent devenir bons ou mauvais, selon l'éducation qu'on leur donnera.

Il y a longtemps qu'Aristote a démontré qu'une vertu ou une qualité se trouvait toujours entre deux vices qui sont ses deux excès. Ainsi, par exemple, le génie théorique est une qualité, quand il tend à chercher la science désintéressée et libre des passions humaines; car c'est par lui que la civilisation marche dans les régions élevées, et non terre-à-terre. Mais cette qualité devient un défaut, lorsque, non pondérée par l'habitude de l'observation et par l'étude de la réalité, elle devient la tendance à créer des hypothèses et des utopies; lorsqu'elle rend la science si désintéressée des choses de ce monde que les savants sont ignorants, comme l'enfant qui vient de naitre, de tout ce qui peut guider dans la pratique de la vie.

Notre éducation devrait donc avoir pour but, d'empêcher l'excès de nos qualités et non de développer cet excès; de montrer les difficultés des problèmes sociaux, pour nous empêcher d'en décider la solution avec tant de légèreté. L'impatience devient une vertu, quand elle est réduite à l'ardeur et à l'activité.

Il n'y a pas à craindre de diminuer une faculté, en la limitant, pas plus qu'on ne diminue une force en la réglant et en empêchant sa dépense inutile. Il est bien probable que, malgré tous nos efforts dans ce sens, notre nation pullulera encore trop longtemps de cerveaux vivant dans les nuages et bâtissant sur de

vagues intuitions des systèmes qu'ils sont aussi impatients de réaliser que d'imaginer.

Le premier but de la science doit être de nous aider à résoudre les questions qui intéressent notre génération; car, qu'on le veuille ou non, une génération voudra toujours résoudre ces questions, et il est important de lui donner une science assez pratique pour qu'elle ne produise pas un effort utopique et faux.

Il est donc étrange que l'économie politique (il ne s'agit pas de celle des Grecs et des Romains) n'ait pas encore pénétré dans notre enseignement.

Mais, dit-on, c'est une science dans l'enfance; on ne fait que s'y disputer; deux économistes n'ont jamais pu se mettre d'accord; il faut attendre que cette science repose sur des principes fixes et démontrés.

Voilà bien l'objection d'un peuple vivant dans l'absolu, et croyant que la science humaine arrive à des principes fixes et invariables. Alors pourquoi enseigne-t-on la médecine, l'agriculture, la religion et la morale? Y a-t-il jamais deux médecins d'accord? Les agriculteurs théoriciens le sont-ils davantage? Toutes les religions ne discutent-elles pas depuis le commencement du monde? Les quinze premiers siècles de l'Eglise chrétienne sont remplis de discussions; et de nos jours, elle ne paraît pas, d'après ce qui se passe en Amérique, sur le point d'arriver à l'unité de principes. La discussion ne disparait, en toutes choses, que lorsque défense de discuter est faite par une infaillibilité politique ou religieuse.

L'objection n'a aucune valeur; l'homme ne peut arriver qu'à des approximations de la vérité, mais il arrive à des approximations qui vont toujours en s'élevant. Chercher un autre but est une utopie. La recherche de l'absolu doit être classée avec celle du mouvement perpétuel.

De même que les médecins, les économistes sont d'accord sur un grand nombre de faits et de principes; et s'ils discutent, ce n'est que sur le degré d'approximation de la vérité. Tous enseignent que l'échange est la loi du commerce; que la monnaie est une marchandise; que le travail est l'origine du prix, ou valeur en échange des choses. Smith, Say, Rossi, Mac-Culloch, Sismondi, sont tous d'accord sur les grands principes; ils ne varient que sur le degré d'importance qu'ils donnent au travail, au capital, à la monnaie, au crédit, au commerce, à l'agriculture, à la concurrence, à l'association. Les hommes discuteront sur ce plus ou moins, jusqu'à la fin du monde.

Le seul moyen de faire progresser la science économique comme toutes les autres, c'est de la vulgariser, afin qu'un plus grand nombre d'intelligences travaillent à son perfectionnement. On ne verrait plus alors des bacheliers, des licenciés, des docteurs *in utroque jure* ignorer les plus simples notions de la vie des nations, et répéter, comme si Adam Smith et ses successeurs n'avaient pas existé, ces sophismes économiques du sens commun que Bastiat a réfutés si spirituellement, et avec une logique si irréfutable.

1848 a montré le danger de cette éducation qui, au lieu de nous faire entrer dans la tète des notions utiles à la vie du citoyen, nous fait vivre dans un monde imaginaire de vers latins, de tragédies grecques, de rois législateurs, de héros réformant les nations; qui nous laisse complètement ignorants de la société dans laquelle nous allons vivre; nous jette sans défense dans cette société, avec un tempérament vif et une raison qui s'enflamme pour la première doctrine qui lui paraît bonne; nous prépare enfin à subir toutes les utopies qui courent dans les têtes du temps, et, à quarante ans, fait de nous des fanatiques enragés, ou des sceptiques épuisés d'avoir couru après une chimère.

L'objection est donc une défaite des ignorants, qui trouvent très-commode de dire du mal d'une science qu'ils ignorent; des peureux qui se figurent que la science économique crée les utopies, tandis qu'au contraire, c'est son ignorance qui les enfante; enfin des satisfaits, qui trouvent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et qui seraient dérangés dans la délectation de leur idéal par un idéal au-dessus de leur intelligence et de leur goût.

Il faut une éducation en rapport avec les besoins d'une époque; il faut qu'elle soit essentiellement pratique et utilitaire, pour ceux qui ont besoin de travailler de leurs mains; essentiellement pratique et utilitaire, pour ceux qui prétendent à la direction sociale. Car le pratique et l'utile pour l'homme, ce

n'est pas seulement le tissage de coton ou la culture de la terre ; l'utile, c'est aussi la morale, la science et l'art.

Le plus grand nombre de ceux qui, de nos jours, ont appris le mot-à-mot de Virgile ou d'Homère, et qui sont élevés par l'école *inutilitaire* actuelle, n'en demandent pas moins à quoi peut être bon un tableau de Raphaël.

L'art est resté, pour eux, lettre morte. C'est que l'homme ne peut aller que du connu à l'inconnu ; il ne peut comprendre un fait, une idée, un sentiment, qu'en le rapportant à quelque chose qui est en lui. Il faudrait donc commencer l'éducation artistique de l'âme, en la mettant en communion avec les sentiments du milieu dans lequel elle vit. Alors elle comprendra ce qu'est l'art, et pourra sentir ce qui, dans les auteurs anciens, est l'expression du beau, malgré le déguisement dont le couvrent d'autres mœurs et d'autres idées.

Puis, en même temps, l'homme concevra, par l'étude de l'antiquité, l'idée d'un art désintéressé, dégagé des passions de son temps, d'un art idéal enfin. Cette conception lui servira à rectifier ses premières notions sur l'art, à les purifier des partis pris et des préjugés de son époque.

Il découvrira aussi, que cette notion d'un art idéal, à laquelle il est arrivé, est une pure conception de son esprit, suggérée par l'étude de l'art antique, et que cet idéal doit être cherché dans l'avenir et non dans le passé.

C'est ainsi que tout se tient, que tout est solidaire, que toutes choses se comprennent et se perfectionnent l'une par l'autre. De même que la notion de nombre ne peut se comprendre que par celle de l'unité, et celle de l'unité par la notion du nombre, de même l'art moderne sert à comprendre l'art ancien, et l'art ancien sert à perfectionner la notion moderne de l'art et à faire concevoir l'art idéal.

Une nation, dans sa vie à travers les siècles, est une unité, un grand tout dont l'âme se réalise dans chaque individu. L'âme individuelle ressent toutes les joies, toutes les douleurs, tous les enthousiasmes de cette âme commune; celle de l'artiste doit en être l'expression la plus élevée et l'émanation la plus complète, afin de trouver de l'écho autour de lui.

La plèbe d'Athènes sentait et admirait Eschyle, Sophocle, Hérodote et Phydias aussi bien que Périclès, parce que leurs œuvres exprimaient les sentiments, les idées, l'histoire et la religion de la Grèce.

Depuis la Renaissance, l'art moderne, au moins en France, a rarement vibré à l'unisson des grandes choses modernes. Quand on donne comme sujet de concours artistique, Philoctète abandonné dans l'île de Lemnos, ou Achille traînant le corps d'Hector autour des murs de Troie; lorsqu'on enseigne que le beau, pour nous, se trouve dans de semblables sujets, le cœur de l'artiste reste sec; il arrive à penser que l'art consiste, en peinture par exemple, à bien attacher un bras ou à faire des nudités pour les cabinets d'amateurs; enfin,

à pratiquer cette théorie des époques sans foi et sans âme, l'art pour l'art.

Lorsque l'art sort du cœur d'une nation, alors il est grand et utile; alors il est un immense moyen de civilisation agissant sur la masse humaine tout entière, et l'élevant vers l'idéal; alors il fait partie de la morale, dont il est le plus haut enseignement, en montrant jusqu'où peut s'élever l'âme humaine dans le bien, le beau et le grand.

VII

PRINCIPE DE LIBERTÉ.

Nous avons montré que la liberté n'était pas un principe nouveau dans le monde; qu'elle avait présidé aux premières phases de toutes les sociétés du passé. Mais au sein de sociétés fondées sur la conquête, au milieu de partis qui appelaient du nom de liberté, le droit d'opprimer leurs semblables, elle produisait, avec ses admirables conséquences, d'autres conséquences fâcheuses qui la faisaient regarder d'un mauvais œil par un certain nombre d'hommes et même de savants. Elle a donc succombé sous les efforts du pouvoir central chargé d'empêcher ces dernières conséquences, et de réaliser l'unité du corps social.

Cependant, certains peuples modernes ont su arrêter

à temps cette destruction de la liberté; ils l'ont, au contraire, développée chez eux, lorsque les aristocraties qui menaçaient de la changer en despotisme, ont été vaincues. Ce sont les peuples chez lesquels l'élément germanique dominait.

Les autres, ayant repris et continué la centralisation romaine, sont arrivés, avec l'Italie et l'Espagne, à la décadence; avec la France, au despotisme bureaucratique, et enfin, à la doctrine du césarisme, comme moyen de progrès.

De ce que les races latines ont repris la tradition de la centralisation romaine, on en conclut que cette centralisation est un produit naturel de notre sol, celui qui convient à notre caractère, à nos habitudes, et, faisant appel au sentiment national, on a peu de peine à nous dissuader d'aller à l'étranger chercher le progrès dans la science politique.

Les partisans des institutions anglaises ont eu, en effet, le grand tort de vouloir importer ces institutions elles-mêmes, qui ont nécessairement un caractère local. Elles mourraient avant que les mille racines qui les alimentent pussent se fixer dans notre sol.

Ce qu'il faut importer, c'est la cause et l'âme de ces institutions, c'est-à-dire la liberté, afin que des institutions nationales se forment pour nous, en harmonie avec notre race et notre passé. Une constitution sort de la vie d'un peuple, c'est-à-dire de la liberté. Vouloir la former autrement est une utopie. C'est donc à tort que l'on a décoré du nom de constitution

les chartes (*charta*) que nous avons eues depuis quatre-vingts ans.

Il ne s'agit pas ici de ce qui convient à notre caractère et à nos habitudes ; il s'agit d'un principe politique démontré par toute l'histoire du passé. Chez tous les peuples anciens et modernes, le progrès des institutions s'est fait par la liberté ; il ne peut se faire que par la liberté. La liberté est un principe de science et non une institution ; elle n'est pas un principe politique anglais, mais un principe politique humain ; car tous les hommes naissent avec le sentiment de l'indépendance. La science s'impose ; elle n'admet pas qu'on lui dise : Tu contraries nos habitudes et nos préjugés. Toutes les fois qu'on a répondu ainsi à Copernic, à Galilée, à Turgot, à Mirabeau, elle a répondu par un arrêt terrible pour ses contradicteurs. La politique de Locke s'impose à tous les peuples, comme l'astronomie de Newton, la philosophie de Descartes et la chimie de Lavoisier.

La division de l'humanité en diverses nations produit le même admirable effet que la division du travail en industrie. Chaque nation travaille suivant ses aptitudes à la réalisation du progrès ; l'Italie a perfectionné l'art ; la France a perfectionné la science par Descartes, Buffon, Laplace, Lavoisier, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire ; l'Angleterre a perfectionné la science politique.

M. Leplay renouvelle l'erreur de ceux qui veulent aller prendre les institutions de la France dans les

pays étrangers. Il demande que l'on « conçoive la gé- » néreuse pensée d'acclimater successivement chez nous » les meilleures institutions de l'Europe actuelle (1). »

Contre ce pot-pourri politique, on a dit avec raison que ce qui convenait aux Anglais, ne convenait pas aux Français. On ne pourrait acclimater ces institutions que par la force ou par la loi, ce qui est la même chose. Aussi M. Leplay ajoute dans sa conclusion : « L'intervention préalable de la loi est nécessaire pour » introduire graduellement dans nos institutions ces » réformes (2). »

Ce moyen est jugé par notre passé; depuis qu'il nous a été appliqué, nous mourons de consomption avec toute l'énergie de la fièvre qui l'accompagne. C'est par ce moyen qu'on dénature la constitution d'un peuple et qu'on lui donne des maladies organiques. La liberté seule viendra détruire ce caractère factice que la tradition romaine et la centralisation ont imprimé sur nous comme une seconde nature.

Prétendre que notre caractère étant tel qu'il est, il faut le garder, ainsi que les institutions qu'il a enfantées, c'est là du *fatalisme* pur. Il en est des nations comme des hommes; il y en a qui ont de bonnes constitutions, comme d'autres en ont de mauvaises. On aura de la peine à démontrer qu'un peuple doit garder la constitution despotique, parce que la marche des événements la lui aura donnée.

Il est certain que l'homme est soumis à des fatalités,

(1) *Réforme sociale*, t. II, p. 66. — (2) *Ibid.*, t. II, p. 358.

à des causes qui viennent de trop loin pour qu'une génération ait la force de les détruire radicalement. Mais il est non moins certain que l'homme et chaque génération ont le pouvoir de modifier ces causes, ces habitudes, ces mœurs, et que les efforts de plusieurs générations successives peuvent les modifier profondément.

Les institutions et le caractère d'un peuple se modifient réciproquement, parce qu'ils sont causes réciproques entre eux. Une génération lègue une constitution et des mœurs qui forment la génération suivante. Cette seconde génération modifie la constitution et les mœurs qui l'ont formée. Ce sont les deux forces que l'on rencontre partout et toujours en histoire, la liberté et la fatalité.

La fatalité, c'est l'action des causes extérieures et antérieures; la liberté, c'est l'action de l'homme dans les générations présentes. Supprimer l'action de chaque génération, c'est-à-dire la liberté, c'est soumettre l'homme à l'empire exclusif de la fatalité.

Cette action réciproque des institutions, des mœurs, de la race, de l'histoire et de l'esprit des nations est la condition même du mouvement et du progrès; mais elle semble enfermer les nations dans un labyrinthe inextricable.

La liberté ne peut convenir qu'à un peuple qui la désire et qui sait s'en servir, disent avec raison les adversaires de la liberté.

Un peuple ne veut la liberté, et ne sait s'en servir,

que lorsqu'il la possède et la pratique, disent avec non moins de raison les partisans de la liberté.

Il y a déjà longtemps qu'un illustre Américain, Channing, a vu toute la difficulté de ce cercle vicieux, qui semble étreindre les nations dans une fatalité mortelle : « Si une préparation morale est nécessaire pour » la liberté, comment, se demandera-t-on, l'Europe » pourra-t-elle jamais être libre; comment, sous le » despotisme qui écrase actuellement le continent, les » nations pourront-elles devenir mûres pour la liberté? » Est-il à espérer que les hommes apprendront à l'é- » cole de l'esclavage à acquérir l'esprit et les vertus » qui seules, nous l'avons dit, sont capables d'opérer » leur délivrance? Sous les gouvernements absolus de » l'Europe, les véritables moyens propres à développer » l'amour éclairé et généreux de la liberté sont au » service de la tyrannie (1). »

Channing ne désespère pas de l'avenir, quoique le problème l'embarrasse. Il conseille aux hommes à qui Dieu a inspiré la soif de la liberté dans les pays despotiques, de propager leur doctrine par toutes les voies qu'un despotisme jaloux n'a pas encore fermées. Il y a, dit-il, pour énoncer des vérités propres à enflammer les cœurs, des procédés qu'aucune censure n'oserait proscrire.

Il compte principalement sur la propagation de ce principe de la doctrine protestante : que la conscience,

(1) Channing, *Remarques sur la vie et le caractère de Napoléon*, 1828.

cette loi de Dieu dans chaque cœur, doit être écoutée avant tous les autres guides et tous les autres maîtres; qu'il y a en nous un souverain revêtu de pouvoirs et de droits bien plus importants qu'aucun roi extérieur, et que celui-là seul est digne du nom d'homme, qui prend solennellement et avec maturité l'engagement vis-à-vis de lui-même d'obéir à ce guide interne, à travers tous les dangers et jusqu'au péril de sa vie.

Mais ces moyens sont d'une nature trop élevée pour convenir à la généralité des hommes, et il serait à craindre que la propagation de cette doctrine eût bien peu de succès dans un pays élevé dans le saint respect de la hiérarchie.

Les nations latines de l'Europe n'en seront pas moins sauvées. Tout dans la nature subit la loi de ce dur cercle; mais l'homme, au moyen de sa spontanéité, de la force libre qui est en lui, en sort par la tangente.

Cette énergie native, comme la force élastique des gaz qui les fait réagir contre la force qui les comprime, produit dans l'homme une élasticité, une force de réaction naturelle contre tout despotisme extérieur. L'éducation a beau inoculer le despotisme, les moyens de l'imposer ont beau être puissants, la réaction individuelle se fait jour et réclame les droits de la liberté.

Mais cette force de réaction, toute spontanée, est désordonnée, sans direction, et produit, comme toute explosion, des désordres dans tout l'organisme social. Il nous a manqué en France la science pratique de la liberté, cette science à l'état de sentiment chez le

peuple anglais, et qui instinctivement lui a fait diriger dans le droit chemin, la réaction de la liberté individuelle contre la compression du despotisme.

La différence du peuple français au peuple anglais est celle du génie théorique au génie pratique. Les moyens pour réaliser la liberté doivent donc différer. Nous, Français, nous serons sauvés par le génie théorique, par la science. Lorsque la science aura démontré clairement à tous, par quelles voies se fait le progrès, alors il se formera une opinion publique assez puissante pour s'imposer et pour s'opposer à tous les essais de césarisme et de despotisme qui pourraient être tentés.

Après avoir vu toutes les sciences se renouveler presque sous nos yeux, après avoir vu des sciences nouvelles se créer presque sans antécédents, on peut se réchauffer le cœur de l'espérance que la science sociale, basée sur une connaissance plus vraie de l'histoire, sur l'économie politique, sur la statistique, et sur l'étude des mobiles et des besoins de l'homme, sortira de l'incertitude où elle est restée dans le passé.

La science sociale se fait, et par la pratique des peuples, et par la théorie des philosophes et des économistes. Cette science date à peine de cent ans ; elle a déjà révolutionné l'histoire, et plus ou moins forcé toutes les nations et tous les gouvernements à modifier leurs systèmes. Il n'est plus au pouvoir d'aucun peuple d'arrêter ce mouvement ; car des nations indestructibles ont porté trop haut son étendard.

La science sociale ne peut manquer de se faire activement, par une vaste expérimentation dans le monde entier. Les conséquences de toutes les doctrines se montreront; on jugera les arbres par leurs fruits; et les mauvais arbres seront, non pas coupés et jetés au feu, mais, suivant le principe de la morale de l'avenir, greffés de manière à leur faire rapporter de bons fruits.

L'impossibilité de comprimer complètement le sentiment d'indépendance individuelle, et les progrès de la science sociale, sauveront donc plus ou moins promptement les races latines; les forceront à rejeter la doctrine du césarisme pour prendre celle de la liberté, que l'on peut résumer en quelques mots.

Toutes choses se meuvent; tout est progressif. Le bien absolu n'est pas connu de l'homme. Le bien relatif, produit de la raison imparfaite, n'a nul droit à faire reposer sa puissance sur la souveraineté de la force; il n'a droit qu'à la liberté, qui lui donnera la victoire, s'il est le plus haut degré de vérité que possèdent les hommes dans le présent.

Personne n'a de critérium certain pour distinguer sûrement la vérité de l'erreur; on ne peut réprimer l'erreur, sans réprimer en même temps une portion de vérité qui s'y trouve mêlée, et sans mettre un joug oppressif sur l'activité humaine.

Le progrès étant le but de la vie sociale, il n'y a que deux moyens possibles de le réaliser, que deux systèmes, et, par conséquent, que deux partis politiques : les autoritaires et les libéraux.

Quel que soit le nom dont on s'appelle, on n'en est pas moins du même parti, lorsque l'on est pour l'autorité. On n'est divisé que sur la forme, et non sur le principe. C'est ce que la révolution de 1848 a eu pour résultat de montrer, en rapprochant voltairiens, catholiques, libéraux de 1830, légitimistes, républicains et conservateurs. On est également du même parti, quel que soit le nom que l'on porte, lorsque l'on est pour le principe de la liberté.

En présence de la défaite des anciens partis, et de la nécessité d'une réforme sociale, on verra de plus en plus les hommes se ranger exclusivement dans les deux partis de l'autorité et de la liberté; et l'on verra en outre que ces deux doctrines conduisent ceux qui les professent à des systèmes de société bien différents.

Tout gouvernement autoritaire, tout césarisme, devant l'opposition qu'il engendre, sent qu'il ne peut être stable qu'appuyé sur une classe puissante, bien organisée et intéressée à le maintenir. C'est le rétablissement d'une aristocratie. Les conservateurs d'aujourd'hui le comprennent aussi bien que ceux de 89; la preuve en est le tolle général qui s'élève parmi eux contre le déclassement social.

L'aristocratie héréditaire comprend fatalement dans son développement l'hérédité des fonctions; on peut même dire que toute aristocratie commence par là. L'hérédité des fonctions ne se produit pas par une loi, mais par des règlements qui imposent des conditions que ne peuvent remplir qu'une certaine classe de la

société. Un esprit de corps se forme bientôt dans chaque classe de fonctionnaires, qui devient aussi exclusive que les anciennes corporations, dans lesquelles les fils de maîtres pouvaient seuls entrer, parce que seuls ils trouvaient aide et protection.

Toute aristocratie a pour conséquence forcée, la division de la classe inférieure en corporations légales, et le maintien de son ignorance.

Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, cette voie conduit à la restauration de l'ancien régime. La preuve historique se trouve dans l'histoire de l'organisation de la société romaine, sous Auguste et ses successeurs.

Le système social qui sort de la liberté est tout différent; il repose sur la valeur réelle des hommes. Il les classe, non par la quantité de biens qu'ils possèdent, mais par l'élévation du cœur et de l'esprit. Il permet au talent et à la moralité de s'élever, et force l'incapacité et le vice à descendre. La condition même de son existence, c'est la diffusion générale de l'éducation et de la science.

Ces deux systèmes sont tellement logiques, dans toutes leurs parties, qu'il suffit d'une phrase, d'un mot souvent pour connaître tout ce que pense un homme, en politique.

Le premier a pour principe et résultante l'inégalité, et comme exception seulement, l'égalité pour Catinat ou Fabert.

Le second a pour principe et résultante l'égalité; et

l'inégalité, comme exception seulement, comme un fait que l'on subit en cherchant à le détruire.

Ce qui distingue la doctrine libérale nouvelle, c'est que la liberté n'est plus seulement réclamée, comme dans le passé, par l'individu ou le parti opprimé, qui la foulait ensuite aux pieds, quand ils ne sentait plus l'oppression; non, elle est encore demandée comme le seul moyen que l'expérience et la science politique enseignent pour réaliser le progrès du vrai et du juste, pour rendre les nations morales, intelligentes, prospères et dévouées à l'ordre; enfin, pour développer dans chaque individu, l'homme, c'est-à-dire le but de toute société et de tout progrès.

On a dit avec raison que la réforme importante pour le progrès, était celle du cœur et de l'esprit de l'homme, la réforme morale. Mais cette réforme, comment peut-elle se produire? « Il n'y a que la liberté qui puisse » retirer les citoyens de l'isolement dans lequel l'indé- » pendance même de leur condition les fait vivre, pour » les contraindre à se rapprocher les uns des autres; » qui les réchauffe et les réunisse chaque jour par les » nécessités de s'entendre, de se persuader, de se com- » plaire mutuellement dans la pratique d'affaires com- » munes. Seule elle est capable de les arracher au » culte de l'argent et aux petits tracas journaliers de » leurs affaires particulières, pour leur faire aperce- » voir et sentir à tous moments la patrie au-dessus » d'eux et à côté d'eux (1). »

(1) Tocqueville, *l'Ancien régime*, avant-propos, p. 19.

Sous la liberté, le dévoûment devient l'habitude du cœur, par la nécessité de travailler au triomphe de ses idées. Chacun sent redoubler son dévoûment au contact du dévoûment des autres, et de là dans tous les cœurs une immense ardeur pour le bien. L'égoïsme, sous la pression de la clameur publique, se cache, n'ose se montrer.

Le césarisme, au contraire, fait disparaître le dévoûment de l'âme humaine; car l'homme ne se dévoue qu'aux idées qui sont le produit de sa volonté libre, et de la réalisation desquelles il peut s'attribuer le mérite et la gloire. Un peuple de fonctionnaires et d'administrés est un peuple d'égoïstes et de petits tyrans enveloppant leur despotisme sous une couverture de vertu publique.

Aussi longtemps que la haute classe de la société sent le lit dans lequel elle repose, gardé par les soldats qu'elle paie, elle ne comprend pas le besoin de se garder elle-même; elle continue de dormir et d'aller à ses plaisirs. C'est seulement sous le régime de la liberté et de la concurrence sociale, qu'elle comprend que pour garder sa place et pour marcher à la tête des nations, il faut, non de l'égoïsme et de l'épicurisme, mais du dévoûment, de la science et de la moralité.

Le cœur et la volonté de l'homme sont la base de toute morale, de toute science et de toute activité; celui qui n'agit pas spontanément n'a que l'apparence de l'homme, quelque bien ornés que soient son esprit et son cœur. Il suit toute sa vie le sentier dans lequel

ou l'a placé, et ce sentier devient une ornière, à force d'y passer.

Dans les pays libres, il se produit un fait que nous avons vu se manifester au moyen-âge à l'époque de la liberté, c'est la coexistence de grands vices à côté de grandes vertus. Aussi, selon le point de vue auquel on se place, selon la thèse que l'on veut prouver, on n'a pas de peine à les montrer sous un bon ou sous un mauvais jour. Mais le seul jugement juste sur un peuple, comme sur une époque, c'est celui qui repose sur la différence du bien et du mal qui s'y trouvent.

Quand tout est aplati, cette différence est zéro. Dans les pays trop administrés, il se produit un effacement général de toutes les vertus et de tous les vices, au moins en public; les individus deviennent des sépulcres blanchis, dont les moins hideux sont vides. Tous les Césars romains, eussent-ils ressemblé à Auguste, pour prendre une moyenne flatteuse pour l'humanité et pour le césarisme, que l'empire romain n'en serait pas moins tombé dans l'état de faiblesse et de pourriture où le trouvèrent les invasions des Barbares. Ce que l'on n'a jamais pu montrer, ce sont les vertus enfantées par l'autorité.

Aux époques organiques, le despotisme ne produit pas d'effets aussi désastreux qu'aux époques critiques. Dans les premières, l'idéal est une force que rien ne peut comprimer; mais aux époques critiques, il n'y a plus assez d'énergie pour réagir contre un despotisme ne laissant à l'homme que la satisfaction des besoins

matériels. Au bout d'un siècle, on voit l'âme aplatie comme une outre dont toute la liqueur aurait été exprimée. C'est alors que viennent ces tristes siècles qui commencent cent ans après Auguste; il ne reste dans le cœur humain que la boue au fond du vase.

Lorsque l'idéal se meurt, la seule chose qui puisse empêcher l'âme de s'endormir dans la jouissance grossière, c'est la recherche d'un nouvel idéal et l'agitation bienfaisante que produit la liberté de ceux qui se mettent à sa recherche.

La liberté est le seul régime qui puisse galvaniser la société aux époques de décadence, en lui donnant pour âme cette forte opinion publique qui se produit toujours sous son règne, et qui est toujours morale quand elle se produit au grand jour. L'opinion publique est la véritable conscience que chaque homme entend parler au dedans de soi; et le despotisme en la tuant, tue du même coup la conscience et la morale.

On reconnaît l'homme des pays de liberté aux ressources ingénieuses de son esprit, à son génie inventif, né de l'expérience et de la confiance en son énergie. L'Américain de vingt ans se lance en plein monde tout seul avec son courage, et revient dix ans après avec la richesse en plus et avec l'expérience. Après avoir appris que la patience et l'intelligence valent mieux que la colère et la fougue pour dénouer les difficultés, il porte cette méthode de la vie privée dans la vie publique, évite les révolutions par sa patience et produit les réformes par sa ténacité. La prospérité des États-

Unis et de l'Angleterre vient de la valeur de l'individu dans ces deux pays. La résultante est immense, parce que la valeur de l'individu est plus grande que partout ailleurs, et que cet excédant de force, si petit qu'il soit, est multiplié par 20 ou 30 millions.

On reconnaît l'homme des pays réglementés à cette inhabileté pratique, qui le suit dans tous les actes de sa vie, et qui s'allie souvent, comme en France, avec le génie théorique le plus éminent.

Un précepteur ne peut tout enseigner; tout n'est pas dans les livres. Depuis le matin jusqu'au soir, l'homme a besoin d'inventer, pour dénouer toutes les difficultés morales, intellectuelles et physiques qui se présentent sous ses pas.

Qui n'a vu, de par le monde, de ces bons jeunes gens, élevés dans une famille d'une vertu traditionnelle, par un précepteur pieux et savant? Le jeune homme n'a reçu que la morale la plus pure; la science qu'on lui a enseignée est du meilleur aloi; il a tout reçu avec la plus grande docilité, et bientôt il entre dans le monde. Pourquoi donc y fait-il si triste figure? pourquoi donc y est-il le modèle de la nullité et de l'incapacité? C'est qu'on a oublié de lui enseigner l'activité et l'initiative. Ces choses ne s'enseignent pas par des préceptes, mais s'apprennent par la pratique, par l'habitude de se décider suivant sa propre raison, et d'avoir confiance dans son propre jugement, au risque de se tromper et de faire preuve de suffisance. Mais ceci est contraire à la morale que l'on a enseignée au

bon jeune homme, comme c'est contraire à l'éducation que le césarisme prétend donner à la société; et voilà pourquoi la société sort de ses mains sans force, sans vigueur, sans initiative, et incapable d'animer une seule de ces admirables institutions que l'on a fabriquées avec tant de soin à son usage.

Il ne manque cependant pas de personnes qui disent : Si le gouvernement, composé d'hommes intelligents et de bonne volonté pour le bien, se met à la tête de toutes les tentatives utiles qui se produisent, telles que les sociétés coopératives, les caisses de secours mutuels, les sociétés d'agriculture, etc., il est évident que leur direction sera rendue meilleure par ce concours d'hommes compétents, et, en outre, que des secours donnés à propos viendront donner une vive impulsion à ces sociétés.

Voilà l'erreur du césarisme. Avec la meilleure intention, avec le désir du bien et du progrès, avec la puissance dont il dispose, il a conduit et conduira toujours les sociétés à la décadence. Fût-il cent fois plus habile, plus dévoué, plus éclairé, plus désintéressé, qu'il ne l'a été dans le passé, sa direction sera nuisible, car c'est son principe qui tue, et non ses fautes. Eût-il la science parfaite, dût-il conduire la société dans la vraie voie du progrès, la société, sous sa direction, n'en arriverait pas moins sans vie au bout du chemin, comme cette jument, dont parle l'Arioste, qui avait toutes les qualités, sauf qu'elle était morte.

L'homme qui a conquis librement ses vertus et ses idées, y tient comme à son bien propre; il est le *justum ac tenacem* d'Horace.

On reconnaît au contraire l'homme des pays gouvernés à la variation de son cœur et de son esprit au gré de tous les événements et de toutes les réactions. Ses vertus, comme ses idées, sont transplantées; leurs racines sont peu profondes, et la moindre tempête les renverse. Napoléon a pu opérer sur tous ses contemporains en France, excepté Lafayette, Benjamin Constant et Mme de Staël, des changements comparables à ceux de Circé sur les compagnons d'Ulysse. On sait ce que sont devenus les libéraux de la Restauration et la plupart de ceux qui, aux élections de 1848, professaient de si démocratiques doctrines.

L'homme des pays gouvernés commence par vouloir des réformes; devant l'obstacle il entre en impatience et colère, et au lieu d'une réforme il fait une révolution; après quoi, tout penaud comme un chien qui aboie, et dont la chaîne casse, il s'en va, la tête basse, se réfugier dans la vieille niche sur laquelle veille le pouvoir pour le défendre.

La liberté n'a pas seulement pour résultat de réformer l'individu, et par conséquent de moraliser les sociétés, elle est encore le seul régime qui puisse donner le calme aux nations et rendre impossibles les révolutions!

La liberté détruit tout prétexte à faire une révolution, parce que sous sa loi, il est évident pour tous

les yeux, que les révolutions violentes n'ont pas pour but la conquête de la liberté, comme on l'a mis en avant pour faire les révolutions du passé, mais qu'elles ont pour but la domination d'un parti sur les autres, c'est-à-dire le despotisme. Les partis ne s'y coalisent donc pas. Il est contradictoire que deux principes contraires consentent à se renforcer mutuellement, lorsque chacun croit posséder la vérité, et que chacun possède la liberté pour réaliser cette vérité.

Voilà les véritables raisons pour lesquelles il n'y a plus de révolutions en Angleterre depuis deux cents ans bientôt, pourquoi les nôtres n'y ont eu aucun écho fâcheux, et pourquoi les révolutions y ont été remplacées par des réformes continues et calmes.

Dans les pays, au contraire, où un pouvoir directeur cherche à imposer sa volonté, la coalition des partis est fatale. Pour le comprendre, il suffit de remarquer ce qui se passe dans les élections. Tous les partis n'ayant aucun espoir de réaliser leurs idées, puisqu'ils n'ont la liberté de les propager ni par la théorie ni par la pratique, ne peuvent avoir qu'un but : renverser le pouvoir dans l'espérance d'avoir sa succession. Après le premier tour de scrutin, toutes les oppositions se réunissent pour porter leurs voix sur celui qui a réuni le plus de suffrages. De là une opposition qui ne tarde pas à devenir formidable.

Et comme, en outre, un gouvernement directeur de la société, assume la responsabilité de toutes les injustices, de toutes les fraudes, de es les bévues

administratives, de toutes les violations de la loi, qui sont la conséquence de l'imperfection humaine, il rencontre bientôt une opposition formidable, composée de tous les anciens partis, de tous ceux qui, ayant le caractère mal fait, critiquent toujours toutes choses, et de tous ceux qui ont été fatalement froissés par le mouvement social. Aucun gouvernement n'a pu, jusqu'à présent, résister à ce total effrayant de mécontents. Tous ceux du XIX[e] siècle sont tombés au bout de quinze à vingt ans.

Dans les pays libres, au moment du danger, chaque citoyen devient un soldat animé du désir de défendre la liberté. Dans les autres, le pouvoir ne trouve pour appui que la force payée. Le soldat attend l'ordre de son chef; mais le danger trouble la conscience d'un pouvoir qui sent l'opinion publique contre lui, et qui n'est pas sûr de son droit. L'on voit alors ce spectacle incroyable d'un gouvernement, ayant toute l'apparence de la force et de la vigueur, tombant un jour par une chiquenaude que lui donnent quelques passants dans la rue. Il tombe sans qu'on sache pourquoi, sans qu'on en voie la cause, mais la cause en est que rien ne le soutient, et qu'au lieu d'être à cheval sur la nation, il tombe le cul entre deux selles.

On reconnaît volontiers que toutes ces conséquences de la liberté sont exactes; mais on prétend que les Français sont incapables de se servir de la liberté avec modération. On en donne pour exemple ce qui s'est passé en 1848.

Les faits de cette époque prouvent, au contraire, combien les Français sont mûrs pour la liberté, car elle a produit chez eux l'heureux effet qu'elle amène chez tous les peuples libres. Elle nous a fait devenir fanatiques de l'ordre et adorateurs du pouvoir. Dès lors, tous les excès de la liberté allaient disparaître devant la force de l'opinion publique et devant la force d'un gouvernement appuyé sur cette immense majorité de huit millions de voix, qui a été l'expression de cette opinion publique.

Mais nous l'avons abandonnée et rejetée, parce que notre courage civil n'est pas à la hauteur de notre courage militaire; parce qu'élevés dans le calme du césarisme, nous n'avons pu supporter, sans trembler, les agitations qui accompagnent la liberté, et parce que nous avons reculé devant la nécessité fatigante de défendre nous-mêmes nos idées et nos intérêts politiques, habitués que nous sommes à dormir tranquilles, sous la garde de cinq cent mille soldats.

Le régime de la liberté est plus fatigant que celui du césarisme. Tous les faits qui se passent en Angleterre le prouvent; mais les Anglais l'acceptent avec ses conditions fatales, avec ses manifestations populaires, dont la centième partie nous ferait crier, ahuris de peur, que les Français ne sont pas assez sages pour supporter la liberté. Les Anglais savent que la force de l'opinion publique en faveur de l'ordre sera d'autant plus grande que les excès de la liberté seront plus grands; et ils attendent avec calme cette réaction in-

faillible pour avoir raison de toutes les tentatives des partis, d'imposer leurs idées par la force au lieu de la persuasion.

Les Français, dit-on, sont ingouvernables. Oui, certes, et c'est une de leurs grandes qualités. Ils ont cela de commun avec les Anglais, qui ne sont paisibles que depuis qu'on ne veut plus les gouverner. Si les gouvernements ont leur dignité, les peuples ont aussi la leur; il leur répugne d'être menés comme des enfants; et ils ont raison de ne pas vouloir obéir, car l'homme n'est pas fait pour obéir à ses semblables, pas plus quand on décore le despotisme du nom de souveraineté du peuple, que lorsqu'on le nomme souveraineté du droit divin.

La seule souveraineté légitime est la souveraineté du droit et de la science, qui, sous le régime de la liberté, impose, par la seule autorité morale de l'opinion publique, non des absolus, mais les approximations de la vérité qui ont été trouvées.

Rien ne serait plus facile que la fonction de l'Etat, aujourd'hui impossible, le jour où il renoncerait à gouverner les Français, pour devenir simple pouvoir exécutif, gardien de l'ordre et de la liberté. On n'a jamais fait cet essai, on n'a jamais donné la liberté aux Français; ils ont toujours été obligés de la prendre par la violence, dans un moment de colère; il n'est pas étonnant que des excès soient sortis de cet état exceptionnel. Les adversaires de la liberté ressemblent donc à ceux qui, voulant tuer leur chien, disent qu'il est enragé.

On dit encore que la liberté démolit tout. On peut en dire autant de la vapeur. Comprimez-la, et il n'y a pas de chaudière qui puisse résister. Mais usez-en, et vous aurez une force utile. Pour juger la liberté, il faut l'examiner travaillant sans obstacles et sans compression qui la rende dangereuse. C'est une expérience qui se fait tous les jours en Angleterre, en Amérique, en Suisse, en Belgique et en Hollande.

L'homme respecte naturellement la tradition de ses pères; on peut même dire qu'il a une propension à s'y conformer trop strictement, comme le démontre l'opposition qu'en tout temps et en tous pays, les réformes les plus justes ont éprouvées. Pour changer ce cours naturel des choses, il faut que le courant qui pousse en avant, ait été arrêté pendant longtemps par une forte digue, qu'il ait rencontré une résistance insurmontable. Alors les idées et les faits que la science ont démontrés faux, n'ayant pu disparaître successivement, une opposition violente contre la tradition s'élève, et un combat s'engage entre la tradition et le progrès. Mais la preuve que ce n'est pas là une conséquence de la liberté, c'est qu'en Angleterre, le pays le plus libre, le respect de la tradition est plus fort qu'en aucun autre pays.

On peut affirmer, au contraire, que sous le régime de la liberté, lorsque le progrès est incessant, lorsque, sans trop d'obstacles, disparaissent successivement les faits et les idées condamnés par la science et par l'opinion publique, alors naît un immense respect

pour la tradition qui contient la sagesse des générations passées.

La liberté tue l'utopie, parce que, sous son régime, on peut toujours demander à l'utopie : Où sont tes preuves? Aussi le chartisme est mort en Angleterre en 1848; voilà la raison de ce fait qui paraissait si incompréhensible à Romieu.

Par la liberté seule peut se faire ce progrès lent et continu qui est encore le plus prompt, parce qu'il se fait incessamment. C'est alors que l'on voit naître tous les essais individuels qui ont pour but de résoudre les problèmes sociaux; essais que supportent seuls les hommes de bonne volonté, à leurs risques et périls; essais qui préparent toutes les réformes que la grande association nationale pourra faire ensuite, avec la certitude d'entrer dans une voie explorée par l'expérience.

Si l'Etat empêche ces efforts individuels, en supprimant les droits de réunion et d'association, il sera obligé de faire lui-même des essais; et comme l'homme ne produit le progrès qu'après une foule de tâtonnements, de méprises et de chutes, toute expérimentation, faite sur une société tout entière, ne pourra qu'amener de grandes méprises et d'affreuses chutes.

Aussi l'histoire des empereurs romains montre que le césarisme, après avoir mis le progrès dans son programme, recule bientôt devant l'impossibilité de la tâche qu'il a entreprise. Alors, ne pouvant faire le progrès, il le déclare impossible, et borne sa fonction à momifier la société, pour la conserver.

La loi des réactions est le grand principe par lequel la vérité progresse et se réalise sous le régime de la liberté. Toute erreur montre bientôt ses conséquences mauvaises, et l'opinion publique ne tarde pas à se prononcer contre elle avec énergie. Cette loi des réactions, qui fait éviter tous les excès, est tellement fatale, qu'on a pu dire avec vérité : « La génération » élevée par les jésuites les a expulsés, et la généra» tion élevée par les philosophes a permis aux jésuites » de revenir. » Mais nous avons montré que cette loi des réactions ne produit ses effets bienfaisants que sous le régime de la liberté. Alors tout parti arrive à montrer ses fâcheuses conséquences et porte la société à s'en préserver. Le plus triste cadeau qu'on puisse faire à l'erreur, c'est la liberté ; car on peut être certain d'avance qu'avec cette arme elle se tuera.

La doctrine de la liberté part du même principe que la médecine proclamant, depuis Hippocrate, que c'est la nature qui guérit; que l'art peut seulement aider l'effort de la nature qui essaie d'opérer une réaction salutaire contre le principe du mal. Il n'y a que les ignorants qui croient qu'une pilule ou un règlement soient la vraie cause de la guérison. La guérison des maladies sociales surtout, est radicale seulement lorsqu'une réaction, une crise salutaire, s'opère dans l'âme humaine elle-même. Sous le régime de la liberté, cette réaction se fait toujours; le résultat de la science et de sa diffusion sera de régler de plus en plus cette réaction dans la limite de ses bons effets.

La marche de l'humanité ressemble au mouvement d'un pendule dont les oscillations iraient tantôt vers la liberté et tantôt vers l'autorité, tantôt vers le progrès et tantôt vers l'ordre, jusqu'à ce que la science arrive à concilier ces deux principes en les équilibrant l'un par l'autre.

Il est une école politique qui pense que, par un savant échaffaudage de pouvoirs s'équilibrant les uns les autres, on peut arriver à un bon gouvernement. On arrive ainsi à l'impuissance de tous ces pouvoirs, s'annihilant les uns les autres, ou à un antagonisme duquel sort fatalement le despotisme de l'un d'entre eux.

Il n'y a qu'une seule force qui puisse faire équilibre à l'Etat, c'est la liberté.

Voilà les principes et les conséquences de la doctrine de la liberté; voilà ce qu'elle veut; voilà par quels moyens elle opère; voilà où elle conduit les sociétés qui se confient en elle.

VIII

PRINCIPE DE L'AUTORITÉ MORALE.

L'autorité morale remplaçant, comme base de toutes les institutions politiques, l'autorité de la loi ou de la force, est le pouvoir qui commande sous le régime de la liberté. On peut vérifier qu'elle est toujours allée

en croissant, si on prend les différents termes de sa série aux âges organiques des sociétés.

Dans l'Inde et en Egypte, la caste des guerriers, des conquérants, ne peut s'appuyer que sur la force brutale. En Grèce et à Rome, la force cède devant la liberté et, par conséquent, l'autorité morale gagne tout ce que la force perd.

Mais c'est principalement dans les sociétés chrétiennes que l'autorité morale a montré sa puissance. « La société chrétienne a commencé par être une so-» ciété parfaitement libre, formée uniquement au nom » d'une croyance commune, sans institutions fixes, » sans gouvernement proprement dit, réglée seulement » par des pouvoirs moraux et mobiles, selon les besoins » du moment. La société civile a commencé pareille-» ment en Europe, en partie du moins, par des bandes » de barbares, où chacun restait, parce qu'il voulait y » rester, sans lois ni pouvoirs institués (1). »

Dans les sociétés antiques, la religion avait absorbé la politique, ou la politique avait absorbé la religion ; la séparation des deux puissances n'avait jamais été aussi grande que chez les nations modernes de l'Occident. Cette séparation a été produite par des causes que l'histoire enseigne ; elle a été involontaire, comme le montrent les tentatives de la théocratie, pour absorber le pouvoir civil, et de celui-ci pour absorber le pouvoir spirituel.

De cette séparation, conservée dans une partie de

(1) M. Guizot, *Civilisation en Europe*, 12e leçon.

l'Europe occidentale, est sortie cette démonstration que l'autorité morale suffit pour gouverner les sociétés. La papauté, régissant le monde par la seule parole d'un vieillard débile et sans armes, forçant l'empereur d'Allemagne, par son seul anathème, à venir s'humilier à ses pieds et lui demander pardon, est le plus grand spectacle de l'histoire moderne.

Rome n'a perdu sa puissance morale que le jour où elle a fait appel au bras séculier et à l'inquisition.

L'autorité morale est la force qui, aux Etats-Unis et en Angleterre, maintient l'ordre. Elle est tellement forte dans les pays de liberté, sous le nom d'opinion publique, que Tocqueville, qui l'avait étudiée aux Etats-Unis, était effrayé de sa puissance, et qu'elle fait peur à J. Stuart Mill, qui la voit en Angleterre (1). Elle répond à cette objection : Il faut bien que quelqu'un décide. L'histoire montre qu'elle est plus forte que tous les despotismes, canons, excommunications, préjugés et autres obstacles que les hommes opposent à son règne.

A priori, on comprend facilement pourquoi la puissance de l'autorité morale est toujours allée en grandissant; elle a pour principe la science; or, la science s'impose. La science est une force à laquelle nulle force humaine ne peut résister; plus elle approche de la vérité, et plus elle s'impose à tous les esprits; plus elle rend impossibles tous les sophismes de la passion et des intérêts de partis.

(1) Stuart Mill, *la Liberté*, ch. III.

La vérité tue l'erreur, à moins que la vérité ne soit accompagnée d'un gendarme; dans ce cas, c'est l'erreur qui tue la vérité, car la colère engendrée par l'oppression double les forces de l'homme qui veut défendre sa liberté avant tout; et les forces même de ceux qui, ne partageant pas son erreur sont opprimés comme lui, viennent s'ajouter aux siennes.

Il faut avoir bien peu de confiance dans la vérité pour n'avoir pas confiance dans la liberté; la vérité vaincra toujours l'erreur, quand elle aura la liberté de la combattre par la raison. Elle ne la vaincra pas en un jour, ni en un an, car l'erreur repose sur l'ignorance, et l'homme ne réforme pas en un jour la science et les vieilles habitudes de son esprit.

La mort est une condition fatale du progrès, parce que la vérité ne s'impose qu'aux âmes neuves dans lesquelles les habitudes et les préjugés ne sont pas encore devenus une seconde nature.

Que l'on cite une seule grande vérité que la force ait imposée, ou qui, par sa propre vertu, n'ait pas pénétré dans la conscience humaine!

L'autorité morale, remplaçant l'autorité de la force, c'est le régime de la liberté. Elle est la seule conciliation possible de l'antagonisme entre l'autorité et la liberté, qui a toujours dans le passé, fait le désespoir des savants en politique. Elle existe seulement sous la liberté qui seule produit une opinion publique puissante; et la liberté, dont elle forme le contre-poids nécessaire, ne peut durer que par elle.

L'autorité morale et la liberté s'engendrent et se soutiennent donc réciproquement.

La Révolution française a pour but de substituer la science et la raison à l'instinct et à la coutume, comme fondements du droit et comme principes organisateurs des sociétés. Elle aura donc pour conséquence le règne de l'autorité morale, et cette autorité suffira pour vaincre tous les obstacles qui s'opposeront à la réalisation de son idéal.

C'est bien à tort que l'on a pris pour la tradition de la Révolution française des faits qui sont vis-à-vis d'elle ce que sont les tempêtes et les cyclones à un voyage autour du monde, et des doctrines qui ne furent émises et pratiquées par les hommes qui passaient pour la diriger, que parce qu'ils furent acculés par les événements dans une impasse.

Le grand combat, aujourd'hui, est entre l'autorité morale et la force. Le règne de l'autorité morale, c'est la victoire de l'intelligence sur la fatalité, de la raison sur la prescription, du droit sur le fait. Il détruira toutes les institutions factices du passé; il édifiera cette société dans laquelle la valeur personnelle remplacera la valeur légale des individus; il réalisera la concurrence sociale, qui est une force immense pour produire le progrès.

Dans le régime des castes, cette concurrence est presque nulle. Elle se développe un peu dans les sociétés grecques et romaines, où l'affranchi devenait citoyen. La série, concurrence sociale, ou égalité des

hommes, a toujours été en croissant, et à aucune époque antérieure elle n'a reçu un commencement de réalisation plus grand que de nos jours.

Mais il ne faut pas perdre de vue que la nouvelle industrie, appliquée au développement d'une société construite sur les principes politiques du passé, conduit à reconstituer une classe de serfs. Si la force mécanique n'a pour conséquence d'exonérer les prolétaires de l'esclavage du travail, elle les réduira en servitude, puisqu'alors n'ayant d'autre résultat que de leur faire concurrence, ni d'autre idéal que de les rendre inutiles, elle les mettra à la merci du capital.

La logique indique un développement nouveau de l'égalité dans l'avenir; la doctrine qui tend à produire le résultat contraire fera de vains efforts pour se maintenir, quoiqu'elle puisse amener, par ses résistances, de désastreuses révolutions ou un despotisme tout aussi désastreux.

L'égalité est un idéal vers lequel on s'avancera de plus en plus, à mesure que les conditions physiques et intellectuelles des hommes se rapprocheront davantage par l'association, la coopération, la solidarité, et par la substitution du règne de la liberté et de l'autorité morale à celui de la force.

IX

DE LA FONCTION DE L'ÉTAT.

De l'avènement de la liberté individuelle et de l'autorité morale, faut-il conclure que l'Etat n'aura pas une mission à remplir en dehors de celle qui consiste à maintenir l'ordre? Non certes.

Les gouvernements du passé ont pu, trop souvent, être définis un mal nécessaire. Ce mal peut se changer en bien. Les gouvernements du passé ont été les représentants du droit issu de la conquête et de la force matérielle; ceux de l'avenir seront les pouvoirs exécutifs de la science et de l'autorité morale.

On discute depuis longtemps sur la véritable fonction des gouvernements, et les hommes ne paraissent pas encore prêts à se mettre d'accord sur ce sujet.

Les partisans de l'Etat sont, en général, jaloux des associations qui peuvent se former dans la société. Leur grande maxime est que l'on ne doit pas laisser un Etat se former dans l'Etat. Cette maxime a pris naissance, lorsque l'aristocratie, en France, était un pouvoir plus fort que la royauté même; lorsque le clergé relevait d'un gouvernement étranger; lorsque les Universités elles-mêmes avaient une justice à elles; enfin, lorsque le besoin de la centralisation de la justice, de la vicinalité, de la force armée, de l'impôt, était profondément senti.

Cette maxime avait donc parfaitement sa raison d'être, il y a deux ou trois cents ans, lorsqu'elle a été inventée par les légistes. Mais aujourd'hui elle est vide de sens, car personne n'a l'intention, en fondant une association pour l'industrie, l'éducation ou les sciences, de se soustraire à la justice nationale ou à l'impôt, de se créer une force armée particulière, enfin, de créer un Etat dans l'Etat.

Cette phrase est un exemple très-frappant, au milieu de cent autres, de ces maximes qui, répétées de génération en génération, se transmettent intégralement, lorsque l'état de choses dans lequel elles ont pris naissance est allé sans cesse en se modifiant et en disparaissant, de façon qu'un beau jour elles ne répondent plus à rien; ce qui ne les empêche pas de rester dans le bagage de la routine et de servir d'arguments aux partis.

On peut affirmer, au contraire, que les associations libres dans l'Etat sont une des conditions indispensables des sociétés démocratiques. Elles seules peuvent défendre la liberté contre la tendance fatale de la souveraineté du peuple, représentée par la majorité, à se changer en despotisme.

L'Angleterre a trouvé le contre-poids du pouvoir central, et en même temps un principe d'ordre, dans une classe puissante par une richesse immobilière et héréditaire. On a souvent dit que cette haute classe était une condition de la liberté, et que cette condition manquait à la France.

L'objection est sérieuse; oui, il faut une force qui défende la liberté contre l'Etat et contre l'émeute. Mais c'est une faute de chercher un modèle en Angleterre. C'est une faute què sont cependant bien tentés de commettre ceux-là mêmes qui prétendent que la liberté n'est pas française, sous prétexte qu'elle est anglaise.

Les politiques, depuis cent ans, ont essayé de sauvegarder la liberté, en écrivant dans les constitutions que la liberté individuelle serait inviolable; ou en bâtissant un échafaudage de pouvoirs qui se seraient paralysés s'ils avaient été solides, et qui, par le fait, sont tombés comme un château de cartes, parce que l'un d'eux a eu la force de donner le coup de pied nécessaire. Une constitution écrite a été et sera toujours un chiffon de papier. La force s'équilibre par la force; la puissance s'équilibre par la puissance. La tendance despotique des majorités ne sera équilibrée que par la résistance des fortes associations qui se formeront, comme le pouvoir royal ou impérial du passé n'a été équilibré que par l'aristocratie, le clergé, l'Université et les corps de métiers. Lorsque toutes ces choses ont été détruites, le despotisme était arrivé.

Il est temps de revenir de la sublime naïveté de nos pères qui, en 1789, pensèrent que, pour assurer la liberté, il suffisait de faire une déclaration des droits du citoyen, et de la faire jurer par le chef de l'Etat. Si l'expérience de tout ce qui se passe depuis quatre-vingts ans ne suffit pas pour prouver que ce serment

est insuffisant, il faut désespérer de prouver quoi que ce soit.

La liberté ne sera indestructible que lorsque des milliers d'associations, complètement libres, se seront formées pour les arts, pour les lettres, pour les sciences, pour l'industrie, pour l'agriculture, pour l'éducation, pour la morale, pour la religion; et lorsque la décentralisation administrative aura fait refluer dans les départements un peu de sang et de vigueur.

Alors seulement la France opposera une résistance insurmontable aux coups d'Etat et aux émeutes qui font de notre histoire au XIXe siècle, une suite de changements à vue. Alors la France possèdera comme l'Angleterre une force qui soutiendra la liberté; mais cette force sera bien supérieure à celle de l'Angleterre, car elle ne reposera pas sur une classe dont la puissance est due à l'accaparement et à l'hérédité des hautes positions sociales, c'est-à-dire sur une institution en opposition avec l'esprit des temps modernes.

Alors le pouvoir étant divisé entre la nation tout entière, ne sera plus une arme dangereuse dans les mains d'un seul; alors seulement chaque Français, se sentant un fragment de la liberté organisée, la défendra contre toutes les attaques, soit qu'elles viennent de l'émeute, soit qu'elles viennent du pouvoir; alors l'Etat sera devenu tout-puissant pour l'ordre, parce qu'il aura pour lui l'opinion publique qui défendra toujours l'ordre, lorsque l'ordre sera devenu identique à la liberté.

La puissance des associations dans la démocratie ne peut donner lieu à aucun danger, car elles ne peuvent se coaliser que pour défendre la liberté et non pour donner le pouvoir à l'une d'elles, puisque ce serait donner un bâton pour se faire battre.

Si un grand nombre d'esprits, encore sous l'empire du besoin d'unité qui se faisait sentir au moyen-âge, veulent conserver à l'Etat le monopole de la puissance, d'un autre côté, certains partisans de la liberté tombent dans un excès contraire, lorsqu'ils pensent que, dans l'avenir, les gouvernements doivent se borner à la fonction du maintien de la paix publique. Quand on vit aux époques de doute comme la nôtre, à ces époques où tous les principes sont remis au creuset de la science, où les hommes les plus intelligents déclarent qu'ils n'y voient goutte, et le démontrent en changeant d'opinion tous les dix ans; alors la prétention de diriger la société apparaît comme la prétention la plus présomptueuse qu'il soit donné à un homme d'énoncer. C'est la prétention d'aveugles voulant conduire d'autres aveugles.

Oui, à ces époques critiques, la fonction de l'Etat est principalement de défendre la liberté des individus, puisque c'est de l'effort de chacun que naîtra la résultante qui sera la synthèse d'un âge organique nouveau; oui, sa fonction est alors surtout de maintenir l'ordre, l'ordre étant encore la liberté, puisque le désordre est la prétention de ceux qui veulent imposer leurs doctrines par la force.

Mais aux âges organiques, dans lesquels une vérité commune apparait à tous les yeux; dans lesquels une foi commune relie tous les cœurs; lorsque les sociétés sont les armées du progrès, marchant ensemble à la conquête de l'idéal, alors les gouvernements ont une mission plus élevée; ils deviennent le pouvoir exécutif de l'humanité; ils sont comparables au capitaine d'un navire, chargé de le conduire à la destination vers laquelle tendent les voyageurs. Le génie pratique est assez rare pour que les hommes défèrent à ceux qui le possèdent le pouvoir nécessaire pour réaliser le but voulu par tous.

Une société guidée par une science élevée, animée par une foi vive dans l'idéal, et commandée par des chefs librement choisis comme les représentants les plus complets de la science pratique de leur époque, réalisera des merveilles dont les sociétés du passé ne peuvent donner qu'une faible idée.

Outre la force de l'autorité morale qui ira grandissant avec la science et la vulgarisation de la vérité, les nations modernes possèdent une force matérielle qui présente l'avantage de ne gêner en rien la liberté.

Cette force, c'est le budget immense dont elles disposent. Ce budget ira justement sans cesse en augmentant, car chaque génération lègue en héritage, aux générations suivantes, les forces qu'elle a domptées et les instruments de travail qu'elle a créés ou perfectionnés.

L'invention des machines, l'association des forces, la division du travail, le progrès de la science, la

diffusion de l'instruction, la plus grande fertilité de la terre, les routes, canaux, édifices construits par le concours de tous, sont un héritage que les générations du passé lèguent aux générations suivantes. Cet héritage va sans cesse en augmentant, puisque chaque génération ajoute son œuvre à l'œuvre du passé. Il appartient à tous, au pauvre comme au riche, car nul de la génération présente n'y a contribué plus qu'un autre. La société à qui il appartient, tire un droit d'usage, un droit de location de ceux qui s'en servent. Ce droit d'usage, c'est l'impôt.

L'impôt étant le revenu de l'héritage commun que les générations présentes reçoivent des générations du passé, on voit, dès lors, pourquoi le budget des nations doit aller toujours en croissant, mais on voit aussi combien il y a à faire pour l'asseoir justement, le limiter à ce qui est dû, et faire payer tout ce qui est dû.

L'Etat représente la vaste association de la majorité d'une nation, majorité reliée, aux époques organiques, par une foi et un idéal communs. Son devoir est de prêcher le bien par l'exemple, en essayant de le réaliser. Mais son droit s'arrête là. S'il possède la vérité, et s'il la réalise, son exemple suffira, et la force contre les minorités est inutile. S'il n'a pas la vérité, la force est encore plus inutile.

Au milieu de toutes les autres associations cherchant chacune dans leur voie la vérité, l'Etat compose la plus vaste et la plus puissante, celle qui possède la plus



grande approximation de cette vérité, jusqu'à preuve du contraire. Il peut donc faire mieux et plus promptement que tous, puisqu'il possède une plus grande puissance en hommes et en argent. Il peut donner un essor vigoureux à l'éducation morale, scientifique et industrielle; il peut venir en aide à ces malheureux qui naissent au sein du vice ou abandonnés des hommes. Les essais tentés sur les jeunes détenus montrent tout ce qu'une bonne volonté droite peut changer de vices en vertus.

Le temps n'est pas loin où l'impitoyable pénalité du passé et du présent fera place, au moins pour les hommes jeunes encore ou n'ayant commis qu'une faute, à un système d'amélioration du coupable, que toutes les statistiques des colonies agricoles montrent comme certaine en beaucoup de cas.

La pénalité connue sous le nom de vindicte publique sera reléguée parmi les institutions des peuples sauvages et sera remplacée par l'éducation; non cette éducation qui consiste en sermons et beaux principes de morale, mais celle qui fait d'un ignorant un homme intelligent, et d'un incapable un habile ouvrier. L'expérience de Botany-Bay prouve combien l'aisance est puissante pour faire d'un coquin un honnête homme, en inclinant ses sentiments au bien.

Au sein de nos sociétés, l'Etat aura à travailler pour des siècles avant que la misère et le vice ne déshonorent plus les peuples qui se prétendent civilisés.

Ces misères et ces vices sont en partie le produit

de la société tout entière et surtout des générations passées. Il est donc juste que l'héritage qu'elles ont légué à tous, serve à l'amélioration morale et physique de tous. Soulager la misère sociale et travailler à la faire disparaître, est non seulement un droit pour l'Etat, c'est encore un devoir, puisqu'il dispose du revenu de la communauté.

Mais il faut qu'il travaille comme toute autre association à ses risques et périls; il faut que ses erreurs puissent se redresser perpétuellement, car perpétuellement l'Etat commet des erreurs, puisqu'il participe comme tout ce qui est humain aux passions et à l'ignorance des hommes. Il faut que la concurrence, c'est-à-dire la liberté, vienne maintenir son activité, sa science, sa moralité, et faire contre-poids à cette tendance de tous les hommes à croire qu'ils possèdent la vérité tout entière et à s'insurger contre ce qui vient choquer les habitudes de leur esprit.

Si les majorités possèdent probablement la vérité pratique la plus élevée de leur époque, les minorités ont plus de chance qu'elles d'en découvrir un nouveau degré, car dans leur faiblesse elles sentent qu'elles n'ont qu'une puissance et qu'une autorité, c'est la démonstration d'une vérité plus élevée encore que celle du présent.

Les minorités ont toujours préparé les voies nouvelles du progrès; ce progrès s'est toujours fait en opposition avec le sens commun des majorités du passé; la liberté des minorités est donc une des conditions nécessaires du progrès.

Il faut en conclure qu'à toutes les époques, l'Etat doit représenter le pouvoir exécutif des sociétés et non leur pouvoir directeur. L'histoire entière montre que le génie pratique est presque toujours séparé du génie de l'invention.

Les grands hommes d'Etat n'ont jamais pu, quelle qu'ait été leur prétention contraire, que jouer le rôle écrit et préparé par les idéologues. Prenez César, Napoléon ou tout autre, aucun n'a pu faire un pas de lui-même et s'isoler du courant de l'opinion publique, sans tomber dans les erreurs les plus grossières et sans s'égarer dans des chemins opposés au progrès.

Les nations marchent vers la dictature et l'absolutisme, si elles ne savent pas qu'une majorité est une chose changeante, et qu'en vertu de quelques voix de plus ou de moins on ne doit pas avoir la prétention de décréter d'une manière absolue le vrai et le juste. Cette prétention des majorités du passé a été assez punie par quatre-vingts ans de révolutions. Espérons que l'expérience nous ouvrira les yeux, et qu'il se trouvera des gouvernements assez intelligents pour comprendre qu'au lieu de profiter de cette aspiration autoritaire de la majorité, ils ont pour mission d'être les gardiens de la liberté de tous, et par suite du progrès.

Mais pour accepter cette mission, il faut être véritablement intelligent et savant, et ne pas se laisser conduire par cette prétention de tous les hommes d'avoir le monopole de la vérité.

Toute la vaniteuse prétention du vulgaire se trouve dans cette parole d'un grand homme : « Je ne veux » pas être un cochon à l'engrais ! » L'homme ne se croit grand et n'a satisfait son orgueil que lorsqu'il a imposé sa propre volonté et les décisions de son esprit. En cela, le grand homme du passé ressemble au plus borné des hommes.

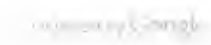
Défendre la liberté, cause du progrès, et l'ordre, forme de la marche vers le progrès, c'est jouer le rôle d'un cochon à l'engrais ! O hommes de génie !

X

RÉFUTATION DE LA DOCTRINE AUTORITAIRE.

Si la liberté est la condition fatale du progrès, comment se fait-il que dans le passé et le présent, les savants comme les ignorants soient unanimes, sauf dans la race saxonne, pour chercher le progrès par l'autorité?

La doctrine autoritaire repose sur plusieurs bases : d'abord sur une fausse science de l'histoire, sur la croyance aux législateurs pasteurs des peuples, à de faux Numa et à de faux Lycurgue. Cette doctrine nous a été transmise par l'antiquité ; du reste, nous l'aurions bien inventée nous-mêmes, car la même illusion caractérise l'enfance de tous les peuples.



Vico, par son intuition hardie, et les progrès modernes de la science de l'histoire, ont délivré les savants de ces fantômes. Malheureusement ces idées nouvelles ont à peine pénétré dans la société par suite d'une éducation dont le programme retarde de plusieurs générations; elles ne peuvent cependant changer les esprits que par des efforts persévérants et acharnés, car elles sapent par la base les croyances politiques des gouvernements et de la majorité des gouvernés.

Il a donc été nécessaire d'insister longuement sur la réfutation historique de cette erreur, dont le principe général est l'importance exagérée prêtée aux individus dans les révolutions des peuples, et l'explication des grands effets par les petites causes. Il ne manque pas d'hommes intelligents et bacheliers qui prétendent, même de nos jours, que les révolutions modernes sont dues à l'action des sociétés secrètes ou des francs-maçons. D'autres vont jusqu'à prétendre que l'or des Anglais est la cause de celles de la France. L'ambassadeur anglais, lord Normanby, dans un livre publié en 1860, a bien enseigné que la révolution de Florence était sortie de la boutique du boulanger Dossi.

On a tort de négliger de pareilles opinions, sous prétexte qu'elles sont absurdes. Par leur masse elles ont plus de poids qu'on ne pense, et quand elles sont la croyance à laquelle conduit la méthode générale d'éducation d'un peuple, les véritables savants sont impuissants à soulever un pareil fardeau.

Il est facile de comprendre tout le danger de cette doctrine. Si les révolutions sont causées par les sociétés secrètes, il suffit, pour les empêcher, d'augmenter le pouvoir de la police et la force du gouvernement. Il est évident que tous les gouvernements qui se sont succédés en France, ont agi comme s'ils professaient cette profonde doctrine politique.

La seconde base de la doctrine autoritaire, c'est l'amour de la domination inné chez l'homme. L'enfant se prend pour le centre de l'univers, il ne connaît que le moi et le mien. Sa première pensée est de faire sa propriété de tout ce qui l'entoure, hommes et choses. Le moindre obstacle à sa volonté le met en fureur. La domination que lui permettent naturellement sur elles, les personnes qui ont pitié de sa faiblesse, lui fait connaître une chose qu'il ne cherchait pas, c'est le plaisir de sa domination sur les autres; son cœur se dilate par l'orgueil et il connaît sa première jouissance intellectuelle et morale.

Tous ceux qui ont observé les enfants, savent que le désir de conserver leur volonté contre celle des autres, et de faire acte de puissance en imposant cette volonté aux hommes et aux choses, est la clef de tous leurs désirs, fantaisies et actes de la vie morale.

L'instinct de la défense de la spontanéité est, à l'origine, vice ou vertu indifféremment, selon l'emploi qu'on en fait et son degré de développement. Vertu, il est la défense de la liberté morale elle-même. L'homme qui n'agit pas spontanément, n'est qu'une machine plus

ou moins bien montée, mais qui fonctionne sans mérite ni démérite. Le désir d'imposer sa volonté aux autres sera plus tard un des mobiles qui pousseront l'homme à faire partager la vérité à ses semblables. Au fond de notre zèle pour le bien, il y a toujours beaucoup de la jouissance de prouver aux autres, ainsi qu'à nous-mêmes, notre puissance intellectuelle et morale.

Cette tendance au despotisme sur nos semblables ne peut être réglée et se borner au zèle pour la propagation de la vérité, que par une bonne éducation et par la science des moyens par lesquels on fait pénétrer la vérité dans le cœur des hommes. Il faut apprendre que c'est en respectant la dignité d'autrui qu'on ouvre l'entrée de son cœur et de son intelligence. Il faut respecter même la sottise humaine, car c'est le seul moyen de lui faire accepter quelques vérités.

La troisième base de la doctrine autoritaire et intolérante, c'est la tendance de l'homme à croire qu'il possède la vérité absolue, ou, au-dessus de laquelle l'homme ne peut arriver. Il est donc important de détruire cette croyance à l'absolu, sur laquelle repose la fausse science politique du passé.

Il faut d'abord remarquer que, dans tous les temps, l'homme a cru qu'au-dessus de la vérité du moment aucune autre n'était possible. Cependant l'histoire de la philosophie et de la politique, mieux connue, a démontré qu'en tous temps il y a eu progrès de la vérité, et dans toutes ses parties. La découverte du progrès de toutes choses dans le passé doit nous faire conclure au

progrès dans le présent et dans l'avenir, et, par conséquent, nous faire conclure que notre croyance à la vérité absolue n'est qu'une illusion de notre esprit.

Cette croyance a eu, dans le passé, non seulement l'appui des ignorants, mais encore celui des savants. Presque tous les philosophes, dont jusqu'à ce jour les doctrines ont présidé à l'éducation des peuples, ont proclamé, après être descendus des hauteurs du Sinaï métaphysique, que la vérité est indivisible et absolue, que la vérité est une ou n'est pas.

Les hommes qui se bornent à la pratique de la vie, manquent d'autant moins d'accepter cette idée, que les philosophes, en professant cette vérité une et indivisible, n'ont fait que métaphysiquer un produit du sens commun. Depuis le commencement du monde, les hommes ont tous professé cette doctrine de la vérité absolue, chacun affirmant que sa conscience, son sens intime lui prouvait clairement, évidemment que cette vérité était tout entière en lui.

Le sentiment (rapport du moi au non-moï) que les choses font éprouver à chacun de nous, est absolument vrai. Nous sommes absolument certains d'avoir chaud, que telle chose nous procure du plaisir, que telle chose nous paraît belle. Par nous-mêmes, nous n'avons notion de la vérité, que comme absolue. L'homme qui existerait seul sur la terre, ne pourrait pas se douter que ses jugements ne sont pas absolument vrais. Ce n'est que par la constatation de jugements divers parmi les hommes, que nous sommes



conduits à nous douter que le moi pourrait bien être un critère imparfait.

L'illusion du moi, sentant l'absolu en dedans de lui, est donc innée dans l'homme. L'éducation, au lieu de combattre cette illusion, semble avoir pour but de lui donner des bases scientifiques, en ne présentant jamais à l'esprit des enfants que les arguments favorables à l'une des faces de la vérité.

Par le fait, la plupart des hommes peuvent être considérés comme s'ils étaient seuls au monde. Tous vivent dans un milieu ou dans un parti qui n'est que la multiplication d'eux-mêmes et de leurs jugements. Les hommes de chaque parti s'isolent et vivent loin du contact désagréable de ceux qui auraient des idées et des arguments contraires aux leurs.

Il en résulte une croyance absolue, qu'ils prennent pour une démonstration évidente. Dans le tourbillon de la vie, cette évidence nous empêche de vérifier les arguments opposés qui, en raison de l'évidence des nôtres, sont logiquement regardés comme faux ou seulement spécieux. D'ailleurs, il se présente immédiatement mille réfutations de l'opinion de nos adversaires, tandis qu'il ne se présente que des preuves de la nôtre.

Lorsque, plus avancés dans la vie, nous croyons marcher seuls, ces doctrines font partie de nous-mêmes, toute opinion contraire nous fait éprouver une commotion désagréable et répulsive, puisqu'elle est une critique de celles que nous avons, une atteinte à l'amour-propre, à l'orgueil, à nos intérêts, enfin, une

atteinte au vrai et au bien, pour lesquels nous professons un sentiment d'autant plus tendre, qu'élevés au sein d'un parti, nos doctrines sur le bien absolu sont toujours conformes à nos intérêts. Par les mêmes raisons, le mal se confond avec les opinions contraires, défigurées par l'esprit de parti qui nous les a présentées.

Ainsi, l'évidence de notre croyance produit le non examen de la croyance contraire, et ce non examen nous permet de nous enfoncer plus avant dans notre évidence. En général, l'homme meurt sans sortir de là, sans se douter qu'il est enfermé dans un cercle vicieux.

Il est facile de démontrer cependant qu'il y a toujours deux côtés en chaque question : les uns prétendent que pour produire le progrès de la moralité des nations, il faut réformer l'individu ; les autres, qu'il faut réformer la société; les uns prétendent que la liberté est la seule cause du progrès; les autres, que c'est l'Etat; les uns prétendent que la tradition contient toute vérité; les autres, que la vérité se trouve seulement dans la raison de notre génération; les uns prétendent que l'analyse est toute la méthode logique; les autres, que c'est la synthèse..... On pourrait faire la liste de toutes les oppositions qui divisent les hommes et montrer que cet antagonisme apparent existe partout. Cet antagonisme n'est qu'apparent; il se résout par la loi des actions réciproques. Toutes choses réagissent indéfiniment; en réformant l'individu on ré-

forme la société, et en réformant la société on réforme l'individu. La liberté est la cause du progrès de l'Etat, et l'Etat devient alors cause du progrès des sociétés; l'analyse produit la synthèse, et la synthèse guide une nouvelle analyse qui conduit à une nouvelle synthèse.

Ce dualisme, cette loi des réactions réciproques, est une condition fatale de la vie et du progrès de toutes choses, car il est contradictoire qu'une chose agisse sur elle-même aussi longtemps qu'elle reste identique à elle-même. Le moi qui agit sur le moi dans la volonté de se corriger est un moi modifié par un agent extérieur, c'est-à-dire par le milieu où il vit, par la société.

Il est donc certain qu'en toute question il y a deux faces et que cette dualité est la cause de tout progrès. Ce que l'homme appelle la vérité, ne se compose que de tronçons de la vérité; chacun suivant son intérêt, la nature de son esprit, le siècle où il vit, la réaction du moment et son éducation, en voit surtout telle ou telle partie. Non seulement la vérité est divisée sur la terre, mais chaque partie est imparfaite et demande un travail nouveau dans tous les siècles.

Cependant, si l'on appelle les possesseurs du vrai et du bien absolu, tous les partis se présentent et disent : c'est moi. Mais lorsque les passions du moment sont tombées, l'histoire vient froidement juger les partis et montrer que toujours la conquête du bien a été un combat entre deux armées qui avaient chacune une partie de la vérité, et prétendaient à tort la posséder tout entière.

La vérité en toutes choses est une synthèse de deux contraires. L'homme est une synthèse de liberté et de fatalité; la société est une synthèse de liberté et d'autorité... Partout deux principes contraires ont l'air de se combattre, tandis qu'en vérité ils se complètent.

Les divers partis remplissent la fonction de la division du travail, appliquée à la recherche du vrai et du bien. La divergence des opinions est aussi utile à l'harmonie de la science que la diversité des êtres est essentielle à l'harmonie de la nature. La victoire définitive de l'un des partis a toujours été et serait encore un grand malheur pour la vérité et pour l'humanité, car on n'arrive ainsi qu'à une vérité incomplète et par conséquent fausse.

Nous marcherons vers la tolérance par la science, qui nous fera comprendre les divers aspects de la vérité et, par conséquent, ce qu'il y a de vrai chez nos adversaires. La vérité est compliquée pour le savant. Pour l'ignorant elle est simple et facile; de là son intolérance et l'accusation de mauvaise foi qu'il est toujours prêt à lancer.

La doctrine de la croyance à la vérité absolue a des conséquences bien graves; elle conduit par le chemin long, tortueux des mille petits sentiers de l'éducation, de la logique individuelle et des intérêts, à la croyance qu'il faut être ou d'une ignorance sans pareille ou d'une mauvaise foi également sans pareille pour professer des doctrines contraires aux nôtres, ou refuser de se laisser convaincre par l'évidence de nos arguments.

L'accusation de mauvaise foi envers leurs adversaires se trouve au fond de la majorité des esprits, quoique la politesse et la décence empêchent de la formuler toujours.

Règle générale, sans aucune exception : *Tout homme qui, dans la discussion, insulte ses adversaires, ne croit pas à leur bonne foi ;* quiconque leur jette un nom qu'il croit insultant, méprisable, haïssable, ne croit pas à leur bonne foi, à moins qu'il ne soit assez dénué de sens moral et d'intelligence, pour croire avoir le droit d'insulter son semblable uniquement parce que les opinions de ce semblable sont différentes des siennes. Il faut encore qu'il suppose mauvaises et immorales, les opinions adverses, et enfin que ceux qui les professent, connaissent cette immoralité et cette fausseté.

Il suffit, du reste, d'écouter ce qui se dit autour de soi, ou de soutenir la thèse que tous les hommes sont de bonne foi dans tous les partis, pour vérifier combien l'opinion contraire est généralement répandue, même chez les hommes les plus honnêtes et les plus intelligents.

Seconde règle générale : *Tout homme qui ne croit pas à la bonne foi de tous les hommes des partis opposés au sien, ne peut être partisan de la liberté, ne peut être libéral, quelque serments qu'il fasse du contraire.*

Il se trompe lui-même; qu'il soit républicain, légitimiste, incrédule ou catholique, ne le croyez pas; il est clair que l'on ne peut donner la liberté à des gredins professant impudemment l'erreur et l'immoralité.

Le devoir est de les faire taire; et s'ils parlent quand même, s'ils résistent quand on veut les empêcher de parler, la plus douce peine qu'on puisse leur infliger, c'est la déportation. « On ne discute pas avec l'ivraie, » on la fauche, » a dit M. Granier de Cassagnac.

La bonne foi de tous les partis peut se démontrer facilement, même dans le cas où elle semble le plus difficile à croire. Un exemple entre mille suffira; prenons celui de l'esclavage. On peut montrer que ses partisans ont une foule de raisonnements très-difficiles à réfuter par leurs adversaires et à plus forte raison par eux-mêmes.

D'abord ils peuvent emprunter des arguments aux propriétaires du sol; la propriété de l'esclave et celle du sol se défendent par les mêmes raisons. L'esclavage est le résultat du droit de guerre ou du droit d'achat. Une longue suite de ventes ou d'héritages, en un mot, la prescription valide les titres des planteurs.

La possession de l'esclave étant justifiée en fait, il reste à la prouver en droit, c'est-à-dire à prouver que les nègres ont été créés pour la servitude. Rien n'est plus facile pour les nations chrétiennes, puisque les textes bibliques abondent.

« Noé se réveillant de son ivresse, lorsqu'il apprit » ce que le plus jeune de ses fils avait fait, dit : Que » Chanaan soit maudit! qu'il soit l'esclave des esclaves » de ses frères!

» Et il dit : Béni soit le Seigneur, le Seigneur de » Sem! et que Chanaan soit son esclave;

» Que Dieu étende les possessions de Japhet, et » qu'il habite dans les tentes de Sem! et que Chanaan » soit son esclave (1). »

Les Juges et les Prophètes ont voué à l'esclavage les Jébusiens, les Edomites, les Philistins et autres peuplades qui s'opposaient à l'invasion des Israélites chez eux. Enfin, depuis le Christ même, on voit saint Paul renvoyer à son maître un esclave fugitif.

M. Stephens, vice-président de la Confédération du Sud, homme d'un grand talent et d'un grande considération, a donc pu prononcer les paroles suivantes : « L'idée dominante admise par Jefferson et par la plupart des hommes d'Etat de son temps a été que l'esclavage de la race africaine était une violation des » droits de la nature... Mais ces idées étaient fondamentalement fausses; elles reposaient sur l'égalité » des races. C'était une erreur. Notre nouveau gouvernement est basé sur des idées toutes contraires; » les fondations sont placées; la pierre d'angle repose » sur cette grande vérité que le nègre n'est pas l'égal » du blanc, que l'esclavage, la subordination à la race » supérieure, est la condition naturelle et morale. Notre » gouvernement est le premier dans l'histoire du monde » qui repose sur cette grande vérité physique, philosophique et morale... Le nègre, en vertu de sa nature et par suite de la malédiction de Cham, est fait » pour la position qu'il occupe dans notre système. » Cette pierre, que ceux qui bâtissaient ont rejetée,

(1) Genèse, ch. IX, traduction de Genoude.

» est devenue la pierre angulaire de notre édi-
» fiee (1). »

Les législateurs et les pasteurs religieux du Sud parlaient eomme M. Stephens (2).

Ce n'est pas tout : On peut se démontrer facilement que e'est un grand bonheur pour les esclaves que les négriers aillent les eherelier sur les eôtes d'Afrique; quel bonheur pour eux, en effet, d'échanger la servitude sur les bords du Niger contre la servitude au sein d'un peuple eivilisé et ehrétien, la barbarie eontre la civilisation, les ténèbres morales et religieuses eontre la lumière et la vie!

Enfin, les politiqnes donnent leurs raisons après les dévots : Il est des hommes, dit Georges Fritzhugh, qui naissent tout bâtés, et d'autres qui naissent armés du fouet et de l'éperon. Toute société qui veut changer eet ordre de choses institué par Dieu, est eondamnée d'avanee à la destruetion. En effet, toutes les soeiétés les plus eivilisées ne reposaient-elles pas sur le partage des hommes en travailleurs et en oisifs? Il faut que les eitoyens soient délivrés du travail servile, pour pouvoir s'oecuper des grandes ehoses de la eivilisation; Dieu veut la eivilisation, et, par eonséquent, l'esclavage, qui en est une des eonditions. Tous ees arguments ne sont pas exelusifs aux Amérieains du Sud; chaeun a pu les entendre formellement dans la bouche

(1) *L'Amérique devant l'Europe,* par M. Gasparin. — (2) *Les Etats-Unis en 1861*, par M. Fisch.—*Etudes morales et politiques*, par M. Laboulaye.

d'hommes nombreux, intelligents et honnêtes, appartenant aux plus hautes classes des sociétés européennes. L'opinion que chacun doit rester dans la position où il est né, n'est-elle pas professée en tous pays?

On peut se croire de très-bonne foi libéral sans l'être; c'est le cas de la majorité des hommes, car ils professent la doctrine de la souveraineté du bien, qu'ils prennent pour la vraie doctrine de la liberté.

La doctrine de la souveraineté du bien, quatrième base de la doctrine autoritaire, a fait répandre autant de sang que tous les crimes des hommes ensemble. Elle repose sur un principe que nul ne peut nier : on a le droit de réprimer par la force tout ce qui est évidemment faux et injuste, tout ce à quoi l'homme ne peut acquiescer sans mauvaise foi.

Malheureusement, ce principe qui paraît si clair, a besoin de beaucoup d'explications. C'est ainsi qu'il faut expliquer qui sera juge de l'évidemment faux. Une seule explication peut se concilier avec la doctrine de la liberté, c'est celle-ci : Ce qui est évidemment faux et injuste, ce à quoi l'homme ne peut acquiescer sans mauvaise foi, c'est ce qui est repoussé, non par la majorité ou quasi-majorité, mais ce qui est repoussé par l'unanimité des hommes de toutes les sociétés présentes et passées.

C'est en vertu de ce principe que, de tout temps, on a puni le vol, le meurtre, la calomnie, et tous les véritables délits qui remplissent une grande partie du Code pénal.

En dehors de cette explication, de cette interprétation du principe de la souveraineté du bien, il n'y a qu'arbitraire, et un arbitraire qui conduit à des conséquences terribles.

Le sophisme consiste à remplacer, dans son esprit, les mots : tout ce qui *est* évidemment faux, par ceux-ci : tout ce qui me *paraît* évidemment faux à moi et à mon parti ; alors on formule ainsi la doctrine : Nous reconnaissons la *liberté* de tout discuter, mais à condition que l'on ne touchera ni à la religion, ni à la morale, ni à la famille, ni à la propriété, telles que je les comprends.

Cette liberté-là ressemble beaucoup à celle dont parle Figaro. La morale, la religion, la propriété et la famille sont au fond de toute discussion économique et philosophique ; il est impossible de soutenir une thèse quelconque, sans qu'il soit facile de démontrer qu'elle tend à y apporter une modification petite ou grande, et, par conséquent, qu'elle les attaque.

L'histoire de toutes les découvertes dans les sciences, dans la philosophie, dans la politique, fourmille de faits que l'on pourrait citer à l'appui de ce mode de raisonnement. L'exemple de Descartes, accusé d'athéisme, n'est pas si loin de nous. Les Jésuites imposèrent aux Oratoriens, en 1678, un concordat, un formulaire, que ceux-ci durent signer sous peine d'être dissous. Voici les principaux articles de ce formulaire :

« On doit enseigner que l'extension actuelle et exté-
» rieure n'est pas de l'essence de la matière ; qu'en

» chaque corps naturel il y a une forme substantielle, » réellement distinguée de la matière; que la pensée » et la connaissance n'est pas de l'essence de l'âme » raisonnable; que le vide n'est pas impossible, etc. » Les Jésuites avaient démontré que ces vérités étaient les bases de la morale et de la religion. La Sorbonne n'eût pas eu de peine à prouver qu'attaquer Aristote, c'était attaquer la religion catholique, puisque c'était attaquer le principe d'autorité. « Il y eut un temps, » dit Bayle dans la préface de son recueil de pièces » curieuses concernant la philosophie de Descartes, » où chacun craignait de se voir exposé à la signature » d'un formulaire philosophique, ou d'être excommu- » nié comme hérétique. »

Il est vrai que nous avons la ressource de croire qu'en ce temps-là on n'avait pas le jugement aussi sain, aussi dégagé des passions politiques et religieuses qu'aujourd'hui. Mais les Sorbonnistes et les Jésuites en croyaient, sans aucun doute, tout autant.

On entre donc avec toute confiance dans la pratique de la doctrine de la souveraineté du bien, qui paraît si évidente, qui repose sur un principe si incontestable, et l'on ne peut se douter qu'elle conduise à des conséquences sanglantes. C'est cependant ce que démontre toute la pratique du passé.

Dans tous les temps, il y a eu des hommes pour tirer les conséquences d'un principe; ces hommes composent les partis qui ne connaissent qu'une chose, la logique des principes en rapport avec leurs intérêts.

Lorsqu'on a le pouvoir, et que le moment du danger et du péril arrive, apparaît la bête féroce qui est en chacun de nous, et qui se change, à nos yeux, en un être dévoré du zèle de la maison de Dieu et du bien public.

Au moment du danger, on est enfermé dans un dilemme : Être ou ne pas être. Devant ce dilemme, quelques esprits, délicatement élevés et entachés de scepticisme, seuls reculent.

On est quelquefois bien étonné d'entendre sortir certaines doctrines de la bouche d'honnêtes gens qu'on sait incapables de tuer une mouche dans la vie privée, et qui, dans la vie politique, professent du Machiavel tout pur. Dans tous les temps, les partis ont détesté l'assassinat politique du bout des lèvres. S'ils ont traité les assassins de canailles, c'est que le métier de bourreau est mal porté. C'est ce que prouvent les apologies d'Harmodius, de Brutus, de Jacques Clément, de Charlotte Corday, et les lettres de noblesse accordées aux descendants de Georges Cadoudal.

Tout parti qui, dans l'avenir, ne veut compter dans son sein ni un Charles IX, ni un Louis XIV, ni un Robespierre, doit s'empresser de rejeter la doctrine de la souveraineté du bien, telle qu'elle est actuellement professée.

L'inconséquence des hommes envers eux-mêmes est telle, que dans un livre ayant pour but la glorification de la liberté, on publie cette phrase : « La crainte » trop légitime inspirée par la réforme fit régner



» partout la compression, la restriction, et substituer » l'action d'une autorité effrayée et souvent impuis- » sante, à la confiance, à l'indépendance, à la spon- » tanéité. On ne pouvait payer trop cher le bienfait du » maintien de la foi catholique (1). »

Si l'auteur pense que ce maintien ne pouvait avoir lieu que par la force, et qu'on ne pouvait le payer trop cher, où ira-t-il dans un moment de pouvoir et de danger? Ou plutôt, où iront ceux de son parti qui, dans un pareil moment, tireront la conclusion de ses principes? On aura beau faire et beau dire, la foule, qui est de tous les partis, agit, dans ces moments surtout, sous l'influence de l'instinct et du sentiment; elle ne connaît qu'une chose, n'obéit qu'à une chose, la logique, et, dans les moments de passion, elle ne recule devant aucune conséquence pour défendre ce qu'elle appelle le bien.

Il se trouve toujours des Marat, des prédicateurs du temps de la Ligue (2), pour souffler la haine furieuse de la foule et la conduire au massacre.

L'auteur d'un ouvrage savant et consciencieux dit de son côté : « Chez les Européens, la liberté est un » moyen habituel de progrès; *mais il faut y renoncer,* » *dans les cas où elle trouble l'ordre moral, vrai cri-* » *térium du bien* (3). » Voilà bien la doctrine de la

(1) M. de Montalembert, *De l'avenir politique de l'Angleterre,* p. 175, en note.

(2) *Les Prédicateurs du temps de la Ligue,* par Ch. Labitte.

(3) M. Leplay, *Réforme sociale en France,* t. II, p. 50, en note.

souveraineté du bien. C'est toujours la même illusion : prendre son idéal moral pour l'idéal moral, mettre un pied dans l'autorité de la force, et croire qu'on pourra s'arrêter.

Le même auteur ajoute (1) : « Le seul procédé qui » inculque aux peuples la tolérance, est celui que nos » pères employèrent avec tant de succès pendant la » première moitié du XVIIe siècle. Il consiste à dis- » cuter et à pratiquer librement toutes les doctrines » qui ne sont point condamnées par l'assentiment » unanime des gens de bien. » Comment peut-on avoir assez peu observé l'histoire, pour ne pas savoir que le parti conservateur, à toutes les époques, a eu la prétention de composer exclusivement le parti des gens de bien? Cicéron parle de son parti comme celui des honnêtes gens; en 89, il en fut de même, et en 1848 nous avons eu le parti honnête et modéré.

Ce XVIIe siècle, si bien préparé à la tolérance, arriva, avec le principe de M. Leplay, à applaudir à la révocation de l'édit de Nantes, aux dragonnades (2) et à la guerre des Cévennes. Suivant Louis XIV, le P. Letellier et la majorité de la France, les catholiques composaient seuls les gens de bien.

Il faut remarquer que MM. Leplay et de Montalembert, auteurs de deux ouvrages dans lesquels la liberté est glorifiée et recommandée comme moyen de relever le moral et l'intelligence des nations, mettent leurs

(1) M. Leplay, t. II, p. 225.

(2) Voir M. Camille Rousset, *Histoire de Louvois.*

deux petites phrases en note au bas d'une page. C'est ainsi que nous faisons tous; nous proclamons le grand principe de la liberté, puis, dans une petite note placée dans un petit coin de notre esprit, nous gardons une petite phrase restrictive; nous demandons une petite restriction à la liberté; elle nous parait bien peu de chose, mais le jour, qui arrive fatalement, où nous croyons la morale ou les bases de la société en danger, il apparait que cette petite chose devient la principale. Notre esprit est plein d'habileté pour nous démontrer que tout ce que font et disent nos adversaires, attaque les bases de la morale et de la société, ou, d'une manière plus générale, attaque les principes de la justice. Alors, on nous accuse de mauvaise foi, ou d'avoir changé de principe par intérêt, ce qui est la même chose. Il n'en est rien.

Saint Dominique, Jacques Clément, Ravaillac, les prédicateurs du temps de la Ligue, les massacreurs de la Saint-Barthélemy, ceux des protestants des Cévennes, les instigateurs des journées de septembre, ceux des troubles de Nimes en 1815 contre les protestants, sont de tous les partis. Marat et Trestaillon se valent. Seulement Trestaillon, en 1815, n'a pu faire davantage; la force des partis était trop équilibrée.

Chaque parti, dans les moments de crise, ressent contre ses adversaires la même sainte haine, les catholiques contre les impies, la bourgeoisie contre les socialistes, et les socialistes contre la bourgeoisie.

Les encycliques et les mandements sont un exemple

remarquable de cette sainte haine engendrée par la doctrine de la souveraineté du bien. Marat et Robespierre n'ont jamais raisonné autrement.

Robespierre, boursier de l'abbé de Saint-Waast, lauréat du collége Louis-le-Grand et reçu avocat, fut nommé, par l'évêque d'Arras, membre du tribunal criminel de cette ville. Mais ayant été obligé de condamner à mort un assassin, il donna sa démission. On ne peut lui supposer nul autre motif, puisqu'il était sans ressources pécuniaires, qu'il avait déjà essayé sans succès du métier d'avocat, et qu'à cette époque la révolution n'était pas commencée.

Il commence par professer les doctrines de liberté. Le 19 mars 1791, lorsque déjà le clergé s'était mis en hostilité complète avec la Révolution, il réclame contre les mesures de sévérité qu'on voulait prendre; il dit *qu'il serait absurde de faire une loi spéciale contre les discours factieux des prêtres*, qu'on ne pouvait sévir contre personne pour des discours. Il voulait une royauté constitutionnelle; il disait en parlant des Cordeliers fougueux : « Ils vont trop vite, ils se casse-» ront le col; Paris n'a pas été fait dans un jour, il » faut plus d'un jour pour le défaire. »

Lors de la tentative de départ des sœurs du roi, l'Assemblée chargea le Comité de Constitution de lui présenter le projet d'une loi sur l'émigration. Ce projet était copié de l'autre terreur, *de la révocation de l'édit de Nantes*. La législation barbare de Louis XIV commence de même par frapper l'émigré de confiscation;

puis de peine en peine, toujours plus dure et plus absurde, elle va jusqu'à prononcer les galères contre la pitié et l'humanité, contre l'homme charitable qui a sauvé le proscrit. Robespierre dit : « Je ne suis pas » plus que M. Chapelier partisan de la loi sur les » émigrations, mais c'est par une discussion solennelle » que vous devez reconnaître l'impossibilité ou les » dangers d'une telle loi. » En mai 1791, il se prononçait avec Dupont contre la peine de mort.

Mais Robespierre s'était nourri des principes de Rousseau et de Mably. Après être resté longtemps dans les hauteurs de ces magnifiques principes, il fut forcé, dans la pratique, d'inaugurer le régime de la terreur. Lorsqu'il décrit, d'après Rousseau, le pouvoir absolu qui doit présider le règne de la justice, il s'écrie : « Ce pouvoir doit être *terrible aux méchants* et » *favorable aux bons.* »

Robespierre commence donc par des sentiments d'humanité et de liberté. Puis le principe de la souveraineté du bien par la force le fait descendre, lorsqu'il est parvenu à la tête de l'Etat, jusqu'à présider à l'un des drames les plus horribles de l'histoire.

On peut faire la même étude sur tous les hommes sanguinaires de la Révolution.

Marat est né à Genève de parents calvinistes, c'est-à-dire dans cette doctrine qui a fait brûler Servet pour cause d'hérésie. En 1787, il publia un *Plan de législation criminelle* dans lequel il s'élève contre la peine de mort. Son système politique consiste à « donner la

» direction à quelque homme de bien, et qu'un ma-
» gistrat intègre en ait l'inspection (1). »

Pendant douze ans, il est attaché à la maison du comte d'Artois en qualité de médecin. Il professe des opinions royalistes qui concordent très-bien avec la doctrine de Rousseau demandant un législateur, c'est-à-dire un autocrate. Ni lui, ni Robespierre, ni leurs contemporains ne pouvaient se douter du point où devaient les conduire leurs doctrines. On les eût profondément indignés en leur annonçant en 1789 ce qu'ils devaient faire en 1792.

D'une grande sensibilité, suivant l'expression de Fabre d'Eglantine, Marat ne pouvait, disait-il, voir souffrir même un insecte. En présence de ces actes criminels, où l'odieux et l'immoralité le disputent à la cruauté, et qui se déroulent devant les cours d'assises, ne nous sentons-nous pas saisis d'une haine sainte? Et si nous nous laissions aller à l'instinct naturel, ne serions-nous pas tentés souvent de trouver la vengeance du bourreau trop douce? En présence des affreuses misères sociales auxquelles l'habitude seule peut nous rendre indifférents, Marat se sentit saisi de cette même haine sainte; et, ce qui doit bien donner à réfléchir, c'est par humanité qu'il demande d'abord 800 têtes en 91 et puis 200,000 en 92. Il déclare que « c'est être humain que de verser un peu de sang pour » éviter plus tard d'en répandre davantage. »

Cet argument est impossible à réfuter, dans le cas

(1) *Législation criminelle*, p. 26.

où, au prix de quelques milliers de têtes de moins, on aurait pu empêcher des millions d'hommes de mourir de faim et de misère, et assurer à tout jamais le bonheur de la France; et dans le cas où, sans cet holocauste, la cause du juste eût dû être vaincue. Charles IX et Louis XIV raisonnaient de même. La terreur de 93 n'est, comme la Saint-Barthélemy, les dragonnades et les massacres des Cévennes, qu'une conclusion logique de la doctrine de la souveraineté du bien.

L'histoire impartiale, faite sous l'influence d'une société plus intelligente et plus instruite, ayant oublié les passions politiques qui obscurcissent notre jugement, jugera Louis XIV et Robespierre dans une balance égale. On maudira leurs actions et leurs doctrines, tout en excusant leurs personnes; car leurs doctrines n'ont été que l'écho des doctrines de leur temps et de la génération qui les acceptait pour chefs.

Le despotisme des gouvernements n'est en général que l'écho de la doctrine de la souveraineté du bien par la force. Tous les despotismes et arbitraires, au moins dans les temps modernes, sont issus de la volonté des nations. C'est en poussant à l'arbitraire et au despotisme contre nos adversaires, que nous donnons l'arbitraire et le despotisme contre nous. Croire qu'un pouvoir se contentera d'user de sa force contre nos adversaires, est une illusion qui ne peut s'expliquer que par l'aveuglement produit par la colère ou la peur. La loi est faite pour tout le monde, le pouvoir délégué régit tout le monde. Si ce pouvoir est l'arbitraire, tant pis

pour ceux qui l'ont délégué. Les prisons d'Etat de 1810 furent la conséquence des déportations de l'an VIII, faites avec l'assentiment de l'opinion publique, proclamant que l'arbitraire était assez bon pour des coquins de républicains.

Ce ne sont donc pas les gouvernements qu'il faut convertir à la liberté, c'est impossible. Si nous voulons faire des progrès vers la liberté, il faut commencer par nous défaire du despote que nous trouvons en nous le jour de notre naissance, et qui, sous la culture de nous-mêmes, de l'exemple des autres et de la fausse science qu'on nous enseigne, prend les proportions dont chacun peut juger dans la vie privée de ceux qui nous entourent et de nous-mêmes.

La liberté ne peut naître que sous la pression d'une opinion publique vraiment libérale. Il ne sert à rien de l'inscrire dans les constitutions, si elle n'est écrite dans les cœurs. En Angleterre, elle n'est pas née d'une loi, mais de la désuétude des lois de répression, sous l'influence de l'opinion publique se prononçant par le jury.

Lorsqu'en France le parti démocratique aura proclamé tout entier qu'il entend limiter la souveraineté du peuple par la liberté individuelle pleine et entière; lorsque le despotisme démocratique ne sera plus professé par ceux qui ont la prétention de diriger ce parti; lorsque ce despotisme n'effraiera plus les hommes qui se rappellent avec raison son horrible expérimentation, alors il n'y aura nulle puissance au monde, pas même

celle du czar de toutes les Russies, qui puisse résister à l'invasion et à la domination morale des principes proclamés en 1789. Alors tous les vieux préjugés étayés par la peur disparaîtront comme par enchantement. Alors la démocratie apparaîtra et ses adversaires auront déjà passé. Alors il sera facile de faire régner dans la société la justice et la vérité.

Jusque-là on aura justement peur du parti démocratique. Toutes les occasions qui se présenteront pour lui de se trouver à la tête de la société, seront inutiles, comme l'a démontré 1848; et sa victoire conduira par réaction à celle du parti qui lui est opposé.

De tous les peuples de la terre, le Français, par la vivacité de son intelligence et l'ardeur de son caractère, est le plus porté vers l'absolu, pour en tirer des conséquences pratiques : En 1789, nous n'avons été contents qu'après avoir partagé la France en 86 morceaux à peu près égaux, et après avoir pu faire régner les mêmes règlements du nord au midi. Nous ne nous sommes pas inquiétés s'il y avait des Bretons, des Provençaux et des Basques, il n'existe pour nous que l'homme, et, si nous avions conquis le monde, nous aurions indifféremment daté un même décret pour tous les hommes, de Madrid ou de Moscou.

Suivant nous, tout ce qui est juste doit être réalisé immédiatement; nous ne pouvons admettre que la pratique, pour se mettre d'accord avec la théorie, ait besoin de temps, que les hommes ne se changent pas en un jour, que même ils ne se changent pas du tout,

puisque la venue de nouvelles générations est nécessaire pour que les idées, les mœurs et les intérêts se mettent d'accord avec la science.

La première et principale réforme morale que nous ayons à faire, c'est donc de rejeter bien loin cette doctrine de l'absolu dans la pratique. Elle augmente l'impatience de notre caractère, après en être sortie.

C'est par la science et l'éducation que notre caractère peut se corriger; elles nous apprendront que la transformation de toutes choses est la science vraie de toutes choses. Jusque-là, empêtrés dans l'absolu, on nous accusera à bon droit d'être incapables de la pratique de la vie politique.

L'idéal doit être un phare lumineux qui attire l'humanité; il est le seul viatique de l'homme dans la voie douloureuse qu'il parcourt; mais le moyen de l'atteindre n'est pas de courir. L'homme est trop débile au moral et au physique. La fatigue suit toujours la marche effrénée ; la masse des hommes, quand elle est fatiguée, s'assied au bord du chemin et refuse d'avancer.

En présence des nombreuses révolutions que nous avons faites et subies depuis cent ans, il semble que ce soit un paradoxe de prétendre que le défaut des Français soit l'amour exagéré de l'ordre; rien n'est cependant plus vrai; tout le prouve : notre littérature classique par excellence, les jardins à la française taillés au cordeau, et notre amour du règlement.

Toutes nos révolutions ont été faites parce que la

société nous paraissant mal ordonnée, nous voulions l'ordonner mieux et davantage. Nous ne faisons de désordre que parce que nous avons la monomanie de l'ordre; nous ne souffrons pas une petite exception, même temporaire, à notre idéal. Partisans du droit divin, partisans de la souveraineté du peuple, nous sommes tous d'accord sur ce point, et ne sommes divisés que sur l'ordre absolu qu'il convient d'établir.

En 1848, chacun a présenté sa formule et son moule, pour couler la société comme on coule une statue d'une seule pièce.

Depuis deux cents ans, des gouvernements faits à notre image, et qui nous ont faits à la leur, ont créé une armée de fonctionnaires dont la mission a été de tenir la main à l'uniformité en toutes choses et d'effacer les plus petites taches qui offusquaient notre œil.

Cette fonctiocratie a la plus funeste influence sur le caractère français. D'un peuple franc, gai, bon, aimable, sociable et dévoué à la réalisation désintéressée du bien, elle menace de faire un peuple pédant, maussade, despote, machiavélique et égoïste.

Examinez les figures qui passent dans la rue, voici ce que vous verrez : la plupart des Français passent en groupes de deux ou trois personnes. Les uns causent, rient et ont toujours l'air de faire un bon mot; leur physionomie est contente du trait d'esprit qu'ils font. C'est souvent une méchanceté, mais ils la font sans fiel; c'est uniquement histoire de rire.

Les autres sont raides, ont l'air impassible et pédant.

Mais on voit que c'est une gravité acquise et d'occasion. L'effort qu'ils ont fait pour devenir graves, est empreint dans l'habitude de leurs traits. En général, ils font partie de l'immense animal qui, comme un polype, par ses mille bras tient les rênes du char national. Ils ont conscience de l'importance de leurs fonctions; ils savent que sans eux la machine verserait. Ils posent au milieu de la foule, et semblent toujours en costume de représentation. Leur tailleur leur a vendu l'air imposant avec leur habit. Cet air pédant déteint sur la nation tout entière, et devient bien porté pour ceux qui ont quelque prétention à la capacité.

En général, la fonctiocratie est opposée à la liberté. Elle trouve que tout est assez bien, sauf que le gouvernement n'est pas assez fort, et que le Français n'a pas assez le respect de l'autorité.

L'autorité, c'est elle. Elle pousse le culte de l'autorité à ce point de prétendre qu'on porte atteinte à sa dignité, lorsqu'on lui demande de réparer ses bévues démontrées (1). Dans la pratique habituelle, elle pousse ce culte encore plus loin; car le vrai pédantisme consiste à avoir une estime telle de ses idées et de ses faits, que cette estime ne permet pas à l'esprit du pédant lui-même de se faire la moindre critique. Ce serait attenter au respect qu'il se doit à lui-même.

Lorsqu'on a pratiqué une fonction pendant plusieurs années, il est impossible de ne pas croire à la haute

(1) Voyez l'affaire Lesurques.

importance de cette fonction. Comment la fonctiocratie qui remplit une tâche si importante pourrait-elle croire que la moitié de ses membres sont plutôt nuisibles qu'utiles? On ferait plutôt croire à un mulet que l'entêtement n'est pas une vertu.

C'est bien à tort que l'on nous accuse de ne pas aimer l'autorité, nous sommes le peuple le plus autoritaire de l'Europe; seulement nous jouons à ce jeu où plusieurs adversaires se disputent un bâton. Quand on nous a forcés à le céder, nous crachons dessus pour engager notre vainqueur à ne pas s'en servir et à nous le laisser reprendre.

Le Français aime si peu la liberté, a si peu de confiance en elle, qu'il est toujours prêt à signer des pétitions pour l'expulsion des Jésuites ou pour l'abolition des Francs-Maçons, plutôt que de demander la liberté d'association pour tous. Il attache si peu d'importance à la question de liberté, qu'il ne l'examine même pas. On lui fait croire avec la plus grande facilité qu'il possède la liberté des cultes ou qu'on lui a donné la liberté du théâtre en lui donnant la liberté de construire des salles de théâtre.

La seule liberté qu'il désire ardemment, c'est la liberté de la presse; toutes les autres, il les demande du bout des lèvres. Il n'est pas donné à tous d'être orateur; mais chacun se croit assez fort pour régenter la France du haut d'un journal, et pour la gouverner moralement, en attendant que l'on puisse la gouverner *gendarmalement*.

Depuis quatre-vingts ans nous avons une liberté plus ou moins grande de la presse, qui malmène tous les gouvernements, les injurie quand elle peut, et les excommunie sous prétexte qu'ils ne font rien ; la France se grise de cette liberté qui est à la liberté ce que l'alcool est au vin. Puis, quand on est suffisamment exalté, on fait une révolution pour conquérir, dit-on, la liberté; et le lendemain on recommence à prendre le monopole du pouvoir, parce que l'on a le monopole de la vérité. La liberté de la presse est une liberté incendiaire quand elle est seule; elle est insuffisante pour produire les avantages de la liberté et elle est suffisante pour exciter jusqu'à la colère les esprits auxquels on ne permet pas de dépenser leur activité, dans la réalisation de leur idéal.

On se fait, en France, de grandes illusions sur le régime de la liberté en Angleterre; nous croyons que la liberté dont elle jouit tient à ses lois, c'est une erreur; elle tient à l'esprit qui, chez elle, préside à leur application.

Les libertés, en Angleterre, n'ont jamais été fondées par des lois; au contraire, il existe des lois sévères contre toutes les libertés. « Quoique la loi anglaise sur la presse soit aussi servile aujourd'hui » que du temps des Tudors, il y a peu de danger » qu'on s'en serve, excepté pendant quelque panique » temporaire (1). »

L'existence de lois, de dures lois contre la presse en

(1) Stuart Mill, *la Liberté*, ch. II, p. 119, trad. Dupont-White.

Angleterre, est une trouvaille que M. de Persigny a été bien heureux de servir aux partisans de la liberté en France; croyant démontrer par là, que notre régime de la presse était identique à celui de l'Angleterre.

Le droit de censure fut aboli en 1695, mais des lois sévères ont toujours existé depuis cette époque. D'ailleurs, le Parlement anglais a le droit de suspendre l'acte de l'*habeas corpus*, c'est-à-dire la liberté. En 1816, à l'occasion de troubles survenus à la suite d'une disette, d'une agitation pour le vote universel et du rappel de la loi sur les céréales, le ministère tory de lord Castelreagh, encore dans l'effroi de la Révolution française, que vingt années d'efforts gigantesques venaient à peine de vaincre, fit voter une loi qui frappe d'amende, d'emprisonnement et même de bannissement, l'auteur de tout écrit séditieux contre le roi et la constitution. En 1848, un nouvel acte vint mieux préciser les délits de presse.

M. de Persigny a cru que toute la question était de prendre leurs lois aux Anglais, et que tout serait alors semblable dans les deux pays. Les Anglais auraient des lois répressives mille fois plus fortes encore, et nous aurions des lois mille fois plus douces, que la situation n'en serait pas moins la même; ils auraient la liberté et nous la servitude, aussi longtemps que nous n'aurions pas pris l'esprit de tolérance et le bon sens qui leur démontrent qu'en temps calme, la patrie n'est pas en danger parce que trois étudiants ont fait tapage dans la rue.

La presse est libre en Angleterre, malgré des lois sévères, parce que l'opinion publique force à ne pas appliquer ces lois dans les moments ordinaires de la vie politique. Il faut un grave danger pour qu'on les fasse sortir des magasins où on les garde. On sait que les délits de presse sont sans importance dans les temps calmes; que la répression est mille fois plus dangereuse que l'impunité, qui voue les articles à l'oubli; enfin, que dans les moments de danger, les armes sont d'autant meilleures, qu'elles sont moins émoussées et que chacun comprend mieux que la nécessité seule oblige à s'en servir.

En Angleterre, les jurys mettant les piqûres d'amour-propre des ministres ou des fonctionnaires au-dessous de tous les maux enfantés par la privation de la liberté, ont forcé les ministres à laisser dormir les lois sur la presse.

En France, on n'a voulu voir dans les acquittements prémédités du jury que le mépris de l'autorité et de la loi; car nous sommes tellement pervertis par l'esprit fonctionnaire et l'amour du règlement, que nous voyons une atteinte à la dignité de la justice lorsque nos cent mille lois, non formellement abrogées, ne sont pas incessamment exécutées.

Un détail qui n'a pas été assez considéré, c'est que l'esprit de liberté qui, en Angleterre, impose la désuétude momentanée de la loi pénale pour les délits politiques, vient de ce qu'il n'existe pas chez elle un nombreux corps judiciaire, dont tous les membres vi-

sant à monter tous les degrés de l'avancement, ne demandent qu'à juger, afin de prouver leur talent à faire régner la justice et la loi.

Il y a eu de tout temps, en France, plusieurs milliers d'hommes intéressés à ce que les lois ne dorment pas. Cette situation a produit cet axiome : Il faut tenir à l'application rigoureuse des lois, si l'on ne veut pas qu'elles perdent toute force et toute autorité. Quand juger est, en outre de la fonction de rendre la justice, une carrière chargée de procurer les satisfactions du corps et de l'esprit, la conscience, inclinée par le besoin de faire du zèle et de juger, tend à voir des coupables partout. On se joue de la liberté humaine; on pose en axiome que le plus grand des maux, c'est la non-punition d'un seul coupable. Dans les pays, comme l'Angleterre et les États-Unis, où il n'existe pas de corps judiciaire semblable au nôtre, on pose en axiome que le plus grand des maux, c'est de porter faussement atteinte à la liberté d'un seul homme, d'arrêter un seul innocent. L'impunité de quelques coupables n'est rien en comparaison.

Voilà la seule explication possible de ce fait, qu'en France de 1846 à 1850, sur 1,000 accusés qu'on avait arrêtés, 371 ont été déclarés non coupables (1). On n'a pas la main plus malheureuse; et les Anglais n'ont-ils pas raison de prétendre que nous avons une justice bureaucratique?

(1) *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pour* 1860. Rapport à l'Empereur par M. Delangle.

Rien ne démontre mieux que ce qu'il faut réformer en nous, c'est l'esprit encore plus que les lois. La sévérité ou la douceur des lois ne signifiera absolument rien, aussi longtemps que nous ne nous serons pas défaits de l'esprit autoritaire et intolérant, qui est un produit de la fonctiocratie en même temps qu'il la produit. Jusque-là les lois les plus douces se changeront chez nous en lois dures et sévères, principalement lorsque ceux qui, par intérêt et habitude d'esprit, ne rêvent que pénalité, seront chargés d'interpréter les termes de ces lois.

Supposons une loi ainsi conçue :

« Art. 1. — Il est défendu de pousser à la révolte » contre le gouvernement.

» Art. 2. — Tout le reste est permis. »

Dans le passé, il n'y a pas un procureur qui ne se fût chargé de faire condamner, en vertu de cette loi, quiconque aurait critiqué le budget.

Un journal essaie de montrer que le budget est faussement établi; que l'équilibre est factice; que le ministre cache le déficit. Un procureur n'aurait pas eu de peine à répondre : Vous attaquez le ministre; vous l'accusez de tromper la nation, vous poussez à conclure qu'il est un ministre déloyal; or, le chef de l'Etat l'a nommé, il approuve son budget; donc vos accusations retombent sur le chef de l'Etat; donc vous poussez les passions à la révolte contre le gouvernement.

Ce n'est point là une supposition imaginaire; on

trouverait cent faits à l'appui, sous chacun des gouvernements du passé. Qu'on lise, entre autres, les questions de Benjamin Constant sur la législation de la presse (1) :

« Première Question. — Quelles limites faut-il assigner au droit d'interpréter les phrases des écrivains? »

Benjamin Constant oublie cette autre question : Quelles limites faut-il assigner au droit d'interpréter les termes de la loi? Que signifient ces mots : calomnies, exciter à la haine, au mépris du gouvernement? N'y a-t-il pas là, comme on dit vulgairement, à boire et à manger?

« Deuxième Question. — Peut-on établir dans un » gouvernement constitutionnel, d'après notre charte, » qu'attaquer les ministres, ce soit attaquer le roi? »

M. de Vatismenil, qui n'est pas le premier venu, qui fit parti du ministère conciliateur et libéral de Martignac, qui signa l'adresse des 221, qui était, en 1817, procureur du roi près le tribunal civil de Paris, établissait ainsi la doctrine : « Attaquer les ministres, » c'est attaquer indirectement l'autorité royale, sur- » tout lorsque les actes qui sont attaqués, sont assez » nombreux pour qu'il soit évident que le roi les a » connus et autorisés. Censurer une loi tout entière » qui a reçu la sanction du roi, c'est accuser le roi » de manquer de lumière; et, le faire avec amer- » tume, c'est affaiblir le respect dû à l'autorité royale,

(1) Benjamin Constant, œuvres éditées par M. Laboulaye, t. I, p. 503.

» c'est commettre le délit prévu par la loi du 9 no-
» vembre 1815 (1). »

M. de Vatismenil prononça son discours à propos d'un ouvrage de Rioust sur Carnot, proscrit à cette époque et en horreur aux royalistes. Il reproche à Rioust d'avoir attaqué le système auguste de la légitimité; il résulterait, en effet, de cet ouvrage que Louis XVIII aurait eu tort de dater ses ordonnances, et tous les actes de son gouvernement, de l'an XXII[e] de son règne.

Il accuse l'écrivain d'appeler Bonaparte : ce *monarque*, et d'avoir osé dire que, le 21 juin 1815, Carnot fit lecture, à la chambre des pairs, d'une note accablante pour les cœurs français. C'était la nouvelle du désastre de Waterloo.

En outre, il soutient que l'accusé qui, dans sa défense, ose dire : « Ce que j'ai imprimé, je ne le désa-
» voue pas, je le soutiens à la face de toute la terre,
» j'ai proclamé les vrais principes....... Ah! celui qui
» tient un pareil langage aggrave son délit, ou plutôt
» il en commet un nouveau. Dans le sens de la loi du
» 9 novembre 1815, une plaidoirie de cette nature
» peut devenir un délit. »

Le jugement du tribunal civil de la Seine, confirmé par la Cour d'appel, porte :

« Attendu que, dans un plaidoyer entièrement écrit,
» et à l'audience du 29 mars, Rioust a soutenu une

(1) Discours de M. de Vatismenil, dans le procès contre l'auteur de la lettre à M. Decazes. *Moniteur*, 16 avril 1817.

» doctrine contraire à la légitimité, a prétendu que » l'usurpateur des Cent-Jours pourrait être salué du » titre de monarque, et déclaré à la face de la justice » qu'il professait toujours hautement les principes con- » tenus dans son ouvrage, principes qu'il qualifie de » libéraux, et qui ne sont que séditieux;

» Condamne Rioust à deux années d'emprisonnement » et dix mille francs d'amende; ordonne qu'il sera » suspendu pendant dix ans de l'exercice des droits » mentionnés en l'art. 42 du Code pénal; ordonne » qu'à l'expiration de sa peine il restera pendant cinq » ans sous la surveillance de la haute police; fixe à » dix mille francs le cautionnement qu'il sera tenu de » fournir. »

Certes, il est impossible de trouver rien de plus étonnant que cet argument : Celui qui, dans sa défense, affirme de nouveau ses principes, en cherchant à en montrer la vérité, commet un nouveau délit!!!

L'habitude de toute fonction conduit l'homme à confondre l'idéal de remplir cette fonction, avec celui de remplir le devoir conforme à la notion du juste et du vrai. La fonction tend à oblitérer la conscience humaine, en lui montrant pour unique idéal l'exécution de la loi et du règlement, jusqu'à la dernière limite que permet l'extension indéfinie des mots. Cette oblitération de la conscience se produit fatalement sous le régime de non-liberté, puisqu'aucune autre force ne vient limiter cette tendance.

M. Laboulaye, éditeur des œuvres de Benjamin

Constant, ajoute en note (1) : « Rioust se réfugia » en Belgique, et y fit réimprimer son livre en 1817; » il y joignit sa défense. Ce qu'il y de plus remar» quable, c'est que là, parlant en toute liberté, il se » donne pour un homme dévoué à la royauté légitime, » et affirme qu'en juin 1790 il était auprès de Louis XVI. » Son livre ne dément pas ses assertions, et on a peine » à s'expliquer une condamnation aussi rude, pour un » écrit dont l'intention ne semble pas criminelle, et » qui, en lui-même, a peu de portée. »

Qui donc osera faire des lois sur la presse, en présence de jugements semblables, dont on pourrait rapporter des exemples par centaines? La thèse du procureur de la Seine, qu'attaquer les ministres, c'est attaquer le roi, peut se soutenir, avec le même raisonnement, à propos de tout fonctionnaire public; et si Rioust fut condamné, quoique sous la charte de 1815 les ministres fussent responsables, comment ne le serait-il pas, lorsque la constitution déclare que le chef de l'Etat seul est responsable!

Les tentatives infructueuses du passé pour limiter la liberté par des lois, expliquent pourquoi l'on a vu l'esprit libéral, d'une foule d'hommes de bonne foi, venir fatalement faire naufrage au pouvoir. L'esprit humain est trop faible, est trop irritable, devant des attaques que l'intérêt fait toujours trouver injustes et méprisables, pour résister à la tentation d'élargir les termes des lois, lorsqu'il peut, par cette interprétation,

(1) Tome I, p. 509.

venger son injure identifiée avec le mépris de la justice et de la morale. La liberté doit être illimitée, parce qu'elle se limite elle-même par la réaction que ses excès amènent dans l'opinion publique.

XI

LA SOCIÉTÉ NOUVELLE DOIT ÊTRE LE PERFECTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS DU PASSÉ.

La fausse notion des révolutions qui figurent dans l'histoire, a fait crorie qu'une révolution devait répudier tout ce qui la précéda, et lui dire anathème. C'est surtout à notre révolution, commencée en 89, que l'on a attaché le sens de rupture avec le passé.

On peut affirmer, au contraire, que tout ce qui existera dans l'avenir, ne sera que le perfectionnement de ce qui a déjà existé. Le contraire serait étrange, puisque la nature humaine est la même dans tous les temps, et qu'elle subira toujours les conditions d'un milieu semblable. Les sociétés actuelles sont, en partie, basées sur la nature, puisqu'elles ont eu pour guide, en partie, l'instinct qui est l'intuition de la science.

Une société nouvelle n'est point une création spontanée, car c'est du passé seulement que l'homme peut extraire un idéal plus élevé, à l'aide de son intelligence qui est encore, en majeure partie, un produit du

passé. Le progrès ne consiste pas plus à remplacer les institutions antérieures par des institutions sans précédents, qu'il ne consiste pour l'homme à remplacer ses facultés actuelles par des facultés inconnues. Le progrès consiste dans le perfectiounement de tout ce qui a existé et de tout ce qui existe.

L'enfant est un homme nouveau, mais au fond, c'est le même homme que produit incessamment la nature, afin qu'un jour il se rencontre des circonstances de plus en plus favorables à son développement et à son perfectionnement. De même, chaque nouvelle société est au fond la même société; mais les circonstances au milieu desquelles elles se forment, devenant de plus en plus favorables, les sociétés marchent dans la voie du progrès.

Ce qui a trompé les hommes, c'est qu'en effet, la Révolution française étant le commencement d'une ère nouvelle, il y a eu rupture avec le temps qui l'a précédée immédiatement. Une époque critique est la fin d'une société et le commencement d'une autre; nous recommençons une nouvelle vie sociale, et nous devons retourner au commencement des sociétés pour comprendre quelle doit être l'œuvre de notre époque. Cette œuvre est de refaire toutes les institutions du passé, en prenant la science et la liberté pour guide.

Nous avons besoin, comme les Romains de la décadence, de dépouiller le vieil homme. Il fallut l'arrivée des Barbares pour gratter tout le factice entassé par une vie sociale de plus de mille ans, pour faire

reparaître cet homme-nature que demandait Rousseau, et dont le mérite est de n'opposer aucun préjugé à l'invasion du bien dans son cœur, lorsque ce bien se présente. Notre rénovation sera la grande œuvre de l'invasion de la démocratie. Cette invasion viendra reléguer au cabinet des antiques cet art bourgeois, cette morale bourgeoise, cet enseignement bourgeois, cette politique bourgeoise, ce comme il faut bourgeois, ce sens commun bourgeois et toute cette cuisine sociale bourgeoise qui, soulevant le cœur de Proudhon, le fils du tonnelier, lui a fait répandre ses terribles invectives.

L'avènement de la démocratie, c'est l'avènement progressif du *sens humain*, de ce sens commun dont parle Lamennais et qui, en opposition avec le jugement étroit des partis entre lesquels l'humanité a toujours été divisée, est le seul juge véritable du vrai, du bien et du beau.

On peut dire du sens commun ce qu'Esope disait des langues : c'est le meilleur juge du vrai et du bien, la seule puissance qui force l'erreur à disparaître, qui fonde la vérité, qui produise le progrès; mais c'est aussi trop souvent l'ignorance commune, le jugement des partis et des passions, le soutien des préjugés et le plus grand obstacle que rencontre le progrès.

On voit ici un exemple de l'obscurité que renferme chaque mot d'une langue, lorsqu'on veut en faire le signe d'une chose absolue et invariable. L'histoire du sens commun peut seule résoudre ces contradictions.

Dans les civilisations du passé, le sens commun est d'abord le sentiment d'une caste, puis d'une classe. Il est rétréci par les passions et l'esprit de parti. A mesure que l'inégalité sociale décroît chez les nations, le sens commun tend à répondre de plus en plus à son nom. Enfin, par l'avènement de la démocratie dans le monde entier, il arrivera à se confondre avec le sens humain lui-même.

Il faut, de plus, remarquer diverses phases dans l'histoire du sens commun. Il subit le mouvement de la civilisation; il est le représentant de la science aux époques organiques, puisqu'il est alors la faculté de juger suivant les principes de la synthèse qui a présidé à ces époques.

Aux époques critiques, après mille ans de vie sociale, il n'est plus que le représentant de la science du passé, de vérités arriérées, d'erreurs réfutées et de préjugés antiques. Alors il est ce sens commun dont on peut appeler à bon droit au tribunal de la science, et dont on peut dire sans orgueil que l'on ne veut pas avoir le sens commun. Dans cet état, le sens humain est d'autant plus déformé qu'il a reçu plus complètement la science traditionnelle; il est d'autant plus réfractaire à une lumière nouvelle qu'il a conservé plus religieusement l'ancienne synthèse, dont il prend l'évidence qu'il en a, pour la démonstration.

Il en sera de même aussi longtemps que la profondeur de l'obscurité dans laquelle vit encore la masse humaine, rendra presque impuissants les efforts néces-



sairement limités de chaque génération pour y faire pénétrer la lumière.

L'invasion de la démocratie sera pacifique ou sanglante, c'est à nous de décider. Dans tous les cas, elle sera civilisatrice; sous ce rapport, il est impossible de rien craindre, après avoir vu la civilisation sortir des bandes d'Alaric et de Clovis.

Il dépend de nous qu'elle soit pacifique; il suffit de préparer sa marche et le chemin par lequel elle doit venir, de civiliser ceux dont il faut bon gré mal gré accepter l'arrivée, et de maintenir la liberté qui, permettant à ce mouvement de se faire progressivement, le rendra calme et régulier.

Il est nécessaire de montrer par quelques exemples la vérité de ce principe : que tout ce qui a été dans les sociétés du passé sera représenté dans les sociétés à venir.

La génération de 89 crut tellement avoir délivré la société des corporations, qu'un décret du 17 juin 1791 interdit aux personnes d'une même industrie d'avoir des intérêts communs. Aujourd'hui, personne ne conteste que ce décret, issu d'une réaction contre le monopole, ne doive disparaître pour faire place au principe d'association. Les faits nouveaux qui se produisent depuis vingt ans, prouvent que les anciennes corporations seront représentées dans la société nouvelle et que les associations modernes deviendront, comme les corporations, les assises et les matériaux dont se composera la société future.

L'esclavage lui-même doit avoir son représentant dans l'avenir.

L'homme, né débile et ignorant, est d'abord opprimé par les forces de la nature avant de savoir s'en servir pour son utilité. Une des conditions nécessaires pour que la civilisation se produisît, a été qu'il domptât l'une de ces forces, pour arriver au loisir, sans lequel le développement des arts et des sciences est impossible. Cette force, ce fut celle de son semblable; il ne fallait pour cela ni génie, ni science; la guerre suffisait.

L'esclavage, comme condition essentielle de la civilisation, ne s'impose pas moins à nous qu'aux anciens; il sera la base des sociétés de l'avenir, comme il a été celle des sociétés du passé; il changera seulement d'objet. Le progrès consiste à remplacer l'esclavage humain par celui de la nature, la force physique de l'homme par les forces du monde matériel.

L'homme sera véritablement alors le roi de la création, présidant par son génie et son intelligence à tous les êtres et à toutes les forces que la nature a placées au-dessous de lui. Alors l'humanité tout entière aura réellement du loisir pour cultiver son intelligence; et, par le concours de tous, on pourra espérer parvenir à une civilisation bien supérieure à celles du passé, sorties des efforts de quelques-uns seulement.

L'aristocratie est encore une institution qui aura son représentant dans les sociétés futures.

L'aristocratie, dans le passé, est née de la conquête.



Mais son nom, qui signifie gouvernement des meilleurs, prouve que, même dans l'antiquité, on a compris quelle devait être sa fonction.

Tous les philosophes ont reconnu que la société devait être dirigée par les plus savants, par les plus vertueux ou les plus capables, selon qu'ils s'appelaient Diderot, Rousseau ou Saint-Simon. Tous les hommes de notre époque anti-aristocratique ont pour doctrine le remplacement de l'aristocratie de la naissance par celle de l'argent ou de la science.

Il y aura toujours inégalité parmi les hommes, car toujours le niveau moral et scientifique s'élèvera et toujours il y aura des intelligences privilégiées à la tête de ce mouvement. Ce progrès de tous se fera nécessairement d'une manière inégale, à cause de l'inégalité d'aptitude native des hommes, sans parler des autres conditions de fortune et de loisir qui ne s'égaliseront jamais entièrement. L'égalité des hommes, non plus seulement devant la loi et en théorie, mais dans la réalité des faits, est un idéal vers lequel l'humanité doit marcher sans cesse, mais qu'elle ne réalisera pas plus que tous les absolus qui sont en dehors de la puissance d'un être fini et limité.

Le progrès consiste à rendre de plus en plus faible l'inégalité entre les hommes, à effacer graduellement ce contraste qu'offrent nos sociétés, de la civilisation et de la barbarie la plus grossière, de la moralité et du vice le plus horrible, de la richesse et de la misère la plus affreuse. Un immense progrès dans ce sens

sera facilement obtenu aussitôt que les hommes, au lieu d'appliquer leur intelligence et leur puissance à l'art de s'entre-tuer, les appliqueront à l'art de se civiliser; aussitôt que la gloire et l'honneur, honorés de la considération des hommes, seront la gloire et l'honneur des Franklin, des Turgot, des Washington et non plus des Alexandre et des César.

Le progrès consiste à rendre de plus en plus nombreuse la masse humaine qui atteint le plus haut degré de civilisation de chaque époque; en un mot, à rendre de plus en plus nombreuse cette aristocratie véritable qui doit gouverner le monde, et dont le passé n'offre que d'informes essais.

Le progrès consiste à rendre cette aristocratie héréditaire, non plus de nom seulement et en vertu d'une loi, mais en réalité, par l'hérédité des vertus et des talents. Il consiste à produire des races, des familles chez lesquelles se développeront de plus en plus ces aptitudes morales et intellectuelles que nous pouvons constater dans certaines familles de tous les temps.

Le succès des Anglais dans la création de leurs races d'animaux, chez lesquels les aptitudes physiques et morales sont héréditaires, doit faire espérer un succès non moins grand, lorsqu'on s'occupera sérieusement, non plus seulement de l'amélioration des chevaux, des chiens et des bœufs, mais aussi de celle des hommes.

La nature donne aux races d'hommes, comme aux races d'animaux, un caractère presque indélébile, et une étude des plus importantes sera d'étudier les con-

ditions qui produisent la diversité et la fixité des races humaines.

Depuis plus d'un siècle, les Français du Canada vivent sous le gouvernement anglais, complètement séparés de la mère-patrie jusqu'à parler un patois français, et cependant ils ont conservé leur caractère national. Non seulement on les reconnaît au type de leur physionomie et de leurs gestes, mais à la tournure de leur esprit et à toutes leurs facultés intellectuelles et morales. Ils sont restés ce qu'ils sont en France, spirituels, bavards, enthousiastes; et en politique partisans d'une administration qui agisse pour eux (1).

Il y a quatre-vingts ans que des colonies d'Allemands sont venues s'établir en Pensylvanie; ils ont conservé intacts l'esprit et les mœurs de leur patrie; au milieu d'une foule ardente à s'enrichir et qu'aucun lien n'arrête, ils tiennent au foyer domestique, travaillent avec calme, et cherchent une fortune sagement et sûrement acquise, dans le lieu qui les a vu naître (2).

Ces faits démontrent que l'homme lui-même acquiert des qualités qui se transmettent par l'hérédité, deviennent innées; et, par conséquent, qu'il peut être perfectionné intrinsèquement dans son aptitude à recevoir et à garder l'éducation qu'on lui donnera. L'hérédité qui, dans le passé, a trop souvent produit des résultats mauvais, deviendra, dans les sociétés futures, une des conditions de la solidité du progrès.

(1) Ampère, *Promenade en Amérique*, t. I, p. 134.

(2) Ampère, *Promenade en Amérique.*

La race doit être une disposition à mieux faire, et les races vont sans cesse en se perfectionnant par la culture. Ce n'est, en général, qu'au bout de plusieurs générations d'hommes élevés avec soin, que la conscience humaine et le sentiment atteignent un haut degré de délicatesse.

On voit combien il est important qu'il se forme, dans la société, des familles qui transmettent de génération en génération leurs vertus et leur disposition au bien, qui deviennent comme l'idéal et le modèle dont tous les hommes soient appelés à s'approcher et à atteindre le niveau. Le progrès ne consiste pas en cet effrayant pêle-mêle des sociétés actuelles, où chaque famille, à tour de rôle, roule de haut en bas et de bas en haut, faisant monter trop souvent à la surface la boue qui devrait rester au fond.

C'est le sentiment de ces vérités et de ce besoin social qui pousse tant d'hommes de nos jours à parler contre le déclassement social, et à vouloir rétablir une classe dirigeante héréditaire et appuyée sur des institutions politiques.

Napoléon avait bien senti ce besoin des nations, mais, n'ayant pas compris que la Révolution était le commencement d'une société perfectionnée, il voulut rétablir l'ancienne société; et alors l'ancienne forme de l'aristocratie fut la conséquence nécessaire de l'ancienne forme sociale qu'il essayait de restaurer.

Aussi longtemps que les gouvernements ne seront pas fondés sur l'autorité morale, ils devront emprunter

leur force et leur dignité à une classe dont le privilége reposera, comme le leur, sur la loi et sur la force; sur l'hérédité légale, en l'absence de l'hérédité réelle que produit seule la concurrence sociale, sous l'empire de la liberté.

L'autorité qui repose sur la force, doit prendre sa dignité quelque part, elle la prend dans l'habit; elle comprend la nécessité de ces riches costumes, de ces robes d'un autre monde, qui imposent à la foule, en changeant les faibles mortels en grands de la terre. Les gouvernements fondés sur la liberté, sur la vérité et sur la justice engendrent eux-mêmes leur dignité, qui est plus brillante que tous les galons de la terre.

A nos époques critiques surtout, les lois et les décrets qui fondent les aristocraties, n'aboutissent qu'à créer une classe d'épicuriens, de viveurs, et de coureurs de chevaux et de filles; à dorer des oripeaux au lieu de l'âme humaine.

Au contraire, une aristocratie fondée sur le perfectionnement de la race humaine, sur l'hérédité de la vertu et de l'intelligence, sur l'autorité morale de l'opinion publique, seul juge compétent de la véritable noblesse, sera une force immense pour élever le niveau de l'humanité tout entière. C'est alors que l'on comprendra l'utilité de ce sentiment qui pousse les hommes à s'élever les uns au-dessus des autres. L'ambition de s'élever par l'intelligence et par la vertu est une noble chose; l'ambition de maintenir sa race à son propre niveau est aussi noble et plus désintéressée encore.

« Ce qui sera un jour relégué sans retour dans le » domaine de l'archéologie, comme l'esclavage, la théo- » cratie, le duel judiciaire, ce sont les aristocraties » artificielles et fermées, en d'autres termes, l'inégalité » civile et le privilége. Quant aux aristocraties natu- » relles, ouvertes à tous les nobles efforts de la liberté » individuelle, de la personnalité humaine, elles ne sont » point incompatibles avec la démocratie, c'est-à-dire » avec l'égalité civile et un gouvernement national; » elles en sont, au contraire, l'ornement, la décoration » et la récompense. Washington, Franklin, Jefferson » sont des noms que l'Amérique elle-même, quelle que » soit aujourd'hui l'intolérance de son ombrageuse » démocratie, rougirait d'oublier (1). »

Le respect que les peuples portent aux noms célèbres deviendra, pour leurs représentants, une raison d'en conserver l'éclat. L'opinion exigera que la personne soit en rapport avec le nom, et alors la maxime « no- » blesse oblige » sera une vérité.

Cette aristocratie future est l'idéal qui explique sa durée et son empire chez tous les peuples du passé. Au fond du sens commun, il y a toujours une intuition vraie, quoique mélangée de faux; mais en creusant, on peut toujours aussi en dégager une vérité latente.

Il est, en Europe, un pays qui, de très-loin, s'est approché de cet idéal, c'est l'Angleterre.

On discute depuis longtemps pour savoir s'il existe oui ou non une aristocratie en Angleterre, et si son

(1) Rossi, *Cours d'économie politique*, t. II, p. 86.

gouvernement est aristocratique (1). La discussion a, comme toujours, pour cause cette fausse science qui nous fait prendre chaque mot d'une langue pour le signe d'un absolu.

Jusqu'au jour où l'on aura reconnu que chaque mot d'une langue, au lieu d'être le signe d'une chose fixe, déterminée, définie et susceptible de définition, représente tous les états divers de cette chose, ses mouvements en avant et en arrière, ses accroissements et ses diminutions depuis zéro jusqu'à l'infini, ses progrès et ses rétrogradations (car rien ne demeure identique, tout est dans un perpétuel devenir); jusqu'à ce jour, les hommes parleront le langage de la tour de Babel, et ne parviendront ni à s'entendre entre eux, ni à se comprendre eux-mêmes.

Le mot aristocratie représente toute une série de sens; cette série comprend pour termes depuis les castes de l'Inde jusqu'à l'inégalité que la nature a mise entre les hommes, en leur donnant des organes plus ou moins parfaits. Il y a donc, à vrai dire, une aristocratie partout, aussi bien chez les sauvages de l'Australie et chez les animaux, que chez les Indous. Cette série est continue, par conséquent, impossible à diviser. On trouve dans la nature et dans l'histoire des réalités répondant à tous ses termes, et aucun de ses termes ne comprend tout ce que les divers peuples, et entre autres, les modernes, entendent par aristocratie.

(1) Voir t. I, p. 461.

Les Anglais ont une aristocratie, mais qui diffère totalement de celles du passé, et surtout de celle de la France avant 89. Elle ressemble plutôt à celle de Rome, puisqu'elle tend à se relier à la plèbe, sans solution de continuité. La véritable aristocratie anglaise consiste dans cette haute classe qui, sous le régime de la liberté et de la concurrence sociale, parvient à se maintenir à la tête de la direction sociale.

La chambre des lords tend de plus en plus à n'être que la tête de cette haute classe, comme la chambre des communes, qui, jusqu'à ce jour, a représenté la haute bourgeoisie, tend, par l'extension du droit de voter et surtout tendra par le suffrage universel, à représenter le reste de la nation.

Cette approximation imparfaite d'une aristocratie dans le sens de gouvernement des meilleurs, a suffi pour rendre l'Angleterre puissante et inattaquable aux révolutions. Le jour où elle abolira l'hérédité de la pairie pour constituer une chambre composée de ses hommes les plus distingués, nommés à vie par le suffrage de toute la nation, elle possèdera la représentation de la véritable aristocratie de l'avenir. « L'hérédité de la pairie est un élément utile, mais non nécessaire de la constitution britannique (1). » Pour nous, non seulement nous ne le croyons pas utile, mais nous le croyons nuisible.

Un sénat composé de toutes les illustrations d'un pays, de tous ceux qui auront rendu de grands ser-

(1) M. Leplay, t. II, p. 197.

vices à la société, deviendrait réellement, s'ils sont choisis par le peuple entier, qui possède, dit Montesquieu, un instinct admirable pour choisir les hommes, le premier corps de l'Etat par la considération, la science et l'indépendance.

Au lieu de cette aristocratie perfectionnée, nous travaillons en France à constituer celle de la fonctiocratie. C'est un terme bien éloigné de la caste de l'Inde, mais enfin c'est un terme de la série aristocratie.

C'est la fonctiocratie qui règne et gouverne en France. Elle tend même à y posséder la qualité principale des aristocraties, l'hérédité! Une famille qui se respecte, ne peut choisir pour ses enfants qu'entre deux choses, l'oisiveté ou les fonctions publiques. Il n'y a que ces deux carrières qui donnent la considération : être commis de négociant pour devenir négociant soi-même, c'est bon pour les goujats; être commis du gouvernement chatouille seul l'orgueil des Français bien élevés. Ces idées enfantent la fonctiocratie, comme la fonctiocratie enfante ces idées. L'esprit et la doctrine fonctionnaires enveloppent la société française, inspirent toutes ses actions et sont une des principales causes de notre répulsion pour la liberté et de l'avortement de toutes nos révolutions.

La bourgeoisie actuelle, sous l'impulsion de l'intérêt et de l'amour-propre, accepterait volontiers une nouvelle aristocratie, qu'elle constituerait, semblable à celle qui soutenait les Césars de Rome, et qui était fondée sur un cens élevé, c'est-à-dire sur la richesse.

Le déclassement social, répètent de toutes parts les affranchis de nos jours, comme ceux du temps de Claude et de Néron (1), est la source de tous nos désordres et de toutes nos révolutions. Ce principe est étonnamment vrai ; il est même digne de M. de la Palisse, car si tout le monde restait dans la position où il naît, il n'y aurait pas plus de révolutions parmi les hommes qu'il n'y en a parmi les momies d'Egypte.

Il est donc urgent d'obvier à ce déclassement. Rien n'est plus facile ; pour y arriver, il n'est même pas besoin d'une loi, il suffit d'augmenter le prix de la pension des écoles civiles et militaires, d'exiger de longs surnumérariats non rétribués ; et comme nous avons beaucoup d'esprit, nous n'en continuerons pas moins à croire que si nous n'avons pas la liberté, nous avons du moins l'égalité.

Ce que nous avons montré pour la liberté, pour l'Etat, pour l'association, pour l'esclavage et pour l'aristocratie, nous pourrions le montrer de même pour la famille, pour la propriété et pour toutes les institutions qui, depuis l'existence des hommes, ont servi de fondements à toutes les sociétés. Tout ce qui a été dans les sociétés du passé se retrouvera dans les sociétés de l'avenir.

Il y a longtemps que Salomon a dit : Rien de nouveau sous le soleil. C'est un fait facile à constater. Mais ce n'est là que la moitié d'une vérité. Il faut dire : Il n'y a rien de nouveau et tout est nouveau ;

(1) Voir t. II, p. 65 et 71.

toutes choses sont éternelles et toutes choses se transforment perpétuellement.

Dans ce principe, se trouve la conciliation de toutes les doctrines, querelles et luttes du passé. Il est le seul qui concilie la liberté et la fatalité, le progrès et l'ordre. Il détruit l'erreur de ceux qui, par leur résistance au mouvement, produisent les révolutions; il détruit l'erreur de ceux qui veulent remplacer les anciennes bases de la société par des utopies tirées de leur cerveau. Il est le seul qui puisse rendre la marche de l'humanité moins douloureuse; qui puisse faire disparaître de l'histoire des peuples civilisés ces horreurs et ces atrocités qui la rendent si peu différente de celle des anthropophages; qui puisse amener les hommes à ne plus se considérer entre eux comme des loups furieux, en leur faisant comprendre que l'antagonisme qui les divise est moins absolu qu'ils ne l'ont cru, et que la science doit finir par amener la conciliation de tous les partis.

Cette doctrine paraîtra évidente à tous les hommes le jour où l'on n'emprisonnera plus leur jeune esprit dans une science composée de dogmes métaphysiques, psychologiques, philologiques, historiques et artistiques; le jour où on leur montrera que la science humaine a toujours été sur tous les points dans un continuel progrès, et que ce progrès ne consiste pas seulement à ajouter de nouvelles vérités aux anciennes, mais encore à refondre les anciennes au creuset, pour produire des synthèses qui se rapprochent de plus en plus de

la vérité; le jour enfin où on leur enseignera toute science sous la forme historique, afin de leur faire bien comprendre que toutes choses sont à l'état de développement, et qu'en définitive il n'existe pour l'homme qu'une seule science, l'histoire de toutes choses.

Est-ce à dire que pour réaliser le nouvel idéal social que nous avons cherché à montrer comme l'œuvre à laquelle devait travailler notre époque, il suffise d'en avoir trouvé les principes et même d'avoir commencé leur application? Malheureusement non. Il faut, au contraire, l'effort de nombreuses générations, dont chacune sert à l'autre de marche-pied pour s'élever plus haut. Nous sommes au début d'un âge organique nouveau. Cet âge, pour atteindre tout son développement, a demandé plusieurs siècles chez les Grecs, chez les Romains et chez toutes les nations modernes.

Heureusement nous savons, de plus qu'eux, où nous devons marcher; nous avons pour nous le progrès de toutes les sciences, de l'économie politique, de la statistique; nous avons la conquête des forces de la nature, l'association modifiant les rapports du capital et du travail, l'éducation qui renouvellera l'âme humaine, la liberté qui permettra d'utiliser toutes ces grandes conquêtes; heureusement notre niveau social est plus élevé que celui des compagnons de Romulus ou de Clovis; heureusement enfin, deux cent millions d'hommes travaillent aujourd'hui au progrès.

Chacun vit d'espérance, et, suivant ses forces, essaie d'atteindre l'idéal qu'il croit à sa portée. Ce concours

de tous les atômes humains, travaillant à la réalisation de leur idéal terre-à-terre, aura pour résultante, au bout de plusieurs générations, la construction d'un splendide édifice social, malgré l'ignorance et le dédain du but par la plupart d'entre eux.

Il y a eu de tous temps, et il y aura encore des hommes qui éprouveront le besoin de s'isoler du présent, pour vivre dans un monde idéal au sein duquel ils trouvent, par l'imagination, la jouissance que doit leur procurer l'apaisement de leur soif de justice, de sympathie et de fraternité, leur aspiration vers un niveau moral, intellectuel et artistique meilleur.

Il y aura toujours des hommes qui, peu séduits par les joies de leur temps, se réfugieront dans le bonheur de travailler à l'avènement du bien, du beau et du vrai, quoiqu'ils ne doivent jamais atteindre la terre promise; ce bonheur est le seul qui puisse satisfaire leur esprit et leur cœur.

A mesure que les assises de l'édifice s'élèveront et que le plan deviendra plus visible, des hommes, de plus en plus nombreux, y travailleront avec intelligence, avec méthode, avec science et avec toutes les conditions qui donnent à l'humanité l'espérance d'approcher du but qui doit réaliser son bonheur.

FIN.

Rennes. — Typ. A. LEROY, rue Louis-Philippe.








LEGATORIA
SARRACINO
ANTONIO
COPPOLA
LARGO
ROSAR

